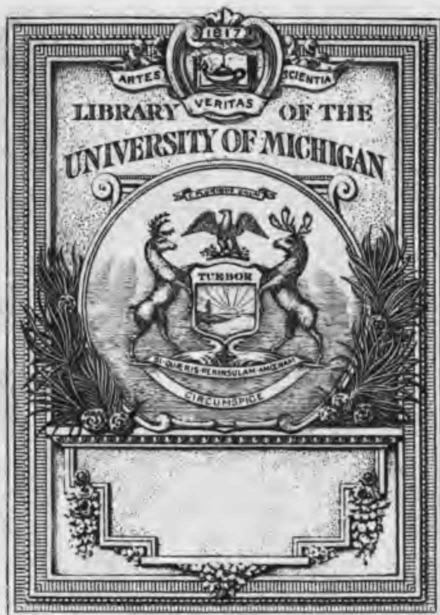

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LE
CABINET HISTORIQUE

Etude biographique sur François Villon, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales, par M. AUGUSTE LONGNON. Paris 1877. Petit in-8° imprimé à la presse à bras sur papier vergé. Titre rouge et noir. Avec un plan des environs du cloître de Saint-Benoît. . . . . . . fr. 10 »

Ce remarquable travail qui fait le plus grand honneur à l'érudition bien connue de M. Auguste LONGNON, a été l'objet d'un rapport fait à l'Académie des Inscriptions par M. Gaston PARIS, et toute la presse française en a rendu compte. Les Revues, plus particulièrement consacrées à l'érudition et à la critique, l'ont recommandé à l'attention du public curieux et lettré.

De tout temps Villon avait excité le vif intérêt des lecteurs par le grand mérite de ses poésies et par le mystère qui recouvrait une vie que l'on pressentait avoir été remplie d'aventures étranges. Ce mystère a été dissipé par M. A. LONGNON, qui a su utiliser, avec la plus grande sagacité, les précieux documents inédits relatifs à Villon, qu'il a découverts au nombre de quinze dans les Archives nationales.

Nous reproduisons la table des matières de l'ouvrage, laquelle, mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, donne une idée exacte de ce que le lecteur trouvera dans ce curieux et joli volume, imprimé avec le plus grand soin *à la presse à bras*, en caractères du type Firmin Didot, et orné d'un plan de cette partie du vieux Paris qui fut le théâtre des exploits des associés de Villon.

I. LE NOM DE VILLON. — Le véritable nom de Villon. — Épitaphe qui donne à Villon le nom de Corbueil, ou plutôt Corbeil. — Maître François des Loges, autrement dit de Villon, le même que François de Montcorbier. — François de Montcorbier, élève de l'Université de Paris. — Maître Guillaume de Villon, chapelain de Saint-Benoît-le-Bétourné, et Jean Flastrier, son neveu.

II. LA FAMILLE ET LE PREMIER EXIL DE VILLON. — La date de la naissance de Villon. — La famille bourbonnaise de Montcorbier. — Les parents de Villon. — Ses études à l'Université de Paris. — Ses élèves. — Le meurtre de Philippe Chermoye. — Le bannissement. — La repue franche de Bourg-la-Reine. — L'abbesse de Port-Royal. — Retour de Villon à Paris. — Catherine de Vausselles. — La grosse Margot.

III. LES EXPLOITS D'UNE BANDE DE VOLEURS. — Les débuts de l'enquête judiciaire. — Maître Guy de Tabarie et le prieur de Paray. — L'interrogatoire de Tabarie.

IV. VILLON DEVANT LA JUSTICE. — La condamnation à mort. — L'appel au Parlement. — Le second exil. — Coup d'œil en arrière : les repues franches, les amours de Villon, Colin de Cayeux et Regnier de Montigny.

V. VILLON ERRANT. — Villon était-il banni du royaume. — Villon en Poitou. — La cour du duc d'Orléans. — Villon en Berry. — Ses relations avec les princes de la maison de Bourbon. — La prison de Meung-sur-Loire. — La délivrance. — État moral de Villon en 1461. — Les anecdotes rabelaisiennes sur Villon.

VI. LES LÉGATAIRES DE VILLON. — Dès le temps de Clément Marot, on ne comprend plus les allusions de Villon. — L'officialité. — La ballade composée pour le prévôt de Paris. — Le Châtelet. — Le Parlement. — Le Trésor royal. — Les élus. — Les échevins. — Les bourgeois. — Les écoliers contemporains de Villon. — Frère Baude de la Mare. — Les gens de métier.

DIX-SEPT PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LE CABINET HISTORIQUE



ÉPERNAY

TYPOGRAPHIE DE BONNEDAME ET FILS

Éditeurs du Cabinet historique

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

SECONDE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

DOCUMENTS



On s'abonne

A PARIS

CHEZ ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE
Rue Bonaparte, 82.

M. D. CCC. LXXVIII



NOTE SUR LE RECUEIL

INTITULÉ

De miraculis sancti Jacobi.

De Saint-Jacques de Compostelle nous sont venus différents manuscrits relatifs à la vie de saint Jacques et au culte dont il était honoré dans toute la chrétienté. Au douzième siècle, dans un livre de la cathédrale de Compostelle, on voyait réunis plusieurs opuscules destinés à célébrer les mérites du saint apôtre. Tels étaient la translation du corps de saint Jacques, les miracles que la tradition lui attribuait, les chants composés en son honneur, l'histoire fabuleuse de l'expédition de Charlemagne en Espagne, et une sorte de guide à l'usage des pieux voyageurs qui traversaient la France pour se rendre en Galice (1). Plus d'un pèlerin voulut rapporter dans son pays soit une copie, soit un extrait du livre qu'on lui avait fait parcourir dans l'église de Compostelle. Telle est certainement l'origine de deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, et de quatre manuscrits de l'École de médecine de Montpellier,

(1) Suivant M. Le Clerc (*Hist. litt.*, XXI, 282), le *Guide des Pèlerins* ne pourrait guère se placer avant la fin du XII[e] siècle. La lettre qui va être publiée prouve qu'il existait déjà en 1173.

copiés au XIIe siècle ou au XIIIe siècle : n° 3550 du fonds latin, n° 13775 (1re partie) du fonds latin, n°s 39, 142, 235 et 281 de l'École de médecine. Il n'est pas permis d'en douter quand on en compare le contenu avec les détails que la lettre suivante, écrite vers 1173 par un moine de Ripoll (1), nous a transmis sur le manuscrit de Compostelle.

Reverendis patribus et dominis suis R., Dei gratia Rivipullensi electo, et B., majori priori, et universo ejusdem ecclesie venerando conventui, frater A. de Monte, humilis filius atque vestre societatis devotissimus servus, salutem et plenitudinem debiti famulatus. Consistens in ecclesia beati Jacobi apud Compostellam, quem propter indulgentiam peccatorum meorum visitare studueram, et nihilominus ob desiderium visendi loci cunctis gentibus venerandi, vestre beatitudinis non mirum licentia fultus, reperi volumen ibidem, quinque libros continens, de miraculis apostoli prelibati, quibus in diversis mundi partibus, tanquam mercatoribus stella, divinitus splendescit (2), et de scriptis sanctorum patrum, Augustini videlicet, Ambrosii, Hieronymi, Leonis, Maximi et Bede. Continebantur in eodem volumine scripta aliorum quorumdam sanctorum, in festivitatibus predicti apostoli et ad laudem illius per totum annum legenda, cum responsoriis, antiphonis, prefationibus et orationibus ad idem pertinentibus quam plurimis. Considerans igitur paternitatem vestram circa beatum apostolum devotissimam, memoriterque

(1) Cette lettre, dont il y a deux copies dans le volume 372 de la collection Baluze (f°s 6 et 38), se trouvait au XVIIe siècle dans le ms. 38 de l'abbaye de Ripoll. Le ms. 38 était l'extrait même que l'auteur de la lettre avait pris en 1173 du recueil conservé à Saint-Jacques de Compostelle.

(2) *Splendescente,* dans les copies.

retinens quod, secundum consimilem devotionis formam, felicis memorie predecessores vestri, divini amoris intuitu, simulque apostolice venerationis speculatione, sub sepe nominandi apostoli titulo infra basilicam Rivipollensem altare sacro sanctum erexera[n]t, proposui volumen predictum transcribere, desiderans ampliori miraculorum beati Jacobi, quibus tamdiu caruerat, ubertate ecclesiam nostram ditari. Verumtamen, cum copiam sola voluntas ministraret, sumptuum vero pecunia et temporis me coartaret angustia, de quinque libris tres transcriptos attuli, secundum scilicet et tertium et quartum, in quibus integre miracula continentur, atque translatio apostoli ab Hierosolimis ad Hyspanias, et qualiter Karolus Magnus domuerit et subjugaverit jugo Christi Hyspanias. De primo quolibet pauca de dictis Calixti secundi collegi in presenti volumine conscripta. Quintus liber supradicti voluminis scribitur de diversis ritibus et varia consuetudine gentium; de itineribus quibus ad Sanctum Jacobum venitur et qualiter omnia fere ad Pontem Regine terminantur; de civitatibus, castellis, burgis, montibus, et de pravitate simul et bonitate aquarum, piscium, terrarum, hominum et ciborum, et de sanctis qui sub precipua veneratione coluntur per viam Jacobitanam, scilicet de sancto Egidio, sancto Martino et ceteris. Continentur et in eodem libro quinto situs civitatis Compostellane, et nomina circumfluentium aquarum et numerus, neque preterit fontem qui dicitur de Paradiso. Comprehendit etiam sufficientem formam ecclesie sancti Jacobi, et institutionem canonicorum, quantum spectat ad distributionem oblationum, cum numero eorumdem, et qualiter sedis metropolitane dignitas auctoritate Romanorum pontificum ab Emerita translata sit ad Compostellam, propter predicti apostoli favorem. Ex his omnibus excerpsi que in presenti volumine fidelibus

oculis beatitudo vestra contueri potest, si dignatur presentibus. Quid autem legendum sit in ecclesia, sive in refectorio, de suprascriptis omnibus, ex epistola domini Calixti dive memorie, Romani pontificis, nulli fidelium contemnenda, prebetur auctoritas, qui et predictum volumen inter auctenticos codices in ecclesia legendum apostolici culminis sententia sanctire curavi[t], venerando Innocentio, ecclesie Romane summo pontifice, supradictam scripturam postea roborante. Ceterum quando presentis voluminis transcriptio facta fuit, 1173 ab incarnatione Domini numerabatur annus.

Cette lettre permet de compléter sur quelques points la très-intéressante notice que M. Le Clerc a consacrée aux pèlerinages de Saint-Jacques en Galice (1). Du témoignage du moine de Ripoll, il résulte qu'en 1173 on montrait aux pèlerins de Saint-Jacques un volume composé en l'honneur du saint apôtre, dans lequel se trouvait une lettre du pape Innocent portant approbation du recueil. Cette lettre est incontestablement celle qu'on rencontre dans les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale cités plus haut. Je crois devoir en rapporter le texte (2), quoiqu'il ait été déjà publié par Mariana (3), d'après un ms. de Saragosse, et par M. Le Clerc (4), d'après les deux mss. de Paris.

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, universis ecclesie filiis, salutem et apostolicam benedictionem in

(1) *Hist. litt.*, XXI, 272.
(2) D'après le ms. latin 3550, f° 147, et d'après le ms. latin 13775, f° 81 v°.
(3) *Tractatus VII* (Colon., 1609, in-fol.), p. 23.
(4) *Hist. litt.*, XXI, 274, note.

Christo. Hunc codicem, a domino papa Calixto primitus editum, quem Pictavensis Aimericus Picaudus (1) de Partiniaco (2) Veteri, qui (3) etiam Oliverus de Ysani (4), villa Sancte Marie Magdalene de Virziliaco (5), dicitur, et Giberga (6) Flandrensis, socia ejus, pro animarum suarum redemptione, sancto Jacobo Galetianensi dederunt, verbis veracissimum, actione (7) pulcherrimum, ab heretica et ab apocripha pravitate alienum et inter ecclesiasticos codices autenticum et carum fore auctoritas nostra vobis testificatur, excommunicantes et anathematizantes auctoritate Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti illos qui ejus latores in itinere sancti Jacobi forte inquietaverint, vel qui ab ejusdem apostoli basilica, postquam ibi oblatus fuerit, injuste illum abstulerint vel fraudaverint (9). Valete.

Ego (10) Albericus, legatus, presul Ostiensis, ad decus sancti Jacobi, cujus servus sum, hunc codicem legalem et carissimum per omnia laudabilem fore predico.

Ego Aimericus, cancellarius, hunc librum autenticum et veracem fore, ad honorem santi Jacobi, manu mea scribendo affirmo.

Ego Giraldus de Sancta Cruce, cardinalis, hunc codicem pretiosum, ad decus sancti Jacobi, penna mea scribendo corroboro.

Ego Guido Pisanus, cardinalis, quod domnus papa Innocentius testificatur affirmo.

Ego Yvo, cardinalis, quod domni pape Innocentii auctoritas affirmat laudare non recuso.

(1) *Americus Picardus*, Mariana.
(2) *Partiriaco*, Mariana.
(3) *Quem*, dans Mariana, qui omet le mot *dicitur* à la ligne suivante.
(4) *Yscaini*, ms. latin 13775. — *Escani*, Mariana.
(5) *Vizilico*, ms. latin 13775. — *Vitiliaco*, Mariana.
(6) *Girberga*, Mariana.
(7) *Oratione*, Mariana.
(8) *Excommunicans et anathematizans*, Mariana.
(9) *Vel fraudaverint*, omis dans Mariana.
(10) M. Le Clerc n'a point donné les souscriptions qui suivent.

Ego Gregorius, cardinalis, nepos domini pape Innocentii, hunc codicem optimum ad honorem beati Jacobi glorifico.

Ego Gregorius Gemma (1), cardinalis, hunc codicem optimum similiter ad decus sancti Jacobi laudo.

Ego Guido Lumbardus, cardinalis, librum istum bonum et pulcherrimum ad decus sancti Jacobi glorifico.

Les indices de fausseté surabondent dans la lettre qu'on vient de lire; mais comme elle a été vue en 1173 par le moine de Ripoll, elle suffit pour montrer qu'avant cette époque un poitevin, Aimeri Picaud, avait fait hommage à saint Jacques d'un recueil dont la composition première était attribuée à Calixte II. Comme, d'autre part, il est question dans ce recueil d'un miracle arrivé en 1139, nous pouvons tenir pour établi que l'hommage d'Aimeri Picaud doit se placer entre les années 1140 et 1173. Mais en quoi consista cet hommage? Aimeri s'est-il borné à donner un livre dont il avait commandé ou dirigé la transcription? N'aurait-il pas, comme se l'est demandé M. Le Clerc, le droit d'être compté parmi ceux qui ont travaillé à la composition même du livre? A cette dernière question le savant académicien n'a pas osé répondre d'une manière catégorique. « Nous le croirions volontiers, dit-il, si tous les titres qu'on donne à Aimeri ne paraissaient pas être ceux d'un puissant seigneur (1). » Mais M. Le Clerc a peut-être poussé trop loin ses scrupules. Nous pouvons

(1) *Jhenia*, Ms. latin 13775. *Genua*, Mariana.

en effet nous dispenser de voir un grand seigneur dans celui que la lettre d'Innocent désigne en ces termes : *Pictaviensis Aimericus Picaudus de Partiniaco Veteri, qui etiam Oliverus de Yiani* (2), *villa sancte Marie Magdalene de Virziliaco, dicitur,* c'est-à-dire le poitevin Aimeri Picaud, de Parthenai-le-Vieux, qu'on appelle encore Olivier *de Ysani,* du nom d'un village de l'abbaye de Vezelai. Sans donc m'arrêter à la considération qui a retenu M. Le Clerc, j'ai recherché si Aimeri Picaud n'avait pas laissé dans quelques chapitres du recueil les traces de sa collaboration. Outre une pièce de vers dont Aimeri est expressément indiqué pour auteur, et dont M. Le Clerc a donné le texte et la traduction (3), j'ai remarqué deux passages qui m'ont semblé très-importants pour aider à résoudre la question.

Le premier est relatif à saint Eutrope. A la suite des miracles de saint Jacques, on trouve dans

(1) *Hist. litt.*, XXI, 275.

(2) J'ai cru devoir séparer par une virgule les mots *Ysani* et *villa*, contrairement à l'opinion de M. Le Clerc, qui a ainsi rendu le passage : « Olivier d'Ysanville, de Sainte-Marie-Madeleine de Vezelai. » Mais je n'ai point découvert quelle localité du Poitou désigne le mot *Ysani*. Ce domaine ne paraît pas figurer dans le privilége que Pascal II accorda à l'abbaye de Vezelai en novembre 1102, privilége qui désigne en ces termes les dépendances de l'abbaye situées dans les diocèses de Poitiers et de Saintes : « In episcopatu Pictaviensi, ecclesiam Dei dilectricis sanctæ Mariæ Magdalenæ juxta Mirebellum castrum; ex altera parte ejusdem castri, ecclesiam sanctæ Radegundis de Burgonnio; in territorio Toarcensi, ecclesiam sancti Germani et ecclesiam sanctæ Mariæ de Spisis; in episcopatu Sanctonensi, ecclesiam sanctæ Mariæ Magdelenæ de Ferrariis. » Quantin, *Cartul. général de l'Yonne*, II, 40.

(3) *Hist. litt.*, XXI, 276 et 277.

les deux mss. de Paris, une prétendue note du pape Calixte qui annonce avoir trouvé à Constantinople, et traduit en latin, la passion de saint Eutrope, que saint Denis, évêque de Paris, avait écrite en grec et qu'il avait adressée aux parents du martyr par l'intermédiaire du pape saint Clément (1). Suivent tout au long une lettre apocryphe de saint Denis à saint Clément, la passion de saint Eutrope attribuée à saint Denis (2), et un passage de Grégoire de Tours sur saint Eutrope (3).

Comment expliquer ce long hors d'œuvre, si le compilateur n'appartenait pas, comme le poitevin Aimeri Picaud, à la province de saint Eutrope, et s'il n'attachait pas un prix particulier à célébrer la mémoire de ce saint évêque?

Le second passage sur lequel j'appellerai l'attention du lecteur est la relation d'un miracle

(1) « Pr[o]emium domni Calixti pape in passione beati Eutropii episcopi et martyris.

Via sancti Jacobi, in urbe Sanctonensi, beati Eutropii, episcopi et martyris, corpus digne peregrinantibus visitandum est; sanctissimam cujus passionem beatus Dionisius, socius ejus ac Parisiorum presul, literis grecis scripsit et parentibus suis in Grecia, qui jam in Christo credebant, per manum beati Clementis pape misit. Quam scilicet passionem Constantinopolim in scola grecorum, in quodam codice passionum plurimorum sanctorum martyrum, olim reperi, et ad decus Domini nostri Jesu Christi ejusque gloriosi martyris Eutropii de greco in latinum, prout potui, edidi et ita incipiebat.... »

(2) Sur cet opuscule apocryphe, dont Vincent de Beauvais s'est servi, voyez *Acta sanct.*, *Apr.* III, 734, et le *Mémoire* de Letronne *sur la découverte d'une sépulture chrétienne dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes* (*Mém. de l'Académie des Inscr.*, XVII, I, 89).

(3) *De gloria martyrum*, I, 56.

opéré en 1139 en faveur d'un pèlerin de Vezelai : *Vir quidam, nomine Brunus, de Virziliaco, villa Sancte Marie Magdelene* (1). Le compilateur place le récit de ce miracle sous l'autorité de l'abbé Aubri (2), dont il énumère les titres avec un soin remarquable : *Miraculum sancti Jacobi, a domino Alberico, Virziliacensi abbate atque episcopo Hostiensi et Rome legato, editum*. La complaisance avec laquelle sont ici rapportés les titres d'Aubri, abbé de Vézelai, dénote assez bien un écrivain qui se rattachait par des liens étroits à l'église de Vézelai, et nous avons vu tout à l'heure qu'Aimeri Picaud avait emprunté son surnom à une terre du monastère de Vézelai.

Par ce double motif, Aimeri Picaud me semble avoir mis la dernière main au recueil que le moyen-âge nous a légué comme l'œuvre du pape Calixte II. Le volume dont il fit hommage à l'église de Saint-Jacques de Compostelle, vers le milieu du XII[e] siècle, fut examiné en 1173 par un moine de Ripoll, qui en copia la meilleure portion pour la bibliothèque de son abbaye. De leur côté, d'autres pèlerins en rapportèrent des copies ou des extraits, parmi lesquels on peut citer les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale dont M. Le Clerc a le premier signalé tout l'intérêt.

Léopold DELISLE.

(1) Ms. lat. 3550, f° 63; ms. latin 13775, f° 31.
(2) Sur lui voy. *Gallia christ.*, IV, 469.

VIE

DE

JEAN-PIERRE DE MESMES

PAR GUILLAUME COLLETET

Quand je réimprimai, en 1872, d'après le seul exemplaire connu, les *Sonnets exotériques* de Gérard Marie Imbert (1), j'annonçai (p. 74-75, note 36), à propos d'un hommage rendu par le poète condomois à Jean Pierre de Mesmes, que je comptais publier prochainement une notice de Guillaume Colletet sur ce dernier personnage, et j'y renvoyai avec un téméraire empressement les bienveillants lecteurs. Diverses occupations ne m'ont pas permis jusqu'à présent de tenir cette promesse. Je puis enfin dégager ma parole, et, pour que l'on me pardonne plus facilement un aussi long retard, je jure que la publication de la notice sur J.-P. de Mesmes sera bientôt suivie de la publication des trois autres notices de Colletet qui sont encore entre mes mains, les notices sur Eustorg de Beaulieu, sur Jean Besly et sur Marc-Antoine de Muret.

(1) *Collection méridionale,* tome II, in-8. Paris et Bordeaux.

Tout mon portefeuille étant alors ainsi vidé, les biographies, extraites du manuscrit autographe de la bibliothèque du Louvre, que j'aurai eu la joie de mettre en lumière, seront au nombre de dix-sept (1). C'est bien peu si l'on considère tout ce qui restait à publier (2) ; c'est beaucoup si l'on compare ce que j'ai recueilli avec ce qu'ont recueilli les autres amis du bon Colletet (3). Je ne songerai jamais, sans un serrement de cœur, aux circonstances qui m'ont empêché de sauver de la destruction une centaine d'autres biographies que j'avais formé le projet de transcrire encore, et dont la liste embrassait tous les poètes de la vaste région où l'on parlait jadis la *langue d'Oc* (4).

(1) Six ont paru, en 1866, dans les *Poètes Gascons* (Bernard du Poey, François de Belleforest, Guillaume de Saluste, sieur du Bartas, François le Poulchre, sieur de la Motte-Messemé, Jean de la Jessée, Joseph du Chesne, sieur de la Violette); deux, en 1868, dans les *Poètes Agenais* (Antoine de la Pujade, Guillaume du Sable); une, isolément, en 1872 (*Guy du Faur de Pibrac*); quatre, en 1873, dans les *Poètes Bordelais et Périgourdins* (Lancelot de Carle, Étienne de la Boëtie, Jean du Vigneau, Marc de Mailliet).

(2) Sur quatre cent cinquante notices environ il en a été publié (je dis publié et non analysé) à peine une cinquantaine. Voir *le Manuscrit des vies des poètes françois de Guillaume Colletet brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Essai de restitution par* LÉOPOLD PANNIER, de la Bibliothèque nationale (Paris, 1872, in-8). La curieuse brochure de cet érudit si regrettable et que, pour ma part, je regretterai toujours, est extraite de la *Revue critique d'histoire et de littérature,* où a aussi paru sur le recueil de Colletet un article de M. Gaston Paris, (nº du 22 septembre 1866, p. 189-194), article que je n'ai pas le droit de louer, tant il est flatteur pour moi, mais que M. L. Pannier (p. 5) trouvait remarquable.

(3) Le butin du plus intrépide de tous, mon excellent ami M. Prosper Blanchemain, se compose de neuf biographies, celles de Robert Angot, de Pierre de Cornu, de Jean Doublet, de Claude Gauchet, de Louise Labé, d'Olivier de Magny, de François de Mainard, de Pierre de Ronsard et de Jacques Tahureau.

(4) J'avais, par exception, transcrit les pages sur le parisien J.-P. de Mesmes à cause des relations de ce poète avec l'auteur des *Sonnets exotériques*.

Si quelque chose pouvait me consoler de n'avoir pas devancé l'incendie à jamais maudit du mois de mai 1871, ce serait la pensée qu'un jeune érudit, ancien bibliothécaire du Louvre, M. F. de Caussade, qui a déjà si bien mérité des lettres comme éditeur, avec M. E. Réaume, des *Œuvres complètes* d'Agrippa d'Aubigné, travaille avec un zèle digne de tout éloge, à reconstituer, pièce à pièce, le recueil de Colletet, tant à l'aide des cent quarante-sept notices du manuscrit Durand de Lançon, acquis en 1872 par la Bibliothèque nationale, qu'à l'aide des autres notices qui, soit à l'état de copies, soit à l'état d'imprimés, nous ont été conservées ailleurs. Si la publication de M. de Caussade ne nous rend pas la moitié même des trésors perdus, cette publication nous rendra du moins tout ce qu'au prix des plus infatigables recherches il aura été possible d'en retrouver. Ajoutons que le bibliothécaire du ministère de l'instruction publique diminuera encore nos regrets, en s'efforçant de compléter, dans un abondant commentaire, les renseignements biographiques et bibliographiques réunis par l'auteur des *Vies des Poètes François*. En signalant ici le grand travail que prépare M. de Caussade, travail dans lequel tous les petits travaux de ses devanciers seront absorbés comme d'humbles ruisseaux dans un large fleuve, je n'éprouve aucun de ces mesquins sentiments de jalousie que développe parfois, dit-on, la vue d'un futur héritier. Je salue d'avance, au contraire, la précieuse publication du vaillant érudit avec la double cordialité d'un confrère et d'un compatriote.

Ph. Tamizey de Larroque.

JEAN-PIERRE DE MESMES[1]

La noble et antique famille des de Mesmes, qui esclatte maintenant à Paris en la personne de ces trois illustres frères Henry de Mesmes, président au Parlement (2), Claude de Mesmes, comte d'Avaux, cy devant plénipotentiaire de France à Munster pour la paix générale si généralement désirée (3), et Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, conseiller du Roy, et maistre des requestes ordinaires de son hostel (4), est depuis près de deux siècles originaire

(1) Manuscrit original, tome II, p. 68-73. Copie, tome IV, p. 203-206.

(2) Henri de Mesmes, IIe du nom, marquis de Moigneville et d'Esverli, seigneur de Roissi, de Balagni, etc., avait été nommé président à mortier au Parlement de Paris en 1627. Il mourut le 29 décembre 1650, âgé de 65 ans.

(3) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, naquit en 1595 et mourut le 19 novembre 1650. Nulle part on ne trouvera un plus enthousiaste éloge de cet homme d'État que dans le *Moréri* (article *Mesmes*, t. VII, 1759, p. 496-497). On y lit, par exemple, que son nom « est célèbre dans toute l'Europe, qu'il suffit seul pour faire tout son éloge, » que cet « ambassadeur, ministre, surintendant des finances, commandeur des ordres du roi » fut « un de ces hommes rares que Dieu fait naître pour le bonheur des souverains et la félicité de leurs peuples. »

(4) Jean-Antoine de Mesmes devint président à mortier au Parlement de Paris, après la mort de son frère aîné, et mourut à l'âge de 75 ans, le 23 février 1673.

d'Escosse (1), car au temps que la Guyenne estoit angloise, il advint que plusieurs gentilshommes Anglois et Escossois se marièrent en Gascongne, et entre les autres Aimé de Mesmes, ancien chevalier du pays (2), estant fortuitement arresté en la ville de Roquefort, aux landes de Bordeaux (3), y espousa une fille de noble et antienne maison (4), et de cet heureux mariage sont descendus tous ceux qui portent en France l'illustre nom de Mesmes. Et pour justiffier d'autant plus ceste vérité, je veux dire qu'ils sont originaires d'Escosse, c'est, au rapport de celui dont je veux parler, que dans la ville de Bevranich (5), qui est sur la frontière

(1) C'est-il bien sûr? l'origine écossaise de la famille de Mesmes peut-elle être plus sérieusement alléguée que l'origine écossaise de la famille Colbert? Certains de ces généalogistes qui ne doutent de rien, ont attribué aux de Mesmes une noblesse des plus antiques et des plus glorieuses, mais un éminent critique, aussi judicieux que savant, M. Léopold Delisle, a parfaitement établi qu'il y avait là de ridicules exagérations. Voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVIII, p. 201-240, la *Notice sur le psautier d'Ingeburge*, où M. Delisle a fait l'historique des diverses généalogies de la famille de Mesmes.

(2) Cet Aimé de Mesmes me paraît appartenir à la période légendaire de la généalogie de la famille de Mesmes. Dans l'article déjà cité du *Dictionnaire de Moréri*, article où abonde la fantaisie, cet *Aimé* devient *Amanieu (Amanivus de Mames, miles)*.

(3) Roquefort est un chef-lieu de canton du département des Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan, à 22 kilomètres de cette ville.

(4) La femme d'*Aimé* ou *Amanieu* n'est pas nommée dans la complaisante généalogie donnée par le *Moréri*.

(5) Le nom de cette ville avait été laissé en blanc dans la copie. Peut-être l'auteur de cette copie se méfiait-il de la géographie de Guillaume Colletet. Quoiqu'il en soit, je ne trouve *Bevranich* sur aucune carte. S'agirait-il de Berwick, qui est à l'embouchure de la Tweede ?

de l'Écosse et sur la rivière de Tunède (1), que Ptolémée nomme Tmésis, il se trouvoit encore de son temps plusieurs gentilshommes qui portoient le nom de Mesmes, ce qui peut servir à expliquer ce passage obscur de nostre autheur, où parlant de ce héros de sa maison, Henry de Mesmes (2), il en parle en ces termes :

Il porte le nom des Roys
Roys de Navarre et de France
Et le surnom Escossois
Qui respendant la semence
Devint de Thmesien
(O semence bien heurée!)
Gascon, puis Parisien
En ceste heureuse (3) contrée.

Mais comme il est certain que Henri de Mesmes, dont il est fait mention dans ces vers, estoit fils du docte et célèbre Jean-Jacques de

(1) Le nom de cette rivière avait encore été laissé en blanc par le copiste. Était-ce par prudence et en attendant une décisive vérification? Il s'agit ici de la Tweede, qui répond à la Tmésis de Ptolémée.

(2) Henri de Mesmes, seigneur de Roissi et de Malassise, né le 30 janvier 1531, mort le 1er août 1596, donna, selon le *Moréri*, « un nouvel éclat à son nom, et un grand homme à l'État. » L'auteur — décidément quelque peu flatteur — qui a rédigé l'article de *Mesmes*, ne craint pas d'ajouter que le protecteur de Dorat et de Passerat, que l'ami de Turnèbe, de Lambin, de Paul de Foix et de Guy du Faur de Pibrac, « ne fut pas moins excellent capitaine qu'habile magistrat. »

(3) Dans le texte original on lisait *heureuse*, et *hureuse* dans la copie.

Mesmes (1), qui eust pour père ce brave chevalier Aimé de Mesmes, j'ay peyne à cognoistre le père de celuy dont il est question (2). La Croix du Maine dict qu'il estoit fils naturel de Jean-Jacques de Mesmes (3), et Antoine Du Verdier asseure qu'il estoit son nepveu (4). Pour moy, de qui l'humeur incline toujours plustost à augmenter l'honeur des persones qu'à le diminuer, je panche de costé du second advis, qu'Aimé de Mesmes ait eu plusieurs enffans, que le père de celuy dont il s'agit en ait esté l'un, et qu'il soit venu à Paris en la compagnie de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, son frère, et ma créance ou ma conjecture est fondée sur ce que nostre autheur dans l'épistre liminaire de sa comédie françoise des Supposez de Louis Arioste qu'il dédie à Henry de Mesmes, jurisconsulte, il l'appelle d'abord son cousin en ces termes familiers : « Cousin, comme je revisois ces jours passez les vieilles compositions de ma première jeunesse, etc., »

(1) Jean-Jacques de Mesmes, Ier du nom, chevalier, seigneur de Roissi et autres lieux, naquit le 11 mai 1490 en Gascogne : il fut le premier de sa famille qui vint s'établir à Paris. Il mourut en cette ville le 23 octobre 1569, après avoir occupé diverses positions considérables.

(2) Le copiste avait oublié les mots *le père* et avait écrit : « J'ai peine à connoître celui dont il est question. »

(3) « Jean-Pierre de Mesmes, parisien, fils naturel (comme l'assurent aucuns) de messire Jean-Jaques de Mesmes, père de messire Henry de Mesmes, sieur de Roisssy et Malassise. » (*Bibliothèque françoise*, édition de 1772, t. I, p. 573).

(4) « Sieur Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, son oncle (*Bibliothèque françoise*, édition de 1772, t. II, p. 470).

et que dans son docte livre des Institutions astronomiques qu'il dédia despuis à Jean-Jacques de Mesmes, premier et antien maistre des requestes sous les roys François I[er], Henry II, François II et Charles IX, il l'appelle hautement son oncle. Or, s'il eut effectivement esté son fils naturel, il est bien plus vraysemblable qu'il l'eust plustost par respect traitté de Monsieur qu'autrement, et qu'il n'eut pas pris la hardiesse d'appeller Henry de Mesmes son cousin, mais Monsieur aussi bien que l'autre. Quoyqu'il en soit, bastard ou légitime, il nasquit à Paris de ceste illustre famille, environ l'an 1525, et fut très-galand homme de sa personne. En sa jeunesse il s'appliqua sérieusement à l'estude des sciences gayes, et gayement à l'estude des sciences sérieuses, puisqu'il fut laborieux au possible et que le travail estoit son divertissement. Comme il aimoit nostre poésie françoise avecque passion, il brusloit de l'amour des mathématiques jusques à perdre pour elles le repos et le repas. Olivier de Magny, qui estoit un de ses familiers amis, le donne bien à congnoistre lorsque dans son Hymne de Marguerite de France, fille du roy Henri II, il l'exhorte ainsy de quitter pour quelque temps son estude sérieuse et de célébrer dans des vers l'heureuse naissance de ceste grande princesse :

Laisse, Colet, ta superbe chronique,
Et toy les points de la mathématique,
Sçavant de Mesme, etc. (1).

(1) Voir sur Olivier de Magny une bien intéressante notice de

Mais comme il est bien mal aisé d'acquérir la cognoissance parfaicte des sciences sans l'intelligence des langues qui en sont les véritables dépositaires, il s'y adonna avec tant de contention d'esprit, que non seulement les langues grecque et latine luy furent très-familières, mais encore que la langue italienne eut des charmes qui luy plurent presque autant que ceux de sa langue naturelle, jusque là qu'il se rendit capable de congnoistre toutes les délicatesses de ceste langue estrangère, et mesme de la parler et de l'escrire avec autant de grâce et d'ornement que s'il fust né sur les rives du Pau (1) ou sur les bords du Tybre. Vous qui d'abord doubterez de ceste vérité, prenez seullement la peine de consulter sa grammaire italienne et françoise, et les beaux vers italiens qu'il prit soin de composer et de publier de son temps, et vous serez bientost sans doubte aussi bien que moy persuadez de son mérite. Cela s'appelle n'estre pas l'esclave, mais le maistre d'une langue.

Toutes ces estudes diverses n'empeschèrent pas

M. Prosper Blanchemain dans ses *Poètes et amoureuses du XVIe siècle* (Paris, 1877, p. 221-244.) On ne retrouve l'*Hymne de Marguerite de France* ni dans l'édition des *Odes* d'Olivier de Magny, publiée au XVIe siècle (Paris, 1559), ni dans l'édition que vient d'en donner M. E. Courbet (Paris, 1876). Cette pièce a paru isolément sous ce titre : *Hymne sur la naissance de Madame Marguerite de France, fille du roy Henri II, en l'an 1553, par* OLIVIER DE MAGNY, *avec quelques lyriques de luy*. (Paris, Abel L'Angelier, 1553, petit in-8°.)

(1) *Sic.* La même orthographe se trouve dans la copie.

qu'il ne cultivast la sienne propre avec un grand soin et qu'il ne fist de temps en temps des vers françois qui ne furent pas jugez indignes de son siècle, puisque ils eurent l'approbation de ceulx qui en estoient les supresmes génies. En effect, ils sont tels que ce grand poète de son temps Joachim Du Bellay, ravy de la doctrine de ceulx qu'il avoit composez sur le maryage de Henry de Mesmes (1), ne put s'empescher de les honorer de ceste petite ode que j'insère icy d'autant plus volontiers qu'ils ne se rencontrent pas dans le corps de ses œuvres où je l'ay cherchée inutilement (2), et puis il faut tascher à ne rien perdre des grands hommes :

Quel Démon à ceste fois
De sa fureur la plus douce
Jusqu'aux estoilles te pousse
Sur les aisles de ta voix ?

De la céleste musique
Ne plaisent tant les doulx sons
Que le miel de tes chansons
Plus doulx que le miel attique.

(1) Henri de Mesmes épousa, le 3 juin 1552, sa cousine Jeanne Hennequin, fille d'Oudard Hennequin, seigneur de Boinville, maître des comptes, et de Jeanne Michon.

(2) Cette ode a été jointe pour la première fois aux œuvres de Joachim Du Bellay dans la remarquable édition publiée par M. Ch. Marty-Laveaux, chez Lemerre, en 1866, œuvres qui forment les deux premiers volumes de la *Pléiade française*, tant loués par Sainte-Beuve (13me volume des *Nouveaux lundis*).

Heureux son, heureux sonneur,
Heureuse vierge bien née,
Et plus heureuse l'hyménée
De telle vierge donneur (1).

Heureux l'enfant qui doibt estre
S'il est aussi bien sonné
Que tu as bien fredonné
Le Dieu qui le fera naistre !

Et quoyque le nom fameux de Du Bellay n'esclatte ny au frontispice ny à la fin de ceste ode, si est ce que son style puissant et doux et sa devise ordinaire : *Cœlo musa beat* dont il là souscrivit (2), peuvent desmentir ceux qui soustiendroient qu'elle ne fust pas effectivement de luy. Après tout, le fameux Du Bellay ne faisoit en cela que luy rendre ce que de Mesmes lui avoit déja presté dans ses beaux vers italiens et dans ses vers françois mesmes, où il faict encore ce noble souhait en sa faveur :

O Dieu que n'aye la main
Ou bien la plume Angevine
Ou bien le chant plus qu'humain.
De la lyre Ronsardine,

(1) La version donnée par Colletet de l'*Ode sur l'Épithalame de Henri de Mesmes et de Jane Hennequin*, justifie en cet endroit la conjecture de M. Marty-Laveaux, qui, trouvant dans les vers de Du Bellay d'*onneur*, avait proposé, avec son habituelle sagacité, de lire *donneur* et non *d'honneur*.

(2) On sait que le poète prit plus tard cette mélancolique devise : *Spes et fortuna Valete !*

par où il désigne clairement Joachim Du Bellay, Angevin (1) qu'il appelle ailleurs dans ses proses le premier Pétrarque françois, comme il appelle Pierre de Ronsard le premier Pindare de France.

Mais pour venir au détail de ses œuvres et en laisser le jugement libre à mon lecteur sans le prévenir davantage ny par les suffrages d'autres, ny par mes propres sentimens, l'an 1552 il fist imprimer à Paris et sans datte et sans nom de l'autheur un poème françois intitulé Epithalame de Henry de Mesmes et de Jeanne Hennequin (2), dont voicy le commencement :

Sus laissez le long séjour,
O nymphes parisiennes,
Et venez au poinct de jour
A ces nopces Mesmiennes,
Et de vos rares beautez,
Decorez ceste journée.
C'est celle que vous chantez
La plus belle de l'année.

O hymen, hymen, hymen
Hymen, hymen, hymenée.

(1) J. Du Bellay naquit de 1523 à 1525 à Liré, aujourd'hui commune du département de Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, canton de Chantoceaux, à 56 kilomètres d'Angers.

(2) La pièce, quoique bien rare cependant, n'est pas mentionnée dans le *Manuel du libraire*. La Croix du Maine ajoute que l'épithalame est accompagné d'un *Discours de l'origine ou extraction des Sieurs de Mesmes, seigneurs de Roissy*, et Du Verdier, que cet épithalame (format in-8°) est accompagné d'une *Exposition des endroits difficiles* contenus en ce petit poème, ce que, du reste, Colletet va, lui aussi, nous dire un peu plus loin.

Vous fuyez ! Dieux ! Qui vous poinct?
Quelle peur vous met en fuitte?
Les Dieux bouquins n'y sont point ;
Icy ne vous font poursuitte
Les Centaures enyvrés.
Par Erynne l'insensée
Les hommes n'y sont navrez
Comme aux nopces de Persée.

O hymen, hymen, hymen
Hymen, hymen, hymenée.

Vous ne verrez en ces lieux.
D'enfer l'engeance très orde,
Ny des sept Dieux le plus vieux
Ny de la noire Discorde
Ne craignez la pomme d'or ;
Discorde s'en est allée.
Où Mars et Bellone encor
Font d'armes grosse assemblée

O hymen, hymen, etc.

On ne void concorde et paix
Parmy les bandes troublées,
Vous ne les vistes jamais
Par mutines assemblées.
Voyez l'une avec Vénus
De son ceston arrestée,
Voyez l'autre les bras nuds
Portant le cor d'Amalthée.

O hymen, hymen, etc.

Voyez les graces autour
Des mignardes amourettes
Qui sèment tout à l'entour
De leurs mères les fleurettes.
Voyez Hymen qui de fleurs
Porte la teste atournée
Et pour une de vos sœurs
Oyez chanter Hymenée.

O hymen, hymen, etc.

Et le reste où la fable et l'histoire ne sont pas oubliées. Aussy fut-ce pour ce subject qu'il s'advisa d'accompagner ce poème lyrique d'un commentaire en prose qu'il appella Briefve exposition des endroits difficiles, où il proteste d'abord qu'il n'a pas dressé ces observations pour instruire les doctes et les intelligens, puisque ce seroit vouloir enseigner les aigles à voler et les cygnes à chanter, mais seullement pour conduire ceux qui ne sont pas si versez à l'intelligence des antiquitez poétiques. En quoy il faict du moins paroistre son jugement et sa modestie. Et là-dessus je peux adjouster véritablement qu'il appréhendoit si fort le jugement public et d'acquérir du blasme voulant acquérir de l'honeur, qu'il a tousjours faict passer la plupart de ses productions pour celles d'un autheur anonyme puisque son nom ne se rencontre presque jamais au frontispice de pas une, et qu'il ne nous le donne qu'à deviner tantost par quelque devise particulière, tantost par les lettres

capitales de son nom, maintenant par quelque passage tiré du milieu de son discours, et tantost par quelque dédicace de son livre. Par exemple, son epithalame est marquée de sa devise latine qui estoit : *Cœlum non solum*, et sur le mot de Thmesien Gascon il dit dans ses commentaires : Notez que nostre surnom de Mesmes, etc., d'où l'on peut conclure infailliblement qu'il en estoit le véritable autheur. Sa grammaire italienne et françoise imprimée pour la première fois à Paris l'an 1548 (1), n'en désigne l'autheur que par ces lettres capitales : I. P. D. M. que quelques uns ont faussement interprétées : Jacques Pelletier du Mans qui vivoit et qui escripvoit au mesme temps (2), mais la devise italienne qu'il

(1) La Croix du Maine en parle ainsi (t. I, p. 573) : « Il est auteur d'une grammaire italienne et françoise, imprimée à Paris chez Gilles Corrozet, l'an 1548, et l'an 1567, chez Robert le Mangnier, en laquelle il n'a pas voulu mettre son nom : mais ce qui m'a fait cognoitre qui en étoit auteur, çà été une sienne devise, mise sur la fin de la dite grammaire italienne, qui est telle : *Per me-stesso son sasso,* laquelle expliquée en françois, signifie *De moy-mesme je suis Pierre,* qui est un équivoque ou allusion sur son nom et surnom, Pierre de Mesmes, comme s'il eut voulu dire : Je suis Pierre de Mesmes, qui ai composé cet ouvrage. Ce que j'ay récité assez amplement à cause de plusieurs qui n'ont pas cognoissance ni de l'auteur de cette grammaire italienne et françoise, ni de cette devise...... » Du Verdier, bien plus bref, cette fois, que son confrère en bibliographie, se contente d'indiquer l'édition de la grammaire italienne donnée à Paris, in-8°, par Gilles Corrozet, 1548. La Grammaire de J. P. de Mesmes ne figure ni dans les *Jugements des savans* d'Adrien Baillet, ni dans le *Manuel du Libraire.*

(2) C'est ce qu'avait prévu La Croix du Maine, disant (*Ibid) :* « S'il eût mis son nom par lettres capitales ou majuscules en cette façon J. P. D. M. Plusieurs eussent pensé que c'eût été le nom de Jaques Peletier du Mans, tant cognu par ses œuvres, et plusieurs

y adjouste *Per me stesso son sasso,* de moy mesme je suys Pierre, faict bien cognoistre par ceste allusion ou équivoque sur son nom que Jean Pierre de Mesmes, et non pas Jacques Pelletier estoit l'autheur de ceste docte et utile production grammaticale. Finalement sa version des Supposés desdiée à Henry de Mesmes qu'il appelle son cousin, nous peut faire soupçonner au moins qu'un de Mesmes l'a faicte, et puis deux de nos bibliothéquaires l'attribuent justement à celluy-cy (1). Ceux qui sont bien áises de ne point confondre les autheurs et qui considèrent toutes les choses de près, n'ignorent pas combien celles-cy coustent et combien la recherche en est pénible : Ce que je

ont eu opinion que les vers italiens pris au Tombeau de Madame Marguerite, Roine de Navarre, sœur du roi François I, sous ces lettres susdites, signifiassent le nom dudit Pelletier, mais leurs devises les ont fait recognoître, car ledit Jean Pierre de Mesmes a celle-cy en latin, *Cœlum non solum,* et Pelletier a cette autre françoise, *moins et meilleur,* mais c'est trop s'arrêter sur ce point.. » M. de Clinchamp, dans sa notice sur Jacques Pelletier (*Bulletin du Bibliophile* de juillet 1847, p. 283-308) a dit de ces vers italiens (p. 296, en note) : « On donnait jadis cette version à l'auteur dont nous esquissons la vie ; la connaissance parfaite qu'il possédait de la langue de Pétrarque, autant que les initiales citées plus haut et qu'on peut, en effet, expliquer par Jacques Pelletier Du Mans, avaient accrédité cette opinion. Elle est erronée cependant, et le véritable traducteur est le parisien Jean Pierre de Mesmes. »

(1) La Croix du Maine ne dit rien de cet opuscule, mais Du Verdier déclare que J. P. de Mesmes « a traduit d'Italien, les Supposés, comédie de Loys Arioste, imprimés à Paris, in-8°, par Estienne Groulleau, 1552. » B. de la Monnoye fait observer, sous le passage de la *Bibliothèque françoise,* (1773, t. II, p. 470) que « l'édition des *Supposés* de l'Arioste, traduits en françois par J. P. de Mesmes, est curieuse en ce qu'on y voit, à côté de la traduction, la comédie de l'Arioste en prose italienne, suivant que l'auteur l'y avoit originairement conçue avant qu'il la réduisit en vers de douze syllabes. » Cette observation a été reproduite par J. C. Brunet *(Manuel du Li-*

ne dis pas pour louer mon travail, mais seullement pour fermer la bouche et pour respondre à ceux qui par ces mesmes circonstances croiroient avoir lieu de le mépriser. Après tout, qu'ils se souviennent que ces exactes et petites observations font une partie de la critique moderne (1), et que souvent le grand Scaliger, le docte Lipse et le fameux Casaubon ont la sueur au front pour de moindres ou de semblables choses.

Je ne diray rien icy davantage de ses Institutions astronomiques contenant les principaux fondemens et les premières causes des cours et mouvemens célestes, avec la totale révolution du ciel et de ses parties, les causes et raisons des éclypses, tant de la lune que du soleil, imprimés à Paris, in-4°, l'an 1557 (2), ny de sa Composition et fabrique de l'astrolabe et de son usage, avec les préceptes des mesures géométriques, le tout traduit du latin de Jean Stoefler, célèbre mathé-

braire) au mot *Ariosto*, t. I, col. 447. Le savant bibliographe rappelle, à ce sujet, que ce n'est pas la plus ancienne traduction qui ait paru des *Supposés*, en notre langue, car Jacques Bourgeois en avait déjà donné une en 1545, sous le titre de *Comédie très-élégante*.

(1) M. Amédée Thierry a dit quelque part que les détails sont l'âme de l'histoire. Le mot est surtout juste si on l'applique à l'histoire littéraire, et le rapprochant de la profession de foi de Guillaume Colletet, je recommande le tout à l'attention des critiques trop épris de vaines considérations générales et qui, du haut de leur nuage, répondent avec un superbe dédain au lecteur refusant de les suivre : *de minimis non curat .. scriptor*.

(2) Chez Michel Vascosan, in-f°, comme nous l'apprend Du Verdier. Voir aussi la *Bibliographie astronomique* par Jérôme de la Lande (Paris, in-4°, p. 80), qui signale la beauté de cette

maticien, enrichy des annotations du docte de Mesmes et imprimé à Paris, in-8° l'an 1556 (1), puisque cela n'est pas de mon subject et que je le renvoye aux mathématiciens pour en juger. Je diray seullement que sa version en prose françoise de la Comédie des Supposez de Louis Arioste est escrite d'un style si pur et si net pour le temps, qu'il paroist bien que les langues estrangères n'estoient pas sa seule passion, et que sa langue maternelle ne fut pas dans sa créance indigne de sa culture et de ses soins.

J'adjouste que ce fut encore luy mesme qui traduisit en beaux vers italiens les cent fameux distiques que ces trois illustres princesses angloises, Anne, Marguerite et Jeanne de Seymur composèrent sur le trespas de l'incomparable Marguerite, royne de Navarre (2), comme on le void par les mêmes lettres capitales de son nom I. P. D. M., qui sont au-dessus de chaque

édition, mais qui n'a pas connu une autre édition citée par Brunet, d'après Maittaire : Paris, Fed. Morel, 1599, in-f°. Je trouve une mention des *Institutions astronomiques* dans le commentaire fait par Simon Goulart des *Œuvres* de G de Saluste, sieur du Bartas (Paris, Toussainctz Du Bray, in-f°, 1611, 1re partie, p. 181)

(1) Par Guillaume Cavellat. Voir les ouvrages déjà cités de Du Verdier, de La Lande, de J.-C. Brunet. Ce dernier (t. VII, col. 1670) indique, de plus, une édition de 1560, (même imprimeur, même format). L'ouvrage est mis à 25 fr. dans le *Bulletin* de MM. Morgand et Fatout, libraires (Nos 3 et 4).

(2) *Le Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre, faict premièrement en distiques latins par les trois sœurs princesses en Angleterre* (Anne, Marguerite, Jane de *Seymour*). *Depuis traduictz en grec, italien et françois par plusieurs des excellents poëtes de*

quatrain parmy ceux de Jean Dorat, de Joachim Du Bellay, du comte d'Alsinoiz et de quelques autres, et par sa devise : *Cœlum non solum* (1) qui est ensuite au-dessous de deux ou trois petits poèmes italiens en faveur de ces trois héroïques sœurs, il paroist bien que ce sont d'agréables productions de l'esprit de de Mesmes qui estoit capable de tout entreprendre et de tout exécuter dans ses lettres.

On voit encore de ses vers au frontispice de plusieurs livres imprimez de son temps, comme on le peut juger par sa devise : *Cœlum non solum* qui est au-dessous de ces mêmes ouvrages. Ainsi l'ode françoise qui est à l'entrée d'un vieux roman intitulé le *Nouveau Tristan, prince du Léonnois*, et mis en nostre langue par Jean Maugin l'Angevin (2), est de la façon du sçavant

France (J.-P. de Mesmes, Joach. Du Bellay, Antoinette de Louynes, Ant. de Baïf, le comte d'Alsinois): *avec plusieurs odes, hymnes, cantiques, épitaphes sur le même sujet* (par P. de Ronsard, G. Denisot, Salm. Macrin, Nic. Bourbon, Cl. d'Espence, Ch. de Sainte-Marthe, J. Daurat, Jean Tagaut, Jacq. Bouju, J. Morel, P. des Mireurs, G. Bourquier : le tout publié par Nic. Denisot, comte d'Alsinois, avec la préface du seigneur des Essars, Nic. de Herberay). Paris, impr. de Michel Fezandat et R. Granjon, 1551, petit in-8°.

(1) La même devise *(Cœlo non solo)* devait être adoptée à la fin du siècle suivant, par un saint ecclésiastique dont je viens de chercher à raviver quelque peu le souvenir. Voir *Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé Jean-Jacques Boileau* (1877, in-8°, p. 80, note 1).

(2) *Le premier livre du nouveau Tristan, prince de Léonnois, chevalier de la Table-Ronde, et d'Yseulte, princesse d'Yrlande, royne de Cornouaille, faict françois par* JEAN MAUGIN, *dit l'Angevin.*

de Mesmes. En voicy la seconde ou troisiesme stance :

Le torrent gravier cache l'or,
Les graves ruines le thrésor,
Les espines la rose,
Le corps bossu le grand sçavoir.
Dans les vieux romans on peut voir
Mainte excellente chose.

Le reste est du mesme style, c'est-à-dire plus docte que poly.

Il vivoit encore l'an 1558. Antoine du Verdier, La Croix du Maine, George Draude, et le Promptuaire des livres ont faict mention de luy dans leurs Bibliothèques françoises. Charles Fontaine, qui se picquoit fort d'estre bon poète et qui ne le fut jamais (1), lui adressa ceste fade épigramme que j'ay trouvée parmy les siennes :

A Jean-Pierre de Mesmes.

Ma Muse estrennant ses amis
Si elle t'avoit oublié
Ce péché ne seroit remis,
Ains à jamais seroit lié.

Paris, veuve Delaporte, 1554, in-f°. *Ibid.* Gabr. Buon, 1567, in-f°. Lyon, Benj. Rigaud, 1577, 2 vol. in-16. Paris, Nicolas Bonfons, 1586, in-4°. Voir sur Maugin un recueil où l'on est assuré de trouver toujours d'excellents renseignements, *le Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par* M. CÉLESTIN PORT (t. II, 1876, p. 618-619).

(1) Ce Charles Fontaine (né à Paris le 12 juillet 1543, mort vers 1587) fut l'adversaire passionné de Joachim Du Bellay. Sa critique (1551) de la *Défense et illustration de la langue françoise,* n'est pas moins plate que le quatrain cité par Colletet, lequel se montre ici fort bon appréciateur.

Ce célèbre jurisconsulte, ou droict conseillant, comme il s'appelloit plaisamment, Louis le Caron, nommé depuis Charondas (1), dans son poème du Ciel des Grâces, le met au nombre de ces excellens hommes qui esclattoient de son temps par des productions d'esprit :

Magny, mon de Mesmes encore,
Esprits que la France honnore.

Et je m'estonne d'où vient que Scevole de Saincte-Marthe qui a faict l'éloge latin des excellens hommes de ceste maison parmy les hommes illustres que j'ay faict parler françois (2) a passé celluy-cy soubs silence. Seroit-il bien possible qu'il ne l'eust pas cognu luy (qui) vivoit de son temps? Ou plustost ne seroit-ce point qu'il auroit creu sa naissance doubteuse, et qu'en ceste qualité il eut voullu refuser un honneur légitime à celuy qui ne l'estoit pas, comme si la vertu, qui est de tout sexe, n'estoit pas aussi de tout temps? Et puis certes il ne se montra pas si réservé, ny si scrupuleux à l'endroict de ces illustres bastards Christofle de

(1) Louis le Caron, dit Charondas, naquit à Paris et mourut en 1617, plus qu'octogénaire. Voir sur cet ami d'Etienne Pasquier, ami qui fut lieutenant au baillage de Clermont, en Beauvoisis, les notices de La Croix du Maine (t. II, p. 46-47) et de Du Verdier (t. II, p. 592-597). *Le Ciel des Grâces*, d'après ce dernier auteur, fut imprimé à Paris, in-8° par Gilles Robinot, 1554. Brunet a omis ce rare opuscule dans l'article *Le Caron* du *Manuel du Libraire* (t. II, col. 912). Louis le Caron a, comme poète, été fort maltraité par l'abbé Goujet (*Bibliothèque françoise*, t. XIV, p. 272-274).

(2) Voir sur la traduction du *Gallorum doctrina illustrium* (Paris, 1644, in-4), l'*Introduction* aux *Vies des poètes gascons*, p. 12.

Longueil (1), Mellin de Saint-Gelais et Jean-Antoine de Baïf, desquels il fit si justement l'éloge. Le mesme Baïf, qui estoit un de ses plus doctes amis, pour éterniser son mérite aussy bien que leur amitié mutuelle, lui desdia un sonnet dans le second livre de ses Amours de Francine (2), où il lui parle de la sorte :

Mesmes, tandis qu'au ciel tu fiches ton esprit,
Des astres remarquant le cours et la puissance,
Sur les bords de la Seine à rien las! je ne pense,
Icy dessus le Clain, qu'à celle qui m'y prit, etc.

Quiconque sera curieux de voir la response que de Mesmes lui fist en mesme temps, peut consulter la fin de ces Amours de Francine, où il trouvera un sonnet qui commence de la sorte :

Baïf, ce doux tourment qui te faict nuit et jour
Non plus ce mien esprit, non plus mon cœur attise,
La fureur n'y est plus qui encore te maistrise,
Mais il faut une fois faire hommage à l'Amour.

(1) Christophe de Longueil, né en 1488 à Malines, mourut en en 1522 à Padoue, après avoir été professeur de droit à Poitiers et conseiller au parlement de Paris. Il était « fils naturel d'Antoine de Longueil, évêque de Saint-Pol de Léon, chancelier de la reine Anne de Bretagne, » comme s'exprime le *Moréri*. C'est dans le livre I de son Recueil que Sainte-Marthe a fait l'éloge de Longueil, vanté aussi par Paul Jove, et, ce qui vaut mieux, par Guillaume Budé, par Etienne Dolet, par Clément Marot et par le cardinal Pole, lequel fut son intime ami.

(2) Voir ce sonnet dans les *Poésies choisies de J. A. de Baïf*, publiées par M. L. Becq de Fouquières (Paris, Charpentier, 1874, p. 139). L'éditeur, soit qu'il n'ait pas connu J.-P. de Mesmes, soit qu'il ait oublié de le faire connaître à ses lecteurs, n'a pas mis la plus petite note sous le nom de cet ami du chantre de Francine. Par un singulier *lapsus* Francine avait été, dans la copie du Louvre, changée en *Francius*.

Nicolas Bergier, de Reims (1), dans la préface de son traitté curieux du poinct du jour (2), pour appuyer quelques-unes de ses opinions, rapporte quelques passages de ses doctes Institutions astronomiques avec le nom de l'auteur en marge. Pierre de Ronsard, dans les premières additions de son Poème des Isles fortunées, dédié à Marc-Antoine de Muret, tesmoigne bien la haute estime qu'il faisoit du mérite de Jean-Pierre de Mesmes lorsqu'il le met au nombre de ses doctes amis qu'il invite à faire avec eux le voyage des Isles fortunées ;

Je vois Baïf, Denizot, Tahureau,
Mesmes, Du Parc, Bellay, Dorat, etc (3).

(1) Nicolas Bergier, né à Reims en 1567, mourut en 1623, ayant publié, un an avant sa mort, un livre rempli d'érudition et que l'on peut encore consulter avec profit, l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain* (1622, in-4°, plusieurs fois réimprimé, notamment en 1736).

(2) *Le Point du Jour, ou Traité du commencement des jours et de l'endroit où il est établi sur la terre,* Reims, 1629, in-12. La première édition est de Paris, 1617, in-8° sous le titre d'*Archemeron, ou Traité,* etc.

(3) A toutes les citations de Colletet je ne joindrai qu'une seule citation, tirée des *Sonnets exotériques* d'Imbert (sonnet XVII, p. 25 de l'édition de 1872) :

Donc, Mesme, mon voisin, quand d'un hautain esprit
En faveur des François tu monstres par escrit
Des célestes flambeaux les loges éternelles, etc.,

Imbert vise en ce tercet les *Institutions astronomiques*. Il est moins facile d'expliquer les mots : *Mon voisin* qu'il adresse au *parisien* J.-P. de Mesme. Faut-il voir dans ces mots une allusion à l'origine gasconne des aïeux de notre poète, ou par *mon voisin*, Imbert désignait-il le propriétaire de quelque petit domaine situé dans les environs de Condom?

LE DUC DE SAINT-SIMON

ET

LE CARDINAL GUALTERIO

MÉMOIRE

SUR LA RECHERCHE DE LEUR *CORRESPONDANCE*

(1706-1728)

I.

Dans un chapitre de ses *Mémoires*, le duc de Saint-Simon, voulant caractériser les relations fort amicales et confidentielles qu'il entretint avec le cardinal Gualterio pendant et après la nonciature que ce prélat illustre avait remplie à la Cour de France, s'exprime ainsi :

« *Du commerce fréquent nous vînmes à l'amitié et à la confiance qui a duré entre nous jusqu'à la mort, avec un commerce réglé de lettres toutes les semaines, depuis son départ et presque toujours en chiffre* (1). »

Dans un autre endroit de ses mêmes *Mémoires*,

(1) Voyez les *Mémoires*. Edit. in-8°, Hachette. Tome V, page 49.

toujours à propos du cardinal Gualterio, le Duc de Saint-Simon dit encore :

« *Nous nous écrivions toutes les semaines et fort ordinairement en chiffre pour nous entretenir plus librement, et ce commerce a duré régulièrement jusqu'à sa mort* (1). »

Ces formelles déclarations avaient singulièrement éveillé ma curiosité, pendant que je préparais l'*Historique du cabinet de Saint-Simon,* et que j'informais sur les destins et vicissitudes de ses *Manuscrits* (2). Dès lors je m'étais promis de faire campagne sur le territoire des Gualterio. Je revins plus tard sur ce beau sujet. Qu'était devenue cette correspondance de chaque semaine et en chiffres? Je m'échauffai d'autant plus à l'entreprise d'une si belle recherche que je reconnus que la correspondance entre les deux personnages n'avait pas duré moins de vingt années et qu'il y avait lieu de penser que le duc de Saint-Simon n'avait pas fourni moins de mille et quelques lettres dont la plupart, sans aucun doute, avaient dû être fort longues.

J'informai d'abord sur la personne de M. le cardinal Gualterio, sur ses biens d'hoirie ensuite, puis sur ses héritiers. Je m'enquis donc du lieu d'Italie où je supposais que devaient être ses papiers, et comme j'appris qu'ils avaient été ac-

(1) *Mémoires*. Edit. in-8o. Hachette. Tome X, page 397.

(2) Le duc de Saint-Simon, *son Cabinet et l'historique de ses Manuscrits d'après des documents authentiques*. (Paris, E. Plon et Cie, 1874.)

quis, depuis vingt ans environ, pour être déposés dans les collections publiques du *British Museum*, je profitai du prochain voyage que je fis à Londres pour me rendre aussitôt à la célèbre Bibliothèque dont les avenues et les richesses m'étaient d'ailleurs déjà familières.

Le catalogue des « *Additional manuscripts*, (4) » c'est-à-dire l'énumération d'acquisitions relativement récentes, venait précisément d'être publié, et il contenait la description entière, article par article, du Recueil des *papiers* du Cardinal Gualterio. La lecture seule de ce considérable répertoire me parut être d'un extrême intérêt. A un premier coup d'œil, en effet, il est aisé de reconnaître qu'il y a là une mine admirable pour l'histoire des neuf dernières années du règne de Louis XIV et des quinze premières du règne de Louis XV. Le *Recueil* cédé par la famille Gualterio en 1855 a été divisé, réparti, classé et inventorié excellemment. Il consiste surtout en correspondances échangées avec des personnages de différentes Cours de l'Europe tels que souverains, princes et princesses de sang royal, ministres, secrétaires d'État, ambassadeurs et nonces, agents et résidents, envoyés particuliers, ducs et pairs, maréchaux, savants et

(4) *Catalogue of additions to the Manuscripts of the* BRITISH MUSEUM *in the years, 1854-1860.* (Printed by order of the Trustees.) Ce catalogue comprend les manuscrits additionnels depuis le n° 19,720 jusqu'au n° 24,026.

lettrés, et cela avec une profusion et une étendue telles qu'il faudrait de nombreux volumes pour en contenir la seule analyse (1). En un mot, c'est un véritable cabinet politique, historique, scientifique, anecdotique et littéraire où chaque *correspondance*, pour peu qu'elle ait été suivie avec un même personnage, se trouve représentée en un ou plusieurs volumes formés et reliés à part sous le nom du *correspondant* : ainsi : *Lettres du marquis de Torcy* au cardinal Gualterio ; *Lettres de la princesse des Ursins; Lettres de Arnaud de Pomponne; Lettres du Duc de Noailles*, etc. Les autres correspondances, celles d'occasion et de passage, forment diverses séries classées et divisées, autant que possible par nationalités (2), sous le titre de *Correspondance diverse*.

Je trouvais la correspondance des d'Estrées, du cardinal de Rohan, du cardinal de la Trémouille, de M. de Callières, du maréchal d'Uxelles, du duc de Berwick, et de tant d'autres qui assurément avaient beaucoup moins écrit au cardinal Gualterio que ne l'avait fait le duc de Saint-Simon. Il était cependant difficile de ne pas s'attendre à

(1) La collection entière s'étend du *Manuscrit* nº 20,211 au *Manuscrit* nº 20,583 pour les papiers du Cardinal *Filippo Antonio* Gualterio Nonce en France de 1700 à 1706 et du *Manuscrit* nº 20,584 au *Manuscrit* 20,686 pour les papiers de *Luigi* Gualterio son neveu.

(2) Ainsi : *Correspondence of Cardinal* GUALTERIO *with various persons, chiefly Englishmen.* 1701-1728.

Nº 20,397 à 20,400. *Correspondence of* CARD. GUALTERIO *with various natives of France.* In chronological order : 1698-1727.

trouver le Duc placé à son rang. Vaine cependant fut mon attente. Tout et tous, lui excepté. Deux ou trois lettres au plus, et dispersées dans la masse des lettres diverses : ce fut tout. Je lus et relus l'inventaire, je feuilletai, j'explorai les volumes. Je fis les rencontres les plus inattendues, Crozat, le célèbre amateur et le grand curieux ; Valincour, l'aimable lettré et bon bibliophile ; le Père Lafiteau, évêque de Sisteron et piquant négociateur ; le S[r] de Frémont, agent de France à Venise ; l'abbé Chevalier, autre négociateur en cour de Rome ; l'abbé Renaudot, fort savant, fort lettré, fort auteur de mémoires politiques à l'usage des hommes d'Etat ; Pecquet le père, premier commis des affaires étrangères ; M. de Breteuil, l'introducteur des Ambassadeurs ; Languet de Gergy, l'illustre curé de Saint-Sulpice ; les Ducs d'Antin, de Beauvilliers et de Noailles; les Archevêques d'Arles, de Bourges et de Rheims ; les Evêques de Montpellier et de Soissons ; les Maréchaux de Tallard et de Tessé ; Madame de Maintenon ; la maréchale de Noailles, mais point le duc de Saint-Simon, pour ce qui était de sa correspondance particulièrement abondante et suivie avec le cardinal ! Que penser donc de ces mots ci précis : « *Nous nous entretenions toutes les semaines et fort ordinairement en chiffres?...* » D'un autre côté, j'avais surpris un aveu tout aussi important dans une lettre du cardinal adressée de Rome le 9 mars 1722

à M. de Chavigny, alors à Madrid : « *Nous avons été amis de cœur depuis vingt-trois ans,...* » dit M. Gualterio en parlant de M. de Saint-Simon, ambassadeur extraordinaire en Espagne(1). Il n'y avait donc pas de doute que, de part et d'autre, on se fût beaucoup écrit et fort confidentiellement. Je fis des conjectures. La famille romaine, héritière du nom, et des armes, et des biens des Gualterio, en cédant des liasses manuscrites qui remontaient à près de deux cents ans de date, aurait-elle expressément et consciemment enlevé d'un recueil aussi général la seule correspondance de M. le duc de Saint-Simon ? Pourquoi aurait-elle laissé valable au contrat tout ce qu'elle y a laissé et aurait-elle enlevé de cette collection aussi variée que considérable les seuls écrits du Duc ? Le fait, assurément, n'était pas impossible, j'en conviens, mais assurément aussi, il n'était pas probable. Il aurait été possible au cas où le possesseur, avant de traiter de la cession des papiers de sa maison, aurait eu la pensée, fort littéraire d'ailleurs, de se faire l'éditeur d'une correspondance aussi curieuse. Tout naturellement alors, il n'eût point cédé pour un dépôt public les pièces originales qu'il se serait réservé le soin et l'honneur de publier. Mais il est certain que tel ne fut point son projet, et que, pour lui, les lettres du duc de Saint-Simon adressées au plus illustre cardinal de sa famille n'avaient point

(1) BRITISH MUSEUM, *manuscrit* n° 20,353.

un prix plus particulier, dans ces volumineux recueils, que, par exemple, les lettres du *Roi*, les lettres du *Régent*, les lettres du *Chevalier de Saint-Georges* dit « le Prétendant d'Angleterre, » les lettres des *secrétaires d'État des affaires étrangères*, qui s'étaient succédé au Cabinet de Versailles depuis le marquis de Torcy jusqu'à M. de Chauvelin, de 1700 à 1728, les lettres enfin de tant d'autres personnages de rang fort élevé et de nom déjà célèbre.

Tout d'abord, je vis là un mystère malheureusement fort propre à contrarier ma curiosité très-excitée : et, mystère il y eut pour moi jusqu'à la rencontre que je fis de la preuve la plus formelle de la perte peut-être irréparable des pièces originales d'une correspondance dont la lecture serait aujourd'hui pour nous d'un si grand prix. Je la produirai plus loin dans son éloquente et cruelle authenticité. Mais il convient peut-être de dire auparavant quel était ce cardinal qui fut le correspondant ordinaire, familier et confident du fougueux auteur des plus étonnants *Mémoires* français. On appréciera plus justement encore soit l'étendue de la perte de pareils documents, soit la valeur du prix qu'il y aurait à la pouvoir réparer, lorsqu'on saura mieux qui fut ce prince de l'Église à qui, chaque semaine, pendant plus de vingt années, le *petit Duc à l'œil perçant,* — c'est ainsi que Sainte-Beuve l'a appelé, — adressa ses dires et ses juge-

ments sur les événements de la Cour de France dont il pénétrait les ressorts, et sur les personnages dont il saisissait le jeu des passions, pour les soumettre à l'éclat de son incomparable pinceau.

II.

L'examen très-minutieux que nous avons fait de la masse énorme des papiers personnels du cardinal, la lecture attentive des *Mémoires* qu'il a dressés en des circonstances politiques très délicates, ainsi que des correspondances qu'il a entretenues en divers États de l'Europe avec les esprits les plus distingués, m'ont permis de le suivre, pour ainsi dire pas à pas, dans son intéressante carrière. Mais le lieu ne convient pas ici pour étendre le récit de sa vie, au-delà de l'exposé des principaux faits qui la caractérisent.

Messire Philippe-Antoine Gualterio, noble de la ville d'Orvieto, naquit le 24 mars 1660 à Fermo, ville de l'État de l'Église dans la marche d'Ancone, dont son oncle le cardinal était archevêque et prince. Élevé au collège Clémentin à Rome, il fut à vingt-cinq ans l'un des prélats référendaires de la signature. Occupé d'abord dans les charges confiées ordinairement aux jeunes prélats, il venait d'être nommé gouverneur du patrimoine de St-Pierre, lorsque pour la première fois son nom

et sa personne furent désignés au Roi très-chrétien, parmi les sujets romains qui, affectionnés à la France, pouvaient prétendre à l'appui de son ambassadeur auprès du Pape, pour être déclarés nonces. Prélat fort sage, il avait aussi beaucoup d'esprit et les d'Estrées qui l'avaient fort connu se plaisaient à témoigner qu'il avait le cœur très-français. Il fut d'abord fait vice-légat d'Avignon au lieu et place de M. Delfini à qui le Roi avait donné sa parole pour l'agréer nonce, et quatre ans plus tard M. Gualterio vint nonce en France au lieu et place du même M. Delfini créé cardinal. Sa correspondance de vice-légat d'Avignon a été conservée parmi ses *manuscrits* et s'étend du 12 janvier au 31 juillet 1700 (1). Nommé nonce au mois de mars, il serait arrivé aussitôt à la Cour sans les particulières difficultés qui s'étaient produites entre le Saint-Siége et le Roi, au sujet de visites que le cardinal Delfini avait dit ne pas vouloir rendre à messieurs les bâtards, enfants naturels de Sa Majesté, visite, que de son côté, Sa Majesté exigeait pour messieurs ses enfants qu'elle avait d'ailleurs déclarés princes légitimés. Le cardinal Delfini partit le 17 mars 1700 sans avoir pris congé.

Le conflit dura des mois. Il faillit y avoir rupture totale dans les relations, et ce ne fut qu'après que l'émotion du Roi eût été adoucie par un bref

(1) Voyez au BRITISH MUSEUM, le ms. n° 20,266, *Dispacci in segretaria di Stato di monsignore. Illmo et Ecc^mo Gualterio vice-legato di Avignone diretti all'. Illmo sign. Cardinale Spada.*

plein de promesses que M. Gualterio, nouveau nonce, put se mettre en route pour arriver à Paris. Il y parut le 7 août. Trois jours après Louis XIV lui donna sa première audience particulière à Versailles, Ses débuts furent heureux ; il était homme à savoir plaire et le secrétaire d'Etat des affaires étrangères ne s'était sans doute point fait faute de répandre parmi les seigneurs et les gens de cour le galant billet où le nouveau Nonce, le priant d'exprimer sa reconnaissance au Roi, lui avait dit ni plus ni moins qu'être ministre apostolique auprès de Sa Majesté lui paraissait « *la somma delle sue fortune.* » Il eut peu à servir le Pape Innocent XII qui l'avait nommé, ce pontife étant venu à mourir trois semaines après l'arrivée de son nouveau nonce à la cour de France. Le conclave ouvert en octobre fut clos le 23 novembre par l'exaltation au pontificat du cardinal Albani qui prit le nom de Clément XI. Le cardinal Gozzadini ayant remplacé le cardinal Spada dans la Secrétairerie d'Etat, et lui-même l'ayant été par le cardinal Paulucci, ce fut donc au pape Clément XI et aux cardinaux Gozzadini et Paulucci que le nonce Gualterio adressa toute la correspondance de sa nonciature, à l'exception de celle qu'il avait tenue avec Innocent XII pendant les trois premiers mois de sa résidence. Divisée en lettres ordinaires et en lettres secrètes, cette correspondance s'étend jusqu'au 30 décembre 1707 et est conservée tout entière en

minutes et copies parmi les papiers de famille acquis par le *British museum* (1).

Pendant tout le temps que dura son séjour à la Cour, l'habileté du Nonce fut très-appréciée. Il évita avec un art extrême d'exciter les passions qui, sur le terrain théologique tout autant qu'en matière temporelle, étaient fort disposées alors à se déclarer pour le plus grand trouble des relations entre la France et le Saint-Siége. Les circonstances politiques étaient aussi fort difficiles. L'affaire énorme de la succession d'Espagne venait de se présenter. On sait si elle fut grave. Les thèses soutenues en Sorbonne, les déclarations des Jansémistes étaient aussi choses faites pour mettre à l'épreuve la dextérité de l'envoyé du Pape, mais en ces matières délicates où il faut que les démarches soient conformes aux usages et aux droits de l'Etat, le Nonce sut demeurer aussi correct qu'adroit et prudent.

Rarement donc, nonce était mieux entré dans la faveur de la Cour et avait mieux mérité l'estime des ministres et des gens d'état. Il n'y eut qu'une voix dans les grandes maisons sur la grâce de ses manières, sur l'aménité d'esprit, et sur l'esprit de

(1) Voyez les *Manuscrits Addit.* nos 20,267 à 20,274. *Dispacci im segretaria di Stato di Monsig. Gualterio nunzio apostolico appresso il Re christianiss. diretti all Em Sr Card. Spada;*

Agl. Emo Sign. Cardinal Capo d'ordine e a Monsig. arch. Gozzadini etc., (30 juillet 1700. 30 décembre 1707).

Et le ms. no 20,242, « *Registre di Lettere segrete à Nossignore il Papa Clemente XI.* (13 décembre 1700 au 7 mai 1705.)

conversation de M. Gualterio, sur ses dispositions politiques dans la négociation et sur ses égards pour la nation. Il s'était créé les relations personnelles les plus enviables, et bientôt se présenta pour lui l'occasion solennelle de recevoir d'éclatants témoignages de cette universelle sympathie. Cette occasion se trouva dans la cérémonie de son « *Entrée* » qui eut lieu le 2 avril 1702. Ce fut une acclamation. Les *Journaux* manuscrits de M. de Breteuil (1), introducteur des ambassadeurs et qui était de service, à cette époque, sont curieux à lire pour cette circonstance, non moins que le *Mercure Galant* qui se fit adresser sur la cérémonie une lettre où on met fort en vue tout le bel air du personnage et où il est dit en parlant du Nonce « qu'il a tout l'esprit qu'on peut avoir (2). » Cette même année, le nonce justifia grandement la bonne opinion qu'on avait de lui en France et l'affaire de Venise lui donna lieu de montrer combien il s'entendait à la négociation. La République Sérénissime avait un véritable différend à régler avec le Roi et M. Gualterio

(1) Voyez à la BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL, les *Mémoires* du baron de Breteuil. Années 1702-1704. « *De l'Entrée et audience publique du nonce Gualterio.* » Quoique le nonce soit en France dès le mois d'août 1700, (écrit M. de Breteuil), les deuils de la Cour et celuy de son père ne luy ont pas permis de faire plutôt son entrée et comme je n'en avois point encore fait d'aucun nonce, j'ay cru devoir écrire cellecy fort en détail. » (Suivent les détails). Le baron dit aussi « le nonce Gualterio qui est l'homme le plus franc et le plus véritable que j'ay veu venir d'au de là des monts... »

(2) *Mercure-Galant* dédié à Monseigneur le Dauphin. Avril 1702. Pages 252 à 276.

fut excellent arbitre au nom du Saint-Siége. Le S[r] de Dangeau de qui les yeux et les oreilles étaient toujours grands ouverts sur les mouvements de la Cour pour fournir d'autant mieux à ses *mémoires-journaux*, dit en assez bons termes cette fois :

« Le Roy donna le matin audience à M. Gualterio, nonce ordinaire qui parla fort éloquemment et sagement. C'est par l'entremise du Pape que l'accomodement se fait avec la République de Venise et que l'ambassadeur de cette République vient demain en qualité d'extraordinaire faire une réparation publique à Sa Majesté. Le roi répondit au nonce sur tous les points de son discours avec une précision et une dignité dont le nonce et tous ceux qui pouvaient entendre furent charmés (1). »

Ce fut aux approches de l'année 1704 que l'on commença à parler en Cour du désir de voir le nonce compris dans la promotion au cardinalat que l'on espérait prochaine. Le Roi fut d'avis d'en toucher mot au Pape, discrètement d'abord, sauf à accentuer ensuite. Les propos furent longs à ce sujet et Clément XI ne répondit au désir du Roi qu'après une attente de deux années et demie. Cette promotion dite des couronnes eut enfin lieu au Concistoire du 17 mai 1706 : elle comprenait sept chapeaux dont ceux du nonce Gualterio et de l'abbé de La Trémouille chargé des ordres du Roi à Rome depuis le rappel de M. le cardinal de Jan-

(1) Voir « 29 décembre 1702, *Journal du* marquis le Dangeau, *publié en entier pour la première fois*, etc. (Paris, Didot. 1760).

son. Louis XIV remit la barrette au nonce le 4 août et le nouveau cardinal quitta la Cour le 9 septembre pour se rendre en Italie à sa légation des Romagnes où le Pape l'avait nommé peu de temps auparavant. Les circonstances délicates et disgracieuses qui avaient présidé au départ du précédent nonce furent bien près de se représenter au départ du nouveau cardinal. C'était encore l'affaire des visites aux enfants naturels du Roi, à Messieurs les comtes de Toulouse et du Maine, princes légitimés. L'hésitation fut extrême et l'histoire des embarras qu'éprouva M. Gualterio serait piquante à exposer en tous détails. La complaisance par laquelle il finit et « qui lui fit auprès du Roi le plus sensible mérite, le perdit à Rome, » du moins pour un temps. Ce fut avec les plus grandes marques d'amitié solide et de regret manifesté qu'il quitta la Cour. « Le Roi l'aimoit et le considéroit, (dit Saint-Simon) les ministres y avoient pris confiance, Il s'était fait beaucoup d'amis. Il avoit extrêmement réussi (1). »

Les apprêts de son départ, en effet, avaient été diverses fois retardés. D'importantes consultations politiques lui furent demandées par le secrétaire d'Etat des affaires étrangères à qui il avait remis plusieurs « *Mémoires* » d'un grand intérêt sur les affaires de Rome en particulier. M. de Torcy

(1) *Mémoires du* duc de Saint-Simon. Tome X. Page 41, (Edit. Hachette. Paris 1874.)

de son côté, lui remit des « *Instructions* » (1) qui ne sont pas moins curieuses. Dès ce jour, le cardinal Gualterio peut être regardé comme un cardinal de la faction de France et pensionnaire du Roi. La Cour de France lui a d'ailleurs sans cesse marqué sa faveur. L'archevêque de Rheims étant mort en mars 1710, le Roi donna au cardinal l'abbaye de Saint-Remi. « C'est une des plus belles qu'il y ait en France, des plus nobles et d'un très-gros revenu, » lui écrivait M. de Puysieux. Et l'archevêque de Bourges lui mandait, de son côté, sur cette donation royale: « Rien n'a été plus applaudi, vous êtes adoré icy et on n'oubliera jamais vos manières, votre procédé et vos talents. » En 1711, le « prétendant d'Angleterre » que ses partisans appelaient « le Roi » obtint du Pape avec l'appui du Roi très chrétien que le cardinal Gualterio fût chargé de ses intérêts en Cour de Rome et cette qualité lui donna un caractère essentiellement politique qui lui attira, peut-on dire, autant de traverses que d'honneurs. La cour de France le revit en 1713, mais au seul titre de visiteur, avec l'agrément du Roi. Il arriva le 13 juin et salua Sa Majesté le lendemain à son lever où l'occasion lui fut belle pour faire son compliment sur la conclusion des

(2) Les *Instructions* se trouvent dans le *ms. addit.* 20,318, BRITISH MUSEUM ainsi que toutes les pièces de la *correspondance* du marquis de Torcy avec le cardinal Gualterio depuis le 19 juillet 1700 jusqu'au 17 décembre 1726. Voir aussi le *ms. addit.* n° 20,319.

traités de paix signés à Utrecht. Son séjour fut de quelques mois, il avait eu les triomphes de la Cour, dont logement à Marly, et les sourires du Roi et des promenades avec Sa Majesté, ce qui, pour M. de Dangeau était chose la plus enviable et la plus admirable qui se pût voir et noter. Il faut encore entendre son ami Saint-Simon disant à ce sujet les choses curieuses que voici :

« J'eus le plaisir de revoir mon ami le cardinal Gualterio. Nous nous écrivions toutes les semaines.... Assez oisif à Rome, il voulut venir voir le Roi et ses amis encore une fois en sa vie et il arriva à la mi-juin à Paris et tout de suite à la Cour. Le Roi fut véritablement touché de ce voyage et le lui témoigna par toutes sortes d'amitié et de distinctions : il fut de tous les *Marlis*. Le cardinal de Rohan le logea et le fournit d'équipages.

Je ris fort avec lui de la peur qu'il avait faite aux ministres. Les maximes du Roi, dont j'ai parlé plus d'une fois et dont il s'étoit expliqué à l'occasion du cardinal de Janson, ne les purent rassurer. Les princes changent quelquefois ; la face de la Cour l'étoit totalement depuis le départ de ce cardinal : l'exemple du Mazarin les intimida : ils ne purent comprendre qu'un homme de cet âge et de cette dignité entreprît, de gaieté de cœur, un si grand voyage sans objet que celui qui, en effet, l'amenoit. Ils furent du temps à tâter le pavé avec lui ; mais à la fin ne voyant rien éclore, ils reprirent leurs esprits et leurs anciennes manières avec lui.

Il fut extrêmement fêté de tout le monde et avec empressement du plus distingué. Il ne quitta la Cour que pour aller voir le Roi d'Angleterre en Lorraine et passer deux jours chemin faisant, dans son abbaye de Reims avec l'archevêque son ami... Il fut du voyage de Fontai-

nebleau, très-bien logé, et il y prit congé du Roi et de ses amis au commencement d'octobre avec le serrement d'un bon cœur qui compte bien ne les revoir plus, et le Roi en parut peiné lui-même et le combla de bontés... (1). »

Extrêmement lettré, fort ami des anciens et ne détestant point les modernes, il ne manquait plus en France à ce cardinal que les honneurs académiques et il les reçut deux ans après qu'il eut fait ce dernier voyage à la Cour. En 1713, Son Eminence reçut ses lettres de nomination à l'académie des Sciences et à celle des Inscriptions. Le Régent qui l'avait fort apprécié personnellement lui témoigna la même estime que le feu Roi, et la première marque solide qu'il lui en voulut bien donner, fut la mise en possession, en 1716, de l'abbaye de Saint-Victor « qui est une abbaye royale avec de beaux droits et de belles collations près du jardin royal des Simples et dans un fort bon air et une agréable situation. » Ainsi s'exprimait l'un de ses correspondants ordinaires en lui donnant avis de la libéralité de M. le Régent. Le goût réciproque que le duc d'Orléans et le cardinal Gualterio avaient pour les choses d'art les avait aussi fort rapprochés, et son Eminence se prêtait avec la dernière complaisance à traiter des acquisitions importantes de tableaux et statues pour son Altesse royale. Les lettres conservées à cet égard dans les manuscrits du Cardinal,

(1) *Mémoires* du duc de Saint-Simon. Tome X, pages 40 à 42. (Édit. Hachette 1874).

et particulièrement celles des années 1715 et 1721 touchant aux négociations entamées par M. Crozat pour l'achat de la galerie Odescalchi et autres ouvrages de peinture, ne sont pas les moins curieuses à consulter (1).

Après son retour de France à Rome, en novembre 1713, le cardinal Gualterio avait aussitôt repris ses habitudes de fidèle et assidu correspondant. Chaque courrier pour France et Espagne et pour divers autres pays apportait de lui, soit des mémoires d'Etat, soit des lettres particulières. Il résidait tantôt à Rome, consultant avec une extrême activité sur les affaires de la politique générale, tantôt dans la province d'Orvieto où, avec la plus grande dépense, il avait bâti la villa de Cognolo et fait dresser de vastes jardins. Son goût pour les bâtiments allait jusqu'à l'entraînement et sa passion trop marquée pour remplir des cabinets et galeries de pièces de curiosité anciennes et modernes ne laissa pas que de rendre ses affaires domestiques fort obérées. Cardinal déclaré national et pensionnaire de France, il eut à prendre dans deux conclaves les intérêts du Roi. Ayant, en effet, vu mourir Clément XI après un pontificat de vingt et un ans, il assista à l'exaltation d'Innocent XIII en

(1) Voyez *ms. addit.*, nº 10,316. *Lettres* de Philippe d'Orléans au nonce, puis cardinal Gualterio, 11 avril 1700, 5 octobre 1723, et nº 20,389; *Lettres* de l'abbé De Camps, 14 janvier 1717 à 26 juillet 1723 et surtout le nº 20,390, *Lettres* de M. Crozat au cardinal G. et du cardinal G. à M. Crozat : 5 août 1715 à 28 mars 1722.

1721 et à celle de Benoît XIII en 1723. Le dernier honneur qu'il reçut de France fut celui de sa promotion de prélat dans l'Ordre du Saint-Esprit dont la croix et le cordon lui furent envoyés au mois de juin 1724. Le dernier ambassadeur de France avec lequel il eut commerce à Rome, fut le cardinal de Polignac et le dernier ministre chargé des affaires étrangères en France avec lequel il eut correspondance ordinaire fut M. de Chauvelin. La trop célèbre affaire dite de la *Constitution* fut celle qui occupa les derniers moments de sa lucidité. Il la connaissait de longue date et l'avait suivie pour y avoir été mêlé dès les premiers jours de son entrée en nonciature. Au mois de février 1728, le cardinal Gualterio ressentit un premier accident apoplectique qui fut le signe de sa fin prochaine. Il mourut en effet deux mois après le 21 avril 1728. Il avait soixante-neuf ans d'âge et vingt-deux ans de cardinalat. Son éloge fut prononcé à l'académie des Sciences par M. de Boze, le 25 décembre de l'année de sa mort.

C'est en quelques lignes charmantes que Saint-Simon a tracé le portrait du Cardinal Gualterio. Voici cette heureuse esquisse telle que nous la trouvons dans ses « *Mémoires* » à la date de 1706 :

« Gualterio avoit infiniment d'esprit, et un esprit réglé, sensé, sage, prudent, mais gai et souple, beaucoup d'agrément et de douceur, une grande connoissance du monde et une fort aimable conversation, avec toute l'aisance d'un homme accoutumé aux grandes Cours, et

à la meilleure compagnie ; il la faisoit lui-même et sa conversation étoit charmante et souvent instructive sur une infinité de choses. Ce qu'il avait de plus recommandable, mais de plus singulier pour un homme de son pays et de son état, c'étoit la probité, la fidélité et la candeur, avec tout l'art nécessaire pour les conserver entières dans le maniement des affaires et le commerce du monde.... »

III.

Tel était le personnage qui devint le correspondant le plus fidèle et le plus régulier du duc de Saint-Simon. Je m'imagine que le Duc aura été l'un des premiers seigneurs que M. Gualterio aura rencontré et avec lequel il aura échangé quelques propos agréables et polis d'abord, puis familiers, dans les quelques jours qui suivirent son arrivée à la Cour en qualité de nonce. Il se peut même que leur premier entretien ait eu lieu lorsque M. le Nonce se présentant à Saint-Cloud, fit sa première visite à Monsieur, qui lui fit voir dans le plus grand détail « *quei delitiosi giardini.* » Ce qui est certain, c'est que le Nonce, du temps même qu'il était légat d'Avignon, avait lié une amitié étroite avec l'abbé de Mailly, parvenu « à force de bras à l'archevêché d'Arles, à la mort du dernier Grignan. » Le duc de Saint-Simon, ami et parent de l'archevêque

avait eu à traiter avec Gualterio et ils étaient devenus amis particuliers. (1) « *Du commerce fréquent nous vinmes à l'amitié,* dit le Duc, *et à la confiance qui a duré entre nous jusqu'à la mort avec un commerce réglé de lettres toutes les semaines, depuis son départ.* » Ce sont là paroles qu'il ne faut pas oublier, et c'est pourquoi je les répète. (2) Pendant quelques années, le commerce fut favorisé par l'obligeance du secrétaire du cabinet du Roi, M. de Callières, qui joignait à l'envoi de la correspondance personnelle qu'il avait avec le Cardinal, celle de M. le duc de Saint-Simon, et la première fois que j'en trouve la preuve, date d'un mois à peine après le départ de France de M. Gualterio: « *Voicy, Monseigneur, une lettre que M. le duc de Saint-Simon m'a prié de vous faire tenir,* » lui écrit M. de Callières, le 15 oc-

(1) Voyez le chapitre VI du tome II et le chapitre XI du tome XV des *Mémoires*. (Edition Hachette, Paris 1865).

(2) Saint-Simon expose, en ces termes, le début et la suite de ses relations personnelles avec le nonce :

« Gualterio et moi ne nous visitâmes d'abord que par des messages, et quand il venoit les mardis à Versailles, nous nous y voyions dans les appartements. Nous nous plûmes réciproquement, à moi parce que je lui trouvai bientôt de quoi plaire, à lui parce qu'il avoit résolu de devenir de mes amis. Quand nous nous fûmes un peu plus connus cette gêne de lieu tiers nous fatigua. Il me proposa son escalier secret et qu'à porte fermée il me recevroit sans façons. Ce *mezzo termine* ne m'accommoda pas et je le lui dis franchement. Cela lui fit prendre son parti de venir chez moi et à Paris où je n'étois presque point, et à Versailles toutes les fois qu'il y venoit. »

tobre 1706 (3). Je le trouve encore intermédiaire, quatre ans après. « *Voicy un paquet de M. le duc de Saint-Simon,* » écrit-il le 12 février 1714. De son côté le Cardinal joignait à ses envois pour M. de Callières sa correspondance pour le duc et pair : « *j'ay reçu Monseigneur les lestres que Vostre Emminence m'a fait l'honneur de m'écrire du 19 du passé,* (10 août 1710) *avec le paquet qui y estoit joint pour M. le duc de St-Simon à qui j'espère de le rendre en main propre ce soir à Versailles...* » Et comme cela, à tous moments; du moins, jusqu'à l'époque où, par suite de la mort de Louis XIV, M. de Callières cessa ses fonctions. (2) Pen-

(3) Voyez British museum. *Addit. Mss,* n° 20,368. *Lettres* de M. de Callières au card. Gualterio, 1er août 1706-13 avril 1716 et *Minutes* des *Lettres* du Cardinal à M. de Callières, 8 février 1707-11 février 1713.

(2) M. de Callières fut un personnage fort connu et estimé dans son temps, mais assez oublié aujourd'hui, bien qu'il ait eu fauteuil d'immortel à l'Académie. Il fut très-honnête homme, très-bon secrétaire du cabinet royal, faible diplomate et d'un esprit médiocre parmi les gens d'esprit. Né à Thorigny, en Basse-Normandie, le 14 mai 1645, il fut plénipotentiaire à Ryswick, en 1693, et eut l'honneur de signer le célèbre traité de la paix conclue. Il a écrit des petits livres dont l'enseigne vaut assurément mieux que le dedans ; ainsi : « *Des mots à la mode,* » (1662). « *Traité du bon et du mauvais usage de s'exprimer et des façons de parler bourgeoises,* » (1693). « *De la raillerie des anciens et des railleurs de nostre temps,* » (1692 et 1699). Ce sont là de très-jolis titres. Il a aussi traité « *Du bel esprit,* » (1695). Le moins oublié de ses ouvrages est « *De la manière de négocier avec les Souverains* », si tant est que cette manière puisse être érigée en méthode et que l'inspiration, et l'esprit particulier, et le tact, et le don de connaître et apprécier ne soient pas ce qu'il peut y avoir de plus désirable et de plus sûr pour négocier convenablement avec les Princes. Il mourut le 5 mai 1717.

dant l'ambassade extraordinaire de M. le Duc de Saint-Simon, en Espagne, l'intermédiaire entre les deux illustres correspondants fut le nonce à Madrid, Aldobrandini. Celui-ci écrit le 29 novembre 1721 au cardinal Gualterio et lui mande qu'il a reçu sa lettre pour le duc de Saint-Simon à qui il l'a remise en main propre (3), de même le 14 février et à cette date il en envoie une du Duc qui la lui a donnée le 17. Quant à celles qu'il a reçues du Cardinal à la même adrese, depuis le départ de M. l'Ambassadeur pour la Cour, il les a envoyées à Paris.

Lors donc que l'on se représente avec quelle sûreté de confidence le duc de St-Simon put écrire tout ce qu'il avait en l'âme au cardinal, lorsqu'on sait quelle façon était la sienne, quelle impétuosité caractérisait ses impressions, quels regards il tenait perpétuellement dirigés sur les acteurs de la vie politique à la Cour, quelles amitiés le liaient à des personnages tels que Torcy, Pomponne, et autres grands confidents et conseillers, quelles facilités il avait pour beaucoup entendre et apprendre, on peut aisément se figurer quel journal considérable a dû fournir ce commerce de lettres régulièrement établi et accompli par cet observateur incomparable, pendant près de vingt années. Hélas ! on peut aussi comprendre toute l'étendue de

(3) BRITISH MUSEUM. *Addit. Mss.* n° 20,433. *Lettres* de Aldobrandini, archevêque de Rhodes, nonce à Madrid, au card. Gualterio, 12 juillet 1721-13 décembre 1727. Page 91 et suiv.

la perte d'un tel recueil et avec quelle amertume il est naturel qu'on la déplore, lorsqu'après les plus grands efforts pour s'assurer de la découverte d'un monument écrit de cette importance, de cette curiosité et de cet intérêt, on est arrivé, comme nous, à la preuve peut-être absolue d'une destruction peut-être aussi irréparable.

Voici cette preuve avec l'historique de la rencontre que nous en avons faite. Ce sera l'épilogue de ce *Mémoire*.

Nous avons dit qu'avec une ardeur dans la recherche et un enthousiasme d'entreprise dignes d'un sort meilleur que celui qui devait leur être départi, nous avions passé les longues journées d'un mois d'été à compulser, à examiner, à inventorier en quelque sorte l'énorme recueil des papiers, tels que *mémoires* particuliers et d'Etat, *lettres* familières et politiques, *journaux à la main*, et toutes autres *pièces manuscrites* formant la collection dite du Cardinal Gualterio, acquise en Italie aux derniers héritiers de son nom par l'administration du *British Museum*. J'ai dit quelle avait été ma surprise en même temps que ma déception, lorsque le résultat parut avéré pour moi, que la seule partie de la collection originale qui manquait, était celle que j'étais venu chercher. Fort persuadé que j'avais accompli toutes les tentatives qu'il était possible de concevoir pour mieux réussir, j'étais résolu à quitter la place, lorsque par une

sorte d'acquit extrême de conscience, je pensai à parcourir les *papiers* laissés par le neveu du cardinal Gualterio, lequel vint aussi Nonce en France, vingt-cinq ans après la mort de son oncle, et deux ans après la mort du duc de Saint-Simon, et le même qui, dans sa jeunesse, était venu à Paris porteur du Bonnet pour M. l'évêque de Fréjus devenu cardinal de Fleury. Le manuscrit nº 20,669[B] fut particulièrement de nature à m'intéresser : petit registre, volume in-4º de 52 feuillets, il contenait *quarante-cinq lettres* de la main du duc de St-Simon, adressées depuis la mort du Cardinal son ami, à divers membres de la famille, et le plus grand nombre à l'abbé Gualterio, neveu de feue son Eminence. La première lettre est du 20 février 1727, la dernière du 27 décembre 1742. La quatrième lettre, datée de la Ferté, dernier septembre, fut une révélation. Je n'eus pas à douter, après l'avoir lue, que toute la correspondance qu'avait eue le duc de Saint-Simon avec le Cardinal n'avait été brûlée, sur la prière expresse et instante de Saint-Simon lui-même adressée au neveu héritier des papiers, et par l'intermédiaire du Père Fouquet, fait évêque d'Eleutheropolis, et autre correspondant du duc en cour de Rome depuis qu'il était revenu de la Chine. Le lecteur pourra

(1) Ce recueil des papiers de *Luigi* Gualterio qui fait suite à celui des papiers du Cardinal Philippe Antoine Gualterio, son oncle, ne comprend pas moins de 280 manuscrits. Il s'étend du nº 20,581 au 20,686. BRITISH MUSEUM. *Addit. Mss.*

croire comme moi, après la communication que je vais lui faire de cette pièce curieuse, qu'il faut renoncer sans doute pour jamais à retrouver les *mille et quelques lettres* que le duc de St-Simon avait écrites, la plupart en caractères chiffrés, à M. le cardinal Gualterio, depuis le 15 octobre 1706 qu'il avait quitté la Cour de France, jusqu'au 21 avril 1728, date de sa mort.

La Ferté, dernier septembre 1728.

Je vois monsieur par l'honneur de vostre lettre du 9 de ce mois que vostre délicatesse a esté peinée de ce que j'ay écrit à M. Fouquet sur les lettres que j'ay écrittes à feu M. le C^l vostre oncle. Je vous rends mil très humbles graces de me le mander franchement parce que cela me donne le moyen de ne vous rien laisser sur le cœur, chose qui me serait d'autant plus amère que j'espère n'y jamais donner d'occasion et que je rechercherai toujours avec empressement touttes celles qui vous pourront marquer combien je désireray toujours que vous soyés content de moy. C'est aussy par délicatesse que je me suis adressé à M. Fouquet pour ne vous point renouveller une douleur telle que celle de la perte d'un tel oncle et laisser agir le temps sur cela sans obstacle de ma part. Voila le vray au naturel que je vous supplie de recevoir pour tel parcequ'il n'y a point eu d'autre motif. Un mot qui se dit pour prendre vos ordres sur cela coule et passe, une lettre se lit, on y répond, l'impression est plus longue et plus profonde, c'est ce que j'aurais voulu éviter. Pour revenir à la chose, tout ce qu'il vous plaira. C'estoit un commerce que l'estime et l'amitié avoit rendu continuel et que ma vénération pour la probité pour la franchise pour le cœur entièrement excel-

lent et tout francois et pour la profonde capacité de M. le C[l] vostre oncle avoit rendu très estroit et tres confident : *outre que mes lettres ne valent point par elles mesmes d'estre gardées*, il échappe beaucoup de choses en écrivant en toutte confiance *qui ne sont que pour estre leues et tout aussy tost bruslées*, beaucoup plus quand le commerce ne peut plus avoir lieu et que celuy à qui ces lettres ont esté écrites n'est plus par un grand malheur pour ceux qui demeurent et qui luy ont esté aussy parfaitement attachés que moy. C'est donc à vous Monsieur à faire là dessus ce que vous croirés devoir faire ou *de les brusler* ou *de les ensevelir dans un éternel oubli, mais un oubli seur et certain* par les raisons que je viens de vous dire, et à moy à vous remercier encore de m'avoir écrit franchement parce que je serois au désespoir de vous causer la moindre peine et que vous puissiez avoir le plus léger ombrage sur la façon pleine et entière Monsieur dont je vous honorerai toujours avec le plus véritable dévouement.

LE DUC DE SAINT-SIMON. (1)

Le père Fouquet, ici nommé, paraît pour la première fois dans les correspondances du cardinal Gualterio en 1723. Il avait été long tems en Chine, missionaire de la compagnie de Jésus. Le duc de Saint-Simon avait été mis en rapport avec lui par l'entremise du Cardinal et on voit par divers billets et lettres adressés à son Eminence qu'il était en quelque sorte chargé d'éclairer la curiosité du Duc

(1) BRITISH MUSEUM. *Addit. mss.* nº 20,669 b. *Lettres* du duc de Saint-Simon à l'abbé Gualterio et au duc Gualterio. Paris 1727-1742.

sur les choses et affaires du Céleste Empire (1). C'est ainsi qu'il lui faisait passer des notes qu'il serait sans doute possible de retrouver parmi les *papiers* de Saint-Simon recueillis et gardés dans les *archives* du ministère des Affaires Étrangères. « J'ose, Monseigneur, (écrit-il au Cardinal le 28 août 1724), supplier V. E. d'envoyer chiffrée, quand cela luy sera commode, la lettre que je prends la liberté de joindre icy pour M. le duc de Saint-Simon. Je l'ay faite plus longue que je ne pensois parce que j'ay voulu escrire les nouvelles venues de la Chine m'imaginant qu'elles divertiront peut-estre quelques moments votre illustre ami (2). » Ces attentions, diverses fois marquées, avaient établi

(1) Voir sur le Père Fouquet l'article qui lui est consacré dans la *Bibliographie des Ecrivains de la Compagnie de Jésus,* par Auguste de Backer, avec la collaboration d'Alois de Backer et de C. Sommervogel de la même Compagnie. Il fut choisi vers 1690 pour la propagation catholique dans l'Asie centrale et revint à Rome en 1720. Voir dans le tome V des *Lettres édifiantes* une *lettre* de lui au duc de La Force, datée du 26 novembre 1702, à Nen-Tchang-Fou, capitale de la province de Kiem-si, à la Chine. Il a publié à Rome en 1729, en trois feuilles, « *Tabula chronologica Historiæ Sinicæ cum cyclo qui vulgo Kia-Tse dicitur.* » M. Abel Remusat a dit de lui : « De tous ses confrères le Père Fouquet fut peut-être celui qui se laissa le plus éblouir par l'idée de retrouver les mystères du Christianisme renfermés dans les caractère symboliques des Chinois. On peut dire qu'il poussa cet engouement jusqu'à l'extravagance. » Je n'ai vu nulle part, sauf dans les papiers de Gualterio, que le Père Fouquet ait eu une correspondance avec le Duc de Saint-Simon. C'est là encore un motif à piquante et intéressante recherche à faire du côté des papiers du grand auteur des *Mémoires.*

(2) British museum. *Addit. mss.* n° 20,396. *Lettres* du Père Fouquet au card. Gualterio. Rome 8 février 1723, — 15 avril 1727.

des relations presque familières entre le père Fouquet, devenu évêque d'Eleutheropolis et le duc de Saint-Simon. M. d'Eutheropolis était fort au courant de la correspondance importante et régulière qui avait existé entre les deux personnages. Un billet dont le ton respire entièrement le goût de l'étude montre que l'ex-Révérend Père était entré dans l'intimité du Cardinal dès l'année 1724. « Je médite, dit-il, une grande retraite pour me rendre tout de bon à l'étude. Je n'interromprai ma solitude que pour aller rendre quelquefois mes devoirs à Votre Eminence et profiter de ses lumières ou pour passer d'utiles heures dans sa belle et nombreuse bibliothèque, usant de la grâce qu'elle a bien voulu me promettre. » Un lettré de ce genre était bien fait pour convenir à l'auteur des *Mémoires*, retiré dès cette année même en sa grande maison des champs, en son domaine admirable, mais un peu solitaire, de La Ferté-Vidame, et il est bien naturel que, la question s'étant présentée de demander en grande confidence à l'héritier du cardinal, de « *brusler ou d'ensevelir dans un éternel oubli mais un oubli seur et certain*, » tout le recueil d'une correspondance de vingt années, le duc de Saint-Simon se soit adressé au Père Fouquet.

Le dernier mot serait, à cet égard, la réponse de Monsignor Luigi Gualterio à la lettre du duc de Saint-Simon du dernier septembre 1728, mais

nous ne l'avons point rencontrée. Vaines encore furent nos infinies démarches à travers ses *manuscrits*, pour y réussir. Nous estimons toutefois que la réponse la plus formelle se trouve dans la constatation que nous avons faite et établie de l'absence totale du *recueil particulier des lettres du Duc* dans le *recueil général* de tant d'autres correspondances cédées par la famille du cardinal à l'administration du *British Museum*, cent vingt sept ans après sa mort.

(2) Nous avons désigné, plusieurs fois dans ce *mémoire*, le chiffre de *mille et quelques pièces* pour cette correspondance à retrouver. On se demandera peut-être — et on aura raison de se demander — comment nous avons pu avancer avec cette assurance que le nombre de ces lettres n'a pas dû atteindre, ni plus ni moins, qu'au chiffre de *mille et quelques*.

Voici la réponse :

Le Duc de Saint-Simon a déclaré, chaque fois que le nom et le sonvenir du Cardinal Gualterio se sont trouvés sous sa plume, qu'il lui avait écrit *chaque semaine*, depuis que le Cardinal avait quitté la Cour jusqu'à l'époque où il mourut.

Or, M. Gualterio a quitté la Cour en septembre 1706 et il est mort le 21 avril 1728 : soit vingt-et-un ans et sept mois. Etant données cinquante-deux lettres par an pendant ces vingt-et-une années et sept mois, le chiffre précis serait *mille* et *cent-vingt*. Mais il faut admettre quelques manquements au courrier, il faut déduire les trois mois que le Cardinal a passé de nouveau à la Cour, lorsqu'il fit son voyage en France, en 1713, et pendant lesquels le Duc de Saint-Simon remplaça la correspondance par la conversation. Estimons pour ces causes *cent-vingt* lettres en moins sur le total établi d'après les déclarations, diverses fois produites par le Duc de Saint-Simon. Le chiffre restant est *mille* et certainement il est admissible, car il est difficile d'être plus précis que ne l'a été l'auteur des *mémoires* à ce sujet. Il n'a pas dit « nous nous écrivions *tous les mois* » ; il a dit « nous nous écrivions *toutes les semaines* ».

Une lueur d'espoir, toutefois, nous reste encore. Si faible qu'elle soit, il nous sera peut-être permis, sinon de la vérifier, du moins de l'exposer. Le duc de Saint-Simon eut certainement l'usage de conserver par devers lui une *copie* de la plupart de ses lettres importantes. Ayant médité de bonne heure le projet d'écrire, à un moment ou l'autre de sa vie, des *mémoires particuliers*, il s'était facilement rendu compte du service considérable que lui pourrait rendre un jour la consultation des pages si nombreuses qu'il avait écrites au jour le jour, selon le cours successif des événements dont il était le témoin et dont il avait souvent le secret. La conservation en copie d'une correspondance aussi abondante, aussi régulière, aussi confidente que celle qu'il avait adressée au cardinal Gualterio, avait en soi toute la valeur du journal intime le plus soigneusement tenu, et il n'est pas à douter qu'il a dû présider à cette conservation pour l'aider à la rédaction de ses *Mémoires*, dans sa résidence et retraite à la Ferté-Vidame. Ce n'était ni plus ni moins que vingt-deux années de documents précis, de renseignements datés sur les personnes et sur les choses de la Cour, sur les affaires de l'Etat, sur les faits de famille! La prévision d'un si grand secours n'avait pu être négligée par cet esprit si perspicace et si pénétrant. Mais, dans la suite, et après n'en avoir plus eu besoin, a-t-il brûlé lui-même ces

copies? Ou bien est-il permis de croire, d'après les faibles épaves, recueillies et publiées dans le dernier chapitre de notre ouvrage sur le *cabinet des Manuscrits* de l'auteur des *Mémoires*, que Saint-Simon, après avoir utilisé ces copies, n'ait pas songé à accomplir la même destruction qu'il avait recommandée avec une instance si grande pour les *originaux*, à Monsignor Luigi Gualterio ? Nous avons publié, en effet, tout un document qui n'est autre que le *texte préparé* d'une longue *lettre* datée d'Espagne (20 janvier 1722) pour être mise en chiffre et adressée au cardinal Gualterio, à Rome (1). Mais, à tout prendre, quelle preuve absolue pourrait-on tirer d'une ou deux épaves pour conclure à la conservation du monument? Ce ne sont que feuilles volantes et qui, peut-être, n'ont été conservées que par suite d'un oubli ou par le fait d'un classement erroné? Quoiqu'il en soit, on peut dire que la seule lueur d'espoir se doit porter vers les *archives* des Affaires Etrangères où les papiers trouvés après décès chez le duc de Saint-Simon, soit en son hôtel à Paris, soit en son château à la Ferté-Vidame, ont été recueillis et portés, par ordre du Roi, le 21 décembre 1760. Si ces *copies* de la *correspondance* avec M. Gualterio, si les textes des *lettres* et *minutes* pour être chiffrées à l'adresse du Cardinal, ne s'y trouvent point, il en

(1) Le *Duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits, d'après des Documents authentiques*. Page 432.

faudra résolûment déclarer la destruction accomplie par Saint-Simon lui-même et en tenir la perte pour irréparable. C'est à M. le directeur des archives des Affaires Etrangères qu'il appartient de donner à cet égard de formelles et précieuses informations. Lui seul peut aussitôt dissiper toute obscurité, et il ne se rencontrera personne qui ne lui saura le plus particulier gré de la peine qu'il aura prise. Mais, très-faible, nous le répétons, est cette lueur d'espoir sur la rencontre de ces documents, car, en considérant par le menu l'inventaire authentique des *manuscrits* classés et laissés par le duc de Saint-Simon, nous ne trouvons pas qu'il ait été fait mention d'aucun portefeuille contenant spécialement la *copie* ou les *minutes* d'aucune *correspondance* avec le cardinal Gualterio. Or, si le Duc les avait conservées, comment admettre qu'aussi volumineuses qu'elles devaient être, elles n'auraient pas formé le contenu d'un ou plusieurs portefeuilles dignes d'une rubrique aussi particulière que celles du n° 123, par exemple, « *Lettres et Mémoires des Ministres* »; du n° 132, « *Recueils concernant l'ambassade d'Espagne* »; du n° 163, « *Lettres de différents Ministres* ». Il est vrai de dire que les articles classés sous les n°s 166, 167 et divers autres, portent la rubrique « *Lettres et Pièces fugitives* », mais ne faut-il pas entendre par là que ce sont « *Lettres de différentes personnes*, » comme pour les n°s 165 et

172 à 175, et peut-être mêmes des *copies* de *lettres* plus ou moins curieuses, communiquées officieusement au Duc et conservées et classées par lui comme pièces à l'appui et à consulter ? (1) En somme, nulle part en cet inventaire si développé, ne se rencontre une seule désignation de portefeuille contenant copie ou minutes des *lettres écrites par Saint-Simon à l'adresse du cardinal Gualterio*. Peut-être une indication précise se trouverait-elle dans le portefeuille n° 137, s'il a été conservé, lequel était intitulé « *Table particulière des Manuscrits de Saint-Simon* », et qui, d'après le témoignage fourni par le sieur Laudier, son secrétaire-bibliothécaire, le 28 juillet 1755, à Me Grimperel, avocat au Parlement et commissaire au Châtelet de Paris, avait été écrite entièrement de la main du Duc ? (2) Il serait aisé de voir, en consultant cette table, si, parmi les papiers conservés et classés, Saint-Simon a mentionné cette correspondance, devenue pour nous si mystérieuse, et dont il est naturel que la recherche éveille et excite au plus haut

(1) Voyez même *ouvrage* cité, chapitre XI « *Ensuivent les Manuscrits dudit* « FEU SEIGNEUR DUC DE SAINT-SIMON, » *tant ceux de sa main que autres.* » *Inventaire et Description des Portefeuilles.* Pages 148 à 160.

(2) Même *ouvrage* : chapitre XIII. « *Curieux incident de la comparution du sieur* E. LAUDIER, *secrétaire du* « FEU DUC DE SAINT-SIMON » *appelé en témoignage au sujet de l'intégrité du nombre des manuscrits présentés à l'inventaire. Déclarations intéressantes dudit* LAUDIER. Pages 163 à 168.

point la curiosité de tous ceux qui aiment l'étude historique.

IV.

Nous avons dit que le « *Manuscrit* » classé au *British Museum* (1), sous le n° 20,669 B, et appartenant à l'importante série des papiers de Luigi Gualterio, neveu du feu cardinal, et confident du duc de Saint-Simon, était entièrement composé de lettres écrites de la main de l'auteur des *Mémoires*. Nous terminerons le travail que nous venons de produire par un mot explicatif sur ces lettres et sur la destination prochaine qui leur est réservée pour la publicité. Elles sont au nombre de *quarante-cinq*, toutes entièrement autographes. Vingt-cinq sont datées de Paris; vingt de La Ferté. La première est du 20 janvier 1727, la dernière du 27 décembre 1742. Deux sont à l'adresse de M. le duc de Cumia, frère du feu cardinal et père de monsignor Luigi Gualterio. Les quarante-trois autres sont à l'adresse du *monsignor*, préconisé plus tard arche-

(1) La mention du BRITISH MUSEUM, faite pour une dernière fois dans cet article, nous est une occasion heureuse de prier Messieurs les Conservateurs des *Manuscrits* d'agréer l'expression de nos sentiments reconnaissants pour la parfaite obligeance dont ils nous ont honoré. Que M. E. M. THOMPSON me permette de le remercier personnellement pour toutes les facilités qu'il ma données de faire une prompte et utile exploration du « *Fonds Gualterio.* »

vêque de Myrrha et envoyé nonce en France. La première, qui est à M. le duc de Cumie, le félicite sur le voyage et la présence à la Cour de monsignor Luigi, son fils, à qui mission avait été donnée de porter la barette à M. le cardinal de Fleury (1). Arrivé à Paris dans les derniers jours d'octobre 1726, il était reparti pour l'Italie le 20 décembre. Il était naturel qu'il fût recommandé à M. le duc de Saint-Simon et qu'il ait eu l'honneur de ses fréquents entretiens. L'abbé Tamisier, qui l'accompagna partout et qui rendait compte, au jour la journée, du voyage du jeune prélat au cardinal son oncle, lui écrivit ceci, le 2 décembre : « *Monseigneur a déjà vu plusieurs fois le duc de Saint-Simon de qui il a reçu les plus grandes attentions, et je puis assurer votre Eminence qu'ils sont forts contents l'un de l'autre...* (2) » De retour à Rome, le jeune prélat avait sans doute fort vanté, auprès de son père, l'accueil qu'il avait reçu à l'hôtel de Saint-Simon, et le père avait remercié l'hôte, qui lui répondait le 20 janvier : « *Je reçois avec beaucoup de reconnoissance tout ce qu'il plait à Votre Excellence de me tesmoigner sur le voiage de M. son fils en ce païs cy. Les bontés et l'amitié très-par-*

(1) Voyez, pour les détails du voyage et du séjour à la Cour, le *ms. addit.* n° 20,659. BRITISH MUSEUM. *Instructione à monsignor Gualtieri cameriere d'onore di N. S. destinato a portar la baretta cardinalizia al nuovo E. S, cardinale di Fleury.* Septembre 1726. (Pages 2 à 8), puis la *Relation de la mission* (pages 9 à 16).

(2) Id. Ibidem. *Ms. addit.*, n° 20,380.

ticulière dont M. le cardinal Gualterio m'honore depuis bien des années me seront un garand bien seur de mon désir de mériter le mesme honneur de Votre Excellence : c'estoit pour moy une raison bien essentielle de rechercher M. son neveu et de m'intéresser au succès de son voiage... »

La dernière lettre de ce petit recueil est toute de compliments. On pourra s'étonner que, devant la bonne fortune d'une rencontre de ce genre (quarante-cinq lettres inédites de M. le duc de Saint-Simon !) nous n'ayons point pris le soin de les publier tout au long. Nous n'en avons publié qu'une seule, celle du 30 septembre 1728, qui nous a fourni le renseignement, malheureusement trop curieux, sur la destruction de la correspondance étendue que nous cherchions. Nous n'en publierons aucune des autres, estimant que ce soin appartient à l'un des honorables et savants commentateurs de l'édition capitale des œuvres du duc de Saint-Simon, édition appelée à contenir — nous l'espérons du moins — le dernier mot sur la personne et les écrits de ce grand seigneur lettré. MM. A. Chéruel et Arthur de Boislisle préparent ce monument, sous la direction de M. Ad. Regnier, père du regretté bibliothécaire de l'Institut qui s'était déjà fort distingué par les soins qu'il avait consacrés à la dernière édition parue des *Mémoires*. Le savant M. de Boislisle, pour qui le siècle fécond de Louis XIII et de

Louis XIV n'a plus de secrets et à qui non-seulement la patience, le labeur et une activité de tous les instants pour les recherches, mais encore le discernement parfait dans les rencontres, ont assuré une place éminente parmi les érudits en histoire, a accepté la mission d'illustrer, par autant de curieuses notes que d'utiles commentaires, l'édition définitive. Il a fait aussi le voyage au *British Museum*; il a exploré les collections des manuscrits de ce grand et magnifique établissement, et il publiera entr'autres choses les quarante-cinq lettres dont je viens de parler; il les publiera même d'abord avec le *Testament* que le duc de Saint-Simon fit en 1751, et qui n'a jamais été reproduit, ainsi qu'un certain nombre de pièces. Ces divers documents réunis formeront très-prochainement un demi-volume supplémentaire de l'édition in-12 qui est la dernière qu'ait mise au jour la maison Hachette, devenue seule propriétaire du *Manuscrit original des Mémoires* par l'acquisition qu'elle en a faite en 1855. L'édition capitale et incomparable paraîtra ensuite. Je dis incomparable non-seulement par l'abondance et la sûreté des documents et des commentaires annexés, mais encore par le choix et la qualité des portraits gravés ou reproduits en *fac-simile* d'après les plus belles épreuves anciennes qui soient connues,

De son côté, M. le directeur des archives des

Affaires Etrangères doit, avant peu de temps, — nous assure-t-on, — mettre en lumière des *pièces inédites* dont il a ordonné la copie dans les divers recueils confiés à ses soins et où, sans doute, se trouvent dispersés divers manuscrits du duc de Saint-Simon, demeurés peu connus ou inconnus jusqu'à présent. S'il en est ainsi, on peut estimer que, grâce aux efforts de savants chercheurs, d'érudits commentateurs et d'éditeurs d'un esprit d'entreprise fort glorieux, la République des Lettres n'aura plus rien à apprendre sur le duc de Saint-Simon, autrement dire sur l'un de ceux qui, par l'œuvre éclatante de ses *Mémoires*, l'auront illustrée par une puissance de plume que, sans être excessif en l'éloge, on peut croire inimitable. Que les Dieux donc, qui protégent la République des Lettres, veuillent que, parmi les choses inconnues, qui seront produites par M. le directeur des archives des Affaires Etrangères, se trouvent, une à une, les pièces minutées de ce commerce épistolaire qui exista toutes les semaines, pendant plus de vingt années, et presque toujours en chiffres, entre le duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio! Par quelle expression de vœux meilleurs, plus sincères et plus fervents, plus opportuns en même temps, pourrions-nous terminer ce *Mémoire* sur la recherche d'une correspondance qui n'a jamais été retrouvée et dont l'objet est si particulièrement propre à intéresser tous les curieux des écrits du duc de Saint-Simon ? Armand Baschet.

LE CABINET DES MÉDAILLES

DE

NICOLAS DE LORRAINE

DUC DE MERCŒUR, COMTE DE VAUDÉMONT

Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, marquis de Nomeny est peu connu, à ce que nous croyons du moins, comme collectionneur de médailles et comme bibliophile (1); nous nous efforcerons de combler dès aujourd'hui la première de ces lacunes par la publication de l'inventaire de son médailler. Assurément nul prince lorrain n'était plus à même que Nicolas de Lorraine de rassembler d'intéressantes collections : les nombreuses relations qu'il dût à ses hautes fonctions et aussi à ses trois mariages lui inspirèrent sans doute un goût profond pour l'antiquité vers laquelle un courant puissant entraînait tous les esprits. C'est dans son pavillon du Pont-Saint-Vincent (2) que le prince avait placé son médailler. Cette habitation, à en juger par les détails que nous fournit l'inventaire, ne semble pas avoir eu une grande importance ; mais son agréable situation et les objets précieux qui la décoraient devaient en faire une délicieuse résidence. Le cabinet du prince (situé près de sa chambre à coucher) contenant la collection de médailles, la bibliothèque et

(1) Nous comptons publier prochainement l'inventaire des livres qui se trouvaient dans les châteaux du Pont-Saint-Vincent et de Nomeny.

(2) Pont-Saint-Vincent, Meurthe et Moselle, ar. et c[on] de Nancy.

de nombreux objets d'art, le cabinet des armes ouvrant sur l'antichambre, la sallette dont les murs étaient couverts de tableaux formaient avec la garde-robe de Madame tout l'appartement privé (1). Les médailles se trouvaient dans trois petits meubles (cabinets) : le premier renfermait des pièces d'or, le 2me des pièces d'argent et de cuivre, le 3me des pièces d'argent; malheureusement la description d'un grand nombre de ces médailles nous fait défaut, le rédacteur ne les ayant désignées autrement que par les termes de « piécettes de bien de petite valeur » ou de « pièces tant vielles que modernes ». Quoiqu'il en soit, ce document (2) ne nous paraît pas sans intérêt et nous avons l'espoir que sa publication sera favorablement accueillie par les numismates lorrains.

F. DE CHANTEAU.

Inventaire et Déclaration des meubles trouvés cejourd'huy vingt-sixième jour du mois de janvier mil-cinq-cens-septante-six avant Pasques au chasteau et maison forte du Pont-Saint-Vincent, par nous Gaspar Lalemant, prévost, Bastien Hanus et Didier Simonin, eschevins en la justice dudit lieu, appelé avec nous Jean Cuny greffier ordinaire en ladite justice, requis de procéder à la confection d'iceluy par nobles hommes Michiel Bonnet, conseiller et secrétaire de Monseigneur, soy disant fondé de procuration à cest effect de la part de nostre souverain seigneur, Monseigneur le duc de Calabre, Lorraine, et au nom et comme tuteur des enffans mineurs d'ans procréez de feu hault et puissant seigneur, Monseigneur de Vaudémont et de Dame Jeanne de Savoye son espouse en seconde nopce, comme nous a apparu par les lettres de sadite procuration en datte du vingt-quatrième du présent mois de janvier; et de Nicolas Remy, aussi conseiller et secrétaire de mondit seigneur soy disant pareillement fondé de procuration à mesme fin par

(1) Le second étage du pavillon renfermait une chambre et une antichambre, le troisième une chambre et un cabinet. Il est encore fait mention de la chambre des filles proche le *galatas* (garde-meuble) et de la chambre du maître d'hôtel. Le pavillon était élevé sur caves.

(2) Bibl. Nat., Collection de Lorraine, nº 463.

haulte et puissante dame et princesse, Madame Catherine de Lorraine, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enffans procréez de mondit seigneur de Vaudémont et d'elle, comme ledit Remy, procureur, nous a faict apparoir par la teneur de sadite procuration en date du vingt-cinquième dudit mois de janvier.

Pour à quoy procéder nous nous sommes transportez, les mesme jour et an, audit chasteau ; où estans, nous a esté par eulx fait démonstration tout premièrement des meubles qui se sont trouvés au cabinet dudit lieu; nous requérans lesdits procureurs de vouloir rédiger iceulx par bon et fidel inventaire et descrition, ensemble tous les autres qui se trouveront en ladite maison ; leur en délivrer copie pour valoir et servir à l'effect de leurdites procurations ; suyvant quoi nous avons procédé à réduyre iceulx meubles par inventaire comme cy-après :

Et premièrement audit cabinet,

I. Nous ont fait exhibition d'une boîte, plaine de médalles, à trois estages au plus bas desquelz estoient comprinses les pièces d'or que s'ensuyvent :

Une qui est marquée à coing du teston de Lorraine, fabrication de l'an trente-cinq, de l'épesseur d'ung tallard et plus, de la ron deur d'un teston (1).

Une autre marquée, en face des images de sainct Pierre de sainct Paul, et à la reverse de deux clefz croisées avec ceste inscription : NICOLAUS PAPA QUINTUS ANNO JUBILEI (2).

Ung salut.

Ung florin de Lorraine, aux armoiries dudit pays, avec ceste inscription à l'entour : RENATUS (3) DEI GRA LOTHARINGIAE DUX.

Une autre piesse, de l'eppesseur d'ung double réal, de la largeur d'ung carolus, avec une croix, inscripte à l'entour : MOGUNTIA (4).

Un vieil escus.

Encor ung florin de Saint-Nicolas (5).

Ung ducat de Florence.

Une pièce de dix blancs, dorée.

Une pièce, signalée d'ung costé d'ung AGNUS DEI (6) et de l'autre d'une croix, environ du poix d'ung florin.

(1) Pied-fort du teston d'Antoine.
(2) Jubilet de Nicolas V.
(3) René II.
(4) Monnaie d'un archevêque de Mayence.
(5) Florin de René II.
(6) Mouton, type adopté par un grand nombre de seigneurs.

Une autre pièce inscripte es environ et d'ung costé : HENRICUS DEI GRATIA FRANCORUM REX et de l'autre : PRINCIPI OPTIMO, avec l'effigie d'une victoire soub laquelle est escript ce mot : GALLIA (1).

Une autre marquée d'un costé d'une croix à fleuron et de l'autre d'ung roy assis ayant à sa gaulche ung escusson de lyon et de careaux escartelé (2).

Ung autre, de l'épesseur d'ung teston et du poix de quatre escus ou environ, marquée d'ung costé des armoiries de Lorraine et d'Anjou mi-partie avec inscription à l'entour de ces mots : IN TE DOMINE SPERAVI NON CONFUNDAR IN ETERNUM et de l'autre de l'ymage du duc René à l'entour duquel sont ces motz : RENATUS DEI GRA DUX LOTHORINGIAE ET GUELDRIE (3).

Une autre inscripte d'ung costé : LEO (4) DECIMUS PONTIFEX MAXIMUS et de l'autre : LUX VERA IN TENEBRIS LUCET, avec l'image des trois roys.

Une autre inscrite d'ung costé : DOMINUS MICHI ADJUTOR et de l'autre : ALFONSUS DEI GRA REX ARRAGONIE SICILIE DUX avec les armoiries d'Anjou.

Une autre inscripte d'ung costé : GALÉAS SECOND VICECOMTE DUC DE MILAN CINQUIÈME et de l'autre : PAPIE avec une face de lyon timberée d'ung panonceau.

Une autre marquée d'ung costé de l'ymage Nostre-Dame assise sur ung croissant et de l'autre d'ung escusson avec une croix à fleur mi-partie d'une trousse *(sic)* (5) abbatial.

Ung escus d'Escosse.

Ung florin d'or.

Ung viel escus.

Ung salut.

Une pièce marquée des armoiries d'Anjou, comme la procédure *(sic)* (6), inscripte à l'entour : ALFONSUS DEI GRATIA.

Ung florin de Sainct-Nicolas.

Au Second Estage :

Plusieurs pièces d'or antiques, de la circonférence d'ung sol de Lorraine, et autres encore plus petites, au nombre de trente-neuf

(1) Double Henri d'or.
(2) Ecu à la chaise d'Angleterre ou de Flandre.
(3) Pied-fort (ou pièce de plaisir) d'un gros d'argent fort rare de René II.
(4) On lit dans le texte : Les *(sic)*.
(5) Il faut probablement lire : crousse (crosse).
(6) Lisez : précédente.

et au milieu d'icelles encore une autre antique plus grande que les autres et au-dessus d'icelle une placque d'or évosée (1).

Au Troisième Estage :

Plusieurs pièces d'or, de diverses fabrications, tant antiques que modernes, au nombre de trente-sept; et au milieu d'icelles une médaille esmaillée de rouge à face d'empereur coronnée de laurier.

Au vase qui est au-dessus de ladite boite : une pièce, de la grandeur d'ung tallard, ayant d'ung costé une rose avec les armoiries d'Angleterre et de l'autre l'image d'ung roy assis en son tronne avec ces motz en sa circonférence : HENRICUS DEI GRA REX ANGLIE ET FRANCIE DOMINUS YRLANDRIE (2).

II. Une seconde boite semblablement à trois estages au plus bas desquelz et au trou du milieu y a ung mouton à la grande laine et aux autres des environs plusieurs autres pièces d'or, tant grandes que petites, vielles et modernes, au nombre de vingt et une (3).

En l'autre estage y a plusieurs pièces, tant d'argent que de cuyvre, de bien petite valeur comme pièce̐tte et autre de semblable pris.

Au troisième estage plusieurs médales d'argent, tant antiques que modernes, et au milieu desquelles y en a une du poix d'ung demi-tallard ou environ bien ancienne; estantes icelles pièces comprinses en quarante-quatre trous.

III. Une tierce boite, à trois estages comme dessus, ayant en son dessoub et plus bas estage plusieurs pièces d'argent, tant vielles que modernes, avec un teston de Ferrare au trou du milieu toutes comprinse en dix-neuf trous.

Au second estage aussy plusieurs pièces d'argent, toutes antiques hors mise une du sacre du roy de France posée au trou du milieu, toutes lesdites pièces comprinses en vingt-cinq trous.

Au troizième et dernier estage aussi plusieurs pièces d'argent, toutes antiques, au nombre de trente-septz.

(1) Lisez : évasée.
(2) Noble à la rose de Henri V ou Henri VI d'Angleterre, frappé en France.
(3) En marge est écrit : « Ladite boite a esté donnée à Monseigneur de Lorraine par Monseigneur de Mercueur. »

UNE SAISIE

DE

LIVRES DE PROPAGANDE PROTESTANTE

La lettre suivante, conservée aux mss. de la Bibliothèque nationale, signale la saisie d'un certain nombre de livres de propagande protestante; elle est intéressante en ce qu'elle nous fait connaître les moyens dont on usait pour répandre les nouvelles doctrines dans les populations, et surtout en ce qu'elle relate le titre des livres saisis avec une exactitude assez rare à cette époque. Il ne faut pas oublier que la propagande réformée avait fait en France, en 1560, des progrès extraordinaires; dans certaines provinces, plus de la moitié des habitants avait embrassé les nouvelles doctrines; les prédications faites en public, malgré l'ordre formel du roi, réunissaient souvent plusieurs milliers d'auditeurs, protégés par des gentilshommes l'épée au poing; enfin, l'audace des réformés était immense et l'on sentait que les guerres de religion ne pouvaient tarder à éclater.

Monsieur, je vous ay bien voulu advertir comme puys deux jours a esté arresté prisonnier en ceste ville ung jeune homme serrurier trouvé sçaysi des livres qui s'ensuivent; asçavoir l'un intitulé : *Juste*

complaincte des fidelles de France contre leurs adversaires les papistes; imprimé en Avignon chez Trophisme de Rives 1560 : l'aultre : *Les demandes ou interrogatoires et les responses de feu monsieur du Bourg conseiller en sa cour de Parlement;* imprimé à Paris 1560. Le tiers est *La remonstrance à tous estatz;* aussi imprimé à Paris. Lesquelz livres il a dict luy avoir esté baillés à Chalon-sur-Saonne par ung quidam qui luy dict les avoir achaptez audict Chalon et luy serviroyent pour aprendre à lire. Par quoy vous pourrez fère enquerir comme mieulx sçaurez ordonner es imprimeurs et libraires dudict lieu s'ilz auront aulcuns desdicts livres et vouz fère saysir de la personne avec les livres, par ce que oultre les scandaleux et injurieux propoz qui sont dedens contenuz il y a supposition de lieu de l'impression dont ceste faction et manière de peuple est coutumière d'user. Car je me suis informé de quelques marchans d'Avignon de la cognoissance de l'imprimeur susnommé, que l'on m'a dict ne demeurer poinct audict lieu, qui par ce est une imposture et supposition de soy simplement punissable. Et si aulcune chose de ceste affaire vous vient à cognoissance, je vous prie, Monsieur, m'en vouloir advertir, pour fère procéder au surplus contre ledict serrurier comme la rayson et justice verront estre à fère. Et sinon, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je prie le Createur vous don-

ner, Monsieur, en santé bonne et longue vie. De Lyon, ce XIX[e] d'aoust 1560.

Le quidan susdict estoit demeuré audict Chalon lors de la délivrance desdicts livres et se tenoit pres l'esglise saint Vincent et fornier de son estat, retiré puys six ou sept semaines à Mascon en la Teste neyre comme a dict le respondant.

Vostre humble amy à vous obeyr,

Anthoine d'ALBON.

A monsieur, monsieur de Tavanes, cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy et lieutenant général pour sa majesté en Bourgoigne en l'absance de monseigneur le duc d'Aumalle.

(Bibl. nation., ms. fr. 4631, p. 61.)

Le premier des ouvrages cités comme saisis dans la lettre précédente est facilement reconnaissable : c'est la *Juste complainte des fidèles de France contre leurs adversaires, papistes et autres, sur l'affliction et faux crimes dont on les charge à grand tort; ensemble les inconvéniens qui en pourroyent finalement avenir à ceux qui leur font la guerre. En Avignon, chez Trophisme des Rives, 1560. In-8° pièce.* L'auteur de la lettre précédente nie, au cas particulier, et sur l'autorité de quelques marchands d'Avignon, l'existence de l'imprimeur Trophisme de Rives, et il affirme, d'une manière générale, que « ceste faction et manière de peuple « est coustumière d'user de la supposition de lieu de l'impression. » Ce témoignage d'un contemporain confirme donc un fait bien connu des bibliographes spéciaux. Les fausses rubriques de Reims, d'Avignon, de Troyes, de Langres, etc., rendaient plus sanglantes et plus inju-

rieuses encore les satires des pamphlets protestants. L'étude comparative de ces imprimés a déjà fait reconnaître quelques-unes des officines où ils étaient élaborés, et vraisemblablement ces petites découvertes peuvent encore se multiplier.

Le second ouvrage est également connu; la première édition, citée par les bibliographes, est de Genève, sous le titre de : *La vraie histoire concernant le jugement et la procédure faite contre Anne du Bourg et les réponses d'icelui. Genève, Jacques Bres, 1560, in-12.* On connaît encore : *La confession de foi d'Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris, son interrogatoire et son procès au mois de juin 1559. Anvers, 1561, in-12.* L'édition citée dans la lettre que nous publions serait donc une première édition antérieure aux autres et non encore signalée.

Le troisième ouvrage est : *La remonstrance à tous estats par laquelle est en bien démontrée la foy et innocence des vrais chrétiens, les abus auxquels sont détenus leurs ennemis et persécuteurs et le jugement que Dieu en fera. Paris, 1560, in-8o, pièce.*

J. ROMAN.

NOTICE

SUR LE TITULUS DE BRONZE

DE

L'OSSUAIRE DE MORAT

CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET SUR L'OSSUAIRE LUI-MÊME

Dans les derniers jours de décembre 1859, le conservateur du département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale, faisant une revue générale des monuments nouvellement confiés à ses soins, fit retourner une longue et lourde plaque de bronze qui se dérobait aux regards, dans un coin obscur du vestibule, obscur lui-même, de l'entrée réservée de cet établissement (1). Sur la face devenue visible de cette

(1) Le département des Médailles et Antiques occupait encore, à cette époque, son local primitif, dont l'entrée réservée était dans la rue de l'Arcade-Colbert, ainsi nommée de l'arcade aujourd'hui démolie, par laquelle sa salle principale, l'une des plus remarquables du vieux Paris par ses proportions et l'élégance de sa décoration, communiquait avec la grande galerie du département des Livres imprimés.

plaque qui, jusqu'à ce moment, n'avait éveillé chez lui qu'une attention distraite, ce fonctionnaire lut trois inscriptions, une en latin et deux en allemand qui lui apprirent qu'il avait sous les yeux un *titulus* provenant de l'ossuaire de Morat dont il n'avait jamais entendu parler par ses anciens et qu'il n'avait vu mentionné dans aucune des histoires du Cabinet des Médailles. Surpris par cette quasi découverte, celui à qui le hasard l'avait réservée s'empressa de s'enquérir des circonstances de l'entrée de ce monument à la Bibliothèque nationale. Il n'y réussit que très-imparfaitement; cependant, en consultant les archives de l'administration de la Bibliothèque et les Archives nationales, il apprit que « l'inscription de Morat en bronze » avait été déposée à la Bibliothèque en 1798, l'année même de la destruction de l'ossuaire (1).

Doit-on expliquer l'omission dn *titulus* de Morat

(1) On lit, dans un rapport de Capperonnier au ministre de l'intérieur, en date du 28 prairial an VI (16 juin 1798) « Suisse. 13°. Inscription de Morat en bronze. » (Archives de la Bibliothèque et Archives nationales, fonds du ministère de l'Intérieur.)

Il n'est parlé du *titulus* de Morat ni dans l'*Histoire abrégée du Cabinet des Médailles et Antiques* de Cointreau, ni dans l'*Histoire du Cabinet des Médailles, Antiques et Pierres gravées,* de Marion du Mersan. Les auteurs de ces ouvrages publiés, l'un en 1800, l'autre en 1838, étaient, dès 1798, attachés au Cabinet des Médailles et bien qu'ils aient, l'un et l'autre, parlé des accroissements du Cabinet des Médailles à l'époque de la Révolution, tous deux semblent s'être donnés le mot pour rester muets sur l'entrée du *titulus* de Morat.

par Cointreau et Marion du Mersan, aussi bien que l'interruption de toute tradition orale dans le Cabinet des Antiques au sujet de ce monument, par l'oubli où il ne tarda pas à tomber dans le coin obscur, où, sans doute faute de place, on s'était vu forcé de l'entreposer à son arrivée ? On serait tenté de le croire ; dans la pensée de ceux qui prirent cette mesure, elle devait être provisoire, car on ne peut accuser Millin, alors le chef actif du Cabinet des Médailles (1), Millin, l'antiquaire éclectique, l'auteur des *Antiquités nationales*, du *Voyage dans le Midi de la France*, etc., etc., d'avoir eu du dédain ou même de l'indifférence pour une inscription relative à un monument aussi célèbre que l'ossuaire de Morat. Malheureusement, comme il arrive souvent, le provisoire s'éternisa et vingt ans après son entrée au Cabinet des Antiques, le *titulus* de Morat y était si complètement oublié que Raoul-Rochette, successeur de Millin en 1818, n'en parle ni dans son Histoire de la Révolution helvétique, ni dans ses Voyages en Suisse, où cependant il se complait à décrire le site de l'ossuaire. Du reste quel que soit le motif du silence qui se fit pendant plus d'un demi-siècle, sur la présence de notre *titulus* à la Bibliothèque, en 1859, il n'y avait pas de raison pour qu'il se prolongeât : aussi,

(1) « En 1798, le Cabinet des Médailles avait deux conservateurs, André Barthélemy de Courçay et Millin. » (Histoire du Cabinet des Médailles, etc., par Marion du Mersan. Voyez p. 75).

vaient imaginer qu'on y verrait la manifestation d'une haine sauvage qui ne se serait pas apaisée devant des cadavres. M. Ochsenbein n'avait pas à apprendre à ses compatriotes, catholiques ou protestants, qu'en recueillant les ossements des soldats de Charles le Téméraire, les vainqueurs de Morat ne songèrent pas à élever un trophée digne de cannibales. En cette occurence, comme en plusieurs autres, les Suisses obéirent à cette grande croyance catholique qu'il est salutaire de prier pour les morts. Je ne le nierai pas ; plus tard, un peu d'orgueil patriotique, fort excusable d'ailleurs et mesuré dans la forme, a pu se mêler aux pieux sentiments des premiers jours ; on peut même en voir percer l'expression dans certaines des inscriptions de l'ossuaire, même sur celles de notre *titulus*, et, jusque dans la persévérance avec laquelle la république de Berne, devenue protestante comme sa sujette la ville de Morat, ne cessa de contribuer à l'entretien de l'édifice, aussi bien que sa cosouveraine la république de Fribourg, mais il n'en est pas moins vrai que le nom de *Chapelle de Morat* qu'on lui donne souvent et qu'on lui voit donner sur des estampes gravées en Suisse peu d'années avant sa destruction, était parfaitement justifié.

Voici la description du *titulus* de l'ossuaire de Morat que l'on conserve à la Bibliothèque nationale et qui n'est, ni le seul, ni même

probablement le plus ancien de ceux qui, à diverses époques, furent placés sur les murailles de cet édifice.

C'est une plaque de bronze mesurant 1 mètre 73 centimètres en largeur et 64 centimètres en hauteur, et qui a 25 millimètres d'épaisseur. Cette plaque est ornée d'un entablement de 14 centimètres de largeur qui lui fait une sorte de toit. Deux inscriptions, sculptées en relief, en occupent la partie principale; elles sont séparées l'une de l'autre par une colonnette sobrement historiée. L'inscription à gauche du spectateur, en belles majuscules romaines, est en latin et en prose; c'est celle que l'on cite partout et que l'on a souvent attribuée au grand Haller, anachronisme qui montre que l'on avait rarement remarqué sur notre *titulus*, une troisième inscription qui va nous apprendre que ce monument a précédé de près de deux siècles l'époque de la naissance du célèbre polygraphe suisse. L'inscription à droite, écrite en caractères gothiques, est en allemand et en vers. Enfin, si l'on veut abaisser ses regards jusque sur la plinthe de notre monument, on y lira cette troisième inscription à laquelle je viens de faire allusion. Bien que conçue en allemand, elle est en caractères romains; elle court, gravée en creux, en une seule ligne, au-dessous des deux premières, dans toute la largeur de la plinthe.

1

D· O· M·
CAROLI INCLYTI ET FORTISSI=
MI BVRGVNDIÆ DVCIS EXERCI=
TVS MVRATVM OBSIDENS, AB
HELVETIIS CÆSVS, HOC SVI
MONIMENTVM RELIQVIT.
ANNO · M · CCCC · LXXVI ·

2

Diß Gebein ist der Bürgundischen schar.
Im vierzechen hündert sibenzig und sechste iar.
Vor Mürten dürch eyn Eydgnoschaft.
Erlegt mit Bystand Gottes Krafft.
Uff der zechen tusent Rittern tag.
Beschach diser grosser Niderlag.

3

MEISTER PETER VON BEREN GOS MICH. 1564

D· O· M·

CAROLI INCLYTI ET FORTISSI-
MI BVRGVNDIÆ DVCIS EXERCI-
TVS MVRATVM OBSIDENS, AB
HELVETIIS CÆSVS, HOC SVI
MONIMENTVM RELIQVIT
ANNO · M · C C C C · LXXVI ·

MEISTER PETER VON

Diß gebeüw ist der Burgundischen schar
Im vierzechen hundert sibenzig und sechsten jar
Vor Murten durch ein Eydgnoschaft
Erlegt mit Bystand Gottes Krafft
Uff der zechen Tusent Rittern tag
Beschach diser grosser Niderlag

BEREN GOS MICH 1564

Em Gaslebois, del. & autog.

Je traduis ces inscriptions dont le sens n'a pas toujours été compris comme il doit l'être suivant moi :

1

A Dieu très bon, très grand.

L'armée de Charles, illustre et très vaillant duc de Bourgogne, assiégeant Morat, taillée en pièces par les Suisses, a laissé ce monument d'elle-même.

L'an 1476.

2

Cet ossuaire est celui de l'armée Bourguignonne, taillée en pièces devant Morat, en l'an 1476, par une confédération avec l'assistance divine. Le jour des 10,000 chevaliers arriva cette grande défaite.

3

Maître Pierre de Beren m'a fondu. 1564.

En signant et datant son œuvre, Pierre de Beren a sans doute voulu faire passer son nom à la postérité; il faut lui en savoir gré, car c'est à cette précaution que nous devons de connaître la date de la mise en place de notre *titulus*, et sans doute aussi celle de la composition, sinon de l'inscription allemande probablement plus ancienne, du moins de la latine, dont le style noble, quoique un peu recherché, convient à la fin du XVIe siècle. Toutefois, jusqu'à ce jour, notre pauvre fondeur n'avait pas atteint son but. En effet, non-seulement la plupart des historiens, des voyageurs ou auteurs de guides qui parlent de l'ossuaire

de Morat, semblent croire qu'on n'y lisait qu'une seule inscription, la latine de notre *titulus*, qu'ils nomment d'ordinaire absolument l'*inscription*, mais chose plus singulière, les écrivains, en petit nombre, mieux informés qui ont su qu'il n'en était pas ainsi, ont tous estropié le nom de Pierre de Beren, de même que tous, sans exception, ont lu *monumentum* et non *monimentum* qui paraît nettement sur le bronze original. Il n'est pas jusqu'au recueil de M. Ochsenbein, si savamment composé, qui n'ait altéré le nom de notre fondeur ; le savant Fribourgeois l'écrit *Peter von Büren*. A la vérité, M. Ochsenbein a ignoré la conservation du monument original et son existence dans un établissement public à Paris; autrement il n'aurait pas manqué de s'en procurer une copie exacte. Sur ce point de détail, il s'en est sans doute rapporté à l'ouvrage d'Emmanuel de Rodt sur les campagnes de Charles le Téméraire, publié en 1844, qui lui-même renvoie à un dictionnaire antérieur (1). Il n'y a pas, du reste, trop à s'étonner de cette négligence. Jadis on n'examinait pas les monuments épigraphiques avec nos scrupules d'aujourd'hui; et puis, il n'était peut-être pas facile de deviner cette ligne unique, écrite en caractères moins grands que ceux des inscriptions principales,

(1) *Die Feldzüge Karls des Kühnen Herzogs von Burgund und seiner Erben, von Emanuel von Rodt.* — 2 vol. in-8°. Schaffhausen, 1843-1844. (V. t. II, p. 288). M. de Rodt cite Kuenlin dont le Dictionnaire géog., stat. et hist. du canton de Fribourg a été publié en cette ville en 1822.

et si discrètement gravée sur la plinthe de notre plaque qui n'était pas à hauteur d'appui? Enfin, alors même qu'on aurait remarqué le millésime 1564, aurait-on daigné s'arrêter à transcrire le nom d'un fondeur alors que l'on se préoccupait si rarement de rechercher et de signaler ceux des artistes ? Nous sommes moins ingrats aujourd'hui; aussi est-ce avec plaisir que je m'efforce de faire revivre le nom de Pierre de Beren sous sa véritable forme. Ce n'est pas sans peine que ce nom arrive enfin à être écrit comme il l'écrivit en 1564, puisque en 1876, à Paris, à propos du centenaire de Morat, on le transformait en *Pierre de Berne* dans une communication faite à une Société savante par l'un de ses membres, archéologue distingué et consciencieux qui cependant avait pu lire au Cabinet des médailles, sur le monument original, la signature de Pierre de Beren.

Était-ce un artiste ce Pierre de Beren? Je l'ignore, et suis tenté de croire qu'il fut simplement fondeur, attendu que je n'ai trouvé son nom ni dans le grand dictionnaire de Füssli, ni dans celui de Nagler (1), mais je puis dire en sa faveur, que, s'il donné le dessin de l'ornementation du *titulus* de Morat, c'était un homme de goût. L'œuvre est bien entendue, ainsi qu'on en peut juger par l'exacte reproduction qui accompagne cette notice.

(1) Au moment où j'écris, le nouveau Dictionnaire des artistes, de M. Julius Mayer, n'est pas encore parvenu à l'endroit où Beren pourrait être inscrit.

Je n'ai pas à faire le récit de la bataille de Morat; son lendemain seul m'appartient dans ce travail consacré à la principale inscription de l'édifice où furent déposés les os des soldats de Charles le Téméraire, ainsi qu'à cet édifice lui-même. Il suffira de rappeler que le duc de Bourgogne, étant venu mettre le siége devant Morat, le 9 juin 1476 (1), fut forcé de le lever brusquement, après avoir donné à cette petite place plusieurs assauts vigoureusement repoussés, et avoir perdu sous ses murs, le 22 du même mois, une grande bataille, second acte de la trilogie commencée à Grandson dont le dénouement devait avoir lieu sous ceux de Nancy. On me permettra cependant d'établir aussi exactement que possible le nombre des soldats du Téméraire qui succombèrent, le 22 juin 1476, et en même temps de rechercher de quels éléments se composait cette armée si facilement défaite. Ces détails ne sont pas étrangers à mon sujet.

Commynes, en position d'être mieux informé que la foule des chroniqueurs, et à qui on peut

(1) « Or donc le neuvième jour de Juing le susdict duc Charle « se logea à l'entour de Morat : Douze mill des siens, ordonnés « par le Seigneur de Romont, tenoient devers bize, et quarante « mill (aulcuns disent cinquante voire plus) tenoient les aultres « parts, machillant comme garibels tout le pays. Le Duc faict dire « à ceulx de Morat de se rendre et ne reçoipt que desdain du brave « Chevallier Adrian de Boubenberg, qui dedans tenoit avecque douze « cent bons compaignons de Berne et de Fribourg, respondant le dit « Chevallier, que le déléal devant Grandson fiance n'auroit devant « Morat. » (Chronique de Hugues de Pierre, dans le Recueil de M. Ochsenbein, p. 177).

généralement s'en rapporter, à moins qu'il ne lui arrive d'ajouter, sans doute pour plaisanter, un chapitre à l'histoire des grands événements produits par de petites causes, comme lorsqu'il attribue la guerre de Bourgogne à certain chariot de peaux de moutons pris par le comte de Romont (Jacques de Savoie) à un Suisse (1), Commynes n'a pas su positivement le chiffre des soldats du duc de Bourgogne et en tous cas ne s'en est pas rapporté aveuglément à ceux qui le renseignèrent sur ce sujet ; « le « dict Duc avait assez grant armée... son artillerie « estoit très grande et bonne, » dit-il avant Grandson (2), puis après avoir mentionné cette première défaite : « Pour revenir au dict duc de Bourgogne, « il ramassoit gens de tous cotez, et en trois sep- « maines s'en trouva si grand nombre que le jour « de la bataille (3). »

Mais Commynes montre bien les éléments dont se composait l'armée du duc et n'a pas oublié d'évaluer le nombre de ses soldats tués à Morat. « car de « Lombardie luy venoient à toute heure des gens et « des subjectz de ceste maison de Savoie : et il « aymoit mieulx les estrangiers que ses subjectz « dont il povoit finer assez et de bons amys ; mais « la mort du connestable luy aydoit bien à avoir

(1) « Et pour quelle querelle commencea cette guerre ? Ce fut « pour ung chariot de peaulx de mouton que monseigneur de « Romont print à ung Suisse passant par sa terre. » (Voyez Mémoires de Philippe de Commynes, Édit. de Mademoiselle Dupont, livre 5, chap. 1, t. II, p. 10.)

(2) Commynes, Ibid., p. 5.

(3) Ibid., p. 21.

« deffiance d'eulx, avec aultres ymaginations (1). »

Après avoir dit qu'il n'arriva pas au duc à Morat comme à Grandson, « où il n'avoit perdu que sept « hommes d'armes (2), » Commynes ajoute, « et cela « advint pour ce que lesditz Suisses n'avoient point « de gens de cheval à Grandson; mais à ceste heure « cy dont je parle, qui fust près de Morat, y avait « de la part desdictes allyances quatre mille hom- « mes de cheval, bien montéz, qui chasserent très- « loing les gens dudict duc de Bourgongne, et si « joingnirent leur bataille à pied avec les gens de « pied dudict duc, qui en avoit largement; car, « sans ses subjectz et aucuns Anglois qu'il avoit « et en bon nombre, il luy estoit venu de nouveau « beaucoup de gens du pays de Piemont et aultres « des subjects du duc de Millan, comme j'ai dict. » Quant au nombre des soldats de Charles avant la bataille, et à celui de ceux qui y succombèrent, Commynes est plus explicite, mais comme je viens de le dire, sans être affirmatif. Sur le premier point, il cite le témoignage du prince de Tarente (3) qui lui aurait dit, « quant il fut arrivé devers le Roy « (Louis XI), que jamais il n'avoit veu si belle ar- « mee, et qu'il avoit compté et faict compter l'ar- « mee en passant sur ung pont, et y avoit bien « trouve vingt et trois mille hommes de soulde,

(1) Ibid., p. 5.
(2) Ibid., p. 31.
(3) Frédéric d'Aragon, depuis le roi Frédéric III de Naples. Il avait quitté le duc la veille de la bataille de Morat par ordre du roi son père. (Commynes, t. II, p. 26).

« sans le reste qui suivoit l'armée et qui estoit pour « le faict de l'artillerie (1) ». Commynes, plus sèrieux ici que lorsqu'il parlait des causes de la guerre de Suisse, ajoute : « A moy me semble ce « nombre très grant, combien que beaucoup de « gens parlent de milliers, et font les armées plus « grosses qu'elles ne sont, et en parlent legiere- « ment (2). » Sur le second point, il cite d'abord le seigneur de Contay (3), puis donne son opinion dans un passage que l'on ne trouve pas identique dans les divers manuscrits. « Le seigneur de Con- « tay, qui arriva vers le Roy tost après la bataille, « confessa au Roy, moy present, que en ladicte « bataille estoient mors huict mil hommes du party « dudict duc, prenans gaiges de luy et d'aultres « meuues gens assez. Et croy, en ce que j'en ay « peu entendre, qu'il y avoit bien dix huit mille « personnes en tout : et estoit aysé à croire, tant « pour le grant nombre de gens de cheval qu'il y « avoit, que avoient plusieurs seigneurs d'Alle- « maigne, que aussi pour ceulx qui estoient encore « au siége devant ledict Morat. Le duc fuyt jusques « en Bourgongne (4), bien désolé comme raison « estoit, et se tint en ung lieu appellé la Riviere,

(1) Commynes, Ibid., p. 32.
(2) Commynes, t. II, p. 32.
(3) Louis, sire de Contay, chambellan du duc, qui devait périr à la bataille de Nancy. (V. Commynes, t. I, p. 326. Note de Mademoiselle Dupont.)
(4) En Franche-Comté ou comté de Bourgogne. Le village de la Rivière dont il va être parlé est dans le département du Doubs.

« où il rassembloit des gens ce qu'il povoit. Les « Allemands ne chassèrent que ce soir, et puis se « retirèrent sans marcher après luy (1). »

Que veut dire Commynes ? Faut-il admettre le mot *mortes*, qu'on lit dans « le vieil exemplaire », après *il y avait bien dix huit mille personnes* et avant ces mots, *en tout?* Faut-il lire avec le manuscrit de Saint-Germain, « dix-« huit mille personnes morts (sic) en tout. » Je ne le crois pas ; les mots *mortes* ou *morts* ont du être ajoutés au texte de Commynes. C'est aussi le sentiment de Mademoiselle Dupont, le sagace éditeur de Commynes, car elle ne parle de ces variantes qu'en note et ne leur a pas donné place dans son texte que je viens de reproduire (2). D'après ce qui précède, il est clair que Commynes parle ici du nombre des soldats et non de celui des morts ; il trouvait le compte du prince de Tarente trop élevé à 23,000, il est donc conséquent avec lui-même en fixant seulement à 8,000 le nombre des tués sur une armée qu'il suppose de 18,000 hommes et non de 23,000.

(A suivre.) A. Chabouillet.

(1) Commynes, t. II. p. 32 et 33.

(2) C'est aussi sans doute l'avis de M. Ochsenbein qui rapporte *in-extenso* ce que Commynes a dit de la bataille de Morat, mais sans commentaire, et qui ne parle pas des variantes *mortes* ou *morts*. (V. p. 456).

LE JOURNAL

DE

RENÉ FLEURIOT

Gentilhomme breton

1593-1624

René Fleuriot, seigneur de Kerlouët, Coetguéno et La Saudraye, naquit en l'année 1567. Il était fils de Réen Fleuriot, seigneur de Carnabat, en la paroisse de Plouizy, et Coëtguéno, en Langoat, et de Marguerite de Kerleau ; celle-ci avait pour père Gui de Kerleau, seigneur de Goazanarhant et pour mère Marie de l'Isle. Son frère aîné, Charles, seigneur de Kernévénoy, Carnabat, Kergario, fut chevalier de l'ordre et épousa, le 24 janvier 1591, Marie de Kerguésay. Il était, par sa femme, beau-frère de Claude de Kerguésay, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. La fille de Charles Fleuriot, Marguerite, épousa Jean d'Acigné, baron de La Touche. On voit que René était un des gentilshommes les mieux apparentés de cette partie de la Bretagne. Il avait d'autres frères et sœurs : Jean. seigneur de Kerégos ; François,

seigneur de Kerselvestre ; Renée, dame douairière de Menebré ; Yvon, seigneur de Kersaliou ; Claudine, dame de Coatelazan.

René Fleuriot servit, dans le parti des royaux, sous son beau-frère, mais fut poursuivi par la male-chance dans sa carrière militaire. Une première fois il est fait prisonnier aux environs de Guingamp, pendant que les troupes royales assiégeaient cette ville. Au bout de cinquante jours il recouvra la liberté, sans bourse délier, grâce à la capitulation de Guingamp qui permit aux deux partis d'échanger leurs prisonniers.

En 1594, il fut de nouveau captif, à l'issue d'un combat sur lequel nous avons quelques détails.

Pendant que le maréchal d'Aumont assiégeait Morlaix, Mercœur cherchait à venir au secours de cette place ; il était en marche lorsque, par suite de dissentiments avec les Espagnols, ses alliés, ceux-ci l'abandonnèrent. Ne pouvant réaliser son projet avec une troupe devenue trop faible, il battit en retraite, le 17 septembre 1594. A cette nouvelle un détachement fut envoyé par le maréchal, sous les ordres du s^r du Liscoët, pour s'assurer des mouvements des ligueurs. Les éclaireurs revinrent en annonçant que l'arrière-garde était en pleine retraite sur la route de Quimper. Au camp royal, chacun s'étonna que cette reconnaissance ait été faite sans tenter d'inquiéter les ligueurs et, cédant à un mouvement de jalousie, et de bravade, Bas-

tenay, le surlendemain, se mit à la tête d'une petite troupe pour tenter defaire mieux que Du Liscoët. Ils atteignirent l'ennemi aux environs d'Huelgoat; mais, plus téméraires qu'habiles, ils furent défaits et taillés en pièces.

René Fleuriot, au nombre des prisonniers, fut emmené à Hennebont (1). Parmi les morts figurait le seigneur de Lesmais, l'un des témoins du mariage de René : il fut tué par un soldat qui disputait avec un de ses camarades à qui resterait le prisonnier. Cette fois encore notre gentilhomme s'en tira à bon marché; lors de la capitulation de Morlaix on échangea les prisonniers de part et d'autre.

En mars 1595, René Fleuriot est encore pris près du château de Kerhuel, en Goëllo, bien que les soldats pris à Huelgoat ainsi qu'à Morlaix eussent quatre jours de trève pour regagner leurs garnisons respectives. Il y a lieu de penser que la parenté du s[r] de Kerloët avec M. de Kerguésay, et sa fortune assez considérable, ne furent pas sans influence sur la décision de Mercœur. René avait été pris par le s[r] de Toullot, capitaine de 100 chevaux-légers pour le duc de Mercœur; mais celui-ci avait déclaré la prise mauvaise, tout en gardant le s[r] de Kerloët, qui fut enfermé au château de Di-

(1) Le duc de Mercœur tenait à garder quelques otages, avec l'intention de les traiter comme le maréchal d'Aumont allait traiter les ligueurs pris à Morlaix, dont la capitulation imminente était prévue.

nan. Anne de Sanzay, comte de La Maignanne, prisonnier du duc d'Aumont depuis le siége de Morlaix, obtint de Toullot, moyennant 2000 écus, la liberté de deux royaux, les s[rs] de Coetcourzault et de La Martinière; pour l'indemniser, Mercœur lui donna René Fleuriot, et celui-ci pouvait dès lors sortir de captivité à la condition de payer les 2000 livres données au s[r] de Toullot, plus 550 livres pour les frais faits par La Maignanne par suite de sa captivité. Le 3 juillet, René obtint du comte la permission de sortir du château de Dinan pendant quinze jours, sous la caution de François du Breil, seigneur de Rais, et de Jean Botherel, seigneur de Beauvoir, afin de réaliser les sommes exigées; il était de retour le 2 août et promettait de fournir les fonds le 2 octobre suivant; ce fut le seigneur de Beauvoir qui les avança avec la garantie de Charles Fleuriot (1). Les rançons, comme on le voit, étaient alors de véritables opérations commerciales, et, lorsque l'on faisait un prisonnier suffisamment riche, on avait tout intérêt à lui conserver la vie.

(1) *28 mai.* Mercœur, étant à Dinan, décide que René Fleuriot fera mettre en liberté La Maignanne ou acquittera la rançon et les dépenses de celui-ci. — *20 juin.* Mercœur, étant à Nantes, ordonne que René Fleuriot acquittera la rançon du comte de Sanzay. *(Archives des Côtes-du-Nord.)* — *2 août.* Acte notarié par lequel le comte de La Maignanne établit qu'il a fait mettre en liberté deux gentilshommes royaux en payant 2000 livres au capitaine Toullault; que René Fleuriot s'engage à lui rembourser cette somme plus 550 livres pour les frais d'émprisonnement de La Maignanne. — *7 août.* Charles Fleuriot se porte caution envers le sieur de Beauvoir qui a avancé ces sommes. (*Cab. des Titres.)*

Dès que René Fleuriot fut libéré envers le comte de La Maignanne, il se remit en campagne et pris part à un coup de main qui fit alors quelque bruit. Notons, avant depréciser le fait, que le seigneur de Kerloët ne cherchait pas à faire grand étalage de ses actions de gnerre. Nulle part, dans ses notes, il ne se pose en héros d'aventures : nous pourrions même lui reprocher d'être trop laconique sur mille détails qu'il eut pu nous donner.

A la fin de juin 1595, le maréchal d'Aumont résolut de faire le siége de Comper, non loin de Concoret, dans la direction de Ploermel, un peu pour s'emparer d'une place qui était au pouvoir des ligueurs, mais surtout pour plaire à la comtesse de Laval. Celle-ci, qui en était propriétaire, tenait à à ne pas voir plus longtemps ce château aux mains des ennemis. Le maréchal ne put réussir, fut grièvement blessé et mourut peu après des suites de cette blessure.

Trois mois plus tard, le 10 novembre, Comper était emporté par surprise, par les s[rs] d'Andigné-Maineuf, accompagnés de 16 hommes déterminés qui, assure Des Fontaines, furent presque tous blessés, mais dont aucun ne mourut. De ce nombre était René Fleuriot; nous n'en avons qu'une preuve aussi laconique que certaine. C'est ce passage, extrait d'un petit registre écrit de sa main : « Le s[r] de Précréant me doibt d'argent presté, sans sédulle, ni recognoissance, à sçavoir : sur un instant, 22 es-

cus que je luy anvoié par son valet de chambre, nommé Le Hamel, le 12[e] mars 1592 ; plus je luy prestit aussy 11 escus en la boutique de Bachellier, pour achetter un pistolet, le 15 février 1593; et 3 *escus que luy presté au siége de Comper lorsque je revins de prison de Dinan.* »

René Fleuriot, après la paix, se retira dans son manoir de Kerlouët où il vécut de cette existence tranquille qui était alors celle de tous les gentilshommes résidant sur leurs terres. Il était mort avant 1637, date du testament de sa veuve, laissant Claude, qui fut seigneur de Kerloët; Toussaint, seigneur de La Saudraye; Marc, seigneur de La Boissière; Marguerite épouse de Pierre de Keroignant, seigneur de Trezel, et Marie, religieuse.

Anatole de Barthélemy.

Issy après est enregistré le temps que j'espousé damoiselle Margueritte de Cheff-de-Bois, dame et hérittière de Kerlouët, ma femme; ensemble la naissance de mes enfants et la mort de partie d'eulx, avecq plusieurs aultres chousses mémorables advenuz tant pendant la guerre de la Ligue en Bretagne que depuis la paix; le tout soubz le rêgne de Henry quattriesme, roy de France et de Navarre, à quy Dieu veille prolonger la vie pour le bien et repos de son peuple et de son Estat.

Claude, mon fils aisné fust nay le 6 juign 1594. Morisse fut nay le 5[e] juillet 1596. Margueritte le 17[e] mai 1599. Louisse, le 13 février 1598. Marie, le 18 juign 1600.

Toussaints, le 9 juign 1601. Fleurie, le 12 septembre 1601. Marc, le 8 avril 1607. Rennée, le 21 juign 1610.

Le 23e jour de juign, un mercredi veille de la Saint-Jan 1593, j'espousse devant jour, en la chapelle de Kervel, près Guingamp, damoiselle Margueritte de Cheff-de-Bois (1), dame hérittière de Kerlouët, en présence de messieurs de Kergoumar (2), Bastenes (3), Lesmes (4), de Kernévénoy (5), mon frère, et de mesdames de Kergoumar (6) et de Kernévénoy (7) et plusieurs aultres tant gentilshommes que damoiselles.

Le sixiesme jour de juign 1594 fust nay en la ville de Guingamp, à l'hostel de Kernévénoy, sur les quattre heures après midy, mon fils aisné et fust battisé en l'esglisse Nostre-Dame, le 20e du mesme mois par vénérable et discret messire Guillaume du Halgoët (8), évesque de Tréguer; et fust compère hault et puissant Claude de Kerguésay, seigneur de Kergoumar, et commère haulte et puissante dame Marie de Goulaine, dame de Les-

(1) Marguerite, fille de Jean de Chef-de-Bois, seigneur de Keriel et de Marguerite de Kerleau.

(2) Claude de Kerguésay, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre, maréchal de camp, gouverneur de la ville et château de Guinguamp; il était seigneur de Kergomar, Kernéguez, Traoundoun, Guermorvan, Coëtisac.

(3) Marc-Antoine de Rochefort, seigneur de Bastenay, tué au Pont-de-l'Arche, près de Rouen, en 1596.

(4) Charles de Lesmais, seigneur de Kerozion, tué en 1594 au combat de Huelgoat.

(5) Charles Fleuriot, seigneur de Kernévénoy, La Sauldray, Coëtguéno, Carnabat, frère aîné de René. Le fief de Kernévénoy arriva par sa fille aux d'Acigné, et son nom, devenu à Paris Carnavalet, fut donné au célèbre hôtel qui est aujourd'hui Musée municipal.

(6) Louise de Goulaine, dame de Kergomar.

(6) Marie de Kerguézay, dame de Kernévénoy.

(8) Guillaume de Halegoët, évêque de Tréguier, de 1594 à 1602; il était fils de Pierre du Halgoët et de Marguerite de Kergrec'h.

maes; et fust nommé par ledit seigneur de Kergoumar, Claude, de son nom.

Le dimanche de Pasques-Fléuries 1591, fus prins prisonnier près Guingamp par le sieur de Couttredrez (1) et ces troupes, et fus prisonnier jusqu'a la Pentecouste ensuilvant, auquel jour fust rendu la ville de Guingamp, par composition, à monseigneur le prince de Dombes qui estoit lieutenant général pour le roy en Bretaigne, et ainsin je sortis sans ranson.

Le 21e septembre 1594, je fuz derecheff prins prisonnier près Huelgoat (2), ensemble avec Messieurs de Kergoumar, la Boutillière et plusieurs aultres, par l'avant garde de Monsr de Mercure que menoit le marquis de Bélisle (3), et fusmes menés prisonniers à Henbont (4) où nous demeurasmes jusqu'à la prinse du chatteau de Morlaix par M. le maréchal d'Aumont qui nous retira en eschange des prisonniers quy furent pris audit chatteau, de fasson que nous sortismes sans ranson.

Le 29e jour de mars 1595, je fus encorre repris prisonnier près de Keruel Ruffault (5) par les chevaulx légers du capittaine de Toullault (6), soubz quattre jours de treffve acordé aulx prisonniers prins tant à Huelgoat qu'à Morlaix, pour se retirer chascun en sa garnison; et néantmoins par l'injustice de Monsr de Mercure, je fus jugé de mauvaise prinse pour Toullaut et affecté

(1) François de Coëtrédrez ne laissa qu'une fille qui porta ses biens aux Du Parc-Locmaria.

(2) Huelgoat, arrond. de Châteaulin (Finistère).

(3) Charles de Gondy, marquis de Bellisle, fils du maréchal de Retz.

(4) Hennebont, arr. de Lorient (Morbihan).

(5) Il y a, dans la commune de Plourivo, (con de Paimpol, arr. de St-Brieuc,) un fief de Kerhuel qui fut longtemps possédé par une famille du nom de Ruffaut.

(6) Charles de Toullot, seigneur de la Boblinaye, capitaine de 100 chevaux-légers pour le duc de Mercœur.

par représaille au comte de la Maignenne (1) pour se libérer de prison, dont je paié pour sa ranson deulx mille cinq cents escus et deulx cent cinquante escus pour mes despens au chatteau de Dinan, où je fuz prisonnier six mois.

Le cinquiesme jour de juillet 1596 fust nay en la maison de Kerbrésellec (2), sur les quattre heures après midy, mon segond filz, et fust babtissé en l'esglisse paroichiale de Pommerit-le-Vicomte (3) par maistre Allain Correc, curé de ladite paroesse; et fust compère Toussaints de Périen, sieur de Kerbrésellec et Bréseillac, et commère haulte et puissante dame Janne de Quellenec dame de Kerjollis (4) qui le nomma, du nom de son dernier mary, Morisse. Le petit mourut à la fin de septembre 1597 aagé de 15 mois.

En stannée 1596 venant à dix-sept, il y eust une grande cherté par toute la France et particulièrement en Bretaigne où le bouesau de fourment vallut jusqu'à quattre et cinq escus (5).

Le 13e jour de feburier 1598 fust nay ma fille aisnée en la ville de Guinguamp, sur les cinq heures du soir, et fust babtissé en l'esglise Notre-Dame le 22e dudit mois

(1) Anne de Sanzay, comte de la Maignanne, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, maréchal de camp, seigneur de Bourouguel et de Mollac. Il était fils de René, seigneur de St-Marsault et de Renée du Plantys.

(2) Kerbrésellec, commune de Pommerit-le-Vicomte.

(3) Pommerit-le-Vicomte, canton de Lanvollon, arrond. de St-Brieuc (Cotes-du-Nord).

(4) Jeanne de Quélenec, dame de Kerjolly, en Plouha, veuve de Maurice du Quélenec.

(5) « Le peuple, dit Jean du Matz, gouverneur de Vitré, ne vivoit plus que d'herbes, parmy les champs, pour la grande stérilité des bleds; et y a eu père chastié pour avoir tué son enfant, le voyant languissant de faim. »

par révérand père en Dieu missire Jan Fleuriot, abé de Bégar (1) ; et fust compère noble et puissant Yve de Kerleau, sieur de Goazarcharan (2), et commère haulte et puissante dame Louisse de Goulaine dame de Kergoumar, qui la nomma de son nom Louisse, laquelle mourut à Kerlouet (3) sur les quatre à cinq heures du soir, et fust enterrée à Quimper en la chapelle de céans, aagée de 4 ans.

Le 28 mars 1598 fust faicte la paix en Bretaigne, entre le roy et Mons[r] de Mercure, à Angers, après avoir duré la guerre neuff ans, pendant laquelle je fus prins trois fois prisonnier, comme il se void sy devant.

Le 17 de may 1599, au decours de la lune, fust nay en la maison de Kerlouët, sur les huict heures du matin, ma seconde fille, et fust baptisée en l'esglisse parochialle de Quemper-Guézennec par missire Jouhan Botthauha, recteur de ladicte paroisse, le 25[e] dudict mois ; et fust tinse sur les fonds par escuier Bertrand Fleuriot, sieur de Keréven, procureur du roy à Lannion, et fust commère damoiselle Margueritte de Kerleau, ma mère, dame de Kernabat, quy la nomma Margueritte.

Le 18 juign 1600, jour du dimanche, au croixant de la lune, fust nay à Kerlouët, sur les huict heures du matin,

(1) Je n'ai pas eu les documents nécessaires pour établir la parenté qui pouvait exister entre l'abbé de Bégar et René Fleuriot ; plus loin, nous voyons le seigneur de Kerlouet qualifier le même personnage d'abbé de Bégar et archidiacre de Tréguier ; il semble qu'il y a confusion ; en effet, dans un acte de tutelle de Pierre Fleuriot, seigneur du Roudourou, conseiller au parlement, nous voyons figurer parmi les parents : Charles Fleuriot, seigneur de Kernévénoy, Jean Fleuriot, abbé de S[te]-Croix, et Jacques Fleuriot, grand archidiacre de Tréguier.

(2) Yves de Kerleau, seigneur de Goazarcharan et de l'Isle, fils de Raoul et de Marguerite Botterel.

(3) Kerlouët, commune de Quemper-Guézennec.

(4) Quemper-Guézennec, canton de Pontrieu, arrond. de Guingamp (Côtes-du-Nord).

ma troisiesme fille, et fust baptissée en l'esglisse de Quemper-Guézennec par dum Fransois Pouchaër, curé de ladicte paroiesse le 26e dudit mois : dont fust compère escuier Jean Le Ver, sieur de Kergroas et commère noble et puissante dame Marie de Kerguésay, dame de Kernévénoy quy la nomma de son nom Marie.

Le 30e octobre 1600 fust desmolly et démantelée la ville de Paimpoul (1) qui avoit esté fortiffiée par le sieur de La Tremblaie (2), l'année 1591 ; sa garnison a faict de grandes ruines sur le pais.

Au mois d'aoust, le 12e, 1600, le roy commensa la guerre au duc de Savoie pour le recouvrement du marquisat de Salusses usurpé par ledit duc l'an 1589, lorsque la Ligue commensa à lever les armes contre le roy Henry 3e ; enfin la paix fust faicte par l'entremisse du pape, parceque le duc bailla la Bresse au roy en échange dudit marquisat.

Le mercredi 12e jour de septembre 1602, fust nay à Kerlouët, sur les onze heures du soir, au plain de la lune, ma quattriesme fille, et fust babtissée en l'esglisse de Quemper par dum Fransois Pouchaer, le 17e jour dudit mois, dont fust compère escuier Fransois Fleuriot, sieur de Kerselvestre, mon frère, et damoiselle Marie Fleuriot, dame des Isles, commère, qui la nomma Fleurie à causse d'un aultre qui portoict le même nom.

Le 26e novembre 1602 tomba une grande nège qui deura bien quinse jours sur la terre, et fust sy haulte qu'on y alloict jusqu'au genou ; dedans plusieurs se naièrent stannée en ladicte nège.

Le 27e de septembre 1601 fust nay à Fontainebleau le Dauphin, au grand aisse et contentement de toute la

(1) Paimpol, arrond. de St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

(2) René de Grézille, seigneur de la Tremblaye, colonel de la cavalerie légère et gouverneur de Moncontour pour le duc de Mercœur, tué au siége de Plessis-Bertrand, en 1597.

France. dont furent faicts les feulx de joie par toute la France.

Au mois de juign 1602 fust découverte la conjuration du maréchal de Biron et du conte d'Auvergne par le sieur de la Fon la Nocle, contre le roy, le Dauphin et l'Estat, dont ensuivit la punission dudit maréchal qui eust la teste tranchée à la Bastille, à Paris, et le sieur de La Fontenelle, cadet de Beaumanoir Eder (1), fust rompu viff sur la roue, convaincu d'avoir partisipé à ladicte conjuration.

Au mois de feburier 1604, fust faict défanse de non plus trafiquer en Espaigne ny Flandres, sur paine de la vie, à causse des trante pour cent que le roy d'Espaigne et l'archiduc de Flandres avoient impossé sur toutes les marchandises qui entroient et sortoient de tous les pays de leur obéissance.

Le vendredy neuffiesme jour de juillet 1604, deulx heures devant jour, fust nay à Kerloüët, la lune estant quasy en plain, mon troisiesme fils, qui fust babtissé à l'esglisse de Quemper le 13 dudit mois par dum Fransois Pouchaer; et fust compère noble et puissant Toussaints de Perrien, sieur de Breffeillac, et commère damoiselle Madelaine Roger, dame de Pennerun. Le petit fust nommé Toussaints par ledit seigneur de Breffeillac.

Le 29e de novembre 1604 fust publié à Pontrieu (2) la

(1) Gui Eder, seigneur de La Fontenelle en Trégueux, capitaine de 100 chevaux-légers et de 200 arquebusiers à cheval, maître de camp d'un régiment de 1200 hommes de pied, gouverneur de l'île Guyon, ville de Douarnenez, pour le duc de Mercœur. Il était fils de René Eder, seigneur de Beaumanoir, l'Ongle, La Haye-Eder, la Ville-Doré, Kerliguo, et de Péronnelle de Rosmar. Ce fut un des capitaines ligueurs qui acquit le plus de célébrité en Bretagne, avec le comte de La Maignanne. (Voy. *Anc. évêchée de Bretagne*, t. II, p. 287 à 384.)

(2) Pontrieux, arrond. de Guingamp (Côtes-du-Nord).

liberté du traffic tant en Espaigne qu'en Flandres, et les trante pour cent qu'on avoict impossé en l'un et en l'aultre furent ostés.

Le 19 octobre 1605, aux Estats tenuz à Saint-Brieuc on abolit la pancarte de dix huict livres par tonneau de vin qui avoict esté misse pour entretenir les gens de guerre de l'an 1592; et fust mis au liu de ladictte pancarte un soult pour pot de vin qui se débitteroit aulx tavernes pour raquitter le domaine du roy aliéné en Bretaigne.

Le 25e, 26e et 27e mars qui furent le sabmedy, le dimanche et le lundy de Pasques, il y eust une tempeste extrême quy fist perdre grande canditté de maisons à Lannion et par tout ailleurs, l'an 1606.

La nuit d'entre le dimanche et le lundy des Rameaux, le 13e jour de la lune et le 8e du mois, quy estoict presque au plain, fust nay à Kerlouët mon quattriesme fils et fust babtissé en l'esglisse de Quemper par messire Guillaume André, recteur de ladicte paroiesse, dont fust compère noble et puissant missire Claude du Poierrier, seigneur du Méné et commère Janne de Kermarec, dame de Kerchallet qui le tindrent sur les fonds le 17e d'avril 1607, et fust nommé le petit par ledit seigneur du Méné, Marc du nom de son fils aisné, d'aultant que mon fils aisné avoict non Claude.

En l'an 1607 au mois d'apvril fust publié ledict jour pour rabiller et eslargir les chemins, sçavoir les chemins de province à aultre à 26 pieds, et les chemins de ville cappittalle à aultre de 16 pieds, et de bourg en aultre de 14 pieds.

Au mois de janvier 1608, il y eust une forte groue qui portoict charette et chevaulx et dura bien trois mois ou environ. En laditte année moururent le seigneur d'Avau-

gour (1) et le seigneur de Goulaine (2) en mesme temps.

Au mois de mars 1608 le bled encherdist et vallut : le fourment jusque quinse et saezes réalles, la mouture treze réalles.

La mesme année les pluyes furent si ordinaires au mois de septembre et octobre qu'il se pourist grande canditté de bleds, qui caussa la cherté au bled; les avoines aussy moururent par les grandes groues qu'il fist l'iver, en sorte que l'avoine a vallu jusque 45 et 50 s. le boueseau.

Le 25 septembre 1608 Monsieur de Vendosme fist son entrée à Rennes, come gouverneur du pais, et tint les Estats audict Rennes.

Le sabmedy 6[e] de septembre 1608 mon frère Kerselvestre espoussa en l'esglisse de Saint-Léonard, près Guinguamp, entre trois et quattre heures du matin, damoiselle Louisse Jégou, hérittière et dame de Kergollou et du Bot, laquelle ne fust en mariage avecq ledit sieur de Kerselvestre, son mary, que trois mois et traeze jours, car elle mourust de la vereulle la nuict d'entre le vendredy et le sabmedy vintiesme de décembre, entre une heure et deulx après menuict. Dieu luy fasse miséricorde par sa bonté.

Le mardy 23 juign 1609 mourust ma quattriesme fille, nommée Fleurimonde Fleuriot sur les trois heures après midy, en l'aage de sept ans neuff mois. Dieu luy fasse miséricorde.

(1) Jean d'Avaugour Bellouan, seigneur de Saint-Laurent, fils de Robert et de Bonaventure du Bois-de-la-Motte, lieutenant général pour le duc de Mercœur. Les notes de René Fleuriot donnent pour la mort de ce personnage et du suivant une date qui n'avait pas encore été fixée.

(2) Gabriel de Goulaines, fils de Claude et de Jeanne de Bouteville du Faouët, maréchal de camp pour le duc de Mercœur.

Le vendredy 14e may, 1610, fust tué le roy Henry 4e dans un carosse, d'un coup de coulteau au costé gauche, près le semittière St-Innocent, par un nommé Fransois Ravaillac, fils d'un avocat d'Angoulesme.

Le .. de janvier 1611, mourust la dame de Kerjollis (1) en sa maison de Kergoat près Kerrahès. Dieu luy fasse miséricorde.

La nuict d'entre le dimanche et le lundy 21e de juign 1610 accoucha ma femme d'une fille, sur la fin de la lune, qui fust babtissée par dum Fransois Pouchaer, curé de Quemper, le dimanche 27 juign, et fust conpère nobles homs Philipes Péan, sieur de Coatelazran (2) et noble et puissante dame Margueritte Fleuriot, ma niesse et hérittière de Kernévénoy, qui la nomma Renée et non de son nom à causse que mon aisnée portoit le mesme nom de Margueritte. La dicte Renée estoit ma cinquiesme fille.

Le mardy 26e juillet 1611, mourust mon frère aisné à Kernabat, sur les neuff heures du soir, âgé de quarante huict ans. Dieu luy fasse miséricorde.

Le jour de Toussains 1611 mourust ma cinquiesme fille, nommée Renée, sur les sept à huict heures du matin, en la chambre basse de Kerlouët, aagée de seize mois dix jours. Dieu luy fasse paix.

Le 2e d'apvril 1612 fust commensé le pavillon de mon cabinet dont la fasson cousta 60 livres 3 souls 6 deniers; montture de charpente 45 livres et 4 souls, monture à leurs despans; la couverture 21 livres et leurs despans; la terrasse et blanchir sept livres dix souls et leurs despans; la fasson des fenestres et portes douze livres et leurs despans.

(1) Jeanne du Quélenec, voy. plus haut.

(2) Philippe Péan, seigneur de Coëtglazran, avait épousé Claudine, sœur de René Fleuriot.

Le mercredi 10e d'apvril, deulx heures avant jour 1613, mourut damoiselle Claude Fleuriot, dame de Coatlazran, ma seconde sœur, d'une fieuvre chaulde. Dieu luy fasse miséricorde : elle est morte en 33e an de son aage.

Le .. aoust 1613, mourust escuier Jan Fleuriot (1), sieur de Roudourou, d'un coup d'espèe qu'il eust au bras d'un apellé Greslerie.

Le mardy 28e de mars 1614 mourust vénérable missire Jan Fleuriot, abé de Bégar et grand archidiacre de Tréguier, lequel se naia au dessoubz du moulin de Touchelenic, tombant de cheval en l'eau, allant en dévosion à Nostre-Dame de Grasse (2). Dieu luy fasse paix.

Le 15e jour de novembre 1615, fust plantée la croix des Capuchins devant Penquer, en intension de bastir leur couvent; Monsr de la Rivière (3) leur a baillé laditte maison de Penquer pour l'emplassement de leurdit couvent.

Le dernier jour d'apvril 1616 mourust à Guingamp Monsr de La Rivière-Coattrieu, gouverneur dudit lieu, après avoir esté travaillé de la goutte dix ou douze ans. Dieu luy fasse miséricorde.

. Le 28e aoust 1616 mourust vénérable missire Adrien d'Amboise, évesque de Tréguer (4), qui estoit un très docte home. Dieu luy fasse paix. En son lieu fust nomé évesque Monsr l'abé de Saint-Men (5).

Le dimanche 31 aoust 1616 mourust le sieur de Ru-

(1) Jean Fleuriot devait être fils de Pierre, seigneur du Roudourou, branche sur laquelle je n'ai pas de renseignements.

(2) Grâces, arrond. et canton de Guingamp (Côtes-du-Nord).

(3) Guillaume de Coatrieux, marquis de La Rivière, fut gouverneur de Guingamp.

(4) Adrien d'Amboise, évêque de Tréguier, de 1604 à 1616.

(5) Pierre Cornulier, conseiller au parlement, évêque de Tréguier de 1616 à 1620, transféré à Rennes.

veneuzit (1) en sa maison de Ruveneuzit, aagé de 74 ans. C'estoit un très abille jurisconsulte et home éclairé. Dieu luy fasse miséricorde.

Le premier jour de septembre 1616, fust aresté prinsonnier au Louvre Mons[r] le prince de Condé d'où l'on n'espère pas qu'il sorte de longtemps, crainte qu'il ne trouble l'Estat.

Le premier jour d'octobre 1616, commensa l'oraison des quarante heures à Guingamp, obtenu par les bons pères capuchins, pour ayder à la construction de leur couvent, avecq indulgences plénières.

Le 24 aoust 1617, fust tué sur le pont du Louvre, le marquis d'Ancre, par le sieur de Vitry qui fust faict mareschal de France pour avoir asasiné ledit marquis ; la mort duquel aporta la paix et le retour de Mes[rs] de Nevers, de Vendosme, du Maine et de plusieurs aultres seigneurs de la Court, et osta tout le maniement de l'Estat à la reine mère quy fust renvoiée à Blois.

Le 8[e] de juign 1617 fust prins dans sa maison de la Rochejagu ledit seigneur (2), par Mons[r] de Grandbois (3), son fils aisné, et ce, par l'intelligence de Mons[r] de La Touche (4), son cadet, quy luy fist ouvrir les portes et luy livra son père et sa maison. L'on pouroit dire que c'est un méchant acte, sinon que cela est fatal en ste maison aulx enfants, d'emprisonner leurs pères et mères sur le décours de leurs ans.

Le mardy 6[e] feburier 1618 mourust le sieur de Perrien, l'un de mes bons amis. Dieu luy fasse miséricorde.

(1) Claude de Lanloup, seigneur de Kercabin, Lanlef et Runeveusic, conseiller au parlement.

(2) Jean d'Acigné, seigneur de La Rochejagu et de Grandbois.

(3) Honorat d'Acigné, comte de Grandbois, qui épousa sa nièce, Anne-Marie d'Acigné.

(4) Jean d'Acigné, baron de la Touche, était, par sa femme, neveu de René Fleuriot.

La nuict entre le samedy et le dimanche de la Pentecouste, sur les trois heures après menuist, mourut en son logis, à Guingamp, damoiselle Margueritte de Kerleau, ma mère, aagée de quattre vingt deulx ans. Dieu luy fasse miséricorde. La Pentecouste estoict le 3 juign 1618.

Le vandredy 28e juign 1619, la dame de Blanchelande (1) présipitta madame de la Grandville (2) du hault d'une coste quy est près Kermarquer (3), en la greffre, pansant luy rompre le cou; non contant de ce, estant tombée sur la greuve, criant qu'elle n'estoit morte, elle luy courut sus et la voullut masacrer à coups de caillou; crime exécrable devant Dieu et devant les hommes.

Le 28e septembre 1619, mourut à Kernabat (4), missire Jan d'Asigné, seigneur de la Rochejagu, ayant esté captiff deulx ans ou environ.

Le lundy 27e janvier 1620 mourust Monsieur du Guermorvan Kerivon (5) sur les huict ou neuf heures du soir; c'estoict un brave et vaillant home qui avoict commandé une compagnie de chevauls légers pandant la guerre de la ligue et avoi esté son lieutenant. Dieu luy fasse miséricorde.

Le 15e janvier 1623, au 56e an de mon aage, jé fuz attaqué de la gouste au pied droict.

(1) Marie Arrel, femme de Julien Budes, seigneur de Blanche londe.

(2) Renée Arrel, femme : 1° de Jean Guéguen, seigneur de la Grandville; 2° de Jean Budes, seigneur de la Courbe; 3° de Louis de Camboust, seigneur de Bessay.

(3) Kermarquer, comm. et cant. de Lézardrieux, arrond. de Lannion (Côtes-du-Nord).

(4) Kernabat, comm. de Plouisy, cant. et arrond. de Guingamp (Côtes-du-Nord).

(5) Amauri de Kerguésay, frère de Claude, fut chevalier de l'ordre, capitaine de 50 lances de ses ordres, seigneur de Kermorvan. Il possédait Kérivon par sa femme Françoise de Goallez.

Le mardy unsiesme d'apvril 1623 mourust Mons[r] de Kergoumar en sa maison de Quermorvan. Dieu luy fasse paix. C'estoit un abille et sage gentilhomme qui avoict esté gouverneur de Guingamp pendant la guerre de la ligue.

Le dimanche 19[e] novembre 1623, mon fils aisné espoussa damoiselle Fiacre le Bahezre (1), dame hérittiere de Kerfichan-Rosvilliou, en l'esglisse trévialle de S[t]-Servès-Parc-Duot (2), et furent espoussés par le rectour de ladicte paroiesse, sur les neuff heures du matin, en la présence de la dame de Kerjégu, le sieur et la dame de Lesmaboules (3), les sieurs de Kersallic Trezel, la Haie Canaber et moy et plusieurs aultres.

Le 20 mars 1624, ma fille Marie entra en religion, en l'abaye S[t]-Suplisse et print l'abit le lundy 27[e] avril (4). Dieu luy fasse la grasse de se bien aquitter en la function qu'elle a esleu.

(Archives des Côtes-du-Nord; dossier Fleuriot de Langle).

(1) Elle mourut le 1[er] août 1626.

(2) Duault, comm. de Callac, arrond. de Guingamp (Côtes-du-Nord); le village de S[t]-Servais était une des trèves de cette paroisse.

(3) Il faut peut-être reconnaître ici le sieur et la dame de Lesmabon. En 1633 Guillaume Guynement, seigneur de Lesmabon se plaignait amèrement de ce que Claude Fleuriot, seigneur de Kerloët ne parlait de rien moins que de le faire enfumer comme un renard; il le menaçait de lancer sa meute sur lui, s'il sortait de son manoir, et envoya ses gens, sous prétexte de tuer des merles, faire, autour de Lesmabon, des mousquetades qui effrayaient le vieux gentilhomme.

(4) A l'occasion de cette prise d'habit, Margueritte de Kerleau, aïeule de Marie Fleuriot, donna 150 livres de rente; le père et la mère donnèrent 600 livres, plus 120 livres pour les habits.

LES
ÉTATS GÉNÉRAUX
SOUS CHARLES VII

ÉTUDE CHRONOLOGIQUE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

Le règne de Charles VII est certainement dans l'histoire des États Généraux une des périodes les moins bien connues. Malgré les nombreux travaux dont cette époque a été l'objet, on a peu de renseignements et une grande confusion subsiste encore sur les sessions tenues de 1421 à 1439. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les deux listes données par M. Vallet de Viriville (1) et par M. Picot (2). — Nous ne parlons que des ouvrages les plus récents et les mieux faits. — Tandis que le premier restreint à sept le nombre des sessions d'États Généraux bien établies, le second en admet onze, parmi lesquelles figurent seulement quatre de celles qu'accepte M. Vallet de Viriville.

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*. 1872, p. 27-30.
(2) *Hist. des États Gén.*, t. I.

Faire la critique de ces deux listes pour en dresser une moins défectueuse et plus complète, publier en même temps des documents inédits sur les États Généraux de 1421 à 1439, tel est l'objet du présent travail. Assurément la liste que nous donnerons n'a pas la prétention d'être tout-à-fait définitive et à l'abri de tout reproche; néanmoins ce ne sera pas peine perdue pour nous si nous ne faisons que réfuter quelques erreurs et combler quelques lacunes. Notre sujet, ainsi compris, est absolument restreint au domaine des faits ; il ne comporte pas les développements et les considérations de tout genre qu'exigerait une étude historique sur le rôle des États Généraux sous Charles VII ; cette étude historique, nous n'avons pas à la faire maintenant : nous nous bornons à en dresser la charpente (1).

Avant d'aborder la discussion, il est indispensable de nous expliquer sur l'expression même d'*États Généraux*. Naturellement, appliquée à la première moitié du règne de Charles VII, cette expression ne peut s'entendre que « des Trois Estaz des pays de l'obéissance, » comme le disent

(1) Les documents qui nous ont servi proviennent, soit de la Bibl. nat., soit surtout des Archives municipales de Lyon, que M. Guigue a mis à notre disposition avec une obligeance dont nous tenons à le remercier publiquement. Nous avons profité aussi de notes prises dans les Archives de Tours, par M. Delaville Le Roulx, qui prépare la publication d'extraits des comptes de cette ville pour le XIVe et le XVe siècle. Une publication de ce genre, précieuse à bien des points de vue, fournira sans doute de nouveaux documents à l'histoire des États-Généraux.

la plupart des actes officiels de l'époque. Mais il s'en faut cependant que tous les pays obéissant à Charles VII aient été représentés dans ces assemblées des Trois États, dont nous allons donner la chronologie. Une seule (Chinon, septembre 1428), comprit à la fois les pays de Languedoil et ceux de Languedoc. Toutes les autres, nous le montrerons pour chaque session, ne furent, à vrai dire, que des États de Languedoil auxquels députaient ou pouvaient députer seulement la Touraine, le Maine, l'Anjou, l'Orléanais, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, la Marche, le Limousin, le Berry, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forez, le Beaujolais, le Lyonnais et, dans les dernières années, la Champagne et l'Ile-de-France. Et il en fut ainsi, tantôt parce que le roi ne convoquait par ses lettres que les pays de Languedoil, tantôt parce que le Languedoc, convoqué officiellement, pour une raison ou pour une autre, n'envoyait que peu ou point de députés. Quant au Dauphiné, il n'a, que nous sachions, pris part à aucune de ces assemblées.

Il arriva même quelquefois qu'au lieu d'une assemblée générale de Languedoil, le roi en convoqua deux, tenues à peu d'intervalle dans des villes différentes et composées de provinces différentes. Il y avait alors comme des États de Languedoil dédoublés, qu'on ne saurait regarder comme de simples États provinciaux, et que nous n'avons pas hésité à admettre dans notre liste.

Les choses ainsi éclaircies, reste un point dont nous devons dire quelques mots. Les États Généraux de Chinon, en septembre 1428, étant mis de côté, nous ne nous trouvons en présence que d'États de Languedoil, réunis parallèlement aux États de Languedoc. Doit-on admettre ceux-là à l'exclusion de ceux-ci dans une histoire des États Généraux, et pourquoi? La question peut être débattue. M. Vallet de Viriville la résout négativement, d'une façon implicite, car il mentionne les États de Languedoil de Poitiers (octobre 1425) sans les faire figurer dans sa liste des sept sessions d'États Généraux; mais on peut croire qu'il eût modifié son opinion, s'il eût reconnu que, comprise ainsi, sa liste devait se réduire à une seule session authentique. M. Picot pense autrement, puisqu'il mentionne plusieurs assemblées des États de Languedoil. En somme, il n'y aurait pas grand profit à discuter longuement la question, car ce n'est qu'une question de mots. Nulle part, (sauf Chinon, septembre 1428), nous n'avons d'États Généraux réels. Nous avons, d'un côté, des États de Languedoc, de l'autre, des États de Languedoil. Or, les premiers sont assez bien traités dans l'Histoire du Languedoc des Bénédictins pour que nous n'en parlions pas; au contraire, l'histoire des autres est à faire, et cela suffit pour que nous nous en occupions exclusivement. Ajoutons que si la question se tranchait par l'importance de

l'étendue territoriale et des subsides votés, les États de Languedoil mériteraient à juste titre le nom d'États Généraux. En effet, tandis qu'à Mehun-sur-Yèvre, en novembre 1425, les États de Languedoc accordent au roi une aide de 260,000 francs sur les communes, les États de Languedoil, convoqués pour le même objet, venaient de voter, à Poitiers, 700,000 francs.

Afin de faciliter au lecteur l'intelligence de l'exposé qui va suivre, nous allons reproduire, vis-à-vis l'une de l'autre, d'une façon sommaire, les listes de MM. Vallet de Viriville et Picot.

VALLET DE VIRIVILLE	PICOT
1421, 22 avril. Le chapitre de Marmoutier décide qu'il enverra des députés à l'assemblée des Trois États convoquée à Clermont.	
*1423, 12 janvier, Bourges. Les États Généraux votent des subsides (1).	1423. janvier, Bourges. États Généraux, accordent une taille dont on ignore l'importance.
	1423, mars, Selles. États de Languedoil. Pas de renseignements.
1423, 14-21 août, Selles. Les Trois États, en présence du roi, votent 200,000 liv. tournois.	
1424, 16 mars, Selles. Les États de Languedoc, en présence du roi, lui accordent 1,000,000 de livres.	
	1424, 12 mai, Selles. États de Languedoil, accordent une aide dont on ignore le chiffre.

(1) M. Vallet de Viriville marque du signe * les assemblées d'États Généraux *bien constatées*.

VALLET DE VIRIVILLE (Suite).	PICOT (Suite).
*1424, 19 déc., Espaly. États Généraux, accordent 150,000 l. t.	
1425, octobre, Poitiers. États de Languedoil, votent 450,000 l. t.	
*1425, nov., Mehun-sur-Yèvre. États Généraux, votent 260,000 l. t.	1425, nov., Mehun-sur-Yèvre. États Généraux. On ignore le chiffre de l'aide votée par les États de Languedoil.
*1427, sept., Chinon. États Généraux, votent 500,000 l. t.	1427, sept., Chinon. États Généraux, votent 500,000 l. t.
*1428, octobre, Chinon. États Généraux, votent 500,000 l. t.	1428, 1er oct., Chinon. États Généraux, votent 400,000 l. t. pour secourir Orléans.
1430, mars, Sully. États de Languedoc, votent 150,000 l. t.	1430, mars, Sully. États Généraux votent 200,000 l. t. pour le sacre du roi.
1430, déc., Chinon. États des trois ordres réunis devers le roi.	1430, déc., Chinon. États de Languedoil. Aide dont le chiffre est inconnu.
1433, sept.-oct., Tours. Aide votée au roi par les Trois États.	1433, sept.-oct., Tours. États Généraux réunis pour approuver l'éloignement de La Trémouille; votent probablement un subside.
*1434, avril, Vienne. États Généraux.	
	1435, oct., Tours. États Généraux. Ratification du traité d'Arras et rétablissement des aides.
*1439, 2 nov., Orléans. États Généraux.	1439, oct., Orléans. États Généraux.

Reprenons, à notre tour, l'ordre chronologique, tout en discutant les sessions admises par MM. Vallet de Viriville et Picot ; nous insérerons, à leur place, les renseignements et les sessions nouvelles que nos recherches nous ont fournis. Nous impri-

merons en **égyptiennes** la date et le lieu des sessions que nous admettrons définitivement dans notre liste.

1421, 12 mai, Clermont. — Cette session, indiquée seulement par M. Vallet de Viriville, est aujourd'hui bien connue, grâce à M. Grandmaison et aux documents qu'il a extraits des archives de Tours (1). Convoquée pour le 1er mai, elle ne se tint que le 12 et les jours suivants, sous la présidence de l'archevêque de Bourges, en l'absence du Dauphin. Au lieu des 1,200,000 livres que demandait la Cour, les États votèrent un subside de 800,000 livres, dont 100,000 devaient être payées par le clergé et 700,000 par le tiers État. Nous donnons plus loin, d'après les Archives de Lyon, la lettre de convocation que M. Grandmaison n'avait pu découvrir à Tours (2). On remarquera que le préambule fait allusion à une assemblée antérieurement réunie à Selles, en Berry, qui conseilla la convocation des États Généraux. C'est évidemment cette assemblée, qu'on ne saurait considérer comme une session d'États Généraux, dont veulent parler les *Articles proposés aux États de Clermont*, publiés par M. Grandmaison. D'autre part, le texte des lettres de convocation ne semble pas restreint aux pays de Languedoil; mais, en fait, ce ne furent que des États de Languedoil, puisque le subside voté ne porta pas sur le Lan-

(1) *Bulletin de la Soc. arch. de Touraine, IV,* 139-155.

(2) *V. Pièces justificatives,* I.

guedoc ni sur le Dauphiné. C'est ce que montrent des lettres intéressantes du Dauphin aux habitants de Lyon, dont nous donnons un extrait en note (1).

1423 (n. st.) **16 janvier, Bourges.** — Cette assemblée, qui se tint à Bourges, avait été convoquée pour le 16 janvier, à Issoudun, comme on le voit par les lettres de convocation datées de Mehun-sur-Yèvre, le 8 décembre. Nous les publions d'a-

(1) ...Comme nous, estans derrenierement en la ville de Selles, eussions, par l'advis et deliberacion de plusieurs prelas, nobles et autres gens notables ilec assemblez, ordonné mander et assembler gens de tous estas en la ville de Clermont en Auvergne au premier jour de may derrenierement passé, pour adviser et prendre conclusion ilec sur ce qui nous estoit et est necessité de faire pour le recouvrement de la personne de Monseigneur et de sa seigneurie et nostre, et le relievement de ses subgiez, et pour lors eussions eu et avions en voulenté et intencion d'estre ausdiz jour et lieu ; mais depuis, en poursuivant la bonne fortune qu'il a pleu a Dieu, nostre Createur, de nous faire avoir eu victoire contre noz anciens ennemis à la journée de Baugé, avons esté conseilliez de aler et entrer en nostre personne ou pais de Normandie a puissance, par quoy n'avons peu estre ausdiz jour et lieu de Clermont, et pour ce y avons envoié aucuns de nos conseilliers pour ilec proposer ausdictes gens qui y seroient assemblez nos voulenté et entencion sur ce que desirons à faire à l'aide de Dieu et aussi pour declairer les charges que pour le paiement et souldoyement des gens d'armes estans en nostre Compaignie en grant nombre avions a faire et supporter, en requerant aide, conseil et confort, et finallement nous a esté octroyé et accordé audit lieu de Clermont par les gens des .III. Estas un aide de .VIII^{c}M. l. t.; c'est assavoir par les gens d'eglise estans en l'obeissance de mondit seigneur et de nous en Languedoil, C^{m} l. t. et par les gens lays et seculiers estans en icelle obeissance en Languedoil .VII^{c}M. l. t... (prière et ordre de lui avancer 10,000 l. t. à recouvrer sur Pierre Chevrier, commis en l'élection de Lyon a recevoir la portion de subside). Escript à la Ferté-Bernart, le penultième jour de may.

(Orig. Arch. Lyon AA 22, f° 8).

près les Archives de Lyon (1). M. Grandmaison les signale également à Tours (2); mais il les date à tort de 1423, en y voyant une convocation primitive des États de Selles, en mars 1424. Comme toutes les lettres closes, elles ne portent que l'indication du jour, mais l'année est assurée par les registres des délibérations de la ville de Lyon (3). Le chiffre du subside voté par les États fut très-élevé : ils accordèrent au roi un million de livres tournois, dont 900,000 supportées par le tiers État et 100,000 par le clergé (4). MM. Vallet de Viriville et Picot, qui ignorent le chiffre de l'aide votée, voient néanmoins dans cette assemblée des États Généraux réels, c'est-à-dire composés des pays de Languedoil et de Languedoc. Mais la convocation ne s'applique qu'aux pays de Languedoil, ce qui semble leur donner tort d'une façon pé-

(1) *V. Pièc. justif. II.*

(2) *Loc. cit.*, p. 142.

(3) « Le dimanche Xe jour de janvier mil. CCCC. XXII, a S. Jehan... Ilz ont concluz que Bernert de Varey et Guillaume Panoillat aillent pour la ville de Lion a Yssouldun ou le roi nostre sire a mandé les trois Estas au XVIe jour de ce moys de janvier. » BB 1, fo 171, ro.

Le lendemain Guillaume Panoillat refusant est remplacé par Jean Gontier; le 2 février suivant les deux députés sont de retour de *Bourges*. (Fo 171 vo.)

(4) Un grand nombre de pièces nous donnent le chiffre d'*un million* (Bibl. nat., Fr. 25,710 pièce 124, etc.). La part respective des gens d'église et des gens lais nous est révélée par les reg. mun. de Lyon (fo 172, vo). Le scribe avait d'abord écrit : *un millyon de liv.*, puis se ravisant, il a barré *un* et *lyon de* et ajouté en interligne *IXc* au commencement et *sur les laiz* à la fin ; ce qui se lit : *IXc mil. liv. t. sur les laiz.*

remptoire. Toutefois, la vérité nous oblige à déclarer que, dans les registres de Lyon, on lit, à la date du 9 février 1422 (a. s.) : « Ilz ont esté d'acors que pour le premier terme de l'aide octroyé à Bourges au Roy nostre sire par les Trois Estats du *(sic)* pais de Languedoil et Languedoch mandés et assemblés ou mois de janvier derr. passé oudit lieu..... » Il est évident pour nous qu'il ne faut voir là qu'une distraction du scribe : il n'avait certainement dans l'idée que le mot *Languedoil*, comme le prouve *du* et non *des pais ;* mais *Languedoil* s'opposant naturellement à *Languedoc*, il a été amené à écrire ce dernier par une association d'idées absolument inconsciente (1). Comme on pourrait penser autrement, nous nous croyons tenu de prouver par d'autres raisons que le Languedoc n'a pas pris part à ces États. Beaucoup de textes, parlant des États de Bourges, disent simplement « les gens des Trois Estaz » sans mentionner ni Languedoc ni Languedoil (2). Nous avons cependant une pièce, de 1439 il est vrai, où le roi parle « de l'aide d'un million d'or a nous octroyé à l'assem-

(1) Il arrive même quelquefois que les scribes écrivent *Languedoc* pour *Languedoil* dans des cas où aucun doute ne peut subsister (*cf. infra* 1426 avril, Montluçon et 1431 avril, Poitiers).

(2) « Charles... à noz amez et feaulx conseillers, les commissaires par nous ordonnez au fait et distribucion de l'aide à nous octroié ou mois de janvier derr. passé par les gens des Trois Estats à l'assemblée faicte en nostre ville de Bourges, pour nous aider à debouter hors de nostre roiaume noz anciens ennemis, recouvrer nostre seigneurie et noz subgez qu'ilz y occupent, salut et dilection... 8 mars 1423. (Fr. 20,915, p. 143. — *cf.* Fr. 25,711, n° 19).

blée des gens des Trois Estatz de nostre obeissance *de nostre pais de Languedoil* par eulx faicte à Bourges en l'an mil. CCCC. vint et deux (1)... » — Au contraire aucune pièce ne mentionne expressément la participation du Languedoc à cette assemblée. Cela serait d'autant plus étonnant que les États de Languedoc furent convoqués peu de temps après, en mai, à Carcassonne, et accordèrent un subside. Enfin, nous citerons un autre acte qui nous paraît absolument probant. Par lettres du 30 mars 1423, Charles VII autorise le comte de la Marche, Jacques de Bourbon, moyennant 8,000 l. t. une fois payées, à percevoir à son profit les sommes auxquelles son comté de la Marche *a été* taxé, pour sa part de l'aide accordée au roi à Bourges en janvier précédent et auxquelles ses seigneuries de Castres, Lombez et Lezignan *seront* taxées pour leur part de l'aide qu'accorderont les États de Languedoc convoqués à Carcassonne pour le mois d'avril suivant (2). — Nous croyons donc pouvoir affirmer que, comme les Etats de Clermont, ceux de Bourges ne furent que des États de Languedoil.

A. Thomas.

(1) Fr. 25,710, pièce 124.
(2) Fr. 20,192, *vidimus* contemporain.

(A suivre.)

MADAME DE BEAUVAIS

ET SA FAMILLE

Divers écrivains ont parlé plus ou moins longuement de la première femme de chambre d'Anne d'Autriche, du crédit singulier dont elle jouit si longtemps, de la part qu'elle prit à certaines intrigues de la Régence et de la Fronde, de la place qu'elle occupa ensuite à la cour de Louis XIV, du rang que ses enfants y eurent à leur tour (1). Mais on n'a eu jusqu'ici d'autre guide que la chronique, et la chronique, peu soucieuse de l'exactitude, a fait commettre nombre d'erreurs, quelques-unes même assez graves pour dénaturer la physionomie des personnages ou les incidents les plus remarquables de leur existence. C'est à ces erreurs et aux lacunes encore subsistantes dans les informations que nous allons essayer de

(1) L'étude la plus complète sur ces différents sujets est celle de M. Jules Cousin, intitulée : *L'Hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine;* br. de 108 pages, avec fac-simile, 1861. (Extrait de la *Revue universelle des arts.)* Jal a consacré aussi à Mme de Beauvais un des articles les plus longs et les plus touffus de son *Dictionnaire critique*, p. 151-155; mais il y a multiplié comme à plaisir ces erreurs d'un caractère presque puéril qui déparent trop souvent un livre si utile et si précieux.

porter remède, en nous servant de documents d'une authenticité certaine, et presque uniquement de papiers de famille. Quoique nous ayons l'intention de laisser de côté les épisodes de l'histoire de Mme de Beauvais qui ont été le plus souvent traités par nos devanciers, et, bien que cette notice ait un caractère plus particulièrement généalogique et chronologique, nous croyons cependant qu'elle offrira, chemin faisant, quelques aperçus curieux sur une partie de la cour du grand roi.

Avant Saint-Simon, qui trouvait étonnant que Mme de Beauvais parût « à la cour en grand habit, comme une dame (1), » et qui contestait à son fils le droit de prendre un titre de baron (2); la « chronique médisante » du dix-septième siècle, dont on trouve l'écho dans des recueils même sérieux, avait fait de M. de Beauvais, le mari, un marchand de rubans du Palais, et de son beau-père, Michel Bellier, un fripier, ou même un crocheteur des halles. On en a cru la chronique plus volontiers, malgré les documents du Cabinet des titres (3), qui étaient cependant fort

(1) Addition au *Journal de Dangeau*, 14 août 1690; cf. *Mémoires*, éd. 1873, tome I, p. 106-107.

(2) « Ce baron de Beauvais, aussi peu baron que le baron de Breteuil. » Addition au *Journal de Dangeau*, 11 août 1697; cf. *Mémoires*, tome I, p. 107.

(3) Voir le tableau généalogique reproduit par M. Cousin dans l'Appendice de *L'Hôtel de Beauvais*, p. 92-95.

exacts, et auxquels il suffira d'ajouter quelques compléments pour établir l'origine vraie de la favorite d'Anne d'Autriche et de son mari.

De même que beaucoup de généalogies parisiennes, celle-ci commence par deux simples bourgeois, Martin et Claude de Beauvais, qui vivaient dans la première partie du seizième siècle. Claude fut hôtelier et épousa la fille d'un de ses confrères; mais, dès le degré suivant, Jacques de Beauvais, commissaire-examinateur au Châtelet (1) (1544), puis greffier des présentations au parlement et bailli de Meaux, se fit pourvoir, le 16 février 1569, d'une charge de notaire-secrétaire du roi. Il la posséda jusqu'à sa mort, 28 avril 1589, c'est-à-dire pendant vingt ans révolus, et acquit ainsi une noblesse qu'il transmit à ses enfants, avec la seigneurie de Villiers et des armes, fort bourgeoises d'ailleurs : « D'argent à une fasce de gueules chargée de trois roses du premier et accompagnée de deux coquilles d'or (?) » Il avait épousé, le 28 mars 1552, Ambroise Regnot, fille d'un commissaire-examinateur, et en eut :

1° Jacques de Beauvais, lequel fut maître des comptes à Rouen, et mourut en 1597, sans postérité;

2° Philippe de Beauvais, qui fut fait secrétaire du roi sous la Ligue et mourut, aussi sans pos-

(1) Ces commissaires étaient des magistrats de police, chargés de procéder aux visites, captures, informations, scellés, comptes, etc.

térité, en juin 1636, portant les titres d'écuyer, seigneur de Marquieux, Martinsart et autres lieux;

3° Pierre, qui suivra;

4°, 5° et 6° Trois filles.

Pierre de Beauvais, étant avocat au parlement, se fit confirmer, à la mort de son père, dans les priviléges de la noblesse, et devint, quelques années plus tard, substitut du procureur général au parlement, puis premier substitut. Il épousa, le 2 juin 1585, Cassandre Alixant, fille d'un président au parlement de Bretagne, et en eut :

1° Jacques II de Beauvais, seigneur des Rôtis, de la Boissière, etc., lequel fut avocat, puis substitut du procureur général, résigna cette charge au profit de son frère cadet, pour devenir conseiller au parlement de Metz, testa le 20 août 1643, et mourut sans postérité;

2° Pierre II, qui suivra;

3° Marie de Beauvais, qui fit profession en l'abbaye Notre-Dame-du-Parc, le 9 juin 1607, et mourut le 17 septembre 1653.

Pierre II devint ainsi le seul héritier d'une fortune qui n'avait cessé de grossir, et qui se composait de rentes, de maisons à Paris, de terres, etc. Pierre — c'est lui que la chronique qualifie de marchand de rubans — fut baptisé le 9 août 1602 et hérita de la charge de substitut du procureur général (19 novembre 1626); mais il l'échangea, en octobre 1630, bien avant de se marier, pour celle de lieutenant général de la prévôté de l'hôtel.

Ce fut le 23 février 1634 qu'il épousa Catherine-Henriette Bellier. — Celle-ci n'était pas encore noble, mais appartenait à la domesticité la plus intime de la reine Anne d'Autriche. Sa grand'-mère, Mme Bellier, ancienne remueuse du Dauphin (1), était première femme de chambre de cette princesse, et, lorsqu'elle mourut, le 23 avril 1636, « plusieurs seigneurs et dames de la cour assistèrent à ses funérailles, en considération de l'honneur qu'elle avoit eu de servir au berceau le roi, Monsieur et toutes les filles de France (2). » Cette Mme Bellier eut pour remplaçante sa bru, Mlle de Filandre, c'est-à-dire Marie Chesneau ou Chesnot, aussi remueuse des enfants de France et femme de chambre de la reine, mariée à Michel Bellier, sieur de Filandre et de Platbuisson, huissier du cabinet de la reine, et mère de Catherine-Henriette. Deux ans plus tard, Louis XIII, sur la recommandation de la reine, anoblit Michel Bellier, par lettres signées à Saint-Germain, en juin 1638, « ayant, disent ces lettres, toute sorte de satisfaction des services rendus au feu roi notre très-honoré seigneur et père, à nous et à la reine, notre très-chère épouse et compagne, par notre cher et bien amé Michel de Bellier, sieur de Filandre et de Platbuisson, et par feu la dame de Bellier, sa

(1) Il est plusieurs fois parlé d'elle dans le *Journal de Jean Héroard*. En juillet 1634, la Bellier eut un don de 9,000 livres, comme première femme de chambre.

(2) *Gazette* de 1636, p. 264.

mère, et par la demoiselle Filandre, sa femme, aussi première femme de chambre de la reine, depuis longtemps (1). » Marie Chesneau conserva sa charge pendant huit ans, testa le 20 juillet 1646, et mourut vers la même date.

Sa fille, Catherine-Henriette, avait été élevée à la cour, et y remplissait les fonctions de femme de chambre, en attendant qu'elle héritât de la charge de première femme et de la confiance que la reine avait eue dans les deux dynasties précédentes. Profitant de la toute-puissance de sa maîtresse, après la mort de Louis XIII, elle fit obtenir à son mari un brevet de conseiller du roi en ses conseils d'État et privé (10 juin 1643). La charge de lieutenant général de la prévôté fut vendue au mois de novembre suivant, et, en outre, la fortune des deux époux s'accrut de l'héritage du frère, de M. de Beauvais, le conseiller. Cette situation leur permit d'avoir un séjour de plaisance aux environs de Paris : ils acquirent d'abord, en 1646, la maison et le parc que possédait à Saint-Mandé le maître des requêtes Barrin de la Gallissonnière; puis, en 1647, la seigneurie de Gentilly, vendue par Jean du Clédat, docteur en médecine (2).

(1) Voyez le texte de ces lettres dans le ms. de la Bib. nationale fr. 4139, fol. 205, et leur confirmation pour le fils et les petits-enfants du premier impétrant, dans le registre du secrétariat de la Maison du roi, Arch. nationales, O¹ 25, fol. 364, décembre 1681.

(2) Le contrat, daté du 8 septembre 1647, est au Cabinet des titres. Il y avait là, sur les bords de la Bièvre, une belle maison, bâtie par Nicolas Chevalier, premier président de la Cour des aides, et ornée d'un magnifique jardin.

C'est cette dernière seigneurie que le fils de Mme de Beauvais, et peut-être son mari, transformèrent en baronnie.

Ce fut le beau temps des deux époux.

Tandis que le mari remplissait ses fonctions de conseiller d'État (1), la femme prenait une part considérable à toutes les intrigues de la cour. On ne sait pas au juste quel rôle elle eut dans l'affaire du marquis de Jarzé, qui d'ailleurs lui coûta près d'un an d'exil à Gentilly ; mais ce qui est bien prouvé, c'est qu'elle fut l'agente de Foucquet et de Mazarin tour à tour, ou en même temps, et bien pensionnée par les uns comme par les autres : Foucquet lui donna plus de 100,000 livres (2) et acheta ses maisons de Saint-Mandé, pour s'en faire à lui-même une retraite aussi somptueuse que discrète ; le cardinal, quoique moins prodigue, devait payer à leur valeur les rapports confidentiels qui existent encore dans les papiers du ministre (3).

(1) Il fut un des commissaires établis en 1615 pour la vente du domaine, en 1656 pour les affaires des fermes et du clergé.

(2) Chéruel, *Mémoires sur Foucquet*, tome II, p. 34 et 132-139.

(3) Archives des Affaires étrangères, *France*, vol. 143 et autres. Il semble probable que Mme de Beauvais savait à quoi s'en tenir sur les relations d'Anne d'Autriche avec le cardinal ; voir une curieuse anecdote racontée par Bartet à Mazarin lui-même (octobre 1659), dans *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, par M. Chéruel, p. 229-235. Les *Mémoires de d'Artagnan* (t. I, p. 177), ouvrage tout à fait apocryphe, mais venu de quelqu'un qui avait de très-bonnes informations, prétendent que Mazarin avait pris Mme de Beauvais par la tendresse, en 1643, pour avoir son appui auprès de la reine et contrebalancer l'influence de Chavigny.

Si l'on ajoute à ces produits les largesses incessantes d'une bonne maîtresse et les profits indirects de tout genre (1), on comprendra comment la première femme de chambre crut pouvoir suffire à l'énorme dépense d'une construction comme l'hôtel de Beauvais. Ce fut en

(1) C'est à quelque affaire productive où elle avait fourni son entremise toute-puissante, que se rapporte la lettre suivante au chancelier Séguier. (Bib. de l'Institut, ms. Godefroy 274, nº 117). Quoique M. Jules Cousin ait déjà donné le fac-simile d'une lettre de la Beauvais, comme ses autographes en circulation sont fort rares, nous reproduisons fidèlement le texte de celui-ci, pour donner une idée des connaissances orthographiques de la familière d'Anne d'Autriche :

« Monseigneur,

« Ayant faict conestre a Mde Cousinot la grasse particuliere que vous luy feries a ma consideration, et que vous ne feries pas la mesme chose pour tout le monde, ie lay trouve dans le santiment de croyre quelle pouvet faire la chose sans moy, à la premiere instance quelle vous en feret ou feret faire. Set pour quoy, Monseigneur, ie vous suplie tres humblement de me faire lhoneur de comander que lon rande et la vielle et la nouvelle laictre ou brevet sans estre selle hafin que ie luy rande en pareille nature quelle me la donne; et comme il se presente tous les iours forsses ocasions ou iay besoin de vostre bonte, ie vous suplie, Monseigneur, de me la conserver pour la premiere rencontre, dont ie vous en sere infiniment redevable et en aure la reconoissance quand doit avoir la personne du monde qui vous est le plus surement et veritablement,

« Monseigneur,

« Vostre tres humble, tres obligee, tres obeisante servante.

« C. H. Bellier de Beauvais. »

« Ce 8 septembre 1649. »

1654 (1) qu'elle acquit le terrain de la rue Saint-Antoine; en mai 1658, les entrepreneurs du Beauchamp et de Préfontaine livrèrent les bâtiments bâti sur les plans de Lepautre, avec des pierres prises par la reine mère

(1) M. Jules Cousin place vers le même temps l'aventure du jeune roi, et y voit l'origine de ces dépenses. *(L'Hôtel de Beauvais*, p. 15 et suivantes.) Louis XIV avait alors seize ans, et Mme de Beauvais, qui, d'après la date de son mariage, devait être née vers 1615, avait ainsi une quarantaine d'années. C'est à une époque antérieure, en 1649, que Mme de Motteville parle d'elle en ces termes : « Elle n'étoit ni belle ni jeune, et vouloit avoir des amis... La reine la considéroit, non par ses vertus, ni pour la beauté de son âme, ni pour celle de son visage, mais à cause de l'adresse de ses doigts et de son extrême propreté. » Et, en 1654, voici le portrait qu'on faisait d'elle dans la *Carte du pays de Braquerie :* « *Beauvais*, sur la *Carogne*, est une petite ville, dans un fond, où l'on ne voit le jour qu'à demi, et dont les bâtiments sont très-désagréables. Elle a eu néanmoins des gens de très-grande condition pour gouverneurs, entre autres un commandeur de Malte, qui y a laissé une belle infanterie. On ne s'étonnera point que des gens de naissance et de mérite se soient arrêtés à un si méchant logis, quand on saura que ç'a été le principal passage pour aller à la ville de *Dona Anna*, où tout le commerce se faisoit durant qu'on bâtissoit le *fort L*. Depuis que ce fort est entré dans ses droits, la ville de Beauvais n'a plus eu de gouverneur de marque, mais des gens de basse étoffe et inconnus, que la ville y entretient, quoiqu'elle ne vaille plus la dépense. Ceux-ci ont toujours eu soin de bien maintenir l'infanterie. » *(Historiettes de Tallemant des Réaux*, tome IV, p. 536.)

Quant à l'authenticité même de l'épisode que Saint-Simon a popularisé, et qui, plus que tout autre titre, a valu une certaine célébrité à Mme de Beauvais, nous montrerons plus loin que le commentateur du *Chansonnier* dit *de Maurepas*, qui probablement est Gaignières (mss. fr. 12 617, p. 490, et 12 618, p. 249), raconte les mêmes faits, presque dans les mêmes termes, que Saint-Simon. On sait, en outre, qu'il est fait allusion aux relations de la Beauvais avec le jeune roi dans les lettres de Madame, dans Bussy-Rabutin, dans certaines clefs des *Caractères*. Tout récemment,

sur les chantiers du Louvre ; mais les peintres et doreurs travaillaient encore en 1660, peu de temps avant que la reine mère, la reine d'Angleterre, Mazarin, Turenne et les plus illustres de la cour vinssent inaugurer le nouveau logis, en assistant, du haut du balcon central, à l'entrée solennelle de Louis XIV et de Marie-Thérèse (26 août 1660). Ce « superbe monument des libéralités de la reine mère et de Son Éminence, » comme l'appelle la *Gazette*, n'avait pas coûté moins de 500,000 livres (1), disait-on, et néanmoins, vers le même temps, Mme de Beauvais acheta pour son fils, dans le faubourg Saint-Germain, la belle maison du comte du Dognon. La ruine suivit de près ces folles prodigalités. Grugée par des amis de toute catégorie (2), poursuivie par toutes sortes de créanciers, mais comptant sur une promesse de la reine de payer ses dettes, Mme de Beauvais fit

M. Tamizey de Larroque signalait, dans l'*Investigateur* (1877, col. 551), un passage de l'*Histoire du règne de Louis XIV*, par Limiers (1717), où la même tradition a pris place. Ne doit-on pas voir aussi une allusion dans ce passage des *Mémoires de Choisy* (p. 577) : « Catau (diminutif de Catherine, dont la reine se servait elle-même) ne manquoit ni d'esprit ni d'expérience, et d'ailleurs *elle avoit ses raisons pour prendre le parti du roi.* »

(1) Ce chiffre est donné par les papiers de famille.

(2) Si l'on rapproche des passages de Saint-Simon le portrait de la « ville de Beauvais » que nous avons reproduit aussi dans une des notes qui précèdent (p. 137), ou les allusions plus ou moins discrètes de divers contemporains, il n'est guère douteux que les Chamarande, les Bétoulat et autres galants n'aient contribué à la ruine de cette fortune si industrieusement amassée. Monglat dit quelque part que Mme de Beauvais n'était pas « ennemie de nature. »

d'abord face aux dépenses de la construction en vendant tout ce qu'elle avait de disponible, y compris deux charges dans la maison de Monsieur (1). Elle essaya aussi, en 1661, de tirer parti du renom déjà fait à l'hôtel de Beauvais, en le mettant en loterie, avec le mobilier, avec ses pierreries, et même avec ses maisons de campagne (2). La loterie ne réussit point, à supposer que ce fût une chose sérieuse; et enfin, le jour où Anne d'Autriche vint à mourir, tout fut perdu. On avait trop compté sur sa reconnaissance; quoiqu'elle eût été assistée dans les plus cruelles douleurs, jusqu'au dernier instant, par la fille et survivancière de Mme de Beauvais, celle-ci n'eut qu'un legs de 30,000 livres, tout à fait insuffisant pour arrêter une ruine que précipita et qu'acheva, quelques années plus tard, la mort de Pierre de Beauvais.

Celui-ci finit ses jours à Gentilly, vers le 15 février 1674; l'inventaire qui fut fait le 13 avril suivant, et qui nous a fourni une foule de renseignements précis, donne en même temps plus d'une preuve de l'état précaire où était tombé le ménage :

(1) Quand on créa la maison de Monsieur, en 1651, Mme de Beauvais essaya d'avoir une partie de la charge de secrétaire des commandements, mais elle n'eut que celle de contrôleur général des finances, vainement convoitée par Colbert, et plus tard, en en détachant les fonctions de surintendant des domaines, on en fit deux charges dont Béchameil et Boisfranc se rendirent acquéreurs. (*Lettres de Colbert*, publiées par P. Clément, t. I, p. 89, 95. 171 et 181; *Journal de Dangeau*, t. I, p. 255.)

(2) *La Muze historique*, de Loret, 20 mars 1661.

presque tous les meubles qui se trouvaient soit à la rue de Grenelle, soit à la rue Saint-Antoine, durent être placés sous le nom du tapissier ou d'un des enfants du défunt, pour éviter la saisie. Il fallut abandonner tout de suite l'hôtel du faubourg Saint-Germain, dont Loret avait décrit si complaisamment les splendeurs en novembre 1663. Le comte d'Auvergne le prit en location (1); plus tard, en 1685, le doge de Venise y demeura un mois avant d'aller faire amende honorable à Versailles, et enfin, le 15 mai 1686, les Petites Cordelières du couvent de Sainte-Claire, rue des Francs-Bourgeois, l'acquirent de Mme de Beauvais, ou plutôt de ses créanciers : la grande salle, où l'on avait jadis donné bals et fêtes « de conséquence, » devint une église (2).

Mme de Beauvais finit par abandonner entièrement son bien aux créanciers, le 31 décembre 1683; mais une intervention toute-puissante adoucit singulièrement pour elle la rigueur de ce sacrifice nécessaire.

Dès la mort de son mari, le roi avait pourvu au plus pressé en accordant à leur fils, ou plutôt en renouvelant à son profit un privilége lucratif, celui

(1) Voir la lettre autographe de Mme de Beauvais à Colbert, reproduite en *fac-simile* par M. Jules Cousin.

(2) On finit par faire deux hôtels d'un seul. Une partie a été habitée par Mme de Créquy, par les Lacave et par le prince de la Tour-d'Auvergne, qui fut ambassadeur à Londres. L'autre partie, avant de devenir mairie du VIIe arrondissement, appartint à Mme de l'Espinasse, femme d'un sénateur du premier empire.

des « carrosses, coches, chariots et autres voitures pour aller et venir par terre aux lieux où Leurs Majestés, les enfants de France et leur Conseil séjourneront (1). » Privilége lucratif, car le baron de Beauvais en céda l'exploitation moyennant une rente annuelle qui ne cessa de s'élever avec l'accroissement de la circulation ; quarante

(1) Arch. nationales, O[1] 18, fol. 37 v°. Ce privilége de 1674 annulait expressément celui qui avait été donné au profit de M[me] de Beauvais, le 3 octobre 1667, et qui n'était pas le premier en date, car le commissaire Delamare (*Traité de la Police*, tome IV, p. 452-456) cite plusieurs arrêts qui avaient déjà confirmé les droits et le privilége de la mère du baron à partir de 1662. Le nouveau privilége associa à son fils Élie du Fresnoy, ce commis dont la femme avait toute autorité sur Louvois et savait tirer un si bon parti d'une beauté vraiment extraordinaire comme éclat et comme durée. Les deux concessionnaires traitèrent, le 18 juillet suivant, avec la compagnie des voitures à l'heure de Paris (privilége accordé en 1666 à MM. de Sautour), où du Fresnoy avait aussi une part, qu'il partagea avec M. de Beauvais, et, pendant quelque douze ans, ces deux sociétés n'en firent qu'une. Mais, en 1685, un arrêt du 19 juillet cassa leurs traités, révoqua le privilége de 1674, et un édit du mois d'août suivant (Delamare, p. 453) le rétablit sous une autre forme, avec des garanties qui délivraient à jamais les carrosses de la cour de la concurrence des autres voitures publiques, et avec la faculté d'exposer carrosses, coches et calèches sur toutes les places de la ville destinées à cet effet. Les carrosses de la cour eurent dès lors une marque distincte, durent toujours être attelés de quatre chevaux, et ne purent servir à un autre usage que celui de la cour, « pas même aller prendre ni ramener les gens chez eux. » Les prix étaient réglés à 60 sols par personne, pour Versailles et Saint-Germain, dans les carrosses à deux et quatre places, 40 s. dans les grands carrosses à six et huit places, 30 s. dans les coches suspendus, et 25 s. dans les coches non suspendus. Comme il avait été question de réunir les carrosses de la cour à la messagerie de Versailles, qui dépendait du domaine de cette ville, Beauvais et du Fresnoy s'engagèrent à payer une redevance annuelle de 12,000 livres au domaine, si on les chargeait

ans plus tard, on calculait que les carrosses de la cour avaient donné plus de deux millions de bénéfices (1), et, transmis de main en main, ils constituèrent une véritable fortune pour les héritiers de la première femme de chambre d'Anne d'Autriche.

Là ne s'arrêta point la gratitude du roi. En 1679, il aida le baron à faire un riche mariage avec une Berthelot et lui donna un présent de noces de 12,000 livres. En 1684, quand la ruine de M[me] de Beauvais fut consommée, il vint à son secours, d'abord en défendant de saisir les gratifications qu'il pourrait lui faire à l'avenir, puis en rachetant des créanciers la terre de Gentilly et la lui rendant, avec de suffisantes garanties contre

d'exploiter la messagerie, et ce fut dans ces conditions qu'ils trouvèrent fermier à 33,000 livres, puis à 37,000 livres, en 1690. Ce chiffre fut élevé à 41,500 livres en 1697 et 1705, plus 20,000 livres de pot-de-vin à chaque renouvellement de bail, et cinquante journées de carrosse pour les propriétaires du privilége. Mais lorsqu'un arrêt de 1710 eut permis aux carrosses ordinaires d'aller en cour, il fallut donner une indemnité de ce fait aux fermiers. Après 1715, l'abandon de Versailles par la cour obligea aussi de payer l'indemnité prévue de cet autre chef par le bail. En réalité, le bénéfice des propriétaires Beauvais et du Fresnoy n'avait été que de 6,000 livres de 1667 à 1685, et il ne leur revint ensuite que 15,160 livres net sur les baux de 40,000 livres. Voyez les arrêts et règlements donnés dans le *Dictionnaire des arrêts* de Brillon, t. I, p. 433-445, et t. VI, p. 960. Comme la fixité absolue du prix des courses n'eût pas permis de supporter la cherté extrême des fourrages en certaines années, on obtenait, en ce cas, la permission d'augmenter temporairement le tarif d'un quart. Delamare (t. IV, p. 455-456) cite un arrêt du 27 juillet 1731 rendu en ce sens.

(1) Brillon, *Dictionnaire des arrêts.*

toute tentative nouvelle de saisir mobilier, chevaux ou équipage (1). Probablement aussi il ne fut pas étranger à la vente fictive, à prix réduit, qui se fit le 18 juillet 1686, de l'hôtel du faubourg Saint-Antoine, et qui permit à M[me] de Beauvais de s'y réinstaller avec son fils. Le 28 février précédent, un don de 4,600 livres avait été spécialement affecté à certains agrandissements de l'habitation de Gentilly (2), et en outre M[me] de Beauvais touchait régulièrement une pension de 12,000 livres.

(A suivre). A. DE BOISLISLE.

(1) Arrêt du 19 avril 1684 et lettres patentes du 2 novembre 1684; le rachat ne coûta que 26,000 livres. (Arch. nationales, O[1] 28, fol. 334 v° et 397.)

(2) Arch. nat., O[1] 30, fol. 76 v°.

NOTICE

SUR

RENÉ MACÉ

ET SES ŒUVRES

René Macé est aujourd'hui un des poètes les plus oubliés du XVIᵉ siècle, bien qu'il ait eu son heure de gloire et de célébrité. Les auteurs, ses contemporains, n'ont pas manqué de lui décerner les épithètes les plus flatteuses; malheureusement ils n'ont pas prodigué de la même façon les détails biographiques sur son compte, et, en dépit de bien des recherches (1), nous devons nous contenter des renseignements que nous donne d'une part la notice de Lacroix du Maine (2), et de l'autre *un seul* vers d'Antoine du Saix, que jusqu'ici on n'avait pas utilisé.

« René Macé Vandomois, » nous dit Lacroix du Maine; notons à ce propos que la famille de René Macé était sans doute originaire de l'Anjou,

(1) Notre confrère, M. de Fleury, ancien archiviste de Loir-et-Cher, a bien voulu pour nous faire, aux Archives de Blois, des recherches, restées infructueuses, dont nous le remercions vivement.

(2) *Bibliothèque françoise*, éd. 1772-1773, II. 370. — Remarquons que la première édition de Lacroix du Maine a paru en 1584: René Macé vivait en 1540, comme nous le verrons plus loin : le témoignage de Lacroix du Maine offre donc presque autant de garanties que celui d'un contemporain.

où le nom de *René*, porté par saint René, patron d'Angers, et par le *Bon Roi*, a dû être très-répandu : ajoutons de plus que la connaissance exacte que montre Macé de cette province, et le soin qu'il a pris de lui consacrer un long poème, sont de fortes présomptions en faveur de l'origine *angevine* de notre poète. Le nom de Vendômois *(Vindocinensis)*, que nous voyons apparaître dans presque tous les manuscrits de ses ouvrages, lui vient donc, non pas de la ville où il naquit, mais bien du lieu où il prononça ses vœux, en devenant moine bénédictin de la Trinité de Vendôme (1). Lacroix du Maine ajoute : « surnommé le *Petit Moine*, chroniqueur du roi et son poète, homme fort estimé de son temps. »

Ces quelques lignes de Lacroix du Maine contiennent tout ce que les biographes ont dit de R. Macé, aussi bien D. Liron (2) que l'abbé Goujet (3), qui le premier cependant a produit le témoignage contemporain d'Antoine du Saix. A. du Saix cite deux fois le nom de Macé ; c'est d'abord au commencement d'un de ses ouvrages, en faisant l'éloge des « maistres jurez et coronnez en l'eschole de Minerve, comme sont Sainct Gelais,

(1) C'est à tort que l'auteur (D. J. François) de la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de S[t] Benoît* (II. 139), prétend que le Père Lelong fait *naître* R. Macé à Vendôme. Le Père Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, lui donne simplement le nom de *Vendômois*.

(2) *Bibliothèque chartraine* formant l'unique vol. de la *Bibliothèque générale des auteurs de France*, 1719, p. 136-137.

(3) *Bibliothèque françoise*, XI. 375 et 390 ss.

René Macé, La Maison Neufve, etc... (1); » c'est encore dans une des pièces de vers qui font suite à son *Esperon de discipline* (2). Dans ces vers le poète ne ménage aucune flatterie à son confrère : il ne saurait, dit-il, oublier sans ingratitude « *le grand Renay Macé*, »

> Celluy qui a tout le loz amassé,
> Que jamais homme en Europe et Asie
> Peust meriter par haulte poesie.

Suit une vingtaine de vers pleins d'admiration pour Macé, qui finissent ainsi :

> C'est l'escripvain de Royalle Cronicque
> Du lys François que l'on consacre à Reins,
> Tant que prieur il en est de Beaureins.

Nous savions déjà que Macé était chroniqueur du roi (Lacroix du Maine nous l'avait appris, et René Macé, dans le prologue de sa *Chronique en vers* faisant suite à celle de Guillaume Crétin, ne nous laisse aucun doute à cet égard) ; mais ce que nous ignorions, ce que l'abbé Goujet lui-même, tout en citant le vers, n'avait pas relevé, c'est que le *Petit Moine* de Vendôme eût été prieur de Beaurain. Beaurain (3) était alors un prieuré bénédictin, *à nomination royale*, dépendant de la grande abbaye de Marmoutier (4) : il n'est donc pas étonnant que le poète de François Ier, son chroniqueur

(1) *La touche naïfve pour esprouver l'amy et le flateur, inventé par Plutarque*, etc., (1537). Dédicace au roi, fol. 7 v°.

(2) Éd. 1531 (?), fol. signé N.

(3) Département du Nord, canton de Solesmes.

(4) *Dictionnaire de Géographie sacrée*, I. col. 723, dans le XXVIIIe vol. de l'*Encyclopédie théologique* de la *Collection Migne*.

ordinaire, appartenant du reste à l'ordre de St-Benoît, ait été pourvu de ce bénéfice. Nous pouvons supposer d'ailleurs, d'après le dernier vers d'A. du Saix, que cette nomination de prieur suivit de très-près celle de chroniqueur du roi, et qu'en succédant, en 1525 (1) à Guillaume Crétin, Macé prit en même temps congé d'Antoine de Crevent (2), abbé de Vendôme, pour s'en aller à son tour administrer le prieuré de Beaurain.

A partir de cette époque, Macé a dû partager son temps entre son prieuré et sa charge d'historiographe royal; nous le retrouvons, en 1540, où pour « faire son debvoir (3), » il compose le poème du *Voyage de Charles Quint par la France*. Nous le perdons dès lors de vue, et la date de sa mort ne nous est pas connue. Quelle qu'elle soit, il en avait assez fait, paraît-il, pour forcer l'admiration de ses contemporains. Ce n'est pas seulement le poète A. du Saix qui le loue comme un maître, c'est aussi Geofroi Tory, qui lui applique le distique bien connu de Properce : « Arriere!

(1) R. Macé, dans une note mise en marge de son *Voyage de Charles Quint par la France* (Bibl. nat., ms. fr. 14992, fol. 27 r°), nous apprend qu'il avait présenté le prologue de sa *Chronique* à François Ier revenant d'Espagne (mars 1526). Sa nomination de chroniqueur, était donc antérieure à cette époque, et datait au moins de février 1525 (Bat. de Pavie), ce qui concorde avec la date attribuée jusqu'ici sans grandes preuves à la mort de G. Crétin.

(2) *Mémoire pour servir à l'histoire de la Ste Trinité de Vendôme*, p. 353-355, formant le tome II de l'*Histoire de Vendôme*, par l'abbé Simon, 1834, 3 vol. in-8°.

(3) Bibl. nat., ms. fr. 14992, fol. 20 r°, en marge.

arriere! » dit-il (1), « autheurs greez et latins : de René Massé naist chose plus belle et plus grande que le Iliade. » Ce dernier éloge devait particulièrement flatter le *Petit Moine*, qui cherchait son inspiration aux sources les plus classiques, et pour tout idéal littéraire se proposait l'imitation parfaite d'un passage de Virgile ou d'Homère. C'est aussi Germain Colin qui, dans une Épître à Jacques Bouchet (2), parle du « françois » de Macé, qui

> ...est de telle prestance
> Qu'il resplendit autant que le latin;

c'est Bouchet (3) qui se défend de haïr Macé, lui reproche toutefois d'avoir médit d'un innocent, mais ne peut méconnaître sa valeur; c'est Ronsard (4) enfin, qui, dans une ode supprimée par les éditions postérieures à 1550 (5), veut que ses vers témoignent la « gloire » de Macé et portent aux générations futures le nom célèbre de l'excellent poète.

La critique moderne doit-elle ratifier les éloges que ses contemporains prodiguaient à Macé? Nous ne le pensons pas. Le *Chroniqueur de François Ier* n'a aucune personnalité littéraire, il abuse, comme son maître Guillaume Crétin, des allusions classiques et mythologiques, sa

(1) *Champ fleury*..., 1529, fol. III r°.
(2) *Epistres morales et familieres du Traverseur*, 1545, fol. 45 r°.
(3) *Ibidem*, fol. 46 r° et v°.
(4) *Œuvres complètes*, 1857, II. 408-409.
(5) Cette suppression explique le doute que La Monnoye, dans la *Bibliothèque* de Lacroix du Maine, émet sur le témoignage de Ronsard relatif à Macé.

langue est souvent difficile à comprendre et ses allures prétentieuses n'ont ni naturel ni vérité. Nous avons eu, du reste, la bonne fortune de rencontrer un manuscrit (1) où le poète nous rend témoins de sa manière de composer : il procède *rhétoriquement*, si une telle expression est permise, et nous ne saurions mieux comparer cette école du XVI[e] siècle dont il est un des représentants qu'à cette autre réunion d'écrivains précieux et affétés que nous a valus l'hôtel de Rambouillet.

L'examen des œuvres de R. Macé permettra d'ailleurs de le juger. Ses ouvrages, tous en vers et tous manuscrits, sont de deux sortes, latins et français :

OUVRAGES LATINS. — I. — Bibliothèque de Gotha, ms. sur parchemin de 37 feuillets (2). Ce ms. porte le titre de *Andias seu Elogium urbis Andes*, et est dédié à Louise de Savoie, mère de François I[er]. C'est un poème en distiques latins, divisé en trois parties, où Macé, après avoir parlé de la fondation des villes de Vendôme et d'Angers, passe en revue les beautés de l'Anjou, la qualité de ses vins, la grâce et la sagesse de ses femmes; il vient ensuite à dire les actions de ses grands hommes, avec une chaleur qui ne convient qu'à un Angevin, et

(1) *Voyage de Charles Quint par la France*. (Bibl. nat., ms. fr. 14992).
(2) Ce ms. est analysé dans les *Beitræge zur æltern Litteratur*... par Fr. Jacobs et F. A. Ukert, Leipzig, 1835, I. 177-181. Il a été signalé par M. L. Delisle dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, II (1875), p. 23.

termine en faisant l'éloge de saint Maurice d'Angers, qu'invoquent les femmes stériles :

O quotiens illum votis precibusque vocavit!
 O quotiens humiles obtulit Anna manus!
Anna suo cupiens innatum ducere regem
 Gignere, qui Gallum duceret imperium.
At renuere preces cœlestia numina, Francus
 Non alio melius rege regendus erat.
Quam bene sub Franco Francisco Francia franca est,
 Principe sub Franco franca sit illa opus est.

Ces vers sont une délicate flatterie à l'adresse de Louise de Savoie, et font allusion à la stérilité d'Anne de Bretagne, qui permit à François Ier d'occuper le trône de France en 1515. La reine-mère, plus tard, n'oublia sans doute pas le *Petit Moine*, qui, en 1540, dans son poème du *Voyage de Charles Quint*, ne manque pas l'occasion de rappeler sa mémoire. Ce fait nous donne une date pour l'*Andias*, qui ne peut être antérieur à l'avénement de François Ier.

II. — Bibliothèque nationale, ms. lat. 8417 (anc. 6517). C'est un ms. sur vélin qui comprend, en vers de tout mètre, des *Élégies*, des *Épigrammes* et des *Épitres*. La première pièce, *Cupidinum elegia prima*, est dédiée à François Ier ; les autres sont adressées à des personnages du temps, parmi lesquels nous remarquons seulement le poète *Robert Corbin* (1), dont Macé se dit l'*amicissimus* (2). Ces vers, la plupart assez élégamment tournés,

(1) Voy. Lacroix du Maine, *Bibliothèque françoise*, II. 382.
(2) Fol. 15 v° à 16 r°.

ne sont guère que des réminiscences classiques et la part de l'auteur est plus que minime dans leur composition.

OUVRAGES FRANÇAIS. — I. — Bibliothèque nationale, mss. fr. 4966 (anc. 6935^4) et 2823 (anc. 8402^2). Ces deux manuscrits composent tout ce que nous avons aujourd'hui, à notre connaissance, de la *Chronique rimée* de Macé. L'œuvre de Guillaume Crétin, qui s'arrête à la fin des Carolingiens, est contenue dans les mss. fr. 2817-2822 de la Bibliothèque nationale; René Macé, après un long prologue où il parle de G. Crétin et de sa devise *Mieulx que pis*, continue dans le ms. 4966 la *Chronique rimée* depuis Hugues Capet jusqu'à la fin du règne de Robert. Vient ensuite une assez longue lacune, le ms. 2823 (P. Lelong, n° 16677) ne commençant qu'à la mort de Louis-le-Gros et ne contenant que le règne de Louis-le-Jeune. Macé avait-il composé la partie de la *Chronique* qui s'étend entre la mort de Robert et celle de Louis-le-Gros? Cela est évident; il avait même poussé son œuvre jusqu'à Philippe de Valois, si nous nous en rapportons à la note qui termine le ms. 2823 : « J'ay escript de la suytte de ceste hystoire jusques aux guerres de Philippes de Valois et des Anglois et j'ay commencé à Huc Capet. » Nous n'avons donc pas la *Chronique* complète de René Macé, et le ms. 2823, tout différent comme calligraphie et comme soin du ms.

4966, semble avoir été un *extrait*, comprenant simplement le règne de Louis-le-Jeune. L'œuvre de Macé était peut-être encore plus importante, et, si nous en croyons le Père Lelong (n° 15699), la *Chronique* serait allée jusqu'à François Ier. Quoi qu'il en soit, nous pouvons apprécier en plein état de cause, par ce qui nous en reste, la valeur poétique de R. Macé et son peu d'originalité (1).

II. — *Voyage de Charles Quint par la France*. Ce poème, qui porte aussi le nom de *Bon Prince*, par allusion à Charles-Quint dont le poète fait l'éloge, est de beaucoup l'œuvre la meilleure de R. Macé. Ayant affaire à des hommes et à des événements de son époque, le *Petit Moine* est parfois intéressant; et les détails intimes et familiers qu'il nous donne sur les personnages de son temps, viennent d'un témoin véridique et bien informé (2). Nous connaissons trois mss. de ce poème : Le premier est dans l'ancienne bibliothèque de Sir Thomas Phillipps : il figure à la col. 870 du Répertoire de G. Hænel. C'est sans doute le ms. que le Père Lelong (n° 17572) et La Monnoye (3) disent avoir appartenu à Foucault. Le second, signalé par M. L. Delisle (4), appartient à

(1) Une note de Duchesne sur la garde du ms. 4966 attribue à tort l'ouvrage à G. Crétin : les premiers vers du *Prologue* nous disent au contraire que l'auteur a « ensuyvi le chemin » de Crétin.

(2) Nous nous proposons d'imprimer très-prochainement ce poème qui fera revivre devant nous un certain nombre de personnages de la cour de François Ier.

(3) Lacroix du Maine, *Bibliothèque françoise*, II. 370.

(4) *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris*, II (1875), p. 22-23.

la Bibliothèque Méjanes d'Aix en Provence. Le troisième (Bibl. nat., ms. fr. 14992) est un ms. sur vélin de 44 feuillets, incomplet à la fin. Le poème entier a 1700 vers divisés en trois parties d'égale grandeur à peu près.

Telle est l'œuvre de Macé que nous présentent les manuscrits qui sont à notre disposition, mais les ouvrages qu'il a composés ont dû être en nombre bien plus considérable, comme on peut le supposer d'après différents indices. C'est ainsi qu'en marge du ms. 14992, Macé parle d'une *épigramme* (1), que nous n'avons pas retrouvée dans les manuscrits. De même Geofroi Tory, dans son *Champ fleury* mentionné plus haut, met sur le compte de R. Macé une méprise relevée ailleurs (2), d'après laquelle Dante et les frères Greban auraient vécu à la même époque. Un moment nous avons cru être sur la trace de cette erreur, car nous voyons dans l'*Index auctorum* de Du Cange (3), sous le nom de *Renatus Vindocinensis*, le ms. de la Bibliothèque du roi, n° 1069. Ce ms., qui a porté le n° 10149 dans l'inventaire de Clément, et actuellement a le n° 5896 dans le Catalogue imprimé, est une *Histoire de Florence*. Florence et Dante, ces deux

(1) Fol. 27 v°, Macé nous dit qu'il a donné une interprétation du ravissement de Ganymède « en l'epigramme commençant : *Ganimedes en ung champ.* »

(2) Voy. l'*Introduction* p. XIII du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban, publié par Gaston Paris et Gaston Raynaud (*pour paraître incessamment*).

(3) Éd. Henschel, VII (1850), p. 419.

noms s'expliquaient l'un par l'autre; malheureusement, après vérification, le ms. latin 5896 n'est autre que l'*Histoire de Florence* de Leonard Bruni d'Arezzo (1), mort en 1444, et n'ayant pu jamais connaître les Greban. Ce sont donc deux ouvrages inconnus à ajouter à la liste de ceux de Macé, le premier auquel renvoie Geofroi Tory, le second que Du Cange désigne par le n° 1069, sans doute fautif.

Pour finir, il nous faut parler d'une *Chronique rimée de Vendôme*, que M. Achille de Rochambeau a trouvée dans la collection Clairambault de la Bibliothèque nationale (2), et qu'il a attribuée à René Macé. Cette *Chronique*, que M. de Rochambeau a publiée (3), se termine, il est vrai, à une époque où R. Macé vivait encore; mais rien ne peut faire supposer qu'elle soit son œuvre; la langue et les expressions sont celles du XVI[e] siècle, mais nous y trouverions difficilement la *manière* de Macé qui, en général, offre un style plus prétentieux et plus contourné que celui qui paraît dans ce poème. Le nom de Vendôme ne suffit pas non plus, à notre avis, pour faire attribuer la paternité de cet ouvrage à R. Macé, et, en attendant la preuve contraire, nous n'ajouterons pas ce nouveau poème au bagage littéraire du bénédictin de Vendôme.

Gaston RAYNAUD.

(1) Imp. *Strasbourg*, 1610, in-f°.

(2) Clairambault, 1160, Coll. S[t]-Esprit, 50, fol. 127 à 154 r°.

(3) *Galerie des hommes illustres du Vendômois. René Macé*. 1869, in-8°.

LES
ÉTATS GÉNÉRAUX
SOUS CHARLES VII

ÉTUDE CHRONOLOGIQUE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(Second article. — Voyez page 118).

. 1423, mars, Selles. — États de Languedoil. Cette session est rapportée par M. Picot sur la foi de D. Vaissète (IV, 460). Mais il faut reconnaître que le savant Bénédictin a commis une erreur de date. Ces États de 1423 auraient voté une aide d'un million de livres, *en ce compris l'aide au lieu des aides* (1), ce qui eut lieu précisément à Selles, en mars 1424, comme le prouvent beaucoup de documents originaux. D'ailleurs c'est seulement en août 1423 que les États autorisent le rétablissement des aides, et en mars 1423, il ne pouvait être question de l'aide au lieu des aides. Cette session prétendue doit donc être supprimée et reportée à mars 1424.

(1) Le chiffre de l'aide est donné par D. Vaissète, *loc. cit.* M. Picot, qui renvoie à l'Hist. du Languedoc, dit que l'on n'a aucun renseignement sur cette session. Peut-être n'a-t-il connu le passage de D. Vaissète que par l'intermédiaire de la préface du t. XIII des *Ordonnances*.

1423, 12-18 août, Selles. — Sur cette session, mentionnée par M. Vallet de Viriville, inconnue à M. Picot, nous devons encore les renseignements les plus complets à M. Grandmaison (*loc. cit.*) Outre une taille de 200,000 liv. t., les États accordèrent au roi le rétablissement des aides, (supprimées depuis son départ de Paris, en 1418,) pour trois ans, à partir du 1er octobre. Mais les aides ne furent pas levées longtemps, car dès le mois de décembre suivant des États provinciaux les remplacèrent par des tailles directes également percevables pendant trois ans (1).

1424, 10-16 mars, Selles. — Cette session est mentionnée avec des inexactitudes par MM. Picot et Vallet de Viriville. Le premier la recule à tort jusqu'au 12 mai 1424 (2); le second y voit seule-

(1) V. Arch. de Lyon. Reg. BB (122 déc. 1423). — L'assemblée réunie à Chinon, le 13 déc. 1423, que mentionne M. Vallet de Viriville est une assemblée d'États provinciaux qui accorda précisément une taille pour trois ans au lieu des *aides*. Il y eut très-probablement des assemblées analogues dans toutes les provinces de Languedoil. Nous en sommes sûr pour le Lyonnais et le Poitou et l'Auvergne.

(2) M. Picot appuie cette date de l'autorité de D. Vaissète dont nous allons donner le passage en entier. Après avoir parlé de la confiscation des biens de Le Meingre de Bouciquaut, il continue ainsi : « En conséquence le Parlement de Toulouse mit ces terres sous la main du roi par arrêt du 12 mai 1424. Le roi avait convoqué *alors* à Selles en Berri les trois États des pais de Langue d'Oui qui lui étaient soumis. Il présida a l'assemblée assisté de la reine de Jérusalem et de Sicille, sa belle-mère, du duc d'Alençon, de Charles de Bourbon et du comte d'Aumale. Il exposa aux députés la situation de ses affaires, et comme il déclara qu'avec le secours qui lui étoit venu d'Ecosse et de la part de divers seigneurs du royaume il espéroit d'avoir incessamment 10,000 com-

ment des États de Languedoc quand les textes auxquels il renvoie ne disent rien de semblable. Nous donnons aux pièces justificatives les lettres de convocation. Elles sont datées de Tours, le 5 février, et annoncent l'assemblée pour le 10 mars. D'ailleurs elles sont assez courtes et n'ont de remarquable que la formule finale : « Car se faulte y a, nous vous en ferons punir telement que ce sera exemple à tous autres. » Cette menace peu déguisée montre que sans doute les villes convoquées aux États Généraux n'avaient pas toujours répondu avec empressement. Quoi qu'il en soit, les États accordèrent au roi une aide d'un million de livres. Dans cette somme d'un million était compris le montant de l'*aide au lieu des aides* que les États provinciaux avaient accordée au mois de décembre précédent. Cette somme fut-elle répartie entre le clergé et le tiers État comme à Bourges? C'est très-probable, mais nous n'en avons trouvé aucune preuve directe (1).

battans, on résolut qu'il se mettroit incessamment en armes contre ses ennemis, et il convoqua en conséquence le ban de la sénéchaussée de Languedoc pour se trouver à Gergeau sur Loire le 15 de may ensuivant. » Il est évident que la date du 12 mai 1424, date d'un arrêt du Parlement de Toulouse, n'a rien à faire avec les États Généraux. Les détails qui suivent sont probablement tirés des lettres de Charles VII convoquant le ban de Languedoc pour le 15 mai. Elles rappelaient sans doute les États de Selles par l'expression *nagaires* ou *derrenierement tenus* à Selles, ce qui explique pourquoi D. Vaissète n'en a pu donner la date précise.

(1) La date de clôture de la session ressort du rég. des Arch. nat., coté KK 244, f° 23, qui parle « de l'aide mis sus le XVI[e] jour,

1424, octobre et novembre, Poitiers et Riom. — Des lettres closes du roi, données à Poitiers le 30 septembre, avaient convoqué une assemblée d'Etats à Montluçon pour le 22 octobre suivant (1). La réunion devait comprendre l'ensemble des pays de Languëdoil puisque nous trouvons trace de la convocation à la fois à Lyon, à Tours et à Poitiers (2); mais elle ne se tint pas dans ces conditions primitives. D'après les archives de Tours, elle fut remise à Poitiers au 29 octobre suivant (3), et nous trouvons ailleurs que

de mars mil CCCC XXIII, à Selles. » Entre les textes relatifs à cette session — textes qui malheureusement ne font guère que se répéter, — nous donnerons les suivants :

« C'est le taux de l'aide de 18,500 l. t. imposé et mis sus par le Roy sur les manans et habitans du haut pais d'Auvergne pour leur part et porcion de l'aide d'un million de frans octroyé audit seigneur par les gens des trois Estaz de son obéissance a l'assemblée par eulx faicte a Celles en Berry, ou mois de mars CCCC XXXIII pour la conduite de sa guerre... en laquelle somme sont comprinses 2,500 l. t. pour les deux premiers termes de l'aide qui paravant avoit esté octroyé au lieu des aides... » (Bibl. nat., Fr. 23,897.)

« Guerin, s[r] de Brion, chevalier, Bertran de Saint-Avit, escuier, et Guillaume Pîédieu, licencié en loix, garde de la seneschaussée de la Marche, conseillers du roy nostre sire et commis par lui a asseoir et imposer la somme de IX[m] V[c] l. t, es conté de la Marche et chastellenie de Montagu en Combraille pour leur part et quote de l'aide d'un million octroié audit seigneur par les gens des trois Estaz a l'assemblée par eulx faicte à Selles ou mois de mars derr. passé, à Jaques de la Ville, salut... Guéret, 20 juillet 1424. » (Bibl. nat., Cab. des Titres, dossier *Brion*, original.)

(1) V. *Pièces justif. IV*.

(2) V. *Arch. hist. du Poitou,* I, 146.

(3) « Envoi de députés à l'assemblée de Montluçon du 22 octo-

le 1er novembre 1424 les États de Poitou assemblés à Poitiers en présence du roi lui accordèrent une aide de 50,000 l. t. (1). D'autre part des documents puisés aux archives de Lyon et de Clermont-Ferrand prouvent d'une façon certaine qu'il se tint une assemblée d'États à Riom dans le mois de novembre (2). L'interprétation de ces faits, en apparence contradictoires, nous semble facile. Il est probable que Charles VII ne pouvant se trouver à Montluçon au jour dit tint à Poitiers le 29 octobre et les jours suivants les États des provinces occidentales de Languedoil (Poitou, Touraine, etc.) et qu'il alla à Riom au mois de novembre assister à l'assemblée des provinces orientales (Auvergne, Lyonnais, etc.). Cela est d'autant plus

bre 1424; remise par le roi à Poitiers au 29 octobre. » (Arch. de Tours, comptes XXI, 88 v°. — Note communiquée par M. Delaville Le Roulx.)

(1) Vallet de Viriville, *loc. cit.*

(2) « 18 octobre 1424. Ilz ont concluz que le procureur aillie à *Montluczon* avec Jehan de Varey à deux francs pour jour et ledit corrier pour deux escus d'or pour jour.

« 6 décembre 1424. Ilz passent mandement à Pere Menuet de bailli et delivrer à Mons. le corrier 101 l. 2 s. 6 d. à lui deues par la reste du voyage feit à *Ryon* vers le roy; *item* au procureur de la ville la somme de 60 l. t. deues comme dessus.

« 25 janvier 1425 (n. st.). Pere de la Fay a prins la charge de lever une taillie mise sus en lad. ville de Lyon pour la somme de 1500 l. t. et pour le premier terme de la porcion de lad. ville de l'aide octroyé au roy nostre sire à Ryon en Auvergne en novembre derr. passé. » (Arch. de Lyon BB1, fos 216 v°, 217 r° et 223 v°).

« Sus ce que la ville (de Clermont) doit à cauze de la talhie ottroiée au roy nostre sire en la ville de Riom ou mois de... *(sic)* l'an 1424. » (Arch. de Clermont-Ferrand, Reg. I, f° 41v.)

vraisemblable que nous trouverons des faits analogues dans les années suivantes. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu découvrir le montant de l'aide votée ni à Poitiers ni à Riom.

1424, 19 décembre, Espaly-lez-le-Puy. — Nous ne savons comment M. Vallet de Viriville a pu voir dans cette assemblée desÉtats Généraux réels. Ce ne furent que des États de Languedoc, et les documents mêmes qu'il allègue le disent formellement : il n'y a pas de discussion possible.

1425, 16-20 octobre, Poitiers. — Cette réunion très-importante fut due à l'influence de la reine de Sicile, belle-mère de Charles VII, et surtout du connétable de Richemont récemment arrivé aux affaires. Non-seulement le roi le mentionne dans le préambule des lettres de convocation (1), mais le connétable écrivit lui-même une circulaire aux bonnes villes pour les informer officieusement de la décision que le roi venait de prendre sur ses conseils (2). Les lettres sont du 31 juillet, et la réunion était fixée au 1er octobre ; ce long intervalle était calculé et l'on sut habilement en tirer parti : il permit de lever immédiatement une aide de 120,000 francs en attendant les subsides que l'assemblée ne pouvait manquer de voter (3) : c'était faire d'une pierre deux coups. Les bonnes villes apprirent en même temps la con-

(1) V. *Pièces justif.* V.

(2) *Arch. de Lyon*, AA, 77.

(3) *Ibid.* BB¹, f° 235 r°.

vocation des États Généraux et le nouvel impôt : l'un devait faire passer l'autre.

La convocation s'adressait à la fois aux pays de Languedoil et à ceux de Languedoc; mais pour une raison ou pour une autre les États de Languedoc ne furent tenus qu'au mois de novembre, à Mehun-sur-Yèvre. Sur l'assemblée de Poitiers nous avons de précieux renseignements grâce à deux documents qui se complètent l'un l'autre : le premier est une lettre adressée aux conseillers de Lyon par le procureur de la ville, Roulin de Mâcon, qui se trouvait alors à la cour (1); le second, la commission donnée par le roi pour lever dans les provinces l'aide qui lui fut accordée (2). La session s'ouvrit seulement le mardi, 16 octobre, en présence du roi, de la reine de Sicile, du connétable de Richemont, des comtes de Clermont, de Foix, d'Étampes, de Vendôme, d'Harcourt, de Comminge, du seigneur d'Albret et d'autres princes du sang; elle se tint dans le château de Poitiers et dura jusqu'au samedi suivant, à raison de deux séances par jour. Le roi avait fait exposer l'état de ses affaires et demandé un subside de 800,000 fr.; les États, après en avoir délibéré, l'accordèrent en principe et examinèrent ensuite les moyens de le recouvrer. Les bonnes villes exigèrent que les gens d'église prissent à leur charge 100,000 francs; cela ne semble pas avoir fait difficulté. Mais il n'en

(1) V. *Pièces justif.* VI.
(2) V. *Ibid.* VII.

fut pas ainsi pour les 700,000 francs restants ; les députés du sud-est voulaient une taille, c'est-à-dire un impôt direct pour le tout; les autres, seulement pour partie. Faute de pouvoir s'entendre on s'en remit à la décision du roi et de son conseil, et le chancelier annonça en son nom aux États, le samedi 20 octobre, que 450,000 francs se lèveraient au moyen d'une taille à trois termes (15 novembre, 1er février, 1er juin) et que le reste se paierait par un impôt indirect du *onzième* sur toutes marchandises et denrées jusqu'à concurrence de 250,000 francs ; en aucun cas cet impôt du onzième ne pouvait durer plus d'un an.

1425, novembre, Mehun-sur-Yèvre. — D'après ce que nous venons de dire, on comprend que l'assemblée de Mehun-sur-Yèvre ne peut être qu'une réunion des Etats de Languedoc. Aucun document contemporain n'en parle autrement. L'erreur de D. Vaissète, dans laquelle ont été entraînés MM. Vallet de Viriville et Picot, vient de ce qu'il a ignoré la session de Poitiers, tenue par les États de Languedoil ; une fois cette dernière bien connue on ne peut pas se tromper sur le caractère de l'assemblée de Mehun-sur-Yèvre.

1426, avril, Montluçon. — Nous avons dit qu'à Poitiers quelques provinces voulaient qu'une partie du subside fût payée sous forme d'impôt indirect; elles l'emportèrent puisqu'il fut convenu que 250,000 francs se recouvreraient au moyen du

onzième ou *onzain*, comme on nomma la nouvelle aide. Mais une réaction ne tarda pas à se produire ; on reconnut les inconvénients de ce genre d'impôt, et une seconde assemblée des États de Languedoil, réunie à Montluçon, en avril 1426, le remplaça par la perception sous forme d'impôt direct ou taille des 250.000 francs précédemment accordés (1).

1426, novembre et décembre, Issoudun et Montluçon. — Nous trouvons, à la fin de 1426, à peu près les mêmes faits qu'à la fin de 1424. D'un côté, nous voyons la ville de Tours nommer des députés à une assemblée « des trois États de plusieurs pais de l'obeissance » convoquée à Issoudun le 10 novembre 1426 (2). Ces députés sont de retour le 4 décembre et font leur rapport : les États

(1) « Nous. Guillaume d'Apchon, sgr. dudit lieu d'Apchon, confessons avoir eu et receu de honorable homme et saige Jehan Maynard commis par le roy nostre sire, à recevoir ou hault pays d'Auvergne la porcion de l'aide de 250,000 francs octroyé au roy nostre sire à Montluçon ou lieu de l'onziesme par les gens des Troys Estaz du pays de Languedoc *(sic)* ou mois d'avril CCCCXXVI, la somme de 30 l. t...... 10 juillet 1426. » (Bibl. nat. *Pièces orig.* 79, n° 3.)

Languedoc est une faute du scribe pour *Languedoil*, l'Auvergne n'ayant jamais fait partie du Languedoc au point de vue financier ; comparez d'ailleurs la pièce suivante :

« Je..... bastard d'Apchon confesse avoir eu et receu de..... Jehan Maynard, commis par le roy nostre sire à recevoir ou hault pays d'Auvergne la porcion de l'aide de 250,000 francs mis sus derrenierement ou pays de Languedoil au lieu de l'onziesme la somme de 22 l. t...... 28 aoust 1426. » (*Ibid.*, n° 4.)

(2) Communon de M. Delaville Le Roulx, d'après les Arch. de Tours, BB IV.

ont prié le roi de faire la paix avec le duc de Bourgogne et ils lui ont accordé une aide de 120,000 francs, plus une autre aide percevable pendant un an, par laquelle chacun devait payer, par semaine, 5 sous, 3 sous 3 deniers, 20 ou 10 deniers, suivant sa condition. D'autre part les registres de Lyon mentionnent des lettres convoquant une assemblée à Montluçon, le 8 décembre (1), et nous trouvons que cette assemblée accorda également au roi une aide de 120,000 francs (2) et une autre aide de 5 sous tournois et au-dessous (3). Il en faut conclure évidemment qu'il se tint en novembre à Issoudun (4) une assemblée des pays occidentaux de Languedoil, et en décembre à Montluçon une assemblée

(1) « 3 déc. 1426. Ilz ont receu les lettres du roy closes par lesquelles il mande estre à Montluçon le.VIIIe. jour de decembre prouchain venant ouquel lieu il y mande pareillement pluseurs autres pays de son obeissance, lesquelles lettres furent données à Mehun le .XXIIIe. jour de novembre derr. passé. » (BB^{2}, f° 30 v°.)

(2) « C'est le pappier de l'aide de .IIII^{M}V^{C}. l. t. ordonnée estre mis sus ou haut pais d'Auvergne, devisée de la somme de .VI^{XX}. mil l. t. octroyée par les gens des Trois Estaz ordonnez en la ville de Montlisson ou moys de décembre .M.IIII^{C}XXVI. pour aler à l'encontre de ses ennemiz enciens les Angloys, hoster toutes pilleries et remettre sus justice. » (Bibl. nat., Fr. 23,897.)

(3) Arch. Lyon BB^{2} f° 52 v°. Cet impôt indirect n'eut pas plus de durée que celui du onzième; dès les premiers mois de 1427 il fut converti en une taille directe aussi bien à l'ouest qu'à l'est, sans doute dans des réunions d'États provinciaux. (Arch. nat. Z^{1} A 8, f° 28 v°; Arch. de Clermont-Ferrand, reg. I, f° 48 v°.)

(4) Un autre texte la place cependant à Mehun-sur-Yèvre : « ...commisseres en la chastellerie de St Benoist du Sault de l'aide octroyé au roy a Meun ou mois de novembre 1426. » (Reg. de la Cour des Aides, Arch. nat. Z^{1} A 8, f° 44.)

des pays orientaux; qu'ici et là la royauté demanda et obtint le vote des mêmes subsides. La seule chose qui puisse faire doute, c'est de savoir si les deux aides de 120,000 francs s'additionnèrent, c'est-à-dire si l'ensemble de l'impôt supporté par les pays de Languedoil fut de 240,000 francs. Un fait particulier nous permet de croire que non : en avril 1426, l'Auvergne avait été taxée à 30,000 francs pour sa part de l'aide générale de 250,000 francs (1); en décembre elle eut à supporter 18,000 francs (2). Bien qu'il ne faille pas s'attendre dans les répartitions de cette époque à une proportion rigoureusement exacte, on ne peut admettre que, dans la même année, l'Auvergne ait participé pour 30,000 francs à un impôt de 250,000 francs et pour 18,000 francs seulement à un impôt de 240,000 francs ; on comprend au contraire que, sous l'influence de certaines causes que nous ne connaissons pas, elle ait été taxée à 18,000 francs pour un impôt de 120,000 francs, bien qu'une proportion rigoureuse ne fixât son contingent qu'à 14,400 francs. La conclusion pour nous sera donc qu'à la fin de 1426, Charles VII obtint des États de Languedoil une aide de 120,000 francs et que les assemblées d'Issoudun et de Montluçon furent appelées à

(1) Bibl. nat. Franç. 23,897.

(2) Ce chiffre se déduit de la part même de la Haute-Auvergne indiquée plus haut (4,500 fr.), cette part étant toujours le quart de l'impôt entier de l'Auvergne.

consentir séparément, non pas leur part respective, mais l'ensemble même du subside.

1427, septembre, Chinon. — L'accord de MM. Vallet de Viriville et Picot à admettre cette session n'a pas grande valeur puisqu'ils ont puisé à la même source: cette source est D. Vaissète, que bien malgré nous, nous sommes encore obligé d'accuser d'erreur. Nos raisons, pour rejeter absolument cette session, sont multiples : 1° aucun document contemporain n'en fait mention — ce qui n'a qu'une valeur tout-à-fait relative ; 2° nous ferons remarquer que ce que dit D. Vaissète de cette prétendue session s'applique parfaitement à celle de Chinon, sept. 1428; qu'il s'appuie exclusivement sur les Titres scellés de Gaignières, c'est-à-dire vraisemblablement sur une pièce unique; que dans ces conditions une erreur de date est d'autant plus probable que nous en avons relevé une tout-à-fait analogue pour la session de Bourges, en janvier 1423 : — ces observations constituent déjà des preuves indirectes assez fortes; 3° enfin nous publions des lettres closes de Charles VII qui convoquent les États Généraux pour le 16 novembre 1427 à Poitiers (1) ; ces lettres sont datées de Lusignan le *3 octobre*. Il n'est évidemment pas admissible que quelques jours seulement après une session d'États Généraux, où on lui aurait accordé 500,000 francs, le roi ait songé à en convoquer une nouvelle.

(1) V. *Pièces justif.* VIII.

1428, 8 avril, Chinon. — L'assemblée annoncée pour le 16 novembre n'eut pas lieu faute de députés; le roi la remit successivement au 8 janvier (D. Vaissète) et au 21 mars, sans obtenir plus de succès (1). Il est probahle qu'il résolut alors, ne pouvant arriver à une assemblée générale, de convoquer deux assemblées partielles de Languedoil. Mais les seuls renseignemunts certains que nous ayons se rapportent à l'assemblée occidentale; le 8 avril à Chinon une réunion d'États accorda au roi une aide de 100,000 francs percevable sur l'Anjou, la Touraine, le Poitou et le Berry (2).

1428, septembre-octobre, Chinon. — Cette assemblée est la plus nombreuse qui ait été réunie sous le règne de Charles VII, car elle comprit à la fois les pays de Languedoc et ceux de Languedoil. D'abord convoquée à Tours pour le 18 juillet, elle fut remise au 10 septembre dans la même ville (3), et ne se tint cependant qne vers la fin du mois à Chinon. Les gens d'église accordèrent au roi l'équivalent d'un dixième à lever sur eux (4), et le

(1) Arch. de Lyon, BB², f° 53 r°.

(2) Arch. de Tours, Comptes, XXIV 46 v°. — (Comm. par M. Delaville Le Roulx.)

(3) V. la lettre de convocation. *Pièces justif.* IX.

(4) « Nicholaus Jehe... commissus in singulis civitatibus et diocesibus super facto, acceleracione ac recepta unius subsidii ad equivalentiam unius decime integre per prelatos et alios ecclesiasticos tam lingue Gallicane quam Occitane in congregacione Trium Statuum novissime Caynone tenta concessi... août 1429. » (Bibl. nat. *Coll. de Languedoc*, 89, f° 101.)

tiers État, une aide de 500,000 francs (1) payable 200,000 francs par le Languedoc et le reste par le Languedoil. Cette aide était déjà accordée le 6 octobre (2), et il est probable que les États de Languedoil ne prolongèrent pas beaucoup plus tard leur session; mais ceux de Languedoc restèrent auprès du roi jusque dans les premiers jours de novembre. En effet les deux assemblées, bien que réunies dans la même ville, ne semblent avoir eu de commun que le vote de l'impôt; elles eurent leurs cahiers de doléances séparés. Ceux de Languedoil ne nous sont malheureusement pas parvenus; nous voyons par les cahiers du Languedoc (3) qu'ils avaient été remis les premiers au roi et qu'ils contenaient deux articles que ces derniers leur

(1) Et non 400,000 francs, comme le dit D. Vaissète et après lui M. Picot.

(2) Lettre de Charles VII aux habitants de Lyon. (Arch. de Lyon AA 22, f° 57.)

(3) « .....Que pour les raisons cy dessus declarées plus à plain et aussi considéré le bon advis et deliberacion du conseil de Languedoil, comme il appert par la teneur de leurs articles, qu'il plaise au Roy atraire par devers lui en bon amour et obeissance et en son service M. le Connestable et pour ce faire lui plaise continuer les ambaxades et traitiés qui ont estés commencés...

« Et pour ce que le roy nostre sire leur a fait remonstrer par pluseurs fois qu'il a eu peu de prouffit le temps passé des finances du pays de Languedoc par le deffault de ceux qui les ont gouvernées, qu'il lui plaise tellement pourveoir au gouvernement des dites finances et aux receveurs d'icelles, que d'ores en avant les dites finances viegnent à sa main et à son profit et non d'autre ainsi qu'il a esté ordonné et accordé plus à plain au conseil des Trois Estats de Languedoil darrenierement tenu en ceste ville de Chinon. » (Bibl. nat. Lat. 9177, f°s 271-80. — Indiqué par M. de Beaucour, *Charles VII*, p. 60.)

empruntèrent : ils demandaient la rentrée en grâce du connétable de Richemont et des réformes dans l'administration et le personnel financier.

1430, mars, Sully. — Il est difficile de comprendre comment M. Picot a pu voir dans cette réunion des États Généraux. Aucun document n'autorise à le penser, et ce ne fut, au témoignage même de D. Vaissète, qu'une assemblée des États de Languedoc. M. Vallet de Viriville ne s'y est pas trompé.

1430, décembre, Chinon. — Après les États de septembre-octobre 1428, nous entrons dans une période obscure où le manque de sessions ne vient peut-être que de l'insuffisance des renseignements dont nous pouvons disposer (1). Au mois de septembre 1429 le roi manifesta l'intention de convoquer les États Généraux, mais nous ne savons si l'assemblée se tint réellement (2). Sur la session de Chinon, en décembre 1430, nous n'avons qu'un seul témoignage, souvent cité, celui de Jean Jouvenel des Ursins (3); elle semble avoir été spécialement composée de députés du nord-est du pays de Languedoil (Reims, Laon, Châlons, Beauvais, Senlis, Troyes, Sens, Melun, Montargis, etc.) dont les plaintes furent d'ailleurs fort mal accueillies

(1) Il y a malheureusement une lacune de 1429 à 1433 dans les reg. de la ville de Lyon.

(2) Vandenbroeck, *Extr. des reg. des Consaux de Tournay*, t. II, p. 348.

(3) Le passage auquel nous faisons allusion est reproduit ou analysé par MM. Vallet de Viriville, Picot et de Beaucour, ce qui nous dispense d'y insister.

par la cour. Nous ne savons s'il y eut une aide votée, ce qui est probable.

1431, avril, Poitiers. — Cette session des États de Languedoil est demeurée absolument inconnue jusqu'ici. L'assemblée, sur laquelle nous avons peu de détails accorda au roi une aide de 200,000 francs. Peut-être se tint-elle dans les derniers jours de mars et les premiers jours d'avril, car une pièce la place en avril (1) et l'autre en mars (2).

(*A suivre.*) A. THOMAS.

(1) « Charles, etc. A nos amez et feaulx Girard Blanchet, chevalier, nostre conseillier, maistre des requestes de nostre hostel et maistre Jaques de Canlers, nostre secretaire, salut et dileccion. Comme ou mois d'avril derrenier passé la plus grande partie des gens des Trois Estatz de noz pays de Languedoil nous eussent octroyée et accordée la somme de deux cens mil livres tournois pour aidier et secourir à noz affaires... Chinon, 25 décembre 1431. » (Bibl. nat. *Pièces orig.* 364, dossier *Blanchet*, n° 32.)

(2) « Saichent tuit que nous Bertran de St Avit, escuier, Guillaume Piédieu, licencié en loix, garde de la seneschaucée de la conté de la Marche et Jehan Barton, conseillers du roy nostre sire et par lui commis et ordonnez à mettre sus et imposer ou pais et ressort de ladite conté de la Marche la somme de .VII^m. l. t. pour sa porcion de l'aide de .II^c. mil frans à lui ottroyé et par lui mis sus de l'avis et consentement des gens des Trois Estaz de son pais de Languedoc (*sic*), mandez et assemblez en la ville de Poictiers ou mois de mars derr. passé, confessons avoir eu et receu de Jaques de la Ville, commis à recevoir ledit aide oudit pais et conté de la Marche, la somme de quarante livres tournois, c'est assavoir chascun de nous 13 l. 6 s. 8 d. t. à nous ordonnez par les gens des Trois Estaz dudit conté de la Marche et imposez oultre et par dessus le principal dudit aide pour nos peines et travaulx d'avoir vacqué à faire l'impost et assiette d'icellui.... Donné à Chanezailles soubz noz seaulx et seingz manuelz pour tesmoing de ce le 27e jour de novembre l'an 1431. » (Arch. nat. KK 648, n° 127.)

COMPTES-RENDUS

I. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Vitry-le-François, précédé d'une introduction, par G. Hérelle, professeur de philosophie. — Paris, H. Menu, 1876. In-8° de xv et 84 pages.

Les mss. de la bibliothèque de Vitry-le-François sont au nombre de 156. Ils proviennent des monastères de Trois-Fontaines, de Cheminon, de Haute-Fontaine et de Huiron, des couvents des Récollets et des Minimes de Vitry et des collections Dominé de Verzet, Barbier de Salligny et Herbert. Les bibliothèques de Trois-Fontaines et de Cheminon avaient déjà fourni à M. Hérelle la matière d'un intéressant opuscule intitulé : *Notice sur les manuscrits de la bibliothèque de Vitry-le-François*, Vitry, 1876, in-8°, et l'avaient préparé au travail qu'il vient de donner au public.

L'introduction contient l'historique de la formation, des accroissements et des vicissitudes de toutes sortes de la bibliothèque de Vitry. Elle est très-bien écrite et étudiée avec le soin que M. Hérelle apporte à toutes ses publications. M. Hérelle y constate que des détournements coupables y ont été commis et que le nombre des mss. devrait se monter à près du double. Un tableau donne la classification des mss. selon leur origine, avec la concordance des anciennes et des nouvelles cotes ; enfin, l'introduction est terminée par une liste des mss. disparus.

La méthode suivie par M. Hérelle dans la confection du catalogue est de tous points conforme aux principes de la bibliographie et la critique la plus sévère ne trouverait rien à y reprendre, tant l'auteur a mis de soin à indiquer le contenu de chaque ms., à en faire connaître et en identifier les différents traités et à en signaler les moindres particularités matérielles. En un mot, s'il est possible de faire aussi bien, il serait difficile de faire mieux et le catalogue de M. Hérelle est certainement un des meilleurs que nous connaissions. Tout ce qu'on peut regretter, c'est que l'intérêt des mss. de Vitry-le-François soit si restreint; ils se

composent principalement de traités liturgiques et d'ouvrages théologiques dont l'importance consiste surtout dans l'ancienneté ; le tiers au moins de ces mss. est du XIIe siècle ; il y a même un cérémonial du XIe. Les mss. qui présentent le plus d'intérêt au point de vue local, sont relatifs à la coutume de Vitry.

Succès oblige. Après un début si heureux, M. Hérelle ne peut pas et ne doit pas s'arrêter en si bonne voie. Il faut qu'il nous fournisse bientôt une nouvelle occasion d'apprécier son réel talent de bibliographe. Les catalogues de plusieurs bibliothèques champenoises restent à faire ; que M. Hérelle s'en charge ou qu'on l'en charge.

Ulysse ROBERT.

II. — REGISTRES DES COMPTES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE TOURS, avec notes, commentaires, éclaircissements et tables, publiés sous le patronage de la Société archéologique de Touraine, par J. DELAVILLE LE ROULX, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, membre de la Société archéologique de Touraine.

Ce n'est pas d'un livre paru que nous voulons entretenir aujourd'hui les lecteurs du *Cabinet historique*, mais d'une publication qui va paraître, et qui s'annonce sous les meilleurs auspices. Nos lecteurs n'ont pas oublié le travail consciencieux et intéressant que nous avons publié ici-même sur la *Domination Bourguignonne à Tours et le siége de cette ville* (1417-1418) (1) ; il était dû à la plume de celui qui entreprend aujourd'hui la publication d'une première série des Comptes municipaux de la ville de Tours, devant former 8 volumes environ in-8°, et que précédera une savante introduction sur l'administration de la ville de Tours aux XIVe et XVe siècles, et particulièrement sur l'administration municipale.

Depuis longtemps déjà, la Touraine songeait à publier les documents conservés aux archives municipales et surtout la série des comptes qui remonte à 1358, époque à laquelle se fonda la muni-

(1) Tome XXIII, p. 141-231.

cipalité nouvelle par la réunion de Châteauneuf et de l'ancienne cité des Turones en une même enceinte. Aujourd'hui elle met ce projet à exécution, grâce à notre collaborateur, qui a bien voulu se charger du dépouillement et de la mise au jour des registres de Comptes et de Délibérations. Elle ne pouvait confier ce travail à de meilleures mains; les lecteurs du *Cabinet historique* ne nous démentiront pas, croyons-nous, sur ce point.

Par sa position au cœur de la monarchie, sa situation sur la Loire, son pèlerinage au tombeau du grand saint Martin, si vénéré au moyen-âge; par le séjour presque constant de la cour en Touraine; Tours, plus que toute autre ville, avait un très-grand mouvement de commerce, d'industrie, d'activité intellectuelle et artistique: elle servait comme d'auberge sur le passage des grands personnages; hommes de guerre, diplomates, princes du sang la traversent perpétuellement et y débattent de graves intérêts; les artistes y séjournent et l'embellissent de leurs œuvres; la cour y répand le luxe et le bien-être; et toutes ces choses, si précieuses pour l'historien, qu'il s'occupe de négociations diplomatiques, d'histoire des arts, de faits de guerre ou d'économie politique et de statistique, sont consignées dans les Comptes de la ville de Tours. Il serait difficile, parmi toutes les villes qui ont conservé leurs archives, d'en trouver une qui présentât, au même degré que Tours, en dehors de l'histoire locale et provinciale, autant de faits intéressant les érudits, et relatifs aux événements généraux de l'histoire de notre pays.

Les publications de la nature de celle de M. Delaville Le Roulx méritent d'être encouragées; nous espérons que les lecteurs du *Cabinet historique* ne lui refuseront pas leur concours.

X***

III. — HISTOIRE DE LA FERTÉ-BERNARD; SEIGNEURS, ADMINISTRATION MUNICIPALE, ÉGLISE, MONUMENTS, HOMMES ILLUSTRES, par Léopold CHARLES, membre de l'Institut des provinces de France, correspondant du ministère de l'instruction publique, publiée par l'abbé Robert

Charles, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine. — Mamers et Le Mans, Paris, Didron et Menu, 1877. In-8° de 303 pages, avec planches.

Le présent volume n'est, comme l'éditeur prend soin de nous en avertir dans la préface, que la réimpression ou plutôt le résumé des travaux sur la Ferté-Bernard, publiés de 1844 à 1874, par feu M. L. Charles. Ajoutons que l'ouvrage tout entier s'est ressenti de cette origine, si bien qu'au lieu de ne former qu'une seule monographie, il en contient cinq ou six qui ne s'enchaînent qu'imparfaitement. Ces réserves faites, nous ne saurions trop louer l'auteur d'avoir su tirer d'un sujet en somme fort restreint un volume en grande partie intéressant. Il nous retrace l'histoire de cette petite ville depuis le xie siècle jusqu'au milieu du xviiie siècle. La partie ancienne, surtout en ce qui concerne la filiation des seigneurs de la Ferté, bien que tout ne soit pas encore dit sur ce sujet, nous a paru suffisamment étudiée. L'administration municipale et l'administration paroissiale ont aussi fait l'objet de chapitres particuliers. La partie la plus intéressante de l'ouvrage est certainement celle qui est consacrée à l'histoire de l'église, charmant monument entrepris dans la dernière moitié du xve siècle et terminé au xvie; on a eu l'heureuse idée de joindre à cette description un assez grand nombre de planches qui permettent d'en contrôler l'exactitude. Les monuments civils que renferme la Ferté ne sont pas non plus oubliés et il en reste heureusement assez pour mériter une étude particulière. Une série de pièces justificatives et une table terminent le volume : cette dernière contient quelques erreurs regrettables. Quant aux pièces justificatives, on aurait pu désirer qu'elles fussent données *in extenso*; malheureusement on a remplacé par des points, au moins dans les plus anciennes, tout ce qui ne se rapportait pas exclusivement à la Ferté, ce qui en rend parfois l'intelligence assez difficile.

En résumé, malgré les quelques critiques que nous venons de présenter, l'ensemble du livre est satisfaisant et il serait à souhaiter que bien des villes pussent rencontrer des historiens aussi consciencieux que feu M. L. Charles.

E. Molinier.

IV. — Une association d'imprimeurs et de libraires réfugiés a Tours au xvie siècle. — Tours, Rouillé-Ladevèze. In-8° de vii-67 pages, avec un *fac-simile*.

Un de nos plus infatigables chercheurs de province, M. le docteur Giraudet, de Tours, a découvert, dans une étude de notaire de cette ville, la minute d'un acte d'association des imprimeurs et libraires réfugiés à Tours à la fin du xvie siècle. Je n'ai point à exalter la valeur d'une semblable trouvaille, pour laquelle M. Rouillé-Ladevèze a déployé toute l'élégance typographique qu'elle mérite; il me suffira de nommer les imprimeurs qui y ont signé : Jamet Mettayer, Claude de Montreuil, Georges Drobet, Marc Orry, Sébastien du Moulin, Mathieu Guillemot, Jean Richer. Pour donner une idée de l'importance de cette pièce, M. le docteur Giraudet a ajouté à la publication du texte des notes fort bien faites, dans lesquelles il rectifie certaines erreurs de Firmin Didot et de Mattaire sur J. Mettayer. Il nous fait connaître, d'après des sources inédites, quelques particularités de la vie de Sébastien du Moulin, de Georges Drobet, de Marc Orry, gendre de Mett yer, et certains détails sur l'imprimerie, les imprimeurs et le prix de l'impression à la fin du xvie siècle. Ces dissertations, malheureusement un peu courtes, sont closes par une discussion dans laquelle intervient l'éditeur. Je dois dire que si la question soulevée dans cette note n'a pas été définitivement tranchée par les éditeurs, elle a du reste, embarrassé plusieurs personnes et des plus compétentes, à Paris et ailleurs. Le champ reste libre aux discussions.

H. Bouchot.

V. — Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale. Tome II. Jurisprudence, sciences et arts. — Paris, Champion, 1878. In-8° de 355 pages.

VI. — Inventaire de la collection d'estampes relatives a l'histoire de France, léguée en 1863 a la Bibliothèque nationale par Michel Hennin, rédigé par Georges

Duplessis, conservateur sous-directeur adjoint du département des estampes à la Bibliothèque nationale. Tome II, 2e partie. — Paris, Picard, 1878. Gr. in-8°, pages 225-479.

VII. — Répertoire des sources historiques du moyen-age, par Ulysse Chevalier. — Bio-bibliographie, 2e fascicule. D.-I. — Paris, librairie de la Société bibliographique, 1878. Gr. in-8°, col. 537-1132.

Est-il besoin de dire que si nous devions rendre compte, même sommairement, de ces trois ouvrages, nous leur aurions, dans cette revue, assigné la place à laquelle leur donnent droit leur importance et la réputation de leurs savants auteurs? Mais comme nous ne voulons aujourd'hui que les annoncer à nos lecteurs, sans en dire tout le bien que nous en pensons, nous espérons qu'il nous sera pardonné d'avoir paru oublier qu'à tout seigneur est dû tout honneur. Que pourrions-nous d'ailleurs ajouter à l'éloge qui a été fait ici même du premier volume et des premiers fascicules de chacune de ces publications? Il est des livres qui se recommandent d'eux-mêmes; les inventaires de M. Delisle et de M. Duplessis et le répertoire de M. l'abbé Chevalier sont de ce nombre. Parce qu'ils répondent au même degré à une question d'utilité publique, parce qu'ils satisfont aux légitimes exigences des érudits et parce qu'ils sont tous trois signés de noms aimés du public, nous sommes heureux de pouvoir les signaler en même temps aux lecteurs du *Cabinet historique*, qui, nous n'en doutons pas, les accueilleront avec la plus vive reconnaissance.

Ulysse Robert.

MADAME DE BEAUVAIS

ET SA FAMILLE

(Suite et fin. — Voyez page 129).

Cependant il semble que rien ne put améliorer sa situation, car nous la trouvons écrivant, en 1689, au contrôleur général Claude Le Peletier, cette lettre désespérée :

« A Gentilly, ce 24e juin 89.

« Monseigneur,

« Tant par mon age que par les incomodites quil me cause, iay recours à cet ecrit, ne pouvant avoir encore lhoneur de vous aller suplier moy mesme. Ce pendant, Monsieur, voysy le temps de la Chandeleure que vous maves faict touiours la grasse de me faire toucher ma pencion ; neaumois *(sic)* ie comprens fort la nesecite ou on ce trouve. Jay donc recours a vous, et nay nul apuy aupres du Roy que la bonte que vous maves faict lhoneur de me faire touiours paroitre. Jay charge cet homme, qui est a moy, dune lettre pour le Roy ; mes ie luy ayt dit en mesme temps de ne la point donner à Mr Bontemps sy vous ne le trouves bon. La pre grasse donc que ie vous demande, Monseigneur, set de luy faire dire qui ne la donne point, ou quil la donne sellon ce que vous iugeres a propos. La segonde grasse, set de vous remestre dans lesprit que ie nay nul bien que selluy que le Roy me faict, et que tout de bon ie sere contrinte, sy ses grasse finise, de me mestre dans une co-

munate *(sic)* dhospitallies *(sic)* que nous avons a Gentily. Je le fere asurement de tout mon cœur, sy cette somme que vous me festes la grasse de me procurer peut servir dans ce rencontre au soulagement des affaires de ce grand roy et à l'Estat; vous protestant que ie donneres mille vie, et aucy que vous croyes que personne net avec plus de respect que moy, Monseigneur,

« Vostre tres humble, tres
obeisante, obligee servante.

« De Beauvais. »

Mais voici un autre document qui nous éclaire encore mieux sur cette lamentable déchéance; c'est le testament olographe de Mme de Beauvais, suivi de plusieurs codicilles. Nous n'en donnerons que des extraits analytiques. Le testament est daté du 25 novembre 1684; il en faut remarquer le début.

Elle invoque « tous les saints et saintes de Paradis, ou en lieu pour y arriver, et notamment la feue reine mère, ma très-honorée maîtresse. »

« Je demande, dit-elle, à tout ce nombre infini de bienheureux d'être à mon aide, de demander pardon à Dieu pour moi, me confessant la plus criminelle et la plus grande pécheresse qui ait jamais été sur la terre... Je remercie la bonté divine de tant de grâces qu'il lui a plu de me faire durant le cours de ma vie, et particulièrement de m'avoir fait élever par mes père et mère dans la cour, auprès de la plus grande reine et la plus vertueuse qui ait jamais été, dont je me suis rendue bien

indigne par la méchante conduite de ma vie et par les grands crimes que j'ai commis devant Dieu, du moment de ma connoissance jusques à présent, dont je lui demande très-humblement pardon. Et comme je me reconnois très-indigne de l'obtenir par mes regrets, je me jette aux pieds des cinq précieuses plaies de Monseigneur Jésus-Christ, dont je confesse être seule la cause; mais, par son précieux sang, j'espère mon pardon, et par sa miséricorde, où elle n'aura jamais plus paru... »

Elle demande ensuite à être enterrée sans aucune façon à Gentilly, dans la même tombe que son mari, et veut que son cœur soit transporté à la Religion des Hospitalières du même lieu, dans l'église, « je veux dire dans le jardin, sous l'autel de l'hôpital, où elles mettront un saint Joseph dans le mur, ou à moitié, et feront la chapelle, si je ne l'ai pas faite. »

Son fils le baron est, dit-elle, celui de tous ses enfants « qui a eu plus de douceur ou de complai
nce » pour elle, et c'est le seul qui ait des en-
fants... — Il sera son héritier.

« Quant à mon fils aîné, l'abbé de Beauvais,
l doit être très-content de son établissement et de
fortune, lui ayant fait donner par S. M. des bé-
fices considérables dont il a joui et jouit. A l'é-
rd de mon cadet, il n'a pas tenu à moi qu'il n'ait
mieux établi, tant par les bénéfices qu'il avoit
r sa tête, que par toutes les bonnes intentions

que je proteste devant Dieu que j'aurois eues pour lui, et s'il ne s'étoit pas marié sans mon consentement. »

« Et comme l'état fâcheux de mes affaires ne m'a laissé aucun bien que les gratifications que le Roi m'a faites dans le temps de l'abandon de mes biens, je déclare que S. M. m'ayant fait don gratuit, par son brevet du 13 septembre 1684, de la terre et seigneurie de Gentilly, circonstances et dépendances, dont vente avoit été faite au roi par les créanciers de défunt M. de Beauvais, mon mari, et de moi, moyennant 26,000 livres, qui ont été payées des deniers de S. M. par le contrat de ladite vente; et ayant témoigné au Roi que je souhaitois que le présent qu'il me faisoit de ladite terre, circonstances et dépendances, de Gentilly demeurât à toute propriété dans ma famille, pour marque de reconnoissance de ses bontés, et pour exciter de plus en plus leur zèle à lui rendre service... » elle fait, dit-elle, don de cette terre au baron, avec clause de substitution à sa descendance masculine, ou, à défaut de mâles, aux filles, par ordre de primogéniture, les mâles excluant toujours les femelles, pour en jouir sans que l'usufruit puisse être saisi ni transporté.

Par un premier codicille du 1er avril 1686, la testatrice, « ayant éprouvé tout ce que l'on fait à la mort des gens », donne à son fils ses meubles, évalués 4,000 livres, et l'équipage que lui avaient

laissé ses créanciers, lorsqu'elle leur avait fait l'abandon de ses biens, le 31 décembre 1683 ; et ce, dit-elle, « pour l'indemniser en quelque façon de la perte qu'il a faite, tant sur les 120,000 livres de M. du Bouchet et sur deux charges dans la maison de Monsieur, que feu M. de Beauvais et moi avons employées dans les bâtiments de deux grandes maisons, dont je ne m'étois point [mise] en peine de lui en donner aucune sûreté, ne pouvant croire que la mort de cette grande reine arrivât devant qu'elle eût payé mes dettes, comme elle avoit eu la bonté de me le promettre... »

« Quant à mon cadet, je redis encore qu'il n'a tenu qu'à lui de n'être pas en l'état qu'il est. Je lui avois mis sur sa tête 8,000 livres de rente, c'est affaire de fait, savoir : 6,000 livres de pension sur l'abbaye de son frère l'abbé, et une prébende de la Sainte-Chapelle, dont il tiroit 2,000 livres par la maison qui étoit échue à ladite. Il voulut changer de profession, par légèreté... On ne veut point forcer un enfant à demeurer dans l'église par force : ce n'a jamais été mon intention, quoique jeune, que j'eusse été fort aise qu'il y fût demeuré. Il s'accommoda donc avec son frère l'abbé, lequel lui faisoit encore une pension de 4,000 livres, qui étoit une somme assez considérable pour un garçon, et lequel s'étoit mis dans le service. Sûrement, je lui aurois procuré des avantages ; mais, au lieu de vouloir servir le roi, il a mené une vie oisive.

Conclusion : s'est marié sans ma participation à une femme âgée, sans biens, et lui, ainsi, a perdu les 4,000 livres que son frère lui faisoit. Et si, après, l'on s'étonne qu'il n'ait rien, ce n'est point ma faute : qu'il poursuive MM. les créanciers sur le bien de Jacques de Beauvais, son oncle. Il a encore mon douaire à espérer. Je n'ai nul bien à lui donner : l'on ne trouvera ni rente ni maison ; je n'ai pour tout bien que Gentilly, qui n'a nul revenu. »

Par le même codicille, la testatrice charge son héritier de continuer à une sœur, qui est religieuse à l'Abbaye-aux-Bois, une rente de 60 livres par an.

« Le Roi, ajoute-t-elle, me comblant toujours de ses bontés, m'ayant donné, par son brevet du 28 février 1686, 4,600 livres pour l'achat de deux maisons qui faisoient enclave dans mon parc, et les ayant achetées et payées de ses deniers... je donne et lègue aussi lesdites deux maisons à mon fils le baron. »

Il y a encore un codicille du 29 novembre 1687, par lequel on voit qu'elle venait de donner entièrement au baron la propriété de Gentilly.

Elle vécut près de trois ans après la rédaction de ce dernier codicille. « Je l'ai encore vue, dit Saint-Simon (1), vieille, chassieuse et borgnesse, à la

(1) *Mémoires*, t. I, p. 107. On ne peut s'empêcher de trouver une analogie de termes entre ce passage des *Mémoires* et l'article du Chansonnier de Gaignières, que nous n'osons pas plus que

toilette de M[me] la Dauphine de Bavière, où toute la cour lui faisoit merveilles, parce que de temps en temps elle venoit à Versailles, où elle causoit toujours avec le roi en particulier, qui avoit conservé beaucoup de considération pour elle (1). » Elle mourut le 13 août 1690; elle devait être alors plus que septuagénaire. Son corps fut sans doute inhumé à côté de celui de son mari, dans l'église de Gentilly, où une inscription rappelle encore qu'elle fut la bienfaitrice de la Miséricorde de ce village (2).

Jal *(Dict. critique*, p. 153) reproduire jusqu'au bout. La chanson est de 1666 et a pour sujet quelque Fromenteau du moment; voici le début du commentaire : « Cette femme étoit fort lubrique et payoit grassement ses amants, car elle étoit vieille, laide et borgnesse : ses charmes ne les attiroient pas. Il est certain qu'elle avoit eu néanmoins le pucelage du roi Louis XIV, tout affreuse qu'elle étoit, car, ce prince étant fort jeune..... » Saint-Simon adopte non-seulement cette dernière partie de la légende, mais il conserve les termes mêmes dans l'ordre où s'en est servi Gaignières : *vieille, chassieuse et borgnesse*, ou *vieille, hideuse et borgnesse*, dans sa rédaction primitive. (Addition au *Journal de Dangeau*, 14 août 1690.) Le Chansonnier dit aussi que le fils de M[me] de Beauvais *prend le titre de baron.*

(1) Voici en quels termes un ministre, Seignelay, lui écrivait en 1683 : « Vous voulez bien, Madame, que je m'adresse à vous pour savoir ce qui se passa à la mort de la reine mère pour les droits de la dame d'honneur et de la première femme de chambre, et que je vous supplie de prendre la peine de me faire savoir ce qui tomba dans votre partage, et ce qui se trouva appartenir à M[me] la comtesse de Fleix. Je vous prie de vouloir bien me faire réponse par celui qui vous rendra cette lettre, et me croire toujours, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur. » (Arch. nationales, O[1] 27, fol. 274; lettre *de la main*, en date du 16 septembre 1683.)

(2) Guilhermy, *Anciennes inscriptions de la France*, tome III, p. 585.

Elle n'avait pas eu moins de cinq fils et trois filles, dont le *Dictionnaire critique* de Jal (1) nous fait connaître les baptistaires, sauf celui du seul fils qui continua le nom :

1° Anne-Jeanne-Baptiste, baptisée au Louvre le 23 novembre 1637, ayant pour parrain Monsieur Gaston et pour marraine Anne d'Autriche; mariée à Saint-Eustache, le 12 novembre 1652, avec « messire Jean du Plessis, chevalier, baron, de Guébriac, » c'est-à-dire avec Amador-Jean-Baptiste de Wignerod de Pontcourlay, marquis de Richelieu, neveu de la duchesse d'Aiguillon et petit-neveu du cardinal, qui se dissimulait ainsi sous son nom d'adoption et son titre le moins connu. Le contrat, passé aussi secrètement que le mariage, six jours auparavant, avait assuré à Mlle de Beauvais 150,000 livres en avancement d'hoirie. La mariée avait quinze ans moins onze jours, le marié vingt ans moins deux jours. Nous n'insisterons pas sur les circonstances singulières de ce mariage, où l'esprit intrigant de Mme de Beauvais triompha de l'opposition de la duchesse d'Aiguillòn et de toute la famille du jeune marquis; celui-ci ne fut assisté à l'église que par ses notaires et par un trésorier de l'extraordinaire des guerres. Quant aux suites, nous renvoyons le lecteur au livre de M. Jules Cousin, à l'*Histoire amoureuse des Gaules*, aux chansons du temps, ou au recueil des manuscrits de Conrart (2). L'union

(1) Page 152.

(2) Le ms. 151 de ce recueil contient une très-curieuse gazette rimée qui a pour sujet le mariage du 12 novembre 1652, et dont il faut rapprocher l'article du *Dictionnaire critique*, p. 154, en

n'eut que dix ans de durée. Au dire de Guy Patin, c'est Guénaut qui aurait successivement tué les deux époux ; le marquis mourut le 11 avril 1662, étant lieutenant général des armées, gouverneur du Havre et capitaine des châteaux de Saint-Germain et Versailles ; la marquise le rejoignit dans les caveaux de la Sorbonne, le 30 avril 1663, emportée par une fièvre continue, à l'âge de vingt-sept ans, et, selon la *Gazette*, « sa vertu la fit autant regretter à la cour qu'elle lui avoit acquis d'estime. » Ils avaient eu six enfants ; l'aîné forma la branche des ducs d'Aiguillon, qui recueillirent plus tard, faute d'hoirs du nom, les restes de la fortune des Beauvais. C'est à leurs héritiers et représentants actuels que nous devons la communication des papiers de famille utilisés dans cette notice.

2° Angélique, née en octobre 1638. Cette seconde fille, qui seconda d'abord sa mère comme survivancière de la charge de première femme de chambre, devint la confidente d'Anne d'Autriche et l'assista dans ses derniers moments. Elle avait beaucoup d'esprit, et sans doute de la beauté, puisqu'elle inspira au comte de Guiche une grande passion (1) ; mais son goût pour les œuvres pieuses et charitables l'emporta dès qu'elle eut fermé les yeux de sa maîtresse. Elle demanda l'autorisation de ses parents pour

ayant soin d'éviter les erreurs qui sont nombreuses chez Jal. Un journal de la Fronde conservé à la Bibliothèque nationale raconte, avec force détails curieux, comment le crédit de Mme de Beauvais l'emporta de beaucoup sur celui de la duchesse d'Aiguillon, tante du marié, et comment la reine mère se déclara très-hautement pour que le mariage fût reconnu valable.

(1) *Mémoires de Mademoiselle*, tome III, p. 276.

prendre le voile, et fit profession à la Visitation de Chaillot le 12 août 1668; la somme que lui avait donnée Anne d'Autriche, lui servit de dot. Élue plusieurs fois supérieure de son monastère et choisie par Louis XIV et M[me] de Maintenon pour organiser la maison de Saint-Cyr (1), sœur Claire (Angélique) mourut le 23 mars 1709, âgée de soixante et onze ans.

3° François, baptisé le 2 février 1640 et mort jeune sans doute;

4° Étienne, baptisé le 19 juillet 1641, pourvu le 9 février 1665 de l'abbaye en commende de Montmorel, au diocèse d'Avranches (2), puis d'une charge d'aumônier du roi, en août 1667, et enfin d'un office de conseiller clerc au parlement de Rouen, dans l'exercice duquel il mourut en 1720, étant doyen des conseillers clercs;

5° Charles, né le 29 juin 1642, et qui ne vécut point;

6° Louis, qui continuera la descendance, sous le nom de baron de Beauvais, et dont le baptistaire nous manque;

7° Charles-Ambroise, né le 17 décembre 1650. Celui-ci est le fils dont M[me] de Beauvais se plaint si amèrement dans son testament. Les généalogies lui donnent le titre de sieur de la Boissière, et disent qu'il fut capitaine de frégate et

(1) Jal, p. 154-155. Dans cette partie de l'article du *Dictionnaire critique*, le nom de la mère *Priolo*, fille de l'historien, est étrangement défiguré en *Picolo*. Cf. La Beaumelle, *Mémoires pour servir à l'histoire de M[me] de Maintenon*, éd. 1756, tome III, p. 214-215.

(2) Voyez la *Muze historique*, de Loret, 14 février 1665, et le *Gallia christiana*, tome XI, p. 540.

épousa N*** du Bois-Launay. Il ne laissa pas de postérité (1). Est-ce lui qu'on appelait le chevalier de Beauvais, et qui, en décembre 1682, alla passer quatre jours à la Bastille, en compagnie de son frère le baron, pour avoir bâtonné, chez un de leurs fermiers, les collecteurs des aides (2)?

8° Olympe, qui était mineure, mais émancipée d'âge lorsque son père mourut, en 1674, et qui se trouvait alors au couvent de Saint-Corentin, près Mantes.

Louis de Beauvais, venu au monde après Étienne, entre 1642 et 1650, était, suivant les chroniques du temps, un fils de Clair-Gilbert d'Ornaison, sieur de Chamarande, l'un des premiers valets de chambre du roi, entretenu, comme Bétoulat de Fromenteau, par la première femme de chambre (3).

Dès l'âge de six ans, sa mère le fit venir à la cour, où il grandit à côté du roi et des jeunes seigneurs que plus tard il retrouva au collége de

(1) En 1693, ayant accompagné Monsieur dans sa campagne de Bretagne, il tomba très-gravement malade et faillit mourir d'un accès de fièvre cérébrale. (Lettre du procureur général Huchet de la Bédoyère au contrôleur général, 3 juillet 1693.)

(2) *Archives de la Bastille*, publiées par M. Fr. Ravaisson, t. VIII, p. 243.

(3) Ms. fr. 12 618, p. 249.

Navarre (1). Puis il eut en don une des douze charges de maître d'hôtel créées au mois de février 1655, et prit rang ainsi parmi les plus proches familiers. « Il avoit été, dit Saint-Simon, élevé, au subalterne près, avec le roi. Il fut de ses ballets et de ses parties, et, galant, hardi, bien fait, soutenu par sa mère et par un goût personnel du roi, il tint son coin (2), mêlé avec l'élite de la cour, et depuis traité du roi toute sa vie avec une distinction qui le faisoit craindre et rechercher. Il étoit fin courtisan et gâté, mais ami à rompre des glaces auprès du roi avec succès, et ennemi de même : d'ailleurs honnête homme (3), et toutefois respectueux avec les seigneurs. Je l'ai vu, ajoute Saint-Simon, donner encore les modes (4). » Tel paraît en effet avoir été le principal mérite de ce favori au petit pied. « C'est à lui, dit ailleurs le grand chroniqueur, que les plis, et puis les falbalas des hommes, et l'ampleur du bas de leurs habits doivent leur origine, et d'autres modes qui ont

(1) Il se distingua chez les pères Jésuites, dans les représentations théâtrales, où il avait pour camarades les Humières, les La Vallière, les Ménardeau, les Colbert.

(2) Expression empruntée au vocabulaire du jeu de paume et signifiant qu'on « sait bien soutenir et renvoyer les coups... parler juste et à propos. » (Furetière.)

(3) Dans le sens d'homme du monde, poli et qui sait vivre. Voyez la définition de La Bruyère, avec un commentaire de M. Servois, dans le t. II des *Œuvres*, p. 99. Cf. Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. I, p. 242-243.

(4) *Mémoires*, t. I, p. 107.

passé (1). » En effet, une parodie de 1675, faite en l'honneur de certaine fille de la bourgeoisie parlementaire dont Louis de Beauvais lorgnait les écus, célèbre ses « beaux canons » et son « inimitable rhingrave (2) ».

Beauvais. Venez, petits bourgeois, venez ;
Avancez, petits misérables ;
Soyez en ce jour étonnés.
Voyez les beaux canons que je me suis donnés,
Tâchez d'en avoir de semblables.

Chœur. Voyons les beaux canons que Beauvais s'est donnés,
Tâchons d'en avoir de semblables.

Beauvais. Ma rhingrave triomphe : elle est inimitable ;
Elle n'a pas un pli que je n'aie façonné.
Le Montforand le plus aimable
Auroit peine à former un habit comparable
A celui dont je suis orné.
Voyez les beaux canons, etc.

Chœur. Voyons les beaux canons, etc. (3).

(1) Addition au *Journal de Dangeau*, 11 août 1697.

(2) Sur les modes de cette époque, modes ridicules, s'il en fut jamais, voyez Walckenaer, *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. II, p. 395.

(3) Chansonnier de Gaignières, ms. fr. 12 687, fol. 297. Cette chanson est une parodie de la scène VII du 3e acte de l'opéra de *Thésée*. Dix ans avant, Molière avait dit, dans le *Misanthrope* (acte 2, sc. I) :

Est-ce par l'ongle long qu'il porte au petit doigt
Qu'il s'est acquis chez vous l'estime où l'on le voit ?
Vous êtes-vous rendue, avec tout le beau monde,

Les raffinements d'élégance du baron de Beauvais ne devaient pas moins contribuer que les prodigalités de sa mère à faire tôt ou tard leur ruine complète ; aussi cherchait-il à prévenir ces conséquences désastreuses par un mariage avantageux. Nous venons de voir qu'en 1675 il courtisait une bourgeoise du Marais; c'était la fille d'un maître des requêtes, Jeanne Pinon, et, malgré les tentations de la cour, elle lui échappa pour se marier plus modestement avec un conseiller au parlement, déjà veuf d'une première femme (1). Dix ans auparavant, une autre héritière, la fille du traitant Marchand, dotée de 100,000 écus, s'était jetée au couvent, plutôt que de devenir la femme du favori de Louis XIV (2). Il est vrai qu'à cette époque ses exploits amoureux étaient trop connus pour ne pas inquiéter une fille sage; à n'en citer qu'un cas, il figurait, en 1666, avec Dangeau et Briord, parmi les tenants de Mme de Saint-

Au mérite éclatant de sa perruque blonde?
Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer?
L'amas de ses rubans a-t-il su vous charmer?
Est-ce par les appas de sa vaste rhingrave
Qu'il a gagné votre âme en faisant votre esclave?

(1) Michel Vialart, sieur de Herse près Houdan, reçu conseiller au parlement le 26 mai 1673 et mort le 12 octobre 1703, sans enfants. Sa veuve mourut le 6 avril 1729, à soixante-quatorze ans; elle en avait donc vingt environ à l'époque où Louis de Beauvais lui donnait les fêtes qui éblouissaient les habitants du quartier Saint-Antoine.

(2) *Journal d'Olivier d'Ormesson,* t. II, p. 386 et 387.

Loup. Enfin, sur le tard, il put faire un mariage assez riche dans le monde des financiers, fournisseurs et traitants, qui étaient plus propres que tous autres à apprécier et à utiliser un homme si bien vu par le souverain. La femme qu'il épousa, en 1679, s'appelait Anne Berthelot de Belloy de Vertigny. Elle était Berthelot, c'est-à-dire, comme Mme de Prie, « de ces gens du plus bas peuple qui s'enrichissent en le dévorant, et qui, des plus abjectes commissions des fermes, arrivent peu à peu, à force de travail et de talent, aux premiers étages des maltôtiers, et des financiers par la suite (1). » Le père d'Anne Berthelot avait acquis une charge anoblissante de secrétaire du roi, et elle avait pour oncles deux fermiers généraux, qui devinrent par la suite des hommes très-importants dans la finance. Sa dot n'était que de 100,000 livres comptant, tandis que le baron apportait une somme de 75,000 livres en meubles, argent et pierreries, y compris 12,000 livres que le roi lui donnait comme présent de noces, plus sa charge de maître d'hôtel avec un brevet de survivance, les 7,000 livres de rente que le privilége des carrosses lui valait déjà, et une créance de 300,000 livres sur sa mère. Le contrat fut passé le 13 juin 1679, avec l'agrément du roi, de la reine, du dauphin, de M. le duc d'Orléans, de Madame, de Mademoiselle et du duc

(1) *Saint-Simon*, t. XIX, p. 50.

de Chartres, etc., et en présence du chancelier le Tellier, de Colbert et d'autres grands personnages. La famille du marié était représentée par une nièce, Marie-Marthe de Richelieu, et par les Bellier de Platbuisson (1).

A la suite de ce mariage, Louis de Beauvais ne tarda pas à échanger ses fonctions de maître d'hôtel contre un autre emploi de cour qui le mit encore mieux à même de contribuer aux « plaisirs » du roi : il acheta du vicomte de Marsilly la charge de capitaine des chasses, gouverneur et gruyer des château de Madrid, bois de Boulogne, pont de Saint-Cloud, plaines de Saint-Denis, et généralement de toutes les plaines environnant Paris à trois lieues à la ronde. Cette charge, qui rapportait 7,000 livres d'appointements et 5,000 livres de casuel (2), lui coûta 165,000 livres; mais, en même temps que les provisions, il eut un brevet d'assurance de pareille somme, en date du 6 avril 1682 (3). L'année suivante, il vendit sa charge de maître d'hôtel à Louis Guillemin de Courchamps, capitaine au régiment de Piémont (4), ce qui ne

(1) Contrat original du 13 juin 1679. Voyez le récit de la noce dans le *Mercure*.

(2) *Dictionnaire des bienfaits du roi*, par l'abbé de Dangeau, ms. fr. 7655, fol. 80. Le marquis de Dangeau (*Journal*, tome VI, p. 169) fait confusion entre cette capitainerie et celle de la Varenne du Louvre, acquise beaucoup plus tard, en 1709, par le fils du baron.

(3) Arch. nationales, O[1] 26, fol. 83 v° à 85.

(4) Celui-ci en fut pourvu le 25 janvier 1683.

n'empêcha pas d'obtenir plus tard, en 1694, des lettres de vétérance (1).

Pour compléter l'article de Louis de Beauvais, rappelons qu'il avait accolé à son nom patronymique le titre plus ou moins régulier de la baronnie de Gentilly (2), et ajoutons un trait que Saint-Simon a négligé, quoiqu'il l'ait relevé chez beaucoup d'autres courtisans : le baron de Beauvais était grand *donneur d'avis*, c'est-à-dire qu'il se chargeait, moyennant bonne remise, de faire agréer aux ministres les projets des faiseurs d'affaires, inventeurs, traitants, etc. Aussi fut-on d'accord pour le reconnaître sous le nom d'Ergaste des *Caractères* de la Bruyère, au chapitre « des Biens de fortune (3). »

Louis de Beauvais mourut assez jeune; ayant eu une première attaque d'apoplexie en 1691, il avait fait à cette époque un testament olographe, dont le début doit être rapproché du testament de sa mère :

« Je remercie la bonté divine de m'avoir fait élever par mes père et mère dans la cour, auprès de la plus grande reine qui ait jamais été, et ce

(1) 19 octobre 1694; O[1] 38, fol. 268 v°.

(2) « Aussi peu baron que le baron de Breteuil, » dit Saint-Simon. Ce Breteuil « se faisoit appeler baron pour être né à Montpellier pendant l'intendance de son père. »

(3) *Œuvres de La Bruyère*, éd. Servois, dans la collection des Grands écrivains de la France, tome I, p. 190-191.

dès l'âge de six ans, desquels services je me suis rendu bien indigne par la méchante conduite de ma vie et par les grands crimes que j'ai commis devant Dieu... J'ai cru que je ne pouvois pas mieux faire que de suivre, en quelque façon, le testament de ma mère, qui est le commencement de celui-ci, après l'avertissement que Dieu a eu la bonté de me donner à mon attaque d'apoplexie, le 22 juillet 1691, étant une mère que j'ai toute ma vie chérie et aimée, chérie et respectée, et qui a demandé, sur la fin de ses jours, pardon à Dieu de toutes ses fautes, et à qui j'ai remarqué un grand déplaisir de l'avoir offensé...

« Je veux qu'on fasse un tombeau pour ma mère du côté de la chapelle du seigneur de Gentilly, à côté du grand autel, avec des pilastres de marbre pour faire une niche de la même figure que l'autel de l'hôpital; dans laquelle niche il y aura à genoux la figure de ma mère, et mon fils qui est mort auprès d'elle, les deux figures en marbre; et je veux en symétrie, de l'autre côté du grand autel, que l'on y fasse ma représentation, et que l'on ménage dans la disposition pour y mettre celle de ma femme, quand elle sera morte... (1) »

Suit un codicille de l'année 1697, portant une substitution aux Richelieu qui devait avoir son effet sous Louis XV.

Louis de Beauvais mourut au château de la

(1) Testament olographe du 21 août 1691.

Muette, le 11 août 1697, à la suite d'une longue journée de chasse, et fut enterré à Gentilly. Le roi exprima son regret de cette perte, si nous en croyons Saint-Simon (1); combien de plus importantes ne l'avaient point ému à ce point!

Mme de Beauvais ne mourut que le 13 février 1733, âgée de soixante-dix ans; ils avaient eu pour enfants :

1° Louis, né en mai 1680, filleul du roi et de la reine, et mort probablement en bas âge ;

2° Michel-Gabriel-Raphaël, qui suivra ;

3° Anne-Catherine, qui se fit religieuse à l'Abbaye-aux-Bois ;

4° Marie-Anne-Catherine, qui se maria avec le représentant d'un des plus anciens noms de la Champagne, Marc-Antoine-Scipion de Savigny d'Anglure, marquis de Savigny, guidon des gendarmes de Bourgogne et mestre de camp de cavalerie (2), fils puîné du comte d'Étoges. Elle mourut de la petite vérole, le 14 juillet 1707, après deux mois de mariage, n'ayant que dix-neuf ans (3).

Michel-Gabriel-Raphaël, baron de Beauvais, dernier du nom, ne put conserver la charge

(1) *Mémoires*, tome I, p. 368.

(2) Il avait acheté, en avril 1701, le régiment de Saint-André.

(3) *Mercure galant*, août 1707, p. 173.

de son père ; elle fut vendue à Théophile Catelan de Sablonnières, capitaine de la Varenne du Louvre, qui ne la paya que sur le pied de 150,000 livres, malgré le brevet d'assurance de 1682, et se fit pourvoir le 27 janvier 1698 (1). Le jeune baron entra dans la marine royale, où nous avons vu qu'il avait eu un oncle, peu recommandable d'ailleurs. Garde-marine en 1707, il était déjà parvenu au grade d'enseigne en 1709, lorsqu'il se fit pourvoir d'une autre capitainerie des chasses, celle de la Varenne du Louvre, que Catelan avait vendue, en 1698, à Henri Testu de Balincour, baron du Boulloir. Revêtu de cette charge le 9 mars 1709 (2), Dangeau et Saint-Simon nous racontent pour quelle « bagatelle » il la perdit dès l'année suivante. « Ce baron de Beauvais, dit Saint-Simon (3), du père et de la grand'mère duquel il a été parlé en leur temps, ne tenoit plus à rien après eux. C'étoit un honnête garçon et obligeant, mais qui se brouilla avec Benoît (4), qui

(1) Arch. nationales, O[1] 12, fol. 9. Le roi avait laissé la charge à la famille et chargé Catelan de diriger la capitainerie en attendant que Mme de Beauvais trouvât acheteur, ou que son fils pût exercer. (*Journal de Dangeau*, tome VI, p. 170.) On vendit également une maison que le baron de Beauvais avait à Fontainebleau, auprès du château, entre le pavillon de la cour des Cuisines et la porte de la Surintendance : elle fut achetée par Chamlay. (Arch. nationales, K 1213, fol. 70 v°.)

(2) Arch. nationales, O[1] 53, fol. 25 v°.

(3) Addition au *Journal de Dangeau*, du 23 octobre 1710.

(4) Georges Benoît, contrôleur ordinaire du Gobelet et de la Bouche. « Le contrôleur doit être présent à la recette de toute la viande et

étoit une espèce de vieux sanglier, très-dangereux pour la familiarité qu'il avoit acquise auprès du roi, de la Bouche duquel il avoit le soin et le détail sous Livry, et fort ménagé par Livry même. Il n'eut pas assez de gibier pour le roi ou pour lui-même, de la capitainerie de Montrouge; il brutalisa Beauvais, et tôt après lui fit commander de vendre sa charge à Louis Bontemps, premier valet de chambre, qui, apparemment, en avoit eu envie (1). » C'était en août 1710, au moment où le Trésor mettait en vente les charges de la maison qui s'organisait pour le duc et la duchesse de Berry. Le baron de Beauvais obtint la permission d'acheter la charge de capitaine des archers de la porte, mais il la paya fort cher, 50,000 livres,

du poisson pour la Bouche du roi, et, avant qu'on les serve sur table, il examine si toutes les pièces contenues sur le menu sont employées. Il est chargé de la garde du vin et de l'eau pour la personne de S. M. De plus, il tient un registre de toutes les nouveautés de viandes pour le roi, fruits, confitures, vins de liqueur, etc., qui lui doivent être mises entre les mains. Il a l'œil et l'inspection sur toutes les dépenses du Gobelet et de la Bouche, et autres dépenses de la maison. Quand il arrive que le roi mange en public, sans que le bâton soit porté, le contrôleur ordinaire met les viandes sur la table de S. M.; et quand il faut être plusieurs à servir, les contrôleurs clercs d'office les y mettent aussi, mais le contrôleur ordinaire sert du côté du roi. Il a son ordinaire à la table des maîtres d'hôtel chez le roi ou au serdeau de Mgr le Dauphin. » Benoît avait 2,000 livres de gages, 3,000 livres de livrées chez le roi, et 1,000 livres chez le dauphin. *(État de la France.)* Le roi, en 1697, avait mis à sa disposition une des charges de maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne.

(1) Cf. les *Mémoires*, tome XIII, p. 161-162. Bontemps paya la charge 80,000 livres. (Arch. nationales, O[1] 54, f. 150.)

et n'en tira pas le profit sur lequel il avait compté, les seize charges d'archers qui en dépendaient n'ayant trouvé que fort peu d'amateurs, même à prix réduit. Cette acquisition ne put donc qu'empirer la situation de M. de Beauvais, déjà obligé d'abandonner à ses créanciers tout ce qu'il retirait du privilége des voitures de la cour, dont le produit était tombé momentanément à 5,900 livres par suite du doublement des droits de barrage (1).

L'année précédente, il avait épousé Françoise-Charlotte Landouillette de Logivière, fille de René Landouillette de Logivière, écuyer, seigneur marquis de Maule, chevalier de Saint-Louis, commissaire général de l'artillerie, capitaine des vaisseaux du roi, directeur de la manufacture de canons et armes pour la marine établie à la Planche-Meunier, en Limousin. Le contrat avait été signé le 25 novembre 1709, par la cour entière.

M[me] de Beauvais mourut le 29 mars 1719, et fut inhumée à Saint-Sulpice, laissant une fille unique (2). Le mari s'allia en secondes noces, l'année 1721, avec Marie-Jeanne-Charlotte de Maupeou, fille d'un intendant et veuve de Léon de Fontlebon, comte de Vitrac.

(1) Arch. nationales. Papiers du Contrôle général des finances, G7 1572.

(2) Voir son testament dans le registre des publications du Châtelet, aux Archives nationales, Y 48.

Du premier lit, il avait eu :

1° Anne-Françoise-Charlotte, née le 28 octobre 1710, mariée par contrat du 15 avril 1730 à René-Ismidon-Nicolas de Prunier, comte de Saint-André et marquis de Virieu, mestre de camp de cavalerie, enseigne des gendarmes de Berry, qui devint lieutenant général en 1748, eut le gouvernement de Vienne, et mourut le 25 novembre 1765, à soixante-huit ans, sans laisser de postérité;

2° Un fils, né le 25 août 1712, qui ne vécut point.

Du second lit, il eut :

3° Une fille, qui mourut en bas âge.

Nous ne savons point à quelle date mourut le dernier baron de Beauvais; en 1730, il habitait rue Sainte-Avoye. On dit que la baronnie de Gentilly était encore dans la famille en 1757.

A. de Boislisle.

LES
ÉTATS GÉNÉRAUX
SOUS CHARLES VII

ÉTUDE CHRONOLOGIQUE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(Troisième et dernier article. — Voyez pages 118 et 155).

1432, juin-juillet, Amboise (1). — Par des lettres données le 22 mai, à Amboise, Charles VII avait convoqué à Loches, pour le 10 juin, une assemblée d'États, chargée spécialement d'aviser à la paix avec le duc de Bourgogne (2); mais les députés des villes n'étant pas venus en nombre suffisant, on la prorogea au 21 juin, à Amboise,

(1) Dans le tableau de M. Vallet de Viriville, il y a un article ainsi conçu : 1431, 15 septembre, Tours. Assemblée des trois états. Quote part du Poitou : 10,000 fr. (Font. 115; Varin, *Arch. Reims*, t. 7, p. 751). M. Vallet de Viriville revient sur cette assemblée dans le cours de son mémoire (p. 37). Mais nous n'avons pas trouvé dans Varin le passage auquel il est fait allusion, et la pièce qui est copiée dans les Portefeuilles de Fontanieu a été mal interprêtée : il n'y est pas question d'assemblée réunie à Tours ni ailleurs, et les 10,000 fr. imposés en Poitou sont, non pas une quote part, mais une contribution particulière levée pour les besoins de la province.

(2) V. *Pièces justif.*, X.

où le roi n'arriva que le 30 (1). Nous ignorons quelles résolutions y furent prises quant à l'objet spécial de la réunion ; mais il est bien probable que c'est dans cette session que les États accordèrent au roi un impôt indirect sur toutes denrées et marchandises qui entreraient dans les villes et en sortiraient. Cette aide, que l'on appela l'aide des *entrées* et *issues* et aussi l'aide *des barrages*, fut d'ailleurs bientôt convertie en impôt direct ou taille. Nous n'avons pas de preuve absolue qu'elle ait été accordée à Amboise en juillet 1432 ; mais il y a une grande probabilité en faveur de cette opinion. En effet, dans des lettres du 2 mai 1433, Charles VII rappelle (2) qne « naguères par l'advis et deliberacion de plusieurs de *son* sang et lignaige et des gens de *son* conseil, et aussi de *ses* Trois Estaz pour ce assemblez, pour donner provision à *ses* affaires et afin de trouver et recouvrer pour ce finances venens ens plus ordinairement et à moins, de charge pour le peuple que du fait des aides qui ont esté levées le temps passé, » il avait imposé l'aide des entrées et issues dont nous venons de parler, et que cette aide avait été changée depuis en un impôt direct auquel le Poitou n'avait pas encore participé, bien qu'il fût déjà entièrement levé dans les autres provinces. Or ces lettres portent, à la fin, la mention suivante : « Autreffois faicte

(1) V. Arch. de Tours, Comptes XXV, f° 39. *Cf.* la lettre de Jean Jouvenel des Ursins (Bibl. nat., Fr. 1767, f° 40 r°).

(2) Arch. nat., K 63, n° 25.

ou moys de septembre derrenier passé... et rescripte par vostre commandement le jour d'huy; » ce qui autorise à croire que c'est en septembre 1432 que l'aide des barrages fut convertie en impôt direct (1) : elle ne peut donc guère avoir été accordée au roi par les Trois États que dans la session d'Amboise, en juillet 1432.

1433, septembre-octobre, Tours. — Nous n'avons pu trouver les lettres de convocation de cette assemblée; il est possible, comme le pense M. Vallet de Viriville qu'elle ait été d'abord convoquée à Blois et que ce soit à cette occasion que l'évêque de Beauvais, Jean Jouvenel des Ursins, ait rédigé son opuscule bien connu, adressé aux États de Blois en 1433. Quoi qu'il en soit, nous pouvons donner, sur les travaux de cette session, des détails ignorés jusqu'ici. Nous ne faisons que mentionner l'approbation que les États accordèrent d'après Jean Chartier, à l'éloignement de la Trémoille. Le résultat le plus important de cette réunion fut, comme toujours, le vote de subsides. L'assemblée accorda au roi un impôt direct ou taille de 40,000 francs à lever sur le tiers État, plus un fouage de 5 sous tournois et au-dessous,

(1) Une autre pièce met ce fait hors de doute : c'est une décharge levée le 28 septembre 1432 sur « Jehan Pasquier, commis à recevoir la somme de 30,000 l. t. présentement mise sus ou païs de Poictou ou lieu du barrage des entrées et yssues de toutes denrées et marchandises. » (Bibl. nat., Cab. des titres, dossier *Escars*.)

comme celui qui eut cours en 1426, percevable pendant six mois, à partir du 1er novembre suivant (1). Elle stipula que le montant de ces deux subsides serait spécialement employé à faire cesser les pilleries auxquelles se livraient de tous côtés les gens d'armes (2), et pour remédier à des abus d'un autre genre qui se commettaient dans les provinces, elle déclara qu'aucune contribution ne pourrait être imposée nulle part sans le consentement des Trois Etats (3). Le nouvel essai d'impôt

(1) « Charles, etc... Comme par les gens des Trois Estas de nostre obeissance de Languedoil à l'assemblée faicte en nostre ville de Tours ou moys de septembre derrenièrement passé, pour pourveoir à noz affaires tant sur le fait de la guerre que autrement, nous ait été octroyé un aide de la somme de 40,000 fr. à estre levé promptement sur les gens lays par manière de taille, avecques un autre aide ou fouage de 5 s. t. pour feu et au dessoubz par sepmaine sur chascun estaigier pour six mois seulement commençans le premier jour de novembre... 14 janvier 1434. » (Arch. nat., K 63, n° 29.)

(2) « Charles, etc. Aux commissaires et esleuz en nostre pays de Poictou a asseoir et imposer l'aide et fouaige à nous octroyez par les gens des Trois Estaz de nostre obeissance de Languedoil a l'assemblée par eulx faicte de nostre commandement en ceste nostre ville de Tours ou mois de septembre derrenierement passé et en ce present mois d'octobre, salut. Combien que à la dicte assemblée nous ait esté octroyé ledit ayde principalement pour faire vuidier les pilleries de dessus noz subgiez et que nostre volenté et entencion est de nous y emploier et que deja en avons assigné grant partie à pluseurs de noz officiers par nous commis à faire cesser et vuidier lesdictes pilleries... Tours, 14 octobre 1433. » (Bibl. nat., Fr. 25,710, n° 77.)

(3) « Jeudi 8 février 1434... Pour les appelans Jouvenel presuppose l'ordonnance faicte derrenierement aux Trois Estaz à Tours, c'est assavoir que pour cause des grans charges et oppressions qui estoient sur le peuple on ne imposeroit plus aucuns aides ou subcides sans appeler les Trois Estaz. » (*Reg. de la Cour des aides*, Arch. nat., Z1 A 8, f° 113 r°.)

indirect n'eut pas d'ailleurs plus de succès que les précédents; il souleva des réclamations générales et fut bientôt changé en taille (1).

1434, avril, Vienne. — Cette session est adoptée par M. Vallet de Viriville sur la foi de D. Vaissète qui, après avoir parlé des Etats de Languedoc, tenus réellement à cette date et dans cette ville, ajoute incidemment que le roi avait également assemblé à Vienne les Etats Généraux de son obéissonce. C'est une bien faible autorité pour admettre une session à laquelle aucun document contemporain ne fait allusion, et nous croyons être dans le vrai en la regardant comme purement imaginaire.

1434, août, Tours. — Une réunion plus authentique des Etats de Languedoil eut lieu quelques mois après à Tours. Elle avait été fixée au 12 août (2); mais les lettres de convocation ne sont pas parvenues à notre connaissance. Nous n'avons pas été plus heureux quant au chiffre du subside accordé au roi; tous les documents que nous avons vus parlent d'une aide octroyée par les Etats, mais sans préciser davantage. Ce que nous pouvons dire, c'est que ce subside ne dut pas être considérable, car la quote part du Haut-Limousin

(1) Arch. nat., K 63, n° 29, pièce déjà citée.
(2) Arch. de Tours, BB[5] (Comm. de M. Delaville Le Roulx).

ne fut que de 3,000 l. t. et celle de la Marche de 2,000 (1).

1435, janvier, Poitiers. — Sans doute les subsides votés par l'assemblée de Tours au mois d'août 1434 ne parurent pas suffisants à Charles VII, car il se décida, peu de temps après, à convoquer une réunion plénière des Etats de Languedoil et de Languedoc. Les lettres closes furent expédiées à Poitiers le 22 octobre (2) et l'assemblée fut fixée à Montferrand, en Auvergne, au 4 décembre suivant. Mais le roi ne put s'y trouver au jour dit; peu de villes y avaient envoyé et il n'y eut pas de session. Le roi résolut donc, au commencement de 1435, de convoquer à deux reprises les Etats de Languedoil. Au mois de janvier se

(1) « Hugues par la permission divine evesque de Poictiers, conseiller du Roy nostre sire, confessons avoir eu et receu de Anthoine Vouzy, commis en Poictou à recevoir la porcion de l'aide audit seigneur octroié en sa ville de Tours par les gens des Trois Estaz ilec assemblez ou mois d'aoust derr. passé, la somme de 200 l. t., etc. 6 novemhre 1431. » (Bibl. nat., Fr. 20,886.)

« ..,Jehan Barton... et Guillaume Piédieu... par le roy nostre sire et ses lettres patentes données le 6e jour de sept. derr. passé commis et ordonnez avec autres à mettre sus, asseoir et imposer ou conté et païs de la Marche et chastellenie de Montagu en Combraille la somme de 2,000 l. t. que ledit seigneur a ordonné pour le principal y estre assise et imposée pour sa porcion de l'aide à lui octroyé au mois d'aoust précédant... 21 decembre 1434. » (Cab. des titres, dossier *Barton*, n° 12.)

« ...Jacques de la Ville, commis à recevoir ou pays de la Marche la porcion de l'aide derrenierement octroyé a monseigneur le Roy par les gens des Trois Estaz à l'assemblée faicte devers lui en sa ville de Tours ou mois d'aoust derr. passé... 12 mai 1435. » (*Ibid.* dossier *Armagnac*, n° 110.)

(2) *Pièces justif.*, XI.

tint, à Poitiers, l'assemblée des pays occidentaux : elle semble avoir été assez nombreuse ; elle accorda au roi une aide de 120,000 francs sous forme de taille (1) ; en outre, elle consentit au rétablissement pour quatre ans des anciennes aides qui avaient eu cours pour la guerre au temps de Charles VI (2). Mais cette dernière résolution fut encore une fois modifiée par les Etats provinciaux qui, presque partout, s'exemptèrent des aides par un impôt direct supplémentaire (3).

Toutes les provinces de Languedoil n'avaient pas pris part à la session de Poitiers. Par ses lettres closes données à Chinon le 17 mars suivant (4), Charles VII convoqua les Etats du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez et du Lyonnais à Issoudun, pour le 8 avril. Malheureusement nous n'avons pu savoir si cette assemblée se tint réellement ni quelles résolutions y furent prises.

(1) « Sachent tuit que je Jehan, bastart de la Marche, chevalier, confesse avoir eu et receu de Jaques de la Ville, commis à recevoir ou pais de la Marche et en la chastellenie de Montagu en Combraille la portion d'un aide équivalent aux aides naguères ayant cours pour le fait de la guerre, et la portion d'un aide de 120,000 francs octroyé au roy nostre sire par les gens des Trois Estatz de ses pays de Languedoil assemblez devers lui en sa ville de Poictiers ou mois de janvier mil. CCCC. trente quatre, la somme de 40 l. t..... 28 avril 1436. » (Bibl. nat., Fr. 20,392.)

(2) 3 février 1435. Mandement aux élus de Poitou de mettre sus lesdites aides dans ledit pays conformément à l'octroi des gens des Trois États de plusieurs pays de Languedoil assemblés à Poitiers. (Bibl. nat., *Portef. Fontan.* 117-118.)

(3) V. la pièce rapportée sous la note 2, pour la Marche, et Bibl. nat., Franç. 25,969, p. 956, pour le Poitou.

(4) Arch. de Lyon, AA 22, f° 54.

1435, octobre, Tours. — M. Picot seul mentionne cette session. Il lui attribue deux actes importants : l'approbation du traité d'Arras et le rétablissement des aides. Sur le premier point, M. de Barante est sa seule autorité; nous ne croyons pas qu'elle puisse tenir contre le silence de M. Vallet de Viriville et surtout contre le préambule des letttres de convocation pour la session de Poitiers (1), en février 1436 : là, le roi parle du traité d'Arras et des négociations qui l'ont précédé en des termes qui ne s'expliqueraient pas s'il en avait déjà saisi officiellement les Etats généraux dans une session précédente. — Quant au rétablissement des aides, comme nous allons le voir, c'est seulement l'année suivante qu'il fut accordé au roi.

1436, février, Poitiers. — Cette importante réunion a complètement échappé jusqu'ici aux recherches des historiens. Les lettres de convocation dont nous venons de parler sont datées de Tours, le 8 janvier 1436. Elles ne s'appliquent qu'aux pays de Languedoil qui, seuls aussi, mais complètement cette fois, prirent part à l'assemblée. Les Etats consentirent au rétablissement définitif des aides dont la précédente session de Poitiers n'avait autorisé la perception que pour quatre ans (2) : c'est à la suite de ce vote que fu-

(1) V. *Pièces justif.*, XII.

(2) « Charles, etc... Savoir faisons que considerans que les prédécesseurs de nostre treschier et amé cousin le conte de la

rent rédigées par le Grand Conseil les *Instructions* sur la manière de lever les aides, qui ont été analysées par M. Picot. En outre, les Etats octroyèrent pour une fois une taille de 200,000 fr. (1) Le roi se couvrit en quelque sorte de ce précédent pour lever, sans convoquer les Etats, deux tailles égales en 1437 et 1438, et une taille de 300,000 francs en 1439.

1439, octobre-novembre, Orléans. — Cette assemblée est assurément la plus connue du règne de Charles VII, moins peut-être parce qu'elle a fait que par ce qu'elle n'a pas fait, mais qu'on lui a attribué à tort : l'établissement de l'armée permanente et de l'impôt permanent. Sans vouloir aborder ici la discussion de cette question complexe, nous nous bornerons à dire (2) que la pragmatique sanction du 2 novembre 1439, publiée avec le consentement des Etats et destinée à réprimer les dilleries des gens de guerre en organi-

Marche, de Pardiac et de Castres par don et octroy de noz predecesseurs roys de France ont eu la nomination en leurs terres et seigneuries des offices royaulx sur le fait des aides aux temps qu'ils avoient et ont eu cours en nostre royaume, lesquels aides par l'advis et consentement des gens des Trois Estaz de noz païs de Languedoil à l'assemblée par eulx faicte devers nous à Poictiers ou mois de fevrier derrenierement passé avons ordonné estre remis sus et avoir d'ores en avant cours en nostre dit royaume, etc... Lyon, 10 janvier 1437. » (Arch. nat. P 1364 , cote 1391:)

(1) Bibl. nat.. Franç. 25,710, p. 95.

(2) Nous négligeons, comme étant du domaine public, les détails intéressants donnés par Berry sur le côté diplomatique de la session, à savoir : la discussion de la paix ou de la guerre avec l'Angleterre.

sant la force armée, ne nous paraît contenir ni l'un ni l'autre des principes que l'on a voulu y voir : permanence de l'armée, permanence de l'impôt. La permanence de l'impôt était si peu dans l'esprit des Etats qu'ils accordèrent au roi comme aux sessions précédentes, une aide extraordinaire et pour une fois de 100,000 francs (1); elle était si peu dans l'esprit du roi lui-même qu'il convoqua, à Bourges. our le 15 février 1440 (2), une seconde assemblée d'Etats pour obtenir de nouveaux subsides. Mais la révolte de la Praguerie ne permit pas à Charles VII de se trouver au rendez-vous qu'il avait assigné aux députés (3), et en fait la session

(1) « ...Jaques de la Ville, commis par le roy nostre sire à recevoir ou païs et conté de la Marche et chastellenie de Montagu en Combraille la porcion de l'aide de cent mil frans à luy octroyés par les gens des Trois Estaz de ses païs de Languedoil ou mois d'octobre derrenierement passé mil IIII[c] XXXI[X]... 27 avril 1441.» (Cab. des titres, dossier *Barton*.)

« Clermont, décembre 1439. Les Etats d'Auvergne accordent au roi une aide de 16,000 francs pour leur part de l'aide de 100,000 francs à lui octroyée par les Trois Etats de son obeissance de Languedeil assemblés à Orléans en novembre précédent. » (Extrait d'une thèse en préparation pour l'Ecole des Chartes : *Les Etats Provinciaux de la France centrale sous Charles VII*)

(2) Arch. de Tours, BB[6]. (Comm. de M. Delaville Le Roulx.)

(3) V. Bibl. nat., Cab. des titres, dossier *Barton*, n° 28, et aussi une pièce très-intéressante publiée par M. de Beaucourt, dans le tome III de son Mathieu d'Escouchy, p. 10, 13, 14, etc. Une petite correction en passant, quoique étrangère au sujet : à la p. 15, la leçon fautive *jusques à Guo et Achambon* ne doit pas être corrigée en *jusques à Buxière-la-Grue et à Bourbon l'Archambault*. La correction est bien plus simple ; il faut lire : *jusques à Evo et à Chambon*. Il s'agit, en effet, des deux petites villes d'Evaux et de Chambon, dans la Combraille, auj. dép. de la Creuse.

d'Orléans est la dernière que les Etats Généraux aient tenue sous son règne.

Le lecteur qui aura eu la patience de nous suivre à travers les discussions un peu arides qui précèdent nous saura gré sans doute de résumer en quelques mots les conclusions de cet article. En somme, sans parler des rectifications de détail et des documents nouveaux que nous mettons au jour, nous avons rejeté quatre sessions comme purement imaginaires : Selles, mars 1423; Selles, 12 mai 1424; Chinon, septembre 1427; Tours, octobre 1435; nous en avons restitué quatre autres aux Etats de Languedoc seuls : Espaly, décembre 1424; Mehun-sur-Yèvre, novembre 1425; Sully, mars 1430, et Vienne, avril 1434; nous avons montré que, sous Charles VII, la réunion des Etats de Languedoil et de ceux de Languedoc n'a eu lieu en fait qu'à

Chinon, septembre-octobre 1428 ;

nous avons reconnu treize réunions plenières des Etats de Languedoil, dont cinq complètement ignorées jusqu'ici :

Clermont-Ferrand, mai 1421 ;
Bourges, janvier 1423 ;
Selles, août 1423 ;
Selles, mars 1424 ;
Poitiers, octobre 1425 ;
Montluçon, avril 1426 ;

Chinon, décembre 1430 ;
Poitiers, avril 1431 ;
Amboise, juin-juillet 1432 ;
Tours, septembre-octobre 1433 ;
Tours, août 1434 ;
Poitiers, février 1436 ;
Orléans, octobre-novembre 1439 ;

enfin nous avons constaté que, sans parler des Etats provinciaux dont nous n'avons pas à nous occuper ici, il y eut parfois des Etats de Languedoil scindés en deux sessions régionales :

Poitiers et Riom, octobre et novembre 1424 ;
Issoudun et Montluçon, novembre et décembre 1426 ;
Chinon et ....., avril 1428 ;
Poitiers et Issoudun ? janvier et avril 1435.

On nous pardonnera, nous l'espérons, la sécheresse et l'inhabileté du procédé en faveur de l'importance du résultat.

ANTOINE THOMAS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

8 février 1421. — Lettres de convocation pour les Etats Généraux de Clermont, le 1er mai suivant.

De par le Regent le roiaume, Daulphin de Viennois,
Treschiers et bien amez,

Pour resister à l'oultrageuse entreprinse de l'adversaire d'Angleterre qui a present tient en sa main et subjeccion la personne de Monseigneur, dont nous avons si grant et amère desplaisance de cuer que plus ne pourrions avoir, et pour entendre à sa délivrance et le remettre en sa franchise, puissance et auctorité roial, comme il appartient, et aussi au recouvrement de sa seigneurie et nostre, nous avons nagaire fait assembler en ceste ville de Selles aucuns de nostre sang et lignage et pluseurs prelaz, barons, chevaliers et autres personnes notables de divers estaz, par l'advis desquelz avons entre autres choses ordonné mander en plus grant nombre des bons et loiaulx subgetz de mondit Seigneur et nostres de tous estas au premier jour de may prouchainement venant en la ville de Clermont en Auvergne, et pour ce vous prions et requerons et neantmoins mandons de par mondit Seigneur et nous, sur la loiaulté et obeissance que devez à lui et à nous et en tant que desirez la conservation de ceste seigneurie et de vous-mesmes, que au jour et lieu dessusdiz vous envoiez par devers nous aucuns des plus notables d'entre vous en nombre souffisant pour avoir vostre conseil, confort et aide sur les choses dessusdites et l'execucion d'icelles, aians les dessusditz que ainsi envoierez bon et souffisant povoir de par vous pour consentir, accorder et conclurre tout ce qui en ladite assemblée sera advisé, conseillié et determiné; et gardez que en ce n'ait point de faulte.

Treschiers et bien amez, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Selles en Berry le VIIIe jour de février.

CHARLES. VILLEBRESME.

Et au dos : A noz treschiers et bien amez les conseillers, bourgois, manans et habitans de la cité et ville de Lyon.

(Original, Arch. de Lyon, AA 20, f° 23.)

II.

8 décembre 1422. — Convocation à Issoudun pour le 16 janvier 1423 des Etats Généraux qui se tinrent à Bourges dans le même mois.

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Nous avons ordonné et presentement mandons plusieurs gens d'église, nobles et de chascune des bonnes villes certain nombre de tous les païs de Languedoyl à nous obeissans estre devers nous en nostre ville d'Yssouldun au XVIe jour de janvier prouchainement venant pour assister et estre presens a oyr que nous voulons leur faire dire sur la provision des affaires de nostre royaume, tant sur le fait de la guerre comme autrement, au bien de nous, de nostre dit royaume, de vous et de tout nostre peuple et pour avoir sur ce leur advis et conseil, et pour ce voulons, vous mandons et commandons estroictement que vous envoiez deux notables personnes d'entre vous ausdiz lieu et jour pour la cause dessusdite, ayant puissance de par vous de consentir et accorder tout ce qui a ladite journée sera pour le bien dessusdit advisié, appoinctié et conclut; et gardez que en ce n'ait faulte, toutes excusacions cessans et arrière mises.

Donné en nostre chastel de Meun-sur-Evre, le VIIIe jour de décembre.

MALLIÈRE.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 68.)

III.

5 février 1424. — Convocation des Etats Généraux à Selles pour le 10 mars.

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Pour aucunes choses grandement touchans le bien de nous et de nostre seigneurie, de vous et de noz autres subgiez, nous vous mandons que vous envoiez par devers nous en la ville de Selles en Berry, le Xe jour de mars prouchainement venant deux ou

trois de vous ayans puissance de faire, traictier et appoinctier ce que ausdiz lieu et jour sera advisié; et gardez que en ce n'ait aucun deffault sur la loyauté et obeissance que nous devez, car se faulte y a nous vous en ferons punir telement que ce sera exemple a tous autres.

Donné à Tours le ve jour de fevrier.

LANCELOT.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 68.)

IV.

30 septembre 1424. — Convocation des Etats Généraux à Montluçon pour le 22 octobre.

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Pour certaines grandes et haultes materes ouvertes et encommancées touchans le bien et reunion de nostre seigneurie et de noz subgiez et l'appaisement des divisions qui jusques cy ont esté en nostre royaume et entre noz diz subgiez à nostre tresgrant prejudice et desplaisance, en quoy esperons fermement, Dieux avant, par vostre bon conseil et advis prandre ceste foiz bonne conclusion, vous mandons et expressement enjoingnons, sur la loiaulté et obeissance que nous devez, que, pour ceste cause e autres, envoiez par devers nous deux ou trois notables personnes d'entre vous, lesquelx soient et comparent en la ville de Montluçon le XXIIe jour d'octobre prouchainement venant, a tout povoir souffisant de passer et accomplir de vostre part ce qui a ladite journée, où serons personnelment et à la quelle mandons semblablement noz autres vassaulx et subgiez de toutes pars en grant nombre, sera advis, conclud et deliberé; et gardez bien, toutes excusacions cessans, sur tant que donbtez envers nous faillir et mesprandre, qu'il n'y ait faulte.

Donné à Poitiers le darrenier jour de septembre.

CHARLES. VILLEBRESME.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 22, f° 40.)

V.

31 juillet 1425. — Convocation des Etats Généraux à Poitier pour le 1er octobre.

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Pour pourveoir aux grans affaires de nostre royaume, nous, par le conseil de delibéracion de nostre treschiere et tresamée mere la royne de Secile, de beau cousin le connestable et de pluseurs autres de nostre sang et lignage et de nostre grant conseil, avons ordonné mander et assembler par devers nous les gens des Trois Estaz de nostre obeissance en nostre ville de Poictiers au premier jour d'octobre prouchainament venant; si vous mandons que toutes [excusacions] cessans et arriere mises, vous envoyez ausdiz lieu et jour jusques à deux ou trois des plus notables d'entre vous soufflsamment garniz et fondez de procuracion et povoir pour oir ce que leur vouldrons faire dire et remonstrer, et pour consentir, passer et accorder tout ce que par lesdites gens des Trois Etatz sera conclud et octroyé pour le bien de nous et de nostre seigneurie.

Donné audit lieu de Poitiers le derrenier jour de juillet.

VILLEBRESME.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 22, f° 38; double f° 52.)

VI.

23 octobre 1425. — Lettre de Roulin de Mâcon aux conseillers de la ville de Lyon. — Extraits relatifs à la session de Poitiers en octobre 1425.

.....Toutesvoyes depuis j'ay demouré à Poictiers et poursuy le mieulx que j'ay peu; mès, pour les journées de Trois Estas qui commencerent mardi derrenier passé, xvie jour de ce moys, et ont duré jusques samedi derrenier passé, et tous les jours deux fois en conseil, c'est assavoir au matin jusques à une heure après midi et après jusques à huit heures ou chastiau de Poictiers, je n'ay guieres peu besoingner. A la fin desquelles journées le Roy accepta le don de .viiic.m. frans qu'il demanda, et lui fut octroyé par ceulx du païs obeissant du Languedoil, dont les .iiiic.l.m. se paieront par taille à trois termes ou Languedoil, le premier le

xve de novembre, le IIe le premier de fevrier et le IIIe le premier de juing prouchain venant; les C.M. seront sur les gens d'église, et les IIc.L.M. pour ce que les ungs, c'est assavoir d'Angiers, d'Orliens, Blaiz, Touraine et autres vouloient des aides partie, et les autres des païs bas jusques en Lionnois vouloient que tout se paiast par taille, veu par le Roy la contrarieté des païs, ordonna que lesdis .IIc.L.M. frans se paieroient par ung XIe sur toutes danrées et marchandises par tout le païs obeissant jusques à ung an et non plus, et se ladicte somme estoit plus tost cueillie, plus tost finera ledit XIe ; ausqueulx .IIIIc.L.M. frans contribueront monnoyers et autres, comme fut dit publiquement ledit samedi derrenier passé en la presence du Roy et par monseigneur son chancellier... Les Trois Estas de Languedoc se doivent tenir la sepmaine qui vient à Bourges; je pense bien que je verray tout avant que je m'en aille .. Escript à Poictiers le mardi XXIIIe jour d'octobre.

Vostre humble serviteur, Roulin de Mascon.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 103.)

VII.

Protocole des commissions délivrées par Charles VII pour imposer dans les provinces le subside à lui accordé par les Etats de Languedoil à la session d'octobre 1425.

Charles, etc. A noz amez et feaulx conseilliers le prieur de la Selle, maistre Guillaume Le Tur, Guillaume Charrier, le seneschal d'Auvergne, le sire de Crox, et à Guiot Coustave, Gonin Roland et Pierre de Nesson esleuz ou païs d'Auvergne sur le fait des aides, salut et dileccion. Comme par nostre ordonnance pluseurs prelas, barons et gens des bonnes villes de nostre obeissance de Languedoil soient presentement venuz en grant nombre en nostre ville de Poictiers faisans et representans les gens des Trois Estas de nostre dite obeissance de Languedoil, ausquelz en presence de nostre treschiere et tresamée mere la Royne de Secile, de nos treschiers et tresamez cousins le comte de Clermont, le Connestable, les contes de Foix, d'Estampes, de Vendosme, de Harecourt, le sire de Lebret, le conte de Comminge et pluseurs autres de nostre sang et lignage pour ce assemblez, nous ayons bien au long fait dire, exposer et remonstrer les tresgrans affaires que avons a supporter par necessité, tant pour resister à noz anciens adverseres et ennemis le Anglois comme pour la prosecucion de la paix et reunion et reconciliacion d'aucuns de

nostre sang et autres noz subgez envers nous, à quoy avons ferme esperance de parvenir, Dieux aidant, par le moyen de nostre trescher et tresamé frere le duc de Bretaigne avecques lequel avons nagaires convenu, etc. ; esperans aussi par ce et à l'aide de noz autres parens, etc. de debouter nosdiz ennemis et recouvrer etc. ce que ne povons faire sanz grans finances etc. en requerant a nosdiz parens presens et ausdiz gens des Trois Estaz representans etc. la somme de *tant* pour la conduite de ces choses etc., lesquelz après la deliberacion eu sur ce entr' eulx, saichans veritablement les affaires et necessitez dessusdites estre telz que dit est, voulans ainsi que tousjours ont fait aidier etc. en demonstrant leur bonne et vraie voulenté etc., nous ont bien et liberalment octroyé ladite somme de *tant* estre levée et cueillie sur eulx par toutes voyes et manieres possibles, dont avons esté d'eulx trescontens; pour lesquelles voyes adviser ont esté assemblez lesdites gens des Trois Estaz etc. et sur ce aient esté pluseurs oppinions et voyes pourparlées et à nous rapportées pour en ordonner à nostre plaisir : savoir vous faisons que eue sur ce grant et meure deliberacion avecques nosdiz parens et pluseurs de nostre grant conseil et autres notables personnes des gens d'église, nous de nostre auctorité royal et plaine puissance avons ordonné et ordonnons par ces presentes que de la dite somme de *tant* sera deduit ainsi que requis a esté par lesdites gens des bonnes villes *tant* livres tournois pour la porcion des gens d'eglise et que sur toutes manieres de gens laiz de Languedoil officiers ou aultres quelconques privilegiez et non privilegiez sera miz suz, imposé, cueilly et levé la somme de *tant* excepté toutes voyes nobles vivans noblement suivans et frequentans la guerre, vrais escoliers estans et continuans l'estude sanz fraude et povres mendians, a paier icelle somme a trois termes etc... Donné etc.

(Bibl. nat., Franç. 5021, f° 146.)

VIII.

3 octobre 1427. — Convocation des Etats Généraux à Poitiers pour le 16 novembre. (Cette session n'eut pas lieu.)

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Pour le grant desir que nous avons que bonne provision puist estre donnée au reboutement de nos ennemis et aussi aux grans inconveniens qui à l'occasion des guerres ont esté et sont, et que

par bon conseil et advis des seigneurs de nostre sang, prelaz, nobles et autres gens des Trois Estaz de nostre royaume nous y puissons mettre tele ordonnance pour le temps à venir qui soit ferme et estable, par quoy noz subgiez puissent estre relevez des grans charges et oppressions qu'ilz ont souffertes et encores seuffrent à nostre tresgrant desplaisance, nous mandons incontinent lesdiz seigneurs, prelaz, nobles et autres gens desdiz Trois Estaz de nostre obeissance tant de Languedoil comme de Languedoc venir et estre en nostre ville de Poictiers au xvi[e] jour de novembre prouchain venant; ausquelz est nostre entencion de communiquer bien plainement et ouvertement l'estat des affaires de nostredit royaume; si voulons et vous mandons sur tant que vous desirez et amez le bien de nous et de nostre seigneurie et que ladicte ordonnance et provision puist estre faicte pour le recouvrement d'icelle que ausdiz lieu et jour vous envoiez deux ou trois des plus notables personnes d'entre vous, bien esleuz et qui es choses dessudictes nous puissent et sachent donner bon conseil, lesquelx nous voulons et tous autres qui seront audit conseil estre liberalment et franchement oïz en tout ce qu'ilz nous voudrons dire et consoillier en leurs leaultez, ayans toutevoyes de vous bon povoir et souffisant pour besongner, faire et conclurre au surplus avec lesdiz seigneurs, prelaz, nobles et autres desdiz Trois Estaz à ladicte assemblée tout ce qui en icelle sera advisé, conclut et deliberé pour le bien de nostre dicte seigneurie; et à ce ne veuillez faire faulte.

Donné à Lesignen le iii[e] jour d'octobre.

CHARLES. FROMENT.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 22, f° 36.)

IX.

22 juillet 1428. — Convocation à Tours pour le 10 septembre des Etats Généraux qui se tinrent à Chinon.

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Vous savez comment par nostre derrenier mandement des Trois Estaz vous avons escript et mandé estre ou envoier souffisamsamment pour ceste cause par devers nous à Tours au xviii[e] jour de ce present mois, ce que n'avez acomply, et pensons bien que ce a esté pour les empeschemens survenuz; pour ce et pour

autres consideracions avons ladicte journée, par l'advis et deliberacion de beaux neveu et cousins d'Alençons, de Clermont et de Perdyac et autres de nostre sang, lesquelz en toute unité et bonne amour sont et assistent entour nous et à noz consaulx et affaires, remise et continuée par tous delaiz audit lieu de Tours au xe jour de septembre prochainement venant et audit jour et lieu mandons venir tour ceulz des diz Trois Estaz de nostre obeissance tant de Languedoyl et de Languedoc que de nostre Dauphiné; pour quoy vous mandons et enjoingnons sur la loyauté et obeissance que nous devez que, toutes excusacions cessans, envoiez à ladicte journée aucuns voz notables deputez ayans de vous plain povoir pour conseillier, besongner et consentir tout ce qui sera advisé, deliberé et conclut à ladicte assemblée, à laquelle entendons determiner par meure deliberacion de tous les grans affaires de nostre royaume, et aura un chascun des assistens franche liberté de en ce acquiter sa loyauté et de dire pour le bien des besoingnes tout ce que bon lui semblera; si gardez sur tant ce que vous doubtez envers nous faillir que faulte n'y ait.

Donné à Bourges le xxiie jour de juillet.

CHARLES. CANLERS.

(Orig. Arch de Lyon, AA 22, fo 42.)

X.

22 mai 1432. — Convocation à Loches, pour le 10 juin, des Etats qui se tinrent à Amboise en juillet.

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Vous avez pu savoir comment puis nagaires avons envoyé nostre ambassade bien notable et des principaulx d'entour nous par devers nostre cousin le duc de Bourgongne en sa ville de Dijon pour besoingner pardevers lui et les siens sur le fait de la paix de ce royaume; et pour ce que nosdiz gens, qui sont à chemin de leur retour pardevers nous, ont escript et fait savoir entre autres choses que pour ceste mesme cause a esté par le cardinal de Ste Croix du consentement des deux parties prinse journée de convencion au viiie jour de juillet prochainement venant, à Auxerre, à laquelle journée aura des gens de grant estat pour la part de

nostre dit cousin. Nous, considerans la grandeur de la matière et les haultes choses qui à ladicte convencion seront à traictier, volans de bonne heure, comme le cas bien le requiert, avoir sur ce bon advis et meure deliberacion, escripvons pour ce tant pardevers pluseurs notables prelaz et barons de nostre obeissance que aussi pardevers vous et autres de noz bonnes villes en vous priant et neantmoins mandant sur tant que vous desirez le bien de la besoingne que pour nous donner sur ce que dit est advis et conseil envoyez pardevers nous en nostre ville de Loches au x[e] jour du mois de juing prouchainement venant troys notables personnes d'entre vous qui soient gens de bon conseil, car ausdiz jour et lieu mandons semblablement les autres, et [à] ce ne vueillez pour ung si grant bien faillir, toutes excusacions cessans.

Donné à Amboise le xxii[e] jour de may.

CHARLES. FROMENT.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 22, f[o] 68.)

XI.

22 octobre 1434. — Convocation des États Généraux à Montferrant pour le 4 décembre. (Cette session n'eut pas lieu.)

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Pour aucunes choses qui tresgrandement touchent et regardent l'onneur, bien et conservation de tout nostre estat et seigneurie et le relievement de noz royaume et loyaulx subgiez, et afin mesmement de avoir sur ce et tous noz plus haulx affaires le bon advis, conseil et aide tant des seigneurs de nostre sang que des prelaz, barons et autres preudes hommes de nostredit royaume avons par meure deliberacion ordonné conclut et arresté de fere assembler à une foiz les gens des Trois Estaz de noz païs de Languedoil et de Languedoc et de faire et tenir en nostre personne icelle assemblée en la ville de Montferrant au iiii[e] jour du mois de décembre prochainement venant; si vous mandons et enjoignons expressement et sur la loyaulté et obeissance que nous devez que ausdiz jour et lieu vous envoiez diligemment voz commis et deputez, c'est assavoir deux ou trois personnes notables et de bon conseil atout povoir souffisant de consentir et accorder en vostre nom tout ce que à ladicte assemblée sera deliberé et

conclut : et gardez bien, toutes excusacions cessans et sur tant que doubtez envers nous faillir et mesprendre, que faulte n'y ait.

Donné à Poictiers le xxııe jour d'octobre.

CHARLES. CHALIGAUT.

(Orig. Arch. de Lyon, AA 63.)

XII.

8 janvier 1436. — Convocation des Etats de Languedoil à Poitiers pour le 10 février.

De par le Roy,

Chiers et bien amez,

Vous avez assez peu savoir les grans diligences que tousjours avons faictes pour la deffense de nostre royaume, mettre paix et union en nostre seigneurie, affin de relever nos bons et loyaulx subgez des grans maulx que longuement ont enduré et souffert, mesmement pour reunir à nous nostre treschier et tresamé frere et cousin le duc de Bourgogne, et à ceste cause avons derrenierement envoyé plusieurs de nostre sang et lignage et autres de nostre grant conseil en la ville d'Arras ou a esté tellement besongné que, la mercy Dieu, bonne paix a esté formée et conclue entre nous et nostredit frere de Bourgogne ; et pour ce que desirons donner provision en tous les grans affaires de nostre royaume par le bon advis et conseil de vous et de noz autres loyaulx vassaulx et subgiez, avons deliberé et conclud faire venir et assembler pardevers nous les gens des Trois Estaz de nostre païs de Languedoil en nostre ville de Poictiers au xe jour de fevrier prouchainement venant ; si vous mandons et enjoingnons sur le plaisir et service que nous devez que ausdiz jour et lieu vous envoyez aucuns notables voz commis et deputez aians povoir souffisant de par vous pour besongner et conclurre en ce qui de nostre part sera dit et remonstré à ladicte journée ; et gardez, toutes excusacions cessans, que en ce ne faciez faulte, car pas n'en serions contens, mais y prendrions desplaisance grande.

Donné à Tours le vıııe jour de janvier.

CHARLES. CHALIGAUT.

(Orig. Arch. de Lyon. AA 22, fo 63.)

LETTRES INÉDITES

DE

LOUISE DE FRANCE

FILLE DE LOUIS XV

Le 12 avril 1770, Louise-Marie de France, dixième enfant de Louis XV et de Marie Leckzinska, entrait, à l'âge de 33 ans, au Carmel de St-Denis. Maîtresse des novices au lendemain de sa prise de voile (12 septembre 1771), puis prieure (1773), réélue prieure en 1785, elle y passa les dix-sept dernières années de sa vie sous le nom de Sœur Thérèse de St-Augustin, et y mourut le 23 décembre 1787.

C'est à cette période de sa vie que se rapportent les douze lettres que nous publions aujourd'hui : la première est de 1776 ; la dernière du 5 novembre 1785. Adressées à M. de Bonal, évêque de Clermont depuis 1776 jusqu'à la Révolution, elles se trouvent aux archives départementales du Puy-de-Dôme, et nous en devons la communication à l'obligeante amitié de l'archiviste, M. Cohendy, que nous sommes heureux de remercier ici. Une seule de ces lettres, la VIIe,

est adressée à la supérieure des Carmélites de Chalon-sur-Saône : elle fut envoyée à M. de Bonal après la mort de la princesse, par le vicaire général de Chalon, M. Bérard, pour qu'il fût fait droit aux vœux exprimés par Louise de France.

I

On trouvera, dans les notes de chacune de ces lettres, des éclaircissements sur les personnages et les événements auxquels il est fait allusion. Mais il n'est pas sans intérêt de connaître préalablement le correspondant auquel elles sont adressées.

François de Bonal, né le 9 mai 1734 au château de Bonal, était issu d'une ancienne famille de l'Agénois (1). Chanoine, puis vicaire-général de Châlon-sur-Saône, visiteur des Carmélites de France, il fut enfin, le 6 octobre 1776, promu à l'évêché de Clermont. Jusqu'à la Révolution, aucun événement saillant ne met en lumière son caractère ni son influence. Il nous apparaît comme un esprit suffisamment large et libéral, puisqu'il voulut, en 1783, dispenser ses diocésains de faire maigre pendant tout le carême. Cette tolérance lui attira même de vifs reproches de Louise de France dans une

(1) Voy. La Chesnaie des Bois, *Dict. de la Noblesse*, 3e édit., t. III, col. 158.

lettre connue (1). Mais, au mois de janvier 1789, il se signala par un vigoureux mandement contre la licence de la presse. Nommé député du clergé du bailliage de Clermont aux États généraux, il se montra hostile à la réunion des ordres et fit à Target, qui invitait les membres du clergé à la réunion *au nom du Dieu de paix*, cette réponse restée célèbre : « *Le Dieu de paix*, *Monsieur*, *est aussi le Dieu de l'ordre et de la justice* » (2). Remplacé au siége de Clermont, en 1792, par l'intrus Périer, supérieur de l'oratoire d'Effiat, il émigra et mourut à Munich, le 3 septembre 1800 (3). Louise de France nous semble éprouver, pour le caractère de ce personnage, une vive sympathie, et nous permet par là de juger un peu du sien.

II

Ces lettres, au point de vue historique, n'ont

(1) Publiée en 1839 chez Thomassin, sous ce titre : *Lettre de Madame Louise de France à Mgr de Bonal....*, en date du 17 janvier 1783.

(2) Voy. Auribeau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution en France*, t. I, 1re partie, p. 155. D'Auribeau cite encore un assez grand nombre d'écrits ou de discours émanés de lui et publiés dans la collection ecclésiastique de l'abbé Guillon. Paris, 1791 et ann. suiv.. 7 vol. in-8°, publiés sous le nom de l'abbé Barruel. — *Déclaration sur le serment civique du 9 juillet 1790.* — *Dire sur la distinction des deux puissances au nom des évêques députés.* — *Discours sur le rapport des Comités concernant la constitution du clergé, etc.*

(3) Voy. Jarry, *Oraison funèbre du cardinal de Larochefoucauld* p. 43, note 2. Munster, 1801. In-8°.

point un intérêt exceptionnel. Ce sont, au fond, des lettres de religieuse à un « ancien Père ». Mais cette carmélite n'est point une religieuse ordinaire. Sa qualité de fille de France, le rôle qu'elle a joué dans les affaires religieuses et politiques du royaume pendant le règne de Louis XVI, celui surtout qu'on lui a prêté et les jugements divers qu'on a portés sur son compte, donnent quelque prix à ces documents familiers, où le caractère de la princesse se montre sans détours.

On la représente généralement comme le soutien vigoureux et actif des ordres religieux et des traditions ecclésiastiques. La lettre IVe, sur la sécularisation de l'abbaye de Lavesne; la lettre Ve et le mandement relatifs à la conversion de cette « brebis » qui avait tourné au Jansénisme; la lettre IXe, concernant la réunion du prieuré de Ste-Croix-de-Varennes aux carmélites de Riom, mettent particulièrement en lumière ce côté de son caractère.

Quelques-uns des écrivains récents qui se sont occupés de son rôle politique (1), la font entrer dans la conspiration sourde qu'avaient ourdie contre Marie-Antoinette, Mesdames Adélaïde et Victoire. Rien, dans ces douze lettres, ne vient appuyer formellement cette opinion. Mais il faut

(1) Voy. M. E. de Barthélemy : *Mesdames de France*, 1 vol. in-8°. Didier, 1870. — M. Todière : *Louis XVI, Marie-Antoinette et le comte de Provence*, 1 vol. in-8°. Paris, 1863 ; — œuvres consciencieuses et intéressantes.

reconnaître que Marie-Antoinette ne faisait point tous ses efforts pour satisfaire les vœux de sa tante. Dans cette même affaire de l'abbaye de Lavesne, ce fut à elle que s'adressèrent les religieuses pour obtenir cette sécularisation tant désirée, après avoir été vigoureusement éconduites par Madame Louise. Il est vrai qu'un dissentiment sur ce point de détail n'entraînait pas une rupture, car M. de Bonal s'employa activement à la sécularisation, et Louise conserva avec lui les relations les plus amicales.

Il semble encore, d'après la lettre IXe, qu'en 1781, ses rapports n'étaient point aussi intimes avec son neveu Louis XVI qu'au commencement du règne de ce prince (1). Les difficultés qu'elle eut avec le trésor pour la réclamation de la rente que le feu roi lui avait laissée ne furent peut-être pas étrangères à ce refroidissement (2). En réalité, nous ne rencontrons rien, dans ces lettres, qui établisse avec certitude son influence directe

(1) Voy. la note 2 de la lettre IXe, qui contient un extrait d'une lettre adressée par le roi à sa tante (communiquée par M. Rathery à M. E. de Barthélemy, *Mesdames de France*, p. 339.)

(2) Elle écrivait, le 13 octobre 1776, au garde des sceaux : « J'ose vous dire, Monsieur, que ma retraite a plus épargné à l'État que le fonds de rente qui m'est laissé. Si vous en êtes curieux, je vous le compterai aisément... Recevez mes remerciements pour le poisson. Nous en avons déjà reçu un envoi, mais j'aimerois mieux ne manger que du poisson pourri et tirer notre ordre de la pauvreté où il est. » (M. E. de Barthélemy, *loc. cit.*, p. 338.)

M. E. Charavay doit publier incessamment, dans la *Revue des documents historiques*, une lettre intéressante sur le même sujet.

sur les affaires politiques de l'époque. Doit-on conclure de ce silence que cette influence n'ait pas existé? Évidemment non. N'eût-elle pas pourtant, elle qui « allait tant à la bonne foi » avec M. de Bonal, fait part, vaguement au moins, à son correspondant, de ses mécontentements secrets?

La sœur Thérèse de S[t]-Augustin ne se présente donc point ici animée de cet esprit de coterie et d'intrigue qui, selon M[me] Campan (1), aurait fait dire à Marie-Antoinette « que c'était bien la petite carmélite la plus intrigante qui existât dans le royaume ». Mais, à chaque lettre, à chaque phrase, nous retrouvons la prieure de communauté pleine de zèle et de dévouement pour le bien de ses « pauvres maisons » et le succès de ses entreprises religieuses. Cette ardeur n'exclut, d'ailleurs, ni la modération, ni la dignité, et n'est point, comme on l'a dit avec une aussi grande témérité de critique que de style, « une *préoccupa-* « *tion de toutes les heures* qui dégénérait en « *absorption profonde* et altérait même parfois « en elle les *saines notions du juste et de l'injuste*, « ce qui devait fatalement la conduire à l'exclusi- « visme et à l'intolérance... » (2).

(1) *Mémoires*, t. III, p. 89.

(2) M. Honoré Bonhomme, *Louis XV et sa famille*, p. 258. Le même « historien », après avoir cité une phrase de l'abbé Proyart, où il est dit que la princesse, dans sa jeunesse, « recherchait ses aises, les commodités et les délicatesses de la vie, » résume d'un mot le caractère de Louise : *C'était une Amazone doublée d'une Sybarite* (p. 213). Voilà une femme expéditivement jugée et sans

Ne nous arrêtons pas à d'aussi grands mots. Disons seulement que la vivacité naturelle de son esprit, dont ses biographes nous rapportent tant d'exemples et qui resta toujours un des traits distinctifs de son caractère, lui rendait l'indignation prompte et facile : et elle l'exprimait comme elle la sentait, très-vivement. Les affaires religieuses surtout la touchaient au plus haut degré. L'intérêt que nous la voyons prendre à la sécularisation de Lavesne et, selon M. Bérard, à l'affaire des Non-Catholiques, en est une nouvelle preuve.

Nous ne nous flattons point, du reste, de faire connaître nettement, au moyen de ces quelques lettres, le caractère de Louise de France. Toutes les lettres de la fille de Louis XV, déposées aux archives de Clermont, sont ici publiées dans leur entier et sans triage. Nous nous abstenons d'en tirer nous-même aucune conclusion. Il semble pourtant que l'impression qu'on recueille de cette étude, soit vraiment favorable à la princesse ; et qu'à travers ce style plein de naïveté et d'abandon,

appel : il n'y a plus à y revenir. — La gravité de cette appréciation montre quelle confiance il faut accorder aux autres jugements que nous trouvons dans ce livre.

M. Jules Soury, dans ses études sur les filles de Louis XV (*Portraits de femmes*, 1 vol. in-12), use d'un langage plus correct et d'une critique en apparence moins légère : mais, partageant le goût de M. Bonhomme pour les sources de valeur douteuse, Baudeau, d'Argenson, la *Chronique scandaleuse*, il est plus hostile encore que lui à Louise de France. Nous verrons plus loin (lettre XI[e]) que quelques-unes des affirmations de M. Soury méritent d'être contrôlées.

on sente un cœur honnête, une volonté ferme, un esprit exclusif peut-être, si nous l'envisageons avec les idées larges de notre temps, mais pénétrant, actif, élevé.

III

Le style, à vrai dire, fait le principal attrait de cette correspondance. Ce n'est pas la gravité digne et un peu sèche de Mme de Maintenon, à laquelle se rattache, par plus d'un côté, — par son zèle religieux surtout, — notre princesse royale. Ce n'est plus le naturel raffiné, la naïveté quelque peu recherchée de Mme de Sévigné. Ce n'est pas non plus l'esprit fin, sceptique et sans émotion de Mme du Deffant. Les lettres de Louise-Marie ne doivent pas être lues devant toutes les grandes dames de la Province, avides d'apprendre des nouvelles de Paris. Son correspondant n'est pas, comme Walpole, un homme dont la réputation d'esprit est universelle, auquel il faut payer, par un art et des efforts continuels, l'honneur d'une correspondance suivie. Elle écrit à un ami, à un conseiller, à un « ancien père », — et pour lui seul. Elle ne cherche point l'esprit : son caractère religieux l'en empêche ; ses graves obligations ne lui en laissent guère le temps. Elle dit en courant : « Bonsoir, mon père ; pardonnez-moi ma brièveté, mais le temps me presse de finir cette épitre »

(lettre Ire) ; et ne se met point en peine des mots qu'elle passe ; car sa pensée va plus vite que sa plume (1). L'orthographe peut-être y perd en régularité ; mais le style y gagne en naturel et en franchise. Les compliments mêmes sont tournés si simplement qu'ils semblent vrais. « Je n'aurais pas cru, écrit-elle à M. de Bonal après le départ de celui-ci pour Clermont, qu'après tous les sacrifices que j'ai faits pour parvenir à estre Carmélitte, il m'en restât encore d'aussi sensible après que je la serois... » (lettre IIe.) Les reproches, quand il y a lieu, ne se déguisent guère davantage (2). Elle dit ce qu'elle pense et à peu près comme elle le pense : elle « va toujours à la bonne foi ». C'est là un mérite littéraire plus grand qu'on ne croit et qui manque souvant aux femmes illustres dont nous parlions tout à l'heure. Quoique Louise de France leur soit inférieure à bien des égards, il faut reconnaître que cette carmélite a un tempérament d'écrivain. Elle appartenait, elle aussi, à cette époque où, comme dit Courier, la moindre femmelette en eut remontré à nos Académiciens. Cette simplicité même et ce naturel qui donnent un vrai charme au style ont leur importance pour l'histoire, car nous pouvons chercher le caractère dans l'expression de la pensée, sûrs qu'elle n'est point fardée de couleurs étrangères, parée de faux brillants et d'ornements affectés.

(1) Voy. le 1er alinéa de la lettre Ire.
(2) Voy. la lettre IVe, relative à la sécularisation de Lavesne.

IV

Ces lettres sont presque toutes signées du nom qu'avait pris Louise-Marie en entrant au Carmel de St-Denys : sœur Thérèse de St-Augustin ; et cette signature est invariablement suivie des trois lettres R. C. I. (1) : *Religieuse Carmélite indigne.* Enfin, l'adresse est le plus souvent accompagnée de l'apposition du grand ou du petit sceau du Carmel de St-Denys : *De gueules, à une croix d'or pattée en chef et ancrée en pointe, accompagnée de 3 étoiles du même, posées 2 et 1, le tout surmonté d'une couronne de duc et de 7 étoiles pour le grand sceau, 5 pour le petit sceau.* En légende : *Des Carmélites de St-Denis.*

A ces douze lettres, nous en avons joint une autre de Madame Victoire, sa sœur, également adressée à l'évêque de Clermont, M. de Bonal, et qui se trouve dans le même fonds. Elle fut écrite en 1786, après le voyage de Mesdames à Vichy. Mme Vic-

(1) Ces trois lettres, même de son temps, n'étaient pas intelligibles pour tout le monde. Dans une lettre au cardinal de Bernis, du 22 février 1785, Louise lui raconte l'anecdote suivante : « Notre mère... avait une lettre pressée à écrire au Mis de Mac-Mahon, que vous avez vu à Rome. Je le fis pour elle et signé Sr Thérèse de St-Augustin, religieuse carmélite indigne (R. C. I.). En me répondant une lettre fort polie, il mit l'adresse : « Madame Thérèse de St-Augustin, R. C. I. Après cela la première fois qu'il vint la voir je ris bien avec luy de ce beau titre ; il étoit désolé et moy je m'amusés beaucoup et je m'en amuse encore. (E. Regnault, *Études des PP. Jésuites*, 17e année, Ve série, t. IV, p. 850.)

toire y mentionne le projet d'un nouveau voyage en Bourbonnais et en Auvergne, lequel ne se réalisa point. Il est facile de comparer le style et l'esprit des deux sœurs ; et cette comparaison est tout à l'avantage de Louise qui nous semble mériter, — avec Madame Adélaïde, — une place à part dans le groupe des filles de Louis XV.

Maurice FAUCON.

I

J. † M. Ce 22 avril (1).

Voicy, mon Père, ma prose pour M^r^ de St-Germaint ; vous voudrez bien la luy remettre en personne et luy porter le plant ; je le luy annonce et que vous luy expliquerez. Cette affaire est une œuvre de charité à laquelle j'espère que vous ne vous refuserez pas.

J'ai su des nouvelles de M. Rigaud (2) par une de ses

(1) Cette lettre est vraisemblablement de 1776. Au mois de septembre, M. de Bonal était évêque de Clermont, et nous savons par la lettre IIe qu'il resta fort peu de temps visiteur des Carmélites.

(2) M. Rigaud était vicaire général de Tours et vsiteur apostolique et général des carmélites de France. En cette qualité il signa avec l'évêque de Cydon et M. Le Quien de la Neuville le mandement

pénitentes de Tours à laquelle il mande qu'il y sera à l'acention et qu'il si arrestera peu de jours, voulant être à Paris pour la Pentecôte. Bonsoir, mon père, pardonnez-moi ma brièveté ; mais le temps me presse de finir cette épitre.

S[r] THÉRÈSE DE SAINT-AUGUSTIN. R. C. I.

Adresse : M. l'abbé de Bonal, visiteur des Carmélites de France, à l'hôtel, rue Tournon, à Paris. (Scellée du petit sceau, 5 étoiles.)

II

A S[t] Denis, J. † M. Ce 6 Juillet 1776.

Quelque intérêt que je prenne, Monsieur, à ce qui peut vous arriver d'heureux, je ne puis me réjouir de vôtre nomination à l'évêché de Clermont. Je n'aurais pas cru qu'après tous les sacrifices que j'ay faits pour parvenir à estre Carmélitte, il m'en restât encore d'aussi sensible après que je la serois. Mais Monsieur le Cardinal (1) me le fait éprouver. Quelque peu de temps qu'il vous aye laissé nôtre visiteur, vous l'avez été assez pour mériter nos 'regrets. Je suis bien sensible aux vôtres. Je parleray demain à M. le Nonce (2) qui doit

du 15 septembre 1771, annonçant l'entrée en religion de Louise de France.

Il remplissait encore les mêmes fonctions lors de la mort de la princesse, en 1787.

Pendant toute cette période, il joue un rôle important au Carmel de Saint-Denis. (Voy. *Chron. de l'ordre des Carmélites*. Troyes, 1861, t. IV, p. 300-310 passim.)

(1) Il s'agit sans doute du cardinal de Luynes, archevêque de Sens et président du bureau des Communautés religieuses. (Voy. lett. X[e], p. 30).

(2) Le nonce était alors Doria Pamphili, né en 1751, archevê-

faire ici une cérémonie de voile noir, pour la diminution de vos bulles, ne pouvant m'adresser pour cela directement à N. S. Père le Pape. Nous espérons bien aussi, Monsieur, qu'en quittant le Carmel vous l'honnorerez toujours de vos bontés, et que vous le visiterez lorsque vous en aurez l'occasion, particulièrement le nôtre : on y sera toujours enchantés de voir son *ancien Père*. Pour moy je seray toujours fort aise, Monsieur, de recevoir de vos nouvelles, et de vous réitérer soit de vive-voix, soit par écrit, les assurences du sincère attachement que je vous ait voüés.

Sr THÉRÈSE DE St-AUGUSTIN. R. C. I.

III

J. † M. Le 28 décembre 1776.

C'est avec grand plaisir, Monsieur, que j'ay reçu vôtre lettre : j'espère que vous ne porterez pas la prudence jusqu'à vous borner au jour de l'an. Pour moy, j'auray toujours une grande satisfaction à vous assurer que mes sentiments sonts les mêmes pour vous. J'en ait eû une bien sensible en apprenant la réception qu'on vous a faite à Clermont : Encore vos diocésains ne savoient-ils pas tout leur bonheur de vous avoir pour leur pasteur : ils sont heureux d'être à même de le goûter. Le Carmel, tout vertueux qu'il se pique d'estre, n'est point honteux d'en laisser connoître sa jalousie. C'est un sentiment que vous lui pardonnerai, j'en suis sûre et je l'espère,

que de Séleucie à 20 ans et envoyé comme nonce en France en 1773.

Ses lettres de créance sont du 6 septembre. Une lettre du duc d'Aiguillon au pape, du 8 novembre 1773, mentionne son arrivée à Versailles dans les premiers jours de ce mois. (Arch. des Aff. étrang. Rome 1773. T. 862.)

n'étant pas une des carmélites les moins coupables, si tant est qu'il en faille *dire sa coulpe*. Mais personne ne peut m'en savoir mauvais grai, pas même, je suis sûre, M. l'abbé d'Algrai (1) ; je ne la lui cacherai pas, si l'occasion s'en présente. — Avez-vous eu, Monsieur, la bonté de vous souvenir de la Sainte-Epinne ? Mon neveu l'infant Ferdinand (2) m'en parle souvent. Il faudra aussi que vous m'envoyez la mesure du parement d'autel de cette église, s'il en faut un, parce qu'il m'a chargez de faire faire un ornement lorsque j'aurois la relique. Ne m'oubliez pas, Monsieur, dans vos saints sacrifices : j'y ait bien de la confience.

S[r] Thérèse de Saint-Augustin. R. C. I.

Adressée à *Monsieur l'Evesque de Clermont en Auvergne, à Clermont*. Scellée du grand sceau.

IV (3)

J. † M. Ce 8 juin 1778.

Je viens d'apprendre, Monsieur, une nouvelle qui me fait bien de la peine, c'est qu'on veut faire un chapître

(1) M. d'Algrai avait dû succédé à M. de Bonal dans la charge de *visiteur*. Les diverses *Vies* de la Princesse n'en parlent point.

(2) Ferdinand, infant et duc de Parme, fils de don Philippe d'Espagne et d'Elisabeth de France, était né le 20 janvier 1751. Il avait alors 25 ans et gouvernait Parme depuis 1765. Tout ce passage est obscur. L'infant Ferdinand voulait-il faire présent de cette relique à sa tante et celle-ci la donner à son tour à l'évêque de Clermont ? Cette explication est la plus plausible, quoique difficile à concilier avec le caractère du prince qui, nourri des doctrines philosophiques, élève de Condillac et de Mably, avait peu avant la mort de Clément XIII expulsé les jésuites et aboli l'inquisition dans ses États. (Voy. Botta. Hist. d'Italie, t. IX — Enciclopedia popolare Milanese.)

(3) Cette lettre a été publiée par M. Marcellin Boudet dans l'inté-

noble de l'abbaye de *La Veine* (1) de l'ordre de S[t] Benoit *et que vous vous y intéressiez fort*; et il paraît que ce sonts les religieuses même qu'on veut séculariser, car on me mende qu'elles vivent déjà en Chanoinesses, et *le mémoire le porte clairement*. J'ai refusé de m'en mesler en disant qu'une religieuse ne devait pas coopérer à séculariser des religieuses et c'est à une Carmélitte que je mandais cela.

Mais, Monsieur, quel malheur seret-ce si on allait donner cet exemple? Après avoir fait des chapîtres nobles, on en ferait qui ne le seraient pas, comme il y a des collégialles ou les chanoinnesses ne font pas de preuves. On a été préservé dans les couvent de filles jusqu'à présent de l'orrible destructiont que subissent les moinnes, parce que on ne savoit que faire de nous et que les couvents débarassent les familles, mais si l'on va commencer à donner le branle, combien de mauvais couvent vont devenir chapitres. Ha Monsieur, que vôtre

ressante notice qu'il a consacrée à l'abbaye de La Vesne : *Chronique de l'abbaye de Lavesne* (Clermont, 1862.)

Nous avons cru devoir la reproduire pour donner la collection complète des lettres de Louise de France qui se trouvent aux Archives de Clermont-Ferrand.

(1) L'abbaye de Lavesne, fondée en 1131, selon M. Boudet, par Pierre-le-Vénérable et sa mère Raingarde, était située non loin de Thiers, sur les bords de l'Allier.

En 1778, les 14 dames bénédictines qui composaient le prieuré de Lavesne voulurent le faire ériger en un Chapitre noble et séculier. Dans les premiers jours de juin, à l'instigation de l'une d'elles, M[me] Legroing, qui exerçait un grand ascendant sur la prieure, M[me] de Lestranges, elles adressèrent une pétition dans ce but à Louise de France. C'est le *Mémoire* dont il est parlé dans cette lettre.

On voit comment Louise l'accueillit. Mais, par l'intermédiaire du Cardinal de Larochefoucauld que sollicitèrent les religieuses, la reine s'en mêla, -- et le 4 août 1781, le roi, par un brevet, autorisait l'érection du prieuré de Lavesne en chapitre noble et séculier. (Voy. Bibl. de Clerm. Impr. d'Auvergne. N° 530.)

zèle sanime et ne ce laisse pas tromper par la bonté de vôtre cœur qu'on attaque sous prétexte de donner des ressources à la noblesse d'Auvergne. Je vous envoye *le mémoire* qu'on m'a adressez pour que vous voÿez la conséquence dont cela serait pour la religion. Pourvoyez à la réforme des communautés de votre diocèse, mais ne protégez jamais les sécularisation (1); qu'il ne soit pas dit que c'est par vous que cela est commencé; toutes vos anciennes filles vont se mettre en prières pour soutenir votre courage.

Ma sœur Julie (2) à qui je viens d'apprendre cette nouvelle, par attachement pour notre saint état et par celluy qu'elle a pour vous partage mon sentiment et vous prie, Monsieur, de recevoir les assurences de ses respects. Soyez persuadez, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous : la confience èt la liberté avec laquelle je vous écris vous en doit être une nouvelle preuve (3).

Sr Thérèse de St-Augustin (R. C. I.)

(1) Nous retrouvons ici le naturel vif et impétueux de la princesse. Il semble même que l'ardeur et la rapidité avec lesquelles cette page a dû être écrite, aient influé sur l'orthographe, qui est plus irrégulière encore que de coutume.

(2) La sœur Julie s'appelait dans le monde Julienne de Mac-Mahon. Née vers 1732, elle entra au Carmel de St-Denis à l'âge de 15 ans. Elle avait 38 ans quand Louise y entra à son tour : elle fut chargée sur-le-champ de veiller particulièrement sur la princesse, — en qualité d'*ange*, suivant l'expression de ses biographes, — et elle occupa toujours une grande place dans l'affection de Louise de France.

En 1773, le 28 novembre, celle-ci la nomme maîtresse des novices (Voy. une lettre du 29 novembre 1773, adressée à l'évêque d'Amiens; citée par le P. Regnault dans les *Études des PP. Jésuites*, n° de novembre 1873 : *La vénérable Louise de France, Fille de Louis XV.)* Nous retrouvons son nom dans quelques unes de ces lettres, notamment dans la cinquième.

(3) M. de Bonal se montra peu sensible tant aux prières de Louise de France, qu'à celles de la sœur Julie. Il travailla au

V

J. † M. Ce 16 juillet 1779.

Vous avez pris tant d'intérest, Monsieur, à vôtre ancienne brebis galeuse (1) que je croit que vous serez bien aise d'avoir sa circulaire. Les 4 dernières années de sa vie ont été aussi édifiantes que le millieu avoit été scandaleux. Elle a eû le bonheur de conserver sa teste, jusqu'à la fin.

J'aurois eû beaucoup plus de choses à vous dire, mais j'ai crû qu'il suffisait de s'en tenir à l'essentiel: ma sœur Julie (2), ma sœur Raphaël (3) me prient, mon Père, de vous assurer de leurs respects et attachement.

S[r] THÈRÈSE DE S[t]-AUGUSTIN R. C. I.

contraire à la sécularisation, et nomma pour poursuivre l'affaire son grand vicaire, l'abbé de la Mousse, par les soins duquel une bulle de Pie VI, ordonna la sécularisation le 28 août 1782, un an après l'édit du roi. (V. M. Boudet loc. cit.).

(1) Les *Chroniques de l'ordre des Carmélites* donnent peu de renseignements sur cette brebis galeuse rentrée au bercail, sœur Marie Marthe de S[te]-Croix. C'était, disent-elles, « une ancienne sœur du voile blanc, que son attachement aux erreurs jansénistes avaient malheureusement refoulée dans le monde ». Elle fut transportée à S[t]-Denis, le 5 juillet 1775, avec l'autorisation de Mgr de Beaumont: « elle ressemblait à un squelette, et tout son « costume portait l'empreinte d'une profonde misère: elle était « âgée de 90 ans et avait les jambes entièrement paralysées. » (V. *Chron. des Carmél. de la réf. de S[te] Thérèse, dep. leur introduction en France,* t. IV, p. 328.)

La *circulaire* d'ailleurs est plus explicite que toute autre chose. — Voy. p. 32.

(2) Voyez pour la sœur Julie, la lettre précédente. — Le 30 novembre de cette année 1779, elle était élue prieure en remplacement de Madame Louise.

(3) Louise-Maurice Hesselin de Mergé, née le 6 février 1746, entra au Carmel de S[t]-Denis, sous le nom de sœur Raphaël dans le courant de 1771. Elle mourut, suivant le P. Regnault (loc. cit.

VI

J. † M. Ce 12 septembre 1779.

Je vous fais mes remerciements, Monsieur, de touttes vos bontés et attentions pour nôtre chère sœur Thérèse de St-Augustin (1). J'ay bien pensé à elle toute la journée, m'ayant mandé qu'elle feroit ses vœux aujourd'huy qui est l'anniversaire des nôtres (2). Pour sa pauvre tante, Madame Marie de St-Régis est ravie au 3e ciel. Depuis ce matin, elle pleure de dévotion et elle rit tout à la fois de joye. Je suis toujours bien inquiette de la pauvre mère Cécille (3). Comment aura-t-elle pu faire la

nov. 1873, p. 730), le 12 octobre 1837, au monastère de la rue Cassini, à Paris. Elle assista aux derniers moments de Louise de France qui lui donna *in extremis* un crucifix et semblait la tenir en grande affection. (Voy. *Chron. des Carmél.* loc. cit. p. 341.)

(1) L'érudit archiviste du Puy-de-Dôme, M. Cohendy, nous a communiqué une liste des sœurs du Carmel de Riom, contenue aux archives de Clermont dans le dossier relatif à la réunion du prieuré de Sainte-Croix de Varennes. Cette liste, sans date, doit manifestement se rapporter à l'époque de la réunion dudit prieuré qui eut lieu le 12 décembre 1786.

Dans cette liste nous trouvons :

« Ma sœur Dubois [*protégée de Madame Louise (sic)*] dite en religion *Thérèse de St-Augustin*, 3e sacristine, 8 ou 9 ans de religion. »

Cette sœur Dubois, dite Thérèse de St-Augustin, avait aussi une sœur plus jeune, désignée dans la même liste sous le nom de sœur *Louise-Julie-Éléonore « encore protégée de Madame Louise » (sic)*.

(2) Louise de France avait fait sa profession le 12 septembre 1771.

(3) Cette mère *Cécille* est d'après la même liste « la mère Langlois, dite en religion *Thérèse Cécile de St-Cyprien*, 1re dépositaire et maîtresse des novices, 48 ans de religion. » M. Cohendy croit la liste en question écrite de sa main.

profession : il faut qu'elle aye un courage qui surpasse tout ce qu'on peut imaginer.

Voudriez-vous bien me mander, Monsieur, avec quelle herbe vous guérissez les meaux de dents : nous avons une sœur qui en souffre beaucoup, et elles ne peut pas se les faire arracher parce qu'elles sont adérentes, et on risque de luy arracher la mâchoire. Ce sera une grande charité à vous de nous le mender. Je vous en seroi infiniment obligée. Je vous prie, restez bien persuadez de tous mes sentiments pour vous et qu'ils ne changent jamais.

Sr Thérèse de St-Augustin, R. C. I.

VII

J. † M. Ce 29e octobre 1779.

J'ay été bien aise, ma R. Mère, de laisser à nôtre chère sœur Catherine de la Croix le plaisir de vous apprendre que nous payerions la dote de la demoiselle de la Porte. Il seroit fort heureux que le Père consentit à la mettre dans la communauté dont vous me parlé. Mais, à cause de la pention qu'il ne peut pas payer, ny nous non plus, je vous conseillerois très-fort de la faire entrer comme nous avons faits pour cecy pour ma sœur Thérèse de St-Joseph qui est entrée la surveille qu'elle a eu 16 ans (1). On lui a fait prendre l'habit au bout de 3 ou 4 mois :

(1) Louise de France avait été nommée maîtresse des novices au lendemain de sa prise de voile. A ce titre, elle avait dû prendre une grande part à l'éducation de ces jeunes filles, et réfléchir sur les moyens de les « élever comme on veut ». Voyez dans Proyart (*Vie de Mme Louise de France*, t. I, *passim)* les billets qu'elle écrivait à une jeune novice, *Sophie-Elisabeth de Beaujeu*, — près de laquelle, selon son panégyriste, elle remplissait les fonctions d'*ange*, — et particulièrement celui qui commence par ces mots : *Bonjour, petit hermite blanc.* (Proyart, *loc. cit.*, t. I, p. 184.)

elle n'a fait de la règle jusqu'à ce qu'elle aye 17 ans que le meigre, l'habit et le coucher, prenoit la discipline les vendredy, fesoit les mortifications du réfectoire, n'alloit à Matines que le vendredy et les grandes festes. Point de jeûnes, qu'une fois la semaine en carême. A 17 ans, elle a tout pris. Il y a à cela un grand avantage, c'est qu'on les élève comme on veut; et je crains que si vous attendez, le père, sous prétexte de sa santé, ne retire son consentement; et vous ferez une bonne œuvre de la nourrir et vestir pendant ce temps, ce qui ne vous ruinera pas. — Et si elle sortoit, comme vous seriez privés du sujet, nous vous donnerions quelques choses, pour vous en dédomager.

Adieu, ma chère Mère, soyez bien convaincue, je vous prie de mes sentiments pour vous et vôtre sainte communauté (1).

(1) Cette lettre, adressée à la prieure du Carmel de Chalon, fut envoyée à l'évêque de Clermont, en 1788, par M. Bérard, vicaire général de Chalon, qui écrivait alors à M. de Bonal la lettre que nous joignons ici à celle de Louise de France. On y voit combien Louise avait pris à cœur cette « misérable » affaire des Non-Catholiques, puisque, selon l'abbé Bérard, elle en est morte :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous envoier la lettre que Madame Loüise écrivit, il y a plusieurs années, à l'occasion de l'entrée de sœur Chatâgnier dans notre Carmel. Cette lettre n'est point signée. C'est un oubli. De plus l'adresse a été mise pour Mâcon, et cependant elle étoit écrite pour Chalon ou elle fut renvoyée. Cette lettre annonce le payement de la dote de la sœür Chatâgnier. Cette dote n'a point été payée, et Madame Loüise est morte. Quelqu'un a dit à cet égard que si l'on s'adressoit à Mesdames de France et que l'on produisit cette lettre, ces dames pourraient procurer à la communauté de Chalon, le payement de cette dote. D'après cette assertion nos mères Carmélites m'ont prié de vous écrire, de vous faire part de cette proposition, et si vous jugez la demande convenable, de vouloir bien où la faire en leur nom, où leur indiquer la marche qu'elles doivent suivre, pour parve-

VIII

J. † M. Ce 27 décembre 1780.

Je vient, Monsieur, vous demander une grâce qui ne m'a pas été sollicitée par la Mère Cécile, mais que je désire beaucoup, c'est que vous écriviez à MM. Rigaud (1)

nir au succès de cette affaire. L'estime que Mesdames de France ont conçüe de vous, Monseigneur, fait penser qu'elles auront beaucoup d'égard à votre entremise. Je regarde la perte de Madame Loüise, comme très-grande pour l'Eglise. Quand la misérable affaire des Non-Catholiques n'auroit produit et ne devroit produire d'autre mauvais effet que d'avoir abrégé les jours de cette sainte princesse s'en seroit assez pour regarder leur retour comme un grand malheur. Il paroit ici un ouvrage très-fort contr'eux et qui prouve avec autant de succès que d'énergie qu'il faut laisser les choses dans l'état où Loüis 14 les avait mises sur cet objet. — Je vois avec bien de la peine, Monseigneur, que depuis un certain tems, on agite une foule de questions qui, en rendant les Français raisonneurs, ne les rendent ni meilleurs citoyens, ni meilleurs chrétiens, ni meilleurs sujets. Que ne suis-je auprès de vous, Monseigneur, pour épancher mon cœur avec une pleine liberté touchant mille objets qui me font souvent gémir en silence? Dans votre dernière lettre, vous ne me dites rien de votre santé, je souhaite que ce silence signifie qu'elle n'est point mauvaise. Notre prélat est toujours à Dijon, occupé des affaires de la province en sa qualité d'élu, je pense que nous le reverrons dans le cours du mois prochain.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BÉRARD, vicaire général.

Chalon-sur-Saône, 17 (*) de l'an de grâce 1788.

(*) Faut-il lire : 1er septembre? ou penser que le nom du mois a été omis après le quantième 17? Cette seconde hypothèse semble plus probable, car la dernière assemblée des élus de Bourgogne s'ouvrit le 12 novembre 1787, sous la présidence du prince de Condé et prit fin dans les premiers mois de 1788.

(1) Voy. la note de la lettre Ire, p. 15.

et de Brassac (1) l'histoire abrégéz *(sic)* de la petitte comédienne, et que vous leur persuadiez que bien loing de s'opposer que la M[ère] (2) de Riom garde cet enfant, qu'ils lui ordonne de la garder jusqu'à ce qu'on sache quel parti elle voudra prendre, lorsqu'elle sera d'aage à se décider. C'est peut-estre beaucoup vous demander que 2 lettres au bout de 10 mois d'absence de votre troupeau. Mais elle est devenue votre diocésaine, c'est une âme à sauver, et votre autorité est d'un grand poids auprès d'eux. — J'ay écrit pour avoir la relique de S[t] Donat (3) : J'espère qu'elle arrivera avant les tonnerres. Je suis enchantée d'avoir trouvé une occasion de vous

(1) Comme M. Rigaud, M. de Brassac était visiteur apostolique des Carmélites de France. Il signa en cette qualité avec Charles-Auguste Le Quien de la Neuville, évêque de Dax, et l'abbé Rigaud, le mandement du 13 mai 1774 annonçant à l'ordre la mort de Louis XV. Il dut succéder dans ces fonctions à Henri Hachette des Portes, évêque de Cydon, qui, en 1771, fut nommé à l'évêché de Glandève. (Voy. *Chron. des Carmél.* t. IV, p. 300 et 320.)

(2) Il s'agit de la prieure du couvent de Riom qui vraisemblablement était alors la mère Cécile, nommée plus haut.

(3) « S[t]-Donat, dit le P. Cahier *(Caractéristique des Saints,* t. I, « p. 427), est honoré en beaucoup de lieux comme protecteur « contre la foudre... Reste à savoir si c'est S[t]-Donat, évêque de « Fiésole, ou bien, comme les gens de Bruges le prétendent, S[t]-« Donatien (Donat, en Flandre), évêque de Reims. Il a été publié « une petite brochure (à Ypres, 1766, in-12) pour établir que ce « patron *contre le tonnerre, la foudre, grêle et tempêtes,* est un « martyr *(proprii nominis),* dont le corps fut tiré des Catacombes « de S[te] Agnès et envoyé plus tard à Munster-Eiffel.... Selon d'au-« tres, ce serait un soldat chrétien de la légion fulminante *(ful-« minata, fulminatrix).* » (Cf. *Act. sanct.* Février, t. I, p 425.)

Il est malaisé de déterminer auquel de ces quatre saints du même nom Louise de France empruntait lesdites relique et attachait une vertu spéciale contre la foudre. Il est probable pourtant que c'est l'évêque de Fiesole, dont son neveu, l'infant Ferdinand, duc de Parme, pouvait facilement lui procurer des reliques. Nous voyons d'ailleurs ce prince, en 1776 (Voyez la lettre III[e]), s'acquitter d'une commission de ce genre.

faire plaisir. Malheureusement, elles sont bien rares. Nôtre M[ère] (1) me charge de vous présenter son tendre respect. Mes sentiments vous sont connus : ils ne diffèrent jamais des siens, surtout à votre égard.

S[r] THÉRÈSE DE S[t]-AUGUSTIN. R. C. I

(Scellée.)

IX

J. † M. Ce 28 octobre 1781.

Voicy, Monsieur, à peu près le contenu de ce que j'ay écrit au roy pour les pauvres Carmélites de Riom. Car je ne peut prendre sur moy de demander de but en blanc la destruction d'un ordre religieux, moy qui voudrois les conserver tous, dût-il m'en coûter je ne sçait quoy. Je luy mande donc que le feu R[oi] m'ayant promis de pourvoir à la dotation de mes pauvres maisons et luy me l'ayant renouvellé, que nous avions une belle occasion pour celle de Riom en Auvergne, que le prieuré de S[te] Croix de Varennes (2), valant environ 1800 l. étoit vacant

(1) La mère Julie, Julienne de Mac-Mahon, prieure depuis le 30 novembre 1779.

(2) Varennes-sur-Morge, auj. commune du département du Puy-de-Dôme, à 39 kil. de Clermont.

A cette époque, les maisons de chanoines réguliers de S[te]-Croix (il y en avait quatorze en France) étaient dans le désarroi le plus complet. La maison principale, fondée à Paris par S-Louis, en 1258, dans la rue de la Bretonnerie, était, en 1778, d'après un rapport du 2 août de la même année (Arch. nat., G[9], 513-515), grevée d'un passif de 46,331 l. L'année suivante, ses biens étaient mis en régie.

A cet effet, on dressa des états, on fit des rapports sur la plupart des maisons de l'ordre. Voici ce que l'on disait à cette époque (vers 1780) du prieuré de S[te]-Croix-de-Varennes :

« La maison de S[te]-Croix de Varennes, diocèse de Clermont, n'a plus que deux religieux et environ 1600 l. de revenu. L'un d'eux, âgé de 70 ans (Gilles Pressé) las d'être gouverné par un prieur qu'il accuse de s'approprier tout le revenu et de le laisser man-

par la mort des titulaires; qu'il n'y reste plus qu'un religieux, âgé de 77 ans et incapable non seulement d'en acquitter les charges, mais encore d'en régir les biens et que dans le cas qu'on luy demanda la réunion de ce bénéfice, je ne croÿois pas qu'on puisse en faire un meillieur usage et plus convenable que de le réunir aux Carmélittes de Riom; que je le priois de s'en informer et que dans le cas où cette réunion seroit généralement approuvés, je la luy demandois comme une grâce, dont je luy aurois la plus grande obligation. Je pense que c'est *tout* ce que je pouvois dire (1). Je luy ait adjouté, et j'espère

quer de tout, hors de la subsistance, demande depuis longtemps à se retirer avec une pension et de consentir à la suppression de la maison.

« Il ajoute que ses infirmités exigent qu'il aille prendre les eaux minérales, et que s'il avoit une pension assurée, il trouveroit à emprunter jusqu'à 200 l. qui lui sont nécessaires pour ses frais de voyage et qu'il ne peut obtenir de son supérieur. Et ses demandes se réitèrent avec ses besoins.

« Il pense que les vues de M. l'évêque de Clermont *seroient d'appliquer les biens de cette maison à son séminaire*, et il est prêt d'y donner les mains. Mais ce prélat ne fait encore aucune ouverture à ce sujet. Cependant ce religieux demande des secours et on ne peut lui en procurer qu'en autorisant sa retraite, et en obligeant le prieur à lui faire une pension provisoire, ou en mettant les biens de cette maison en régie à la charge d'une pension pour chacun d'eux. » (Arch. nat., carton coté G 9, 514-515.)

(1) Si c'était là *tout* ce que contenait la lettre de Louise à son royal neveu, il semble que l'intimité de leurs relations s'était un peu refroidie depuis le temps où Louis XVI lui écrivait, en 1778 : « Je vous prie, ma chère tante, de toujours compter sur moi, et, quand vous pourrez m'écrire, de le faire, afin que je vous prouve par moi-même l'amitié et la tendresse que j'ai pour vous. » (M. E. de Barthélemy. *Mesd. de France*, p. 339, lettre communiquée par M. Rathery). — Sans ajouter foi complète aux anecdotes de Bachaumont ou au *Journal manuscrit de Hardy* (cité par M. Todière : *Louis XVI, Marie-Antoinette et le comte de Provence*), il faut croire que Madame Louise avait pris sa part de l'exil de ses sœurs à Bellevue. — Cette lettre dût être écrite avant le retour

que vous ne me dédirai pas, Monsieur, que s'il le voulait bien, j'avois lieu d'espérer que l'évesque diocésain ne nous seroit pas contraire (1).

Sr THÉRÈSE DE St-AUGUSTIN. R. C. I.

(Scellée.)

Adresse : *A Monsieur l'évesque de Clermont en Auvergne*

X

J. ✝ M. A St-Denis, ce 18 mars 1783.

Je vais bien à la bonne foy avec vous, Monsieur. Voilà ce que c'est que d'avoir été nôtre père. Ma confiance est toujours restée filiale. Je vous dirai donc tout bonnement que je voudrois bien que vous vinssiez icy jeudy vingt nous dire la messe de communautés et faire les cérémonies du voile de ma sœur Justine. Le cardinal

momentané de Mesdames à la cour, en octobre 1781, lors de la naissance d'un fils de la reine.

(1) Le roi accéda d'ailleurs aux prières de sa tante. Par un brevet du 20 mai 1781, signé *Louis* et contresigné *de Breteuil,* il accordait l'union du prieuré au couvent des Carmélites. A ce brevet était jointe une lettre du même ministre à M. de Bonal, lui exprimant les sentiments favorables du roi :

« Vous avez à Riom une maison de Carmélites très-pauvre et à laquelle le roi a fort à cœur de procurer les secours dont elle a besoin pour se soutenir. La suppression de celle de Varennes-sur-l'Allier en offre une occasion qu'il seroit peut-être impossible de retrouver. Sa Majesté m'a en conséquence chargé de vous marquer que lorsque vous vous occuperez de la suppression de cette maison elle désire que vous en unissiez les biens à celle des Carmélites de Riom et je ne doute pas que vous ne vous portiez avec empressement à répondre aux vues de Sa Majesté. » (Arch. du Puy-de-Dôme, docum. commun. par M. Cohendy.)

La réunion fut définitivement consommée par un décret de M. de Bonal, du 12 décembre 1786.

de Luynes (1) s'est excusé sur son age, ses infirmités et la saison. L'abbé Bertin (2) ne viendra pas non plus. Vous me feriez bien plaisir, mon père, de venir. Notre mère me prie de vous assurer de son respect et attachement : vous connoissez tous mes sentiments pour vous. Sr THÉRÈSE DE St-AUGUSTIN.

XI

J. † M. Ce 3 novembre 1784.

Je n'ai pas moins de regrets cette année que la dernière, Monsieur, de ne pouvoir me charger de placer Mr Votre parent à l'écolle militaire (3). Mais je n'ai pas

(1) Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens en 1753, cardinal en 1756, sur la demande de Jacques III, avait alors 80 ans : il était né le 5 janvier 1703. Ce prélat, tant par les actes de sa vie que par les fonctions qu'il avait remplies, devait être particulièrement cher à Louise de France. Il s'était montré le constant défenseur de l'Eglise et des Jésuites contre les parlements; et, premier aumônier de la dauphine, mère de Louis XVI, il avait assisté son époux à son lit de mort. Il était de plus président du bureau des communautés religieuses. Le cardinal de Luynes mourut le 21 janvier 1788. (Voy. la *France ecclésiastique pour l'année 1783*)

(2) L'abbé Bertin, frère du ministre de ce nom, était conseiller d'état et supérieur particulier de la maison de St-Denis. (Voy. *Chron. de l'ordre des Carmélites*, t. IV, passim.)

(3) M. de Bonal la sollicitait assez souvent pour ses parents. Elle éludait presque invariablement de pareilles demandes. La *vie de la M. Thérèse de St-Augustin* (publ. à Autun en 1857, 2 vol. in-12, livre écrit dans un but plutôt édifiant qu'historique), cite une autre lettre de refus. « Je n'ai jamais été plus mortifiée que « je le suis aujourd'hui, de n'être pas dans le cas de faire ce que « vous désirez pour cette place de St-Cyr, d'autant plus que la « demoiselle est de vos parentes. Mais vous savez bien que je « ne me mêle de rien, et dernièrement encore j'ai été obligée « de faire pareil refus à une multitude de personnes qui me « demandaient une semblable faveur. » (T. I, p. 398.)

Est-ce bien de cette femme que M. Soury *(Portraits de femmes,*

encore pû parvenir à placer celuy qui m'étoit recommandez, et comme son âge n'est pas passé, je ne peut pas m'intéresser pour un autre, ayant promis à celui-là.

Recevez-en, Monsieur, mes excuses et mes regrets. Nous avons eu bien de l'inquiétude du supérieur de mes sœurs de Riom, sur ce qu'elles nous avoient mandé qu'il avoit une attaque d'apoplexie. Nous avons envoyé sur le champ savoir de ses nouvelles, On l'a trouvé à table se portant très-bien ; il faut que ce qu'il a eû aye été peu de choses. J'en suis ravie, car je l'estime infiniment : et s'auroit été une perte affreuse pour ses filles.

Adieu, Monsieur, comtés toujours je vous prie sur la continuité de mes sentiments pour vous.

(Scellée du petit sceau ; avec adresse.)

XII

J. † M. Ce 5 novembre 1785.

Je serois fort aise, Monsieur, de pouvoir rendre quelques services à la communauté du diocèse de Saint-Claude (1) que vous protégez ; mais la situation où je me

p. 279) a écrit : « Madame Victoire sollicitait des places d'ambassade, Madame Adélaïde demandait des évêchés et des abbayes pour ses bons amis ; Madame Sophie osait réclamer un régiment pour quelque petit écuyer de sa maison, mais la plus infatigable solliciteuse et quémandeuse était Mme Louise. » Et, à défaut de faits et de preuves, il cite la phrase célèbre de Mme Campan sur la « petite Carmélite ». Est-ce de la critique sérieuse?

(1) Le diocèse de St-Claude, fort peu étendu avant la Révolution, ne contenait que quatre couvents de filles : à St-Amour, une communauté très-florissante de la Visitation et une autre d'*Annonciades célestes;* — à St-Claude une communauté d'*Annonciades;* — et enfin à Orgelet un couvent de *Bernardines* qui, de 1717 à 1789, fut un lieu de réclusion ordinaire, une sorte de Bastille, pour les dames nobles de la contrée. (Voy. Rousset. *Dict. géogr. de la Franche-Comté*, 6 vol. in-8o). Rien ne permet de conjecturer à laquelle de ces maisons s'adressaient les faveurs de M. de Bonal.

trouve pour nos pauvres maisons ne me permet pas de me mêler d'autres ordres. J'en ay bien assez du nôtre. La maladie et la mort de la mère Julie (2) ne m'a pas permis de vous respondre plus tôt. Je suis bien sûre que vous y aurez été sensible, d'autant qu'elle avoit pour vous tous les sentiments et l'attachement que vous mérité. Je ne suis pas encore revenue de ma douleur : vous pouvez juger, Monsieur, de toute son étendue, ayant été à porté de connaître ce qu'elle méritait. Quoique je la croye heureuse, je n'en sens pas moins la perte.

Ma sœur me charge de vous recommander sa sœur ....(3). Vous êtes au fait de l'affaire : elle désire que vous la placiez incessamment, c'est-à-dire avant la destruction de la Maison. Vous connaissez, Monsieur, mes sentiments pour vous.

S[r] Thérèse de S[t]-Augustin. R. C. I.

CIRCULAIRE SUR LA CONVERSION DE LA SOEUR MARTHE DE SAINT-JOSEPH

Quoique cette circulaire n'ait pas grand intérêt historique, nous avons cru devoir en reproduire une partie, car elle fait ressortir — plus nettement que les lettres — le caractère et le style de Louise de France. Sans doute il est permis de croire qu'elle n'a point travaillé seule à la confection de cette œuvre grave : M. Bertin ou tout autre ont pu y collaborer. Mais cette circulaire —

(2) La mère Julie était morte le 27 septembre 1785. La douleur profonde qu'éprouva de cette perte Louise de France est exprimée dans plusieurs de ses lettres. Dans l'une d'elles, citée par le P. Regnault (loc. cit. an. 1873, décembre, n° 12, p. 844) elle écrit : « Vous parler de ma douleur, cela est inutile : elle est inexprimable. » — Louise fut élue de nouveau prieure à sa place.

(3) *Sic* dans l'original.

remarquablement écrite — est empreinte par endroits de cet esprit vif et ardent qui, selon Proyart (voy. t. I, p. 22), caractérisait Louise enfant et qui ne l'abandonna jamais, même à sa dernière heure, puisque, s'il faut en croire Mme Campan (*Mém.* t. I, p. 28), elle se serait écriée dans son délire : « Au paradis, vite, vite, au grand galop !... » — Elle donne enfin quelques détails sur la faveur dont jouissaient encore les doctrines Jansénistes à la fin du règne de Louis XVI.

Jésus, Maria.

Ma Révérende et très-honorée Mère,

Salut en Notre Seigneur, qui vient d'appeler à lui notre très-chère sœur *Marie Marthe de Saint-Joseph*, âgée de quatre-vingt-treize ans, neuf mois, cinq jours, et de religion, soixante-quatorze et demi. C'étoit la Doyenne de nos sœurs du Voile Blanc. Elle se présenta à nos anciennes Mères avec une ferveur qui les enchanta. Quoiqu'elle eut une sœur religieuse de Chœur à l'abbaye de Montmartre, elle ne voulut jamais, malgré les vives instances de Sa famille, accepter d'autre titre que celui de Converse. Son humilité l'avoit décidée à préférer l'office de Marthe.

De pareilles dispositions, *ma Révérende Mère*, annonçoient un courage capable des plus grands sacrifices. La suite justifia les espérances qu'on en avoit conçues. Laborieuse, active, prévenante, remplie d'ardeur, rien ne paraissoit lui coûter. On auroit cru qu'elle avait passé sa jeunesse dans les travaux les plus difficiles ; et cependant son éducation avoit été très-éloignée d'un genre de vie aussi pénible. Ce fut surtout auprès des malades et dans les circonstances les plus révoltantes pour la nature que son zèle se signala.

Que ne devoit-on pas attendre, *ma Révérende Mère*, d'un début aussi brillant ? Quel progrès n'auroit pas fait dans la vertu une âme animée par une ferveur aussi généreuse, si la facilité de son caractère ne l'avoit en-

traînée à prêter l'oreille à des conseils perfides dont elle ne sçut pas se défier? Vous le sçavez, hélas! que de maux produit l'esprit d'erreur, lorsqu'il pénètre dans les communautés religieuses! Notre très chère sœur Marie-Marthe-de-Saint Joseph eut le malheur de s'en laisser séduire. Trompée par les apparences d'une morale sévère, subjuguée par l'autorité de personnes qu'elle honoroit et qui avoient sa confiance, elle en vint au point de sortir de notre monastère, de quitter notre saint habit, de se rengager dans le siècle, pour y suivre plus librement les sentiments qu'on lui avoit inspiré. Son égarement a duré trente ans; mais le Seigneur, qui n'abandonne point ceux qui ont le cœur vraiment droit, n'a cessé, durant tout ce temps, de lui reprocher le scandale qu'elle avoit donné à l'Église. Inquiète, agitée, bourrelée de remords, elle formoit le projet de solliciter son pardon ; et chaque jour, la timidité et le respect humain la faisoient échouer. Combien de fois n'a-t-elle pas assisté à nos saintes solennités, et, lorsque les fidèles s'étoient retirés, combien de fois n'a-t-elle pas mouillé de ses larmes les murs et les grilles de ce sanctuaire, qu'elle baisoit avec la plus tendre douleur?

Toujours arrêtée par une injuste crainte, mais pressée par le cri de la conscience, elle a fait nombre de tentatives, à différents couvents de notre ordre, pour obtenir la grâce d'y être admise; Dieu, qui la vouloit dans sa maison de profession, a permis qu'on la refusât constamment. Enfin, touchée, convaincue, et ne pouvant plus résister à la voix du Seigneur, elle nous fit demander, il y a quatre ans, de la recevoir parmi nous. Vous pouvez juger, *ma Révérende Mère*, quelle fut notre joie en voyant rentrer dans le bercail cette brebis égarée. Si, pour la ramener à son devoir, il eût fallu, comme le bon Pasteur, faire retentir les rochers de nos gémissements, la chercher à travers les ronces et les épines, la porter sur nos

épaules, ah! nous n'aurions pas balancé une minute, tant nous soupirions après son retour.

. . . .

Depuis cette époque consolante, nous lui devons la justice de déclarer qu'elle a sincèrement renoncé et sans équivoque à toutes ses erreurs et qu'elle nous a édifiés par les sentiments de la plus amère pénitence. Privée de la vue et de l'usage de ses jambes, clouée sur un fauteuil pendant le cours de ces quatre années, jamais il ne lui est échappé une seule plainte, un seul murmure... Lui parloit-on du plaisir qu'on goûtoit de la voir réunie à ses sœurs, aussitôt elle fondoit en larmes et prioit ardemment le Dieu des miséricordes de les étendre sur celles qui avoient occasionné sa sortie, et qui, séduites comme elle, ont peut-être encore le malheur d'errer dans le monde. . . . .

De notre monastère de Jésus-Maria des Carmélites de St-Denys, ce 9 juillet 1779.

Signé : votre très-humble et très-obéissante servante,

Sr Louise-Marie-Térèse de St-Augustin. R. C. I.

LETTRE DE Mme VICTOIRE (1)

Je viens d'apprendre, Monsieur, que l'abbesse de

(1) Cette lettre n'est point datée : mais elle est évidemment des premiers mois de 1786. Mesdames Adélaïde et Victoire allèrent à Vichy pour la première fois au printemps de l'année 1785. Le projet que forme ici Madame Victoire ne se réalisa pas : elle n'y retourna point. — Les dépenses considérables qu'avait occasionnées leur premier voyage, y furent peut-être pour quelque chose. Une lettre de Calonne, à l'intendant de Moulins, du 25

Cussé (1) étoit en démence, et que les religieuses vous avoient écrit pour demander une coadjutrice. Si cela est vray, comme je ne doute pas de l'état de l'abbesse, après l'avoir vue cet été, je désirerais bien cette coadjutorerie pour M[de] de Pont, qui est' religieuse dans une abbaye dont je ne me ressouviens pas du nom, et dont on m'a dit mille biens. Après vous avoir dit mes désirs, je m'en rapporte absolument à votre jugement et avis, sur cette demande. Ma confiance et estime pour vous en sont de sur garand. Ma connaissance avec le père a été à Vichy. Ma santé est un peu meilleure. Cependant je souffre encore de tems en tems, et ses souffrances me forcent d'aller encore à Vichy au mois de jüin. Je suis très aise de vous voir à Vichy et à Beauregard (2), mon estime et ma considération pour vous vous (sic) estans sansbornes.

VICTOIRE.

octobre 1785, porte en effet à 82,748[l], 2[s], 1[d] les frais du passage de Mesdames dans la généralité de Moulins (Arch. de l'Allier X[c] 9. pièce 12).

(1) Cusset, — aujourd'hui chef-lieu de canton du département de de l'Allier, à 64 kil. de Moulins, — possédait une abbaye bénédictine de femmes, fort ancienne. Mabillon *(Ann. bened.* t. III, p. 239, n° 7) cite un diplôme de Charles-le-Gros. du 17 août 886, obtenu en faveur de ce monastère, par *Emménus*, évêque de Nevers.

L'abbesse avait la nomination du chantre et des chanoines de la collégiale de Cusset. Le revenu de l'abbaye, d'après d'Expilly, était, en 1761, de 16 à 18,000 livres de rente.

(2) Cette localité, située sur les bords de l'Allier, dans le dép[t] du Puy-de-Dôme, à 2 kil. de Clermont, porte encore aujourd'hui le nom de Beauregard-l'Evêque, en souvenir de la maison de plaisance qu'y possédaient les évêques de Clermont, depuis le XIII[e] siècle. Massillon aimait passionnément cette belle résidence et y mourut. Mesdames y avaient couché lors de leur voyage à Vichy le 12 juillet 1785 ; on voit qu'elle avaient conservé un bon souvenir de leur visite. (Voy. A. Tardieu. *Dict. historique du Puy-de-Dôme,* p. 81).

DOCUMENTS

RELATIFS AUX

CALAISIENS EXPULSÉS PAR ÉDOUARD III

Le siége et la prise de Calais par Édouard III, sont des faits assez importants de la guerre de Cent ans pour attirer l'attention des érudits et pour qu'on en étudie, dans tous leurs détails, les péripéties et les conséquences. Ce fut un événement, dont la gravité ne dut échapper ni aux Anglais ni aux Français du XIV[e] siècle : aux uns il fournit une base d'opérations dans le nord de la France, un trait d'union, pour ainsi dire, entre l'Angleterre et le pays qu'ils envahissaient; les autres sentirent que les Anglais venaient de s'emparer d'une des clés de la France, et, qu'après tant d'efforts tentés en vain pour chasser l'ennemi, après une défense aussi longue qu'héroïque, on était en droit de se demander si le pays tout entier ne subirait pas un jour le sort de Calais.

Nous n'avons point l'intention d'étudier ici cet événement d'une façon complète; nous voulons seulement montrer, en analysant et en publiant quel-

ques documents, comment Philippe VI chercha à dédommager les malheureux bourgeois de Calais, chassés par les étrangers pour faire place à une population Anglaise, et à les récompenser de leur fidélité. Quelque cruelle que puisse paraître la mesure qui fut prise par Édouard III, elle était cependant nécessaire, et s'il n'avait agi ainsi, nul doute que la ville ne fut bientôt retombée au pouvoir de Philippe; car, si au xve siècle quelques parties de la France purent avoir un moment l'idée de demeurer Anglaises, on n'était pas encore, à ce moment, assez lassé pour accepter le repos et la paix de toutes mains. Les bourgeois de Calais avaient donné trop de preuves de leur attachement à la couronne de France, pour que le roi d'Angleterre pût exiger d'eux un serment qui eut été rompu aussitôt que prêté.

Froissart (1) a consacré un paragraphe aux habitants de Calais; mais, soit qu'il ignorât réellement les mesures prises aussitôt après la reddition de la ville pour leur venir en aide, soit qu'il ne

(1) Froissart, éd. Luce, tome IV, p, 65 : « Or me samble que c'est grans anuis de piteusement penser et ossi considérer que cil grant bourgois et ces nobles bourgoises et leurs biaus enfans, qui d'estoch et d'estration avoient demoret, et leur ancisseur, en le ville de Calais, devinrent : des quelz il y avoit grant fuison au jour que celle fut conquise. Ce fu grans pitiés quant il leur couvint guerpir leurs biaus hostelz et leurs avoirs, car riens n'en portèrent; et si n'en eurent oncques restorier ne recouvrier dou roy de France, pour qui il avoient tout perdu. Je me passerai d'yaus briefment : il fisent au mieulz qu'il peurent; mès la grignour partie se traisent en le bonne ville de Saint-Omer. »

désirât pas que le lecteur établit un parallèle peu avantageux entre la conduite d'Édouard III et celle de Philippe VI, soit enfin qu'il ait simplement emprunté le fait à Jean le Bel (1) et ne se soit pas autrement préoccupé de le vérifier, il nous dit que les Calaisiens ne reçurent rien en retour de leur dévouement à la cause française et que la plupart d'entre eux durent se retirer à S[t]-Omer.

Nous ne prétendons pas ici démontrer la fausseté de cette assertion; cela a été fait depuis longtemps, et M. Luce, dans son édition de Froissart (2) a déjà indiqué quelques pièces tirées des registres du Trésor des Chartes, qui viennent donner à ce chroniqueur un démenti formel. Nous en avons trouvé un assez grand nombre d'autres qui établissent le même fait et que nous citerons au cours de cet article ou que nous publierons à la fin. Ce qu'il est plus intéressant d'étudier, ce sont les ordonnances en vertu desquelles les habitants de Calais reçurent ces dédommagements et les mesures qui furent prises pour en assurer l'exécution.

Après sa tentative infructueuse ponr faire lever le siége de Calais, Philippe se replia sur Amiens. Ce fut le lendemain de cette retraite, c'est-à-dire le 3 août 1347, si l'on adopte la version de Robert de Avesbury, le 4 si l'on adopte la date donnée par

(1) Edit. Polain, tome II, p. 140.
(2) Tome IV, p. XXVII.

un document du 17 mai 1348, que nous publions (1), que la ville se rendit. Philippe ne dut guère être à Amiens avant le 9 ou le 10 ; à supposer qu'il apprit en route la capitulation et les conditions imposées par les Anglais, il ne put très-probablement pas rendre d'ordonnance en faveur des Calaisiens avant son arrivée à Amiens. En effet, il n'est pas vraisemblable que, dans une retraite qui, au moins durant la première journée, ressembla fort à une déroute, (2) Philippe ait pu assembler son conseil pour arrêter les termes d'un document aussi important, surtout au point de vue financier. Nous croyons, toutefois, que, cette mesure fût décidée au moins en principe aussitôt après la nouvelle de la capitulation, car c'était aussi bien pour répondre à Édouard III que pour récompenser les Calaisiens. Or, si nous considérons que les éditeurs des Ordonnances ont publié, d'après des confirmations et des vidimus, un texte daté du 10 septembre 1347 (3), lequel n'accorde aux bourgeois de Calais que la permission de séjourner en France et quelques exemptions d'impôts, et que, d'autre part, nous possédons un document, daté du 8 septembre 1347, faisant allusion à une ordonnance antérieure leur concédant des compensations, nous serons conduit à conclure : 1° qu'il y a eu une ordon-

(1) N° VII.
(2) Froissart, éd, Luce, tome IV, p. 53.
(3) Ordonnances IV, p. 606 et seqq.; d'après le registre du Trésor, JJ 97, pièce 563.

nance accordant les biens et offices saisis pour forfaiture aux Calaisiens, rendue avant le 8 septembre: 2° que le fait d'accorder ce privilége aux Calaisiens impliquant le droit de séjourner en France, la date du document publié dans les Ordonnances doit être modifiée et qu'au lieu de lire *10 septembre*, il faut lire *10 août*. Nous croyons ces conclusions d'autant plus légitimes que nous ne possédons de l'acte publié dans les Ordonnances qu'une seule copie (1), tandis que nous possédons un grand nombre d'expéditions de la pièce du 8 septembre (2). Du reste, nul n'ignore que les copies du Trésor des Chartes sont parfois très-fautives.

Nous avons déjà dit que l'ordonnance rendue à Amiens, et que nous daterons désormais du 10 août 1347, ne stipulait en faveur des habitants de Calais que le droit d'habiter en France où bon leur semblerait, d'y exercer tel métier qu'ils voudraient et des exemptions de péages et d'impôts, toutes

(1) JJ 97, pièce 563.

(2) Trés. des Chap. JJ 68, pièce 245; JJ 76, pièce 16; JJ 77, pièce 147. Le recueil des ordonnances où elle est imprimée, d'après un registre du Parlement, porte la date du 8 septembre. Dans un ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 4173, anc. Hist. Fr. 266) intitulé : « *Siége de Calais par les Anglais auquel les Calésiens ont montré leur fidellité et générosité à la France,* » tiré du ms. de Marin Bailleul, curé de Sangate, en 1595, on trouve aussi cette pièce avec la date du 8 septembre, d'après « *la teneur que j'ay obtenue de la Chambre des Comptés,* » dit l'auteur. — Une expédition de cet acte, faite au XVIIIe siècle porte la date du 7 septembre (K, 187, liasse 2, pièce 97).

choses fort enviables à la vérité, mais qui étaient bien peu pour des gens qui avaient perdu tous leurs biens. Aussi prit-on, et cela antérieurement au 8 septembre, des mesures plus efficaces. Il fut décidé que toutes les forfaitures, biens meubles et héritages qui viendraient en la main du roi, seraient donnés et distribués aux Calaisiens ; de plus, on arrêta, le 8 septembre, que l'on délivrerait « *aus diz bourgeois et habitanz qui a ce seront convenables et non autres* » tous les offices « *quiex qu'il soient* » (1) qui seraient à la disposition du roi, du duc de Normandie et du duc d'Orléans. L'évêque de Laon, Hugues d'Arcy, l'abbé de Saint-Denis, l'abbé de Marmoutier, Simon le Maye, furent chargés de cette répartition ; d'autres lettres à peu près semblables à celles du 8 septembre, mais datées seulement d'Amiens, septembre 1347, ajoutent au nombre de ces commissaires l'abbé de Corbie, Hugues de Vers (2). En même temps on forma une commission composée de deux membres, Pierre de Hangest, conseiller clerc au Parlement et Jehan Cordier, de Sens, maître de la Chambre des Comptes, chargée de régler « *sans lonc procès et*

(1) Du Tillet cite un arrêt du Parlement du 28 novembre 1349, par lequel il fut décidé « *que les offices d'iceluy Parlement n'estoient compris en ladite ordonnance, parce qu'ils devoient estre donnés pour merites et suffisances, non pour récompense de pertes.* » Recueil des roys de France. éd. de 1606, tome II, p. 226

(2) Cette pièce est vidimée en tête de la plupart de ces donations et notamment dans celle en faveur de Fouques Haep, datée de Paris, août 1318. (JJ 77, n° 161 ; J 78, n[os] 162 et 169.)

figure de jugement » les contestations qui pourraient s'élever, lorsque les donataires seraient mis en possession des meubles, immeubles ou rentes qu'on leur adjugerait.

Toutes ces mesures n'étaient cependant rien moins qu'aisées à mettre à exécution : aussi jugea-t-on que le mieux était d'en charger les habitants de Calais eux-mêmes; c'est ce que nous apprenons par deux actes de ventes de 1348 (1). Les commissaires nommèrent un certain nombre de bourgeois (2) qui, à leur tour, désignèrent un ou plusieurs d'entre eux pour servir de procureurs quand une donation aurait été faite; ceux-ci se chargeaient d'aliéner le bien ainsi concédé ou d'en prendre possession sans que le donataire eut à se déranger. Il y avait encore un autre avantage à cette manière de procéder : c'est que, sans qu'il y eut au préalable donation nominale à un bourgeois de Calais, dès que ces procureurs apprenaient qu'il y avait un bien quelconque qui leur était échu, en vertu de l'ordonnance générale, ils

(1) JJ 77, nos 262 et 282.

(2) Parmi ces bourgeois désignés par les commissaires du roi, figure un Jean du Fresne (JJ 77, no 282) qui devint prévôt de Montreuil, et reçut, en juillet 1351, des biens confisqués sur Gillebert d'Aire, qui était demeuré à Calais avec les Anglais (JJ 82, no 271, Froissart, éd. Luce, tome IV, p. XXVII). Ce Jean du Fresne serait, paraît-il, un des ancêtres de Charles du Fresne du Cange, l'auteur du Glossaire. Voyez à ce sujet Bibl. Nat. Ms. Fr. 9478, un mémoire de Du Cange sur Calais, à la fin du volume, et Lefebvre : *Histoire générale et particulière de Calais et du Calaisis*. Paris, 1776, 2 vol. in-4o, tome I, p. 749.

pouvaient se rendre sur les lieux, le mettre à l'enchère et en rapporter le prix qui devait être partagé entre leurs concitoyens. Le 17 mai 1348 (1), Philippe VI manda à tous les officiers royaux d'envoyer les renseignements les plus complets concernant toutes les forfaitures et offices vacants depuis le 4 août 1347, à Pierre de Hangest et à Jehan Cordier, afin de faciliter la tâche de ces commissaires.

Nous avons relevé une vingtaine de ces donations, mais il doit y en avoir eu beaucoup plus, vu que la population de Calais était considérable ; presque tous les biens concédés proviennent de confiscations faites sur les Lombards et sont situés au nord de la Loire. Toutefois, on ne peut douter qu'il n'y en ait eu dans tout le domaine royal et dans les apanages du duc de Normandie et du duc d'Orléans ; nous voyons en effet, à la date du 25 mai 1353 (2), le sénéchal de Carcassonne envoyer au viguier de cette ville une lettre de Jean II, du 19 novembre 1352, ordonnant de faire respecter les droits des habitants de Calais, qui paraît-il, avaient été quelque peu lésés. On voit, par la date de cette pièce, que les ordonnances de Philippe VI ne furent pas lettre morte et qu'elles restèrent en vigueur pendant un temps suffisant pour permettre d'indemniser, dans une

(1) JJ. 77, n° 262.
(2) Bibl. nat. Collect. Doat, vol. 64, f° 98.

faible proportion sans doute, les malheureux habitants de Calais, victimes d'un système d'annexion, que l'on n'a pas osé remettre en pratique de notre temps. Ajoutons encore que la qualité de « *jadiz bourgeois de Calais* » suffit quelquefois, par la suite, pour faire absoudre des individus, qui auraient pu avoir avec la justice des relations fort peu agréables (1).

(1) Qu'on nous permette de donner, comme exemple, la pièce qui suit :

« Johannes, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis presentibus et futuris quod, cum nuper Johannes dictus *Claquemen*, quondam burgensis seu habitator ville de Calesio, et Philippus Francisci, Parisius commorantis, venirent de novissimo nostro exercitu Britolii et versus Parisius dirigerent gressus suos, inventoque seu viso ab eisdem quodam bove pascente in campis intervillam de Trapis et quamdam aliam viliam convicinam, dictus Johannes, de precepto vel consensu Philippi predicti, cepisset in dictis campis dictum bovem eumdemque ipse et dictus Philippus duxerint et vendiderint apud Sanctum Marcellum prope Parisius quibusdam carnificibus dicte ville pro summa quadraginta solidorum Parisiensium, et, pro facto hujusmodi, per justiciam dicti loci de Sancto Marcello capti fuerint et adhuc detineatur in prisione propter hoc Johannes prefatus, per dilectum et fidelem consiliarum nostrum marescallum d'Odenehen, qui, ut nobis asseruit, novit predictum Johannem et ejus parentes dum in dicta villa de Calesio remanerent, supplicatum nobis extiterit ut, super facto predicto, nostram sibi vellemus gratiam misericorditer impartiri; asseruitque nobis dictus marescallus quod ipse Johannes erat bone fame et consideracionis honeste quodque nobis tempore obsidionis dicte ville ipse et parentes ejus fideliter servierint; nos, attentis supradictis, ejus supplicationi annuentes dictum factum..... remisimus atque remittimus, etc...............................

Datum Magduni supra Ligerim, VIIIe die mensis septembris, anno domini millesimo CCC^o quinquagesimo sexto.

Per regem, presente domino marescallo d'Odenehan.

P. BLANCHET. Paris.

(JJ 84, n° 598.)

Voici les donations faites à des Calaisiens, que nous avons relevées au Trésor des Chartes; inutile de dire que nous ne prétendons pas que ces registres n'en renferment d'autres ; celles-ci suffiront, croyons-nous, pour donner une idée de ces documents :

1348, avril, Maubuisson les Pontoise. — Donation à Jehan Ophègue le Jeune d'un manoir et de deux maisons, sis à Abbeville, confisqués sur Jehan Vincent, chanoine de St-Wulfran, valant 11 l. 7 s. p. de rente ou environ. (JJ 77, n° 180.)

1348, mai, Bicêtre.—Donation à Thomas de Hallangues d'une maison sise à Provins, confisquée sur des Lombards usuriers, valant 12 l. de rente ou environ (1). (JJ 76, n° 10.)

Même date. — Donation à Baudouin le Cuvelier d'un manoir sis à Provins et de deux arpents et demi de prés, sis « *vers Ablenay sur la rivière de Saine*, » confisqués sur Pierre et Antoine Damouroux, Lombards usuriers, valant 10 l. de rente ou environ. (JJ 77, n° 147.)

1348, juillet, Bois de Vincennes. — Donation à Thomas de Paris d'un arpent de vigne, sis en la paroisse de *Bouvis*, en la prévôté de Chaumont

(1) Le 16 janvier 1439 (n. s.) Thomas de Hallangues vendit cette maison à Jehan Guillement, dit de Sourduin, hôtelier et bourgeois de Provins, et à Jeanne, sa femme, moyennant 102 deniers d'or à l'écu ; cette vente fut confirmée par le roi à Vincennes, en octobre 1349. (JJ 77, n° 441.)

en Vexin, confisqué sur Marquet Scaramps, Lombard usurier. (JJ 77, n° 207.)

Même date. — Donation à Stace Cuch de cinq arpents de vignes, sis en la paroisse de Stains les S[t] Denis, confisqués sur feu Rogier Pinchon, exécuté à S[t] Denis pour ses méfaits. (JJ 77, n° 204.)

Même date. — Donation à Clare, veuve de Jehan de la Mote, et à son fils mineur, de certaines rentes assises en la paroisse d'Autingues (1), au comté de Guines, confisqués sur Symon Couart. (JJ 77, n° 165.)

1348, juillet, Tournoie les Provins (2). — Donation à Baudouin du Tartre d'un herbergement à *Tinas* et d'une mine et deux setiers de terre au baillage de Chartres, confisqués sur Grullot Roussel, condamné pour meurtre. (JJ 77, n° 355.)

Même date. — Donation à Barthelemi Taneur, d'un manoir, sis à Argenteuil et de deux autres maisons, confisqués sur feu Dimenche Scaramps et d'autres Lombards usuriers, valant 27 l. p. de rente ou environ. (JJ 77, n° 203.)

1348, août, Bois de Vincennes. — Donation à Jehan Séluin de trente-deux arpents de terre « *Seanz ou finage de Champsenes, amoisonnez pour quinze sestiers de froment et seize sestiers d'avoine à la mesure de Provins par an et douze s. ou*

(1) Pas-de-Calais, ar. S. Omer, C[on] Ardres.
(2) Tournan, Seine-et-Marne, arr. de Melun.

environ, » confisqués sur Jaquemin Bonnagust, Lombard usurier. (JJ 77, n° 171.)

Même date. — Donation à Fouques Paperoche, fils de Jehan Paperoche, d'une maison, sise à Provins, confisquée sur Lion Falet, Lombard usurier, valant 6 l. de rente ou environ. (JJ 77, n° 188.)

Même date. — Donation à Michel de la Court d'une maison et de plusieurs autres héritages, sis au baillage de Douai, confisqués sur Adam de Houdain, chevalier, pour forfaiture, valant 24 l. de rente. (JJ 77, n° 205.)

Même date. — Donation à Jehan de Canteraine d'une terre » *qui fu a Baudin du Til, en la paroisse de Locon* (1) *et de la Cousture* (2) *de lez de Béthune* » et d'une maison, sise à Béthune, ayant appartenu à Jehan Esquete, le tout confisqué pour forfaiture et valant 72 l. de rente. (JJ 77, n° 301.)

Même date. — Donation à Baude d'Aire d'une maison dite « *la Couppe,* » sise à St-Omer, valant 20 l. de rente, et de divers biens à Montreuil-sur-Mer, confisqués pour forfaiture, valant 200 l. (JJ 77, n° 206).

1348, août, Paris. — Donation à Pierre de Bouvelinghem (3) d'une maison, sise à Bourges, valant 8 l. de rente, et des meubles ayant appartenus à

(1) Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune.
(2) Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune.
(3) Pas-de-Calais, arr. de St-Omer, cant. de Lumbres.

Henri du Marchié, boucher, jadis prévôt de Bourges, banni de cette ville, valant 20 l. p. (JJ 77, n° 208.)

Même date. — Donation à Symon de la Vaquerie d'une maison, sise à Louveciennes, et de divers biens, sis au bailliage de Meaux, confisqués sur des Lombards ; et d'un manoir et d'autres terres, sises au bailliage de Tours, confisqués sur feu Regnaut de Fissencourt, écuyer, condamné pour crimes. (JJ 77, n° 169.)

Même date. — Donation à Fouques Haeps de diverses maisons sises à Abbeville, confisquées sur feu Jehan Coullart, mis à mort pour crime, et sur Jehan du Marez, banni du royaume, le tout valant 5 l. p. de rente ou environ. (JJ 77, n° 64.)

Même date. — Donation à Guillaume de Lueghelt d'une maison et de vingt arpents de terre, « *assis ou finage de Villegruiz,* » en la prévôté de Provins, confisqués sur Perrin de Chastelmef, Lombard usurier, valant 20 l. p. de rente ou environ. (JJ 77, n° 70.)

1348, 24 octobre, Provins. — Fouques le Chien et Jehan Heurvuaz, procureurs généraux des habitants de Calais vendent la maison « *aus Brebans ou chastel de Provins,* » confisquée sur un Lombard, à Messire Jehan de Traignel, chevalier, moyennant 200 écus d'or. — Cette vente fut confirmée par le roi, à Meaux, en novembre 1348. (JJ 77, n° 282.)

1349, mai, Villeneuve la Guyard. — Donation à Marguerite Hornals d'une maison et de trois arpents de terre, sis à Ivry, en la prévôté de Paris, confisqués sur Milon, Lombard usurier. (JJ 77, nº 292.)

1349, septembre, Maubuisson les Pontoise. — Don à Colard de Londeners de biens ayant appartenus à Binde Renier, de Sienne, Lombard usurier, sis au bailliage de Vitry, valant 40 l. de rente. (JJ 68, nº 390 et JJ 78, nº 162.)

1348, 9 décembre, Bourges. — Jean de Coquelle, procureur des bourgeois de Calais, vend à Jehan Brunet, bourgeois de Bourges, moyennant 140 l. t., 13 l. de rente que Guillaume Harpin devait à Benoit Falet d'Ast, Italien usurier et confisquées sur ce dernier. — Confirmé par le roi à Chantecocq, en février 1349 [n. s.]. (JJ 77, nº 262).

1349, décembre, Notre-Dame des Champs les Paris. — Donation à Stacinete de la Crois, jadis bourgeoise de Calais, de plusieurs terres sises au bailliage de Meaux, confisquées sur des Lombards et valant 20 l. de rente. (JJ 78, nº 119.)

1351 (n. s.), 9 mars, Paris. — Donation à Mabille, veuve d'Enguerrand, dit Estrecletrop, et à Marguerite, fille de feu Lenoir, sœurs, d'une maison, sise à Provins, venue en la main du roi pour cause de bâtardise. (JJ 80, nº 226.)

E. Molinier.

I

Maubuisson les Pontoise, avril 1348.

Donation à Jehan Ophègue le Jeune.

Philippe, etc. (*suivent les lettres datées d'Amiens, septembre 1347*).

Nous, voulans secoure sanz plus de delay a nostre bien amé Jehan Ophègue le Jeune, naguerres bourgois et habitant de la dite ville, etc... li donnons et ottroions par ces présentes lettres a perpétuité pour lui et ses hoirs ou ceulz qui de lui auront cause, un manoir avec II petites maisons joignans au dit manoir, avec les appartenances, assises en la ville de Abbeville, qui furent jadiz a Jehan Vincent, Englois, nostre ennemi, chanoine de Saint Oulfrant en Abbeville, lequel heritage nous est avenu et acquis comme a nous forfait par les démérites de nostre dit ennemi ; et vault ledit heritage, manoir et maisons avec les appartenances annuellement onze livres et sept soulz parisis ou environ. Si donnons en mandement au gouverneur de Pontieu et au bailli d'Abbeville, etc.

Donné à Maubuisson les Pontoise, l'an de grace mil troiz cenz quarante et huit, ou mois d'avril.

Par le Roy,

VERRIERE.

Sine financia. Per secretum domini regis consilium in quo erant domini Laudunensis et de Corbeya. J. Cordier.

(JJ 77, n° 180.)

TOURNEUR.

II

Bicêtre, mai 1348.

Donation à Thomas de Hallangues d'une maison sise à Provins.

Philippe, etc. (*suivent les lettres datées d'Amiens, 8 septembre 1347*).

Nous, voulanz secoure sanz plus de delay a notre bien

amé Thomas de Hallangues, bourgois et habitant de la dite ville, qui en icelle avoit sa résidence au temps que elle fut assise et continuelment y demoura jusques a tant que elle fu prinse, pour la quelle chose il perdi moult de ses biens et heritages, si comme nous nous en tenons pour souffisamment enformez, meuz de pitié envers lui, pour les causes dessus dites et en recompansation de toutes les pertes et dommaiges qu'il a euz et soustenuz en la dite ville, li avons donné et octroyé de grace especial, donnons et octroyons par ces presentes lettres a perpetuité, pour li et ses hoirs ou ceulx qui de lui auront cause, une maison séant à Prouvins, en la rue de la Charronnerie oultre la rue aus Fesseaux, avecques les appartenances, que souloient avoir et tenir Bernart et Lancelot des Engoissoles, Lombars usuriers en ladite ville de Prouvins, ou bailliage de Troyes et de Meaulx, c'est assavoir la dite maison avecques le courtil et appartenances qui advenuz et escheus nous sont pour la forfaiture des diz Lombars usuriers, depuis la prinse de la dite ville de Calaiz, laquelle fourfaiture puet valoir, si comme l'en dit, douze livres de rente ou environ. Si donnons en mandement au bailli de Troyes et de Meaulx etc.....

Et ou cas que aucuns s'opposeroient ou voudroient opposer au contraire, donnez certain et compétent jour aus partiez par devant noz amez et feaulx conseillers Jehan Cordier de Senz et Maistre Pierre de Hangest, a ce commis et establiz de par nous à Paris, aus quiex nous mandons par ces lettres que sanz lonc procès et figure de jugement, il facent sur ce ce qu'il verront qu'il sera a faire, selon nostre ordenance et selon ce que commis et chargiez les avons; sauf toutevoies les rentes et droitures des seigneurs de qui la dite maison, courtil et appartenances sont tenuz et nostre droit en autres choses et l'autrui en toutes, etc.

Donné à Wicestre lez Gentilly, l'an de grace mil trois cenz quarante et huit, ou moys de may.

Par le roy,

J. Cordier.

Rougemont.

(JJ 76, n° 10).

III

Bicêtre. mai 1348.

Donation à Baudouin le Cuvelier.

Philippes, etc. *(Suivent les lettres données à Amiens, le 8 septembre 1347.)*

Nous, voulans secoure sanz plus de delay a nostre bien amé Baudouyn le Cuvelier, naguères bourgeois et habitant de la dite ville de Calaiz, qui en ycelle avoit sa résidence au temps que elle fu assise et continuelment y demoura, jusques a tant que elle fu prinse, pour la quelle chose il perdi moult de ses biens meubles et heritages, si comme nous nous tenons pour souffisamment enformez, meuz de pitié envers lui pour les causes dessus dites et en récompensation de toutes les pertes et dommaiges qu'il a euz et soustenuz en la dite ville, lui avons donné et octroyé de grace especial, donnons et octroions par ces présentes lettres a perpetuité, pour lui et ses hoirs ou ceuls qui de lui auront cause, un manoir avec les appartenances seanz a Provins, en la rue du Molin, devant les baings, qui fu a Pierre et a Anthoine Damouroux, Lombars usuriers, et deux arpans et demi de prés seans vers Ablenay, sur la rivière de Saine ; lequel manoir, appartenances et prez nous sont acquis et confisquez par la forfaiture des diz Lombars usuriers et peuent valoir annuelment dix livres ou environ. Si donnons en mandement au bailli de Troyes et de Meaulx,

au prevost de Prouvins, etc..... Donné à Wicestre les Gentily l'an de grace mil CCC quarante et huit, ou moys de may.

Par le roy,

J. CORDIER.

ROUGEMONT.

(JJ 77, nº 147.)

IV

Au bois de Vincennes, juillet 1348.

Donation à Clare, veuve de Jean de la Mote.

Philippes, etc. (*suivent les lettres datées d'Amiens, septembre 1347*).

Nous, voulans secoure sanz plus de delay a nostre bien amée Clare, fame de feu Jehan de la Mote, jadiz bourgoiz de Calais, li quel trespassa ou temps que le roi d'En gleterre estoit assiégé devant Calaiz, a la prinse de laquelle ville la dite Clare et Jehannot, son fiulz meneur d'aage, hoir seul et pour le tout du dit feu bourgois, perdirent moult grossement de leurs biens tant meubles comme heritages, etc..... li donnons et octroyons par ces presentes lettres a perpetuité, pour elle, son dit fiulz et pour leurs hoirs ou ceulx qui d'eulx auront cause, certaines rentes ou terres que Symon Couart, né en la comté de Guynes, avoit en la dite comté en la paroisse de Outinges (1), qui peuent valoir environ dix livres parisis de rente par an ; lesquels heritages et rentes sont forfaiz et confisqués a nous par ce que ledit Symon s'est transporté en Flandre et y a demouré et demeure, si comme on dit, comme nostre ennemi. Si donnons en mandement eu bailli d'Amiens et au prevost de Monste-

(1) Autingues, Pas-de-Calais, ar. de St-Omer, cant. d'Ardres.

reuil sus la mer, etc. Donné au bois de Vincennes, l'an de grace mil troiz cenz quarante et huyt, ou moys de juillet.

Par le roy,

ROUGEMONT.

Sine financia. Per secretum regis consilium in quo erant domini S[ti] Dyonisii et de Castelleyo. HANGEST.

TOURNEUR.

(JJ 77, n° 165.)

V

Paris, août 1348.

Donation à Symon de la Vaquerie.

Philippes, etc.... Nous, voulans, secoure sanz plus de delay a nostre bien amé Symon de la Vaquerie, naguières bourgois et habitant de Calais, etc..... li donnons et octroyons par ces présentes, etc..... une maison et le jardin avec les appartenances qui jadiz furent à Jehan de Sommerive, Lombart usurier, seant en la ville de Louveciennes, laquelle maison, jardin et appartenances nous sont acquis et confisqués par les meffaiz du dit Lombart et peuent valoir annuele et perpetuelle rente quatre livres parisis ou environ, si comme l'en dit.

Item, deux arpens de vigne ou environ, seans a Jonceroy, en un lieu que l'on dit *Clere Fontaine*, ou bailliage de Miaulx, laquelle vigne fu a Fatin de Montbrant, Lombart, jadiz facteur de Jehan et Jaques Scaramps, Lombars usuriers; et nous est la dite vigne acquise et confisquée par les meffaiz du dit Fatin et peuent valoir annuele et perpetuelle rente soixante solz tournois ou environ, si comme l'en dit.

Item, le manoir qui fu a feu Regnaut de Fissencourt, escuyer, avec les appartenances, avec plusieurs autres

maisons, terres, rentes et heritages que ledit feu escuyer avoit en son vivant ou bailliage de Tours et ou ressort; les quels manoir, maisons, terres, rentes et heritages nous sont acquis et confisqués par les malefaçons du dit escuier, lequel a esté justicié et mis a mort pour ce qu'il avoit baillié a certains maufaiteurs certains poisons et empoisonné et par yceulx maufaiteurs fait empoisonner plusieurs pins en plusieurs lieux ou dit bailliage de Tours, si comme il le recongnust et pour ce fu mis a mort; lesquels maisons, manoir, terres et heritages peuent valoir, annuele et perpetuele rente, trente livres tournois ou environ, si comme l'en dit.

Item, les meubles que ledit escuyer avoit au dit bailliage au jour qu'il fu accusez, qui peuent valoir, si comme l'en dit, soixante livres tournois ou environ.

Si donnons en mandement au prevôt de Paris, au bailli de Miaulx et au bailli de Tours en Touraine, etc.....

Donné à Paris, l'an de grace mil troiz cenz quarante et huit, ou moys d'aoust.

Par le roy,

ROUGEMONT.

Sine financia. Per secretum regis consilium quo erant domini Laudunensis, S[ti] Dyonisii, Majoris monasterii et de Revello.

TOURNEUR.

(JJ 77, n° 169.)

VI

Paris, août 1348.

Donation à Guillaume de Lueghelt.

Philippes, etc. Une chartre en la forme des autres chartres pour ceulx de Calaiz si comme en plusieurs lieux est contenu contenant ceste forme :

Nous, voulans secourre sanz plus de delay a nostre

bien amé Guillaume de Lueghelt, naguères bourgois et habitant de Calaiz, qui en la dite ville avoit sa residance au temps que elle fut assise et continuelment y demoura jusques a tant que elle fu prinse, et pardi moult de ses biens meubles et heritages, si comme nous nous tenons pour souffisamment enformez, meuz de pitié envers le dit Guillaume, pour les causes dessus dites et en commancement de restitution des pertes et dommaiges qu'il a euz et soustenuz en la dite ville, lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes lettres a perpetuité, pour lui et ses hoirs ou ceulx qui de lui auront cause, une maison, une granche avec vint arpant de terre ou environ et toutez les appartenances, assis ou finage de Villegruiz (1) au bailliage de Meaulx, en la prevostré de Prouvins, qui furent a Perrin de Chastelnuelf, Lombart usuriers, lesquelles maison, granche, terres et appartenances nous sont acquises et confisquées heritablement par la forfaiture du dit Lombart usurier et peuent valoir annuelment vint livres parisis par an ou environ, si comme l'en dit. Si donnons en mandement au bailli de Troiez et de Meaulx, au prevost de Prouvins, etc.

Donné à Paris l'an de grace mil troiz cenz quarante et huit, ou moys d'aoust.

Par le roy,

ROUGEMONT.

Sine financia. Per secretum regis consilium in quo erant domini Laudunensis, S^ti Dyonisii et de Castelleyo.

TOURNEUR.

(JJ 77, n° 80.)

(1) Seine-et-Marne, arr. de Provins, canton de Viliers-Saint-Georges.

VII

Bourges, 9 décembre 1348.

Jean de Coquelle, procureur des bourgeois de Calais, vend une rente confisquée sur un Lombard.

Philippe, etc. Nous avons veues les lettres ci dessous transcriptes contenans la fourme qui s'ensuit :

« A touz ceulx qui verront ces présentes lettres, Jehan de Beauquaire, garde du seel de la prevosté de Bourges, salut en nostre Sire. Sachent tuit que en la presence de Godefroy de Brye, juré notaire du dit seel, usant de nostre autorité pour ce, personnelment establi Jehan de Coquelle, procureur des bourgois jadiz de Calaiz, aiant, entre les autres choses, plain povoir, autorité et mandement especial de vendre et explecter et mettre hors de leurs mains touz offices et forfaitures qui sont avenuz ou escheuz en tout le royaume de France par les ordenances du roy nostre sire, si come il appert par lettres de procuration sur ce faites, scellées du seel de la prévosté de Paris, desquelles la teneur s'ensuit en ceste manière :

« A touz ceulx qui ces lettres verront, Guillaume Gormont, chevalier le roy nostre sire, garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant nous vindrent en jugement Jehan de Louches, chappellain, Jaques le Quien, Hue de la Chappelle, Guillaume de Lueghlet, députés et jurés pour ceulx de Calais, de par les commissaires établis du roy nostre Sire, si comme il nous est apparu par les lettres du dit seigneur, seellées de son seel, les quelles, tant en leurs propres et privez noms comme ès noms que dessus, firent, ordenerent et establirent leurs procureurs généraux et messagers especiaux Jehan de Coquelle, Symon Faluel, Ernoul Brice dit Brasseur, Jehan Balde dit Grus, ensembles et

chascun d'eulx par soy et pour le tout porterent ces lettres en la manière que la condition de l'un d'eulx ne soit pieur de l'autre et que ce que l'un d'eulx aura encommencié, l'autre le puisse prandre ou point et en l'estat mettre et mener [à] fin ; donnans et octroyans ès noms que dessus a leurs diz procureurs et a chascun d'eulx, par soy et pour le tout, povoir autorité et mandement especial de demander, pourchacier, requerre, accepter, recevoir et entrer en possession les offices et forfaitures qui sont escheues et escherront par touz le Royaume de France, les quelles offices et forfaitures advisent et appartiennent aus diz Caleziens par don et octroy fait a eulx par le roy nostre dit seigneur; de passer et donner sur ce bonnes lettres telles et si fors comme il appartendra et soulx quelconque seel ou seaulx qu'il vouldront, une ou plusieurs selonc le cas d'icelles ; vendre, aliéner et mettre hors de leurs mains a une fois ou a pluseurs, à quelconques personnes et pour quelconques pris qu'il voudront ou l'un d'eulx et les recevoir en deniers ou autrement, et de fere autant quant a ce et ès deppendances comme il pouroient fere se presens y estoient, ja soit ce que aucune des choses requeissent mandement especial, promettans ès noms que dessus, par leurs seremens et sur l'obligacion de touz leurs biens, a avoir ferme a touz jours sanz rappel tout ce qui par leurs diz procureurs ou par l'un d'eulx sera fait et procuré quant a ce et ès circonstances d'icelles. En tesmoing de ce nous avons mis en ces lettres le seel de la prevosté de Paris, l'an de grâce mil troiz cenz quarante huit, le jeudi sept jours d'aoust. »

Disant et affirmant que il, par vertu des dites lettres de procuration dessus transcriptes et du mandement du roy nostre sire dont la teneur s'ensuit en ceste manière :

« Philippe, etc. A tous noz justiciers ou receveurs ou a leurs lieux tenans, salut. Savoir fai-

sons que comme nous considerans le bon et loyal portement de nos bien amez les bonnes gens bourgeois et habitans de la ville de Calais, qui, pour la grant et loyal amour qu'il ont a nous et a la couronne de France, se sont tenuz tant come il ont peu contre le roi d'Angleterre et nos autres ennemiz, qui les ont prins et leurs biens meubles et heritages gastez et destrains, et bouté hors de leur pais, et que, ne voulans yceulz demourer deshéritez et mandians, aions ordené que toutes les forfaitures et bien meubles et heritages qui nous advenront et escheront, de quelconques cause et personne que ce soit, en nostre royaume, soient mis et tenuz en nostre main et que d'icelles forfaitures et biens, si tost come elles nous seront escheues et avenues, soit baillié et distribué a chascun des diz bourgeois et habitants souffisamment pour les vivres, soustenances et chevances d'eulx, leurs fammes et enfans et aussi avons ordené de grace especial que tous les offices, quelx qu'il soient, qui escherront appartenans a donner par nous, par nostre très chier et amé filx le duc de Normandie et de Guienne et en la terre de nostre très chier filz le duc d'Orliens, lesquelles offices les diz bourgeois et habitantz vouldront accepter et avoir, leur soient bailleez, donneez et delivreez et non a autres jusques a ce qu'il seront souffisamment pourveuz , si comme tout ce avecques autres choses est plus plainement contenu en noz lettres qu'il en ont sur ce, faites soulx nostre grand seel seellées en cire vert et en las de soie ; et pour ce que nos amez et feaulx conseillers maistre Pierre de Hangest et Jehan Cordier, de Senz, les quelx et chacun d'eulx nous avons a ce faire deputé et commis, et par la teneur de ces presentes lettres, deputons et commettons derechief, ne pouroient ne saroient acomplir le contenu de noz dites ordenances s'il n'estoient ainçois certefiez des forfaitures et offices qui depuis la prise de ladite ville de Calais, qui

fu le quart jour d'aoust l'an mil CCC quarante et sept, sont escheuz et ensement d'iceulx qui d'ores en avant escherront, nous vous mandons et estroitement enjoignons a chascun de vous que, tantost ces presentes veues, par le porteur d'icelles vous rescrisiez feablement soulx voz seaulx a nos diz conseillers toutes les forfaitures et offices depuis la dite prise de la ville de Calais escheus en vos juridictions et receptes, quelles elles sont, de quel valeur, en quoy, comment il sont escheuz, de qui et a quel cause, ce aus offices a aucuns gaiges, quels et la value d'iceulx et ce autre don en a esté fait par nous ou par autre, a qui, par qui et commant et qui en est en possession, et semblablement de toutes les forfaitures et offices, qui ou temps avenir, escherront escrisiez que escheuz seront à noz diz conseillers, afin qu'il en puissent pourveoir aux dites gens de Calais en la manière que ordené en avons, comme dessus est dit; et au cas qu'il y auroit aucune forfaiture que le porteur de noz presentes lettres voudroit mettre en vente, il nous plaist et voulons que elles soient vendus par cri et subhastation et donnez au plus offrant et les deniers qui en seront reçeus, baillés et delivrés au dit porteur, ou cas ou il en auroit povoir du recevoir de Hue de la Chapelle, Guillaume de Lueghelt, Jehan de Louches, chappellain, et de Jaques le Chien, jadis bourgeois de la ville de Calais, deputés et jurés pour ceux de la dite ville, en prenant quittance du dit porteur de ce que baillé li aurez, pour rapporter les diz deniers par devers noz diz conseillers, avecques lettres de vous de certiffication combien, a quelle monnoie ne a quel pris, pour distribuer aus dites bonnes gens de Calais, selon noz ordenances, lesquelles nous voulons estre gardées de point en point. Donné à Paris, le XVII[e] jour de may l'an de grace mil CCC quarante et huit. »

Il avoit fait crier et subhaster en vente, à Bourges, ès

lieux accoustumés, treze livres tournois de rente perpétuel que Guillaume Harpin, bourgeois de Bourges, devoit chascun an a Benoit Falet d'Ast, jadis demorant à Bourges, Ytalien usurier, condempné du roy nostre sire, sur une maison que le dit Guillaume Harpin tient et possède en la ville de Bourges.

Suit la vente de cette rente à Jehan Brunet, bourgeois de Bourges, moyennant 140 l. t.

En tesmoing des choses dessus dittes nous avons mis le séel de la prevosté de Bourges en ces presentes. Donné le mardi après la feste de la Conception Nostre Dame, l'an de grace mil CCC quarante et huit.

(JJ 77, n° 262.)

VIII

Paris, 9 mars 1351. (n. s.)

Donation à Mabille, veuve d'Enguerrand dit Estrecletrop et à Marguerite, fille de feu Lenoir.

Johannes, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis prensentibus et futuris quod nos, attenta paupertate Mabille, relicte defuncti Inguerranni quondam dicti Estrecletrop, et Marguarete, filie deffuncti Nigri, de Calesio, sororum, que de villa Calesii fuerunt orionde et ibidem tempore obsidionis et captionis ejusdem morabantur, omniaque bona sua, pro servanda fidelitate ad quam carissimo domino et genitori nostro atque nobis tenebantur, admiserunt; nos ipsis sororibus, pro se et heredibus suis ab eisque causam habituris, imperpetuum dedimus et concessimus, damus et concedimus per presentes auctoritate regia, ex gratia speciali, quandam domum quam habebamus in villa de Pruvino in loco dicto *la Ferperie*, in alta justicia situata, contiguam hereditagio heredum deffuncti dicti Hericié; que domus ad nos advenit et pertinet ratione bastardie cujusdam ad quem

quondam pertinuit et qui sine liberis ex proprio corpore et legitimo matrimonio procreatis dicitur decessisse. Volentes et concedentes quod sorores supradicte et earum heredes causamque ab eis habituri de domo predicta, tamquam de sua propria, suam possint facere omnimodam voluntatem. Dantes tenore presentium in mandatis, committendo si opus sit, baillivo Trecensi et Meldensi et preposito Pruvinensi vel eorem locatenentibus necnon receptori Campanie quatinus dictas sorores, vel eorum procuratorem pro ipsis, in possessionem et saisinam dicte domus, visis presentibus, ponant et inducant seu poni et induci faciant ipsasque de ea uti et gaudere perpetuo faciant et permittant, admotis impedimentis quibuscumque. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, nostrum magnum sigillum presentibus litteris duximus apponendum, nostro in aliis et alio in omnibus jure salvo. Datum Parisius, IXa die marcii, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo.

Per dominum regem, presente elemosinario
P. Blanchet.

M. debet elemosinario.
(JJ 80, n° 226.)

Lettre relative au Général HANRIOT

La lettre que nous reproduisons est extraite d'un recueil de pièces concernant les Bibliothèques de Paris et conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 6342. C'est un document curieux pour l'histoire de la Bibliothèque nationale. Hanriot (et non pas *Henriot* comme on l'écrit souvent) avait formé le projet d'incendier la Bibliothèque du roi, et il n'en fut détourné, s'il faut en croire la lettre qui suit, que par les conseils ou les menaces de son cousin, Claude, un charretier bourguignon qui fait le sujet de cette lettre.

Le farouche commandant de la garde nationale de Paris y est représenté comme un homme absolument grossier et illettré; ce dernier point est contesté par tous les historiens qui le pré-

sentent comme ayant reçu une certaine instruction. Son cousin, le charretier Claude, prétendait qu'il ne savait pas lire.

L'auteur de la lettre est une dame Sion, qui habitait le faubourg St-Antoine et était vraisemblablement la femme d'un ancien officier, puisqu'avant la Révolution elle avait demeuré à l'École militaire. Elle adressa sa lettre à *Monsieur Capronier*, qui devait être tout particulièrement intéressé par son récit en sa qualité de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. L'érudit à qui ce document fut envoyé était le neveu de Jean Capperonnier, le célèbre philologue mort en 1775. Jean-Augustin Capperonnier, appelé par son oncle à le seconder à la Bibliothèque du roi, y devint conservateur des livres. Bibliothécaire du marquis de Paulmy, en 1780, il augmenta sa collection et en fit une des plus riches pour les romans et la littérature italienne.

Cette lettre lui fut adressée le 15 frimaire, probablement an VI (5 décembre 1797). Cette date n'est point certaine assurément: tout ce qu'on peut affirmer c'est que ce document fut écrit assez longtemps après la chute de Robespierre, puisqu'il y est fait mention de la mort de Hanriot. D'un autre côté, la dame Sion félicite M. Capperonnier d'être à son poste à la Bibliothèque nationale, malgré les temps de trouble que traversait la France, et le savant philologue, emprisonné sous la Terreur, ne fut remis en fonctions qu'en 1796. La date de 1797 me paraît donc la plus probable, car au début de la lettre l'auteur dit que voilà longtemps que M. Capperonnier lui a demandé ce renseignement.

Henry MARTIN,
Attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

De Paris le 15 frimaire.

Il y a bien longtemps, respectable ami, que vous me demandez de vous faire le récit de mon avanture avec mon pauvre Claude; votre bon cœur vous fait trouver du plaisir à rencontrer des hommes probes et délicats; le nombre n'est pas grand. Je désirerais que les personnes qui peuvent comme moi en avoir trouvé en fissent part à leurs amis, cela raccomoderait avec l'espèce humaine.

Quelques jours avant le saccage de la maison de Réveillon, un garçon que j'avais placé chez lui, me vint trouver. Il me fit part des inquiétudes qu'il éprouvait; on lui disait qu'on en voulait à son maître, il avait

peine à le croire. Son maître était si bon. Je lui dis que ce n'était pas une raison pour n'avoir rien à craindre; il me crut. Il s'agissait pour lui de mettre sa malle en surté; elle contenait les papiers d'un procès qu'il avait; il était Normand, c'est assez en dire. Il fit donc apporter à la maison sa malle. Le lendemain arriva le fatal évènement.

Deux ou trois jours après je n'entendais pas parler de mon pauvre garçon : l'inquiétude me prit, je dis à la fille qui me servait de venir avec moi savoir si des voisins pourraient nous donner quelques nouvelles, tant des maîtres que du domestique. Comme nous cheminions, il se fit un grand mouvement dans le f[b]. J'étais près d'arriver, la peur me prit, je ne savais si je devais continuer ma route, ou si je ferais mieux de revenir à la maison. Cette dernière réflexion m'arrêta; je retournai et regagnai mon logis le plus promptement possible.

Ce qui me détermina vraiment c'est que tous les visages étaient tournés du côté de la place S[t] Antoine; on allait pendre quelques-uns de ceux qui avait été pris chez Réveillon.

Ma frayeur redoubla, je n'ai jamais vu aucune exécution, enfin je n'en pouvais plus lorsqu'un homme, en belouse, bien croté, avec le chapeau assorti, s'approche de moi et me dit : Où allez-vous, M[lle] Sion? Je ne puis vous exprimer ce qui se passa en moi : Je me cru perdue. Il me dit : Donnez-moi votre bras je le lui donnai sans proférer une seule parole. Après quelques pas, il me dit : Vous ne me connaissez donc pas? — Je ne vous ai jamais vu, lui dis-je. — Il n'est pas possible. Comment, moi qui était si content lorsque j'avais l'honneur de vous porter votre linge à l'École Militaire. Alors je me le rappelai : mais il y avait une si grande différence de Claude d'autresfois avec celui qui me donnait le bras que la comparaison n'était pas supportable.

Le Claude d'autres fois était un jeune Farot à pantalon rouge et blanc, élégamment chaussé, il avait l'air à la dansse, une large cinture bleue, poudré comme s'il sortait d'un sac de farine; enfin rien n'était à désiré dans son ajustement.

Quel changement! il me dit que son métier actuel était de tirer du bois de l'eau; et il me demanda qui fesait ma provision de bois. Je lui dis que c'était un nommé Mathieu, il me dit : Mathieu est obligé de partir et après son départ je vous demande la préférence. Je la lui promis : il n'attendit pas que je le fisse demander; il me vint dire que Mathieu était parti.

J'observe, pour la suite de l'histoire, que dans ce moment il aimait ce qu'on se proposait de faire, je n'étais pas de son avis, je le laissais causer. Il me fait ma provision de bois; il demandait toujours la permission de me saluer : on le fesait monter. Chaque fois que je le voyais son patriotisme diminuait : je l'écoutais toujours sans le contrarier, enfin vient le moment de nommer Hanriot commandant de Paris; Hanriot était son cousin. Il vint un matin demandé à me parler, il me dit qu'il croyait qu'on devenait fou d'avoir nommé Hanriot pour commander dans Paris. Comme de coutume je l'écoutais; il paraissait très en colère et s'expliquait énergiquement. Je lui dis : que vous importe que ce soit Henriot ou un autre? Comment, M^de^, me dit-il, vous ne savez donc pas que c'est mon cousin; cela fait pitié ajouta-t-il, c'est une bête, qui ne sait ni lire ni écrire, c'est un ivrogne sans conduite : Je le consolai de mon mieux, il venait tous les trois ou quatre jours et chaque jour sa fureur augmentait. Il arriva tout suant me dire qu'Hanriot pillait toutes les caves, et qu'il lui avait proposé de venir boire avec l'État-Major, il lui avait répondu que lorsqu'il avait soif, le vin qu'il buvait n'était pas volé. Je ne puis vous exprimer l'état où il était lors-

qu'Hanriot eut le projet de bruler la Bibliothèque du Roi; il ne manquait pas de m'instruire de tout ce qui se passait. J'avais vraiment du plaisir à l'entendre. Il vint un matin de très bonne heure; sans me dire bonjour comme de coutume : Hé bien! M[de], savez-vous que ce S. C. B. d'Hanriot veut absolument brûler la Bibliothèque. Il ne sait pas lire; je lui ai dit : si tu fais ce coup là, je te f... l'âme à l'envers, j'en ai d'autres avec moi et nous verons; Je sais lire, moi, et écrire aussi et je ne veux pas qu'on brûle les livres. Je l'encouragai beaucoup à empêcher son parent de persister dans son idée; il me promit bien de faire tout son possible. Il était flaté de mon approbation, c'était la première fois que je répondais à sa conversation. Nous nous quitâmes très satisfaits l'un de l'autre En s'en allant : Est-il possible, dit-il, que j'aye aimé ce qu'on fesait. La misère allait toujours son train.

Claude comme chartier était mis en réquisition par les sections, pour transporter la viande; et tout les jours il m'en apportait trois livres dont il disait le prix : il m'en aurait bien fait cadeau, mais il n'osait pas. Le bois était rare et cher pour des rentiers, la voye valait 800 livres. Il vint voir où en était ma provision, il monta et me dit : Vous n'avez plus de bois. Je lui dis : Je ménagerai le peu qui me reste, j'en ferai assez. Tant que Claude vivra vous aurez du bois ou bien nous verons. Je lui dis affirmativement que je n'en voulais pas; il secoua la tête et s'en fut. Dans la soirée il m'amena deux voitures contenant quatre voyes, il me dit qu'il s'était arrangé avec un de ses parents : que je lui fisses un billet de 800 livres pour les quatre voyes et le billet portait que je le payerais lorsque je le pourrais; et lui signa après moi. J'étais confuse et embarrassée pour lui témoygner ma reconnaissance : Combien de reflexions se présentaient à mon esprit. J'étais heureuse de voir qu'un

dehors si rustre cachât une si belle âme. Lorsque Claude venait m'apporter différentes choses, la cuisinière avait l'ordre de lui donner un verre de vin. Mon vin finit sans que je pûsse le remplacer. Claude n'en recevait plus; il en savait la raison. Il rencontre un matin mon mari, il lui dit qu'il était bien aise de le rencontrer : après une petitte conversation : Voulez-vous entrer là? lui dit Claude, ils étaient devant un cabaret; mon mari le remercia. Je vous en supplie, Monsieur, faites-moi ce plaisir; comme il paraissait fâché, mon mari lui dit : Allons, mon ami, c'est la première fois de ma vie.

Claude entre le premier, parle au maître. On apporte une bouteille d'excellent vin, mon mari veut lui en verser; mais il prend une chopine qui était près de lui et dit : je ne suis pas fait, Monsieur, pour boire le même vin que vous; je sais trop ce que je vous dois : je suis bien assez content que vous soyez entré ici avec moi. Jamais mon mari ne put obtenir qu'il bût de sa bouteille.

Arrive enfin l'heure fatale d'Hanriot; Claude vient m'en apporter la nouvelle : Dieu est juste, on a f... mon cousin par la fenêtre, il n'est pas mort, le b... tant mieux.

Claude tenait à sa main un petit morceau de jambon cru; voulez-vous me faire cuire ce jambon? — Très volontier, lui dis-je. Il était si content qu'il s'assit sur le premier siége qu'il trouva; c'était une bergère bien rebondie, il crut qu'il tombait; je ne puis m'enpêcher encore en vous l'écrivant de rire de sa surprise. Il n'avait jamais voulu s'assoir chez moi. Aussi se tint-il debout. Claude est champenois, il perdit sa femme peu de temps après la mort des Henriots et autres. Il vint me faire ses adieux, il emmenait ses deux enfants. Je l'avais prié de m'écrire. Depuis son départ je n'ai eu de lui au-

cune nouvelle. N'importe où il soit jamais je ne l'oublierai. Vous n'auriez pas immaginé, respectable ami, qu'un pauvre chartier eut pu contribuer à la conservation d'un des plus beaux monuments qui existe. C'est pour moi toujours un nouveau plaisir de vous y voir conservé malgré tous nos troubles.

Recevez les compliments de ma famille. Je suis avec la plus sincère estime votre servante. M. Sion.

Une Lettre du P. DU LONDEL à Baluze

On ne sait presque rien de Jean-Etienne du Londel : les biographes nous apprennent seulement qu'il naquit à Rennes, qu'il appartint à la Compagnie de Jésus, et qu'il mourut en 1691, après avoir publié deux ouvrages de chronologie qui paraissent avoir obtenu un assez grand succès. Je suis heureux d'ajouter à d'aussi maigres renseignements les informations qu'il nous donne lui-même dans une lettre écrite deux ans avant sa mort, et où, de plus, il est question d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, à propos duquel M. Ulysse Robert a bien voulu me fournir une note qu'on lira ci-dessous et dont je ne saurait trop le remercier.

Ph. Tamizey de Larroque.

Au collége de la Compagnie de Jesus, ce 9e may 1695.

Monsieur, il y a parmy les manuscripts de la Bibliotheque de Mr de Thou heureusement réunie dans celle de Mr Colbert, et l'une et l'autre encore plus heureuse d'estre entre vos mains, un journal du règne de François Ier cité une fois dans l'histoire de ce prince par Mr Varillas (1). Il me seroit

(1) Deux des mss. de la Bibliothèque *peuvent* répondre à celui auquel il est fait allusion dans cette lettre, en tant qu'ils sont le journal du règne de François Ier et qu'ils ont fait partie de la bibliothèque de Colbert. Ce sont les mss. français 3878 et 5092. Un

nécessaire. Si vous croyez me pouvoir faire cette amitié, soit pour me le laisser vingt-quatre heures, soit pour m'en donner la lecture au moins dans vostre illustre bibliothèque, faites moy l'honneur de me marquer en deux mots, si vous trouverés bon que je vous aille importuner pour cela. Je sçais que le temps vous est si précieux, que j'aurois le plus grand tort du monde d'aller sans aveu vous en faire perdre un moment, et d'un autre costé, dans la seule visite que j'ay eu l'honneur de vous faire avec le P. Hardouin (1), j'ay reconnu dans vous un si grand fond d'honnesteté et des manières si obligeantes, que je ne veux pas vous exposer au chagrin de faire un refus, si la chose estoit infaisable. Quelque chose qu'il arrive, je vous prie de me pardonner une liberté qui ne diminuera

de ces mss. a-t-il appartenu à de Thou? Sur l'un et l'autre le nom d'un possesseur antérieur a été gratté; de sorte qu'il est impossible de se prononcer sur cette question. D'un autre côté, je ne trouve dans le catalogue des mss. de de Thou aucune trace d'un journal de François Ier et rien qui puisse être rapproché des mss. 3878 et 5092. Le P. du Londel n'aurait-il pas été induit en erreur sur le titre du ms. ou sur sa provenance?

(1) Jean Hardouin, le savant bibliothécaire du collége Louis-le-Grand, était Breton, comme son confrère du Londel : Il était né à à Quimper-Corentin, en 1646; il mourut à Paris en 1729. Les rédacteurs du *Morcri*, de 1759, ont reproduit une épitaphe satyrique où il est appelé *le plus paradoxal des hommes*, *hominum paradoxotatos*. On assure qu'il répondit plaisamment à un ami qui lui reprochait la bizarrerie de ses opinions : Croyez-vous donc que je me lève à quatre heures du matin, l'hiver comme l'été, pour penser comme tout le monde? Voir dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. II, in-f°, 1872, colonnes 32-48) la liste de plus de cent de ses ouvrages.

jamais rien du respect et de l'estime que j'ay pour vous aussi bien que tout l'univers.

Si la classe me laissait plus d'un jour libre par semaine, ou si le collége n'estoit pas si éloigné de votre Bibliothèque, j'aurois engagé le P. Hardouin à me mener chez vous sans sonder le gué.

Les fastes du Roy que j'eus l'honneur de luy présenter en octobre dernier (1), et qui lui furent si agreables qu'il voulut bien de sa propre main marquer ce que Sa Majesté souhaitoit qu'on y changeast, ces fastes, dis-je, m'ont engagé à faire ceux des Roys des maisons d'Orléans et de Bourbon (2). Ils sont prests à mettre au net; vous jugés bien que vingt trois ans de règne conférés sur un bon manuscrit ne seroient pas le morceau le moins curieux de l'ouvrage, et le public sçaura à qui il en aura l'obligation.

Je suis avec respect, Monsieur, tout à vous servir.

J.-E. du Londel,
de la Compagnie de Jésus.

Monsieur Monsieur Baluze demeurant à la Bibliothèque de Monsieur Colbert, rue Vivienne, à Paris (3).

(1) *Fasti Ludovici magni accurate digesti a Joanne Stephano du Londel, e societate Jesu.* (Paris, Anisson, 1699, in-f°.) Il y eut plusieurs autres éditions, en 1694, dans le format in-8°.

(2) *Les fastes des rois de la maison d'Orléans et de celle de Bourbon, depuis Louis XII (en 1498), jusqu'à Louis XIV (en 1697)*, parurent en cette même année 1697. (Paris, Anisson, in-8°). On lit, dans la *Bibliothèque historique de la France*, (t. II, n° 24 373) que « c'est une chronologie assez bien digérée. »

(3) Bibliothèque nationale, collection dite des Armoires de Baluze, vol. CCCLIV, p. 99.

MÉMOIRES DE CARORGUY

GREFFIER DE BAR-SUR-SEINE

(Deuxième article. — Voyez t. XXIII, p. 113).

Et ainsy l'armée passa pour tirer aux troys Ricey, ou moy, greffier, qui faictz le présent recuel, avec vingt personnes de mes consors royaulx se retirèrent à Polysy; et là j'ay veu ladicte armée passer en bel équipage. Estans ainsy logez aux trois Riceyz, ilz s'extendoient plus loing, et de faict, se présentant au village d'Artonnet (1), ilz refusèrent leurs portes, au moyen de quoy l'on y mena le canon qui joua plus de vingt-cinq coups. A la fin ayant faict bresche, l'asault fut livré à ceste canaille qui se défendoit furieusement et avoient mesme tué ung gentilhomme qui vouloit parler à eulx. Ce fut le premier de juillet qui furent pris, où tout fut mis au pillage, les femmes et filles violées, et quasy tout le village bruslé.

Or, pour ce que ladicte armée debvoit joindre sept ou huict mil Suisses qui venoient, conduits par Harlai de Sancy, pour le Roy et qui arrivèrent à Ravières en ce temps-là, les affaires du Roy se renforçoient à merveilles.

(1) Arthonay, village de l'Yonne, à la limite du département de l'Aube.

Car, d'aultre part, le Roy de Navarre estoit arrivé (1) avec son armée de Guyenne à la prière du Roy, qui en a tiré ung notable secours. En ce faict je me représente l'istoire du père de famille qui donna la belle robe et feict tuer le veau gras lorsque son filz retourna à luy en santé, dont il fut fort esjoy. Aussy le vray héritier est arrivé, il a assez tenu les lieux champettres, attendu que sa renommée volle par tout l'univers d'estre le premier capitaine de l'Europe; l'on le veult désarçonner de son patrimoine et vray héritage. C'est le but où chascun tend que de le veoir exclure pour le faict de sa religion, comme sy, pour moindre chose qu'un tel Royaulme, l'on ne se feroit pas bien catholicque Romain. Et sy doncques, le Roy veid venir ses forces de tous costez et qu'au contrère celles de ses ennemis diminuées, a-il pas le cœur plus eslevé qu'il n'eut oncques? Le siège a-il pas esté mis devant Pontoise de l'armée seulle dudict Roy de Navarre? La baterye fut aspre et brusque. Car Haultefort, qui estoit dedans, commandant à plus de huict cens hommes de pied, feit une sortie qui fut longue pour ce qu'il ne peult rentrer, et fut tellement poursuivy que, se sauvant dedans une chapelle du faulbourg, il fut tué, puis après l'asault général se donna du commandement dudict Roy de Navarre qui l'emporta et fut la ville ainsy prise le lundy xviie dudict moys de juillet (2). Où estant ce Roy entré, il a usé d'une grande douceur et clemence. Car au lieu de faire passer tous ses soldatz au fil de l'espée, il les feit reconduire, bagues sauves, jusques à Paris. Ceste ville estant ainsy réduicte, les Roys s'acheminent au pont Sainct-Clou à l'intantion de boucler Paris, qui ne leur feit poinct de résistance.

(1) La rencontre du roi de Navarre et de Henri III eut lieu à Plessis-lez-Tours, le 30 avril 1589.

(2) La capitulation de Pontoise est du 25 juillet 1589.

C'estans ainsy campez, le capitaine général (1) et ses gens s'amusèrent comme le loup en la tanière, pour ce que l'armée du Roy estoit composée d'environ cinquante mil hommes, sy nous voulons adjouster foy au dire de quatre ou cinq gentilhommes de ce pays : et cela est croyable en ce que jamais ce peuple sy gros et puissant de Paris ne osa remuer ny paroistre en la campagne, ains c'estoit bien rencloistré dedans la ville et faulx bourgs.

De sorte que les affaires du Roy se acheminoient en telle façon que noz ligueurs perdoient courage; car, sans poinct de doubte, chascun se promettoit d'entrer en ceste grosse ville. Et estoit telle la vérité que plusieurs bons habitans et bourgeois de ladicte ville, qui n'avoient poinct ployé le genoul devant Baal, c'efforsoient secretement de donner au Roy entrée par la porte St-Honoré. Mais il advient ordinairement que, lors que l'on croit la fortune estre prospère, c'est quand elle se retourne; pour aultant que, comme l'homme propose, Dieu le dispose, par une voye toutes foys non usitée et sy estrange et prodigieuse qu'à peine les suivans le pourront-ilz croire sans doubter, q'un Roy tel que Hanry de Valois ayant esté, au milieu d'un sy gros peuple et tant de noblesse, ainsy malheureusement traicté, que ung jeune Jacopin de l'ordre des Jacopins de Paris, nommé frère Jaques Clément, pauvre sot et idiot, s'il en fut oncques, et le torche escuelle de leur maison, soit venu sy impudemment passer par le milieu d'une telle armée, qu'il ne fuct poinct arresté que par ceulx du Roy de Navarre, lesquelz encores le laschèrent soubz la parolle du sr Laguesle, procureur général de Paris, lequel, pour la congnoissance que luy feit ledict Jacopin, le tira de leurs mains pour ce qu'il avoit des lettres de la part des sei-

(1) Mayenne.

gneurs comtes de Brienne (1) et ledict président de Harlay, et, par conséquent demandoit ledict Jacopin à parler au Roy, disant le vouloir advertir de chose de grande importance. Et de faict, ledict seigneur procureur le mena luy-mesme vers Sa Majesté, luy faisant entendre ce que dessus. A quoy il ne prist pas grand plaisir et ne voulut pour se soir parler audict Jacopin qui souppa en son logis et couppa ses morceaulx du cousteau mesme dont il feit le coup. Il y coucha aussy et tout joignant la porte de la chambre de celluy qui l'avoit amené, lequel fut esveillé plus matin que de coustume. Car ledit Jacopin, qui songeoit à une sy grande entreprise, ne dormoit pas et avoit, comme l'on dict, la pulce en l'aureille. Il poursuivit sy bien sa poincte et de telle astuce et véhémence qu'il eut entrée en la chambre du Roy pour parler à luy avant qu'il fust tout habillé. C'estoit le matin de la feste St-Pierre aux liens, premier d'aoust Ve quatre vingtz neuf, que ce Judas se promectant acomplir son veu, se mectant à genoulx et baisant les piedz du Roy par grande admiration en fut relevé. Or, baisant les lettres dont j'ay parlé, le Roy les recongneut incontinant estre escriptes des seigneurs susnommez; et pour ce que lors il estoit sur le seul de son cabinet, il les bailla au seigneur évesque de Gondis (2) qui estoit en sa chambre. Le Jacopin, qui advisoit que le pourpoint du Roy, qui estoit de chamoy ou bufetin n'estoit pas encores attaché et n'y avoit que sa chemise au devant de son ventre, feignant de tirer de sa manche encores quelques lettres, en tira le cousteau et le lança droit audict ventre, qui entra bien peu avant

(1) Charles de Luxembourg, comte de Brienne, frère de François, duc de Piney, et frère du duc d'Épernon.

(2) Pierre de Gondi, cardinal évêque de Paris (1532-1616). Il avait été aumônier d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.

pour ce qu'il est à croire qu'à une si haulte et si périlrilleuse entreprise, il ne fust esperdu et surpris de frayeur. Mais le Roy s'escria au traistre : « Meschant, tu m'as tué. » Et tirant luy-mesme ledict cousteau, il en donna en l'œul du Jacopin. A ce cry y acoururent de ses guardes, qui incontinant le meirent en pièces sans avoir eu patience de le laisser en vye, chose sy précipitée qu'à jamais l'on en sera en scrupulle. Car ce malheureulx en a tué plus de cent mille. La playe est sy grande qu'elle s'extend par tout, non seullement icy, mais aux royaulmes estranges; que sy malheur ne fust poinct advenu, la paix du Royaulme s'approchoit de nous. Mais elle en est bien esloignée. C'est maintenant que l'on desploye les cousteaux et que l'on fourbit les armes. Hélas ! pauvre France, tu auras fort à souffrir pour ce que tu ne veulx recevoir ton vray enffant et heritier naturel. Ho ! Dieu, quelles douleurs, quelz regretz, quelles lamantations, quand je vois le seigneur grand prieur (1), bastard du feu Roy Charles, gecter des crys sy espouvantables, des larmes sy abondantes, qu'embrasant son Roy sy tendrement estant aux extremitez de mort sur ung lit, qu'à peine les lamantations que feit Jérémie contre Jérusalem ne furent sy grandes. Hé ! voilà le veu de saincteté de ses beaux catholicques que de faire ainsy masacrer son Roy si indignemment.

Aussy tost qu'il eut reçeu le coup, il n'acusa poinct d'aultre pour ceste conspiration que Madame de Montpensier, escripvit encores, avant que de mourir, au comte de Montbelliart, qui se mectoit en chemyn avec forses reytres pour le venir secourir, qu'il avoit reçeu se coup, mais qu'il n'estoit poinct mortel, selon qu'en ra-

(1) Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, par conséquent, neveu de Henri III.

portoient ses chirurgiens, et luy disoit comme le tout c'estoit passé. Et sur ce poinct, voicy venir le Roy de Navarre bien fasché d'un tel accident. Auquel le Roy adressant sa parolle, sentant bien en luy-mesme qu'il commensoit à s'afoiblir, luy dist pour ses dernières parolles : « Mon frère, la couronne vous appartient; mais je vous prie de quicter vostre religion. Sé peuple mal affectionné et vers moy et envers vous ne vous recongnoistra jamais aultrement. Je vous recommande ma noblesse, mon nepveu et tous mes bons serviteurs. » Et en disant ce, lui mectant la couronne sur sa teste, luy dist encores qu'il feist bonne guarde des prisonniers, que ce seroit à la fin son plus précieulx gage, puis ayant remercié particulièrement tous les seigneurs et gentilzhommes qui estoient en sa chambre de ce qu'ils l'avoient sy bien assisté, et leur recommandoit encores de faire le mesme à l'endroict de son frère, qu'il seroit leur Roy. Il fut confessé par deulx bons hommes, et fut tellement repantant de ses péchez qu'il pardonna mesme audict Jacopin et tous ses ennemis. En ceste bonne disposition, le Roy Hanry rendit l'esprit le second jour d'aoust. Son corps fut mis en ung cerceul de plomb et embaulmé selon la coustume des Roys ; et depuis fut porté à Compienne, où il a tousjours demouré à cause que les Parisiens ne voulurent souffrir qu'il fust inhumé en l'église St-Denis avec ses prédécesseurs.

Ceste nouvelle sçeue à Paris, au lieu de dire l'oraison funèbre, ilz chantèrent le *Te Deum;* chascun se resjoyssoit, que l'on en feit les danses et feux de joye parmy la ville. Ho ! peuple endursy, quand recongnoistras tu ton mal ? Se sera par l'espée de Hanry de Bourbon quatriesme qui se présente maintenant afin de régner. Car voicy les princes du sang, les quatre mareschaulx de France, toute ceste noblesse et mesme toutes les villes qui tenoient pour le deffunct qui le recongnoissent, luy

jurent le serment de fidélité, promectent sur leur foy à luy-mesme de venger la mort ainsy advenue à leur bon Roy. En faisant lequel serment le s[r] mareschal d'Aumont se advança de luy faire une belle remonstrance pour sa religion, selon qu'il en estoit prié et requis des aultres, que véritablement ilz le recongnoissoient bien pour vray et légitime héritier de ceste couronne, mais s'il luy plaisoit de quicter la religion nouvelle à laquelle il avoit esté nourry et instruit dez son jeune aage, ilz luy rendroient de meilleur courage le service qui luy debvoient. A quoy il leur respondict qu'il ne s'y vouloit poinct opigniastrer, et que, lorsqu'il seroit instruict par ung concille nationnal ou aultrement, il se réduiroit à la religion catholicque et Romaine, ainsy mesme qu'il a assez déclaré depuis par ses ordonnances, dont ilz furent tous très contens. Et fut advisé d'envoyer (1) au Pape de la part desditz princes du sang et officiers de la Couronne, affin de proposer la cause de la prise des armes pour luy qui ne faisoient à aultre fin que pour conserver l'Estat. Mais d'aultre part, sur ceste conséquence, le seigneur duc du Mayne en ayant entendu le vent feit une déclaration vérifiée en Parlement le VII[e] d'aoust, par laquelle il admonestoit et incitoit et flatoit ung chascun de se remectre de son party, quant à ceulx bien zélez à la Saincte Union; ou bien, s'ilz se vouloient retirer en leurs maisons sans plus porter les armes, ilz les mectoit en sa protection et sauveguarde et celle de la court. Dont l'on ne tint pas grand compte, synon aulcuns gentilzhommes qui se rendirent dez lors neutres et se meirent en leurs maisons pour estre les rieux des ungs et des aultres. Qu'il soit vray : nous dirons qu'en ces quartiers, ilz sont cinq ou six seigneurs, assça-

(1) François de Luxembourg, duc de Piney, fut chargé de cette mission.

voir le s[r] de Sessac, Vitry, Blaigny, Chesle et Ville sur Ancé.

Or, pour se tourner aux premiers desaings du nouveau Roy, il leva le siége devant Paris et meist son armée en trois : les seigneurs de Longueville, Dinteville (1), et La Noue, donnèrent en Picardie, aultres (2) en Champagne, et luy avec ses gens ordinaires. Et quelques bons françoys le suivirent à Dieppe où, tost après, ses ennemis fortz à merveilles allèrent après. Ils avoient plus de vingt cinq mille hommes quand ilz meirent le siége devant ledict Dieppe. Leur baterye fut dressée ; ilz tiroient à coup perdu et en ruyne parmy la ville, dont y eut un coup de canon qui passa par dedans son logis. Luy, qu'il ne soucyoit guères de tout cela, feit faire un boulevard de terre ou plate-forme qui regardast droict à leurs canons, et en feit mettre dessus ledict boulevard, où, sy tost qu'il eut faict tirer cinq ou six volées, il les feit changer de baterye. Ses Suisses contre les ennemis feirent une charge où le s[r] mareschal de Biron (3) fut en grand danger, pour ce qu'il se trouva surpris de tous costez, et se en eschappa. Entre ces entrefaictes, le Roy sortit avec sa cavalerye et d'une telle façon qu'avec huict ou dix mil hommes il les mania si dextrement à Arques qu'ilz furent rompuz et défaictz, et le capitaine général (4) renversé par terre, dont il fut fort blessé. Il avoit promis aux Parisiens de leur livrer ou vif ou mort ; mays luy-mesme fut quasy pris. Cela advint le XXVI[e] d'octobre (5), ou, peu après, il (6) se rendit dedans les faulx-

(1) Ce nom a été effacé.

(2) Sous la conduite du maréchal d'Aumont.

(3) Armand de Gontaut, baron de Biron (1521-1592), père de Charles, qui eut la tête tranchée en 1602.

(4) Le duc de Mayenne.

(5) Le 21 septembre ; le 6 octobre, Mayenne battait en retraite.

(6) Henri IV.

bourgs S[t]-Jacques et de S[t]-Honoré. A laquelle arrivée il donna bien de l'esbayssement à ses ennemis qui pensoient le veoir dedans leur ville d'une aultre façon. Il y eut, la veille (1) de Toussainct, une aspre escarmouche donnée aux faulxbourgs et quasi dedans ladicte porte S[t]-Jacques, où il y eut un bon nombre de mortz. Et sy ledict s[r] de La Noue se trouva dedans la ville et fut contrainct se gecter dedans la rivière pour ce qu'il n'estoit pas suivy. Les Chartreulx cuidoient qu'il les voulust faire mourir quand il y envoya le seigneur de Praslin affin de veoir sy en leur monastère il n'y avoit personne de caché. Eulx se prosternèrent à genoux devant ledict seigneur luy demandant miséricorde, et luy-mesme leur demanda la benédiction les advertissant qu'ilz alasent dire leur messe, que c'estoit la volonté du Roy, leur promectant cependant que aulcun tort ne leur seroit faict. Ce qui fust guardé estroictement et tousjours depuis suivy à l'endroict des ecclésiastiques, qui ont esté aussi bien conservez que nulles personnes. Car, sytost que quelque personne que ce fust avoit faict ou pris quelque chose aux esglises, le Roy les faisoit pandre.

Et toutes foys les prédicateurs faisoient des prédications toutes de luy, ne le nommoient aultrement que tigre de Béarn, lyon, hérétique nourry du laict d'hérésie. Et tout se peuple s'estoit à leur incitation et exemple, tellement bandé contre luy que nul de ses serviteurs n'osoient ouvrir la bouche pour le soustenir, estans chascun jour ces pauvres Royaulx, auxquelz en ceste ville ilz imposèrent par l'advit de Dandenot le moyenné le nom de maroquin, ainsy détenuz et sy estroictement que le recepveur Bury, le grenetier de Bienne son gendre et M[e] Claude Chome s'en alèrent et furent réfugiez longtemps à Riccy. Car, en ceste saison,

(1) Le jour même de la Toussaint.

l'on commença à prendre les chevaulx à la charrue ; les hommes prisonniers qui payoient grande ranson, les aultres vollez de leur marchandise qui rapportoient de Troyes. Que nous estions couruz tous les jours, et jusques à nos portes, tellement que nul n'osoit sortir qu'il ne fust pris ou vollé, pour cause de nos mutineryes et de nostre mauvois gouvernement ! comme se estoit bien séant de prandre party en une sy foible ville ! ains debvions estre neutres comme plusieurs aultres et nous conserver. Mais la rage de Marthin contre ces huguenotz, ainsi qu'il disoit, l'empeschoit. Et par ce mauldit conseil et ambition s'en est ensuivy une grande désolation.

Or le Roy, après la défaite des faulxbourgs de Paris, il s'en alla yverner à Tours et en ce pays-là.

Et se feit en l'année V[c] quatre vingtz dix une vénérable entrée du Légat (1) envoyé par le pape pour escommunier le Roy. Il estoit accompagné du s[r] de S[t]-Paul qui conduisoit environ trois mil tant reytres que lansquenetz. A son arrivée icy, tous les prebstres allèrent au devant, le huictiesme de janvier, avec leurs chappes, la croix et l'eau bénite. Et marchoit ainsy ce révérend prélat que son aulmonier portoit une croix d'argent devant luy. Les femmes et filles se prosternoient à genoulx au milieu des rues et il leur donnoit de grandes bénédictions. Et en cest estat il entra dedans l'esglise, où, après quelques cérémonies et ayant chanté l'*Adjutorium*, je veid qu'il estoit gros et refaict et faisoit bonne myne. Or lesdictz lansquenetz s'estoient logez au village de

(1) Le cardinal Henri Gaëtan ou Cajetan, frère du duc de Sermonette, avait été nommé par Sixte V, à la requête de l'Union et envoyé en France pour *procurare che sia fatto un re degno di cristianissimo et assicurarsi cc'l regno non vadi in potere d'un eretico re*. Il arriva à Lyon le 9 novembre et fit son entrée solennelle à Paris le 21 janvier 1590. Il en sortit le 25 septembre suivant.

Bourguignons en intantion de surprendre la Tour : à quoy ilz feirent leur effort. Mais ilz ne peurent pour ce qu'ilz n'avoient poinct de canon. De quoy fort indignez, ilz meirent le feu au quatre coings et au milieu du village, qui fut quasy de tout bruslé. C'estoit grande pitié de veoir les pauvres femmes et filles se lamenter et douloir (1) sy estrangement que ledict Légat, passant proche ledict village, ne se peult tenir qu'il ne pleurast, et disoit à ceulx de sa suitte, qui estoient plusieurs évesques avec ung patriarche, qu'il prévoyoit bien la ruyne de la France s'il n'y estoit promptement pourveu. Mais il n'y feit guères grand exploict. Il laissa des bulles et excommunications à Paris pour excommunier le Roy, et parla au s[r] de Givry (2) et aultres pour les desmouvoir et retirer de leur party : mais ilz n'y voulurent entendre. Et, par ce moyen, s'en retourna ledict Légat sans rien faire aultre chose. Lequel avoit esté conduict par le capitaine Dandenot qui tenoit garnison à Villeneufve, qu'il avoit pris peu auparavant la venue dudict Légat avec un pétard qu'il attacha à la porte qui est dessus le pond ; et les ayant pris, il y a faict bonne chère à leurs despens qu'il les a ruynez. Car ung nommé le capitaine Cambray s'y estoit mis avec nostre bailly, qui feirent une charge au moys de febvrier suivant sur Hanry Monsieur, qui blessèrent et prindrent prisonnier et le rendirent audict Villeneufve. Pour sortir duquel lieu, ledict capitaine Cambray en ayant expulsé Dandenot, en sortit depuis pour deulx cens escus.

Or, pour retourner au Roy estant au pays de Tu-

(1) Exprimer leur douleur.

(2) Givry profita de l'entretien pour demander l'absolution du mal qu'il avait fait aux Parisiens ; l'ayant obtenue, il demanda une seconde absolution pour le mal qu'il se disposait à leur faire prochainement. (*De Thou*, t. IV, l. 98.)

renne (1) et ayant mis le siége devant la ville du Mans, en laquelle commandoit le s^r de Bois Daulphin (2), il la prist (3) à composition et renvoya sans payer ranson ledict sieur de Boys Dauphin, auquel il dit ses parolles : « Je ne pardonne que une foys, » luy feit faire serment de ne porter les armes contre luy de deulx moys.

Mais, d'aultre part, les princes de la Ligue avoient faict recongnoistre (4) messire Charles de Bourbon (5) pour Roy, à l'exclusion de Hanry, son nepveu ; et de mesme c'estoit donné arrest par tous les parlemens (6) pour sa recongnoissance et le serment de fidélité qu'ilz ont faict depuis jurer par toutes les villes de leur obéissance : pour tesmoignage de quoy, toutes lectres de chancelerye se donnoient en son nom ; il ne se fabriquoit plus aulcune monnoye que soubz ses nom et armes. Icy ne jura-on pas pardevant un conseiller nommé Chantenot, advocat du Roy à Dijon, ladicte recongnoissance? Aulcuns tenoient et mesmes plusieurs grandz personnages et, entre aultres, Jehan Bodin (7), angevyn, qu'il (8) venoit au treiziesme degrez et qu'en matières de royaulme, la représentation que débattoit le Roy pour estre filz de l'esné n'avoit poinct de lieu en cest esguard, et par conséquent n'estoit qu'au quatorzesme

(1) Touraine.

(2) Urbain de Laval de Bois-Dauphin, capitaine de la Ligue, fut fait maréchal de Mayenne en décembre 1595.

(3) 2 décembre 1589.

(4) Sous le nom de Charles X.

(5) Le cardinal de Bourbon, né en 1583, frère de Antoine, roi de Navarre, père de Henri IV ; il était alors prisonnier à Fontenay-le-Comte où il mourut le 8 mai 1570.

(6) L'arrêt du Parlement ligueur de Paris est du 5 mars 1590.

(7) Jean Bodin (1530-1596), célèbre magistrat et écrivain politique ; rival de Pithou au Palais : il fut secrétaire du duc d'Alençon.

(8) Le cardinal de Bourbon.

degrez en comptant de ligne en ligne depuis le décez du feu Roy St-Loys, d'où ilz tirent et preignent le droict de ceste couronne, principallement le comte Robert, son filz, auquel ilz succèdent par droict de succession légitime. Ledict Baudin par ce discours qu'il a faict de l'événement de ses guerres après avoir discouru des forces de l'un et l'aultre party tant dehors que dedans le Royaulme. Car, premièrement, il faict compte que celluy du Roy est le plus faible n'ayant à son secours que les princes du sang, qui sont sept portans les armes, les mareschaulx et les principaulx officiers de la Couronne, les gouverneurs de province et quasy toute la noblesse, avec les plus expérimentez soldatz que l'on nomme les dragons, et les places et villes de frontières et quelques cinquante villes tant grosses que petites ; et dehors, il n'y a que le royaulme d'Angleterre qui le favorise, le Roy d'Escosse et les Princes d'Alemagne. Mais le party de la Saincte Union, dont est chef Monsieur du Maine, ilz ont le grand Roy et leur Achilles, le Roy d'Espagne, les ducz de Lorraine, de Savoye et le Sainct Siége, que je debvois nommer le premier, toutes les capitalles villes, tout le clergé et la moynerye, pour qu'il y vat du droict bezacier et de la marmite. Et partant, concluoit que ceste guerre ne pouvoit prendre fin qu'au sixiesme an, partant debvoit durer six ans à compter du jour des barricades de Paris, ainsy qu'il avoit préveu par les histoires tant divines que humaines. De quoy je ne doubte nullement pour l'opigniatreté qui tient tousjours le peuple enserré.

Rien ne s'amande. Les soldatz sont licentiez à mal faire, adonnez à la vollerie, que maintenant ilz preignent les chevaulx de laboureurs des villages, leurs bœufz, vaches, berbis, volailles, les contraignant toutes leurs guarnisons d'icy à l'autour, tant à Troyes, Bar sur Aube, Chaource, ceste ville, Mussy et Chastillon, de leur payer

à chascun des tailles et munitions, en sorte qu'ilz n'y peuvent satisfaire. L'on les court, prend-on prisonniers, ilz sont battuz, lyez, garotez, et le plus souvent leurs bestes perdues, ou, sy les rachaptent, elles sont aussy tost reprises. Et le pis est qu'aux villes les mesmes cohabitans se veullent manger l'un l'aultre. Plusieurs foys, du conseil de Marthin et ses gendres et les Coqueleyz, a on voulu coupper la gorge et massaerer ceulx qui tenoient ou soubsonnoient de tenir le party royal. Aussy dict fort bien le Sage en vers :

Que où discort règne, en quelconque cité,
Le plus meschant a lieu d'auctorité.

Estant ainsy que, le quinzesme dudict moys de janvier, comme le s[r] de la Bordaizière (1) passant par icy, il avoit une assez bonne troupe qu'il feit loger au village de Celles où, la nuict mesme de leur arrivée, ils furent chargez par le s[r] de Pralain et sa guarnison, qui les meist tous en route, dormans à la françoyse, la plus part de leurs chevaulx pris, en telle manière que les vainqueurs retournèrent en grande joye. C'estoit le second moys que nous avions reçeu guarnison de ceulx de Troyes de trente chevaulx commandés par le capitaine Gascard, lequel, y estant demouré quatre ou cinq moys pour empescher les courses de ladicte guarnison de Chaource, s'en retournèrent à Troyes le premier jour de febvrier. Ilz eurent à rencontre le s[r] de Blasy qui n'avoit que vingt chevaulx ; neantmoyns chargea dessus. Mais il y eut de pire, et sur luy-mesme tomba le malheur qu'il reçeut ung coup d'arquebousade au deffault de sa cuirasse, dont ledict s[r] de Blazy décéda le jour de la Chandelleur, et fust enterré à Remilly, au grand regret de plusieurs,

(1) Il fit partie du grand conseil de la Ligue et défendit Chartres contre Henri IV. Oncle de Gabrielle d'Estrés, il fut fait chevalier du Saint-Esprit en janvier 1595.

pour ce qu'il estoit bon serviteur du Roy, avoit tout quicté et abandonné pour son secours.

Au mesme temps et année, ceulx de Troyes avoient reçeu pour leur gouverneur le duc de Chevreuze, filz du défunct seigneur de Guise. Pour la cause de ceste mort de Blasy, peu après, nous fusmes couruz par le sr de Ballenod et quelques soldatz qu'il faisoit tenir avec lui en sa maison de Briel. Il eut à sa première rencontre la vefve Innocent Brasley, vieille femme, qu'il feit mener prisonnière audict Briel, et en tira de ranson cinquante escus. Il prist à la charrue les chevaulx de Anthoine Brethon; et, ayant rencontré le pauvre Michel Rasle, luy coupa quasy le bras, disant: « Vengé Blasy, » et fut si osey et hardi que de venir jusques au bout des ponceaulx se parader; mais il n'y demoura guères; car ceulx de la ville entrans en esmeute et sortans dehors il gangna le hault plus viste que le pas.

Au mesme moys de febvrier, le quatre au cinquiesme, le siége fut mis devant la ville de Montbar par le seigneur de Dinteville (1) qui avoit douze ou quinze cens reytres et lanquenetz, avec aultant de Francoys et quatre canons. Il y feit brèche, et alla on à l'assault par deulx foys; mais il perdit, sortant de son logis, le sr de Beaujeu qui receut ung coup de fauconneau par ceulx du chasteau, dont il mourut. Au moyen de quoy en fut le siége levé, le dix neufiesme dudict moys, tant pour cause que l'inteligence qu'avoit ledict seigneur de Dinteville avec ceulx dudict chasteau contre le gouverneur (2) fut descouverte, qui fut gecté mort dedans les fossez à la presence et devant les yeulx de tous. Ce qu'il nous tourna en ceste ville à bonne fin pour ce que l'on

(1) Et Guillaume de Tavannes, lieutenant pour le Roi en Bourgogne.

(2) Le capitaine de Bandeville. (*Mém.* de Saulx-Tavanne.)

avoit ja mandé dez guarnisons pour mectre icy, affin de s'y deffendre. Et y estoit arrivé environ cent hommes de pied qui furent renvoyez et licentyez puisque ledict siége estoit levé et les trouppes rebrousées d'un aultre chemyn. Les fortifications de la muraille de la Mothe, avec le retranchement de la Maison-Dieu, ne se faisoit-il pas en ce temps-là? Les saules de la Gravière furent-elles pas toutes couppées? Eh bien, que manquoit-il, puisque l'on prenoit pour payer la guarnison mesmes les deniers du Roy provenans de son daulmaine pour payer la guarnison, qu'il a fallu bien rendre depuis et au double? Le tout estoit encores entiers, n'eust esté noz mutins et gens sans adveu qu'ilz vouloient à toute fin piller la maison des absens et tuer les présens. Mais Dieu les en a tousjours divertiz.

Car voicy le Roy qu'il s'achemine à ses affaires : estant en la basse Normandie, après y avoir recouvert huict ou dix villes, il reprist son premier desaing d'asiéger la ville de Dreulx, à laquelle il feit livrer ung assault et y fut tué le s[r] d'Avrilly. Mais le secours se préparoit, à Paris, de l'aultre party. Le Roy d'Espagne avoit envoyé, soubz le commandement du Prince de Parme (1), son lieutenant en Flandres, quinze cens lances conduictes par le comte d'Aiguemont (2). Ces forces estant arrivées, le général (3) se résolut de venir au secours, et feit marcher son armée droict au chasteau de Dammartin (4). De quoy le Roy adverty, il leva le siége de devant ledict Dreux, le treizeiesme de mars, qui dès lors feit marcher son armée en belle ordonnance, dont ceulx dudict

(1) Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance (1547 1592).

(2) Philippe, comte d'Egmont.

(3) Mayenne.

(4) Village à deux lieues de Dreux.

Dreulx furent contens dez dessus leurs murailles d'en veoir l'ordre (1). Et estant ce jour arrivé pour loger, il s'amusa luy-mesme à faire le pland de sa bataille, laquelle il monstra et communicqua aux princes, seigneurs et capitaines de sa suitte, qui le jurèrent fort bien faict, concluant qu'il ne s'y pouvoit rien faire de mieulx; de façon que, le landemain, se remectant en campagne en l'équipage susdict, l'on recongnut que l'armée ennemie s'aprochoit fort, et que mesme elle estoit aussy rangée en bataille. Et l'une et l'aultre furent tout le jour sans rien faire aultre chose, synon de s'entretenir de quelques légères escarmouches, où il estoit tousjours recongnu que une douzaine de ceulx du Roy en chassoient deulx : ce qui dura jusques à la minuict ; à cause de quoy les deux armées furent contrainctz se loger.

Le Roy coucha à Fouquenville (2), et eut ce tiltre d'honneur d'estre le premier levé et le dernier couché. Envoyant d'heure à aultre recongnoistre et sçavoir des nouvelles de ses ennemis, l'on luy raporta que l'avanguarde c'estoit logée au village d'Ivry, mais que l'on estimoit en estre sortie pour ce qu'il n'y avoit plus que de grands feuz au milieu des rues. Depuis, il renvoya soudain et luy fut raporté que le tout estoit ja rangez en bataille. De quoy il s'esjouyt fort, comme celluy qui désiroit sur toutes choses se combat. Et veid-on, dez le matin (3), les esglises de Nonancourt, qui c'estoit peu auparavant faict prendre d'assault, toutes plaines de seigneurs et gentilzhommes qui feirent leurs Pasques,

(1) La description qui suit de la bataille d'Ivry et celle que donne Palma Cayet paraissent avoir été tirées d'une même relation.

(2) Fourcanville.

(3) 14 mars.

et ceulx de la Religion leurs prières acoustumées. Ce faict, Sa Majesté voulut recongnoistre la campagne, abordée à veue d'œul d'une grande plaine, d'un petit boys; et luy-mesme rangea ses gens en bataille qu'il disposa en sept escadrons qui combatirent en haye, pour ce qu'ilz ne portent poinct de lances. Le premier desdictz escadronz de main droicte estoit celluy du seigneur Mareschal d'Aulmont, qui avoit deulx cens cinquante bons chevaulx; et celluy de la gaulche, de pareil nombre conduictz par le Seigneur Mareschal de Biron. A la teste et au devant de ses deulx escadrons, c'estoient les chevaulx-légers, dont estoit colonnel le seigneur grand Prieur, couvertz tous et chascun d'un régiment françoys. Ung peu plus à gauche et joignant l'escadron de Monsieur de Montpensier (1), estoit un hocq de reytres où Monsieur le prince de Conty prist place. Or, plus derrière, estoit le gros escadron du Roy, qui avoit bien huict cens bons chevaulx, qui sépara en sept escadrons.

Cela ainsy bien ordonné, l'on veid Sa Majesté se prosterner à genoulx devant tous et faire au Créateur une telle prière et aux mesmes termes : « Seigneur Dieu, tu sçais sy c'est appétit, désir de vengeance ou quelque aultre desaing de gloire et d'embition qui me faict résoudre à se combat; tu es en cecy mon juge et tesmoing iréprochable; » (2) et que rien ne luy poussoit que la charité qu'il portoit à son pauvre peuple, duquel il préferoit le repos à la seureté de sa vye; le supliant d'en ordonner selon sa volonté et ainsy qu'il jugeroit estre requis pour le bien et repos de cest estat. Cela ayant esté proferé avec une telle éloquence et grande afection meist le cœur au ventre de tous les escoutans, si bien qu'un

(1) François de Bourbon, duc de Montpensier (1592).

(2) De direct, le discours devient brusquement indirect. Il faut dès lors sous entendre les mots : Et il ajoutait...

chascun ne pensoit plus qu'à son particulier. Ce pandant Sa Majesté faisoit un grand exploict de guerre. Car il feit tant qui gangna le dessus du soleil; et le vent, qui donnoit directement sur le bataillon des gens de pied des ennemis, gectoit sur eulx qui estoient à l'oposite toutes les fumées des harquebousades sur leur armée, qui se recongnut estre dressée de mesme que celle du Roy, excepté qu'elle estoit bien peu estroicte aux deulx bouts. Et estoient les deux aisles composées de reytres; et pour les deulx conducteurs, c'estoit Messieurs de Nemours et le chevalier d'Aumalle; et leur gros, qui tenoit le fond de leur bataille, estoit lesdictes quinze cens lances de Flandres avec la cornette blanche. Voilà les trompettes et les clairons qui sonnent : *Donnez dedans*. Celuy qui chargea le premier fut ledict Mareschal d'Aumont sur ceulx qui estoient à main droicte, qu'il feit sy brusquement qui les perça de part en part, les poursuivant tousjours batans jusques au petit boys où il feit ferme en raliant ses gens, estant à cela secondé par ledict grand prieur qui perdit quasy les siens. Mais estans ainsy raliez, ilz donnèrent encores une charge que l'on n'en veid plus que les croupières de leurs chevaulx. Cestuy-là estant ainsy rompu, ledict s^r de Montpensier donna sur ceulx de main gauche. A quoy il s'y comporta bravement; tant que, finalement, ayant esté gecté par terre de dessus son cheval et aussy tost remonté, il vainquit et demoura le maistre de la place. En après, l'on veid venir les harquebousiers à cheval, nommez carabins, des ennemis qu'ilz feirent une salve mesme sur l'escadron du Roy, lequel, incontinant qu'elle fut finie, s'advançant avant tous aultres et se tirant le premier des rangs alla donner, la teste baisée, sur ceste grande forest de lances où c'estoient gectez, peu auparavant, lesdicts s^rs de Nemours et le chevalier d'Aumale pour estre à plus grande seureté; et combien que

Sadicte Majesté fust fort remarquable par ung grand pannache blanc qu'il portoit et sur son armet et ung aultre qui estoit dessus la teste de son cheval, néantmoings il demoura un quart d'heure parmy ses ennemis à tousjours combatre, dont ses gens se demouroient fort esbays jusques à ce que le voyans paroistre et revenir du lieu d'où estoit party, couvert tout de sang de sesdictz ennemis, sans qu'il y en eust demouré une seul goutte du sien; et alors ses gens s'escrièrent tous ensemble le cry universel de : *Vive le Roy*. Or, se gros escadron ayant esté sy bien manié et esbranlé et qu'ilz jugeoient leurs deulx aysles rompues, avec leurs infanterye qui estoit tout desconfite et hors de ses rangs, joinct que l'escadron de réserve dudict s[r] Mareschal de Biron n'avoit poinct encores combatu, ce qui donnoit terreur et espouvanta lesdictz ennemis qu'ilz eurent la honte de quicter la place; et le Roy le plaisir de les veoir fouir de tous costez, y laissant pour mortz plusieurs personnes de remarques et, entre aultres, ledict comte d'Aiguemont, chef des Espagnolz, le jeune comte de Bronsvicq (1), de la maison d'Ostriche, La Chasteineraye, Lafontaine Medasve et beaucoup d'aultres : et, en général, il y est bien demouré quinze cens hommes de cheval, tant reytres que francoys; de l'infanterye, elle fut toute perdue, et en estoit la place toute couverte. Quand aux prisonniers, l'on tenoit qu'il y en avoit bien quatre cens; entre aultres, le s[r] de Bóysdaulphin et le Roy n'y perdit pour gens de remarque que le comte Clairemont d'Antragues (2) qui fut tué proche de luy. Aussy l'on veid en ceste journée une chose fort remarquable, c'est qu'il y avoit bien deulx mil gentilzhommes habillés à cru et de toutes pièces et des premières familles de France.

(1) Guillaume, fils naturel du duc Henry de Brunswick.
(2) Le comte de Clermont d'Entragues, capitaine des gardes du corps.

Or, pour ce que je n'ai poinct touché de la retraicte que feirent ses ennemis, elle se feit de deulx endroictz : lesdictz ducz de Nemours et le chevalier d'Aumalle prirent la route de Chartres; et le chef et général d'armée droict à Mante. Il feit semblant de mener son canon, qui estoit de deulx coulevrines et deulx bastardes, qui fut pris par les chemins. Or, pour ce que le Roy avoit bien sceu faire le brave gendarme, encores feit-il le général d'armée, ayant ralié tous ses escadron en ung gros pour poursuivre sa victoire : de quoy il fut reculIé pour ce qu'il avoit encores au champ de bataille vingt quatre enseignes de Suisses, qui faisoient myne de vouloir combatre et avoit esté résolu de le faire rompre par l'escadron dudict s^r^ Mareschal de Biron qui n'avoit poinct combatu. Mais le Roy, se resouvenant de l'antienne aliance que ceste nation a, de tout temps, avec la couronne de France leur pardonna ; et, ayant posez bas les armes, passèrent d'ung aultre costé.

Or, cepandant, ledict seigneur du Maine, ayant passé le pont d'Yvry, le feit rompre : dont ceulx qui fuyoient, estans en route et chassez à toute bride, se gectoient dedans la rivière, dont y en eut plusieurs de noyez. Les reytres coupoient les jarretz à leurs chevaulx et en faisoient des baricades pandant que ledict seigneur du Maine arriva à Mantes, lesquelz, du commencement, ne le vouloient recepvoir ainsy desconfit. Toutesfoys, par ses prières et ses conjurations, ilz luy ouvrirent. Ho! belle victoire, tu fus gangnée *le quinzeiesme* (1) *de mars, l'heureuse année mil cinq cens quatre vingtz dix*, pour ce que pour moy, cinq jours auparavant, sçavoir le neufiesme dudict moys, me nasquit ung filz qui fut mon premier nay et nommé Nicolas, et, d'aultre part, pour l'heureulx succez du Roy.

(1) Le 14 mars 1590.

Il y eut une belle rencontre, en Auvergne, faicte en mesme temps que ceste bataille, qui fut sy dextrement [menée] par Monsieur de Chastillon (1), filz aisné de l'admiral de France (2) qui fut tué à Paris pour sa religion. Il avoit tousjours esté audict pays d'Auvergne avec trois ou quatre mil hommes pour faire teste à (3) Monsieur de Randam, tant qu'un jour dudict moys de mars, ilz se livrèrent le combat, et y fut entièrement l'armée dudict s[r] de Randam rompue, et luy-mesme tué sur la place par ung simple soldat qui ne le voulut prendre à ranson pour ce que, auparavant ledict de Randam avoit faict brusler sa maison et prendre sa femme.

C'est doncques le proverbe commung acomply, qu'une fortune ne vient jamais seulle; et puis doncques à bon droict aligner ces vers :

O malheureulx, que vas tu irritant
Uug sy farouche et aspre combatant !

et en ung aultre endroict :

Il baissa l'esle ainsy comme le coq
Qui vat fuyant de la jouxte le chocq.

Or bien, sy ces deulx accidens leur sont advenuz, aussi l'infortune ne leur a pas donné jusques au troisiesme coup. Car le mesme temps, comme ceux de Troyes remuent tousjours quelque chose, ilz avoient envoyé quelques gens de guerre, qui c'estoient renduz en leur ville du reste de la desconfiture; et les employèrent à vouloir prendre Montieramey (4) qu'ilz tin-

(1) Non par M. de Chatillon, mais par le sieur de Rostignac.

(2) Coligny.

(3) Jean-Louis de La Rochefoucault, comte de Randan, gouverneur pour le roi en Auvergne, s'était, dès 1585, uni au parti de la Ligue.

(4) Bourg à 20 kil. E.-S.-E. de Troyes, entouré de fossés au XVI[e] siècle; une abbaye, fondée en 837, s'y trouvait.

drent investy, trois ou quatre jours, avec cinq ou six cens hommes, tant de pied que de cheval, y estant en guarnison le s[r] de Viapre. Tellement que le s[r] de Saultour estant pour lors en se pays avec quelques gens de cheval fut prié, de tous ceulx du pays et principallement de la dame de Dinteville qui avoit beaucoup de grains audict Montieramey, d'aller secourir la place. Luy, qui estoit vaillant et courageux, manda au seigneur de Giey, qui estoit en son chasteau, Malesart et aultres ses amis; et ayant amassé environ de trois à quatre cens chevaulx tous bien montez et armés, il se résolut de donner dessus. De faict que, le dimanche XXIIII[e] dudict moys de mars, faisant advanser sur le soir jusques proche ledict Montieramey, il congnut bien que ses ennemis vouloient se deffendre (1), ayant faict mectre environ deulx cens harquebousiers en ung boys et tout proche où c'estoit mis les forces du s[r] de Saultour et eulx avec leur cavalerye d'environ deulx cens chevaulx, que bons que mauvais: se persuadant ledict s[r] de Saultour que les pouvoit rompre, donna dessus. En mesmes temps, les harquebousiers du boys tirèrent sur eux; et toutesfois ilz ne laissèrent de passer et se mesler l'un parmy l'aultre, de façon que n'eust esté le s[r] de Belleguise, qui arriva en ses entrefaictes avec cinquantes lances, qui donna sans recongnoistre sur les Royaulx, ilz eusent sans doubte obtenu la victoire. Mais ilz furent tous rompus; et de tuez, vingt-cinq ou trente. Le seigneur de Giey fut blessé, mais il se sauva. Et ledict s[r] de Saultour, après avoir combatu jusques au bois, fut pris et blessé, randu prisonnier à la ville de Troyes, où, à son arrivée, il cuida estre masacré par les petitz enffants (2). Car ceulx de

(1) Lisez : pour ce qu'ilz avoient.

(2) En 1590, le 24 mars, les gens du Roy voulant faire lever le siége mis par ceulx de Troyes devant Montieramey furent deffaitz

Troyes ont esté sy mutins et sy pernicieulx, du commancement, que leur rage et félonnie estoit telle que, sy tost qu'ilz avoient prisonnier de ses pauvres Royaulx, il les pandoient, faisoient vendre les biens des réfugiez et chassoient les femmes dehors. Lesquelz furent bien joyeulx de ceste défaicte. Au moyen de quoy ilz feirent sortir trois canons pour mener devant ledict Montieramey, qu'ilz ne furent en peine de faire tirer pour ce qu'ilz se rendirent à composition, incontinant qu'ilz le veirent. Et néantmoings furent tous les biens qui estoient dedans pris et pillez, jusques à ceulx de ceste ville qui y coururent pour en voller; et, entre aultres, s'y sont faict riches ung nommé Maugras, Jacques Sergent et Innocent de la Ruelle, qui estoient pauvres auparavant.

Or après ceste réduction, y arriva le seigneur de Guyonvelle avec deulx cens chevaulx : c'est le gouverneur de Chaulmont. Ilz alèrent premièrement, soubz sa charge et commandement, au bourg de Vendeuvre (1) pour avoir le chasteau, où estoit guarnison, qui prirent à composition : et le rendirent dez lors *neutres*. Et en ce faisant, ce lieu estoit et a esté tousjours depuis commung aux deulx partyz, qui y beuvent ensemble, quand ilz s'y rencontrent. Au partir de là, prenans leur chemyn droict icy, ilz allèrent devant Giey (2) ou le seigneur c'estoit retiré. Il n'avoit à rien preveu, de sorte que ledict Guyonvelle feit mectre son canon en la chapelle qui est du costé de Courteron, et, de là feit jouer ses pièces qui feirent brèche et à l'asault, où ne se trouva personne pour le défendre; ains y entrèrent bien à leurs ayses. Ce bourg estant ainsy pris, ilz somment et interpellent ledict

pretz dudit lieu ou le s[r] de Saultour demeura prisonnier.

Extrait des mss. de M. de Caussomoy finis 1591. (Note du XVIII[e] siècle.)

(1) Vendeuvre, à 5 lieues O. de Bar-sur-Aube.

(2) Gié-sur-Seine, à 11 kil. S.-S.-E. de Bar-sur-Seine.

s[r] de Giey, qui estoit au chasteau; qui se rendit incontinant et fut leur prisonnier. Estant dehors duquel lieu et conduict audict Chaulmont dez le lendemain, le pillage fut sy grand que ceulx de Troyes feirent sortir de ce village plus de deulx mil muidz de vin, sans mil muidz pour la part du chef Guyonvelle. Or ainsi, retournans en ceste ville mesme avec leurs canons, il fut résolu icy d'aller assiéger Fontaite (1) qu'ilz prindrent; et fut rendu le chasteau à composition le second d'apvril en ensuivant. Et, ce faict, remirent leur canon à Troyes et se départirent et desbandèrent. Dandenot demoura en guarnison à Giey et à Neufville.

Or, pour retourner au Roy et à sa belle victoire, après que ceulx de Mante se furent randuz à luy, Verneul la Perche, et qu'il eust mandé à Monsieur de Longueville, qui estoit pour lors à Chaalons, de luy amener ses estrangers qui restoient du siége de Montbar et lesquelz luy furent joinct quand il prist Corbeil, Montereau, Moret et la ville de Melun qui se voulut faire battre. Mais elle fut pris miraculeusement et par assault de l'invention des refugiez dudict Melun qui donnèrent advertissement que dessoubz une tour y avoit une cave tout joygnant; et faloit bien peu creusy celle part que l'on ne fust à la ville : ce qui fut faict, et y entraon par ce moyen. En après les villes de Bray, Pont, Provins et Nogent se rendirent toutes en son obéissance. Quand à la ville de Sens, elle c'estoit pareillement randue, et Chanvalon, le beau gouverneur (2) dudict Sens d'accord; et estoit la redition telle que ceulx de la ville feroient rebastir une grosse tour, en forme de citadelle,

(1) Fontette, à 6 lieues E. de Bar-sur-Seine, où fut élevée la comtesse de Valois-Lamothe, célèbre par l'affaire du collier de la reine.

(2) Pour la Ligue : il n'en conserva pas moins la confiance du duc de Mayenne.

à leurs fraiz, pour y mettre à l'advenir cent hommes pour guarnison. Dequoy estans advertiz les habitans et, entre aultres, les vignerons et aultres menuz gens, ung marinier, nommé le capitaine La Mouche, empeschat seul se desaing. Car, estant entré en la maison du maire, emporta et luy feit rendre les clefz par force, et manda mesme, de son auctorité, au Roy qu'il alast chercher d'aultres villes que celle-là, et qu'à ung huguenot l'on n'en randoit poinct. Ce que ayant entendu Sa Majesté, il y feit mectre le siége, le premier jour de may, et feit tirer plusieurs coups de cinq pièces de canon, qu'ilz feirent bresche assez spacieuse, que voulans aller à l'assault les lansquenetz suivyz de la compagnie du s[r] de Pralain, et luy-mesme ayant donné jusques aux fossez, il y fut blessé d'un coup d'arquebouse receu à travers de la cuise. M[e] Edme Bricard, mon beau-père, l'un de ses gens, fut retiré du fossez avec une corde pour n'en pouvoir ressortir. Et sy ne feirent aultre chose, que le Roy ayant eu advertissement de ceulx de Paris qui se munisoient de vivres de tous costez, ayant faict ung receul de toutes les personnes qui estoient à la ville, peu après la journée d'Ivry, où il se trouva plus de cent mil (1) personnes; et lors, il n'y avoit pas des vivres pour les nourrir ung moys. Aussy c'est une des grandes faultes qu'il feit jamais, qu'ayant ainsy vaincu ses ennemis, il ne poursuivit sa victoire sur la grosse pièce sans s'amuser aux petites; et s'il eust esté sy bien advisé, il eust emportée de primsault et de prime face, attendu que incontinant ilz eussent eu faulte de vivres, et avant que le seigneur du Maine eust peu mectre en campagne le secours qui depuis y survint. Car, après sa defaicte d'Yvry, il c'estoit retiré, suivy de bien peu de gens, à Soissons pour là implorer le secours dudict Roy d'Es-

(1) L'auteur aurait pu dire près de 200,000 habitants.

pagne, en la personne du Prince de Parme, brave, vaillant capitaine, qu'il est tenu aux discours de La Noue pour l'un des premiers de l'Europe.

Or, du faict de Sens, le siége en fut levé le second jour de may pour aller assiéger Paris, auquel, pour ce que c'estoit le plus beau et notable siége que pourroit faire le Roy, tous ses bons serviteurs y arrivoient de tous costez, en telle manière que, peu après, il trouva qu'il avoit bien vingt-cinq ou trente mil hommes, qui tindrent fort bien assiegé ledict Paris, de tous les endroictz de la ville, et s'en aprochèrent à la fin de sy près qu'ilz eurent tous les faulxbourgs à leur dévotion, auxquelz s'y feit des retranchemens contre toutes leurs portes, et avoient pour gouverneur ledict duc de Nemours (1) qui n'en tenoit compte du commencement. Mais, à la fin, il s'y trouva bien honteux quand les vivres vindrent à défaillir et qu'il ne mangeoit, ung moys après que ledict siége y fust mis, que des pastez de cheval; et n'eust esté que le duc de Ferriat (2), embassadeur d'Espagne, donnoit chascun jour pour aulmone environ six vingtz escus, les pauvres eussent bien plus crié à la faim. Ilz ne mangeoient aultre viande que de la boulye de son. La livre de pain d'avoyne se vandoit quarante solz; il ne s'y mangeoit aultre chair que de cheval; les ratz, souriz, chatz servoient de lappins, sy non que le Roy mesme et le s[r] de Givry envoyoient aux dames de Nemours (3), de

(1) Fils de Jacques de Savoie, duc de Nemours, et, par sa mère, Anne d'Est, frère des ducs de Guise et de Mayenne (1595).

(2) Le duc de Féria n'arriva à Paris que le 9 mars 1593 : l'ambassadeur d'Espagne était alors Mendoza.

(3) Anne d'Est, comtesse de Gisors, avait épousé, en premières noces, François, duc de Guise, et, en secondes noces, Jacques de Savoie, duc de Nemours; elle était mère du duc et du cardinal de Guise, de Mayenne, de M[me] de Montpensier, du duc de Nemours et de Saint-Sorlin.

Guise (1), de Montpensier (2) et aultres du bon pain, des moutons, poulletz et aultres viandes. Tant que l'on dict s'y estre vandu deulx moutons six vingtz escus, dont ilz feirent présent au léguat. Ilz gectoient dehors infini peuple que disoient ne leur servir de rien, que l'on renvoyoit à la ville. Durant ce siége l'on feit plusieurs sortyes, du commancement, où, entre aultres, le s[r] de Dandelot (3), frère du s[r] de Chastillon, fut prisonnier et randu dedans Paris. Il retourna sa jaquette et se feit catholicque les ayant tousjours suivy depuis.

Or, pandant que demeurent ainsy enserrez, nous reviendrons icy. Au moys d'aoust, asseavoir le douzeiesme, le s[r] de Francières et aultres, ayant à leur suitte pour le moings deulx cens chevaulx, qui estoient venuz en ses quartiers pour prendre possession de l'abaye Nostre Dame de Mores (4) pour quelqu'un d'eulx qui en estoit pourveu. A quoy ayant failly prise ilz donnèrent jusques à noz portes. En quoy faisant, dix ou douze de ses avans coureurs aperceurent le mesureur Coqueley qui estoit proche du Rang, vers une charrue, le galoppent et l'arreste leur prisonnier, et l'emmenèrent vers leurs gros qui estoit demouré à Merey (5), caché. Or, la cloche sonnant, et les habitans de ce advertiz voulurent aussy tost sortir puisque c'estoit ung bon ligueur. Le capitaine de ses coureurs estoit Claude

(1) Catherine de Clèves, veuve de Henri de Guise et sœur de la duchesse de Nevers.

(2) Catherine-Marie de Lorraine, sœur de Henri de Guise, avait épousé (1570) Louis II, duc de Montpensier (1552-1596).

(3) Dandelot, fils de l'amiral de Coligny, à qui les Parisiens permirent souvent de se rendre au camp du roi, servit à diverses reprises de négociateur entre les assiégeants et les assiégés.

(4) Abbaye fondée en 1152 par S. Bernard et par Geoffroy, évêque de Langres, à 2 lieues S.-E. de Bar-sur-Seine, détruite en 1790.

(5) 2 kil. S. de Bar-sur-Seine.

Pouard qui avoit ung espieu, marchoit devant cinquante personnes ayant harquebouses. Et, tost après, sortirent nostre guarnison qui estoit [conduicte par] ung nommé Lagrange, qui estoit arrivé deulx ou trois jours auparavant icy. Il voulut monstrer qu'il avoit du courage, et faire la bonne chambrière : car, estant sorty sans cuirasse, il aperceut les ennemys, après lesquelz ilz coururent, qui feignent soy faire chasser jusques audict Merey; d'où sortant vingt ou trente chevaulx, ilz galopent après les nostres qui se retirèrent, bien vistement, à la faveur des murailles. En ce faisant, le capitaine Pouard et ses gens qui c'estoient advancez jusques au milieu du chemyn furent chargez en telle façon qu'ilz se gectoient quasy tous en la rivière; et en fut tiré ledict Pouard et Estienne Guichard et faictz prisonniers. Nicolas Godard et frère Pierre, religieulx de la Maison Dieu, furent tuez. Neantmoings ung nommé le capitaine Fert poursuivoit fort asprement ledict Lagrange de telle façon qu'il ne se trouva que luy seul parmy eulx, et fut par ledict Lagrange mis en pièces : il eut les deulx mains couppées et receut ung coup de coustelatz sur la teste, dont sur l'heure il tomba mort. De quoy estant advertiz les aultres, qu'ilz regretèrent ceste mort infiniement! Ung simple laquaiz tua ledict Pouard combien qu'il eust offert deulx cens escus de ranson. Ledict Guichard de mesmey fut tué injustement par celluy qu'il le trenoit, et sans froit, quand il entendit certainement la mort dudict capitaine Fert, et luy donna ung coup de pistolet jusques dedans le lict où il estoit malade. Quand audict mesureur, il eust passé le pas sans la faveur de Madame de Sessac : et paya comptant cinq cens escus de ranson (1). Plusieurs aultres habitans furent

(1) En prenant le prix du blé comme terme de comparaison, une même valeur serait représentée aujourd'hui par une somme d'argent dix fois plus forte.

prisonniers depuis; et, entre aultres, Nicolas Marquet, quasy jusques aux portes; M[re] Symon Bourbonne, combien qu'il fust royal, et paya ranson; et moy mesme aussy, le jour de S[te] Anne, je fus mené à Chaource (1) par les enffans du gentilhomme qui me rendirent, sans rien payer, par la faveur, comme je croy, du s[r] procureur du Roy de Troyes (2) refugié audict Chaource. Les chevaulx estoient tous les jours pris en faisant la moisson de sorte que l'on avoit beaucoup de peine d'en sortir. Et sy, le plus dangereulx pour les Royaulx fut quand le corps dudict Pouard fut aporté mort à la ville qu'alors on ne peult plus contenir les mutins et, entre aultres, Estienne Coqueley le Noir (3), son beau-frère, voulut tuer Claude Thibault, et le poursuivit l'espée nue à la main. Quand à moy, je fus caché avec tous les aultres. Bref, infiniz maulx pour soustenir nostre maistre et l'armoirye dez fleurs de lys que quelques ungs portoient sur leurs chapeaulx. Mais il les fallut bien oster et furent lesdictes fleurs de lys trippées et foulées au pied. Et n'y avoit en lumière, en ce temps, que les croix de Lorraine qui ressemblent proprement à ung eschanoir.

Or retournons maintenant à nostre siége de Paris. Au moys de septembre, dès les premiers jours (4), ilz estoient sur le poinct d'eulx rendre; et, de faict, avoient depputté le s[r] de Villeroy pour parler de paix et faire accord avec le Roy. Les Parisiens demandoient qu'il allast à la messe, et puis ilz le recongnoistroient. Il n'y

(1) A 5 lieues O.-S.-O. de Bar-sur-Seine.

(2) Claude Pinette, que le cardinal de Guise avait expulsé en juin 1588. (N. Pithou.)

(3) Étienne Coqueley, surnommé aussi l'Aisné, avait épousé Guyonne Pouard.

(4) Le 6 août, puis le 23, des négociations eurent lieu auxquelles prirent part, du côté des assiégés, l'évêque de Paris, de Gondi, et d'Espinac, archevêque de Lyon.

feit aultre response synon qu'il n'y pouvoit aller avec coups de baston. Mais cela n'estoit que l'amuser pour ce que ledict seigneur du Maine avoit sy bien faict que le prince de Parme et dix huict mil combatans Espagnols et Valons marchoient soubz son enseigne pour venir secourir Paris, qui estoient sy atenuez de faim que mesme n'en pouvans plus trouver de pain, ny des boulies qu'ilz faisoient, ilz mangeoient les racines de quoy les Cordeliers vivoient, dont y avoit plus de trois sepmaines; et s'yl y eut bien davantage ung cas estrange qu'en quelques endroictz de la ville les lanquenetz mangèrent trois ou quatre petitz enffans. Et quand ilz sceurent que leur secours estoit arivé jusques à Meaulx, ilz ne se soucièrent plus des peines passées, ny de leurs mortz, tant hommes que petitz enffans, que l'on faict compte y en estre mort, durant ledict siége, plus de vingt mil dez ungs et d'aultres, principallement après que le Roy eut levé son siége, qui fut le second (1) jour dudict moys de septembre, affin de s'opposer aux forces et à l'armée dudict prince de Parme qu'il avoit faict retrancher vers ledict Meaulx. Lesdicts Parisiens entrèrent aux soubz bourgs d'où estoient sortiz les Royaulx, et là, trouvans à manger, ilz s'emplirent tellement que mouroient tout subitement comme de peste. Et le Roy se presenta vers Lagny en bataille rangée pour y faire venir des ennemis, qui s'y rangèrent aussy et parurent du costé de Meaulx bien trente mil combatans; et y avoit ung bataillon de gens de pied de plus de dix mil. Le Roy qui visitoit ses escadrons disoit en ses motz : « Mes compagnons, prenons courage; mes fiansailles ont esté faictes à Yvry, et voicy maintenant mes nopces. Je vous recommande

(1) Le jeudi, 30 août, au commencement du jour, les sentinelles s'aperçurent que l'armée du roi n'était plus autour de leurs murailles. (L'Estoile, même.)

une chose, c'est que vous frappiez fort et souvent. Au reste, j'espère vous faire passer à jour par le milieu de se bataillon de gens de pied. » Mais quoy ! il contoit sans son hoste. Car quand il envoya son hérault devers ledict prince de Parme, après avoir demouré trois jours au champ de bataille, il n'eut aultre response que celle cy et au mesmes termes : « Trompette, tu diras à ton maistre que je n'ay poinct charge du mien de livrer une bataille ; bien suis-je icy venu pour délivrer Paris et luy en faire lever le siége. » Laquelle chose entendue par Sa Majesté, il feit rompre ses rangs et recula une lieue delà Lagny proche d'ung boys. Lequel Lagny, dez le mesme jour, fut assiégé (1) et battu de douze canons. Tout à la mesme heure, le Roy vouloit bien l'aler secourir en personne, mais il en estoit empesché à cause que l'endroit où il faloit qu'il passast c'estoient tous lieux marescageux et d'où il n'eust peu sortir. Au moyen de quoy y ayant faict entrer deulx ou trois cens hommes, l'asault y estant livré, ilz (2) l'emportèrent ; et fut faict ung grand meurtre des soldatz (3) et des pauvres habitans qui congnurent, à leurs despens, la foy espagnolle.

Cela ainsy faict, voyant Sa Majesté que son armée ne pouvoit plus vivre mesmement, à faulte d'eau, à cause que son canon estoit sur une montagne, guardé de deulx régimens de Suisses, où il ne croissoit point d'eau, il fut contrainct, le VIII dudict moys de septembre, de se reculer et laisser ses ennemis en leurs retranchemens, qui vindrent puis après à Paris ; assiégèrent, dez ledict moys de septembre (4), la ville de Corbeil. Le Roy avoit

(1) Par les ducs de Parme, de Mayenne et d'Aumale. (7 septembre.)

(2) Les seigneurs et les ducs.

(3) Que commandait le s[r] de La Fin.

(4) Le siége dura depuis le 22 septembre jusqu'au 16 octobre.

trois jours esté le maistre de la campagne, et maintenant il fault qu'il face joug quelque temps au pays de Normandie, où il demoura tout l'yvert. Et les aultres cependant ne pouvoient venir à bout de leur siége; que mesme, ayans tiré plus de cinq cens coups de canon sans rien faire pour ce que la part, là où ilz batirent, estoit remparée d'un gros boulevard de terre et, près que la muraille fut abatue, ce n'estoit rien faict, ilz furent contrainctz retourner aux munitions à Orléans et charger leurs bateryes. Et si pour tout cela, ilz ne le pouvoient avoir s y promptement à cause que dedans estoient bien huict cens gascons fort braves et courageux, qui furent pris à la fin d'un asault livré par la rivière avec dez bateaux, qui fut de l'invention dudict prince de Parme. Et ainsy ilz entrèrent au pas du chevalier d'Aumalle, qui marchoit devant; et y estans, la plus part de ses braves soldatz se retirèrent à l'esglise et au clocher, d'où ilz estoient gectez du hault en bas (1); et tomboient sur des picques en telle sorte qu'il n'en eschapa guères qu'il ne passast le pas.

Au partir de là, ledict prince de Parme et son armée tirèrent à Melun que n'ont osey ataquer. La ville de Provins se rendit de bien loing. Et puis s'en estant retourné se chef d'armée sans aultre chose faire, lesdictz Corbeil (2) et Lagny furent repris par le s[r] de Givry, ung moys après, et les Espagnolz trouvez dedans, tous mis au fil de l'espée. Le Roy, qui estoit comme le loup en la paille, les costoya et chargeant dessus quelques ungs les meist en route. Et depuis disoit qu'il estoit Roy sans royaulme, faisant la guerre sans argent et maryé sans avoir femme.

(1) Leur chef, le s[r] de Rigaud, fut une des premières victimes, malgré la bravoure dont il avait fait preuve.

(2) Corbeil fut repris le 10 novembre.

Voilà ce qui c'est faict pour la fin de ladicte année V[e] quatre vingtz dix; synon, pour la plus juste fin, je feray mention de l'entreprise faicte contre la ville de Troyes. Les s[rs] de Tourteron, le président Maigrigny, refugié à Chalons, ayant une sy bonne entreprise entre mains, assistez du filz du gouverneur de Sedan (1) avec les guarnisons de Metz, S[te] Menehou et Espernay, feirent sy bien que, ung jour de lundy, XVII dudict moys, aprochans jusques à la porte Sainct-Jacques, où les guardes estoient jà levées, dez devant jour, et ainsy, ayant parlé à quelques vandangeuses qui leur dirent qu'elles n'avoient poinct ouy de bruict passant auprès de ladicte porte, le capitaine Pirolle, gascon, qui depuis nous surprist y monta des premiers. Ayant osté quelques trapais joygnant ung moulin en une vielle breiche racoustrée à la haste, et estans dessus les murailles sans estre aperceus de personne, il passent par le corps de guarde de ladicte porte S[t]-Jacques; lequel trouvans estre vuide, ilz descendirent à la porte, syent premièrement les rateaux du pont-levyz par serruriers menez exprès, coupent les chaines et lèvent les serrures des portes, qui estans ouvertes, entre par ce moyen à la ville et viennent jusques à l'évesché et la place S[t]-Pierre. En quoy faisant, rencontre le petit doyen Tartier : ilz le meirent en pièces pour ce qu'il cria à l'arme. Et ce pandant, aulcuns soldatz estoient jà entrez dedans l'évesché pour penser prendre le petit prince de Chevreuse, qui fut sauvé, au Trésor; les aultres se gectoient sur la vaisselle d'argent. Mais ce pandant il y descendoit plus de deulx mil hommes, habitans de tous costez et endroictz de la ville, tellement qu'ilz viennent à charger sur les quatre cens chevaulx qui demouroient ferme dedans ladicte place S[t]-Pierre, qui se deffendirent assez longtemps,

(1) S[r] de Chalindrey.

jusques à ce que le filz dudict gouverneur de Sedan y fut tué; qui dist en tombant : « Messieurs, prenez courage; j'espérois, sans ceste fortune, vous randre les maistres de la ville avant qu'il fust une heure. » A cause duquel malheur ilz perdirent tous courage ; et, après y en avoir demouré d'une part et d'aultre, les Royaulx furent vaincuz pour ce qu'ilz n'estoient pas assez; et furent contrainctz resortir par la mesme porte où ilz estoient entrez, à leur grande confusion, où, par après, c'estoit une grande pitié que de veoir les meurtres qui s'en ensuivirent. Car les coquins et gens sans adveu ayant forcé les guardes du seigneur de Saultour et ouvert la chambre où il estoit, le tuèrent à sang froid; et les s[rs] Dosnon (1) et de Lignon furent ainsy masacrez, et fut le corps dudict s[r] de Saultour traîné mort par toute la ville. M[e] Jehan Jacob, escripvain, sa femme et son filz furent massacrez pour avoir crié : *Vive le Roy;* et sy tost que l'on voyoit ou congnoissoit on quelqu'un qu'il fust sous sonné estre du party du Roy, il estoit aussy tost mis sur le carreau : et n'estoit que sang, ceste journée, qui couroit à val les rues.

Et depuis, ayant eu ceste victoire, ilz se remirent à faire la guerre aux chasteaux proche leur ville, et asiégèrent Sainct Liebault (2) où estoient encores vingt ou trente soudartz. Et combien que le s[r] de Chamoy, chef et conducteur de leurs trouppes, les eust receu à composition et promis la vye sauve, sy est ce que quand ilz furent dedans ilz passèrent au fil de l'espée tous les hommes et encores des femmes et petitz enffans qui c'estoient là refugiez avec leurs marys; et encores ung nommé Michel Muet qui estoit reçeu prisonnier et mis à ranson de mil escus : néantmoings il fut tué entre les

(1) Fils de Claude de la Croix, baron de Plancy.
(2) Aujourd'hui Estissac, à 5 lieues O. de Troyes.

mains de ceulx qui le tenoient et rasèrent la place. Ayant faict en ce champ-là, ilz allèrent devant le chasteau de Pains (1), dedans lequel y avoit une jeune dame, maistresse du chasteau, qui avoit trente soldatz : laquelle, combien que les femmes soient peureuses de leur naturel d'entendre du canon, elle ne s'en espouvanta nullement; ains, au contraire, donna tellement courage à ses soldatz qui soustindrent ung assault où ilz en tuèrent. Mais ilz furent pris dudict assault et tous mortz sur le champ, excepté ung seul qui fut prisonnier d'Antonnet et donna cent escus de ranson. Quant à la jeune dame, elle fut violée et randue prisonnière à Troyes, où ilz retournèrent avec leurs canons. Et d'ung mesme sault les mayeur de Hault et eschevins dudict Troyes feirent venir à Chappes (2) et Bourguignons ung nommé le capitaine Tenon, qui disoit estre bastard du deffunct duc de Guise, avec permission de brusler le chasteau de Chappes et de Bourguignons. Ce qui fut faict : et veismes dez icy ledict Chappes ardre et brusler, ce premier dimanche du moys d'octobre; et celluy de Bourguignons ce fut le jour St Françoys ensuivant, e lequel capitaine Tenon, tenant la campagne en se pays fut ung jour chargé par le s^r^ de Sainct Estienne, et ses gens, mis en route; et luy, tué se sauvant à travers une rivière.

En ceste mesme saison feirent encores ceulx de Troyes ung acte de cruaulté à la personne de Jaques de l'Ausseiroys, filz du feu bailly (3), lequel, à cause du mal caducque dont il estoit tenu, estoit le plus souvent troublé de son entendement, et tiré de se mal, il s'advisa d'aller à Troyes, et dist aux portiers que Dieu vou-

(1) Payns, à 12 kil. N.-O. de Troyes.

(2) A 3 lieues N.-O. de Troyes.

(3) Qui fut tué à Paris, à la St-Barthelemy, étant de la religion. (N. Pithou.)

loit qu'il fust leur Roy. Ces portiers le rendent incontinant à la maison du Maire, où, estant esté interrogé ilz l'accusèrent d'hérésie. Et, le matin venu, ilz luy demandèrent s'il vouloit pas aller à la messe. A quoy il respondit qu'il n'iroit poinct. Ce que voyant, ilz feirent venir deulx docteurs de théologie qui l'examinèrent sur sa foy et crédance à la religion catholicque : et pour ce qu'il dist, entre aultres choses, que la Vierge Marie n'estoit non plus prétieuse, avant qu'elle eust conçeu nostre Seigneur, qu'une des aultres, il fut condamné par les présidiaulx à estre pandu et puis bruslé comme hérétique. Ce qui fut faict et exécuté, et encores avec grande cruaulté. Car une vielle matrosne, avant qu'il fust estranglé, lui gecta une chaudière boulante sur l'estomach, que c'estoit grande pitié d'oyr ses lamantations et celles de ses parans, qui n'osoient en crier à leur ayse, ou ilz fussent esté masacrez. Voilà maintenant le bout de nostre année quatre vingtz dix.

Entrons en la suivante, V^e quatre vingtz unze, qui est toute comblée de désastres pour nous. En premier, nous verons que toute la rivière de Seine fut tellement gelée et glacée, et, dez le premier jour de janvier, que chascun y passoit fort à son ayse. Et de peur d'encourir fortune par cest endroict là, tous les habitans ou la plus grande part se meirent à rompre en morceaulx ladicte glace avec des coignées et aultres engins propres à ce faire, tant que les glasons s'en alèrent tous à val l'eaue et en fusmes délivrez des menasses de ceulx de Chaource par ce moyen-là.

Peu après (1), il y eut une belle entreprise contre St-Denis, qui avoit esté rendu en l'obéissance du Roy lors du siége de Paris. Le chevallier d'Aumalle estoit le conducteur d'icelle, ayant gangné deulx sentinelles qui deb-

(1) La nuit du 2 au 3 janvier.

voient estre en guarde le jour qu'ilz feroient l'expédition; laquelle si elle venoit à bon port, on leur avoit promis à chascun mil escus. Et de faict, lesdictz sentinelles feirent sy bien qu'ilz meirent le chevallier et les principaulx de leur party dedans ledict Sainct Denis. Mais ilz n'en resortirent plus. Car le capitaine La Verdin, qui estoit gouverneur lors (1), les atendant de pied quoy donnèrent sy furieusement dessus que ledict chevalier y fut randu mort sur la place, et beaucoup des siens, qui ne peurent resortir pour ce qu'ilz estoient pris à la tanière.

Estant ce peuple toujours endurcy qu'ilz ne veulent poinct recongnoistre leur légitime Roy, combien que Charles leur Roy, dixiesme du nom, soit décédé à Tours (2), et que maintenant toute doubte et scrupule soit lévée, et me semble que se peuple rebelle et opigniastre debvroit recepvoir en ses oreilles le commandement de Dieu qui est porté en Jerémye contre Nabugodenosor, lequel, combien qu'il fut meschant, sy est ce qu'à cause qu'il estoit son oinct, il y manda au peuple qu'il ne se remectroit de son obéissance, qu'il seroit frappé de l'espée, la famine et la peste. Or, pour suivre ses desaings, il a assiégé la ville de Chartres qui fut investie par luy et son armée de quinze à vingt mil hommes, à la fin du moys de febvrier. Et dura ce siége environ deulx moys, pendant lesquelz il s'y feit une belle baterye de unze pièces de canon qui feirent une grande breiche rez pied rez terre; et soustindrent ceulx de dedans, qui estoient bien huict cens hommes de guerre, moictié lanquenetz et françoys, commandez par les s[rs] de la Bordaizières et de Grandmont, deux as-

(1) C'était le s[r] de Vic, à qui Lavardin avait, deux jours auparavant, remis le gouvernement de la ville.

(2) Charles X, cardinal de Bourbon, était décédé le 8 mai 1590, à Fontenay-le-Comte, où Henri IV le tenait prisonnier.

saultz bien apres. Mais, à la fin, ayant gangné le s[r] de Chastillon un ravelin qui commandoit à la ville, ilz demandèrent à parlementer avec délay de huict jours pour aller trouver Monsieur du Maine et sçavoir de luy s'il leur vouloit donner secours. Ce que le Roy leur accorda. Et furent trouver ledict s[r] du Maine qui leur feit maigre response, assçavoir qu'il ne pouvoit pour ce qu'il n'avoit poinct de forces. Au moyen de quoy, les embassadeurs de retour, les gens de guerre feirent leur composition qu'ilz sortiroient bagues sauves ; et quand aux habitans, ilz ne donneroient seullement que vingt cinq mil escus. Et y entra le vendredy d'après Pasques, qui estoit (1) le vingt[me] d'avrîl.

Ceste ville estant ainsy réduicte, nous mesmes, en ceste ville, que dez alarmes à cause des menasses que nous faisoit journellement le s[r] de Pralain, qui fut l'ocasion que nous estions tousjours au gris et sur la muraille. Et avions pour maire M[e] Guillaume de Giey, homme fort songeur et endormy, qui ne pensoit qu'à consulter des procureurs, et nous rendit par sa négligence entre les mains des Royaulx, et à nos despens, et aussy par la faulte de nos bons ligueurs qui n'avoient oncques voulu entrer en amitié et réconciliation avec luy (2), ains l'injurioit et l'appelloit on vulgairement ce volleur de Pralain : de quoy il peult estre adverty et feit aussy ses effortz de nous avoir, par la surprise qui s'en ensuivit peu après. Car se sentant ainsy picqué, il partit, aux festes de Pasques, pour se trouver avec Monsieur de Nevers pour secourir la *Casine* que S[t]-Paul tenoit asiégé. Mais ilz arrivèrent à tard, pour ce qu'elle estoit prise. Et retournant icy, il amena le baron de S[t]-Amant (3) avec

(1) Le 19 avril 1591.

(2) Le s[r] de Praslin.

(3) Baron de S[t]-Amand, royaliste des plus actifs en Champagne.

sa trouppe, les gens du comte de Brienne et le s^r de Francières. Ainsy tenans la campagne à l'autour de ceste ville, ilz envoyèrent Pirolle pour sçavoir quelle guarde l'on faisoit. C'estoit le dimanche. Il aborda jusques proche l'orloge et tout joignant la muraille. Il se coucha sur son ventre, entendant bien les *Qui vat là;* entre lesquelz il oyt bien que ce n'estoit qu'une voix d'enffant. Aussy, les plus aysez de la ville n'avoient acoustumé que d'y envoyer leurs valats ou des jeunes guarsons. Ainsy ledict Pirolle, ayant le tout bien remarqué, retourna à son maistre et l'en adverty. Lequel, sur les conseils et propositions des aultres, prindrent résolution d'y venir. Et de faict, le lundy dernier jour d'apvril dudict an quatre vingtz unze, ledict Pirolle et trois aultres nommez, la Rose, valet de chambre dudict s^r de Pralain, Bouranton, son page, et Foiseul de Ricey, lesquelz, c'estant aprochez du chasteau et à l'endroict du demy rond qui est sur Corbenaulx, alèrent se trainans à l'endroict de la seconde porte dudict chasteau ; et là, se plotissans comme perdreaulx, ilz prirent la patience d'entendre le valet de Nicolas Coqueley, qui estoit sentinelle dudict demy rond, qui s'efforçoit de tout son courage à demander : *Qui va là.* Estienne Coqueley, eschevyn, qui estoit en guarde se jour là, commencea à faire la ronde, ayant laissé Mathieu son filz audict chasteau pour se donner guarde. Et estant parvenu à l'endroict de ladicte sentinelle, qui l'advertit qui voyoit des perches et entendoit du bruict dehors, il le tança fort aygrement, luy reprochant qu'il estoit yvre du soir, et qu'il se guardast bien de faire une alarme. Ce qu'entendu par les entrepreneurs, ilz furent fort joyeulx. Et ayant pris guarde qu'il passoit oultre, ilz dressent leurs deulx eschelles le plus doulcement qu'ilz peuvent et montèrent sans que personne leur dist mot, de ceulx dudict chasteau. Ce fut La Roze qui entra et le premier,

que l'une des eschelles estoit trop courte, et l'aultre se rompit. Et touteffoys ilz sottèrent tous quatre dedans; et tuèrent, à leur abordée, ledict Mathieu, ung pauvre homme, nommé Carillon, qui estoit en sentinelle, et ung aultre jeune guarson, valet de mon beau frère (1). Ce qu'entendu par ceulx de la guarde, qui estoient tous les fandans et couppes-jarretz, assçavoir : Nicolas Fenel, Jehan Droyn, Michel Henault, Gilbert Roussel, commandant aux manans, [qui] fut accusé de trahison à cause que son frère du Guaret estoit homme d'arme dudict s^{r} de Pralain ; et néantmoings il se défendit plus que pas ung des aultres. Car voyant ces hommes armez, ilz eurent telle frayeur que s'en fouyrent bien vistement, laissant leurs manteaulx et leurs armes dedans le corps de guarde. Ce pandant les quatre cens chevaulx, qui estoient entre les deulx gareines, s'aprochèrent et monta ledict s^{r} de Pralain par l'eschelle avec tous les aultres.

Et alors, se donnoit l'alarme par toute la ville. Ceulx du quartier d'en hault y acoururent des premiers; et, entre aultres, le mesureur Coqueley, cheminant des premiers, alla jusques proche la porte dudit chasteau. En quoy faisant il fut fort blessé sur le visage d'un coup de pièce comme fut Anthoine Musnier. D'ailleurs, Lagrange et ses soldatz faisoient semblant de monter par Corbenaulx et Jehan Ras le Malaysé qui portoit une grosse solive pour mectre la porte se luy sembloit. Comment que ce soit, tous quictèrent le jeu, et mesmement ledict Lagrange, qui feignit d'estre blessé en la jambe affin de s'en fouyr ce qu'il feit et de bonne heure. Mais estans les Royaulx tous amassez et sans perdre temps, ilz descendirent à l'auditoire. En quoy faisant l'on les tiroit de la tour Guilet où estoit Guillanme Coqueley.

(1) Georges Racley, greffier en l'élection et prévôté de Bar-sur-Seine, avait épousé Loyse Carorguy, sœur de l'auteur.

Mais nonobstant ledict s[r] de Pralain, qui marchoit le premier, ne laissa de descendre, et beaucoup de ses gens estans parvenuz dedans ledict auditoire, de prime face ilz demandèrent Jehan Camus de Lingey qui estoit prisonnier ; et pour ce que le pauvre Guyon Aubert, geolier, demoura trop à donner les clefz, il y en eut l'ung d'eulx qu'il luy donna du pistollet à travers le corps ; et mourut. En ses entrefaictes, chascun avoit beaucoup de peine à se sauver, principallement ceulx nottez du party Royal. Et à bon droict le puis je dire, pour ce qu'estant par la ville avec mes armes, à l'androict de la maison de feu Nicolas Travaillet, je fus apperceu de Nicolas Menand Maugras qui avaloit la rue des Fossez. Il commança à crier tout hault : « Qui est ce bougre la qui porte ung manteau? » Et de grande furye, ayant sa harquebouze le chien avallé, il m'aprocha de bien près ; tant que Dieu voulut que me retournant je le veis qui couchois en joue ; et n'eus loysir que de m'en fouyr, pansant gangner la court de Nicolas Musnier : mais il tira son coup, duquel je fus ataint au hault de la jambe ; et passoit la balle de part en part. Dequoy je feis depuis informer et en fut ledict Menand condamné à estre banny du Royaulme.

Mais, pour retourner aux Royaulx, ilz estoient en toutes les peines pour descendre à la ville pour ce que l'on avoit faict deulx baricades, l'une, au coing de la maison du recepveur Bury qui baroit la rue, et l'aultre vers la chappelle. De quoy estant adverty les aultres (1), estans descenduz es maisons de M[e] Claude Duchome et de Colin Droyn, furent d'advis de mectre le feu à la maison dudict Chome, comme le vouloient faire ceulx de la ville, tellement qu'elle fut en grand branle. Or, en ce temps, chascun s'en fouyoit par la rivière, et voyoit

(1) Sous-ent.: ligueurs du château.

on beaucoup de monde par les champs. Ce qui donna courage aux Royaulx de jouer ou à quicte ou à double : ainsy sortans du fort, l'on se bat ung peu de temps auxdictes baricades; Vausandrin et Estienne Coqueley, le Riche, Maugras et quelques aultres les soustindrent et y furent tuez en combatant Lambert Henault, mareschal, Estienne Navarre, Nicolas Mathie, Frappier, soldat de la guarnison; ledict Coqueley blessé au bras et à la cuise, et Me Nicolas Boyvin d'ung coup de fauconneau sur l'espaulle, dont il mourut. De leur part, il y en eut en tout, que dehors, qu'en entrant, qu'estans dedans, six. Et ainsy furent lesdictes baricades quictées. Et les Royaulx à crier par les rues et principallement en celle-cy : « Dictes *Vives le Roy à Bar sur Seine*, » crians aux personnes qu'ilz fermassent leurs huis. En eulx il fut remarqué ung acte memorable : c'est qu'ilz ne tuèrent personne à sang froid, ny ne fut poinct violé femme ou fille par force. Bien y eut il Jehan le Bey et Valert, qui s'enfuyoient par la vielle halle : ilz furent ratrapez, et tuez sans colère.

(A suivre.)

ERRATA

Page 45, ligne 25; *au lieu de* concistoire, *lisez :* consistoire.

Page 61, ligne 3; *au lieu d'*Eutheropolis, *lisez :* Eleutheropolis.

Page 93, ligne 24; *au lieu de* s'il donné, *lisez :* s'il a donné.

Page 163, lignes 9 et 14; page 164, ligne 12; page 165, ligne 25; page 211, ligne 16; *au lieu de :* **Issoudun**, *lisez :* **Mehun-sur-Yèvre**, conformément à la note 4 de la page 164 qui se trouve confirmée par une pièce des archives communales de Poitiers (H 20).

Page 264, ligne 12; *au lieu de :* Tournoie, *lisez :* Tourvoie.

Même page, supprimez la note 2 et remplacez la par l'identification suivante : *Tourvoie* ou *Tourvois*, près de Sourdun, canton de Villiers-Saint-Georges, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

Page 286, ligne 19; *au lieu de* je ne saurait, *lisez :* je ne saurais.

Pages 298 à 320, titre courant; *au lieu de* 1589, *lisez :* 1590.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME

DOCUMENTS

LE

CABINET HISTORIQUE



ÉPERNAY

TYPOGRAPHIE DE BONNEDAME ET FILS

Éditeurs du Cabinet historique

LE CABINET HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

Sous la direction de M. ULYSSE ROBERT

Ancien élève de l'École des Chartes,
Employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

SECONDE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

CATALOGUE



On s'abonne

A PARIS

CHEZ ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE
Rue Bonaparte, 82.

M. D. CCC. LXXVIII

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA VILLE DE SALINS

(JURA)

La bibliothèque de la ville de Salins possède une importante collection de manuscrits. Le bibliothécaire, M. le docteur Coste, et M. Toubin, professeur de mathématiques au lycée de Lons-le-Saunier, s'occupent actuellement à les classer et à en rédiger un catalogue détaillé. En attendant que ce travail soit achevé, je crois utile de publier, d'après mes propres notes, l'inventaire sommaire des manuscrits qui m'ont paru les plus intéressants.

L'inventaire suivant est divisé en deux parties : la première comprend les manuscrits relatifs à la théologie, à la jurisprudence, à l'histoire, etc., en général; dans la deuxième, figurent les manuscrits concernant particulièrement la Franche-Comté.

Voici quelques renseignements sur la provenance des manuscrits qui composent cette collection.

Le nº 22 et une partie des manuscrits concernant la Franche-Comté faisaient partie de la bibliothèque de M. de Vaudry, achetée par la ville de Salins en 1854.

Les nºs 4, 35, 40, 56, 101 à 104, 109, 137 et 142 proviennent de la bibliothèque léguée à la ville de Salins, en 1863, par M. Charles Magnin, membre de l'Institut.

Les bibliothèques des anciens établissements religieux de Salins ont fourni le contingent suivant :

Capucins : nºs 1, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 23, 24, 37, 38.

Oratoriens : n° 20.

Carmes : n° 25.

Confrérie de St-Jean-Baptiste : n° 39.

Les nos 100 et 120 proviennent du Père Laire, bibliographe et érudit franc-comtois bien connu.

A ces diverses provenances, il convient d'ajouter, comme étant d'origine franc-comtoise, cinq mss. du xve siècle : nos 5. 6, 7, 11 et 24. Les filigranes de ces mss., en effet, sont analogues aux filigranes des papiers employés au xve siècle, en Franche-Comté, et notamment à Salins et à Dole.

Plusieurs mss. révèlent le nom de leur copiste. Les mss. 1, 8 et 10 ont été copiés de 1451 à 1478, par Jean Perrot, de Bletterans (Jura), prêtre, chapelain de l'hôpital du St-Sépulcre de Salins. Dans le cours du catalogue, j'indique le nom de deux autres copistes : Jean Berluet (n° 2) et « Michael Adzemarii » (n° 23). Enfin le ms. n° 6 a été copié par J. Charnot, le ms. n° 11 par Baudry, le ms. n° 37 par G. Porchet.

Ces différents copistes versifiaient à leurs heures. Voici quelques échantillons des vers dont ils ont accompagné leurs signatures :

1° Jean Perrot (n° 8) :

O regina poli, scriptorem linquere noli.
Qui leget emendat, scriptorem non reprehendat.
O scriptor, pausa, quia sunt tua brachia fessa.
Si *Jo* ponatur et *han* simul associetur
Et *nes* addatur, qui scripsit ita vocatur.

Et ailleurs (n° 9) :

Suscipe scribentis preces, precor, Omnipotentis
Mater, ut eternam mihi prestes fine lucernam.

Plus loin (*ibid.*) :

Panem tempestas, vinum tonitrua, vestem
Tinea, pauperibus dat crebro musca scutellam.

2° Berluet (n° 2) :

Vierge mére, dame de grace,
Je te pri, mes pechez efface,
Si vraiement com de ce nom
N'a nulle, fors que toy, renon,
Vierge mére !

3° G. Porchet (n° 37) :

Sor supero scrip li pocia
te rum tor bri tur
Mor superbo rap moria
Explicit hoc totum.
Pro pena da mihi potum.

Le prix de plusieurs mss. nous est connu. Voir les indications que je donne aux nos 2, 23, 37 et 53.

Comme particularité paléographique, je dois mentionner un ms. de la fin du XIVe siècle (n° 2) et trois autres du XVe (nos 9, 23 et 37) foliotés en chiffres arabes.

Parmi les mss. de la première partie du présent catalogue, il faut signaler divers ouvrages de Jean Germain (n° 1), de « Franciscus Maronis » (n° 8), de « Alexander de Halis » (n° 9), de Jean de la Perrière, de Pierre Bon et de « Robertus de Cepoy » (n° 11), de « B. de Parentinis » (n° 12), de « Bertrandus Caprioli » (n° 24), d'Alain et de Jean de Garlande (n° 36), de « Nycholaus, » et de « Henricus d'Elbympina » (n° 38).

Les ouvrages de saint Anselme de Cantorbéry (n° 4), de Ludolphe de Saxe (n° 1), de saint Thomas d'Aquin (n° 2), de Barthélemi de Pise (n° 10), de Sérapion (n° 38), et d'Arnaud de Villeneuve (n° 38) sont imprimés, ainsi que celui d'Avienus (n° 36). Sur les 103 fables latines que contient ce dernier ms., les 42 dernières sont les seules attribuées communément à Avienus. Les 61 premières, œuvre d'un anonyme, ont été publiées par Isaac Nevelet dans son édition de Phèdre (Heidelberg, 1610, in-8°, et Francfort, 1660, in-8°).

J'ignore si la lettre d'Eusèbe sur la mort de saint Jérôme (n° 12) est inédite ou publiée.

Trois autres mss. méritent d'attirer tout particulièrement l'attention. Je veux parler des deux recueils de lettres des XVIe et XVIIe siècles (nos 28 et 29). Une étude détaillée permettra de constater ce qu'ils peuvent contenir d'inédit. — Le glossaire latin-français et les préceptes de grammaire du XVe siècle (n° 37) ne sont pas moins dignes d'intérêt. La publication de ce dictionnaire, en particulier, compléterait le « Petit vocabulaire latin-français du XIIIe siècle, » publié par M. Chassant (Paris, 1857, in-12), le « Glossaire roman-latin du XVe siècle, » publié par M. Tachet (Lille, 1856, in-8°), et le « Vocabulaire latin-français du XIVe siècle, » publié par M. Robert dans la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, » année 1873, p. 33 et suiv.

La collection des mss. concernant la Franche-Comté est des

plus riches. Je citerai spécialement les mss. sur le Parlement (nos 76-90); la précieuse série de nobiliaires et d'armoriaux (nos 114-131); les mémoires et dissertations de dom Grappin, du président Boquet de Courbouzon, de dom Sornet et de l'abbé Baverel (voir la table); la biographie franc-comtoise de dom Berthod (no 111); les copies de mémoires, factums et plaquettes imprimés, la plupart introuvables aujourd'hui (nos 58, 59, 65 et 65), etc., etc.

Bernard PROST.

PREMIÈRE PARTIE.

I. — THÉOLOGIE.

1. — « Liber de vita Domini Nostri Jhesu Xristi in evangelio tradita, » par Ludolphe de Saxe. — 2 vol. in-4°, papier, sans pagination. — A la fin du tome I se trouve le discours prononcé au concile de Bâle, le 26 mars 1433 (v. st.), par Jean Germain, évêque de Nevers (en latin), avec une note « de duplici imperatore. » — Cet ouvrage a été copié en 1467 et 1478 par Jean Perrot, de Bletterans, prêtre, chapelain de l'hôpital du St-Sépulcre de Salins.

2. — « Postilla super cantica canticorum, » par saint Thomas d'Aquin. — Vol. in-4°, papier, de 86 fol. (pagination en chiffres arabes). Ms. écrit « per manum fratris Johannis Berlueti, provincie Turonie, ad usum fratris Johannis de Raffola, anno Domini millesimo CCC° nonagesimo tercio. » Il coûta « quatuor francos tam pro scriptura quam pro ligatura. »

3. — « Legende sanctorum. » — Vol. in-4°, pap., folioté jusqu'au fol. 83. XIVe siècle.

4. — « Cur Homo Deus, liber Anselmi, archiepiscopi Cantuariensis. » — Vol. in-8°, parchemin, sans pagination (20 fol.). XIII[e] siècle. Ce manuscrit est incomplet de la fin; il s'arrête au chap. XV du livre II.

5. — Recueil. 1° Extraits des évangélistes, des prophètes, etc., fol. 1-93. — 2° « Flores ewangeliorum sub brevitate transcripee *(sic)* de omnibus diebus dominicis in circulo, » fol. 97-183. — Vol. in-4°, pap., de 183 fol. XV[e] siècle. (Le fol. 136 a été enlevé.)

6. — « Prærogativæ b. et immaculatæ Virginis. » — Vol. in-4°, pap., de 124 fol. XV[e] siècle.

7. — Recueil sous le titre inexact de « Speculum ecclesie editum a venerabili fratre Hugone de Sancto-Victore. » 1° « Ordo misse, » 7 fol. sans pagin. — 2° « Opusculum anime virtutum [et vitiorum], » 2 fol. sans pagin. — 3° Traité « de penitenciis et remissionibus, » fol. 1-81. — 4° Un commencement de traité sur le culte des morts (en latin), 4 fol. sans pagin. — Vol. in-4°, papier, de 81 fol. chiffrés. XV[e] siècle.

8. — « Tractatus de preceptis decalogi copiosus et valde utilis.... fratris Francisci Maronis, doctoris illuminati, ordinis fratrum minorum provincie Provincie. » A la suite de ce traité, on trouve les mélanges suivants : 1° « Quedam auctoritates, » 2 fol. s. p. — 2° « Nota de cometa (1454), » note sur une étoile extraordinaire apparue le 14 juin 1456 (ces deux notes en vers latins), et « Speculum mortis, » 1 fol. s. p. — 3° « Speculum ecclesie, » 3 fol. s. p. — Vol. in-4°, pap., sans pagin. Ms. copié par Jean Perrot (voir n° 1), en 1454 et 1455. — Sur les feuillets de garde, mélanges divers : recettes, préceptes moraux, etc.

9. — « Summa de viciis magistri Alexandri de Halis. » — Vol. in-4°, pap., de 131 fol. (pagination en chiffres arabes). Ms. copié par Jean Perrot (voir n° 1), en 1468. — Sur les feuillets de garde, mélanges divers, entre autres : « Quin-

decim gaudia beate Marie Virginis; » « versus de beata Anna, matre Virginis Marie; » recettes médicales; recettes « pour faire yprocras fin, » « pour faire clarez, » « pour faire ancre; » « bulla anni jubilei Pauli pape 2i (1473); » mot carré à deviner, etc.

10. — « Summa de casibus consciencie secundum compilacionem reverendi patris Bartholomei de Sancto-Concordio, ordinis fratrum predicatorum de Pisis. » — Vol. in-4°, papier, sans pagination. Ms. copié par Jean Perrot (voir n° 1), en 1451. — Au v° du dernier feuillet du ms., se trouvent trois recettes, l'une contre la peste, l'autre contre la « raiche male, » la troisième est ainsi conçue : « Pour faire venir les cheveulx en la teste, prenez miel crud et huille roset, et faictes oignement, puis en frotez la teste, et ses cheveulx lui reviendront. Probatum est. ».

11. — Recueil. 1° « Le livre des temptacions de l'ennemi, » fol. 1-17 v°. — 2° *Pater noster* et *Ave Maria* (en vers français), fol. 18-19 v°. — 3° « Le livre du secret parlement de l'omme contemplatif à son ame, » fol. 23-76 v°. — 4° « Du loyer des justes en paradis, » fol. 78-81. — 5° « Des tormens que soffreront les dampnez en enfer perdurablement, » fol. 81-84. — « 6° La regle de vie, » fol. 84 v°-88. — 7° « Une merveilleuse oroison pour les affliz, » fol. 144-152. — 8° « Les venredi à jeuner et des merveilles y faictes, » fol. 152-153. — 9° « Une oraison rithmée à Nostre Sr Jhesu-Crist, » fol. 153 r° et v°. — 10° Recettes « pour gary la fievre, » fol. 153 v°. — 11° « Reperitoire de cent et LVIII questions de theologie avec les responses, » fol. 154-190. — 12° « L'escripture divine abregiée, » par « magister Robertus de Cepoy, clericus, scolaris Parisiensis, » fol. 192-231 v°. — 13° « La medecine de l'ame, » ou « brevis tractatus et utilis super decem precepta legis divine pro instructione simplicium personarum, » fol.

232-255. — 14° « La destruction de Jherusalem par Vespasien, » fol. 257-281. — 15° « Demandes d'ung empereur et réponses d'un enfant, » fol. 281 v°-283. — Vol. in-4°, papier, de 283 fol. XIV°-XV° siècles. D'après la table en tête du ms., laquelle est du XV° siècle, « M. Jehan de la Perrière » est l'auteur des traités n°s 1° et 6°, et « mess. Pierre Bon » du traité n° 13°. — Ce ms. est incomplet : il manque les fol. 19-22, qui, d'après la table, étaient en blanc, et les fol. 89-141, qui, d'après la table également, contenaient « Le testament maistre Jehan de Mehun en rithme. »

12. — « Tractatus utilis super totum officium misse, editus et compilatus per fratrem B. de Parentinis, ordinis predicatorum provincie Tholosane et conventus Orthesii in Vasconia, sicut legit in Albia pluribus auditoribus solemnibus, doctoribus, canonicis, religiosis, bachalariis et clericis aliis, anno Domini millesimo CCC° XXXIX°, et incepit feria quinta post Cineres, accipiendo quod sequitur de ewangelio illius diei, et continuavit usque ad festum sancti Petri martiris. » — A la suite de cet ouvrage se trouvent : 1° « Epistola beati Eusebii ad sanctum Damasium, Portuensem episcopum, et ad Theodomum senatorem, de morte gloriosissimi confessoris Xristi Ieronimi, doctoris magnifici. » — 2° Règle de saint François d'Assise (en latin). — 3° Prières (en français). — Vol. in-4°, papier, sans pagination. Ms. copié par Jean Perrot (voir n° 1), en 1461.

13. — Opuscules et mélanges de dévotion, notamment : 1° Lettre du Père Henri de Baume, confesseur de sainte Colette, aux Clarisses de Besançon (1435), pag. 73-78 et 290. — 2° Traité de la patience (en italien), pag. 148-314. — 3° Traité sur les âmes du purgatoire (en espagnol), pag. 361-397. — 4° Mélanges de piété, pag. 436-456. — Vol. in-12, papier, de 456 pages. XVII° siècle.

14. — « La recherche de la vérité, » ouvrage relatif à la

constitution *Unigenitus.* » — Vol. in-4°, papier, de VII-104 et 22 pages. 1752.

15. — « Jésus crucifié. » Copie d'un ouvrage imprimé, composé par une carmélite de St-Denis. — Vol. in-8°, papier, de 356 pages. XVIIIe siècle.

16. — « Caractères de la charité. » Copie, incomplète du commencement, d'un ouvrage imprimé, composé par une carmélite de St-Denis. — Vol. in-8°, papier, de 355-496 pages, et de 1-157 pages.

17. — « Fleuve du paradis terrestre, divisé en quatre dissertations, traité défensif du sieur docteur don Nicolas Catalan de Saint-Maure, où l'on représente au monde en toute vérité l'ancienne forme de l'habit des frères mineurs, instituée par saint François, mis au jour par le P. M. Jule-Ant. Catalan de Saint-Maure, ministre provincial de St-Nicolas, mineur conventuel, dédié par le même à Monseig. l'éminent^me et révér^me cardinal Pierre-Louis Carafa, préfet de la congrégation du concile et légat à Bologne du pape Innocent X. A Florence, par Amador Massi, M DC. LII, avec approbation et permission des supérieurs. Et traduit de l'italien en françois par le P. Athanase Bernardet, docteur en théologie et min. con. de Salins. » — 2 vol. in-4°, papier, de 626 pages, avec dessins à la plume relevés d'aquarelle. 1737.

18. — « Motifs historiques pour adhérer aux décisions de la sacrée congrégation des rites, par lesquels il est démontré que tous les saints et bienheureux des deux premiers siècles franciscains appartiennent aux seuls pères conventuels, composé par monsignor Antoine Lucci, évesque de Bovine et du même ordre. A Naples, de l'imprimerie de Dominique Roselli, 1740, avec permission des supérieurs, et transcrit par le P. F. Antoine Bernardet du couv. des mineurs conventuels de St-François de Salins, l'an 1753. » — Vol. in-4°, papier, de 464 pages. 1753.

II. — PHILOSOPHIE.

19. — « Tractatus moralis ; tractatus de corpore animato ; tractatus metaphysicus ; disputatio de Deo. » Leçons professées au collége des Jésuites de Besançon par le P. Claude Bourdon, et recueillies par Nicolas Dumoulin, de Salins, en 1613. — Vol. in-4, papier, de 44, 191 et 54 fol.

20. — Commentaire sur les œuvres d'Aristote, cours professé à Paris, au collége de Clermont, par le P. Jérôme Dandini, jésuite, et le P. « Joannes Hayus, Scotus, » jésuite, recueilli par Gabriel Courvoisier, de Dole, en 1578-1581, continué et terminé à Bourges, au collége Ste-Marie, en 1580-1581, « ob temporum injuriam Parisiensisque academiæ cladem. » — 6 vol. in-4°, papier, sans pagination. 1578-1581.

21. — « Compendium in universam dialecticam ex Rivio aliisque recentioribus collectam. » (Parisiis, ex typogr. Dionysii a Prato, 1573, pet. in-4°, de 10 fol.) A la suite de cette plaquette, se trouve un « Eulogium dialecticæ, » de 30 pages, par un anonyme qui a couvert d'annotations la plaquette précédente. — Le même anonyme a couvert également d'annotations le « Compendium in communem artem disserendi, auctore Jac. Carpentario, Claromontano Bellovaco » (Parisiis, ex typogr. Dionysii a Prato, 1575, pet. in-4°, de 18 fol.); il a, de plus, inséré, à la suite, des « Prologomena ad philosophiam. » — Fin du XVIe siècle.

22. — « Philosophiæ elementa dictata a domino Marlet, philosophiæ professore in collegio Bisuntino, anno Domini millesimo septengentesimo octogesimo septimo, scripta calamo et sumptibus C. F. Faivre, Bisuntini. » — Vol. in-8°, papier, sans pagination.

III. — JURISPRUDENCE.

23. — « Repertorium juris canonici et remissiones ad glossas ordinarias et alias notas doctorum veterum et modernorum. » — Vol. in-4°, papier, de 321 fol. (pagination en chiffres arabes). Ouvrage copié « de vero originali, » par « Michael Adzemarii, camerarius Avinionensis, » en 1425, et par lui vendu, la même année « magistro Stephano Cautelei, baccalario in legibus et studenti in Avinione, precio octo florenorum currencium. » Ce ms. fut vendu, à Salins, 12 gros, à Jean Perrot, en 1469, « per quendam virum belligerum qui titulo porcionis sue ex preda et invasione acta in loco et villa Arbosii (1) per nonnullos Francigenas affirmabat sibi evenisse. »

24. — « Questiones feudorum, » par « dominus Bertrandus Caprioli, legum excellentissimus doctor. » — Vol. in-4°, parchemin et papier, s. pagin. xve siècle.

25. — « Commentarii in quatuor libros institutionum juris civilis. » — Vol. in-12, papier, folioté jusqu'au folio 183. xviie siècle.

IV. — GÉOGRAPHIE.

26. — « Geographiæ veteris et recentis tractatus. » — Vol. in-4°, papier, s. pagin. xviie siècle. — On lit à la fin du vol. : « Geographia data Bernardino Grumail a domino de Hais de la Fosse, eloquentiæ professore Parysiis, anno Domini 1659. »

V. — HISTOIRE.

27. — « Abrégé de l'histoire du concile de Trente et de ce qui est arrivé de plus mémorable en Europe dès le

(1) Aucun des historiens de la Franche-Comté ne mentionne ce sac de la ville d'Arbois en 1469.

commencement du siècle 1500 jusque à l'an 1563, tiré du père Palavicin, jésuiste. » — Vol. in-4°, papier, sans pagination. Commencement du XVIIe siècle.

28. — « Recueil de diverses lettres et autres pièces touchant l'histoire anecdote *(sic)* du règne de Louis XIIII. » Ce recueil se compose de lettres de Mme de Montmorency, du comte de Bussy-Rabutin, de Melle de Scudéry, de Mme de Sévigné, de Mme de la Roche, de l'abbé de Brosses, de Mme de Coligny, de Corbinelli, de Fléchier, etc. — Vol. in-4°, papier, de 126 fol. Commencement du XVIIIe siècle.

29. — Recueil de lettres du duc d'Epernon, de M. de Bellièvre, de M. du Vair, de M. de la Brosse, de M. du Buat, de M. de Laval, de la reine Marguerite, de M. de Sully, de M. de Pomeuse, du cardinal du Perron. — « Sur les derniers propos du roy d'Espaigne Philippe deuxième, mort à l'Escurial le XIIIe jour de septembre 1598. » — « Discours de l'honneur et de l'ambition ; de l'ambition ; de l'ire ; de l'envye et des mœurs contraires à icelle ; de la craincte. » — « Sur le parler et escripre. » — « Discours de ce qui se passa le lundy XXVIe octobre 1598 au logis de monsieur le chancellier, en la chambre du conseil, entre monsieur d'Epernon et le s^{r} de Rosny, M^{r} le chancellier de Bellièvre et des tiers présens. » — « Oraison funèbre sur le trespas de très-puissant, très-haut et très-illustre prince Henry de Bourbon, duc de Montpensier, souverain de Dombes, etc., gouverneur et lieutenant général pour le roy en Normandie. » — « Des principes de la nature. » — « Du monde en sa division en général. » — Vol. in-4°, papier, de 62 fol. Commencement du XVIIe siècle.

30. — « Succession chronologique des maréchaux de France depuis Clovis II jusqu'à l'extinction de cette dignité à la Révolution française, » par l'abbé Baverel. — La liste des maréchaux s'arrête à l'année 1454. — Vol.

in-4°, papier, s. pagin. Blasons. Commencement de ce siècle.

31. — « Méthode pour lire l'histoire. » — Vol. in-12, papier, s. pagin. (45 pages). 1712.

32. — « Mémoire sur le Dauphiné par M. Bouchu, » mémoire d'intendant. — Voir plus loin le n° 68.

33. — « Idée générale de la Champagne, par monsieur Larcher, intendant de cette province et frontière. 1702. » — Vol. in-4°, papier, de 250 pages. Commencement du XVIII[e] siècle.

34. — « Mémoires pour servir à l'histoire des anciens souverains et des grands baillis ou gouverneurs du pays de Vaud et à celle des Etats généraux et des bonnes villes, avec des recherches sur les loix de ce pays, etc., par M. le baron d'Estavayé. 1797. » — Vol. in-4°, papier, de 381 pages. Copie moderne.

VI. — LITTÉRATURE.

35. — Un feuillet de parchemin, du XIV[e] siècle, écrit au recto, contenant : 1° des fragments de comptes en latin et en provençal ; 2° une chanson provençale de 16 vers.

36. — Recueil. 1° « Doctrina magistri Johannis de Galandia, » distiques latins. — 2° « Alanus, de parabolis philosophie, » en vers latins. — 3° « Avianus, » 103 fables en vers latins (1). Ces trois recueils sont du XIV[e] siécle, avec gloses et commentaires du XV[e]. — Vol. in-4°, papier, sans pagin. XIV et XV[e] siècles.

37. — Recueil. 1° Dictionnaire latin-français, fol. 1-162. — 2° Préceptes de grammaire latine (en français), fol. 162 v°-164. — 3° « Alique auctoritates extracte ex libris Aristotelis tam physice naturalis quam moralium, »

(1) Voir page 3.

fol. 167-181. — A la suite, sous une pagination à part de 15 fol., on trouve des éléments de grammaire latine et française (en latin), avec cette mention : « Iste liber est Nicolao Colardi, de Metis, ordinis sancti Benedicti, capellanus honorum regine Sicilie, et emit anno 1436. » — Vol. in-8°, papier, de 181 et 15 fol. xve siècle. — Ce ms. a été acheté un franc, à Salins, par Jean Perrot (voir n° 1), en 1476. La pagination est en chiffres arabes.

VII. — MÉDECINE.

38. — Recueil. 1° Traité (en latin) de médecine pharmaceutique, par « Nycholaus, » fol. 1-148. — 2° « Liber Serapionis... vocatus liber servitoris, » fol. 150-187. — 3° « Distinctio ponderum et mensurarum magistri Arnaldi de Villanova, » fol. 188-189. — 4° Recettes pharmaceutiques (en latin), fol. 192-202. — 5° Conseils hygiéniques (en latin), « per magistrum Henricum d'Elbympina, medicum, » fol. 203-206. — 6° Recettes pharmaceutiques, fol. 206 v°-210. — 7° « Recepte contre la peste des roys catholicque et d'Angleterre, le xx de may 1518, » fol. 210. — Vol. in-4°, papier, de 210 fol. xve siècle (les n°s 6° et 7° sont du xvie). Sur les feuillets de garde et aux fol. 13, 19 v°, 24 v°, 25, 41, 51, 56 v°, 57, 76 v°, on lit diverses recettes médicales, inscrites par diverses mains au xvie siècle.

DEUXIÈME PARTIE.

Manuscrits concernant la Franche-Comté.

I. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

39. — Antiphonaire. — Vol. in-folio, parchemin, de 229

fol. Ce ms. a été exécuté en 1369 aux frais de la confrérie de St-Jean-Baptiste de Salins.

40. — Fragments (2 feuillets de parchemin in-8°) d'un « directorium officii ecclesiæ Bisuntinæ. » xve siècle.

41. — « Liste chronologique des évêques suffragants de l'église de Besançon, » par l'abbé Baverel. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. — Commencement de ce siècle.

42. — Extraits des nécrologes de l'église métropolitaine de Besançon, de St-Anatoile de Salins, de l'hôpital du St-Esprit de Besançon, de la confrérie de St-Antoine de Besançon, de l'abbaye de Château-Chalon, du chapitre de St-Étienne de Besançon et de l'abbaye de St-Paul de Besançon. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. — Fin du xviiie siècle.

43. — « Histoire de l'abbaye de St-Paul de Besançon, par Camusat l'aisné. » — Vol. in-8°, papier, de 220 pages. (Les pièces justificatives occupent les pag. 160-220.) — xviiie siècle (vers 1735).

44. — « Déclaration des chapelles qui sont à présent dans l'estendue du diocèse de Besançon, des patrons et des possesseurs d'icelles en 1678. » — Vol. in-4°, papier, de 366 pages. 1678.

45. — « État des chapelles fondées dans le diocèse de Besançon, avec les noms des chapelains et des collateurs, tels qu'ils sont en l'an 1692. » — Vol. in-4°, papier, de 285 pages. 1692.

46. — « Recueil général des bénéfices ecclésiastiques tant du diocèse de Besançon que du Comté, contenant les noms et invocations de même que des patrons et titulaires d'iceux jusqu'au commencement de l'an 1701. » Vol. in-4°, papier, de 288 fol. xviiie siècle (vers 1701).

47. — Même ouvrage que le précédent. — Vol. in-4°, papier, de 656 pages. Commencement du xviiie siècle.

48. — Recherches du président Boquet de Courbouzon sur les bénéfices de la Franche-Comté. — A la suite:

Déclaration sur le patronage des bénéfices de Franche-Comté, du mois d'octobre 1726, et État des cures du diocèse avec leurs collateurs. — Vol. in-4°, papier, de 333 fol. XVIIIe siècle (vers 1739).

49. — Mémoires sur les bénéfices, les dîmes, etc., par le président Boquet de Courbouzon. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle (vers 1735).

50. — « Mémoire pour servir à l'histoire des bénéfices du Comté de Bourgogne. » (Archevêché de Besançon, chapitre métropolitain de Besançon, abbayes de Luxeuil et de St-Paul de Besançon, prieuré d'Arbois, église collégiale de Poligny, etc.) — Vol. in-folio, papier, s. pagin. XVIIIe siècle.

51. — Recueil de pièces imprimées et manuscrites sur les bénéfices de la Franche-Comté (abbayes et prieurés). — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle.

52. — Matières bénéficiales (extraits des neuf volumes des actes importants du Parlement et du registre des actes importants de la Chambre de justice). — Vol. in-4°, papier, paginé jusqu'au fol. 346. XVIIIe siècle.

II. — CHRONIQUES, MÉMOIRES, DISSERTATIONS, etc.

53. — Recueil. 1° « Recherches curieuses tirées des archives de l'archeveschè de Besançon, » XIVe et XVe siècles, pages 1-268. — 2° Chronique des évêques de Besançon, fol. 1-41. — 3° Mélanges historiques sur les empereurs romains et sur les empereurs d'Allemagne, fol. 41-57. — 4° « Chroniques des roys, ducs et comtes de Bourgogne, » fol. 58 v°-64. — 5° « Recueil des choses plus dignes de mémoire, advenues tant en la cité de Besançon, comté de Bourgogne, que lieux circonvoisins, » du Ier au XVIIe siècle, fol. 64-102 v°. — 6° « La venue de l'empereur Frédéric à Besançon et de monsieur le duc Philippe, » sans pagin. — 7° « Inventaire des pièces ser-

vans aux sieurs archiducs, comtes de Bourgogne, contre le s^r duc de Wirtemberg de Montbéliard, pour les difficultés de fief et souveraineté des terres de Montbéliard, » 1613. s. pagin. — Vol. in-4°, papier, de 268 pages et 102 fol. XVIIe-XVIIIe siècles. Ce ms. a été acheté 1 fr. 10 sols, par M. de Vaudry, à la vente de la bibliothèque du président d'Olivet.

54. — Livre-journal d'un apothicaire de Poligny, de 1610 à 1624. — Vol. in-4°, papier, de 56 fol.

55. — « Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne, » par le conseiller Girardot de Nozeroy. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle.

56. — « Rapport et narration de ce qui s'est passé dans la surprise du Comté de Bourgogne, et comme un quidam accuse les autres se justifiant luy-mesme, » 1668. — Vol. in-12, papier, de 20 fol. XVIIe siècle (vers 1668).

57. — Copie de l'« Histoire de la conquête de la Franche-Comté en 1674, par Louis XIV, avec l'abrégé de l'histoire de la Franche-Comté, de la situation du pays et des seigneurs qui y ont dominé jusqu'à présent, par le sieur Pierre Louvet, D. M., conseiller et historiographe de S. A. R. souveraine des Dombes. A Lyon, chez Étienne Baritel, 1675, » in-12. (Mercure Hollandois.) — Vol. in-4°, papier, sans pagin. Fin du XVIIIe siècle.

58. — « Apologie de messire Philippe de la Baume, marquis d'Yennes, sur ce qui s'est passé en la Franche-Comté en 1667 et jusqu'en mars 1668, par un de ses amis exemt *(sic)* de passion et de flatterie. 1668. » — Vol. in-4°, papier, de 163 pages. Fin du XVIIIe siècle.

59. — Copie du « Factum pour monsieur le comte de Laubépin, colonel de cavalerie dans les armées du roy, son gruyer général, grand-maître des eaux et forêts au Comté de Bourgogne et chevalier ordinaire au Parlement de Dole, contenant la relation envoyée à Madrid, à Bruxelles et à Besançon des services qu'il a rendus à Sa

Majesté dans les derniers troubles de ce pays, où il est fort particulièrement traité de ce qui s'est passé en ce Parlement touchant la deffence de la province et les négotiations de la neutralité ou suspension d'armes avec la France et la ligue avec les Suisses. » (Copié sur l'imprimé en 1791). 262 fol. — Copie des « Lettres de M. de Moulières, résident de Sa Majesté très-chrestienne en Suisse, écrites à MM. du canton de Fribourg et aux États généraux des treize cantons, avec les réponses d'un conseiller du magistrat de Fribourg. A Genève, 1670. » 37 pages. — Vol. in-4°, papier, de 262 fol. et 37 pages. Fin du XVIIIe siècle.

60. — « Notice historique des grands officiers des comtes et souverains de Bourgogne, » par l'abbé Baverel. 1789. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. 1789.

61. — Treize mémoires du président Boquet de Courbouzon, lus aux séances de l'Académie de Besançon, et relatifs à l'histoire de cette Académie, à l'Inquisition en Franche-Comté, aux États de cette province, à l'origine des fiefs, à l'industrie et à l'agriculture en Franche-Comté, au comté de Montbéliard. 1753-1759. — Vol. in-4°, papier; les 13 mémoires ont une pagination à part. XVIIIe siècle.

62. — Mémoires et dissertations par le président Boquet de Courbouzon. 1° « Notion générale du commerce que l'on fait ou que l'on peut faire en Franche-Comté, » 1748, fol. 1-34 v°. — 2° « Mémoire instructif pour établir en Franche-Comté une manufacture en étoffe de fil de chanvre, fil de lain *(sic)*, coton et soye, » 1748, fol. 34 v°-40. — 3° « Mémoire sur le privilége dont les habitans de la Franche-Comté jouissent, qui consiste dans l'avantage de ne pouvoir être distrait de leur juridiction ordinaire et de leur ressort, » 1748, fol. 41-54. — 4° « Observations sur le projet de règlement présenté au roy par le chapitre de Saint-Claude au sujet des preuves de

noblesse à faire pour être admis dans ce chapitre, » 1748, fol. 55-72 v°. — 5° « Remarques sur le domaine qui appartient au souverain en Franche-Comté, » 1746, fol. 73-94. — 6° « Remarques sur l'histoire du Parlement de M. le professeur Dunod, » vers 1740, fol. 95-149 v°. — 7° « Mémoire sur le droit d'aubaine par rapport à la Franche-Comté, » 1748, fol. 150-193. — 8° « Ancien et nouveau cérémonial des lettres du parlement, » fol. 194-202. — Vol. in-4°, papier, de 202 fol. XVIIIe siècle (vers 1748).

63. — « Mémoire pour prouver combien il importe au roy de réunir à la France le comté de Montbéliard, et que le plan de cette réunion peut être proposé au prochain congré *(sic)* avec un fondement très-légitime, » par le président Boquet de Courbouzon. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle (vers 1748).

64. — « Mémoire au sujet du comté de Montbéliard, servant à établir les droits du roy sur ce comté, les motifs qui doivent déterminer la cour à le réunir au royaume, et les moyens que l'on peut prendre pour y parvenir, » par le président Boquet de Courbouzon, lu à l'Académie de Besançon, le 4 et le 18 mai 1744. — Vol. in-4°, papier, sans pagin. A ce volume est jointe une liasse de mémoires manuscrits et de factums imprimés relatifs au comté de Montbéliard, qui ont servi à M. Boquet de Courbouzon pour la rédaction de son travail.

65. — Recueil. 1° « Dole dolente à la clémence royale. » 20 pages. — 2° « Adages, proverbes, devises, sobriquets et autres objets de ce genre, relatifs au Comté de Bourgogne. » 7 fol. — 3° « La prinse et destruction de la ville de Dole sous Louis XI, en vers, extrait d'un vieux manuscrit de la cathédrale de Sens, écrit de la main de Pierre Bureteau, célestin du couvent de Sens, vers l'an 1530. » 3 fol. — 4° Copie du « Sommaire discours du faict sur lequel a esté ce jourd'huy, 5e de mai 1588,

prononcé arrest par la cour souveraine de Parlement à Dole, contre un parricide et deux assassins. A Dole, par Jean Ravoillot.... » s. d. 6 pages. — 5° « Note historique sur Luxeuil, par M. l'avocat Prignet, pour être insérée dans l'Almanach de Franche-Comté en 1770. » 16 pages. — 6° Copie de l' « Histoire mémorable advenue en la Franche-Comté de Bourgogne en l'année mil six cent neuf d'une femme qui a produict un enfant par le nombril, après l'avoir porté vingt-cinq mois et demy, advenu au village de Pagnos-lez-Salins une lieüe, comme il a esté diligenment et curieusement observé par Jean Marchandet, maistre chirurgien en la ville de Salins. Avec l'approbation des supérieurs et docteurs médecins du dit lieu. A Lyon, par Louis Muguet, 1611. » 13 pages. — 7° Copie du « Brief discours touchant la surprise de la cité de Besançon par certains conspirateurs ramassez tant de ladite cité que des environs cy-dénommez, et du succès d'icelle ; ensemble la reprise par le moyen du bon ordre de messieurs l'archevesque et gouverneurs de ladite cité. Avec le nombre de ceux qui tuèrent à la prinse, et aussi le nombre des conspirateurs qui furent penduz. A Paris, jouxte la copie imprimée à Lyon par Benoist Rigaud, chez François Tabart, demeurant sur le pont aux meusniers, 1575, avec permission. » 11 pages. — 8° Copie des « Lettres à monsieur l'abbé de B...., sur les découvertes qu'on a faites sur le Rhin. 1716 (par le père Dunod). 46 pages. — 9° Extraits des ouvrages géographiques de l'abbé de Longuerue et de Piganiol de la Force. 24 fol. — 10° « Observations sur le département du Jura, par le P. Chrysologue, de Gy, capucin. » 9 fol. — Vol. in-8°, papier, avec plusieurs paginations. Fin du XVIIIe siècle (à l'exception du n° 10 qui a été copié en 1826).

66. — Recueil. 1° Copie de la « Lettre écrite à M*** au sujet de la mort de M. Boisot, abbé de St-Vin-

cent de Besançon, par M. Moreau, avocat général en la Cour des comptes de Bourgogne. Dijon, 10 décembre 1694. » 20 pages. — 2° Copie de la « Lettre de M. J.-B. Boisot, abbé commendataire de St-Vincent de Besançon, à M. Pellisson, de l'Académie françoise, contenant un projet de la vie du cardinal de Granvelle, qu'il avoit dessein d'écrire, et un état des mémoires et papiers de ce cardinal qu'il avoit rassemblez. » 161 pages. — 3° Copie de « Icones et epitaphia quatuor postremorum ducum Burgundiæ ex augustissima Valesiorum familia. Les pourtraits des quatre derniers ducs de Bourgogne de la royale maison de Valois (par Etienne Tabourot, de Dijon). A Paris, chez Jean Richer, 1587. » 10 fol. — 4° Copie du « De lapide sepulchrali antiquis Burgundo-Sequanorum comitibus Vesontione in S. Johannis evang. basilica recens posito diatriba analytica (par le P. André de St-Nicolas). Vesontione, J.-G. Benoist, 1713. » 39 fol. — 5° Traduction de l'ouvrage précédent, sous ce titre : « Dissertation sur le mausolée érigé aux anciens comtes de Bourgogne dans l'église de St-Jean à Besançon, traduite du latin par J. B. Considérant. Salins, 1796. » 36 fol. — Vol. in-8°, papier, à plusieurs paginations. Fin du XVIIIe siècle.

67. — « Dénombrement des feux qui existoient en Franche-Comté en l'année 1612. » — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle.

68. — 1° Mémoire sur le Dauphiné, par M. Bouchu (mémoire d'intendant). 145 fol. — 2° Mémoire sur la Franche-Comté (mémoire d'intendant rédigé vers 1698). 103 fol. — Vol. in-4°, papier, de 145 et 103 fol. Vers 1698.

69. — Recueil. 1° Mémoire sur la Franche-Comté (le même que le précédent), s. pagin. — 2° « Mémoire concernant l'histoire naturelle du Comté de Bourgogne, » paginé jusqu'au fol. 30. — 3° « Etat contenant les noms des villes, bourgs et villages du Comté de Bourgogne, rangés

par lettre alphabétique, divisé par bailliages, prévôtés, terres et seigneuries ; à la marge sont marquées les foires qui s'y tiennent, les jours qu'elles tombent, le tems qu'elles durent et le commerce principal que l'on y fait ; ensuite on trouvera l'indication de tous les lieux par où l'on passe, en suivant les grandes routes et les routes de traverse et de poste, les distances des uns aux autres, la réduction des lieues que l'on peut faire à pied en une heure de tems, les dînés et couchés des voitures publiques en hiver et esté, avec les circonstances des forests, plaines, montagnes, rivières, qui se rencontrent sur ces routes; dressé par Nicolas Perrot, écuyer, prévost général de la mareschaussée du Comté de Bourgogne, en exécution des ordres de Mgr Le Blanc, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre. » 67 fol. — 4° « Description d'une caverne qui se trouve en Franche-Comté, où se forme naturellement la glace, avec quelques observations sur ce qui peut la causer, » mémoire daté de Besançon, 7 août 1727. 12 fol. — 5° « Éclaircissements sur les usurpations que le canton de Berne a fait dans le Comté de Bourgogne, » mémoire anonyme de la fin du XVIIe siècle. 4 fol. — 6° « Mémoire au sujet des fabriques qu'on peut établir à Besançon. » 1 fol. — 7° Texte des capitulations de Besançon, en 1668 et 1674. 3 fol. — Vol. in-4°, papier, paginé seulement en partie.

III. — ÉTATS DE LA PROVINCE.

70. — Recès des États de 1484, 1499, 1507, 1531, 1538, 1556, 1561, 1562, 1564, 1569, 1574, 1585, 1598, 1606, 1614, 1621, 1624, 1625. — Vol. in-4°, papier, de 468 fol. XVIIe siècle (vers 1625).

71. — Recès des États de 1614. — Vol. in-4°, papier, de 77 fol. XVIIe siècle (vers 1614).

72. — Recès des États de 1629, 1633, 1636, 1654, 1657, 1658, 1662, 1666. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIe siècle.

73. — Mémoire concernant les États de Franche-Comté, » 1780, attribué au comte de Roussillon. — Cahier in-4°, papier, 15 fol. XVIIIe siècle (vers 1780).

74. — Mémoire sur les États de Franche-Comté, par dom Grappin, 1788. — Cahier in-4°, papier, s. pagin. (23 fol.) XVIIIe siècle (vers 1788).

75. — Recueil de mémoires sur les États de Franche-Comté : 1° par dom Grappin (le même que le n° 74). 101 pages. — 2° par dom Sornet, 1764. 80 pages. — 3° par un anonyme (le même que le n° 73). 48 pages. — Vol. in-4°, papier, de 101, 80 et 48 pages. — 1790.

IV. — PARLEMENT, etc.

76. — « Registre de plusieurs choses mémorables qui se sont passées au Parlement depuis son institution jusqu'en 16... 289 pages. A la suite, divers factums et mémoires sur procès imprimés. — Vol. in-4°, papier. XVIIIe siècle.

77. — Mémoire sur le Parlement (vers 1730). — Vol. in-4°, papier, de 218 pages. XVIIIe siècle. (Ouvrage inachevé.)

78. — « Relation fidelle présentée à messieurs les vicomte-mayeur, échevins, conseil et notables de la ville de Dole, par le révérend père Burgeard, gardien du couvent des R. P. Cordeliers de Dole, du voyage qu'il a fait à Madrid auprès de Sa Majesté très-catholique Philippe 4e, l'an 1661, pour empêcher le transport du parlement prétendu par messieurs de Besançon. » — Vol. in-8°, papier, s. pagin. (8 fol.). Copie du commencement de ce siècle.

79. — « Notes sur l'authorité confiée par le roy au Parlement, » mémoire anonyme rédigé vers 1750. — Vol. in-4°, papier, de 166 fol. XVIIIe siècle (vers 1750).

80. — « Recueil de plusieurs droits, authorités et prérogatives de la cour souveraine de Parlement à Dole, qui ne sont compris dans les ordonnances ou qui confirment et expliquent les authorités qui y sont rapportées, des délibérations de lad. cour concernant la justice. » — Vol. in-4°, papier, de 143 pages. xviiie siècle.

81. — Recueil de documents des xvie et xviie siècles sur le Parlement; diverses tables des matières contenues dans les registres du Parlement, etc. — Vol. in-4°, papier, de 318 fol. xviiie siècle.

82. — « Annales de messieurs les officiers du Parlement de Besançon dez l'an 1500 jusque à présent, 1729, et des gouverneurs de Bourgogne dez l'an 1602. » — Vol. in-4°, papier, s. pagin. xviiie siècle.

83. — Délibérations extraordinaires de Parlement, de 1674 à 1703. — 2 vol. in-4°, papier, de 157 et 123 fol. xviiie siècle.

84. — Lettres adressées au Parlement par les chanceliers de France et autres personnages; réponses du Parlement, etc., de 1695 à 1713 (copies). — Vol. in-4°, papier, de 172 fol. xviiie siècle.

85. — Lettres originales écrites par les ministres à M. le président Boquet de Courbouzon, de 1718 à 1754. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. xviiie siècle.

86. — Table des dix-sept volumes des actes importants du Parlement (moins le 1er volume). — Vol. in-4°, papier, de 110 fol. xviiie siècle.

87. — Table des édits, déclarations, lettres et arrêts contenus dans les 14 volumes (moins le 1er) des actes importants du Parlement; table des lettres importantes, homologations, etc., du Parlement. — Vol. in-4°, papier, de 129 fol. xviiie siècle.

88. — Table alphabétique des anciennes ordonnances de la Franche-Comté. — Vol. in-4°, pap., s. pagin. xviiie siècle.

89. — « Table alphabétique de la nouvelle ordonnance

du roy introduite au Comté de Bourgogne en l'an 1684. » — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle.

90. — Recueil de jurisprudence du parlement de Franche-Comté, des XVIIe et XVIIIe siècles. — Vol. in-4°, papier. s. pagin. XVIIe-XVIIIe siècles.

91. — Mémoire sur le titre de la coutume de Franche-Comté concernant les gens mariés. — Vol. in-4°, papier, de 17 et 147 fol. XVIIIe siècle.

92. — Édits et ordonnances de la Franche-Comté, concernant les forêts; mémoires divers sur le même sujet (XVIIe-XVIIIe siècles). — Vol. in-4°, papier, de 206 fol. XVIIIe siècle.

93. — Copie du « Recueil des délibérations prises aux assemblées de MM. les commissaires généraux de la réformation des bois de Franche-Comté, » de 1726 à 1738. — Vol. in-4°, papier, de 539 fol. XVIIIe siècle.

94. — Correspondance originale de la réformation des bois de Franche-Comté, de 1726 à 1741. — 3 vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle.

95. — Copie du recueil précédent. — Vol. in-4°, papier, de 106 pages. XVIIIe siècle.

V. — HISTOIRE DE BESANÇON, DOLE ET SALINS.

96. — Histoire de la ville de Besançon, par le P. Prost, jésuite. — Vol. in-4°, papier, de 243 fol. XVIIIe siècle (1777).

97. — « Ordre chronologique des maires de Besançon, » de 1092 à 1821, par l'abbé Baverel — Vol. in-4°, papier, s. pagin. Vers 1821.

98. — « Liste chronologique des co-gouverneurs de Besançon, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe, » par l'abbé Baverel. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. Vers 1820.

99. — « Mémorial que présente à Sa Majesté la cité de Besançon au fait de sa suprême juridiction en civil, criminel, milice et police, avec des observations sur ce

mémorial, » par le sieur Henry, ex-gouverneur de Besançon (avec des notes de l'abbé Baverel). — Vol. in-4°, papier, s. pagin. Commencement de ce siècle.

100. — Extraits des délibérations municipales de la ville de Dole, de 1484 à 1658. A la suite (t. II, fol. 314 et suiv.) : 1° Remontrances du Parlement de Dole à l'archiduc Léopold-Guillaume, sur les ordinaires du sel, 1647. — 2° Griefs adressés à l'archiduc par la ville de Besançon contre la ville de Dole, 1647. — 3° Réponse du Parlement à l'archiduc au sujet de ces griefs, 1648. — 4° Harangue du président de la noblesse à la session des États de 1633. — 5° Recès des États de 1633. — 2 vol. in-4°, papier, à pagin. continue; la pagination s'arrête au fol. 313. — XVIII° siècle

101. — Priviléges de la ville de Salins. 1° Vidimus et confirmation par Charles le Téméraire, en 1474, des priviléges accordés au Bourg-Dessous de Salins, par les ducs de Bourgogne Eude, en 1336, Philippe, 1357, Jean sans Peur, 1415, et par la comtesse Marguerite, 1367. — 2° Copie des priviléges accordés au même bourg par la comtesse Marguerite, en 1362. — 3° Copie des priviléges accordés à la ville de Salins par l'empereur Maximilien, en 1507. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. (12 fol.) — Fin du XVI° siècle.

102. — Pièces de vers relatives au siége et à l'émeute de Salins en 1668, ainsi qu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, cette même année; noëls en français et en patois. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. (43 fol.) — Fin du XVII° siècle.

103. — « Lot garot de Saulins, » du 26 juillet 1668. Pièce de vers, en patois, sur l'émeute qui éclata à cette date dans la ville de Salins. (Le n° précédent contient une autre copie de cette curieuse pièce.) — Vol. in-4°, papier, de 8 fol.

104. — Relation anonyme du siége, de la prise et de

l'émeute de Salins en 1668. — Vol. in-8°, papier, s. pagin. (11 fol.). XVIIe siècle (vers 1668).

105. — Ordonnances des souverains de Franche-Comté, relatives aux sauneries de Salins, de 1402 à 1593. — Vol. in-4°, papier, de 209 fol. Fin du XVIe siècle.

106. — « Compte que rend George Lapie, docteur ès drois, commis trésorier et coadmodiateur des saulneries » de la ville de Salins, pour l'année 1634. — Vol. in-4°, papier, de 300 fol. XVIIe siècle.

107. — « Ordonnances, règlements et statuts des arts et métiers de la ville de Salins. » 1715. — Vol. in-4°, papier, de 137 fol. XVIIIe siècle.

108. — « Délibérations des chevaliers du noble jeu de l'arquebuze et confrères de Sainte-Barbe » de Salins, de 1762 à 1787. — Vol. in-4°, papier, de 67 fol. XVIIIe siècle.

109. — « Mémoire historique sur les fortifications de Salins et les forts qui en dépendent, depuis l'origine de leur construction jusqu'à aujourd'hui, » par M. Beaulieu, commandant du génie à Salins, 1818. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. Copie moderne.

110. — « Devis général et bordereau des prix des ouvrages militaires à exécuter dans les place et forts de Salins, » de 1856 à 1861. — 2 vol. in-4°, papier, l'un de 141 pages, l'autre sans pagin.

VI. — BIOGRAPHIE.

111. — « Mémoires pour l'histoire des hommes illustres bourguignons séquanois, » par dom Berthod. — Vol. in-4°, papier, de 741 fol. XVIIIe siècle (1739).

112. — Copie moderne du précédent ouvrage. — Vol. in-4°, papier, s. pagin.

113. — « Noms des Comtois membres de la Légion-d'honneur, » de l'an X à 1812, par l'abbé Baverel. — Vol in-4°, pap., s. pagin. Vers 1812.

VII. — NOBILIAIRES, ARMORIAUX, GÉNÉALOGIES.

114. — Nobiliaire du Comté de Bourgogne, par Jules Chiflet, 1665 (Copie de la fin du XVIIe siècle.) A la suite : « Liste des familles anoblies et dont les patentes sont enregistrées à la Chambre des comptes de Dole. » (Copie du commencement du XVIIIe siècle.) — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIe-XVIIIe siècles.

115. — « Armorial et descente généalogique de plusieurs familles illustres et nobles du Comté de Bourgogne, 1679. » — Vol. in-4°, papier, de 1245 pages. XVIIIe siècle.

116. — « Histoire généalogique des maisons ou personnes nobles de la Franche-Comté. » — Vol. in-folio, papier, s. pagin. Fin du XVIIIe siècle.

117. — Armorial de la Franche-Comté, avec blasons coloriés. — Vol. in-4°, papier, de 412 pages. XVIIIe siècle.

118. — « Mémoires pour servir à un nobiliaire de Franche-Comté, 1740. » — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe siècle.

119. — « Histoire concernant les souverains de mesme que la noblesse du Comté de Bourgogne, 1738. » — Vol. in-4°, papier, paginé jusqu'à la page 135. XVIIIe siècle.

120. — « Abrégé alphabétique de la plus grande partie des maisons nobles de la province de Franche-Comté, avec les blazons de chaqu'une, avec une table de la plupart des Franc-Comtois qui étoient à la cour de Charles V (Charles-Quint), depuis 1545 à 1550, et autres, etc. » — A la suite : Liste « des familles nobles et gentilshommes du Comté de Bourgogne qui ont été anoblis, dont les patentes sont enregistrées à la Chambre des comptes, ainsi que de celles qui ont obtenu la permission des princes souverains de cette province

d'acheter et de tenir en fief des biens nobles. » — Vol. in-4°, papier, s. pagin. xviiie siècle.

121. — Recueil factice de généalogies franc-comtoises (avec blasons), notamment des de Scey, d'Arlay, d'Amandre, de Santans, d'Ambly, d'Oiselay, de la Baume, de Lurieux, de Reculot, etc., par l'abbé Baverel. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. Fin du xviiie siècle.

122. — « Répertoire selon l'ordre alphabétique des anoblissements, pouvoirs de tenir en fief, chevalerie, créations de terres en baronnie, comté et marquisat, selon qu'il se trouve dans les registres de la Chambre des comptes du roy à Dole. » (Recueil incomplet; il s'arrête à la lettre P.) — Vol. in-4°, papier, s. pagin. Fin du xviiie siècle.

123. — « Terres et familles nobles de la Franche-Comté, » par l'abbé Baverel. — Cahier in-4°, papier, s. pagin. Vers 1789.

124. — « Tableau des terres et fiefs des bailliages de Gray et de Poligny, sous la mouvance du roy, servant aussi pour la connoissance historique de la succession de ces terres et fiefs, par M. Nicolas Loys, greffier en chef de la Chambre et Cour des comptes, aides, domaines, etc., de Franche-Comté. » — Cahier in-folio, papier, s. pagin. xviiie siècle (vers 1745.)

125. — « Généalogie des familles nobles de Besançon, » par l'abbé Baverel. 1790 (avec blasons coloriés). — 2 vol. in-4°, s. pagin. Fin du xviiie siècle.

126. — Notes de M. de Vaudry sur la généalogie des familles Coquelin, Doyen de Trévillers, de Grivel-Perrigny, Vigoureux, Regnaudot et Chiflet. — Vol. in-4°, papier, de 169 pages. 1817.

127. — « Précis généalogique de la maison de St-Mauris depuis le xie siècle. » 1814. — Vol. in-4°, papier, de 42 pages. Copie moderne.

128. — « Précis généalogique de la maison de

St-Mauris, du XIe au XIXe siècle. » 1822. — Vol. in-4°, papier, de 72 fol. Copie moderne.

129. — « Inventaire généalogique de la maison de Jouffroy-d'Uzelle, noble de nom et d'armes au Comté de Bourgogne, » 1770. — Cahier in-4°, papier, de 102 pages. XVIIIe siècle.

130. — Lettres de noblesse octroyées en 1671 par l'empereur Léopold à Charles-Antoine Patouillet. Copie authentique notariée, de 1861. — Cahier in-4°, papier, de 8 fol.

131. — Notes généalogiques sur les familles franc-comtoises, par M. de Vaudry. (Recueil incomplet; il s'arrête à la lettre B). — Cah. in-8°, papier, s. pagin. Vers 1830.

VIII. — MÉLANGES.

132. — « Mémoire sur quelques manuscrits de la Bibliothèque publique de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, » par dom Berthod (copie de l'an 1778). — Cahier in-4°, papier, s. pagin.

133. — Catalogue de la bibliothèque d'un couvent d'Arbois (non désigné), rédigé en 1785. — Vol. in-4°, papier, s. pagin.

134. — « Discours de M. de Quinsonas, premier président du Parlement de Franche-Comté, lu à la séance publique de l'Académie de Besançon du 4 septembre 1752, sur la nécessité d'apprendre l'histoire. » — Cahier in-8°, papier, de 7 fol. XVIIIe siècle.

135. — Mélanges sur l'art militaire et la littérature (extraits de lectures), par M. Mareschal d'Audeux, lieutenant d'artillerie au régiment de Metz, 1770-1774. — Vol. in-4°, papier, s. pagin.

136. — Comptes de M. Boquet de Courbouson, 1751-1772. — Vol. in-4°, papier, s. pagin.

En dehors de ces 136 manuscrits, la bibliothèque de la ville de Salins possède les documents suivants :

137. — « Carnot des rentes et revenu de la fabricque Sainct-Mauris » de Salins, de 1531 à 1595. — Vol. in-4°, papier, s. pagin. (21 fol.)

138. — Compte de l'église Notre-Dame de Salins pour les années 1611-1612. — Vol. in-4°, papier, de 85 fol.

139. — Registre des délibérations du conseil des fabriciens de l'église Notre-Dame Libératrice de Salins, de 1664 à 1730. — Vol. in-4°, papier, de 145 fol.

140. — « Registre des amodiations de la ville de Salins, » de 1682 à 1708. — Vol. in-4°, papier, de 227 fol.

141. — « Livre pour messieurs du magistrat de la ville de Salins, pour y marquer les tonneaux, queues, muys de vin et autres qui se trouvent dans les maisons, celliers et caves du faubourg de Bracon et dépendances, pour en faire payer les hostes et autres particuliers de chaque muys et autres tonneaux de vin, » 1715-1716. — Cahier in-4°, papier, de 35 fol.

142. — Registre des dîmes dues au chapitre de St-Michel de Salins, 1738. — Vol. in-4°, papier, de 62 fol. (Incomplet des 4 premiers fol.) Le titre de ce ms. porte à tort : « Franche-Comté; dîmes ecclésiastiques. »

143. — « Fondations et anniversaires faits en l'église royale et collégiale de Nostre-Dame d'Arbois. ». — Vol. in-4°, papier, de 81 fol. XVIIe-XVIIIe siècles.

144. — Taxe de la dîme des vins due au prieuré d'Arbois, 1749. — Vol. in-8°, papier, de 108 pages.

145. — « Reconnoissances de la chevance de Monmartin, appartenant à MM. Du Four et à Simon Guillame, de Salins, écuyer, » recueil de titres originaux, de 1519 à 1699, parchemin et papier. — Vol. in-4°.

146. — Procès entre « Alexandre de Chilly, s^r de la Porte, et Charles Prévost, s^r de Rantechaul, » comme « héritiers de feu messire Charles Despotoz, chevalier,

s^{r} de Diajon, » d'une part, et les curé et chapelains de l'église St-Pierre de Besançon, d'autre part, au sujet du patronage de la chapelle fondée en ladite église en l'honneur de St Gomard, 1535-1537, avec les institutions des chapelains de cette chapelle, de 1509 à 1710. — Recueil in-4° de pièces originales, parchemin et papier.

147. — « Rentier et terrier du revenu, bien, chevances et aultres drois compétans et appartenant à noble sieur Alain de Falerans, s^{r} de Frontenay, Nevy, Choisey, Sainct-Thiébault-de-Boy en partie, Marnol aussi en partie, etc. » 1555. — Vol. in-4°, papier, de 227 fol.

148. — « Manuels du revenu » de Guillaume de Poupet, abbé de Baume, à Salins, Saizenay, St-Thiébaud et Poupet, pour les années 1577, 1578, 1579. — 3 vol. in-4° papier, sans pagin.

149. — « Anciennes reconnoissances faites à Guillaume de Poupet et à la dame de la Chaux, » recueil de titres originaux de 1582 à 1737, parchemin et papier. — Vol. in-4°.

150. — « Rentier de la seigneurie de Vannoz pour noble s^{r} Guillaume de Chissey, s^{r} à Vannoz, etc., » 1570-1587. — Vol. in-4°, papier, de 175 fol.

151. — Dénombrement de la seigneurie de Vannoz, par Pierre de Chissey et Anne de Marnix, sa femme, en 1625. — Cahier in-4°, papier, de 99 fol.

152. — « Manuel des censes, rentes, revenus, drois, priviléges et autres prestations dehues à noble Pierre de Chissey et demoiselle Anne de Marnix, sa compaigne, à cause de leur seigneurie de Vannoz. » 1627 et années suiv. — Vol. in-4°, papier, de 121 fol.

153. — Manuel des cens de la seigneurie de Vannoz, de 1714 à 1737. — Vol. in-4°, papier, de 132 fol. (manque le 1er fol.)

154. — Reconnaissances passées au profit des seigneurs

de Vannoz, de 1723 à 1768. — 2 vol. in-4°, papier, l'un de 92 fol., l'autre de 137.

155. — Compte de la seigneurie de Rennes (Doubs), pour l'année 1580. — Cahier in-4°, papier, de 68 fol.

156. — Terrier de Chenecey (Doubs), 1592. — Vol. in-4°, papier, de 129 fol.

157. — Comptes de la seigneurie de Vers, appartenant à S. A. S. le prince d'Orange, pour les années 1670 et 1672. — 2 cahiers in-4°, papier, l'un de 77 fol., l'autre de 102.

158. — Rentier de la seigneurie de Vers, 1690-1692. — Vol. in-4°, papier, de 179 fol.

159. — « Manuel des censes et rentes dehues au s^r baron de Vaulgrenans, » 1687-1728. — Vol. in-4°, papier, de 200 fol.

160. — « Grosse du décret mis en 1656 sur les biens de Madeleine de Poligny, vefve de Guillaume de Poligny, à l'impétration de Jean-Claude de Poligny, seigneur d'Esvans. » — Vol. in-4°, parchemin, 81 fol.

161. — « Grosse du décret fait d'auctorité du bailliage de Salins, en 1676, sur les terres et seigneuries de Poupet, By, St-Thiébaud, Saizenay et Rennes, appartenant à messire Charles-François de la Baume, comte de St-Amour, prince de Cantecroix. » — Recueil in-4° de sept cahiers de parchemin, s. pagin.

162. — Manuel des rentes et cens dus au s^r Vigoureux à Salins, Dournon, Lons-le-Saunier, Montmorot, Marnoz, Groson, etc. 1689. — Vol. in-4°, papier, de 67 fol.

163. — « Extraits des reconnoissances du terrier de M. le comte de Beaufort, pour servir à M. le baron de Courbouzon, 1700-1749. » — Cahier in-4°, papier, de 50 fol.

164. — Livre d'arpentement de la terre de Ste-Agnès, 1719. Au commencement se trouve un extrait du terrier de Ste-Agnès, de 1533, relatif aux droits seigneuriaux. — Vol. in-fol., papier, de 104 fol.

165. — Livre d'arpentement de la terre de Ste-Agnès, 1774. — Vol. in-4°, papier, de 305 pages.

166. — « Décret et dénombrement de la seigneurie de Ste-Agnès, » 1756. — Vol. in-4°, papier, s. pagin.

167. — « Terrier des censes et redevances dues à Mme de Ste-Agnès, » 1765, avec le « dénombrement de la terre et seigneurie de Ste-Agnès par Mme Anne-Madeleine Le Bas de Girangy, douairière de messire Claude-François de Boquet de Courbouzon, président à mortier au parlement de Besançon, » en 1756. — Vol. in-4°, papier, de 111 fol.

168. — « Inventaire des titres et papiers du fief et domaine de Chey, Parroy et dépendances, appartenant à M. d'Olivet, président à mortier au Parlement de Besançon, baron et seigneur de Choix, Citey, Chamole et autres lieux. » Vol. in-4°, papier, de 138 fol. XVIIIe siècle.

169. — « Estat des rentes deues à madame Le Maire, à Poligny et lieux voisins, » avec un état de sa succession. — Ce volume contient des notes généalogiques de M. de Vaudry sur la famille Le Maire, et, du même, des notes extraites des archives et obituaires de St-Anatoile et autres églises de Salins (du XIVe au XVIIIe siècle). — Vol. in-4°, papier, s. pagin. XVIIIe-XIXe siècles.

170. — « Regestre de la justice et chastelenye de Poupet, » de 1610 à 1614. — Vol. in-4°, papier, de 113 fol.

171. — « Journées de la justice et chastellenie de Poupet, » de 1615 à 1617. — Vol. in-4°, papier, de 79 fol.

172. — « Journées de la justice de St-Thiébaud, » de 1661 à 1746. — Vol. in-4°, papier, s. pagin.

173. — « Journées de la justice et seigneurie de Port-de-Lesney, » 1786. — Cahier in-4°, papier, s. pagin.

174. — « Registre d'immatriculation des officiers des

justices subalternes du bailliage de Salins, » de 1738 à 1785. — Vol. in-4°, papier, de 50 fol.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Les chiffres qui suivent les noms d'auteurs indiquent le numéro des manuscrits.

INVENTAIRE DES MANUSCRITS

DES

BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

RELATIFS AUX

ANCIENNES PROVINCES DE FRANCE

I. — ALSACE

(Voyez tome XVII, page 132.)

A la fin de 1870, M. Louis Paris avait commencé à s'occuper de l'Alsace et consacré quelques pages à notre chère et malheureuse province. Le travail qu'il avait donné dans le *Cabinet historique* est resté inachevé. Nous le continuons aujourd'hui, en nous promettant de revenir bientôt sur quelques-uns des manuscrits qui n'ont pu être que mentionnés. Tel est, entre autres, le recueil de chartes d'Oberlin (mss. lat. 9075-9082), dont chaque pièce sera l'objet d'une analyse spéciale.

Au lieu de procéder dans l'ordre adopté par M. Louis Paris, nous avons cru qu'il serait préférable de suivre pour chaque fonds, fonds latin, fonds français, collections particulières de la Bibliothèque nationale, etc., la série numérique des diverses divisions, telles qu'elles sont actuellement constituées, et sans tenir compte des cotes anciennes.

Le même travail sera entrepris pour chacune des séries dont M Louis Paris avait commencé le dépouillement et qu'il n'a pu, sans doute, faute de temps, mener à bonne fin. Il se produira peut-être plus d'une répétition; cela tiendra surtout à la méthode que notre prédécesseur avait jugé à propos de suivre, et, ceci soit dit sans esprit de critique, qu'il n'est pas toujours facile de saisir.

Ulysse Robert.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Fonds latin. — 9377. Fragments d'un ms. contenant (fol. 103-110) des actes passés devant l'officialité de Strasbourg. xive s.

9854. Formules de serments et serments d'officiers de l'officialité de Strasbourg; en latin et en allemand. xvie s.

10934. « Series diplomatum tabularii summi capituli ecclesiæ Argentoratensis decerpta ex antiqua ejus registratura et chartulario, s. xiv, » par Oberlin. 1787.

12687. Documents relatifs à l'abbaye de Murbach (fol. 192-237) et à l'abbaye de Munster (fol. 238-253). xviie s.

17076. Recueil de copies de chartes de l'abbaye de Murbach. xve s.

Fonds français. — 1283. Projet de l'établissement des gardes provinciales du Rhin et des frontières de la province d'Alsace, présenté par le baron d'Andlau à M. le maréchal de Coigny, précédé de deux lettres de recommandation adressées au maréchal de Coigny par le maréchal de Noailles et par le comte d'Argenson, du 15 juillet 1744 (fol. 151). — Supplément à ce projet (fol. 173). — Observations du baron d'Andlau pour servir d'addition au projet de l'établissement des gardes du Rhin et des frontières d'Alsace, et de réponses aux objections faites sur ce projet par les différents États de cette province xviiie s.

3348. Recueil contenant, outre plusieurs lettres datées de Strasbourg, une lettre du roi au chapitre de Strasbourg, du 24 mai 1660 (fol. 107), un mémoire de Jean Georges, administrateur de l'évêché de Strasbourg, du 6 septembre 1600 (fol. 107), des lettres du même, de l'an 1600 (fol. 59 et 156), une communication faite par M. de

Boisdauphin au cardinal de Lorraine, touchant l'évêché de Strasbourg (fol. 161), une lettre du conseil des Treize, du 14 décembre 1600 (fol. 175), et la liste des chanoines du haut chapitre de Strasbourg (fol. 82). XVIIe s.

3949. Ms. contenant (fol. 239) un mémoire sur l'établissement de la chambre souveraine d'Alsace, et (fol. 275) le fragment d'un journal de voyage de deux ambassadeurs de France depuis Strasbourg jusqu'à Francfort.

4364. Mémoire concernant l'établissement d'une chambre souveraine en Alsace, dressé, paraît-il, aussitôt après la conclusion du traité de Westphalie. XVIIe s.

8010. « Mémoire sur la localité des places du département d'Alsace et les ressources qu'on y peut trouver pour le service des vivres, suivant l'état des choses au mois de juillet 1754, » par M. de Bourgade. Pag. 1-207.

8135. « Mémoire sur l'état présent de l'Alsace » (fol. 21-35). — « Description de l'Alsace et provinces voisines dans lesquelles la maison d'Autriche a des terres» (fol. 36-51). — Mémoire sur la généralité d'Alsace (fol. 52-53). XVIIe ou XVIIIe s.

8139. « Extraict du mémoire de la province d'Alsace, par ordre de Mgr le duc de Bourgogne, par M. de la Houssaie, intendant, dans les années 1695 et 1700. » (Pag. 209-414). XVIIIe s.

8243, 8244. Domaines et bois d'Alsace, en 1748 et 1750. XVIIIe s.

8245, 8246. Histoire naturelle de l'Alsace, avec figures et plans, par M. Maugue, docteur en médecine et inspecteur des hôpitaux. XVIIIe s.

8247. Mémoire sur l'économie rurale du département du Bas-Rhin, par F.-L. Hammer. XIXe s.

11147. Ms. contenant (fol. 95-102) 8 pièces relatives à des subsides payés par la France à l'évêque de Strasbourg, du 31 août 1669 au 6 décembre 1674.

11383. Lettres écrites par M. de la Houssaie, intendant d'Alsace, au régent, de 1715 à 1718. XVIIIe s.

11408. Mémoires sur les frontières et places de la Flandre, du Hainaut, etc., jusqu'à l'Alsace. XVIIIe s.

11410. Mémoire sur l'Alsace, par le comte de Muy. 1764.

11411. Mémoire sur l'Alsace, en 1697. XVIIe s.

11422. Observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives, des monumens, etc., dans les départemens de la Haute-Marne, la Haute-Saône, les Voges, la Meurthe, les Haut et Bas-Rhin, le Doubs, etc., » par l'abbé Grégoire. Fin du XVIIIe siècle. — C'est le rapport que nous avons publié dans le *Cabinet historique*, t. XXII, pag. 257-276.

16764. Mémoire sur la généralité d'Alsace, en 1698. 3e partie du volume. XVIIe s.

16806. Mémoire contre les prétentions des villes d'Alsace. XVIIe s.

18677. Rapport fait au roi sur l'état ecclésiastique et séculier de l'Alsace. XVIIe s.

NOUVELLES ACQUISITIONS FRANÇAISES. — 374. « Campagne de M. le maréchal de Créqui, commandant les armées du roi en Alsace, en 1675. » XVIIe s.

1548. « Scituation de Strasbourg, ses deffauts et advantages et les propriétés généralles et particulières de sa fortification, après l'exécution de son projet achevé, » par Vauban? XVIIe s.

2608. Lettres de Le Blanc à M. de Harlay touchant l'Alsace, en 1727.

2723. Papiers de M. de Harlay de Cely touchant l'intendance de Strasbourg, en 1726 et 1727.

FONDS ALLEMAND. — 42. Recueil des droits féodaux dus par Georges Ingoldt, de Strasbourg, au margraviat de Bade, en 1547. XVIe s.

119. Terrier de la cour de Rorschwihr, pour l'année 1666.

CABINET DES TITRES. — 321,322. Armorial d'Alsace. XVIIe ou XVIIIe s.

369. Le même. XVIIe s.

403. Armoiries peintes se rapportant au volume précédent. XVIIe ou XVIIIe s.

663. Trésor héraldique ou extrait de l'armorial général de 1696, relatif à l'Alsace, par Chevillard. 1702.

982. Mémoire d'intendant relatif à l'Alsace. XVIIe ou XVIIIe s.

COLLECTION CLAIRAMBAULT. — 518. Ms. contenant (fol. 1, 17, 18) l'indication de documents relatifs à l'Alsace. XVIIe ou XVIIIe s.

COLLECTION DUPUY. — 10. Ms. contenant (fol. 172) » déclaration et offres des députez de Frédéric, électeur palatin, aux demandes et propositions de la part de l'empereur, à Colmar, le 18 juillet l'an 1627. »

436. Ms. contenant (fol. 1) une « donation en faveur de mariage faicte par Albert Ier à Raoul, son aisné, marié à Blanche, sœur du roi Philippe-le-Bel, du duché d'Austriche, de la Stirie, Carniole, la Marche, et donne à ladite Blanche le comté d'Alsace et la terre de Fribourg, diocèse de Lausanne. » 1299. Copie du XVIe s.

605. Ms. contenant (fol. 124) « traicté de confédération de Louis XIII, roy de France, avec le duc de Wirtemberg et autres princes d'Allemagne, à Paris, l'an 1634, le 1er novembre, si le roy se rend maistre de Brisach et autres places d'Alsace, comme cela est arrivé, il fera la restitution. » XVIIe s.

COLLECTION DE LORRAINE. — 409. Recueil de chartes et de pièces imprimées relatives à Strasbourg, depuis l'an 1300 jusqu'en 1730.

410. Recueil de chartes et de pièces diverses relatives à l'Alsace, depuis 1463 jusqu'en 1738.

599. Recueil de pièces et copies de pièces relatives à Strasbourg et à Commercy. xvie et xviie s.

Collection Moreau. — 318. Archives du Cabinet des Chartes. Correspondances de dom Pierre Julien et de l'abbé Grandidier avec Moreau, historiographe de France. — Fol. 122. « Notice des chartes et diplômes dont l'abbé Grandidier possède les copies tirées sur les originaux ou autres copies authentiques, toutes pour servir à l'histoire de la province d'Alsace et de l'évêché de Strasbourg. » Fin du xviii[e] s.

364. Ms. contenant (fol. 168) l'état des chartriers de la généralité de Strasbourg et (fol. 174) la liste des lieux de la province d'Alsace où il se trouve des chartes et archives. xviii[e] s.

978. « Mémoires sur la généralité d'Alsace, faits en 1698. » xviii[e] s.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

126 (Jurisprudence.) Ordonnance de la police de la ville de Strasbourg. xvii[e] s. — Ce ms. porte actuellement le n° 2651.

231-234 (Histoire.) Mémoires sur la généralité d'Alsace. 4 vol. xvii[e] ou xviii[e] s. — Ces mss portent actuellement les n[os] 3896, 3869, 3899 et 3900.

235 (Histoire.) Etat et toisé général des grandes routes et de celles de communication de la province d'Alsace, avec les distances et les cartes lavées. xvii[e] s. — Ce ms. porte actuellement le n° 3600.

493 (Histoire.) Plans et mémoires relatifs aux fortifications d'Alsace et de Phalsbourg, par Baudouin. xvii[e] s. — Ce ms. porte actuellement le n° 4516.

(A suivre.)

LE FONDS SAINT-ESPRIT

(Treizième article. — Voyez, t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183, 244; t. XIX, p. 29, 90, 205, 258; t. XX, p. 51, 220, 271.)

Tome XIX. — 1. — Gravure représentant le « Caroseĺ fait à la place Royalle, à Paris, le V, VI, VII avril M. DC. XII. » — Fol. 1.

2. — Portrait à l'encre de Chine de François Pot, seigneur de Rodes et de Chemaut, prévôt et maître des cérémonies et ordres du roi, grand maître des cérémonies de France, etc. — Fol. 2.

3. — Portrait à l'encre de Chine de François d'Esparbez, seigneur de Lussan, marquis d'Aubeterre, baron de la Ferre, gouverneur de Blaye, sénéchal d'Agenois, etc. — Fol. 3.

4. — Portrait gravé d'Anne de Boves, marquis de Linville, Couthenant, lieutenant-général des armées du roi. *Spirinx sc.* — Fol. 4.

5. — Portrait à l'encre de Chine de Gabriel Cotignon, seigneur de Chauvry, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis. — Fol. 5.

6. — « Généalogie de la maison de Cordelier et ses alliances. » Imprimée en 1630. — Fol. 6.

7. — « Le procez du marquis d'Ancre. » A Paris, chez Abraham Saugrin, M. DCVII, in-12 de 13 pages. — Fol. 21.

8. — « Arrest de la cour de Parlement contre le mareschal d'Ancre et sa femme, prononcé et exécuté à Paris le 8 juillet 1617. » A Paris, par Fed. Morel et P. Mettayer, M. DCXVII, in-12 de 13 pages. — Fol. 28.

9. — Portrait à l'encre de Chine de Mathurin Martineau, s[r] du Pont, héraut d'armes des ordres du roi. — Fol. 36. — Au v° sont ses armoiries gravées.

10. — Gravure représentant « l'ordre et séance des Estats généraux de France, tenus et ouverts à Paris le XXVII octobre M. DCXIV, » avec une légende explicative et une dédicace à la reine, par « J. B. D. V. A. » A Paris, chez Jean Le Clerc, M. DCXIV, in-fol. plano. — Fol. 37.

11. — Portrait gravé de Marie-Magdeleine de Rochechouart de Mortemart, abbesse et générale de l'abbaye et ordre de Fontevrault. *Steph. Gantrel sc.* 1693. — Fol. 38.

12. — Gravure représentant le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et de Philippe d'Espagne avec Élisabeth de France. *Nic. de Mathonière exc.* — Fol. 39.

13. — Portrait en couleur de Louis XIII, en habit de l'ordre, comme il était représenté dans la chapelle du S[t]-Esprit, aux Grands-Augustins. — Fol. 40.

14. — Buste gravé du même. *J. Briot fec.* 1618. — Fol. 41.

15. — Autre du même, sans nom d'auteur. — Fol. 42.

16. — Portrait gravé de François, cardinal de la Rochefoucaud, évêque de Senlis, grand aumônier de France. *M. Lasne del.* — Fol. 43.

17. — Buste gravé de Louis XIII, entouré de figures symboliques, avec cette devise au bas : *Virtuti damnosa quies.* — Fol. 44. — Au v°, prestation de serment par un chevalier de l'ordre.

18-22. — Cinq lettres de Louis-Henri Loménie de Brienne, 24 janvier-22 juin 1692. — Fol. 45.

23. — « Sentence qui ordonne que M. de Brienne aura un autre apartement et pourra agir dans la maison sans être suivi de personne, » 14 juin 1622. » — Fol. 56.

24. — « Sentence de levée d'interdiction de Monsieur de Brienne, 17 may 1692. » — Fol. 58.

25. — « Procès-verbal et avis de parens, » en faveur du comte de Brienne, 16 mai 1692. — Fol. 60.

26. — Interrogatoire du comte de Brienne, 2 février 1692. — Fol. 64.

27. — Lettre de Le Camus, lieutenant civil, relative au comte de Brienne, 5 février 1592. — Fol. 68.

28. — « Information de la religion, âge, vie et mœurs de M. le comte de Brienne, » 5 décembre 1788. — Fol. 70.

29. — Profession de foi de Louis-Marie-Athanase de Loménie, 11 décembre 1788. — Fol. 72.

30. — Portrait gravé d'Antoine de Loménie, conseiller et secrétaire d'État. *Ferdinand pinx. 1622. M. Lasne sc. 1637.* — Fol. 74.

31. — Portrait gravé de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne. *R. Nanteuil ad vivum fac. 1660.* — Fol. 75. — Au v°, autre portrait gravé du même, sans nom d'auteur.

32. — « Factum pour messire Charles-François de Lomenie de Brienne, évesque de Coutances, intimé, contre René Potier, escuyer, seigneur de Courcy, en partie, appelant. » Imprimé. — Fol. 76.

33. — « Oraison funèbre de messire Henry-Auguste de Lomenie, comte de Brienne, secrétaire et ministre d'Estat, prononcée dans l'église de St-Magloire, par le R. P. Jean-François Senault, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire de Jésus. » A Paris, chez Pierre le Petit, M. DC. LXVII, in-4° de 40 pages. — Fol. 80.

34. — Portrait gravé de Henri-Auguste de Loménie, sans nom d'auteur. — Fol. 100.

35. — Attestation de Henri-Auguste de Loménie qui déclare avoir retiré des mains de Michel Vorse, procureur au grand Conseil, toutes les pièces relatives à sa procédure, 31 octobre 1669. — Fol. 101.

36, 37. — Portrait gravé de Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances. *Ant. Paillet pinx. Guill. Vallet sc.* — Fol. 103. — Le même, fol. 104.

38. — Portrait gravé du même. *Du Mée pinx. C. Simonneau sc.* — Fol. 105.

39. — Portrait gravé d'Antoine de Loménie, 1651. Sans nom d'auteur. — Fol. 106.

40. — Portrait gravé de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne. *Car. le Brun del. Jo. Lenfant sc. 1662.* — Fol. 107. — Au v°, portrait gravé du même, avec ce distique du P. Gabr. Cossart :

Magnum opus! Europam includis, Brienæe, libello.
Te brevis includit pagina; majus opus.

41. — Quittance d'Antoine de Loménie, de 200 écus, reçus en remboursement de pareille somme qu'il avait avancée pour le service du roi, 2 novembre 1594. — Fol. 108.

42. — Quittance de Henri-Auguste de Loménie, de la somme de 2,000 livres tournois pour une année de ses gages de conseiller d'État, 1er juin 1627. — Fol. 109.

43. — Portrait gravé de Louis XIII. *Ph. Champaigne pinx. J. Morin sc.* — Fol. 110.

44. — Portrait à l'encre de Chine d'Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'État. — Fol. 111.

45. — Portrait gravé de Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris. *C. Duflos sc.* — Fol. 112. — Au v° sont ses armoiries.

46, 47. — Deux portraits gravés du même, sans nom d'auteur. — Au v° sont ses seize quartiers.

48. — Gravure représentant la chapelle de Gondy, dans l'église N.-D. de Paris. — Fol. 114.

49. — « Consolations funèbres sur la mort de très-hault et très-puissant seigneur messire Albert de Gondy, duc de Rais, pair et mareschal de France, par G. B. N. » A Paris, chez Estienne Colin, 1602, in-12 de 71 pages. — Fol. 115.

50. — « Lettre de consolation sur la mort de feu Monseigneur l'Illustrissime cardinal de Retz à Monseigneur le Révérendissime Evesque de Paris, son frère, » par Pelletier. A Paris, par Antoine Pelletier, M. DC. XXII, in-12 de 16 pages. — Fol. 150.

51. — « Discours funèbre sur le trespas de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime cardinal de Retz, vivant Evesque de Paris, par M. I. L. B. P. P. » A Paris, de l'imprimerie de Franç. Julliot, M. DC. XXII, in-12 de 34 pages. — Fol. 158.

52. — Gravure représentant le tombeau de Pierre, cardinal de Gondy. *J. Mariette del. et sculp. C. Vincent scr.* — Au-dessous sont les armoiries de Henri de Gondy, cardinal de Retz. — Fol. 170.

53. — Éloge de Henri de Gondy, cardinal de Retz, tiré des *Éloges des Prélats de Paris depuis environ un siècle.* Imprimé. — Fol. 171.

54. — Portrait gravé en médaillon de Louis XIV. *J. Parosel inv. Roullet sc.* — Fol. 175.

55. — Portrait gravé représentant Louis XIII, revêtu de l'habit de l'ordre, agenouillé devant un Christ. Sans nom d'auteur. — Fol. 176.

56. — Portrait au pastel de Guillaume de Laubespine, baron de Châteauneuf. 1612. — Fol. 177.

57. — Portrait à l'encre de Chine de Christophe de l'Estang, évêque de Carcassonne, maître de chapelle du roi. — Fol. 178.

58. — Généalogie de la famille d'Estang. — Fol. 179.

59. — Inventaire des titres produits par Alexandre et

François d'Estang pour justifier de leur qualité d'écuyers. — Fol. 180.

60. — Portrait au crayon rouge de Christophe de l'Estang, évêque de Carcassonne. — Fol. 184.

61. — « Amples mémoires des actions de monsieur le Président de l'Estang et de Monsieur de Carcassonne. » — Fol. 185.

62. — Extraits du *Gallia christiana* relatifs à Christophe de l'Estang. — Fol. 193 et 195.

63. — Portrait gravé de Gabriel de Laubespine, évêque d'Orléans. *M. Lasne del. et fec.* — Fol. 197. — Au v°, portrait gravé du même, sans nom d'auteur, et, au-dessous, ses armoiries.

64. — Indication de documents relatifs à Gaston d'Orléans. — Fol. 198.

65. — Gravure représentant Gaston d'Orléans, à cheval; à ses côtés, deux figures allégoriques; au-dessous, une vue de la Rochelle, un combat et deux prisonniers enchaînés. *Crisp. de Pas inv. et fec.* — Fol. 199.

66, 67. — Deux médaillons gravés représentant Gaston d'Orléans, sans nom d'auteur. — Fol. 201 et 202.

68. — Portrait gravé de Gaston d'Orléans. *Ant. Van Dyck pinx. P. Van Sompel sc.* — Fol. 203.

69. — Indication de documents relatifs à Gaston d'Orléans. — Fol. 204. — Au v° est un portrait gravé de Gaston d'Orléans. *Vosterman sc. Ant. Van Dyck pinx.* Au-dessous est un bouclier gravé.

70. — « Propositions faictes par Monseigneur le duc d'Orléans aux Messieurs les docteurs et professeurs dans l'Université de Louvain, le 1er febvrier 1634. » — Fol. 205.

71. — « Résolutions des docteurs en théologie de l'Université de Louvain pour la validité du mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse Marguerite, données à Louvain, le 3 febvrier 1634. » — Fol. 207.

72. — « Confirmation du mariage de Monsieur, frère du Roy, avec Mad. Marguerite de Lorraine, faite par l'archevesque de Malines. Bruxelles, le 25 febvrier 1634. » — Fol. 210.

73. — « Acte de ratification du mariage de Monsieur avec Madame la princesse Marguerite de Lorraine, faict à Bruxelles le 25 febvrier 1634. » — Fol. 211. — Au v°, gravure représentant « l'heureuse arrivée de Monseigneur, frère unique du Roy, à la Capelle, le 8 oct. 1634, sur les neuf heures du soir. » *Joan Messager exc.*

74. — « Responce du Roy à la lettre de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté, du 29 may 1631. » — Fol. 213.

75. — Portrait gravé de Gaston d'Orléans, à cheval. *Mariette exc.* — Fol. 216.

76. — « Articles accordez entre le comte duc de San-Lucar pour le roy d'Espagne et le s^r^ de Fontrailles pour et au nom de Monsieur. A Madrid, le XIIIe mars 1642. » — Fol. 217.

77. — « Excuse et satisfaction que M^r^ le duc d'Espernon fit à la cour de Parlement pour avoir de son auctorité brisé les prisons et enlevé des prisonniers, avec la response que M^r^ le Président luy a faicte sur ceste excuse. » — Fol. 219. — Au v°, « nombre de 14 fatal au roi Henry le Grand, quatriesme du nom. »

78. — Portrait gravé de Gaston d'Orléans. *N. Poilly sc.* — Fol. 220. — Au v°, portrait gravé de « haut et puissant prince Monseigneur de Bourbon, duc de Valois, mort à Paris, le 10e juillet 1652. »

79. — « Le Manifeste de Monseigneur le duc d'Orléans avec les conspirations du cardinal Mazarin, découvertes par Son Altesse Royale, envoyées aux bons François, et la prise de quatre cent casaques. » A Paris, chez Jean Petrinal, M. DC. LII, in-8° de 16 pages. — Fol. 221.

80. — « Lettre envoyée par l'archiduc Léopold à

Monseigneur le duc d'Orléans, avec la responce de Son Altesse Royalle, sur le sujet de la paix généralle, d'entre les Couronnes de France et d'Espagne. » Imprimé. A Paris, M. DC. L, in-8° de 4 pages. — Fol. 229.

81. — Indication de documents relatifs à Gaston d'Orléans. — Fol. 231. — Au v°, portrait gravé du même, avec des sujets représentant les différents actes de sa vie.

82. — « Abrégé de la vie et des actions glorieuses de Gaston, fils de France, duc d'Orléans, de Chartres et de Valois. » Imprimé. In-fol. — Fol. 232.

83. — Biographie du même. — Fol. 233.

84. — « Oraison funèbre à la mémoire auguste de feu Monseigneur Gaston Jean-Baptiste, duc d'Orléans, fils de France, oncle du Roy, etc., prononcée par Mr Jean Meaulme, prieur de Charmes, docteur en théologie..., » en l'église des Barnabites, le 23 mars 1660. A Paris, chez Denys Langlois, M. DC. LX, in-4° de 17 pages. — Fol. 235.

85. — « Oraison funèbre sur le trespas de feu Monseigneur le duc d'Orléans, fils de France, oncle du Roy, etc., prononcée par le R. Père René-François de Faverolles, de la Compagnie de Jésus,... » en l'église du Collége des Jésuites de Blois, le 12 février 1660. A Blois, chez Jules Hotot, 1660, in-4° de 74 pages. — Fol. 248.

Tome XX. — 1. — Portrait gravé de Louis de Bourbon, comte de Soissons. — Fol. 1. — Au v°, deux portraits gravés du même.

2. — Portrait gravé du même à cheval: au-dessous, sa biographie imprimée. — Fol. 2. — Au v° et fol. 3, ses seize quartiers.

3. — Extrait du *Mercure*, t. XI, p. 269, de l'année 1620, relatif à ce prince. — Fol. 6.

4. — Indication de documents relatifs à ce prince. — Fol. 8. — Voyez aussi fol. 10, 11.

5. — Lettre de Louis de Bourbon, comte de Soissons, au roi, 12 décembre 1636. — Fol. 9.

6. — Portrait gravé de Charles de Lorraine, duc de Guise, à l'âge de 73 ans. — Fol. 13. — Au v° sont ses armoiries gravées.

7. — Portrait gravé du même; au-dessous, emblêmes. — Fol. 14. — Au v° et fol. 15, ses seize quartiers, et l'extrait du P. Anselme le concernant.

8. — Indication de documents relatifs au duc de Guise. — Fol. 16, 17, 18, 21, 22 et 25.

9. — « Contrepromesse de Monsieur et Madame de Guise et acte de reconnoissance d'icelle, » au sujet d'une pension de 20,000 livres que Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, s'était engagé à payer au duc de Joyeuse, leur fils, suivie de l'« acte de protestation et reconnoissance du sieur de Vervins. » 1616. Imprimé. — Fol. 19.

10. — Portrait gravé de Charles de Lorraine, duc de Guise. — Fol. 21 v°.

11. — Frontispice avec figures allégoriques; d'un côté, Louis XIII tenant un sceptre et une lyre; de l'autre, Hercule; au-dessus, deux figures allégoriques tenant la couronne royale, supportée par la France; au bas, vue de Paris. *Gaultier inc.* — Fol. 23.

12. — « Les Palmes du Juste, par le s[r] du Perron. » A Paris, chez Toussainct Quinet, 1635. — Le frontispice seulement, où l'on voit un buste de Louis XIII. *Du Montier, pinx. A. Bosse sc.* — Fol. 24.

13. — Portrait gravé représentant Marie de Médicis, revêtue des ornements royaux et agenouillée devant un Christ. *N. Van der Horst inv. L. Vorsterman sc. et exc.* — Fol. 25.

14. — Contrat de mariage de Méric de Vic avec Louise de Lorraine, du 20 septembre 1628. — Fol. 26.

15. — Portrait gravé de Catherine-Henriette, duchesse

de Guise. *M. Lasne del.* — Fol. 34. — Au v°, portrait gravé de Charles de Lorraine, duc de Guise. A Paris, par Daret, 1652.

16. — « Manifeste de monsieur le duc de Guise conte nant les véritables motifs de la levée d'une armée pour le service du Roy et de Messieurs les Princes. » 1652. In-8° de 15 pages. — Fol. 36.

17. — Portrait gravé d'Honorine de Grimberghe, comtesse de Bossu. — Fol. 51 v°.

18. — Portrait gravé de Henri de Lorraine, duc de Guise. *L. Hans pinx. Ægid. Rousselet sc. 1656.* —Fol. 52.

19. — « Le manifeste de Monseigneur le duc de Guise, touchant les particularitez de son emprisonnement et les raisons de sa jonction avec M. le Prince. » Imprimé. In-8° de 15 pages. — Fol. 54.

20. — Portrait gravé de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise. *B. Moncornet exc.* — Fol. 60 v°.

21. — Portrait gravé de Honorine de Grimberghe, comtesse de Bossu. *J. Morin sc.* — Fol. 61 v°.

22. — Portrait de Henri de Lorraine, duc de Guise. *L. Citermans pinx. J. Morin sc.* — Fol. 62.

23. — « Esclaircissemens sur le prétendu mariage entre Monseigneur le duc de Guise et Madame Honorée de Berghes, vefve du comte de Bossu. » Imprimé. In-8° de 7 pages. — Fol. 63.

24. — Armoiries gravées du duc de Guise. — Fol. 67. — Au v°, portrait gravé de Marie de Lorraine et de Guise ; au-dessous, armoiries gravées de la maison de Lorraine.

25. — Portrait gravé de Roger de Lorraine, chevalier de Guise. — Fol. 68.

26. — Portrait gravé de Marie de Lorraine, duchesse de Guise, princesse de Joinville. *P. Mignard pinx. Ant. sson del. et sc. 1684.* — Fol. 69.

27. — Armoiries gravées du duc de Guise. — Fol. 70.

28. — Portrait gravé d'un prince de la maison de Lorraine. *G. Mellan del. et sc. 1659.* — Fol. 71.

29. — Portrait gravé de François-Joseph de Lorraine, duc d'Alençon. *Ant. Paillet pinx. 1674. Guill. Vallet sc.* — Fol. 72.

30. — « Oraison funèbre prononcée en l'église St-Pierre aux Nonnains de Reims, le 26 juillet, à la cérémonie de l'enterrement du cœur de feu Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Louys, cardinal de Guyse, archevesque duc de Reims, premier pair de France, etc., par F. Gabriel de Ste-Marie, évesque d'Archidal, cy devant suffragant et vicaire général dudit seigneur. » A Reims, chez Simon de Foigny, 1651, in-12 de 37 pages. — Fol. 74.

31. — « Testament et codicilles de Mademoiselle de Guise. » 1686. Imprimé. In-fol. de 15 pages. — Fol. 109.

32. — « Donations et substitutions faites par Mademoiselle de Guise, » 1er février 1686. Imprimé. In-fol. de 12 pages. — Fol. 117.

33. — « Copies figurées de deux doubles du testament olographe de Mademoiselle de Guise, qui sont d'une mesme datte, et différens l'un de l'autre dans leurs dispositions. » Imprimé. In-fol. de 16 et 8 pages. — Fol. 123.

34. — Épitaphe imprimée de Marie de Lorraine, duchesse de Guise. — Fol. 136.

35. — « Table généalogique pour connoistre les héritiers de Mademoiselle de Guise, morte le 3 mars 1688. » — Fol. 138.

36. — Acte par lequel Nicolas Potier, seigneur de Novion, premier président du Parlement et l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, déclare refuser un diamant de 100 louis d'or qui lui avait été légué par Marie de Lorraine, duchesse de Guise, en sa qualité d'administrateur

dudit Hôtel-Dieu, 10 juin 1689. Imprimé. In-fol. — Fol. 141.

37-40. — Mémoires et requêtes d'Anne-Marie-Louise d'Orléans au sujet du testament de Mademoiselle de Guise sa tante. Imprimés. In-fol. de 4, 4, 4 et 10 pages. — Fol. 142.

41. — « Mémoire pour monsieur le comte de Couvonges, donataire de Mademoiselle de Guise et pour monsieur le prince de Commercy, substitué à quarante mil livres de rente, contre Son Altesse Royale Mademoiselle d'Orléans, Monsieur le Prince, Madame la Princesse et madame la duchesse d'Hanover, héritiers de Mademoiselle de Guise. » Imprimé. In-fol. de 14 pages. — Fol. 151.

42. — « Factum pour Mademoiselle d'Orléans, Monsieur le Prince, à cause de Madame la Princesse son épouse, et Madame la Duchesse douairière d'Hannover, héritières bénéficiaires de Dam[lle] Marie de Lorraine, duchesse de Guise, représentans pour moitié, madame Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conty, sa tante, demanderesses en lettres de rescision, contre messire Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, légataire universel de M. le cardinal de Richelieu, et encore contre messire Jean Ruzé Deffiat, abbé de Troisfontaines, messire Armand Charles, duc de Mazarin, et messire Antoine Ruzé, marquis Deffiat, représentans messire Antoine Ruzé, marquis Deffiat, mareschal de France, défendeurs. » Imprimé. In-fol. de 7 pages. — Fol. 159.

43. — « Mémoire pour Monsieur, fils de France, frère unique du Roy, Monsieur le Prince, Madame la Princesse son épouse, et madame la Duchesse d'Hanover, appellans comme d'abus, deffendeurs et demandeurs, contre messire Philippes François de Berghes, héritier d'Honorée de Berghes, comtesse de Bossu, intimé, demandeur et deffendeur. » Imprimé. In-fol. de 32 et 7 pages. — Fol. 163.

44. — Portrait gravé d'Achille de Lorraine, prince de Guise, comte de Romorantin. *H. David fec.* — Fol. 183.

45. — Le même. — Fol. 184.

46. — « Titres justificatifs du droit de madame Charlotte-Christine de Lorraine, marquise d'Assy, à la succession de Guise. » Imprimé. In-4° de 76 pages, plus 36 pages d'additions. — Fol. 185.

47. — Portrait gravé de Henri de Lorraine, duc de Mayenne. — Fol. 242. — Au v° sont ses armoiries gravées.

48. — Portrait du même à l'encre de Chine. — Fol. 243.

49. — Portrait du même. A Paris, chez Daret. — Fol. 244.

50. — Les seize quartiers de Henri de Lorraine, duc de Mayenne. — Fol. 244 v° et 245.

51. — Indication de documents relatifs au duc de Mayenne. — Fol. 215 v° et 246.

52. — Portrait gravé de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. *Just d'Egmont pinx. R. Lorchon sc. 1654.* — Fol. 247. — Au v° sont ses armoiries gravées.

53. — Deux portraits gravés du prince de Joinville. — Fol. 248.

54. — Les seize quartiers de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. — Fol. 248 v° et 249. — Au fol. 249 v°, extraits du P. Anselme qui le concernent.

55. — Indication de documents concernant Claude de Lorraine. — Fol. 250, 253 et 254.

56. — Portrait gravé de Claude de Lorraine. — Fol. 253 v°.

57. — Minute d'une lettre aux chevaliers de l'ordre du St-Esprit, relative aux ordres étrangers. — Fol. 255. — Au v°, indication de documents concernant le duc de Chevreuse ; au-dessous est son portrait gravé.

58. — Notice sur Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. — Fol. 256. *(A suivre).*

INVENTAIRE

DES MANUSCRITS DU FONDS GAIGNIÈRES

CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE

(Cinquième article. — Voyez t. XXII, p. 17, 72, 135 et 270.)

315. (F. fr. 20439). Lettres originales et copies. — T. XIV. — Lettres des ambassadeurs de France à Rome, 1528. — In-folio.

1. Lettre du vicomte de Turenne au roi. Senegate, 23 octobre 1528. Copie. — Pag. 1.

2. Lettre du même au pape Clément VII. Senegate, 26 octobre 1528. Copie. — Pag. 5.

3. La même. Copie. — Pag. 9.

4. Lettre du même sans suscription. Novembre. Copie. — Pag. 17.

5. La même. Copie. — Pag. 21.

6. Lettre du même sans suscription. Novembre. Copie. — Pag. 29.

7. Lettre du même au sr Rance de Céré. Senegate, 5 novembre 1528. Copie. — Pag. 33.

8. Lettre du même à la vicomtesse de Turenne. Du camp de Pavie, 15 novembre. Copie. — Pag. 37.

9. Lettre du même à MM. le président de Provence et de Vaux. Florence, 16 novembre 1528. Copie. — Pag. 41.

10. Lettre du même à M. le grand-maître (Anne de Montmorency). Florence, 18 novembre 1528. Copie. — Pag. 45.

11. Réponse d'Anne de Montmorency au vicomte de Turenne. S[t]-Germain, 25 novembre. Copie. — Pag. 49.

12. La même. Copie. — Pag. 53.

13. Lettre du vicomte de Turenne au s[r] Rance de Céré. Florence, 26 novembre 1528. Copie. — Pag. 57.

14. La même. Copie. — Pag. 61.

15. Lettre du vicomte de Turenne sans suscription. Florence, 26 novembre 1528. Copie. — Pag. 67.

16. Lettre du roi au vicomte de Turenne. S[t]-Germain-en-Laye, 27 novembre 1528. Copie. — Pag. 69.

17. La même. Copie. — Pag. 73.

18. Lettre du vicomte de Turenne à la reine de Navarre? Florence, 1[er] décembre 1528. Copie. — Pag. 77.

19. Lettre de Jacques Chouart au comte de Dizanne, seigneur de la Foucauldière. De la Matrice, 2 décembre. Copie. — Pag. 81.

20. Lettre de Guillaume de Moraines au vicomte de Turenne. Barlete, 10 décembre. Copie. — Pag. 85.

21. Lettre de Jacques Chouart au vicomte de Turenne. De la Matrice, 15 décembre. Copie. — Pag. 89.

22. Lettre de Jean Filhiol au vicomte de Turenne. Rome, 18 décembre. Copie. — Pag. 93.

23. Lettre du vicomte de Turenne sans suscription. Florence, 19 décembre 1528. Copie. — P. 97.

24. La même. Copie. — P. 105.

25. Lettre de Claude Dodieu au vicomte de Turenne. Florence, 27 décembre. Copie. — Pag. 114.

26. Lettre du s[r] Ferrariis au vicomte de Turenne. Florence, 27 décembre. Copie. — Pag. 117.

27. Lettre du roi au vicomte de Turenne. S[t]-Germain-en-Laye, 5 janvier 1529 (n. st.). Copie. — Pag. 121.

28. La même. Copie. — Pag. 123.

29. Autre du même au même, du même jour. Copie. — Pag. 125.

30. La même. Copie. — Pag. 127.

31. Autre du même au même. Carmagnolle, 29 janvier. Copie. — Pag. 129.

32. Autre du même au même. Chamoux, 1er février. Copie. — Pag. 133.

33. La même. Copie. — Pag. 135.

34. Lettre de Jean, duc d'Albanie, au vicomte de Turenne. Rome, 13 février. Copie. — Pag. 141.

35. Autre du même au même. Rome, 15 février. Copie. — Pag. 143.

36. Autre du même au même. Formiel, 18 février. Copie. — Pag. 145.

37. La même. Copie. — Pag. 147.

38. Lettre du président de Provence au vicomte de Turenne. Rome, 4 mars 1529 (n. st.). Copie. — Pag. 149.

39. Lettre du sr de Cunhac au vicomte de Turenne. Alexandrie, 30 mars. Copie. — Pag. 153.

40. Lettre sans signature, ni suscription touchant le paiement de certaine somme. Pont de Soigne, 28 juin. Copie. — Pag. 157.

41. Lettre du président de Provence au vicomte de Turenne. Rome, 18 mars. Copie. — Pag. 161.

42. Lettre du duc d'Albanie au vicomte de Turenne. Vic, ce soir de Pâques. Copie. — Pag. 167.

43. Autre du même au même, du lundi de Pâques. Copie. — Pag. 169.

44. Lettre de Jacques Selliar au vicomte de Turenne. Brive, 14 mars. Copie. — Pag. 173.

45. Lettres patentes de François Ier, promulguant le traité de Cambrai. Fontainebleau, 24 décembre 1529. Copie. — Pag. 177.

46. Extrait du traité de Cambrai. Copie. — Pag. 181.

47. « Instructions au vicomte de Turenne, conseiller et chambellan du roy, chevalier de son ordre et capitaine de cent gentilzhommes de sa maison, lequel ledit seigneur envoye son ambassadeur par devers sa très-

chère et très-amée cousine, madame Eléonor, douairière de Portugal. » Fontainebleau, 13 décembre 1529. Copie. — Pag. 183 et 190.

48. Extrait du traité de Cambrai. Copie. — Pag. 189.

49. Lettre de Nicolas Raince au vicomte de Turenne. Rome, 24 février 1530 (n. st.). Copie. — Pag. 197.

316. (F. fr. 20440). Lettres originales et copies. — T. XV. — Lettres adressées à François d'Inteville, évêque d'Auxerrre. — In-folio.

1. Lettre du cardinal de Tournon. Chaise-Dieu, 10 septembre 1531. — Pag. 1.

2. Lettre de François Ier. Abbeville, 1er janvier 1532 (n. st.). — Pag. 3.

3. Lettre d'Anne de Montmorency. Dieppe, 17 janvier 1532. Copie. — Pag. 5.

4. Lettre de J. du Bellay, évêque de Bayonne. Dieppe, 17 janvier. Copie. — Pag. 7.

5. Lettre de l'évêque d'Auxerre à M. le grand-maître Anne de Montmorency. Rome, 9 février 1532. Copie. — Pag. 12.

6. Lettre de Lazare de Bayf. Venise, 7 février 1534 (n. st.). — Pag. 19.

7. Lettre des srs Meigret et d'Augerant. Soleure, 19 juin 1532. — Pag. 21.

8. Lettre du sr Bullioud. Lyon, 21 janvier 1532. — Pag. 23.

9. Lettre de Gilles de Lapommeraye. Londres, 20 février 1532. — Pag. 25.

10. Autre du même. 3 janvier 1532. — Pag. 27.

11. Lettre de Michel Angelo Romano. Rome, 21 août 1533. En italien. — Pag. 29.

12. Lettre de Nicolas Raince. Rome, 8 avril 1544. — Pag. 31.

13. Lettre de Guillaume le Gras. Paris, 16 septembre 1531. — Pag. 33.

14. Minute d'une lettre relative à l'entrée à Paris de Charles-Quint allant réprimer la rébellion des Gantois. Sans suscription et sans date. — Pag. 39.

15. Lettre de Pierre de la Baume, évêque de Genève. Arbois, 25 décembre 1533. — Pag. 43.

16. Lettre du s^{r} de la Rochepot. Mello, 12 mai 1551. — Pag. 45.

17. Lettre de Bonacorso Rucellay. Rome, 14 avril 1533. — Pag. 47.

18. Lettre de Claude Laguerre. Lyon, 28 août 1551. — Pag. 49.

19. Lettre du s^{r} Babou. Tours, 15 juillet. — Pag. 51.

20. Lettre de Louis de Ste-Maure. Joigny, 15 octobre. — Pag. 53.

21. Lettre de Mme S. Duplesseys. Migennes, 30 mai. — Pag. 55.

22. Lettre de C. de Clermont. Ancy-le-Franc, 4 janvier. — Pag. 57.

23. Lettre du s^{r} Duplesseys. La Perrigne, 29 mai. — Pag. 59.

24. Lettre de Joachim de la Baume. Joinville, 16 mai. — Pag. 61.

25. Lettre de Mlle de Bigny. Gray?, 9 mai. — Pag. 63.

26. Lettre de Mme L. d'Inteville. Chase, 4 octobre. — Pag. 65.

27. Lettre du s^{r} de Vienne. Tonnerre, 24 juillet. — Pag. 69.

28. Lettre de Gaucher d'Inteville. Blois, 6 mai. — Pag. 73.

29. Lettre du s^{r} Bourdin. Colombiers, 11 mai. — Pag. 77.

30. Déposition de Jean d'Inteville, bailli de Troyes, pour François d'Inteville, évêque d'Auxerre, contre

Pierre de Mareuil, évêque de Lavaur. 1542 ou 1543. — Pag. 81.

31. Lettre du s^r Lechenetz. Paris, 10 février. — Pag. 85.

32. Lettre de N. Baillivy. Lyon, 20 octobre 1548. — Pag. 89.

33. Lettre de Claude Laguerre. Lyon, 31 août 1551. — Pag. 93.

34. Copie de trois lettres de Henri Royer. Soicy, 13 avril 1552, et Troyes, 26 avril 1552. — Pag. 97.

35. Lettre de M. de Harlay. Paris, 1er juillet 1552. — Pag. 101.

36. Lettre de Remi Royer. Rome, 11 novembre 1552. — Pag. 105.

37. Lettre des srs de Nicolay, Lhuillier, de Pierrevive et de Lantier? Paris, 5 avril 1553. — Pag. 107.

38. Lettre de François Bullioud. Troyes, 2 août 1553. — Pag. 109.

39. Lettre de Catherine de Médicis. Verdun, 20 avril 1569. — Pag. 111.

40. Lettre de François, duc d'Alençon. Paris, 2 septembre 1569. — Pag. 113.

(A suivre).

CATALOGUE

DE

TITRES ORIGINAUX

RELATIFS AUX DUCS D'ORLÉANS

(DEUXIÈME ARTICLE. — Voy. t. XXIII, p. 236).

---

357. — [1412, n. st., 29 mars]. — Quittance de Jean, comte d'Angoulême, de la somme de 100 sous tournois, pour sa pension du mois de janvier précédent.

358, 359. — [1412, 25 juillet]. — Faîtages de St-Laurent de Réaux et de Chaumont et ordonnance de paiement de la somme de 36 sous parisis au receveur du faîtage et de 6 sous parisis au clerc qui avait minuté et grossoyé le compte.

360. — [1412, 2 novembre]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à son receveur de Valois, lui enjoignant de prélever sur la recette des revenus des forêts jusqu'à concurrence de 100 livres tournois pour les réparations à faire au château de Viviers.

361. — [1412, 23 décembre]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à François de Soisy, son chambellan, lui ordonnant de décompter de la recette de Pierre Renier la somme de 20 écus qu'il avait fait distribuer aux valets de la porte du roi et au héraut du comte de Richemont.

362. — [1413, 20 juin]. — Quittance de Henri Goudemaut, garde des sceaux du bailliage de Vermandois,

de la somme de 8 livres, 5 sous parisis, qui lui étaient dus pour voyages, frais et dépenses divers faits pour le compte du duc d'Orléans.

363. — [1413, 24 juin]. — « Compte Mathurin Gaillart, procureur général de monseigneur le duc d'Orléans en sa compté de Blois, des mises par lui faictes par mondit seigneur ad cause de sondit office, depuis la feste de la nativité saint Jehan Baptiste l'an mil CCCC et douze jusques à ladicte feste l'an mil CCCC et treize. »

364. — [1413, 16 septembre]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à son trésorier général Pierre Renier, lui enjoignant de consacrer 100 livres tournois pour la reconstruction ou la réparation de diverses parties du château de Pierrefonds qui avaient été détruites ou endommagées par un incendie, et à l'achat de canons, de poudre et d'arbalètes.

365. — [1414, 8 juillet]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, aux gens de ses comptes, leur enjoignant de décompter de la recette de Pierre Sauvage la somme de 6 livres tournois, qui avait été remise à Henri Mauloue le jeune pour le sauf-conduit délivré à Richard d'Octeville s'en retournant en Angleterre.

366. — [1414, 1er novembre]. — « Compte André Marescot, escuier, maistre de la garde de Joyaz, de touz griages, exploiz, amandes et forsfaictures escheuz et advenuz par devant ledit maistre et les sergens d'icelle garde depuis le terme d'Ascension Nostre Seigneur mil CCCC et quatorze jusques et pour le terme de Toussains ensuivent l'an mil CCCC et quatorze... »

367. — [1414, 1er novembre]. — « Compte Primeu de Bezoux, escuier, premier pennetier de monseigneur le duc d'Orléans, souverain maistre enquesteur des eaues et forestz d'icellui seigneur ou duchié d'Orléans des exploiz et forsfaictures, bois venduz et autres amendes escheuz, faiz et advenuz par devant lui et son lieutenant à cause

dudit office depuis le terme d'Ascension l'an mil CCCC et quatorze jusques et pour le terme de Toussains ensuivant l'an mil CCCC et quatorze.... »

368. — [1415, n. st., 31 janvier]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à son trésorier Pierre Sauvage, pour le paiement de la somme de 322 livres, 3 sous, 9 deniers tournois à Agnès, veuve de Perrin Buignet, drapière à Paris, pour draps, robes, etc., fournis par elle.

369. — [1415, n. st., 3 février]. — Quittance de Charles, duc d'Orléans, de la somme de 100 livres tournois.

370. — [1415, n. st., 12 février]. — Étoffes livrées par Agnès, veuve de Perrin Buignet, pour les pages et les valets de l'écurie du duc d'Orléans.

371. — [1415, n. st., 21 février]. — Acte de Charles, duc d'Orléans, adressé aux gens de ses comptes pour lés informer que, ayant fourni au sieur de Boqueaux, capitaine du château de Pierrefonds, des vivres et des provisions pour l'entretien de 25 hommes d'armes dans ce château, plus l'argent nécessaire à leur solde et que ledi tsire de Boqueaux n'ayant entretenu que 15 hommes, avait cependant consommé toutes les provisions, il a été stipulé entre lui et le sire de Boqueaux que celui-ci prendrait à sa charge la solde des 15 hommes d'armes, moyennant quoi il serait déchargé envers le duc d'Orléans de ce qu'il lui redevait pour l'excédant des vivres fournis aux 15 hommes d'armes.

372. — [1415, n. st., 20 mars]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à son trésorier, Pierre Sauvage, pour le paiement de la somme de 515 livres, 7 sous, 10 deniers tournois, à Agnès, veuve de Perrin Buignet, drapière à Paris, pour draps, robes, etc., fournis par elle.

373. — [1415, Ascension]. — « Compte Primeu de Bezoux, escuier, premier pennetier de monseigneur le

duc d'Orléans, souverain maistre et enquesteur des eaues et foretz d'icellui seigneur ou duchié d'Orléans de touz les bois venduz, exploiz, amendes et forsfaictures faiz, escheuz et advenuz par devant lui et son lieutenant à cause dudit office, depuis le terme de Toussains CCCC et quatorze jusques et pour le terme d'Ascencion Nostre Seigneur ensuivant l'an mil CCCC et quinze.... »

374. — [1415, 31 mai]. — Charles, duc d'Orléans, mande à son trésorier général, Pierre Renier, que, à la requête des habitants de St-Peravy, qui avaient été imposés pour 24 livres tournois pour la délivrance de Jean, comte d'Angoulême, en ôtage en Angleterre, il leur a remis la moitié de cette somme et il lui ordonne de ne pas les inquiéter au sujet des 12 livres restantes.

375. — [1415, 20 juin]. — « Cy après s'ensuivent les parties des sollers et houseaulx livrez et bailliez par Jehan du Laveur, dit Savoye, cordouanier, demourant à Paris pour monseigneur le duc d'Orléans et pour monseigneur le conte de Vertus, son frère, et pour les pages de mondit seigneur.... »

376. — [1415, 20 juin]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, aux gens de ses comptes, leur enjoignant de déduire de la recette de Pierre Sauvage la somme de 18 livres tournois payée à Guillaume Dauvez, pelletier à Paris, pour manteaux de fourrures.

377. — [1415, 4 juillet]. — « Cy après s'ensuivent les solliers et botez bailliez et délivrez par Guillaume le Vasson, cordouanier demourant à Blois, pour mes damoiselles Marguerite et Jehanne d'Orléans, suer et fille de monseigneur le duc et pour les folz et foles de mesdictes damoiselles.... »

378. — [1415, 21 septembre]. — Charles, duc d'Orléans, reconnaît devoir à Oudin Bernay la somme de 100 livres tournois que celui-ci lui avait prêtée.

(A suivre).

INDICATEUR DES ARMOIRIES

DES VILLES, BOURGS, VILLAGES, MONASTÈRES COMMUNAUTÉS, CORPORATIONS, etc.,

contenues dans l'Armorial général de D'HOZIER.

L'*Indicateur* de l'*Armorial* de d'Hozier, publié par M. Louis Paris, s'adressait exclusivement aux familles et aux amateurs de généalogies. Celui dont nous entreprenons la publication s'adresse aux érudits. Pour avoir un intérêt plus restreint, il n'en est pas moins d'une utilité incontestable, et nous croyons, en le publiant, rendre un véritable service à ceux qui ont à consulter l'*Armorial* pour y rechercher des armoiries de villes, bourgs, monastères, corporations, etc. Car, tout en comblant une lacune qui n'avait absolument aucune raison d'être, nous leur éviterons une perte de temps souvent considérable, surtout quand les recherches portent sur des séries de plusieurs volumes, comme il arrive pour la généralité de Paris, la Normandie, le Languedoc, et parfois inutile, quand elles ne donnent aucun résultat.

Quelques-unes de ces armoiries ne sont pas toujours exactes et conformes à celles qui sont d'ancienne date considérées comme officielles. Aux villes et aux communautés qui négligeaient d'en envoyer à qui de droit la description, il en était d'office donné qui étaient plus ou moins de fantaisie. Certaines armoiries ont pu aussi être modifiées au XVIIIe et au XIXe siècles. Il ne faudrait donc pas de ces différences conclure que l'*Armorial*, à ce point de vue, est sans valeur.

L'orthographe, souvent bien différente à la fin du XVIIe siècle de l'orthographe actuelle des noms, a pu être altérée par les scribes chargés de l'inscription des armoiries. Nous n'avons cru devoir la modifier que dans

les cas d'erreur trop évidente. Pour le reste, nous laissons ce soin à ceux de nos lecteurs qui connaissent la topographie de leurs provinces respectives. La rectification sera en général facile; elle ne présentera des difficultés un peu sérieuses que pour certains noms appartenant à l'Alsace, qui ont dû subir des transformations telles que, pour les rétablir sous leur forme véritable, il faudrait quelque chose de plus que des connaissances topographiques, le sens divinateur le plus développé. Ulysse Robert.

I. — ALSACE

LE FONDS SAINT-ESPRIT

(QUATORZIÈME ARTICLE. — Voyez t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183, 244; t. XIX, p. 29, 90, 205, 258; t. XX, p. 51, 220, 271; t. XXIV, p. 42.)

TOME XXI. — 1. — « Recueil pour servir à l'histoire de l'Ordre et des commandeurs, chevaliers et officiers du St-Esprit. Règne de Louis XIII, 3e chef et souverain grand maître. »

2. — Revers d'une médaille sur laquelle sont deux sceptres entrecroisés; une couronne au-dessus; au-dessous, un chien rampant. Devise : *Obsequium*; date 1607. — Portrait gravé de César de Bourbon, duc de Vendôme. — Extraits d'ouvrages imprimés relatifs à ce prince. — Au v° sont ses armoiries gravées. — Au fol. 3 v° sont ses seize quartiers de noblesse. — Fol. 2-3.

3. — Indication de documents relatifs à ce prince. — Fol. 4. — Au v° est un portrait gravé de ce prince encore enfant, avec cette mention : *Cæsar Monsieur Gou : pour le Roy en Bretaigne.* Au-dessous est ce quatrain :

Ce front plain de bonheur, de sa primière enfance,
Promet estre loyal et fidelle à son Roy :
C'est pourquoy les Bretons se rengent à sa loy,
Afin d'estre tousjours vrais enfans de la France.

Jean le Clerc ex : 1598. *Daigalieres.*

4. — Indication de documents relatifs à ce prince. — Fol. 5.

5. — « Discours veritables de ce qui s'est passé en la prise et réduction de la ville et forteresse de Conquer-

neau en la basse Bretaigne pour l'armée de Sa Majesté en laquelle estoit général monsieur le Duc de Vendosme et sieur de la Besne, qui commandoit une compaignie de six vingtz hommes de guerre à pied tirés de chacune compaignie du régiment des gardes du Roy en nombre de six soldatz de toutes les compaignies. » — Fol. 8.

6. — « Les centuries de Monseigneur le duc de Vendosme, faictes dans la Tour d'Amboise, faict au tri-quetrac, à sa prise et arrestement dedans Blois, et Monseigneur le Grand Prieur de France, son frère, en l'année M. DC. XXVI. » D'Amboise, ce 30 aoust 1626. Imprimé. In-18 de 6 pages. — Fol. 14.

7. — Indication de documents relatifs à César de Vendôme. — Fol. 16. — Au v°, portrait gravé de ce prince, avec ce quatrain :

Aux exploicts de ce Mars Hercule ne peut atteindre
Ny moins encor' Cesar de trofées vestu ;
Mieux que ces deux hérôs ce prince s'est faict peindre
Dans le Temple sacré d'Honneur et de Vertu.

B. Moncornet exc.

8. — « Requeste du duc de Vendosme au Parlement de Paris, avec les mémoires et pièces qui en dépendent. 1649. » Imprimé In-8° de 11 pages. — Fol. 17. — Au v° est un portrait gravé de César de Vendôme. *J. Frasne sc.*

9. — Portrait gravé de César de Vendôme. A Paris, chez Daret. — Fol. 22 v°.

10. — « Lettre du Roy à monsieur le duc de Vendosme, l'asseurant du pardon, au cas qu'il n'oublie aucun de ses desseins contre l'Estat, dans la déclaration qu'il entend faire. » Imprimé. In-4° de 46 pages. Incomplet. — Fol. 23.

11. — « Factum pour monsieur le Duc de Vandosme contre les prétentions de Monsieur et Madame d'Elbeuf. » Imprimé. In-8° de 11 pages. — Fol. 41.

12. — Portrait gravé de Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme. — Fol. 46 v°.

13. — « Copie du mémoire donné au Roy sur les intérests de la maison de Vandosme et celle de Lorraine. » — Fol. 47.

14. — « Sentence de l'official d'Amiens, donnée sur la nullité du mariage de madame la Duchesse de Beaufort avec monsieur Damerval de Liancourt. » Imprimé. In-8° de 5 pages. — Fol. 49.

15. — « Légitimation de monsieur le Duc de Vendosme, » suivie de l'arrêt d'enregistrement des lettres de légitimation et d'autres pièces qui y ont rapport. Imprimé. In-4° de 47 pages. — Fol. 52.

16. — « Factum du procez intenté contre Cœsar de Vandosme, duc de Vandosmois, d'Estampes et de Pentievre, pair de France, lieutenant général pour le Roy, avec tous les droicts et pouvoir d'admirauté en ses pays et provinces de Bretaigne et aussi contre François de Vandosme, duc de Beaufort, pair de France, son fils, présenté par madame la Duchesse de Vandosme, à Messieurs de la cour de Parlement. » Imprimé. In-8° de 4 pages. — Fol. 73.

17. — Portrait gravé de César de Bourbon, duc de Vendôme. *Mignard pinx. J. Grignon sc. F. Chauveau ornamenta del.* — Fol. 75. — Au v°, note sur l'arrivée du duc de Vendôme à Dijon, le 16 février 1650.

18. — Indication de documents et extraits relatifs à César de Vendôme. — Fol. 77.

19. — Portrait gravé de Charles de Valois, duc d'Angoulême, comte d'Auvergne. *Champagne pinx. Æg. Rousselet sc.* — Fol. 77. — Au v° sont ses armoiries gravées et le revers d'une médaille représentant un phénix sur un bûcher avec cette inscription : *Raro cinere rarus*.

20. — Extraits du P. Anselme relatifs à Charles de Valois. — Fol. 78.

21. — Les seize quartiers de Charles de Valois. — Fol. 78 v° et 79. — Au fol. 79 v°, épitaphes de Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, et de Marie Touchet, femme de François de Balsac.

22. — Indication de documents relatifs au bâtard d'Angoulême, à Marie Touchet, etc., et quittance de Henri, bâtard d'Angoulême, d'une somme de 2500 livres tournois, du 19 mai 1568. — Fol. 80. — Au v°, notes sur les sépultures de la chapelle d'Angoulême aux Minimes de la Place Royale.

23. — Indication de documents relatifs à Charles de Valois et copie d'une lettre écrite par lui à la duchesse de Montmorency. — Fol. 81. — Au v°, portrait gravé de Charles de Valois.

24. — Indication de documents relatifs à Charles de Valois et copie de trois lettres adressées par lui au connétable de Montmorency, le 14 mars 1596 et le 21 septembre 1597. — Fol. 82.

25. — Récit abrégé des faits qui ont signalé l'expédition du comte d'Auvergne contre le duc de Vendôme, en 1617. — Fol. 83.

26. — Indication de documents relatifs au duc d'Angoulême. — Fol. 87. — Au v°, portrait de Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois.

27. — « Lettre de M^r d'Angoulesme au Roy en faveur de Mr de Montmorency. » Copie. — Fol. 88. — Au v°, copie d'une lettre du même au cardinal de Richelieu.

28. — Lettre de M. de la Guiche à Colbert, du 10 juin. — Fol. 89.

29. — Requête adressée à Colbert par la duchesse d'Angoulême et de Joyeuse. — Fol. 91.

30. — Épitaphe de Charles de Valois. — Fol. 94.

31. — Dessin à l'encre de Chine représentant le tombeau de Charles de Valois. — Fol. 95.

32. — Lettre de Marie de Valois au s^{r} Bachot. — Fol. 96.

33. — Armoiries gravées de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. — Fol. 99.

34. — Les seize quartiers de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. — Fol. 100 v° et 101. — Au fol. 101 v°, deux portraits gravés de Charles de Lorraine et indication de documents relatifs à ce prince.

35. — Indication de documents relatifs à Charles de Lorraine. — Fol. 102. — Au v°, portrait gravé de ce prince et note sur son arrivée à Elbeuf, le 30 novembre 1657.

36. — « La déroute généralle des trouppes de monsieur le duc d'Elbeuf, avec la prise de tout son bagage et munitions de guerre, par l'armée du Roy, conduite par monsieur le mareschal de la Force, ensemble la réduction de la ville de Monfraïn en l'obeyssance du Roy, la prise et exécution de mort du vicomte de l'Estrange, gouverneur pour Sa Majesté de la ville et chasteau du Puy en Vallay, et l'emprisonnement de plusieurs seigneurs et capitaines et lettre de monsieur le duc d'Elbeuf à monsieur le mareschal de la Force. » A Paris, de l'imprimerie de Nicolas Alexandre, ruë de la Harpe, au Sauvage, 1632. In-12 de 15 pages. — Fol. 103.

37. — Indication de documents relatifs au duc d'Elbeuf. — Fol. 111.

38. — « Factum pour monsieur le duc d'Elbeuf contre monsieur le duc de Vandosme. » Imprimé. In-8° de 4 pages. Fol. 113.

39. — Requête du duc d'Elbeuf au roi. — Fol. 115.

40. — Lettre du prince d'Elbeuf au marquis de Seignelay(?). De la Bastille, 9 septembre 1682. — Fol. 116.

41. — Lettre du duc d'Elbeuf au marquis de Seignelay. De Paris, 24 mai 1683. — Fol. 120.

42. — Arrêt du conseil d'État touchant la régie des

biens de Charles de Lorraine, chevalier d'Elbeuf. Fol. 122.

43. — Lettre de Marie de Lannoy, abbesse de l'abbaye aux Bois, du 6 janvier 1683. — Fol. 123.

44. — Lettre de M. de Piquigny, religieuse de l'abbaye aux Bois. — Fol. 125.

45. — Mémoire du duc d'Elbeuf touchant le chevalier d'Elbeuf, son fils. Du 8 juin 1683. — Fol. 127.

46. — Lettre du roi au chevalier d'Elbeuf, l'exilant en la terre de Noyan, dans le Maine. De Versailles, 6 mai 1683. — Fol. 128.

47. — Lettre du duc d'Elbeuf au marquis de Seignelay. De Paris, 8 juin 1683. — Fol. 129.

48. — « Mémoire duquel monsieur le duc d'Elbeuf suplie monsieur le marquis de Senelay rendre compte au Roy. Du 9 juin 1683. » — C'est l'original de celui qui est au fol. 127. — Fol. 130.

49. — Lettre du duc d'Elbeuf au marquis de Seignelay. De Paris, 9 juin 1683. — Fol. 133.

50. — Copie d'une lettre du s[r] Le Vallois au duc d'Elbeuf (?), du 8 juin 1683. — Fol. 134.

51. — Requête du duc d'Elbeuf au roi. — Fol. 135.

52. — Lettre du duc d'Elbeuf au marquis de Seignelay. — Fol. 136.

53. — Requête du duc d'Elbeuf au roi. — Fol. 138.

54. — Lettre du chevalier d'Elbeuf au roi. — Fol. 140.

55. — Requête du procureur-général, M. de Harlay, au Parlement tendant à obtenir l'autorisation d'exercer des poursuites contre le prince d'Elbeuf qui s'était battu en duel avec Philippe, chevalier de Savoie. — Fol. 142.

56-59. — Quatre lettres de M. de Harlay, procureur-général, au marquis de Seignelay, du 7 juin au 5 août 1688. — Fol. 143-149.

60. — Copie d'une lettre de la princesse de Vaudemont au R. P. d'Inville. De Milan, 23 juin 1705. — Fol. 151.

61. — Lettre de la princesse d'Harcourt, sans adresse, du 1er novembre 1685. — Fol. 154.

62. — Lettre de la comtesse de Brancas, sans adresse et sans date. — Fol 156.

63. — Placet de la princesse d'Harcourt au roi. — Fol. 158.

64. — Arrêt du Parlement en faveur de Françoise de Brancas, femme d'Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, du 22 mai 1694. — Imprimé. — Fol. 161.

65. — Sonnet sur la mort de Henri, duc de Montmorency; son épitaphe et acrostiche sur sa mort. — Fol. 165.

66. — Autre sonnet sur sa mort. — Fol. 166.

67. — Les seize quartiers de Henri, duc de Montmorency, maréchal de France. — Fol. 167 v° et 168.

68. — Portrait gravé de Henri, duc de Montmorenry. *Moncornet exc.* — Fol. 168 v°.

69. — Indication de documents relatifs à Henri, duc de Montmorency. — Fol. 169.

70. — Portrait gravé de Henri, duc de Montmorency. *M. Lasne sc. et exc.* — Fol. 169 v°.

71. — Lettre de Henri de Montmorency à la reine. De Pézenas, 20 décembre 1612. — Fol. 170.

72. — Lettre du connétable de Montmorency à Phélypeaux. De la Grange des Prés, 21 mars 1613. — Fol. 171.

73. — Minute d'une lettre de la reine au connétable de Montmorency. — Fol. 172.

74-80. — Sept lettres du connétable à la reine, écrites à la Grange des Prés, du 12 avril au 25 août 1613. — Fol. 173-180.

81. — Lettre du connétable à Phélypeaux. De la Grange des Prés, 23 août 1613. — Fol. 181.

82. — Lettre du connétable à la reine. De la Grange des Prés, 5 septembre 1613. — Fol. 182.

83. — Minute d'une lettre de la reine au connétable, du 9 octobre 1613. — Fol. 184.

84-87. — Six lettres du connétable à la reine, écrites à la Grange des Prés, à Beaucaire et à Nîmes, du 12 décembre 1613 au 20 mars 1614. — Fol. 185-188.

88 et 89. — Deux lettres de Henri II, duc de Montmorency à la reine. De Beaucaire, 26 mai, et de Nîmes, 5 juin 1614. — Fol. 189-192.

90. — « Coppie de la lettre escripte à monseigneur de Montmorancy par monsieur le premier président de Thoulouze. » De Toulouse, 18 juin 1614. — Fol. 193.

91. — « Copie de la responce faicte à la susdicte lettre par mondit seigneur de Montmorancy. » — Fol. 193.

92. — « Coppie de la lettre escripte à monsieur le président Faure par monsieur le premier président de Thoulouze, le XVIII[e] juing 1614. » — Fol. 193 v°.

93. — « Coppie de la responce faicte à la susdicte lettre par monsieur le président Dufaure. » De Pézenas, 27 juin 1614. — Fol. 194.

94. — Minute d'une lettre de la reine à Henri II, duc de Montmorency, du 19 juin 1614. — Fol. 195.

95-97. — Trois lettres du duc de Montmorency à la reine, écrites à Pézenas, du 19 juin au 12 juillet 1614. — Fol. 198-202.

98. — Lettre du duc au roi. De Pézenas, 12 juillet 1614. — Fol. 204.

99 et 100. — Deux lettres du duc à la reine. De Beaucaire, 26 et 31 juillet 1674. — Fol. 205-207.

101. — Minute d'une lettre de la reine au duc, du 8 août 1614. — Fol. 212.

102. — Minute d'une lettre du roi au duc d'Uzès. De Saumur, 8 août 1614. — Fol. 213.

103. — Lettre du duc de Montmorency à la reine. De Beaucaire, 9 août 1614. — Fol. 215.

104 et 105. — Minute de deux lettres de la reine au duc, écrites à Angers et à Nantes, le 11 et le 18 août 1614. — Fol. 219-223.

106 et 107. — Deux lettres du duc à la reine. De Pézenas, 22 août 1614. — Fol. 226-230.

108 et 109. — Minute de deux lettres de la reine au duc. Du Mans, 6 septembre 1614, et de Paris, du 25 septembre. — Fol. 232-234.

110-113. — Quatre lettres du duc à la reine, écrites à Pézenas, du 29 septembre au 14 octobre 1614. — Fol. 235-239.

114-116. — Trois lettres du duc au roi, écrites à Pézenas, du 14 au 25 octobre 1614. — Fol. 240-244.

117. — Copie d'une lettre du duc. De Montpellier, 1er novembre 1614. — Fol. 246.

118. — Lettre du duc au roi. De Montpellier, 28 octobre 1614. — Fol. 247.

119. — Lettre du duc à la reine. De Montpellier, 28 octobre 1614. — Fol. 250.

120. — Lettre du duc au roi. De Montpellier, 29 octobre 1614. — Fol. 251.

121. — Copie d'une lettre du duc au comte de Grignan. De Montpellier, 1er novembre 1614. — Fol. 252.

122. — Lettre du duc à la reine. De Montpellier, 29 octobre 1614. — Fol. 254.

123. — Minute d'une lettre de la reine au duc, du 29 octobre 1614. — Fol. 255.

124. — Lettre du duc à Phélypeaux. De Montpellier, 1er novembre 1614. — Fol. 257.

125. — Lettre du duc à la reine. De Montpellier, 1er novembre 1614. — Fol. 258.

126. — Lettre du duc au roi. De Montpellier, 1er novembre 1614. — Fol. 261.

127. — Minute d'une lettre du roi ou de la reine au duc, du 2 novembre 1614. — Fol. 262.

128. — Lettre du duc à la reine. De Beaucaire, 16 novembre 1614. — Fol. 263.

129 et 130. — Minute de deux lettres du roi au duc, du 19 et du 26 novembre 1614. — Fol. 266-270.

131. — Lettre du duc au roi. De Pézenas, 11 décembre 1614. — Fol. 272.

132 et 133. — Deux lettres du duc à la reine. De Pézenas, 17 et 18 décembre 1614. — Fol. 275-276.

134-136. — Trois lettres du duc au roi. De Pézenas, 15, 17 et 18 décembre. — Fol. 277-280.

137. — Lettre du duc à la reine. De Pézenas, 20 décembre 1614. — Fol. 281.

138. — Lettre du duc au roi. De Pézenas, 22 décembre 1614. — Fol. 282.

139. — Minute d'une lettre de la reine ou du roi au duc, du 27 janvier 1615. — Fol. 283.

140. — Lettre du duc au roi. De Rouen, 15 juillet 1615. — Fol. 284.

141. — Lettre du duc à la reine. De Beaucaire, 13 octobre 1615. — Fol. 285.

142. — Lettre du duc à Phélypeaux. De Beaucaire, 20 décembre 1615. — Fol. 286.

143 et 144. — Deux lettres du duc à la reine. De Béziers, 11 janvier 1617, et de Toulouse, 1er mai 1616. — Fol. 287-288.

145. — Lettre du duc au roi. De Toulouse, 1er mai 1616. — Fol. 289.

146. — Minute d'une lettre du roi ou de la reine au duc, du 19 mai 1616. — Fol. 290.

147. — Lettre du duc au roi. De Vauvert, 23 mai 1616. — Fol. 291.

148 — Lettre du duc à la reine. De Beaucaire, 27 mai 1616. — Fol. 292.

149 — Lettre du duc au roi. De Beaucaire, 27 mai 1614. — Fol. 293.

150 et 151. — Minute d'une lettre du roi au duc et d'une autre lettre à la chambre de Castres, du 2 mai 1616. — Fol. 294.

152 et 153. — Minute de deux lettres écrites au roi, du 13 mai 1616. — Fol. 295.

154. — Lettre du duc à la reine. De Béziers, 18 février 1617. — Fol. 297.

155 et 156. — Minute d'une lettre au duc et d'une autre à M. de Ventadour, du 11 septembre 1618. — Fol. 299.

157. — Lettre du duc au roi. De Toulouse, 20 janvier 1619. — Fol. 300.

158. — Lettre du duc à Phélypeaux. Toulouse, 20 janvier 1609. — Fol. 301.

159. — Lettre du duc au roi. Du St-Esprit, 1er mai 1621. — Fol. 302.

160. — Indication de documents relatifs au duc de Montmorency. — Fol. 304 — *Au* v°, portrait gravé du duc. *G. Rousselet sc.*, et copie d'une lettre écrite par lui à sa femme, le 30 octobre 1632.

161. — Indication de documents relatifs au duc de Montmorency. — Fol. 305.

162. — Portrait gravé du duc. A Paris, chez Daret. 1652. — Fol. 307.

163. — Portrait équestre du duc. Gravé. — Fol. 307 v°.

164. — Portrait gravé du même. *Daret sc. ex.* — Fol. 308.

165. — Tombeau gravé de Henri II, duc de Montmorency, par Anguier. — Fol. 308 v°.

166. — Dessin représentant le même tombeau, avec quelques variantes. — Fol. 309.

167. — Gravure représentant une pyramide avec ces mots : *Mausolée érigé à la mémoire immortelle du duc de Montmorency par la chaste Arthémise, sa digne épouse.* — Fol. 311.

168. — « Lettres de don des biens de feu monseigneur de Montmorency et arrests de vérification sur icelles. » A Paris, chez Pierre Rocolet, M. DC. XXXIII. Imprimé. In-12 de 31 pages. — Fol. 312.

169. — Récit relatif aux derniers moments du duc de Montmorency. — Fol. 328.

170. — Épitaphe de Marie des Ursins, femme de Henri II de Montmorency. Imprimée. — Fol. 329.

171. — Portrait gravé d'Emmanuel, comte de Crussol, duc d'Uzès. — Fol. 330.

172. — « Information faicte par nous Siméon Estienne de Popian, evesque et comte de Caors, commissaire a ce depputé par le Roy, chef et souverain grand maistre de l'ordre du benoist St-Esprit par lettres patentes de Sa Majesté données à Paris soubz le scel de sondit ordre, le septiesme jour de febvrier an mil six cens unze, sur la religion catholicque, apostolicque et romaine, vie, mœurs et aige de hault et puyssant seigneur messire Emanuel de Crussol, duc d'Uzaïs et pair de France, en laquelle ont esté ouys les tesmoings y nommez par nous... » — Fol. 331.

173. — Les seize quartiers d'Emmanuel, comte de Crussol, duc d'Uzès. — Fol. 338 v°-339.

174. — Minute d'une lettre de la reine-mère au duc d'Uzès, du 20 octobre 1610. — Fol. 341.

175. — Lettre du duc d'Uzès à la reine, sans date. — Fol. 342.

176 et 177. — Deux lettres du duc d'Uzès à Phélypeaux, la première écrite à Assier, le 15 décembre 1610, et l'autre sans date. — Fol. 343-344.

178. — Minute d'une lettre de la reine au duc d'Uzès, du 5 février 1610. — Fol. 345.

179. — Lettre du duc d'Uzès à la reine, sans date. — Fol. 346.

180. — Lettre du duc d'Uzès à Phélypeaux. D'Uzès, 12 mars. — Fol. 348.

181-183. — Minute de trois lettres de la reine au duc et à la duchesse d'Uzès, du 14 février 1613. — Fol. 350.

184. — Lettre du duc d'Uzès à Phélypeaux. D'Assier, 17 mars 1613. — Fol. 352.

185. — Lettre du duc d'Uzès à la reine. D'Assier, 17 mars 1613. — Fol. 354.

186. — Minute d'une lettre de la reine au duc d'Uzès, du 12 avril 1613. — Fol. 356.

187-190. — Quatre lettres du duc d'Uzès à Phelypeaux. D'Assier, 17 juin et 5 août 1613 et 6 mai, et de S[t]-Sulpice, 8 juillet 1614. — Fol. 357-362.

191. — Lettre du duc d'Uzès à la reine. De S[t]-Sulpice, 8 juillet 1614. — Fol. 363.

192. — Lettre du duc d'Uzès au roi. De Paris, 1[er] octobre 1620. — Fol. 364.

193. — Portrait gravé de Henri de Gondy, duc de Retz, marquis de Belle-Isle. *A. Pezey pinx. Cl. Duflos sc* — Fol. 366. — Au v°, ses armoiries gravées.

194. — Les seize quartiers de Henri de Gondy, duc de Retz. — Fol. 367 v°-368.

195. — Indication de documents relatifs à Henri de Gondy. — Fol. 369.

196. — « Description d'une isle appellée Bel' Isle deppendant autresfois de l'abbaye de Kimperlay en la basse Bretagne. » — A la fin de cette description, copie d'une lettre du duc de Retz au s[r] Peretz, conseiller au parlement de Provence, du 25 mars 1636, et copie d'une lettre de frère Césarée de Rosgoff au même, du 28 mars 1636. — Fol. 370.

CATALOGUE

DE

TITRES ORIGINAUX

RELATIFS AUX DUCS D'ORLÉANS

(TROISIÈME ARTICLE. — Voy. t. XXIII, p. 236 et t. XXIV, p. 61).

---

379. — [1415, 30 septembre]. — Compte des robes et houppelandes. fournies au duc d'Orléans par Pierre le Garsonnet.

380. — [1416, 2 mai]. — « Cy après s'ensuivent les parties de solliers, bottes et houseaulx que Guillaume le Vasson, cordouanier et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans a bailliez et délivrez pour mondit seigneur le duc, mesdamoiselles Marguerite et Jehanne d'Orléans, ses suer et fille, pour le bastart d'Orléans et autres..... »

381. — [1416, 2 mai]. — « Cy après s'ensuivent les façons de robes, chapperons, pourpoins et autres abis que Jean le Fisseau, dit l'estudiant, tailleur et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans a faiz pour icellui seigneur, mesdamoiselles Marguerite et Jehanne d'Orléans, ses suer et fille, pour le bastart d'Orléans et autres.... »

382. — [1417, n. st., 1er février]. — Quittance de Jean, comte d'Angoulême, de la somme de 1427 livres, 10 sous

tournois, reçue de Pierre Renier, « pour icelle somme convertir et emploier par nous et autres frais de nous et de pluseurs autres estans de par nostredit seigneur et frère en ostaiges ou pays d'Angleterre. »

383. — [1417, 15 juin]. — Jean, bâtard d'Orléans, reconnaît avoir reçu de Pierre Renier une houppelande fourrée, deux paires de chausses et un pourpoint.

384. — [1417, 11 août]. — Quittance de Jean d'Orléans, pelletier, de la somme de 40 sous tournois, pour avoir fourré des houppelandes pour le bâtard d'Orléans et pour Marguerite et Jeanne d'Orléans.

385. — [1418, 10 avril]. — Quittance de Philippe, comte de Vertus, de la somme de 400 livres tournois sur celle de 2500 livres que le régent lui avait fait assigner.

386. — [1419, n. st., 15 janvier]. — « S'enssuivent les parties de pluseurs veaiges faiz par pluseurs personnes cy après déclairez par le commandement et ordonnance de noble homme Jehan de Conctes, dit Minguet, gouverneur des contez de Blois et de Dunois pour monseigneur le duc d'Orléans, luy estant au lieu de Chasteaudun es mois de décembre et de janvier l'an mil CCCC et dix huit pour savoir et enquérir de la convine des Bourguignons ou pais de Chartain et ailleurs es parties de par deça pour doubte du siége qui pour lors estoit devant Tours de par monseigneur le Dauphin. »

387. — [1419, n. st., 22 janvier]. — Quittance de Philippe, comte de Vertus, de la somme de 50 livres parisis.

388. — [1419, 20 juin]. — Quittance de Philippe, comte de Vertus, de la somme de 1,000 livres pour un mois de sa pension.

389. — [1419, 18 juillet]. — « Inventoire fait par le commandement et ordonnance de monseigneur le

prévost d'Orléans, à la requeste de honnorable homme et saige Pierre Gillier, procureur général de monseigneur d'Orléans, par Hervieu Larchier, sergent, et Milet le Chandelier, nottaire de mondit seigneur le duc en son Chastellet d'Orléans dès biens escheuz et advenuz à mondit seigneur le duc par la mort et trespas de feu maistre Robert de Vauvendrin, prestre, doyen du Ponteau de Mer, curé de Sartelie et chanoine de Bayeux, naguères allé de vie à trespassement en ceste ville d'Orléans sans hoir et lesquelx biens ont esté trouvez en l'ostel Pierre le Royer à Orléans, à l'enseigne du Chappeau roigé, l'an mil CCCC et dix-huit, le dimenche second jour d'octobre. »

390. — [1420, 9 mai]. — Philippe, comte de Vertus, reconnaît devoir à Jean Chomery, secrétaire du duc d'Orléans, la somme de 50 livres tournois reçue de lui en prêt.

391. — [1421, n. st., 18 janvier]. — Présentation par Charles, duc d'Orléans, à Robert, élu évêque de Chartres, de Jean Langlois pour les fonctions de chapelain de la cour de Blois, vacantes par la résignation de Philippe de Villebresme et sa nomination par l'évêque de Chartres.

392. — [1422, n. st., 2 janvier]. — « C'est l'assiette de la taille des hommes et femmes de chief et de corps de monseigneur le duc d'Orléans des nouveaux abonnez en la terre de Moneste sur Chier faicte par moy Jehan Boutet, garde desdiz hommes et femmes, présens ad ce Macé Augier, sergent de mondit seigneur en la terre de Moneste, Jehannot Quarré, Matiu Quarré et Estienne Pillaut, le II[e] jour de janvier l'an mil CCCC vint et ung. »

393. — [1422, 28 juin]. — Quittance de Perrinet Guibert, changeur à Bourges, de la somme de 10 écus d'or à la couronne, prix d'un anneau d'or garni d'un diamant, acheté pour Jeanne d'Orléans, pour les noces du bâtard d'Orléans.

394. — [1422, 16 septembre]. — Donation par le dauphin Charles, régent, à Charles, duc d'Orléans, des produits de la vente du sel dans les duchés d'Orléans et de Valois, comtés de Blois et de Dunois, villes de Coucy, Château-Porcien, Épernay, Sézanne, etc.

395. — [1423, 28 mai]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, de la somme de 240 livres tournois à lui allouée par le roi pour la fortification du château de St-Brisson.

396. — [1427, n. st., 12 avril]. — Acte de Charles, duc d'Orléans, donnant décharge au maître des forêts du comté de Blois de la quantité de chauffage fournie aux châteaux de Blois et des Montis pendant l'année précédente.

397. — [1427, 17 octobre]. — Vidimus d'un mandement de Charles VII renouvelant au duc d'Orléans la donation qu'il lui avait faite de la vente du sel dans les duchés d'Orléans et de Valois, etc. Ledit vidimus est du 29 octobre 1427.

398. — [1427, 22 octobre]. — « S'ensuivent les noms de pluseurs hommes et femmes lesquelx souloient estre taillables à monseigneur le duc d'Orléans, conte de Bloys, lesquelx hommes et femmes sont les ungs fustez des suites de mondit seigneur, les autres pouvres mendians et les autres mors et n'avoient riens, comme ont relaté et certiffié Martin Mouthon, Estienne, son frère, Macé Damont et Estienne de Trellay, hommes de corps de mondit seigneur, lesquelx en ceste présente année ont imposé la taille des hommes et femmes de mondit seigneur qui sont ou roule d'iceulx qui furent mis hors de la prévosté de Millançay. »

399. — [1428, n. st., 8 janvier]. — Quittance de Charles, duc d'Orléans, de la somme de 10 écus d'or dépensés pour sauf-conduits délivrés à quelques-uns de ses gens et serviteurs venant d'Angleterre en France.

400. — [1430, 14 décembre].—Vidimus d'une donation de 1000 livres tournois de pension par an faite par Charles, duc d'Orléans, à Jean, bâtard d'Orléans. Ledit vidimus est du 13 mars 1431.

401. — [1431, n. st., 14 janvier]. — Décharge donnée par Charles, duc d'Orléans, à Regnault de la Pradelle, maître des eaux et forêts, du bois livré par lui pour le chauffage de l'hôtel de Jean, bâtard d'Orléans.

402. — [1431, n. st., 5 mars]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, de la somme de 1000 saluts d'or, de 70 au marc, « que naguères nous avons fait délivrer au royaume d'Angleterre pour les affaires d'icelui monseigneur le duc » [d'Orléans].

403. — [1431, 27 avril]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, de la somme de 600 livres à lui allouée par le roi.

404. — [1431, 20 juin]. — Mandement de Charles duc d'Orléans, aux gens de ses comptes leur enjoignant de déduire de la recette de son trésorier général, Jacques Barbier, la somme de 1000 saluts d'or, du poids de 70 au marc, pour laquelle le duc de Suffolk s'était porté caution et qui lui avait été remise par Jean, bâtard d'Orléans.

405. — [1431, 29 octobre]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à Pierre Taillebois, receveur de son domaine du comté de Blois, lui enjoignant de livrer à Jean, bâtard d'Orléans, la quantité de 20 muids de froment pendant 3 ans.

406. — [1431, 29 octobre]. — Donation par Charles, duc d'Orléans, à Jean, bâtard d'Orléans, de la somme de 90 écus d'or.

407. — [1432, n. st., 14 mars]. — Ordonnance de Charles, duc d'Orléans, réglant les coupes et les ventes de bois dans ses domaines du comté de Blois.

408. — [1432, 5 novembre]. — Acte par lequel Jean,

bâtard d'Orléans, déclare avoir vendu 21 muids de seigle et 15 muids de froment pour se procurer la somme nécessaire pour un voyage qu'il devait faire en Bretagne de la part du duc d'Orléans.

409. — [1432, 8 décembre]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, de la somme de 750 florins, monnaie du Dauphiné, reçue par lui des gens des trois États du Dauphiné, sur la somme de 1000 livres tournois imposée pour la défense de Lagny-sur-Marne.

410. — [1433, 25 mai]. — Acte par lequel Jean, bâtard d'Orléans, reconnaît avoir reçu pour le chauffage de son hôtel certaine quantité de bois.

411. — [1433, 31 juillet]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, de la quantité de 20 muids de froment.

412. — [1436, n. st., 31 janvier]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, de la somme de 1800 moutons d'or que le roi lui avait accordés pour les dépenses faites par lui dans un voyage à Melun.

413. — [1436, 30 octobre]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à son trésorier général, Jacques Boucher, lui enjoignant de payer la somme de 7 saluts d'or à des archers de la compagnie du bâtard d'Orléans, qui étaient allés à Vatan chercher des pierreries qu'il avait laissées en gage à des Lombards, à Avignon, et que Hue de St-Mars, désigné pour aller les retirer, avait été obligé de déposer à Vatan, « pour doubte d'estre destroussez et prins par certaines gens de guerre estans lors sur le chemin et environ la ville de Blois... »

414. — [1437, avril]. — « S'ensuivent les requestes faictes à nous, Charles, duc d'Orliens, etc., et à nous aportées par Jehan Hardoin, nostre serviteur, en la ville de Londres, au mois d'avril l'an mil CCCC trente sept après Pasques. »

415. — [1437]. — État de sommes dues au duc d'Orléans à Chauny et dans les pays voisins.

416. — [1439, n. st., 17 mars]. — Ratification par Jean, comte d'Angoulême, de la donation du comté de Dunois et vicomté de Châteaudun faite à Jean, bâtard d'Orléans, par le duc d'Orléans.

417. — [Vers 1440]. — « C'est l'assiete et impost faiz en la chastellenie de Chauny par nous, Amé de Sarrebruche, seigneur de Commercy, Jehan, sire de Fontaines, Mansart d'Aisne, chevaliers, et Jehan d'Ay, chanoine de Paris, conseilliers de monseigneur le duc d'Orléans et commissaires de par icellui seigneur à mectre sus l'aide nagaires octroyé par le roy nostre sire audit monseigneur le duc à lever sur ses terres et païs pour ravoir et rachecter monseigneur le conte d'Angoulesme qui est en hostage devers le duc de Clarence et autres anglois nagaires venuz ou royaume de France. »

418-421. — [1441, 2 juillet-5 août]. — Comptes de bouche du duc d'Orléans.

422 et 423. — [1442, 8 mai]. — Donation faite par Charles VII au duc d'Orléans de toutes les sommes qu'il avait reçues pendant sa captivité en Angleterre et qui provenaient des aides de ses terres, villes et seigneuries. — Le n° 423 est un vidimus de cette donation.

424-434. — [1443, 3-13 juin]. — Comptes de bouche de la duchesse d'Orléans.

435. — [1444, n. st., 18 février]. — « C'est la déclaracion des draps de laine et autres choses qui ont esté bailliez et délivrez par Jehan le Gantier, argentier de monseigneur le duc d'Orléans, tant pour mondit seigneur le duc, comme pour madame la duchesse d'Orléans sa femme et pour les gentilz hommes, damoiselles et autres gens, officiers et servitteurs des hostelz desdis seigneur et dame, et par leur ordonnance et commandement, depuis le mercredi XVI[e] jour d'octobre l'an mil CCCC quarante trois jusques au mardi XVIII[e] jour du

mois de février ensuivant ou dit an, l'un et l'autre des dis jours inclus. » — Pièce incomplète à la fin.

436. — [1444, 23 juin]. — « Dons et aumosnes depuis le XXVIII[e] jour de novembre l'an mil IIII[c]XLII jusques au VIII[e] jour de juing l'an mil IIII[c]XLIIII. » — Approuvé le 23 juin.

437. — [1444, 21 juillet]. — « C'est la déclaration des draps de laynes et autres choses qui ont esté bailliées et délivrées par Jehan le Gantier, argentier de monseigneur le duc d'Orléans, tant pour mondit seigneur le duc comme pour les gentilz hommes, officiers et serviteurs de l'ostel d'icellui seigneur et par son ordonnance et commandement depuis le XI[e] jour du mois de juillet l'an mil CCCC quarante quatre jusques au XVII[me] jour dudit mois de juillet incluz prouchain après ensuivant oudit an. » — Approuvé le 21 juillet.

438 et 439. — [1445, n. st., 11 février]. — Deux vidimus d'une donation par Charles VII au duc d'Orléans et au comte d'Angoulême de tous les revenus de la gabelle dans les duchés d'Orléans et de Valois, dans les comtés de Blois et de Dunois et dans toutes les terres leur appartenant. Le 1[er] vidimus est du 21 février ; le 2[e] du 10 mars suivant.

440. — [1445, 22 juin]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, aux gens de ses comptes leur enjoignant de déduire des recettes de son trésorier général la somme de 730 écus d'or qu'il avait empruntée à Jean le Fuzelier pour la rançon du comte d'Angoulême.

441. — [1446, 24 juin]. — « Exploiz appartenans à monseigneur le duc d'Orléans et de Valoys escheuz au siége de Crespy en Valois par devant nous Rigault, seigneur de Fontaines, chevalier, gouverneur et bailli de Valoys et nostre lieutenant, illec extrait du registre dudit bailliage pour ung an commençant le jour de feste

saint Jehan Baptiste l'an mil CCCC quarante cinq et finissant cedit jour mil CCCC XLVI. »

442. — [1446, 4 juillet]. — Mandement de Jean le Fuzelier, général conseiller du duc d'Orléans à Jean Chardon, trésorier général dudit duc, pour lui enjoindre de payer au comte d'Angoulême la somme de 500 écus d'or.

443. — [1448, n. st., 1er mars]. — Compte des dépenses de la maison du comte d'Angoulême, pendant le mois de février 1448. — Approuvé le 1er mars.

444-448. — [1449, juillet-octobre]. — Gages de gens et serviteurs du duc d'Orléans pendant les mois de juillet-octobre.

449. — [1449, 23 août]. — Mandement de Jean, bâtard d'Orléans, à Albert Legras, vicomte de Pontautou, pour le paiement à Freteval, son poursuivant, de la somme de 45 livres tournois.

450. — [1449, 4 octobre]. — « Parties extraordinaires paiées par l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans et de Milan par Jehan Doulcet, maistre de la chambre aux deniers dudit seigneur pour et ou nom de Jehan Chardon, trésorier et receveur général des finances dudit seigneur en son absence, en dons que mondit seigneur a fais depuis le cinquiesme jour de novembre mil CCCC quarante huit, jusques au douziesme may après ensuivent. » — Approuvé le 4 octobre.

451-454. — [1449, décembre-1450, n. st., janvier]. — Gages des gens et serviteurs du duc d'Orléans pendant les mois de décembre 1449 et janvier 1450.

455. — [1450, n. st., 31 janvier]. — Mandement de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, au vicomte de Gournay, pour lui enjoindre d'imposer les habitants de sa vicomté afin de payer les charretiers, charpentiers, manœuvres et autres ouvriers qui avaient travaillé aux fortifications de Gournay.

456. — [1450, n. st., 5 février]. — « Mises faictes par Bernard Vilot, procureur de monseigneur d'Orléans à Blois pour les causes, affaires et besoingnes de mondit seigneur. »

457-459. — [1450, n. st., février-mars]. — Gages des gens et serviteurs du duc d'Orléans pendant les mois de février et mars 1450.

460 et 461. — [1450, 19 et 20 avril]. — Comptes de bouche du duc d'Orléans.

462. — [1450, 1er mai]. — Gages des gens et serviteurs du duc d'Orléans pour le mois de mai.

463. — [1450, 1er août]. — « Parties extraordinaires paiées par Jehan Chardon, trésorier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc d'Orléans, touchant les dons faiz par mondit seigneur et menus voiages fais par l'ordonnance de mondit seigneur pour ung mois entier commencent le premier jour de juillet l'an mil CCCC cinquante. » — Approuvé le 1er août.

464. — [1450, 4 octobre]. — « Parties extraordinaires payées par Jehan Chardon, trésorier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc d'Orléans, touchant dons et autres parties faittes par l'ordonnance de madame la duchesse depuis le IIIme jour d'octobre mil CCCC XLIX jusques au dernier jour de mars après enssuivent. »

465 et 466. — [1450, 27 octobre]. — Deux quittances de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes et de Vertus, l'une de 13 livres, 6 sous, 8 deniers parisis ; l'autre de 107 livres, 14 sous, 8 deniers parisis.

467. — [1450, 16 novembre]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, de la somme de 442 livres tournois.

468. — [Vers 1450]. — Compte de bouche du duc d'Orléans, du 24 mars.

469. — [Vers 1450]. — Pièces relatives au « procès de Sézanne. »

470. — [Vers 1450]. — Fragments de comptes.

471. — [1451, n. st., 20 janvier]. — Quittance de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, de la somme de 100 livres tournois pour sa charge de capitaine de la ville et du château de Blois.

472. — [1451, n. st., 16 février]. — « Parties paiées par Jehan Chardon, trésorier et receveur général des finances de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., touchant les dons et voiages fais par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur pour ung mois entier, commencent le premier jour de janvier l'an mil CCCC cinquante et finissent le dernier jour d'icellui mois. » — Approuvé le 16 février.

473. — [1451, n. st., 21 février]. — Don de la somme de 200 livres tournois fait par Charles, duc d'Orléans, à Jean Grente, écuyer, en considération de ses services.

473 *bis*. — [1451, n. st., 19 mars]. — « Achat de vins fait par Jehan Chardon, trésorier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, au mois de février l'an mil CCCC cinquante pour iceulx vins estre donnez et distribuez aux gens du grand conseil du Roy nostre sire. » — Approuvé le 19 mars.

474. — [1451, n. st., 4 avril]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 300 écus d'or, somme qu'il avait dépensée pour les réparations de la forteresse de Châteauregnault.

475. — [1451, 10 juin]. — Quittance de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, de la somme de 15 livres, 10 sous parisis.

476. — [1451, 15 septembre]. — Autre de la même de 300 livres tournois.

477. — [1451, 2 octobre]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 100 livres tournois pour ses gages de capitaine du château de Blois.

478 — [1452, n. st., 23 janvier]. — Acte par lequel Jean, comte de Dunois, reconnaît que sur la somme de 10000 écus d'or qu'il devait à Charles, duc d'Orléans, pour l'achat de la châtellenie de Châteauregnault, il lui a été déduit 1700 écus d'or qu'il avait prêtés audit duc d'Orléans.

479. — [1452, 19 juillet]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 287 livres tournois pour le paiement de 100 lances de la compagnie dont il était capitaine.

480. — [1452, juillet-1453, janvier]. — Gages des gens et serviteurs du duç et de la duchesse d'Orléans pendant les mois de juillet 1452-janvier 1453.

481. — [1453, n. st., 3 janvier]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 300 livres tournois pour le paiement des 100 lances de la compagnie dont il était capitaine.

482. — [1453, n. st., 14 janvier]. — Vidimus d'un mandement de Jean, comte d'Angoulême, au châtelain de Romorantin, pour lui ordonner de ne lever sur ses sujets de Romorantin que la moitié de la taille, soit 7 livres tournois, à laquelle ils étaient taxés.

483 et 484. — [1453, n. st., février-mars]. — Gages des gens et serviteurs du duc et de la duchesse d'Orléans pendant les mois de février et de mars.

485. — [1453, 27 avril]. — Don fait par Jean, comte d'Angoulême, à Jean Bouret, receveur de la châtellenie de Romorantin, de la somme de 160 livres tournois, en considération de ses services.

486. — [1453, avril]. — Gages des gens et serviteurs du duc et de la duchesse d'Orléans pendant le mois d'avril.

487. — [1453, avril]. — « En la ville de Rouen par treshault et puissant prince monseigneur le duc d'Orléans, de Milan et de Vallois, etc., pendant que ilec on

tenoit l'eschiquier l'an mil CCCC cinquante trois après Pasques fut envoyé Regnault de l'Estelle, conseillier d'icelui seigneur, pour avoir consultacion avec les autres conseilliers et officiers dudit seigneur en Normandie. »

488. — [1453, mai]. — Gages des gens et serviteurs du duc et de la duchesse d'Orléans pendant le mois de mai.

489. — [1453, 21 décembre]. — Quittance de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, de la somme de 105 livres, 16 sous, 8 deniers tournois.

490. — [1454, n. st., 8 avril]. — « Monstre des gens d'armes de la grant ordonnance de la charge et retenue de monseigneur le conte de Dunois. »

491. — [1454, 24 mai]. — « Ordonnances faictes par monseigneur le duc d'Orléans et de Milan touchant le fait de ses finances. »

492. — [1454, 18 juin]. — Quittance des conseillers du roi sur le fait des finances de la somme de 400 livres tournois de la part de Jean, bâtard d'Orléans.

493. — [1455, n. st., 14 février]. — Quittance de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, de la somme de 1100 livres tournois.

494. — [1455, n. st., 24 juillet]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 300 livres tournois par le paiement des 300 lances de la compagnie dont il était capitaine.

495. — [1455, 4 octobre]. — Quittance de Marguerite d'Orléans de la somme de 1300 livres tournois.

496. — [1456, mars]. — Gages des officiers et serviteurs du duc et de la duchesse d'Orléans pendant le mois de mars.

497. — [1456, n. st., 11 juin]. — Quittance de Robert Gieffroy, pelletier, de la somme de 134 livres, 17 sous, 10 deniers tournois pour fourrures fournies au duc d'Orléans.

498. — [1456, juin]. — Gages des officiers et serviteurs du duc et de la duchesse d'Orléans pendant le mois de juin.

499. — [1456, 14 juillet]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 300 livres tournois pour le paiement de 100 lances de sa compagnie.

500. — [1457, n. st., 17 mars]. — « Parties payées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, etc., par l'ordonnance et commandement d'icellui seigneur, tant en deniers à lui baillez contens et à madame la duchesse pour faire leurs plaisirs comme en dons, voyages et despense commune pour tout le mois de février l'an mil CCCC cinquante six. » — Approuvé le 17 mars.

501. — [1457, n. st., 8 avril]. — Autre pour le mois d'avril. — Approuvé le 8 avril.

502. — [1457, 14 mai]. — Autre pour le mois de mai. — Approuvé le 14 mai.

503. — [1457, 10 juin]. — Autre pour le mois de juin. — Approuvé le 10 juin.

504. — [1457, 17 juin]. — Mandement de Jean le Flament, conseiller du duc d'Orléans, à Michel Gaillart, trésorier dudit duc, pour le paiement au comte d'Angoulême de la somme de 1600 écus d'or.

505. — [1457, 4 juillet]. — « Parties payées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, par l'ordonnance et commandement d'icellui seigneur, tant en deniers à lui baillez contens et à madame la duchesse pour faire leurs plaisirs et voulentez, comme en dons, voyages et despense commune pour tout le mois de juing l'an mil CCCC cinquante sept. » — Approuvé le 4 juillet.

506. — [1457, 9 août]. — Autre pour le mois de juillet. — Approuvé le 9 août.

507. — [1457, 5 septembre]. — Autre pour le mois d'août. — Approuvé le 4 septembre.

508. — [1457, 9 septembre]. — Autre pour le mois de septembre. — Approuvé le 9 septembre.

509. — [1457, 1er décembre]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 200 livres tournois pour ses gages d'un an comme capitaine de Blois.

510. — [1458, n. st., 26 février]. — Compte de bouche du duc d'Orléans, du 26 février 1458.

511. — [1458, 15 octobre]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 270 livres tournois pour les gages de 6 hommes d'armes de sa compagnie.

512. — [1459, n. st., 24 janvier]. — Autre du même de la somme de 300 livres tournois pour le paiement de 100 lances de sa compagnie.

513. — [1459, 25 mai]. — Compte de dépenses de Jean, comte d'Angoulême. — Manque le commencement de la pièce.

514. — [1459, 29 juin]. — « Amendes arbitraires venues et escheues en prévosté foraine à Crespy en Valois, par devant nous Jehan de Crois..., prévost forain de ladicte prévosté pour monseigneur le duc d'Orléans depuis le jour et terme de la saint Jehan Baptiste l'an mil CCCC cinquante sept jusques au jour et terme de la saint Jehan Baptiste l'an mil CCCC cinquante neuf... »

515. — [1459, 22 septembre]. — « Parties payez par Jamet Hubelin, commis par monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, etc., à l'office de son trésorier pour le moys de juillet l'an mil CCCC cinquante neuf. » — Approuvé le 22 septembre.

516. — [1459, 27 décembre]. — Acte par lequel Charles, duc d'Orléans, notifie aux gens de ses comptes que des 100 livres tournois à lui données par le chapitre de

St-Sauveur de Blois et des 100 écus d'or donnés par le chapitre de St-Aignan d'Orléans, à l'occasion de la naissance de sa belle-fille, il a fait présent à la duchesse, sa femme, des 100 livres tournois, et à Marguerite de Husson, femme de Georges de Brilhac, son chambellan, des 100 écus d'or.

517. — [1460, n. st., 25 janvier]. — « Parties paiées par Jamet Hubelin, l'un des commis par monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, à l'office de son trésorier pour tout le mois de novembre l'an mil CCCC cinquante neuf. » — Approuvé le 25 janvier.

518. — [1460, n. st., 27 janvier]. — Vidimus de lettres patentes de Charles VII accordant au duc d'Orléans, pour un an, les revenus des greniers à sel d'Orléans, Blois, Châteaudun, Joinville, Sully, Sézanne, Épernay, Coucy et la Ferté-Milon. — Ledit vidimus est du 31 janvier suivant.

519. — [1460, n. st., 28 février]. — Quittance de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, de la somme de 600 livres tournois.

520. — [1460, 25 octobre]. — « Ce sont les noms des manans et habitans en la paroisse d'Orcheze qui sont redevables chascun an de droit de taille envers monseigneur le duc d'Orléans, conte de Blois, à cause de sondit conté de la somme de cinq solz tournois chascune personne. »

521. — [1460, 23 décembre]. — Vidimus de lettres patentes de Charles VII accordant au duc d'Orléans, pour un an, les revenus des greniers à sel d'Orléans, Blois, Châteaudun, Joinville, Sully, Sézanne, Épernay, Coucy et la Ferté-Milon. — Ledit vidimus est du 24 janvier 1461.

522. — [1461, n. st., .. février]. — Remise faite par Marie, duchesse d'Orléans, à Robin Alan, fermier des

cuirs à Caen, de la somme de 60 livres tournois qu'il redevait sur sa ferme à ladite duchesse.

523. — [1461, n. st., 14 mars]. — Consultation et arrêt au sujet du procès pendant entre le comte de Laval et la comtesse de Dunois sur le fait des terres et seigneuries de Gournay, la Ferté-en-Bray et Gaillefontaine.

524. — [1461, n. st., 26 mars]. — Requête des habitants de St-Pierre aelle (St-Pierre-Aigle?) au duc d'Orléans, pour lui remontrer que leur ville ayant été ruinée par les guerres et ne contenant plus que 24 feux au lieu de 140 et 160 qu'il y avait auparavant et que malgré cette dépopulation, son grenetier exige d'eux les mêmes redevances en avoine, et lui demander d'être taxés chacun à 2 aissins d'avoine et à deux poules.

525-531. — [1461, 9-30 avril]. — Comptes de bouche du duc et de la duchesse d'Orléans.

532. — [1462, n. st., 20 janvier]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 100 livres tournois pour 6 mois de ses gages comme capitaine de Blois.

533-544. — [1462, 9-30 avril]. — Comptes de bouche du duc et de la duchesse d'Orléans.

545. — [1462, 20 mai]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 100 livres tournois pour 6 mois de ses gages comme capitaine de Blois.

546. — [1463, 7 mai]. — Mandement de Charles, duc d'Orléans, à Pierre de Refuge, son trésorier général, lui prescrivant de payer aux marguilliers de l'église de St-Solempne de Blois la somme de 100 livres tournois.

547. — [1463, 13 juin]. — Gages des gens, officiers et serviteurs du comte d'Angoulême pour 6 mois commençant au 1er juillet 1463. — État dressé et approuvé le 13 juin.

548. — [1464, n. st., 9 mars]. — « Roole des parties paiées pour le mois de janvier mil CCCC soivante trois par maistre Macé Guernadon, trésorier et receveur gé-

néral de toutes les finances de monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, etc., par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur tant en deniers baillez content, dons, voyaiges que despenses. »

549. — [1464, 30 septembre]. — Quittance de Jean de Lut, orfèvre du duc d'Orléans, de la somme de 86 livres, 3 sous, 3 deniers tournois pour objets d'orfévrerie qu'il lui avait vendus.

550. — [1464, 25 octobre]. — Quittance de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, de la somme de 1300 livres tournois.

551. — [1464, 15 novembre]. — Quittance de Jean, comte de Dunois, de la somme de 400 livres tournois pour ses gages de capitaine du château de Coucy.

552. — [1464, 16 novembre]. — Quittance de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, de la somme de 600 livres tournois.

553. — [1464, novembre]. — « Roole des parties paiées ou mois de novembre l'an mil CCCC soixante quatre par maistre Macé Guernadon, conseiller et trésorier général des finances de monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, etc., par l'ordonnance et commandement dudit seigneur, tant en deniers baillez contens, dons, voyaiges que despense commune. »

554. — [1465, n. st., 19 mars]. — Mandement de Marie, duchesse d'Orléans, au gouverneur et bailli d'Orléans, lui enjoignant de faire sans délai une levée de tous ses vassaux bien armés et bien équipés.

555. — [1465, 25 novembre]. — Vidimus d'un acte par lequel Marie, duchesse d'Orléans, fait remise pour 6 ans aux habitants de Cormainville de 7 muids d'avoine sur 13 qu'ils lui devaient et de plus de tous les arrérages de ladite redevance de 13 muids. — Ledit vidimus est du 26 novembre.

556. — [1465, novembre et décembre]. — Gages et dépenses de la maison d'Angoulême.

557. — [1466, n. st., 7 mars]. — « Parties paiées ou mois de janvier l'an mil CCCC soixante et quatre par Andrieu Damian, argentier de feu monseigneur le duc qui Dieu pardont, par l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc. » — Approuvé le 7 mars.

558. — [1466, n. st., 7 mars]. — Autre du même jour. Manque le commencement.

559. — [1466, n. st., 18 mars]. — Vidimus d'un codicille de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, par lequel elle lègue à sa fille, Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault, une rente annuelle de 600 livres tournois. — Ledit vidimus est du 10 janvier 1467.

560. — [1467, n. st., janvier-mars]. — Gages des officiers et serviteurs de la duchesse d'Orléans.

561. — [1467, 3 juillet]. — « Ce sont les frais, mises et dépens fais et soustenus à cause et touchant certain procès criminel fait par Jacques de Gand, commis de par madame la duchesse d'Orléans à l'exercisse de la prévosté de Coucy, de ung nommé Simonnet de Mouson, de l'aaige de XV à XVI ans ou environ, pour avoir esté en la compaignie du petit bastard d'Autheville, comme son paige, quant feu Jehan Grouchet, en son vivant recepveur de Coucy et Chauny, fut occis et mis à mort par ledit bastard et son conseillié, lequel Simonnet, après ce qu'il ot esté grant espace de temps prisonnier et en fers es prisons dudit Coucy fut banny de la terre et seignourye dudit Coucy. »

562. — [1467, octobre-décembre]. — Gages des officiers et serviteurs de la duchesse d'Orléans.

563. — [1468, n. st., 21 janvier]. — « Homage et délay de M. le comte de Dunois, seigneur de Partenay, pour Chastelaillon. »

564 et 565. — [1468, 12-13 août]. — Comptes de bouche de la duchesse d'Orléans.

566. — [1468, octobre-décembre]. — Gages des officiers et serviteurs de la duchesse d'Orléans.

567. — [1469, n. st., 21 janvier]. — « Roole des parties et sommes de deniers ordonnées par madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., estre paiées et bailliées par Michel Gaillart, son trésorier, receveur général et argentier aux chevaliers, escuiers, officiers, dame, damoiselles, nourrisses, femmes de chambre et autres servicteurs estans ordinaires de l'ostel de ladicte dame et noz seigneur et damoiselles ses enffans pour leur livrée et entretenement de robes de ceste présente année commençant au premier jour de janvier l'an mil CCCC soixante huit. » — Approuvé le 21 janvier.

568. — [1469, n. st., 28 février]. — Remise faite par Marie, duchesse d'Orléans, à Fouquet du Bef de la somme de 30 livres tournois qu'il redevait à ladite duchesse sur sa ferme de Méry.

569. — [1469, janvier-mars]. — Gages des gens, officiers et serviteurs de la duchesse d'Orléans.

570. — [1469, 15 avril]. — Marie, duchesse d'Orléans, renouvelle pour 10 ans à Dreux Bude, conseiller et audiencier du roi, les fêtages qui lui avaient été accordés sur certaines maisons de Blois par Charles, duc d'Orléans.

571. — [1470, 13 juin]. — « Roole des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, nos seigneur et damoiselles ses enffans ou mois de may l'an mil CCCC soixante et dix par Michel Gaillart, trésorier et receveur général des finances d'icelle. » — Approuvé le 13 juin.

572. — [1470, 10 novembre]. — Fragment d'un compte

des dépenses de la maison de la duchesse d'Orléans. — Manque le commencement.

573. — [1471, n. st., 2 janvier]. — « Roole des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, nos seigneur et damoiselles ses enffans ou mois de novembre l'an mil CCCC soixante dix, par Michel Gaillart, trésorier et receveur général des finances de ladite dame. » — Approuvé le 2 janvier.

574. — [1471, n. st., 27 janvier]. — Mandement de Marie, duchesse d'Orléans, à Michel Gaillart, receveur général de ses finances, lui enjoignant de verser la somme de 300 livres tournois pour les francs fiefs et nouveaux acquêts levés par ordre du roi.

575. — [1471, n. st., 15 février]. — « Roole des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, nos seigneur et damoiselles ses enffans ou mois de janvier mil CCCC soixante dix par Michel Gaillart, trésorier et receveur général des finances de ladite dame. »

576. — [1471, 9 novembre]. — État des sommes à payer à Jean Rogier et Pierre Rousseau, sergents du bailliage de Blois.

577. — [1471, 13 novembre]. — Quittance de François, comte de Dunois, de la somme de 400 livres tournois, qui lui avait été accordée par la duchesse d'Orléans.

578. — [1472, n. st., 13 février]. — Quittance de Marie, duchesse d'Orléans, de la somme de 1200 livres tournois reçue par elle de Michel Gaillart, son receveur général.

579. — [1472, 9 avril]. — Mandement de Simon Musset, lieutenant général du gouverneur de Blois, prescrivant le paiement à frère Marin Dufour, carme, de la somme

de 60 sous tournois pour certaines démarches qu'il avait faites dans l'intérêt de la duchesse d'Orléans auprès du conservateur des privilèges de l'Université d'Angers.

580. — [1472, 9 avril]. — « Roole des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, nos seigneur et damoiselles ses enffans es mois de février et mars mil CCCC soixante et onze par Michel Gaillart, trésorier et receveur général des finances de ladicte dame. »

581-590. — [1472, 15-30 mai]. — Comptes de bouche de la duchesse d'Orléans.

591. — [1472, juillet-septembre]. — Gages des officiers, gens et serviteurs de la duchesse d'Orléans.

592. — [1472, 30 octobre]. — « Roole des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, nos seigneur et damoiselles ses enffans ou mois de septembre mil CCCC soixante et douze par Michel Gaillart... »

593. — [1473, 25 juin]. — Marie, duchesse d'Orléans, certifie avoir donné à Jean Boudet, contrôleur de sa chambre aux deniers, un rubi appelé le « ruby de la quenoille » pour l'engager pour la somme de 1200 écus d'or, le vendre ou l'échanger.

594. — [1474, n. st., .. janvier]. — Marie, duchesse d'Orléans, informe le maître de ses bois et forêts du comté de Blois qu'elle accorde pour chaque année au comte de Narbonne deux arpents de bois pour le chauffage de son hôtel.

595. — [1474, n. st., 6 février]. — Louis XI donne à Marie, duchesse d'Orléans, les revenus des greniers à sel d'Orléans, Blois, Sully, Châteaudun, Joinville, Sézanne, Épernay, Coucy et la Ferté-Milon.

596. — [1474, n. st., 7 février]. — Quittance de Marie, duchesse d'Orléans, de la somme de 300 livres tournois, reçue par elle de Jean Serine, son receveur du comté de Blois.

597. — [1474, 1er mai]. — Mandement au commis des aides de Bayeux pour le paiement de la somme de 5000 livres tournois sur sa pension de 12000 livres tournois par an.

598. — [1475, 13 mai]. — « Roolle des gaiges et pensions ordonnées estre paiées par madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., ceste présente année commençant au premier jour de janvier derrenier passé CCCC soixante quatorze par maistre Loys Ruzé, trésorier et receveur général des finances. » — Approuvé le 13 mai.

599. — [1475, 13 août]. — Louis XI donne de nouveau à Marie, duchesse d'Orléans, les revenus des greniers à sel d'Orléans, Blois, Sully, Châteaudun, Joinville, Sézanne, Épernay, Coucy et la Ferté-Milon.

600. — [1475, 13 août]. — Vidimus de l'acte précédent, du 15 août 1475.

601. — [1475, 5 novembre]. — État des sommes dues pour réparations faites à la couverture du château de Blois.

602. — [1476, n. st., 14 février]. — « Roolle des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de la trésorerie monseigneur le duc, son filz, madame de Nerbonne et madamoiselle, ses filles, et Thierry, monseigneur son neveu, durant les mois d'octobre, novembre et décembre derreniers passez, par maistre Louis Ruzé... » — Approuvé le 14 février.

603. — [1476, 1er juin]. — Quittance de Marie, duchesse d'Orléans, de la somme de 1200 livres tournois.

604. — [1476, 27 décembre]. — Acte par lequel Marie, duchesse d'Orléans, reconnaît avoir reçu de Jean de Lut, moyennant remboursement de 1420 livres tournois qu'elle avait empruntées de lui, « ung collier d'or enrichy de trente quatre perles et seze rubiz, avec ung grous ballay perssé hors de ouepvre et ung petit tableau d'or garny de plusieurs reliquaires de sains et sainctes de paradis. »

605. — [1476, octobre-décembre]. — « Roolle des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le faict de son argenterie, de monseignenr le duc son filz et de ses aultres enffans durant les mois d'octobre, novembre et décembre l'an mil CCCC soixante et seze, par maistre Loys Ruzé. » — Incomplet à la fin.

606. — [1478, 14 septembre]. — Donation par Louis XI à Marie, duchesse d'Orléans, des revenus des greniers à sel d'Orléans, Blois, Châteaudun, Joinville, Sézanne, Épernay, Coucy et la Ferté-Milon, pour un an.

607. — [1478, 25 décembre]. — Mandement de Marie, duchesse d'Orléans, au gouverneur et au podestat d'Asti prescrivant l'établissement de registres destinés à l'inscription par les notaires et secrétaires de ladite ville de toutes les réclamations, plaintes, affaires civiles ou criminelles, qui se produiraient dans ladite ville.

608. -- [1479, 10 août]. — Quittance d'Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault, de la somme de 32 livres, 10 sous tournois.

609. — [1479, 28 décembre]. — Mandement de Marie, duchesse d'Orléans, aux gens de ses comptes pour leur enjoindre de délivrer à Pierre le Leyassier, dit Coucy, son poursuivant d'armes, une obligation de 12000 écus d'or, qu'il devait apporter à Paris aux gens du conseil de la duchesse.

610. — [1480, 17 octobre]. — Mandement de Louis XI au premier huissier du parlement lui enjoignant d'assigner devant le parlement le duc de Bourbon, au sujet de diverses sommes d'argent que la duchesse d'Orléans lui réclamait.

611. — [Vers 1480]. — Fragment de compte.

612. — [1481, 19 août]. — Quittance de François, comte de Dunois, de la somme de 11000 livres pour sa pension d'un an.

613. — [1481, 6 novembre]. — « Inventoire de fait de toute la vaisselle d'or et d'argent appartenant à madame la duchesse d'Orléans et monseigneur le duc son filz estant et trouvé en nature aujourduy VIme jour de novembre l'an mil CCCC quatre vingts et ung... »

614. — [1482, n. st., janvier-mars]. — Gages des gens, officiers et serviteurs de la duchesse d'Orléans pendant les mois de janvier, février et mars 1482.

615. — [1482, octobre-décembre]. — Gages des gens, officiers et serviteurs de la duchesse d'Orléans pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1482.

616. — [1483, 27 octobre]. — Quittance de Louis, duc d'Orléans, de la somme de 50 écus d'or.

617. — [1483, 4 novembre]. — Autre du même de la somme de 300 ducats d'or.

618. — [1483, 4 novembre]. — Don fait par le roi Charles VIII à Louis, duc d'Orléans, des revenus pendant un an des greniers à sel d'Orléans, Blois, Châteaudun, Joinville, Sully, Sézanne, Coucy et la Ferté-Milon.

619. — [1483, 21 novembre]. — Autre du même au même des revenus du grenier à sel de Selles, comme mouvant du comté de Blois.

620. — [1484, n. st., 8 mars]. — « Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie

durant les mois d'octobre, novembre et décembre mil CCCC quatre vingt et trois... » — Approuvé le 8 mars 1484.

621. — [1484, n. st., 31 mars]. — Ordonnance de paiement des sommes portées au rôle précédent.

622. — [1484, 24 avril]. — Quittance de Jean d'Orléans, chirurgien, de la somme de 16 livres, 13 sous, 4 deniers tournois à lui accordée par le duc d'Orléans, « pour l'avoir pensé et guéry d'un endrac qu'il avoit. »

623. — [1484, 12 juillet]. — Quittance de Charles, comte d'Angoulême, de la somme de 1000 livres tournois à lui accordée par le duc d'Orléans.

624. — [1484, 5 septembre]. — « Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., aux chevaliers, conseilliers, escuiers et autres gens serviteurs et officiers de mondit seigneur pour leurs gaiges ou pensions de ceste présente année commençant au premier jour d'octobre mil CCCC LXXX et trois. »

625 et 626. — [1484, 12 novembre]. — Deux autres rôles pour les mois de janvier à juin 1484. — Approuvés le 12 novembre.

627. — [1484, 12 novembre]. — Don fait par le roi Charles VIII à Louis, duc d'Orléans, des revenus pendant un an des greniers à sel d'Orléans, Blois, Châteaudun, Joinville, Sully, Sézanne, Coucy, la Ferté-Milon et Selles en Berry.

628-630. — [1485, n. st., 8 et 9 janvier]. — Ordonnances de paiement des sommes portées aux rôles des dépenses des mois de janvier à juin 1484. — Approuvé le 12 novembre.

631. — [1485, n. st., 1er mars]. — Quittance d'Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault, de la somme de 25 livres tournois sur ses revenus de l'abbaye de Fontevrault.

632 et 633. — [1485, 5 mai]. — « Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie durant les mois de juillet, aoust et septembre mil CCCC quatre vingts et quatre... » — Autre pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1484. — Approuvés le 5 mai.

634. — [1485, 16 mai]. — « Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., aux chevaliers, conseilliers, escuiers et autres gens serviteurs et officiers de mondit seigneur pour leurs gaiges et pensions de ceste présente année commençant au premier jour d'octobre mil CCCC quatre vingts et quatre et finissant au derrenier jour de septembre mil CCCC quatre vingts et cinq... »

635. — [1485, 22 juin]. — Quittance du petit Janot, écuyer, de la somme de 6 livres tournois en remboursement des dépenses faites par lui en allant de Blois à Angers.

636. — [1485, 16 septembre]. — Quittance d'Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault, de la somme de 25 livres tournois sur les revenus de son abbaye.

637. — [1485, juillet-septembre]. — Gages des officiers et serviteurs du duc d'Orléans pendant les mois de juillet, août et septembre.

638. — [1485-1486]. — « Mises faictes par moy Jehan Tueleu, procureur en la court de parlement de hault et puissant prince monseigneur le duc d'Orléans pour les procès de mondit seigneur le duc pour le parlement commençant à la saint Martin mil CCCC LXXX et cinq et finissant l'an ensuivant LXXX et six. »

639. — [1486, 30 juin]. — Compte de bouche du duc d'Orléans du vendredi 30 juin 1486.

640. — [1486, 13 octobre]. — Quittance de Louis, duc d'Orléans, de la somme de 20 écus d'or.

641. — [1486, 28 octobre]. — Autre du même de la somme de 5 écus d'or et 1 ducat.

642. — [1486, 24 novembre]. — Quittance de Jean d'Orléans, chirurgien, de la somme de 20 livres tournois pour ses services au duc.

643. — [1486, octobre-décembre]. — Gages des officiers et serviteurs du duc d'Orléans pendant les mois d'octobre à décembre 1486.

644. — [1487, 14 août]. — Vidimus d'un acte par lequel Louis, duc d'Orléans, affranchit Michel Boudet, son argentier, du droit de chasse et lui permet d'aller chercher du blé et de le faire moudre dans le moulin de Rocquons qu'il avait acheté, sans lui payer d'autres droits qu'une redevance annuelle de 20 sous tournois.

645. — [1487, 5 novembre]. — Quittance d'Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault, de la somme de 300 livres tournois qui lui était due par le duc d'Orléans, à la suite d'un appointement fait entre ledit duc et ladite abbesse.

646. — [1488, n. st., 3 février]. — Compte de bouche du duc d'Orléans du 3 février 1488, n. st.

647. — [1488, 14 mai]. — Extrait des registres du parlement touchant les paiements à faire aux boulangers, bouchers, drapiers, marchands de vin et autres qui avaient fourni des vivres et autres objets au duc d'Orléans avant son départ de Blois pour la Bretagne ; reconnaissance d'une somme de 175 livres, 16 sous, 2 deniers tournois due à Berthault et Raoulin Voicturiers pour fourniture d'épicerie et d'apothicairerie et ordonnance de paiement auxdits Berthault et Raoulin de la somme de 100 livres tournois à compte sur ce qui leur était dû.

648. — [1488, 24 mai]. — « Ventes de maisons et héri-

taiges venues et escheues au prouffit de madame la duchesse d'Orléans en la ville de Chauny pour ung an commençant au jour saint Jehan Baptiste mil CCCC LXXX et sept includ, et finissant la veille dudit jour saint Jehan Baptiste mil CCCC LXXX et huit exclud, esquelles ventes madite dame prent le XIIe et XIIIe denier montant pour C sols XVI sols au prouffit d'icelle dame et au feur remplaige et quant les deniers sont frans au vendeur, icelle dame y prent au XIIe et XIIIe denier pour autant de somme que monte sondit XIIe et XIIIe denier dont on a acoustumé de prendre de C sols XVIII sols au prouffit de madite dame et au feur remplaige comme dessus. »

649. — [1489, 23 septembre]. — Acte par lequel Jeanne de France, duchesse d'Orléans, certifie avoir fait amener de Blois à Amboise et au Plessis 8 tonneaux de vin pour les provisions de son hôtel.

650. — [1489, 18 octobre]. — Quittance de Jeanne de France, duchesse d'Orléans, de la somme de 2000 livres tournois pour l'entretien des pauvres officiers de sa maison.

651. — [1490, n. st., 15 janvier]. — Quittance d'Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault, de la somme de 150 livres tournois pour sa pension.

652. — [1490, n. st., 19 janvier]. — Autre de la même de 25 livres tournois.

653. — [1490, 30 juin]. — Autre de la même de la même somme.

654. — [1490, 4 juillet]. — Autre de la même de la somme de 150 livres tournois pour sa pension.

655. — [1490, novembre]. — « Raolle des amendes arbitraires qui sont escheues et advenues par devant monseigneur le gouverneur et bailly de Blois ou son lieutenant au dessus de soixante solz tournois au prouffit de monseigneur le duc d'Orléans, comte de Blois,

lesquelles amendes ont estés taxées par mondit seigneur le gouverneur de Blois ou sondit lieutenant es présences et par l'advis et délibéracion des gens du conseil... »

656-684. — [1490, décembre]. — Comptes de bouche du duc d'Orléans pendant le mois de décembre.

685. — [1490, 31 décembre]. — « Ce sont les articles sur lesquelz hault et puissant messire Françoys, conte de Dunoys, de Longueville et de Tancarville, requiert au commissaire du Roy en ceste partie les conseillers, advocaz et praticiens en court laye du pays et duchié de Touraine pour icelles luy valloir et servir au procès pendant par devant monsieur le bailly de Rouan ou son lieutenant à l'encontre de hault et puissant seigneur messire Guy, conte de Laval pour le discort des terres, seigneuries et chastellenye de Gournay et de la Ferté en Bray assis ou pays et duchié de Normandie. »

686. — [1491, n. st., 26 janvier]. — Arrêt relatif au procès pendant entre François, comte de Dunois, et Guy, comte de Laval, au sujet de la possession des terres et seigneuries de Gournay et la Ferté-en-Bray.

687. — [1491, octobre-décembre]. — Gages des officiers et serviteurs de la maison du duc d'Orléans pendant les mois d'octobre à décembre 1491.

688. — [1492, 5 novembre]. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à son chancelier Denis le Mercier, pour lui enjoindre de payer à la comtesse de Dunois et à ses enfants tous les profits du grenier à sel de Châteaudun.

689. — [1492, 27 novembre]. — « Procez verbal de l'examen à futur pour monsieur le duc de Longueville en l'incident de la réception de l'examen à futur, » au sujet de la possession des terres et seigneuries de Gournay et la Ferté-en-Bray.

690. — [1493, 28 août]. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, pour le remboursemant intégral à Jacques

des Moulins, maître de sa chambre aux deniers, des sommes qu'il avait payées aux officiers et serviteurs du duc et dont il n'avait reçu qu'une partie.

691. — [1493, 4 novembre]. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à son chancelier Denis le Mercier, pour lui enjoindre de payer à la comtesse de Dunois et à ses enfants toutes les sommes provenant d'amendes et confiscations qui pouvaient être dues audit duc à cause du droit de gabelle du grenier à sel de Châteaudun.

692. — [1493, 9 décembre]. — Vidimus d'un acte de Louis, duc d'Orléans, abaissant pour 10 ans de 60 livres tournois à 50 la redevance que les religieux de l'abbaye de Thorigny devaient lui payer pour deux moulins qu'ils possédaient à Condé-sur-Vire et leur faisant remise des arrérages de cette redevance.

693. — [1493, 12 décembre]. — Gages d'officiers et serviteurs de la maison du duc.

694. — [1494, n. st., 22 janvier]. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Denis le Mercier, pour lui enjoindre de payer à la comtesse de Dunois et à ses enfants tous les revenus du grenier à sel de Châteaudun.

695. — [1494, n. st., 31 janvier]. — « Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., aux chevaliers, escuiers, conseillers et autres gens serviteurs et officiers de sa maison pour leurs gages ou pensions de ceste présente année commençant le premier jour d'octobre mil CCCC quatre vingts et treize et finissant le derrenier jour de septembre ensuyvant... » — Approuvé le 31 janvier.

696. — [1494, 4 avril]. — Mandement donné au nom du duc d'Orléans par Denis le Mercier, pour le paiement à la comtesse de Dunois des revenus du grenier à sel de Châteaudun.

697. — [1494, 14 juin]. — « Mises faictes par moy Jehan

Tueleu, procureur en la court de parlement à cause des procès de monseigneur le duc d'Orléans qu'il a tant en la court de parlement que es requestes du palais et autres fraiz de justice pour une année du parlement commançant à la saint Martin d'iver CCCC LXXX et douze et finissant audit jour l'an révolu LXXX et treize. »

698. — [1494, 19 août]. — Acte par lequel Antoine de Cugnac, seigneur de Dampierre, certifie divers paiements faits à des musiciens, bâteleurs, etc.

699. — [1494, 25 août]. — « C'est le bail des fermes des chastellenies et prevostez de Sézanne, de Chantemerle et Tresfolx appartenans à monseigneur le duc d'Orléans pour deux années commençans le dimenche avant la Magdeleine vingt et ungiesme jour de juillet l'an mil CCCC LXXX et treize et finissans à semblable jour lesdites deux années révolues. »

700 et 701. — [1494, 14 novembre]. — « Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie durant les mois de janvier, février et mars mil CCCC LXXX et treize, par Jacques Hurault... » — Autre du même jour.

702. — [1494, 18 novembre]. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, pour le paiement à Rollandin [ ], l'un des marquis de Cene et coseigneur de St-Michel, la somme de 100 livres tournois « pour recompence d'aucuns fraiz et mises par luy faictes à la prinse et recouvrement dudit Saint-Michel en nostre marquisat de Cene. »

703. — [1494]. — « Roolle des parties et sommes de deniers payées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de

Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie durant les moys d'octobre, novembre et décembre mil CCCC LXXX et quatorze par Jacques Hurault... »

704. — [1495, n. st., 21 février]. — Mandement de Denis le Mercier, chancelier du duc d'Orléans, pour le paiement à Jacques Hurault de la somme de 2064 livres, 1 sou, 2 deniers tournois pour les dépenses portées au rôle précédent.

705. — [1495, n. st., 24 février]. — « Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., aux chevaliers, conseillers et autres gens serviteurs et officiers de mondit seigneur pour leurs gaiges ou pencions de ceste présente année commençant le premier jour d'octobre mil CCCC LXXX et quatorze et finissant le derrenier jour de septembre ensuivant, par Jacques Hurault... » — Approuvé le 24 février.

706. — [1495, n. st., 5 mars]. — « Roolle des parties et sommes de deniers payées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie durant les mois de juillet, aoust et septembre mil quatre cens quatre vingt et quatorze par Jacques Hurault. . » — Approuvé le 5 mars.

707. — [1495, n. st., 15 mars]. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Denis le Mercier, pour lui enjoindre de payer à la comtesse de Dunois et à ses enfants les revenus du grenier à sel de Châteaudun.

(A suivre.)

INDICATEUR DES ARMOIRIES

DES VILLES, BOURGS, VILLAGES, MONASTÈRES COMMUNAUTÉS, CORPORATIONS, etc.,

contenues dans l'Armorial général de D'HOZIER.

(Voyez p. 65.)

II. — AUVERGNE

III. — BÉARN

IV. — BOURBONNAIS

V. — BOURGES

(A suivre.)

LE FONDS SAINT-ESPRIT

(QUINZIÈME ARTICLE. — Voyez t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183, 244; t. XIX, p. 29, 90, 205, 258; t. XX, p. 51, 220, 271; t. XXIV, p. 42, 77.)

TOME XXII. — 1. — Portrait à l'encre de Chine de Charles d'Albert, duc de Luynes, pair, connétable et grand fauconnier de France. — Fol. 1.

2. — Lettre du frère Arnoux au connétable de Luynes. — Fol. 2.

3-7. — Cinq lettres de Roger de Bellegarde au duc de Luynes, écrites à Angers et à La Flèche, du 14 au 27 juillet 1620. — Fol. 3-12.

8. — Liste de personnages de la suite de la reine, mère du roi. — Fol. 15.

9. — Nouvelle à la main sur l'expédition dirigée par la reine-mère. Sans date. — Fol. 16.

10. — « Articles de paix accordez par les s^rs cardinal de la Rochefoucault et de Béthune de la part du Roy avec la Reyne sa mère à Angoulesme le XIIme may 1619. » — Fol. 17.

11-13. — Trois lettres de Roger de Bellegarde au duc de Luynes. Sans date. — Fol. 18-22.

14. — Portrait gravé du duc de Luynes. — Fol. 23.

15. — « Éloges du duc de Luynes, avec l'advis au Roy par Theophile, ensemble les reliques. M. DC. XX. » Imprimé. In-12 de 23 pages. — Fol. 24.

16. — « Le comtadin provençal. » 1620. Imprimé. In-8° de 18 pages. — Fol. 36.

17. — « La chronique des favoris. » 1622. Imprimé. In-12 de 56 pages. — Fol. 46.

18. — « Apologie ou response à la chronique des favoris. M. DC. XXII. » Imprimé. In-12 de 30 pages. — Fol. 76.

19. — Portrait gravé de la duchesse de Chevreuse, par Jean Le Blond. — Fol. 89.

20. — Extraits relatifs au duc de Luynes. — Fol. 90.

21. — Extraits d'un mémoire ms. de François du Val, marquis de Fontenai-Mareuil, t. I, pag. 474 sqq., relatifs au duc de Luynes. — Fol. 95.

22. — Documents généalogiques relatifs à la famille d'Albert de Luynes. — Fol. 96.

23. — « Extrait du livre intitulé : « Consilia eximii j. u. doctoris domini d. Egidii de Bellamera, Hispalensis episcopi, cardinalis Sabinensis et sacri palatii auditoris, veritatis indagatoris acutissimi, in quibus continentur notabiles materiæ et questiones quotidianæ. Tractatus ejusdem domini Egidii super titulo de foro competenti libro sexto. » — Fol. 103.

24. — Portrait gravé de Louis de Rohan, comte de Rochefort, puis duc de Montbazon. — Fol. 107.

25. — Les seize quartiers de Louis de Rohan. — Fol. 108. — Au v°, portrait gravé d'Anne de Rohan, princesse de Guémenée. *J. Cottelle in. F. Poilly sc.*

26. — Extraits du *Mercure* de 1620, pag. 317, relatifs à Louis de Rohan et noëls. — Fol. 109. — Au v°, portrait gravé de Marie de Bretagne, duchesse de Montbazon. 1658.

27. — Portrait à l'encre de Chine de Joachim de Bellengreville, sgr de Neuville. — Fol. 110.

28. — Autre au pastel du même. — Fol. 111.

29. — Portrait gravé de Martin du Bellay. *Joan. Picart del. et inc.* — Fol. 112.

30. — Tombeau à l'encre de Chine d'Anne du Bellay, abbesse de Nioiseau, en Anjou. — Fol. 113.

31. — Tombeau à l'encre de Chine de Jean du Bellay, abbé de St-Florent de Saumur. — Fol. 114 et 115.

32. — Tombeau à l'encre de Chine de Jean du Bellay, et de Giseux, dans l'abbaye de Loroux. — Fol. 116. — Au v° sont ses armoiries gravées.

33. — Tombeau à l'encre de Chine de Guillaume du Bellay, sgr de Langey, dans l'église St-Julien du Mans. — Fol. 117. — Au v°, deux portraits gravés du même.

34. — Tombeau à l'encre de Chine de René du Bellay et de Marie du Bellay, sa femme, dans l'église de Gizeux en Anjou. — Fol. 119.

35. — Portrait de François-René, marquis du Bellay. *Bouïs pinx.* — Fol. 120.

36. — Tombeau à l'encre de Chine de Martin du Bellay et de Louise de Savonnières, sa première femme, dans l'église de Gizeux en Anjou. — Fol. 123.

37. — « Plusieurs lettres du Roy et de la Reine, sa mère, et de la Reine de Navarre à Made de Langey, » de 1561 à 1564. Copies. — A la suite, épitaphes de Joachim et de François du Bellay. — Fol. 124.

38. — « Factum pour messire Antoine Saladin d'Anglure du Bellay, chevalier, comte d'Estoges, intimé et appellant contre Salomon, Louis et Jacqueline les Chevignis, soy disans des du Bellay d'Anjou, appelans et intimez. » Imprimé. — Fol. 129 et 135.

39. — Lettre de Martin du Bellay au duc de Montmorency. D'Yvetot, 24 juillet 1555. — Fol. 141.

40. — Fragment imprimé d'une généalogie des du Bellay. — Fol. 142. — Au v°, gravure représentant saint François d'Assise, enseigne de François du Bellay, orfèvre.

41. — Portrait gravé de Charles de Créquy de Lesdiguières, maréchal de France, avec ce distique :

Hic ille est, quem Gallus amat, metuendus ab hoste,
Spes miserum, armorum gloria, pacis honor.

Cl. Mellan pinx et sc. Romæ, 1631. — Fol. 143.

42. — Copie de deux lettres du cardinal de Créquy au connétable de Lesdiguières?, écrites à Amiens, le 1er janvier 1561 et le 14 avril 1565. — Fol. 144.

43. — Portrait à l'encre de Chine d'Antoine de Créquy, évêque de Nantes, puis d'Amiens, et cardinal. — Fol. 145.

44-45. — Copie de trois chartes de 1249, 1279 et de 1207, relatives au prieuré de Beauraim et dans la première desquelles figure Baudoin de Créquy, sgr de Beauraim. — Fol. 145 v° et 146.

46. — Indication de documents relatifs à Charles de Créquy. — Fol. 147 et 148. — Au v° du fol. 147, portrait gravé de Charles de Créquy. *Michel Lasne fe.* — Au fol. 148, copie d'une lettre de Henri IV au connétable. — Au fol. 148 v°, portrait gravé du même. *Balthasar Moncornet ex.*

47. — Portrait gravé du même, par Michel Lasne. *Ysaac Briot exc.* — Fol. 149.

48. — Portrait gravé du même, sans nom d'auteur. — Fol. 150.

49. — Indication de documents relatifs à Charles de Créquy. — Fol. 151. — Au v°, portrait gravé du même, à cheval, sans nom d'auteur.

50. — Indication de documents relatifs à Charles de Créquy. — Fol. 152. — Au v°, buste gravé du même, sans nom d'auteur.

51. — Portrait à l'encre de Chine de Gilbert Filhet, sgr de la Curée et de la Roche-Turpin. — Fol. 153.

52. — Portrait gravé de Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost. *S. Bernard fec.* — Fol. 154.

53. — Lettre du s[r] Defita relative à l'enlèvement de M[elle] de Vaubrun par le comte de Béthune au couvent des religieuses de S[te]-Marie, rue du Bac. — Fol. 155.

54. — Procès-verbal dudit enlèvement. — Fol. 158.

55. — « Lettres et déclaration des droits de la souveraineté et principauté d'Enrichemont et Boisbelle, » du 5 juillet 1664. Imprimé. — Fol. 159.

56. — Dessin gravé de deux médailles de Maximilien de Béthune, duc de Sully, avec cette inscription : *Quo jussa Jovis.* 1607 et 1609. — Fol. 161.

57. — « Réponse du duc de Sully au troisième mémoire du comte d'Orval. » Imprimé, chez Ph. N. Lottin, 1729. In-fol. de 17 pages. — Fol. 162.

58. — « Réponse générale aux quatre mémoires que le comte d'Orval vient d'ajouter à cinq qui avoient précédé. » Imprimé, chez Ph. N. Lottin, 1729. In-fol. de 20 pages. — Fol. 171.

59. — Le même. — Fol. 181.

60. — « Mémoire pour Armand de Béthune d'Orval, abbé de Senanques. » Imprimé, chez Pierre Simon, 1729. In-fol. de 11 pages. — Fol. 191.

61. — « Réfutation du dernier mémoire de messire Armand de Béthune, comte d'Orval, descendu du second mariage de François de Béthune, comte d'Orval, avec Anne d'Harville, pour Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, duc de Sully, chef du nom, surnom et armes de la maison de Béthune, descendu du premier mariage de François de Béthune, comte d'Orval, avec Jacqueline de Caumont, de mâle en mâle et d'aîné en aîné. » Imprimé, chez Ph. N. Lottin, 1729. In-fol. de 14 pages. — Fol. 197.

62. — Arrêt du conseil d'État attribuant la dignité de duc et pair de France à Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, du 13 mars 1730. Imprimé. — Fol. 204.

63. — « Déclaration et ordonnance du Roy, par laquelle Sa Majesté déclaire au vray la cause et occasion de la mort de deffunct Admiral et autres ses adherants et complices, et comme il veult que les prisonniers pour raisoñ de ce, soient mis en liberté le tout suyvant ladicte déclaration et ordonnance. A Bordeaux, par Pierre de Ladime, imprimeur juré de l'Université, près les Carmes. » In-12 de 8 pages. — Fol. 206.

64. — « Discours funèbre sur le trespas de hault et puissant seigneur Messire Bernard de Colligny, marquis d'Andelot, et Lieutenant général pour le Roy en la province de Champagne, etc., prononcé en l'église de St-Jean-Baptiste de Chaumont en Bassigny, par M. Jacques Gaulcher, bacchelier en théologie et chanoine en ladicte Eglise. A Chaumont, chez Claude Hugard, imprimeur, MDCXXVII. » In-12 de 81 pages. — Fol. 210.

65. — Notes biographiques sur Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, et sur François de Coligny, sgr d'Andelot. — Fol. 257.

66. — Portrait gravé de Gaspard Ier de Coligny, sgr de Châtillon, maréchal de France. *G. d. Geyn sc.* — Fol. 259. — Au v°, copie d'une lettre de M. de Montoison à M. du Bouchage.

67. — Portrait gravé de Gaspard de Coligny, sgr de Châtillon. — Fol. 260.

68. — Portrait gravé de Louise de Coligny, princesse d'Orange. — Fol. 261.

69. — Portrait gravé de Gaspard, comte de Coligny, sgr de Châtillon, amiral de France. *Jacque Picart fe.* — Fol. 262. — Au v°, portraits gravés de François, Odet et Gaspard de Châtillon. Un des portraits de Gaspard est de Rabel.

70. — Portraits gravés d'Odet, de Gaspard et de François de Châtillon. Gravure allemande. — Fol. 263.

71. — Portrait gravé de Gaspard IV, duc de Coligny. *B. Moncornet exc.* — Fol. 264.

72. — Portrait gravé de Gaspard III, comte de Coligny, maréchal de France. — Fol. 265.

73. — Portrait gravé de Gaspard IV, duc de Coligny. *Th. van Merlen fe.* — Fol. 266.

74. — Portrait gravé d'Anne de Polignac, maréchale de Châtillon, 1648. — Fol. 267.

75. — Portrait gravé de Gaspard III, comte de Coligny. *G. d. Geyn sc.* — Fol. 268. — Au v°, autre portrait gravé du même. A Paris, chez Daret, 1652.

76. — Portrait gravé de Gaspard IV de Coligny. A Paris, chez Daret, 1654. — Fol. 270 v°.

77. — Portrait gravé d'Angélique-Isabelle de Montmorency, femme de Gaspard IV, duc de Coligny. — Fol. 271.

78. — Portrait gravé de Gaspard II de Coligny, comte de Saligny. *G. d. Geyn sc.* — Fol. 271 v°.

79. — Portrait gravé à l'encre de Chine de Jean-François de la Guiche, comte de la Palisse, s$_{gr}$ de St-Geran. — Fol. 272.

80. — « Remonstrances au Roy par M^r le Président Forget sur les lettres d'abolition de M. de St-Geran, 7 février 1603. » — Fol. 273.

81. — Portrait à l'encre de Chine de René du Bec, marquis de Vardes et de la Bosse. — Fol. 275.

82. — Esquisse d'un portrait de Charles du Bec. — Fol. 276.

83. — Indication de documents relatifs à René du Bec. — Fol. 277.

84. — Copie d'un projet de reddition de la Capelle, avec la protestation de René du Bec contre ce projet, du 7 juillet 1636. — Fol. 278.

85. — Dessin gravé de deux médailles de Fr. A. de Bassompierre, dont l'une, de 1612, porte cette inscrip-

tion : *Dal ardore l'ardire,* et l'autre, de 1619 : *Mihi gloria fructus.* — Fol. 279.

86. — Portrait à l'encre de Chine d'Antoine-Arnaud de Pardaillan, sgr de Gondrin et d'Antin, marquis de Montespan. — Fol. 280.

87. — Portrait gravé de Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens. *J. Frosne sc.* — Fol. 281.

88. — Portrait gravé du même. *Fr. P. Georgius Perrotteau minorita pinx. Humbelot sc. 1660.* — Fol. 282.

89. — Autre portrait gravé du même. *J. Frosne sc.* — Fol. 283.

90. — Autre portrait gravé du même. *Ant. Masson ad vivum pinx et sc. 1673.* — Fol. 284.

91. — Quittance d'Antoine de Pardaillan, sgr de Gondrin, de la somme de 450 livres tournois pour ses gages de capitaine de 30 hommes d'armes, du 17 septembre 1569. — Fol. 285.

92-99. — Copie de huit lettres du roi à M. de Gondrin, du 20 juin 1620 au 16 octobre 1625. — Fol. 286.

100. — Lettres patentes autorisant l'établissement de foires et marché à Oyron, du mois d'avril 1702. — Fol. 291.

101. — « Factum pour dame Jeanne Angelicque de Lambez, femme authorisée de messire Louis de Pardailhan de Gondrin, chevalier, marquis de Savignac, et auparavant vefve de feu messire Paul de Bazillac, chevalier, baron dudit lieu, demanderesse aux fins d'une commission de la chancellerie du Parlement de Thoulouze du seiziesme juin 1638 et deffenderesse, contre messire Raphael de Jaulin, chevalier, baron de Gaian, et dame Françoise de Lambez, son épouse, deffendeurs et incidemment demandeurs par leurs deffenses du onziesme decembre 1642, et messire Bernard de Foix de la Vallette, duc d'Espernon, deffendeur, et autres creanciers intervenans. » Imprimé. In-4° de 16 pages. — Fol. 293.

102. — « Lettre escritte à Monsieur le duc d'Halluin sur la mort de Monsieur le mareschal de Schomberg. A Paris, 1632. » Imprimé. In-8° de 36 pages. — Fol. 302.

103. — « Advis ou conseil donné à Messieurs les trésoriers et financiers de France par le comte Schomberg. M. DC. XXIII. » Imprimé In-12 de 14 pages. — Fol. 320.

104. — « Manifeste des bons françois sur la mort desplorable de Monseigneur le mareschal de Schombert, dédié à Madame la mareschalle de Schombert. A Paris, chez Jean Brunet. MCD. XXXII. » — Imprimé. In-12 de 16 pages. — Fol. 327.

105. — Portrait gravé de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, maréchal de France. — Fol. 335.

106. — Autre. — Fol. 336. — Au v°, autre, chez Daret.

107. — Portrait gravé de François de Bassompierre, maréchal de France, par M. Lasne. — Fol. 337.

108. — Autre du même. *J. Humblot sc.* — Fol. 338.

109. — Buste gravé du même. — Fol. 339.

Tome XXIII. — 1. — Portrait à l'encre de Chine de Henri, vicomte de Bourdeille, marquis d'Archiac, sénéchal et gouverneur de Périgord. — Fol. 1.

2. — « Testament holographe de Monsieur le marquis de Bourdeille. » Imprimé. In-8° de 8 pages. — Fol. 2.

3. — Portrait au pastel de « Mr de Bourdeille. » — Fol. 6.

4. — Contrat de mariage de Henri de Bourdeille et de Claude Rouault, du 9 janvier 1625. — Fol. 7.

5. — « Testament de Pierre de Bourdeille, seigneur de Richemont, seigneur de Brantosme. » Copie. — Fol. 9.

6. — Portrait à l'encre de Chine de Jean-Baptiste d'Ornano, comte de Montlaur, colonel général des Corses, gouverneur de Gaston de France. — Fol. 19.

7. — Portrait de Timoléon d'Espinay, s[gr] de S[t]-Luc, maréchal de France. — Fol. 20.

8. — « Relation de la défaite de l'armée du marquis de S. Luc, avec la levée du siége de la ville de Mont-de-Marsan. Jouxte la coppie imprimée à Bordeaux. A Paris, chez Jean Brunet, rüe saincte Anne, 1652. » Imprimé, in-8° de 8 pages. — Fol. 21.

9. — Factum imprimé pour Gilles et Jean de Lespine, écuyers, s[rs] de la Fresnaye, contre les paroissiens, manants et habitants de la paroisse du Rocher. In-8° de 6 pages. — Fol. 25.

10. — Portrait gravé de René Potier, duc de Tresmes. *C. Febvre pinx. N. Poilly sc.* — Fol. 27.

11. — Dessin à l'encre de Chine représentant le tombeau de René Potier, duc de Tresmes. — Fol. 28. — Au v°, son épitaphe et une courte notice biographique.

12. — Portrait gravé d'Augustin Potier, évêque de Beauvais. *Egid. Rousselet fec.* — Fol. 29.

13. — « Intimation faicte de la part du Roy au marquis de Gesvres pour Mad[e] de Hautefort, dame d'atour de la Reyne, » du 9 janvier 1640. — Fol. 30.

14. — Portrait gravé de François Potier, marquis de Gesvres. *P. Champaigne pinx. J. Morin sc.* — Fol. 31.

15. — Portrait à l'encre de Chine de Henri de Bauffremont, marquis de Senecey. — Fol. 32.

16. — Portrait à l'encre de Chine de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, ambassadeur en Espagne. — Fol. 33.

17. — Autre du même. — Fol. 34.

18. — Lettre du s[r] Bardin à d'Hozier. De Mouchy, 1[er] mai 1635. — Fol. 35.

19. — Portrait à l'encre de Chine de Louis de Crevant, marquis d'Humières. — Fol. 37.

20. — Portrait à l'encre de Chine de Charles d'Humières, marquis d'Ancre. — Fol. 38.

21. — Portrait à l'encre de Chine de Bertrand de Vignoles. — Fol. 39.

22. — Portrait à l'encre de Chine d'Antoine, duc de Gramont, souverain de Bidache. — Fol. 40.

23. — Lettre du s^r de Gourgues à Phélypeaux. De St Jean de Luz, 9 octobre 1610. — Fol. 41.

24. — Lettre d'Antoine de Roquelaure à la reine. Novembre 1610. — Fol. 42.

25. — Lettre du s^r Lasmard? à Phélypeaux. De Bordeaux, 12 novembre 1610. — Fol. 43.

26. — Lettre d'Antoine II de Gramont à la reine. Novembre 1610. — Fol. 44.

27. — Lettre du même à Phélypeaux. Novembre 1610. — Fol. 45.

28. — Lettre du même au même. De Bordeaux, 10 mars 1611. — Fol. 46.

29. — Lettre du s^r des Aigues au même. De Bordeaux, 8 mars 1611. — Fol. 48.

30. — Lettre d'Antoine de Gramont à la reine, du 10 mars 1611. — Fol. 50.

31. — Copie d'une lettre du s^r des Aigues, procureur-général au parlement de Bordeaux, à Phélypeaux, du 8 mars 1611. — Fol. 51.

32. — Copie de la lettre d'Antoine de Gramont à Phélypeaux, qui est au fol. 46. — *Ibid.*

33. — Copie de la lettre d'Antoine de Gramont à la reine, qui est au fol. 50. — *Ibid.*

34. — Lettre d'Antoine de Roquelaure à Phélypeaux. De Bordeaux, 31 octobre 1610. — Fol. 52.

35. — Lettre avec chiffres écrite par le cardinal de Sourdis à la reine. De Bordeaux, 17 octobre 1610. — Fol. 54.

36. — Copie du contrat de mariage de Jean d'Aure et de Jeanne de Béarn, du 11 août 1481. — Fol. 56.

37-42. — Copie et analyse de six quittances de Charles et de Claire de Gramont; de 1534 à 1641. — Fol. 47.

43. — « Contract de mariage de messire Philbert de Gramont avec Diane d'Andoins, le 16 aoust 1567. » — Imprimé. In-fol. de 8 pages. — Fol. 58.

44. — « Articles du mariage de Mr le comte de Guiche et Mad^elle de Pontchasteau. » 1634. Incomplet. — Fol. 62.

45. — « Coppie de la lettre de Monseigneur le Cardinal à Monsieur le Mareschal de Guiche. » — Fol. 64.

46. — « Escrit donné au Roy par Mr le comte de Guiche. » — Fol. 65.

47-52. — Six lettres de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, du 5 au 30 janvier 1671. — Fol. 68.

53. — Note sur une sédition dans le pays de Labour. — Fol. 78.

54. — Lettre du comte de Guiche à Colbert. De Bayonne, 7 février 1671. — Fol. 79.

55-56. — Deux lettres de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, du 13 et du 20 février 1671. — Fol. 82.

57. — « Extrait de la lettre de M. le lieutenant général. De Bayonne, du 19 febvrier 1671. » — Fol. 86.

58. — « Mémoires sur les affaires du pays de la Bourt. » — Fol. 87.

59. — « Second mémoire de l'estat des affaires du pays de Labourt, extrait sur les lettres du 19 febvrier 1671. » — Fol. 89.

60. — Lettre de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, 23 février 1671. — Fol. 91.

61. — Autre mémoire relatif aux affaires du pays de Labour. De St-Jean de Luz, 19 février 1671. Original et copie. — Fol. 92.

62. — « Copie d'une lettre de M. le comte de Guiche. A St-Jean de Luz, ce 25 février 1671. » — Fol. 98.

63. — Lettre de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, 27 février 1671. — Fol. 99.

64. — « Copie de la délibération du bilzar ou assemblée du pays de Labourt, » du 20 février 1671. — Fol. 100.

65. — « Copie d'une lettre qui rend compte de St-Pée. » — Fol. 102.

66. — Lettre de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, 28 février 1671. — Fol. 103.

67. — Mémoire du comte de Guiche à Daguesseau relatif aux affaires du pays de Labour. De St-Jean de Luz, 26 février 1671. — Fol. 105.

68. — Lettre de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, 2 mars 1671. — Fol. 109

69. — « Relation de ce qui s'est passé au pays de Labour, febvrier 1671. » — Fol. 110.

70-72. — Trois lettres de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, 6 mars 1671. — Fol. 114.

73. — Note sur une délibération des communautés rebelles du pays de Labour, du 3 mars 1671. — Fol. 120.

74-75. — Deux lettres de Daguesseau à Colbert. De Bordeaux, 9 et 11 mars 1671. — Fol. 121.

76. — « Mémoire pour estre adressé à Monsr Daguesseau qu'il aura la bonté d'envoyer ensuitte à mon père pour Monsieur Colbert, » du 9 mars 1671. — Fol. 125.

77. — « Mémoire adressé à M. Daguesseau pour Monsr le duc de Gramont. » A St-Jean de Luz, 9 mars 1671. — Fol. 127.

78. — Permis d'aller à la pêche accordé par Armand

de Gramont aux habitants des communautés de S[t] Jean de Luz, Siboure, Sara, Biarritz et Hendaye. De S[t]-Jean de Luz, 11 mars 1671. — Fol. 132.

79. — Modèle de passe-port. — Fol. 133.

80. — Délibération de la communauté de S[t]-Pée, » du 16 mars 1671. — Fol. 134.

81. — Lettre de Daguesseau à Colbert. De la Bohere, 22 mars 1671. — Fol. 135.

82. — Lettre du comte de Guiche à Colbert. De Bidache, 3 avril 1671. — Fol. 137.

83. — Mémoire du comte de Guiche sur les affaires du pays Basque. De S[t]-Jean de Luz, 18 mars 1671. — Fol. 139.

84. — Mémoire relatif aux limites de la France et de l'Espagne du côté de la Bidassoa et à des réclamations des habitants de Hendaye, mai 1671. — Fol. 143.

85. — Portrait gravé de Melchior Mitte de Chevrières, marquis de S[t]-Chamond, ambassadeur à Rome. *J. Frosne sc.* — Fol. 145.

86. — Portrait gravé d'Honoré d'Albert, duc de Chaunes, maréchal de France. — Fol. 146.

87. — Les seize quartiers d'Honoré d'Albert. — Fol. 147. — Au v°, portrait de Charlotte d'Ailly, sa femme. *Petr. Daret sc.*

88-89. — Portraits gravés d'Honoré d'Albert, duc de Chaunes, et de Charlotte d'Ailly, sa femme. — Fol. 148 v°.

90. — Portrait à l'encre de Chine de Léon d'Albert, s[gr] de Brantes, duc de Luxembourg et de Piney. — Fol. 149.

91. — Extraits relatifs au duc de Chaunes. — Fol. 150.

92. — Portrait gravé de Françoise de Neufville, duchesse de Chaunes. *Grignon fe.* — Fol. 152.

93. — Portrait à l'encre de Chine de Jean de Varigniez, s[gr] de Blainville. — Fol. 153.

94. — Portrait à l'encre de Chine de Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis. — Fol. 154.

95. — Portrait gravé de Claude-Alphonse de Brichanteau, marquis de Nangis. *Humbelot sc.* — Fol. 155.

96. — Récit des cérémonies observées à la promotion des chevaliers du St-Esprit faites aux Augustins à Paris, le 7 janvier 1595 et jours suivants. — Fol. 156.

97. — « Mémoires de Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis. » — Fol. 160.

98. — Signification d'arrêt de surséance pendant deux ans accordée au marquis de Nangis pour le paiement de ses dettes; du 16 octobre 1705. — Fol. 191.

99. — Autre, du 15 octobre 1707. — Fol. 195.

100. — Portrait à l'encre de Chine d'André de Cochefilet, comte de Vauvineux, ambassadeur en Espagne. — Fol. 197.

101. — Portrait à l'encre de Chine de Gaspard Dauvet, sgr des Marests. — Fol. 198.

102. — Portrait gravé de Nicolas Dauvet, comte des Marests. *Joan. Lenfant ad vivum fac. 1656*. — Fol. 199.

103. — Autre du même. *Stresor ping. I. Frosne sc. 1668*. — Fol. 200.

104. — Portrait à l'encre de Chine de Lancelot, sgr de Vassé, baron de la Roche-Mabile. — Fol. 201.

105. — Portrait gravé de François de Rambures. *I. Frosne sc. B. Moncornet exc.* — Fol. 202.

106. — Portrait à l'encre de Chine d'Antoine de Buade, sgr de Frontenac. — Fol. 203.

107. — Portrait gravé de Henriette-Marie de Buade, par Mellan, 1641. — Fol. 204.

108. — Portrait à l'encre de Chine de Nicolas de L'Hospital, marquis de Vitry, maréchal de France. — Fol. 205.

109. — Portrait gravé du même, accompagné de do-

cuments biographiques. — Fol. 206. — Au v°, deux portraits gravés du même; le premier est par David; l'autre est équestre.

110. — Portrait gravé du même? — Fol. 207.

111. — Portrait gravé de François de L'Hospital, maréchal de France. *M. Lasne fe.* — Fol. 208.

112. — Portrait gravé de Nicolas de L'Hospital, marquis de Vitry. — Fol. 209.

113. — Lettre de Nicolas de L'Hospital. De Munich, 6 septembre 1673. — Fol. 210.

114. — Portrait gravé de François de L'Hospital, maréchal de France. *H. David del. et sc.* — Fol. 211.

115. — Portrait gravé du même. — Fol. 212 v°.

116. — Gravure qui représente une Renommée proclamant les exploits du maréchal de L'Hospital. — Fol. 213.

117. — Portrait à l'encre de Chine de Françoise Mignot, femme de François de L'Hospital. — Fol. 214. — Au v°, portrait gravé de François de L'Hospital.

118. — Copie d'une lettre de Madame de Richelieu à Mademoiselle de la Patrière. — Fol. 215.

119. — Lettre du roi au maréchal de L'Hospital. De Saumur, 28 février 1652. Imprimé. — Fol. 216.

120. — « Lettres du Roy, envoyées à Monseigneur le Mareschal de l'Hospital, gouverneur de Paris, et aux prévost des Marchands, Eschevins et Habitans de nostre bonne ville de Paris. » De Corbeil, 23 avril 1652. Imprimé. — Fol. 217.

121. — « Lettre du Roy, envoyée à Monseigneur le Mareschal de l'Hospital, gouverneur de la ville de Paris, sur le sujet de son retour en cette ville. » De Corbeil, 25 avril 1652. Imprimé. — Fol. 217.

122. — « Avis sincère du mareschal de L'Hospital donné à Sa Majesté, dans Sainct Denys, avec les raisons pour

lesquelles on l'a fait arrester en cour. » A Paris, chez Guillaume le Hardy,... M. DC. LII. Imprimé. In-8° de 16 pages. — Fol. 220.

123. — « Mémoires de la main de M. le Mareschal de l'Hospital. » — Fol. 228.

124. — « Lettres de la main de M. le Mareschal de l'Hospital à Mad^e^ la Mareschalle, sa dernière femme. » — Fol. 325.

125. — Requête du marquis de L'Hospital au comte de Pontchartrain. — Fol. 419.

126. — Armoiries gravées du maréchal de L'Hospital. — Fol. 420.

127. — Gravure représentant le tombeau de Mar. Fr. El. de L'Hospital Vitry. *A. Coypel inv. J. Mariette sc.* — Fol. 421.

128. — Dessin représentant une chapelle de l'église Ste-Claire. — Fol. 422.

129. — Dessins de cuirasses damasquinées. — Fol. 423 et 424.

130. — Portrait à l'encre de Chine de Jean de Souvré, marquis de Courtanvaux. — Fol. 425.

131. — Portrait gravé de Jacques de Souvré, grand-prieur de Malte. *Petrus Mignard pinx. Joan. Lenfant sc. 1667.* — Fol. 426.

132. — Portrait gravé de Charles, duc de la Vieuville. *J. Dieu pinx. P. Lombart sc.* — Fol. 427.

133. — Documents biographiques sur le duc de la Vieuville. — Fol. 428.

134. — Arrêt rétablissant Charles, marquis de la Vieuville, dans la charge de surintendant des finances; du 24 juillet 1643. — Fol. 429 et 442.

135. — Lettres patentes rétablissant Charles de la Vieuville dans la dignité de chevalier de l'ordre du St-Esprit. De Paris, 2 septembre 1643. — Fol. 132.

136. — « Lettres du Roy aux cours souveraines du Royaume et aux trésoriers de France sur le restablissement de Mr de la Vieuville dans la surintendance des finances et celles de Monsieur de la Vieuville sur le mesme sujet. » De Paris, 11 septembre 1651. Imprimé. In-8° de 16 pages. — Fol. 433.

137. — Dessin représentant le tombeau du duc et de la duchesse de la Vieuville dans l'église des Minimes de la Place Royale. — Pag. 441.

138. — « Le mot à l'oreille à Monsieur le marquis de la Vieville, 1624. » Imprimé. In-12 de 32 pages. — Fol. 446.

139. — « Lettre de Monsieur le Marquis de la Vieville au Roy. » Imprimé. In-12 de 8 pages. — Fol. 462.

140. — « Lettre de Monsieur le marquis de la Vieuville à un sien amy. » Imprimé. In-12 de 12 pages. — Fol. 466.

141. — « Lettre de Monsieur le Marquis de la Vieuville à Monseigneur le Chancelier. M. DC. XXV. » Imprimé. In-8° de 19 pages. — Fol. 472.

142-144. — Trois quittances de Pierre de la Vieuville, gouverneur de Mézières, de 400, 600 et 1,200 livres pour ses gages. Juin-décembre 1568.

Tome XXIV. — 1. — Portrait à l'encre de Chine de Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort. — Fol. 1.

2. — Contrat de mariage de Jean, bâtard de Rochefort, fils de Guillaume d'Aloigny et de Louise Grajon, du 22 octobre 1484. — Fol. 2.

3. — Portrait à l'encre de Chine de César-Auguste de St-Lary, baron de Termes. — Fol. 3.

4. — Portrait à l'encre de Chine de François de Silly, damoiseau de Commercy. — Fol. 4.

5. — Portrait à l'encre de Chine d'Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes. — Fol. 5.

6-7. — Deux quittances d'André de Budos, l'une de 150 livres et l'autre de 38 livres tournois; du 15 août et du 24 septembre. — Fol. 6.

8-9. — Montre d'André de Budos reçue à Sommières, le 18 février (n. st.); envoi de ladite montre à François de Nerly, trésorier des finances et ordonnance de paiement. — Fol. 8.

10. — Copie d'un aveu donné par Auriac de la Serre à Guimet Bonhomme, fondé de pouvoirs d'Anne de Joyeuse, femme de Thibaud de Budos; de l'an 1500 environ. — Fol. 10.

11. — Portrait gravé de Louise de Budos. — Fol. 11.

12. — « Oraison funèbre de très-haute et très-puissante dame Diane Henriette de Budos, duchesse de Saint-Simon, prononcée à ses obsèques, en l'église cathédrale de Senlis, le 19 décembre de l'année 1670, par Monsieur Deslyons, prestre, docteur de la maison et société de Sorbonne, doyen et théologal de Senlis. A Paris, chez Guillaume Desprez, ruë Saint Jacques, à Saint Prosper. M. DC. LXXI. » In-8° de 43 pages. — Fol. 12.

13. — Quittance de Jacques de Budos, s^r des Portes, de la somme de 99 livres, 7 sous, 2 deniers tournois, pour ses gages de guidon d'une compagnie de 30 lances; du 5 août 1573. — Fol. 36.

14. — Quittance de Raimond de Cardilhac, s^r de Sarlaboz, capitaine d'une compagnie de 25 lances, de la somme de 550 livres tournois pour ses gages; du 6 décembre 1573. — Fol. 73. — Au v°, analyses de documents relatifs à Antoine de Masquerel, Claude d'Orgemont, Antoine d'Aquino, Jean de Villeneuve et Jacques Brossin.

15. — Quittance d'Honorat de Savoie, marquis de

Villars, de la somme de 800 livres tournois pour ses gages et ceux de sa compagnie de 60 lances; du 24 mai 1574. — Fol. 38.

16. — Quittance de Charles de Montmorency, capitaine d'une compagnie de 30 lances, de la somme de 550 livres tournois pour ses gages; du 20 janvier 1574. — Fol. 39. — Au v°, analyses de pièces relatives au comte de Ventadour, Eustache de Conflans, Christophe de Choiseul, Antoine de Brolly, Julien Botherel, René Bonnin, Roger de Bellegarde, Girard de Baissey, Louis de Bigars et Antoine d'Aboval.

17. — Dessin d'un sceau de Gui de la Rochefoucauld. — Fol. 40. — Au v°, documents généalogiques relatifs à Fergand, Agnès et Aimery de la Rochefoucauld et dessin de sceau de Delphine de la Rochefoucauld.

18. — Portrait gravé de François, comte, puis duc de la Rochefoucauld. *Bachellier fec.* — Fol. 41. — Au v°, nouvelle de la mort du duc de la Rochefoucauld, du 8 février 1650.

19. — Indication de documents biographiques relatifs à divers membres de la famille de la Rochefoucauld. — Fol. 42. — Au v°, portrait de Charles, comte de la Rochefoucauld.

20. — Portrait à l'encre de Chine de François, duc de la Rochefoucauld. — Fol. 43. — Au v°, ses armoiries gravées.

21. — « Factum pour Monsieur le duc de la Rochefoucauld, intimé et défendeur, contre Messire Thibaut de la Brousse, chevalier, seigneur d'Athis, poursuivant les criées des biens saisis sur Messire François Destissac de la Rochefoucauld, appelant et demandeur. » Imprimé. In-4° de 10 pages. — Fol. 44.

22. — Portrait à l'encre de Chine de Jacques d'Estampes, s^gr^ de Valençay. — Fol. 49.

23. — « Mémoires remarquables de Mre Robinet d'Es-

tampes, maréchal et sénéchal de Bourbonnois, tirés des Éfemérides Bourbonnoises de Me Noel Cousin, conseiller à Moulins. » — Fol. 50.

24. — Portrait gravé d'un chevalier de Malte de la famille d'Estampes. *J. Frosne sc. 1654.* — Fol. 52.

25. — Portrait gravé de Léonor d'Estampes, évêque de Chartres. *C. Charpignon sc.* — Fol. 53.

26. — Portrait gravé de Jean-Baptiste d'Estampes, évêque de Marseille. *Le Dart pinx. Steph. Gantrel sc.* — Fol. 54.

27. — Portrait gravé de Marie de Médicis. *Pourbus pinx. Morin exc.* — Fol. 55. — Au v°, court extrait du Journal? de Paul Phélypeaux de Pontchartrain.

28. — Portrait gravé de Louis XIII, tenant dans la main droite la foudre, dans la main gauche un bouclier; à sa droite, la Paix; à sa gauche, la Guerre; au bas, une procession dans laquelle figure Louis XIII, un cierge à la main; sur les marges sont des médaillons représentant des épisodes de la vie de Louis XIII. *Firens exc.* — Fol. 56.

29. — Portrait à l'encre de Chine de Thomas Morant, sgr du Mesnil-Garnier, trésorier de l'épargne. — Fol. 57.

30. — Portrait gravé de Thomas Morant, marquis du Mesnil-Garnier, maître des requêtes. *V. Vaillant pinx. P. Lombart sc.* — Fol. 58.

31. — Portrait gravé du même. *De Largillierre pinx. G. Edelinck sc. 1685.* — Fol. 59.

32. — « Factum pour maistre Barthellemy Morand, cy-devant payeur des rentes des gabelles, deffendeur et incidemment demandeur, contre maistres Jean Denys, Robert Perrelle, et Estienne Deschamps, payeurs des rentes desdites gabelles, demandeurs aux fins de leur intervention es instances de correction des comptes dudit Morand et deffendeurs. » Imprimé. In-4° de 28 pages. Fol. 60.

33. — Portrait à l'encre de Chine de Charles Duret, s^r de Chevry, président en la Chambre des comptes. — Fol. 75.

34. — Portrait gravé d'un prélat de la famille Cotignon. *M. Lasne fec.* — Fol. 76.

35. — Portrait gravé de Michel Cotignon, archiprêtre de Nevers. *J. Matheus fec.* — Fol. 77.

36. — Portrait à l'encre de Chine de Nicolas Cotignon, s^gr de Chauvry. — Fol. 78.

37. — Portrait gravé de François, connétable de Lesdiguières, avec ce distique :

> Contigit huic tandem merces præclara laborum,
> Militiæ a grato principe summus honos.

Autour de ce portrait sont des médaillons représentant les principaux faits de Lesdiguières. — Fol. 79.

38. — Portrait gravé du même. *Daret exc.* — Fol. 80.

39. — Portrait gravé du même, avec ces vers :

> C'est icy que tu voys l'image véritable
> D'un Ulysse prudent, d'un Achille indomptable,
> Qui de tous les honneurs atteignit le sommet.
> Mais comme son portraict regarde son histoire,
> Tu verras que son bras acquitte avecques gloire
> Tout ce que son visage heureusement promet.

40. — Portrait gravé de « M. la duchesse de Lesdiguières. » — Fol. 82.

41. — Portrait gravé de François de Bonne de Lesdiguières, à l'âge de 53 ans. — Fol. 83.

42. — Portrait gravé du même. *Daret ex. 1652.* — Fol. 84.

43. — Extrait des Mémoires de Bassompierre. — Fol. 85.

44-45. — Deux portraits gravés du connétable de Lesdiguières. — Fol. 85 v°.

46. — Extrait de l'histoire du connétable de Lesdiguières. — Fol. 86.

47. — Profession de foi catholique du connétable de Lesdiguières, du 26 juillet 1622. — Fol. 88.

48. — « Abrégé de la vie et des actions héroïques de François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et connestable de France, vivant sous les règnes de Henry III, de Henry IV et de Louis XIII. » Imprimé. In-fol. de 2 p. — Fol. 89.

49. — Portrait à l'encre de Chine de Jean-Valentin d'Éguillon, s[r] de Bénévent. — Fol. 90.

50. — Portrait gravé de Louis XIII, à cheval. — Fol. 91. — Au v° : « Rolle des taxes du droit de marc d'or qui doivent paier par moderation et pour la 1[re] fois seulement sans tirer à conséquence. »

51. — Réception du marquis d'Efflat dans l'ordre du S[t]-Esprit, le 20 avril 1625. — Fol. 92.

52. — Portrait à l'encre de Chine de Pierre Boulin, receveur général du marc d'or. — Fol. 93.

53. — Érection en fief de la terre et du château de Bailly en faveur de François-Bernard Boulin, au mois d'avril 1737. — Fol. 94.

54. — « Factum pour M. Robert-François Boulin, clerc tonsuré, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prieur d'Arnicourt, ordre de Saint Benoist, diocèse de Reims, demandeur, contre M. Georges Herardin, prétendant droit au même prieuré, défendeur. » Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 96.

55. — Gravure allégorique représentant Louis XIII et Henri IV couronnés par la Gloire, et une armée s'élançant au combat. *Greg. Huret inv. et fec.* — Fol. 98.

56. — Portrait gravé de Louis XIII, avec une légende : *Os humerosque deo similis.* — Fol. 99.

57. — Gravure représentant Louis XIII assis sur son trône, entouré de seigneurs, et recevant le serment de fidélité de ses courtisans. *A. Bosse in.* — Fol. 100.

58. — Gravure représentant Louis XIII armé d'une

massuc. *A. Bosse in. et sc. F. L. D. Ciartres exc.* — Fol. 101. — Au v°, note sur la médaille frappée par la ville de Paris en l'honneur de Louis XIII à l'occasion de la prise de la Rochelle.

59. — Portrait gravé de Louis de Marillac, maréchal de France. *Daret sc. ex.* — Fol. 102.

60. — Portrait gravé du même. *M. Lasne fec. et exc.* — Fol. 103.

61. — Indication de documents relatifs aux Marillac. — Fol. 104.

62. — Portrait gravé de Michel de Marillac, garde des sceaux. *Ph. Champaigne pinx. I. Morin sc.* — Fol. 104 v°.

63. — Indication de documents relatifs aux Marillac. — Fol. 105.

64. — Portrait gravé de Michel de Marillac. *M. Lasne del. et fec.* — Fol. 105 v°.

65. — Indication de documents relatifs aux Marillac — Fol. 106.

67. — Portrait gravé de Michel de Marillac. *M. Lasne. del. et fec.* — Fol. 106 v°.

68. — Indication de documents relatifs aux Marillac. — Fol. 107.

69-70. — Deux portraits gravés d'un membre de la famille de Marillac ; l'un est de Poilly. — Fol. 107 v° et 108.

71. — Portrait gravé de René de Marillac. *Lenfans fac. 1663.* — Fol. 109.

72. — Portrait gravé de Louis de Marillac, curé de S[t]-Jacques de la Boucherie, avec ce quatrain :

Plein de foy, plein de zèle, il prêcha l'Évangile,
Des vanités du siècle, il réprima l'abus
Et fit paroître aux yeux de cette grande Ville
Un exemple parfait de toutes les vertus.

Dessiné et gravé par Lochon. — Fol. 110.

73. — « Testament de feu monsieur de Marillac, » du 5 septembre 1621. — Fol. 111.

74. — « Factum du procès du Mareschal de Marillac à Messieurs les commissaires deputez par le Roy. M. DC. XXXII. » Imprimé. In-4° de 62 pages. — Fol. 113.

75. — « Défenses pour Monsieur de Boylesve, cy-devant intendant des finances. » Imprimé. In-4° de 18 pages. — Fol. 144.

76. — « Lettre de monsieur de Marillac, escrite à Monseigneur le cardinal duc de Richelieu. A Paris. M. DC. XXXII. » Imprimé. In-16 de 6 pages. — Fol. 153.

(A suivre.)

INDICATEUR DES ARMOIRIES

DES VILLES, BOURGS, VILLAGES, MONASTÈRES COMMUNAUTÉS, CORPORATIONS, etc., contenues dans l'Armorial général de D'HOZIER.

(Voyez p. 65 et 123)

VI. — BOURGOGNE

(A suivre.)

FONDS LATIN

I. — Ms. du XIVe siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Conches, composé de 94 feuillets. Texte assez bien conservé, incomplet des 2 premiers feuil., écrit à 2 col. Initiales rouges. Relié en veau, l'ais supérieur est enlevé. P. 100/158^{mm}.

1. — « *Dictionarius* » *Latino-Gallicus*.

Incip. : ...vel habundance.
affluenter, habundanment;
affari, parler...

Desin. : ...zeuma. figure.
« Explicit Dictionarius, qui scripsit sit benedictus. Amen. *Iste liber est Johani Androys, et fut fayt l'an de grace mil CCC IIII^{XX} et VIII en setenbre.* »

Le catalogue ms. de A. Le Michel (Bibl. nat., ms. lat., n° 13071, f°s 91-92) m'a paru mentionner ainsi ce dictionnaire : « *L. 1. Dictionnariolum Latino Gallicum,* » c'est ce qui m'a fait lui attribuer comme provenance l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Conches; le ms. du reste ne porte aucune indication de provenance sans le nom de *Jean Androys*, sans doute un des moines de l'abbaye. — Il est à remarquer que les derniers mots de la souscription depuis *Iste liber* et la date sont en écriture différente de celle employée dans le ms. mais d'ailleurs contemporaine et paraissent être une note ajoutée par le possesseur du dictionnaire.

2. — (f° 92). Pièce de vers.

Incip. : Sorbere putat, meminit, trahit...

(Les f°s 93 et 94 r° blancs, au v° de ce denier quelques notes sans importance.)

II. — Ms. du XIVe siècle, sur parchemin, prove-

nant de l'abbaye de Conches, composé de 354 **feuillets.** Texte bien conservé. Initiales rouges et **bleues** ornées. Couverture en veau estampé, le dos **est brisé.** P. 112/150mm.

1. — (f° 1.) *Johannis Belethi liber de divinis officiis*, « sed non nihil interpolatus. » (XVIIe s.)

Incip. : In primitiva ecclesia proibitum erat ne quis loqueretur...

Desin. : ...non enim debet defunctus infodi sine missa (f° 109 v°). ¶ Ista que in fine hujus libri supplemus retro pretermisimus sicut littere alphabeti ordine posite insinuant. A Statutum est a patribus nostris ut seorsum chorus... (A la suite quelques notes explicatives de termes liturgiques, qui fin. : ...unde vesperasco, vesperascis, et est feminini generis.

2. — (f° 115.) *Sententiæ Variæ.*

Incip. : Fides est illud donum, id est illa que facit nos certos de rebus... Tue non immemor petitionis hanc moniti unsculam...

Desin. : ...terreno serviunt quam celesti.

3. — (f° 118 v°.) *Sermones Varii.*

Incip. : Da michi intellectum ut sciam...

Desin. : ...Regem locusta non habet et egreditur. ¶ Post hoc incipe : Universa per turmas.

4. — (f° 322, 321 v° blanc.) « *Instructio Parochi.* » (XVIIe s.) *de confessione.*

Incip. : Querere debet sacerdos utrum penitens...

Desin. : ...et violentia facit correptio deteriorem

5. — (f° 349.) « *De confessione facienda et cui et quomodo.* »

Incip. : Ambrosius. ¶ Confitere meliori fratri...
Desin. : ...ut animas quas Deo optulit, illi restituat... et hujus...

NOTA. — Le r° du f° 354 est blanc, au v° se trouve cette note en écriture contemporaine : « *Iste liber est de abacia sancti Petri et Pauli de Conchis.* » Des fragments d'une bible latine à 2 col. du XIIe siècle, forment les gardes du volume.

Les catalogues de Le Michel et de Bellaise mentionnent tous deux ce ms., le premier sous la cote M. 2, et le second sous le n° 30.

III. — Ms. du XIV[e] siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Conches. Texte assez bien conservé, écrit à 2 col. Initiales rouges et bleues, ornées de fig. et dessins, quelques-unes rehaussées d'or. Couverture en veau estampé. P. 100/145[mm].

Breviarium cum *Psalterio;* præmittitur *Calendarium.* (Mart-Decemb.)

Incip. : (f° 6.) Beatus vir qui non habiit in consilio impiorum...
Desin. : ...accepit eam discipulus in suam...

(Le v° du dernier feuillet est illisible.)

IV. — Ms. du XIII[e] siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Conches. Texte assez bien conservé, écrit à 2 col. Initiales rouges et bleues ornées, quelques-unes rehaussées d'or. Couverture en veau estampé. P. 115/150[mm].

Breviarium, cum *Psalterio,* præmittitur *Calendarium.* (Jan.-April. Sept.-Decemb.)

Incip. : (f° 3.) Beatus vir qui non abiit...
Desin. : ...gaudiis sempiternis mereamur perfrui in celis. Per.

Nota. — Les deux derniers feuillets sont en écriture du XIVe siècle. Sur la couverture est estampé le nom suivant, en deux parties, une sur chaque ais :

« D. ROBERT. || DE. MAILLEVOVE. »

V. — Ms. du XIIIe siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Conches. Texte assez bien conservé, écrit à 2 col. Initiales rouges et bleues ornées. Couverture en veau estampé. P. 120/170mm.

Breviarium, cum *Psalterio;* præmittitur *Calendarium.* (Mai.-Octob.)

Incip. : (f° 4.) Beatus vir qui non abiit...
Desin. : .. Lectio IX. Quare de vulva eduxisti me...

J'ai indiqué ces trois Bréviaires comme provenant de l'abbaye de Conches bien qu'ils ne portent aucune note de possession. Selon toute vraisemblance ils devaient avoir cette provenance, mais ils sont de plus mentionnés dans le catalogue de Bellaise, sous les nos 31 à 33 : « *Breviaria tria ad usum Ecclesiæ Conchensis.* »

VI. — Ms. du XVIe siècle, sur papier, provenant de l'abbaye de Conches, composé de 159 feuillets. Texte bien conservé, écriture semi-cursive. Initiales rouges. Couverture en veau brun. P. 125/175mm.

1. — « *Cæremoniales, seu Rituale proprium Monasterii sanctorum Petri et Pauli de Castellione de Conchis.* »

Incip. : (f° 6 [1-5 blancs, le 1er lacéré].) In sabbato precedenti primam dominicam Adventus, ad vesperas...

Desin. : ...aut ociosi sermonis totum ineffabili pietate propiciatus indulge. Per d. n. J.

2. — (f° 152.) « *Forma professionis, 1541.* »

3. — (f° 157 v°.) « *Forma observanda et tenenda in principio adventus episcoporum ant abbatum.* »

Nota. — Les f°s 79, 158 v° et 159 sont blancs.

Le catalogue de Bellaise paraît désigner le ms. primitif, dont le ms. n° 6 actuel ne serait que la copie, sous le n° 42 : « *Libri rituales seu Ordinarium aut si mavis Cærimoniales ad usum monasterii Conchensis, papir. extat autographum in bibliotheca Bigotiana Rothomagi.* » Le ms., maintenant conservé à la Bibl. nat., fonds latin, n° 898, portait le n° 26 dans la Bibliotheca Bigotiana manuscripta. (Cf. l'édit. annotée de ce catalogue qu'a donnée M. L. Delisle. Rouen. 1877.)

VII. — Ms. du xive siècle, sur parchemin, provenant de l'abbaye de Conches, composé de 273 feuillets. Texte bien conservé sauf les premiers feuillets altérés dans la marge infre; écrit à 2 col. Initiales et encadrements rouges et bleus; quelques initiales ornées et rehaussées d'or, dessins à la plume au bas des marges. Couverture en veau estampé. P. 160/230mm.

1. — (f° 1.) « *Incipit tractatus magistri Petri Manducatoris de sacramentis.* »

Incip. : Tractaturi de sacramentis videamus quid sit sacramentum...

Desin. : ...quia corpora sanctorum usque ad finem seculi erunt.

Ce livre inédit et même ignoré de *Fabricius*, n'est pas indiqué non plus dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 14-17.

2. — (fº 6 vº.) « *Incipit tractatus magistri Petri Manducatoris de penitentia.* »

Incip. : Penitentia, ut aït Augustinus, est quedam dolentis vindicta...

Desin. : ...et in ultionem inimicorum suorum manifestum se ostendere. Explicit.

Livre non publié, sauf quelques extraits. Voy. Ravaisson. *Rapports sur les Bibliothèques de l'Ouest.* 1841, p. 279.

3. — (fº 19.) Sermo anonymi.

Incip. : Ve mundo ab scandalis. Necesse est ut veniant scandala...

Desin. : ...ad servitutem det, hoc est imperatoris tui, cui est, etc.

4. — (fº 20.) « *Liber de expositione sanctorum verborum que in sancto sacro canone misse sunt edita.* »

Incip. : Prologus, etc. Religiose voluntati tue, o serve dei excelsi...

Desin. : ...ore depromere possit, quo eorum evidentius sensum intellexerit.

5. — (fº 48.) [Écriture différente de la précédente et plus grosse.] « *Incipit liber sancti Effrem diaconi atque abbatis de compunctione cordis.* » (Libri I-IV.)

Incip. : Dolor me compellit dicere, et iniquitas mea comminatur michi ut sileam...

Desin. : ...ut omnis anima, que hec meditatur, trahatur ad vitam eternam. Amen.

6. — (fº 75 vº.) « Admonitiones sancti Cesarii, » numero XXIV.

Incip. : Pius et misericors dominus, F. K...
Desin. : ...non declines ipso adjuvante, qui vivit et regnat, etc.

Chacune de ces 24 « *admonitiones* » porte un titre mis en marge. Cf. Migne. Patr. Lat. Aug (?), t. V. Sermones 308, 104, 313, 272, 273, 275, 281, 282, 257, 258, 301, 309, 260, 68, 261, 263, 256, 259, 274, 294, 295, 269, 296, 264.

7. — (f° 110 v°.) « *Sententia S^{ti} Jeronimi*, aut Sermo.

Incip. : Jeronimus dixit : Scire debemus quia diabolus et libido non senescunt...

Le catalogue de Bellaise donne, sur cette sentence de St Jérôme qui paraît être un sermon, la mention suivante : « *Ultima quarum (admonitionum) videtur ejusdem (Cæsarii) non reperitur apud Augustinum.* »

8. — (f° 112 v°.) « *Sententia S^{ti} Joannis Isaurie provintie episcopi.* »

Incip. : Non est grave, Theodore, cadere luctantem sed jacere detectum...

Le catalogue de Bellaise dit : « *plura mutuantur ex libro* 2 *s. Chrysostomi ad Theodorum.* »

9. — (f° 113 v°.) « *Sermo S^{ti} Ysidori.* »

Incip. : Occultam maliciam blandi sermones ornant, aliud ore perdunt...

Bellaise, après avoir donné l'incip. de ce sermon, ajoute : « *Non est Isidori Hispalensis sed forte est Isidori Pelusiatæ aut Alexandrini de quo Sozomenus Lib. VI. cap. 28 et Evagrius. Lib. I, cap. 15.* »

10. — (f° 114 v°.) « *Incipit liber necessarie admonitionis sancti Basilii episcopi, quo modo clericus domino debeat militare.* »

Incip. : Audi fili monitioni patris tui et inclina aurem tuam...

Desin. : ...tunc facie ad faciem videbis, preparavit Deus diligentibus se. Amen.

« Exstant in. cod. Holstenii.» (Bellaise.)

11. — (f° 121.) « *Instituta ejusdem Basilii episcopi de vita cenobitarum,* » præmittitur « *Prologus Rufini.* »

Incipit prologus, etc. Satis libenter, K. P., Ursaci adventantes... (Instituta.) Humanum genus diligens Deus et decens...

Desin. : ...cogitare aliquid quasi ex nobis, sed sufficientia nostra Christus est.

« Exstant in. cod. Holstenii. » (Bellaise.)

12. — (f° 152.) « *Sermones Fausti,* » numero III.

Incip. ; 1. Ad locum hoc, F. K., non ad securitatem...

2. Instruit nos atque hortatur sermo...

3. Quod supplente et quodam modo...

Cf. Fausti Rheg. Sermo I, t. 58, col. 869 (Migne); homilia, to.58, col. 883, et Eucherii homilia, to. 50, col. 836; sermo., to. 58, col, 872 et Cæsarii Arelat. hom., to. 67, col. 1069.

13. — (f° 156 v°.) « *Sermones sancti Cesarii ad monachos,* » numero IV.

Incip. : 1. Scimus quidem spiritualis militie...

2. F. K., ob hoc ad sanctum propositum...

3. Videte vocationem vestram, F. K...

4. Sanctus avec venerabilis pater vester...

Cf. Cæsarii Arelat. hom., to. 67, col. 1062 et 1088 (Migne), et Eucherii hom., to. 50, col. 811, pour le 1er sermon, et pour le 3e, to. 67, col. 1057 et 1030, et Eucherii hom., to. 50, col. 855. (Bellaise : « *apud Holstenium.* »)

14. — (f° 162.) « *Sententia Paulini ad monachos de penitentia.* »

Incip. : Detur penitentia seculari cujus adhuc cervix sub jugo...

Cf. Fausti Rheg. Sermo., to. 58, col. 875 (Migne).

15. — (f° 162 v°.) « *Sententia Novati Catholici de humilitate et obedientia et calcanda superbia.* »

Incip. : Secularibus aliter in ecclesia loquimur, aliter vobis loqui debemus...

Cf. Novati Catholici sententia, to. 18, col. 67 (Migne).

16. — « *Sancti Augustini Sermones* » numero IV.

Incip. : 1. Frequenter diximus quod semper...
2. Nichil Deo sic placet quomodo...
3. Multi sunt qui sane doctrine...
4. Inter cetera quibus beatus David...

Cf. Aug. Sermones, to. VI, col. 1312; col. 1221; Valeriani Cymel. Sermo., to, VI, col. 1219; sermo 55, to. V, col. 1849, et Maximi Taur. hom., col. 353 de l'éd. de Rome, 1784.

17. — (f° 169.) « *Sancti Augustini epistola ad Letum diaconum.* »

Incip. : Domino dilectissimo, etc. Legi epistolam tuam, quam misisti...

Aug. Epistola 243.

18. — (f° 171.) « *Sermo sancti Macharii ad monachos.* »

Incip. : F. K. quanquam et notitiam scripturarum...

« *Sermo sancti Macharii ad monachos exstat in regulam sancti Benedicti.* » (Bellaise.)

19. — (f° 174.) « *Beati Ysidori episcopi Hispaniarum vel hispaniensis sententiarum libri* III. »

Incip. : Summum bonum Deus est, quia et incommutabilis est...

Desin. : ...quos celestis aula letificandos excipit.

Cf. Isid. Sentent., lib. I-III, to. VI, col. 115 (Migne).

20. — (f° 227, 226 v° blanc.) « *Incipit liber de edificatione claustri, editus a venerabili magistro Hugone de Sancto Vitore.* »

Incip. : Loquturus, karissime, de his que ad edificationem claustri materialis pertinent...

Desin. : ...qui per inobedientiam lapsum incurrerat culpe.

VIII. — Ms. du XVIIe siècle, sur papier, composé de 113 pages. Texte bien conservé. Relié en veau gran. P. 165/225mm.

(f° 5, p. 1.) « *Micellanea Latino-gallico. Latiniaci anno 1695 primum agressa,* » præmittitur index alphabeticus.

Incip. : Adulatio et laus vana. Abnegatio. Tibi non sufficit opes contemnere...

Desin. : ...nos efforts sont vains parce qu'ils sont superbes et que Dieu n'est pas notre unique appui.

IX. — Ms. du XVIIIe siècle, provenant de l'église de Conches, composé de IV et 913 pages (la dernière lacérée aux 3/4). Texte bien conservé, grande écriture avec plain-chant. Reliure en parchemin. M. 240/370mm.

« *Graduale Ebroïcense ad usum ecclesiæ parrochialis sanctæ Fidei de Conchis, pro toto tempore paschali,... scriptum ac notatum a Joanne Viel, cive Conchæo, anno domini... M DCC XXIV.* »

Incip. : Index missarum... Ad aspersionem aquæ Benedictæ... Dominica Resurrectionis...

Desin. : ...et incarnatus est de spiritu... ex Maria virgine... et ho... us etiam pro...

Ce graduel mentionné par M. Ravaisson, *Rapports*, etc., p. 279, était égaré en 1841; je n'ai pu retrouver le ms. qui se trouve mentionné à la suite dans le même ouvrage sous le n° VII et que M. Ravaisson n'avait pu voir non plus que celui-ci, mais dont il donne le titre : *Musiçæ epitome, sive compendium ex Glareani dodecachordo.*

FONDS FRANÇAIS

I. — Ms. du XVIIe siècle, sur papier, provenant de l'abbaye de Conches, composé de 76 pages de texte, 2 feuillets préliminaires et 4 de table, plus 6 feuillets blancs. Texte bien conservé. Broché. P. 150/200^mm^.

(f° 10, p. 1.) « *Extrait de la clef ou abrégé de la somme de S. Thomas, divisé en 2 tômes par le Sr de Marandé, en 1649.* »

Comm. : Croire Dieu, croire à Dieu, et croire en Dieu. P. 13. Croire Dieu...

Finit. : ... profecto per modum cibi accipi jure merito censetur. Lib. XI, pars II. Dissert. IV. Cap. I.

II. — Ms. du XVIIIe siècle, sur papier, provenant des archives de la municipalité de Conches, com-

posé de 39 feuillets. Texte bien conservé. Broché. P. 210/315mm.

« *Catalogue des livres de la ci-devant abbaye de Conches, fait par MM. les maire et officiers municipaux de la paroisse de N.-D. du Val.* »

Comm. : 1° Bible des Srs Desmarets...

Finit. : ...(712 nos) fait à la maison commune à Conches, ce vingt-sept juin 1791. Echard. Hardy. (Signatures autographes.)

INDEX

NOTA. — Le chiffre romain indique le nº du ms., le chiffre arabe l'ordre des pièces dans le vol. — Les Fonds latin et français sont désignés par l'initiale.

Tableau des Manuscrits par ordre de date

XIII SIÈCLE

L. IV. Breviarium.
L. V. Breviarium.

XIV SIÈCLE

L. I. Dictionarius latino-gallicus, 1388.
L. II. Jo. Beleth, de divinis officiis, etc.
L. III. Breviarium.
L. VII. SS. Patrum opuscula varia.

XVI SIÈCLE

L. VI. Rituale Conchense. (1541.)

XVII SIÈCLE

L. VIII. Miscellanea latino-gallica. 1695.
F. I. Abrégé de S. Thomas, par le s[r] de Marandé.

XVIII SIÈCLE

L. IX. Graduale Ebroïcense ad usum Conch. 1724.
F. II. Catalogue des livres de l'abbaye de Conches. 1791.

Table de Concordance des Cotes anciennes et nouvelles

		COTES nouvelles	COTES ANCIENNES L.	B.
I.	Dictionarius latino-gallicus. 1388	L. 1.	L. 1.	«
II.	Beleth (Jo.). De divinis officiis, etc	L. 2.	M. 2.	30.
III, IV, V.	Breviaria Tria	L. 3, 4, 5.	«	31, 32, 33.
VI.	Rituale Conchense. 1541.	L. 6.	«	42.
VII.	SS. Patrum opuscula varia	L. 7.	P. 1.	24.

NOTA. — Les lettres L., B., désignent les anciens catalogues de Le Michel (1639) et de Bellaise (1688).

APPENDICE

CATALOGUE DE DOM ANSELME LE MICHEL

K. 1. Huguitionis Pisani derivationes seu vocabularium.

E. 1. Glossa in Matthæum et Marcum. Item decretales Gregorii IX quibus premittuntur tituli veteris Digesti.

E. 2. Glossa in Matthæum.

SS. 1. Psalterium quod inscribitur Roberti. abbatis de Conchis, cum canticis ferialibus, et præmittitur Calendarium accurate depictum.

E. 3. Commentarius in Ps. Incipit : Beatus, etc. Beatus cui omnia optata succedunt, vir scilicet contra prospera et adversa firmus, qui idem abiit a Deo in regione dissimilitudinis, etc. [Le même ms. se trouve dans le catalogue de Bellaise, sous le n° 1.]

E. 4. Glossa in libros Proverbiorum et Ecclesiastes; item in Cantica canticorum.

E. 5. Glossa in librum sapientiæ et in Ecclesiasticum; ad imam calcem sic legitur : « *Explicit ecclesiasticum magistri Henrici. Nullus in hac glossa utatur prela. R.* » (forte *Rabanum.).* Incipit : R. Omnis sapientia, etc., incipit ab æterna Dei sapientia qua Christus est, etc.

H. 1. Historia scholastica Petri Comestoris. [Le cat. Bellaise n° 3, donne cette autre indication : « quæ ibi vocatur concordia evangeliorum. »]

H. 2. Historia scholastica, principium usque ad librum Josue. Item historia evangelica. [Le n° 4 du même catalogue qui parait être le même que le ms. H. 2 de Le Michel est ainsi décrit : « Eadem historia. Initio sermones S. Bernardi de diversis, n. 65, 66, 79, 82, 98, 104, 107, atque alii nonnulli superioribus permixti qui ejusd. videntur esse. »].

E. 6. Glossa in Lucam et in Joannem, canones evangeliorum per D. Hieronymum, et epistolæ cujusdam clerici Vigorniensis ad Willelmum magistrum suum de iisdem canonibus.

T. 1. Tractatus theologici duo; prioris præfatio incipit : Monitis vestris et precibus, etc. Cap. 1. De frui et uti; posterioris cap. 1. sic incipit : Ad cenam angelorum et confirmationem. Tractatus moralis. cap. 1. de caritate. Item vocabularius biblicus Petri Cantoris Parisiensis. Brevis commentarius in lib. Josue, Judicum Ruth, Ecclesiastici, Sapientiæ, et Act. Apostolorum. [Bellaise dit du premier de ces deux traités, nº 5 : « et est magistri sententiarum » et en donne l'incipit : « Rerum aliæ sunt quibus fruendum, etc.; » puis il ajoute : « Contra fol. 1. liber mag. Willml. Alt. orod. id est forte Willelmi Altissiodorensis, melius Mag. sentent. Ibidem. Tractatus de officiis ecclesiasticis. Incipit : Nota quod officium dicitur quia nunquam sit officium suum efficere, etc. Sermones aliquot de diversis inediti auctoris. — Vocabularius Petri Comestoris. » Bellaise donne enfin l'incipit des gloses qui terminent le vol. Incipit. 1. Tandem finito... vel dum grandi fœnore hoc enim pro magno habebat debito... ut transferret de hebræo in latinum, etc.]

E. 7. Glossa in 7 epistolas canonicas. Item tractatus contra Judæum. Incip. : Scripturus contra judæum quæso, lector, etc. Sic desinit : ac dum per passionem et mortem ad gloriam majestatis pervenisse cognoscent. Item tractatus Innocentii papæ III de contemptu mundi. Item quædam miscellanea ex ss. scripturis. [Bellaise, à la suite du Tractatus contra Judæum, nº 28, ajoute : « Forte est Guillelmi Crispini monachi Beccensis et abbatis Westmonariensis de quo in notis ad epistolas Lanfranci, p. 29; » quant aux Miscellanea il les attribue à Pierre Mangeur.]

S. 1. Sermones aliquot de diversis. Item pœnitentiale secundum mag. Willelmum de Montibus. Incipit : Pœnitens cito peccator, nunc sit miserator, etc. Item Benjamin, seu de contemplatione Richardi a S. Victore. Innocentius papa III de contemptu mundi. Item farrago sermonum de diversis. [Un ouvrage non indiqué en tête de ce ms. paraît être rétabli par Bellaise, nº 26 : « Expositio quorumdam vocabulorum quæ beatus Jeroninus posuit in epistola ad Paulinum de senatore ; » plus loin il attribue le Benjamin à Hugues de S. Victor, et donne l'incipit du de contemptu mundi d'Innocent III : « Domino patri karissimo dei gratia Portuensi episcopo, etc. Quare de vulva eduxisti me, etc.]

K. 2. Vocabularius biblicus Britonis.

D. 1. Decretum Gratiani. [Id. ap. Bellaise, nº 19.]

D. 2. Decretalium synopsis per Bernardum Papien præpositum. Item commentarius brevis in aliquot titulos juris civilis. Item commentarius in regulas juris civilis. Clementina abbreviata. [La

description de Bellaise, nº 20, est entièrement différente quant à la forme : « Breviarium decretalium Gregorii IX papæ. De actionibus. Item regula Juris civilis. Constitutiones. Miscellanea Diplomatum Pontificiorum, etc. Constitutiones Innocentii III. 88.]

C. 1. Organum Aristotelis, cui junctus est libellus divisionum Boetii. [Bellaise, nº 41. Opuscula Porphirii et Aristotelis.]

D. 3. Joannes Andreæ in Clementinas. Item Benedictina. Item textus Clementinarum. [Bellaise, nº 21. Apparatus Johannis Andreæ super constit. Clementis papæ V, in concilio Viennensi. Constitutiones duæ Benedicti XII papæ pro reforma ord. nigr. mon. et expositio dubiorum supra dictam reformationem. hæc inedita. Constitutiones Clementis V publicatæ per Johannem XX papam.]

V. 5. Vitæ et doctrina patrum. [Bellaise, nº 23, donne une description bien plus complète : « S. Jeronimus de vitis patrum. Id. ipsum est quod Rufini nomine exstat apud Rosveid. lib. II. — B. Antonii Prologus in vita Monachorum. Exstant hæc omnia apud Rosveidum sed breviora et alio ordine. — S. Macharii epistola ad filios Dei. Incipit : Imprimis quidem si ceperit homo, etc., semet ipsum agnoscere cur cecatus sit, etc. — S. Athanasii exhortatio ad monachos. Exstat in codice Regg. Holstenii. — Liber primus de vita monachorum. Incipit : Dixit abbas Antonius, æstimo quod non habeat corpus motum naturalem, etc. Eadem exstant lib. 5 de vitis Patrum et solum discrepantia quod quæ ibi sub diversis titulis v. g. de discretione et simplicitate et eodem auctore colloquente seriatim referantur absque respectu materiæ. — Liber 2 de vita monachorum apud Rosveid 3. — Liber 3 apud Rosveid 4. plura desunt in fine. »]

D. 4. Summa Monaldi. [Bellaise, nº 36. Summa alphabetica de Jure canonico per Fr. Monaldum ord. min. vixit circa 1320; prodiit lugduni 1516. (In-8º.) — M. Ravaisson signale ce livre comme étant du XIIe siècle, dans ses *Rapports sur les bibliothèques des départements de l'Ouest,* 1841, p. 279. Je n'ai pu retrouver ce ms. dont la présence à la bibliothèque de Conches, en 1841, se trouve ainsi constatée.]

F. 1. Brevis hymnorum ecclesiasticorum expositio.

E. 8. Glossa in Matthæum et Marcum.

M. 1. Innocentius papa III, de officio missæ. Incerti invectiva in omnia vitia, imit. ab apocalypsi : Vidi bestiam ascendentem. Hugo de tribus diebus et de arca.

T. 2. Concilium lateranense sub Innocentio III. [Bellaise indique en tête de ce ms., nº 22 : « Expositio canonis missæ. Incip. : Re-

ligiosæ voluntati tuæ, o serve dei Willelme, etc. Cf., le ms. lat. nº VII. (4.)]

T. 3. Libri VII brevissimi de universa theologia. Prolegom. incip. Flecto genua, etc.; et tractant de dignitatibus scripturæ et modo earum intelligendi. Primus liber : In principio intelligendum est, etc. Item libellus de contemplatione; Incip. : Ecce descripsi eam, etc.

X. 1. F. Gotho de ordine fratrum minorum, de naturis et proprietatibus rerum libri XX ordine alphabetico.

P. 2. D. Effrem liber de Compunctione, etc. (Cf. Catalogue. Ms. lat. nº VII.) Historia animalium serpentium et piscium moraliter exposita.

V. 1. Vitæ SS. incipit a vita S. Eligii episcopi.

V. 2. — — S. Aichardi abbatis.

V. 3. — — S. Joannis ap. et ev.

V. 4. — a passione SS. Juliani et Basilissæ Virginis. [Bellaise, nos 14-17. Vitæ SS. 4 volum. eleganti charactere et sexcentos ferme annos referente. — D'Achery s'est servi du ms. V. 1. pour l'édit. de la vie de S. Eloi qu'il a donnée dans son spicilége.]

A. 1. Lectionnarius a festo Annunciationis beatæ Mariæ Virginis et desinit in festo plurium sanctorum. [Bellaise, nº 13. Lectionarium totius anni. 2 volum fol. magno circa 1280.]

A. 2. Liber homiliarum choralium.

CATALOGUE DE DOM J. BELLAISE

27. Sermo mag. Richardi de textu ordin. dom. 3. Quadragesime. Sunt novissime hominis illius pejora prioribus, etc. — Sermo mag. Willelmi de Sanvic, dom. ante passionem. Incipit : Merito hoc patimur quia, etc. Verba sunt fratrum Joseph, etc. An ejusdem sint sequentes vel aliqui tantum non liquet; in aliquibus certe notatur de proprio et forte an sunt ab ipsomet scriptore compositi. — Innocentii III papæ de officio missæ tractatus. Incipit : Tria sunt in quibus præcipue lex divina consistit, mandata, promissa, et sacramenta, etc. — Sermones mag. Petri Langobardi, sermo de adventu incipit : Jacob benedictiones daturus filiis præscius in spiritu de semine suo nasciturum, etc. — Invectiones in omnia vitia. Incip. Apocalyps. Videbam bestiam ascendentem de mari, etc. Hæc bestia, etc. — Elogium mag. Johannis Cornubiensis ad Alexandrum papam quod Christus sit aliquis Homo. Incipit : In Turonensi concilio quod dudum, etc. Scriptum

est contra Petrum Lombardum et ejus doctrinam. — De septem criminibus. Incip. : Septem sunt criminalia peccata, etc. — Liber compositus a Mag. Hugone quod opus trium dierum dicitur. Incip. : Indivisibilia Dei a creatura mundi, etc. — De decem præceptis tractatus utilis. Incip. Sicut dicit apostolus : Plenitudo legis dilectio, etc. — Sermones aliquot S. Bernardi n. 72, 73 et 74, de diversis qui habentur per modum unius, et absque divisione. In Assumpt. B. Mariæ sermo V. In pl. qui habitat a principio ad num. 7, sermo VI. Tandem in Epiphania sermo primus editis aliquanto prolixior, sed lausula abunde videtur ascititiæ. [Quelques-uns de ces traités se trouvent décrits avec moins de détails dans le catalogue de Le Michel, M. 1.]

35. Necrologium Conchensis monasterii.

37. S. Bonaventuræ dieta salutis. In ms. Gemm. præfert nomen Guillelmi de Lancea aquitanici.

38. Ejusdem brevilogium. Liber de contemplatione. Incip. : Ecce descripsi tripliciter, etc.

Différents ms. avaient été distraits de la bibliothèque de l'abbaye de Conches avant l'époque où furent dressés ces deux catalogues ; la majeure partie de ces volumes, après avoir fait partie de la bibliothèque des Bigot est entrée dans la bibliothèque du roi. Il suffira de donner les numéros de ces mss. faisant tous partie du fonds latin de la bibliothèque nationale, nos 452 (anc. Bigot, 13), 629 (6), 698 (245), 898 (26), 2218 (55) ; le ms. 2821 lat. (anc. Bigot 260) après avoir appartenu à l'abbaye de Conches était, vers le commencement du XVIe siècle en la possession de Jean Ynger de Louviers ; enfin les nos 1724, 3487 A et 13746 du fonds latin ont tous appartenu jadis à l'abbaye de Conches.

ÉTAT
DES CATALOGUES DES MANUSCRITS
DES BIBLIOTHÈQUES
DE BELGIQUE ET DE HOLLANDE

Ce qui a été fait, à un point de vue général ou à un point de vue particulier, par Valentinelli pour les bibliothèques d'Espagne et d'Italie (1), par Petzholdt pour les bibliothèques d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse (2), par Rullmann pour celles d'Allemagne (3), ce que nous-même avons fait pour les bibliothèques de France (4), nous l'essayons aujourd'hui pour celles de Bel-

(1) *Delle biblioteche della Spagna*, commentario di Giuseppe Valentinelli, dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* [zu Wien]. 1860, t. XXXIII, fascicules 1 et 2, p. 4-178. — *Dei cataloghi a stampa di codici manoscritti*, di Giuseppe Valentinelli... Venezia, Grimaldo, 1871. In-8° de 152 pages.

(2) *Adressbuch der Bibliotheken Deutschlands mit Einschluss von Œsterreich-Ungarn und der Schweiz.* 2e éd. Dresden, Schönfeld, 1874. In-8° de XI-528 pages.

(3) *Ueber die Herstellung eines gedrukten Generalkatalogus der grossen Manuscriptenschätze im deutschen Reiche*, von Dr jur. F. Rullmann. Freiburg, Wagner, 1875. Pet. in-8° de 62 pages.

(4) *État des catalogues des manuscrits des bibliothèques de France.* Paris, 1877. In-8° de 29 pages. — Cet *État,* malheureusement incomplet, parceque nous l'avons dressé d'après la collection encore incomplète des catalogues déposés à la Bibliothèque nationale, va être réimprimé avec un certain nombre d'additions.

gique et de Hollande. Devancé dans cette voie par Vogel (1) et par Valentinelli (2), nous pouvons ajouter bon nombre de renseignements aux indications que nous ont fournies ces excellents guides, parceque, dans ces deux pays, la publication des catalogues des bibliothèques des villes, des Universités et des sociétés savantes ne subit aucun retard et n'éprouve aucune interruption. Au fur et à mesure que les collections s'accroissent, les catalogues se développent; les suppléments succèdent aux suppléments, et les bibliothécaires ne croient pas avoir satisfait aux devoirs de leur charge, tant que le public savant n'a pas à sa disposition des éléments de recherches aussi complets que possible. Aussi, à en juger par le nombre considérable de catalogues qu'ils ne cessent de mettre au jour, à voir la bienveillance qu'ils témoignent à leurs lecteurs et surtout aux étrangers, — ceux de nos compatriotes qui ont eu à visiter les dépôts littéraires de Belgique et de Hollande en ont eu des preuves, — à voir l'empressement qu'ils apportent à répondre aux demandes de renseignements qui leur sont adres-

(1) *Literatur früherer und noch bestehender europäischer offentlicher und Corporations-Bibliotheken*, zusammelgestellt von Ernst Gustav Vogel, Privatlehrer zu Dresden. Leipzig, Weigel, 1840. In-8° de XVI-548 pages.

(2) *Delle biblioteche e delle società scientifico-letterarie della Neerlandia*, commentario di Giuseppe Valentinelli, dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* [zu Wien]. 1871, t. XXXVIII, fascicules 1-3, p. 305-563.

sées, on croirait que ces bibliothécaires semblent tous avoir pris pour devise : *Prodesse, non præesse.*

Cette bienveillance, nous l'avons éprouvée en plusieurs occasions, pendant que nous nous sommes occupé de ce travail, et nous n'hésitons pas à avouer que, sans le précieux concours de plusieurs bibliothécaires belges et hollandais, il nous eût été difficile d'arriver à un résultat satisfaisant. C'est que beaucoup des catalogues qui figurent dans cet état sont d'une excessive rareté. L'un d'eux, le premier catalogue de Leyde, qui paraît être le plus ancien ou du moins un des plus anciens catalogues connus, remonte à 1595; plusieurs datent du commencement du XVIIe siècle, et, non-seulement on ne les trouve pas tous dans les plus importantes bibliothèques, comme la Bibliothèque nationale, le British Museum, la Bibliothèque royale de La Haye, etc., mais encore on les chercherait en vain dans les bibliothèques pour le service desquelles ils ont été rédigés. Il est donc de notre devoir de remercier publiquement MM. les bibliothécaires, archivistes et savants qui nous sont venus en aide et nous ont fourni les moyens de mener à bonne fin un travail qui présentait de très-sérieuses difficultés; parmi eux, MM. Enschedé et Gonnet, de Harlem; Campbell, de La Haye; Tiele, de Leyde; Muller, d'Utrecht; van Visvliet, de Middelbourg; Eekhoff,

de Leuwarden, etc.; le R. P. de Smedt, bollandiste, qui nous a donné de précieux renseignements sur les catalogues de plusieurs bibliothèques de Beluegiq; M. Ruelens, de Bruxelles, et M. Grandjean, de Liége. La collection de catalogues de M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, a souvent été mise par nous à profit, et nous devons plus d'une indication utile à M. Michelant, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale ; à notre confrère, collaborateur et ami, M. G. Raynaud, à M. Larchey, de la bibliothèque de l'Arsenal, et à M. Neubauer, d'Oxford.

Nous avons dit que plusieurs de ces catalogues sont très-rares et manquent à la Bibliothèque nationale; même parmi ceux qu'il serait facile de se procurer sans trop de peine, il en est qui n'existent pas dans notre grand dépôt de la rue Richelieu. Il suffit de signaler cette lacune pour qu'on puisse espérer qu'elle sera bientôt comblée, tellement s'impose la nécessité de posséder dans une grande bibliothèque une série complète de ces sortes d'ouvrages. Ils sont de ceux que l'on voudrait voir figurer en première ligne sur les listes des échanges internationaux, qu'ils soient ou non publiés aux frais des gouvernements qui ont adhéré aux échanges; ils sont de ceux que le public éclairé de tous les pays accueillera avec le plus de faveur, parcequ'ils répondent tous à un intérêt général.

Après avoir été sur le point de céder à la tentation de donner une liste de tous les catalogues publiés en Belgique et en Hollande, sans distinction de catalogues d'imprimés ou de manuscrits, et cela uniquement pour montrer l'incroyable activité dépensée par nos voisins dans ce genre de publications, nous avons pensé qu'il serait préférable de restreindre notre cadre et de nous en tenir au plan que nous avons suivi pour les catalogues des manuscrits des bibliothèques de France, en y introduisant, bien entendu, certaines améliorations. Nous avons donc indiqué d'abord, avant les catalogues de chaque ville, les recueils ou ouvrages relatifs à l'ensemble des bibliothèques de chacun des deux pays ou relatifs seulement à plusieurs d'entre elles. Sous le titre de chaque ville sont indiqués les catalogues, autant que possible, par ordre chronologique. Peut-être eût-il mieux valu dans certains cas grouper ensemble ceux qui appartiennent à tel ou tel établissement. L'indication des recueils, tels que ceux de Haenel, de Migne et de Pertz, termine la série. Enfin, nous avons cru devoir mentionner en détail toutes les bibliothèques dont Sanderus a donné le catalogue, parcequ'il en est beaucoup sur le sort desquelles il n'est pas toujours facile d'être fixé. Si quelques-unes ont échappé aux vicissitudes du temps, si elles sont restées là où elles étaient il y a 250 ans, il sera possible de les explorer; quant à la plupart,

elles ne sont plus qu'à l'état de souvenir qu'il est bon de conserver.

On peut dire que la Hollande est la terre classique des catalogues, puisque c'est là qu'ont été imprimés, et relativement en grand nombre, les premiers recueils de ce genre, dès la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. La Belgique a bien aussi quelques droits à revendiquer ce glorieux titre. A défaut de catalogues particuliers, remontant à une date aussi éloignée, elle a l'utile recueil de Sanderus qui a sinon servi de modèle à Bernard pour les bibliothèques d'Angleterre et à Montfaucon pour diverses bibliothèques d'Europe, mais qui leur a certainement suggéré l'idée de leurs travaux. C'est pourquoi cet état nous a paru mériter la première place dans cette revue bibliographique, qui comprendra les bibliothèques de plusieurs autres pays de l'Europe.

Ulysse ROBERT.

BELGIQUE

Sur les anciennes bibliothèques de Belgique, voyez :

Bibliotheca belgica manuscripta, sive elenchus universalis codicum mss. in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis urbium ac privatorum hominum bibliothecis adhuc latentium, collegit illum et edidit Antonius Sanderus, Iprensis ecclesiæ canonicus et scholasticus. Insulis, le Clercq, 1641. 2 vol. in-4° de x-367 et iv-280 pages (1).

(1) Les bibliothèques dont Sanderus a publié le catalogue des mss., appartenaient aux villes, aux établissements ou aux personnages suivants : t. I, Aubert le Mire (p. 21-27); abbaye de Saint-Amand-en-Peule (p. 28-57); abbaye de Marchiennes (p. 58-60); abbaye de Saint-Vaast d'Arras (p. 61-90); abbaye de Saint-Martin de Tournai (p. 91-149); abbaye des Dunes (p. 150-207); cathédrale de Tournai (p. 208-223); abbaye de Saint-Pierre d'Aldenbourg (p. 224-226); Olivier de Wrée (p. 226); cathédrale d'Arras (p. 227-242); collége Viglius, à Louvain (p. 243-244); Saint-Ghislain de Zeel (p. 245-249); Anvers (p. 250-253); Claude Doresmieulx (p. 254-266); couvent de Villers-en-Brabant (p. 267-272); église d'Ipres (p. 272) ; Monsieur de Meurchin (p. 273-278) ; abbaye d'Einham (p. 278); collége des jésuites de Bruges (p. 279-282); Antoine Sanderus (p. 282-283); Jean-Ghislain Bulteel (p. 284-287) ; Jean-François de Cardevacke (p. 288-293); abbaye de Saint-Jean-au-Mont, bibliothèque transférée à Ipres (p. 293-294); le R. P. Corneille Dielman (p. 295-296) ; abbaye de Saint-Pierre de Lobbes (p. 297-304); monastère de Bonne-Espérance (p. 305-312); abbaye d'Hasnon (p. 313-314); ab-

Sur les bibliothèques actuelles de Belgique, voyez :

Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgiæ, Britanniæ magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ asservantur, par G.-F. Haenel. Lipsiæ, Hinrichs, 1829. In-4° de x pages et 1238 colonnes.

Dictionnaire des manuscrits, ou Recueil des catalogues de manuscrits existant dans les principales bibliothèques d'Europe, concernant plus particulièrement les matières ecclésiastiques et historiques, vol. II ou t. 41 de la *Nouvelle encyclopédie théologique* de Migne. Paris, Migne, 1853. In-4° de 1803 colonnes.

Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde zur Beförderung einer Gesammtausgabe der Quellenschriften des Mittelalters, herausgegeben von G.-H. Pertz. Hannover, in der Hanschen Hofbuchhandlung, 1843. In-8° de 897 pages.

baye de Beaupré-sur-la-Lys (p. 314-315); cathédrale de Saint-Omer (p. 316-324); collége des jésuites de Louvain (p. 325-330); église Saint-Paul d'Utrecht (p. 331-333); maison professe des jésuites, à Anvers (p. 333-335); cathédrale Saint-Bavon de Gand (p. 335-336); bénédictins du Mont-Blandin, à Gand (p. 337); augustins de Saint-Éloi, près Arras (p. 338-340); abbaye du Mont-Saint-Éloi (p. 340-344); monastère de Cambron (p. 345-367); — t. II, Albert-Henri, prince de Ligne (p. 1-2); bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles (p. 3-14); Antoine de Bourgogne (p. 14); abbaye de Liesse (p. 15-36); Académie de Louvain (p. 37-41); collége d'Arras, à Louvain (p. 41-42); Amsterdam (p. 43-45); abbaye de Corsendonck (p. 46-71); Utrecht (p. 72-90); abbaye de Loos (p. 91-128); Jean le Comte, seigneur de Jaudrain (p. 129-132); abbaye de Balerne (p. 133-136); abbaye de Groenendael (p. 136-141); abbaye d'Afflinghem (p. 142-152); abbaye de Tongerloo (p. 153-156); Aubert le Mire (p. 157-161); abbaye du Parc (p. 162-175); abbaye de Saint-Hubert (p. 176-180); chanoines de Tongres (p. 181-205); chanoines réguliers de Louvain (p. 206-233); abbaye d'Aulne (p. 234-262).

Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques en Belgique et de leurs principales curiosités littéraires, publiés par Aug. Voisin, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand. Gand, Annoot-Braeckman; Paris, Techener; Bonn, Marcus, 1840. In-8° de XVII-350 pages.

Catalogue
comprenant les mss. de plusieurs bibliothèques
de Belgique :

Catalogue des ouvrages d'astronomie et de météorologie qui se trouvent dans les principales bibliothèques de la Belgique, préparé et mis en ordre à l'Observatoire royal de Bruxelles. Bruxelles, Hayez, 1878. In-8° de XXIII-645 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

ANVERS. — *Bibliothecæ Antverpianæ primordia*, Aubertus Miræus, Bruxellensis canonicus et bibliothecarius Antv., colligendo publicabat. Antverpiæ, Martin, 1609. Gr. in-4° de 24 pages.

Libri mss. in bibliotheca publica Antverpiana ex ejus primordiis publicatis ab Auberto Miræo,... dans Sanderus, t. I, p. 250-253.

Catalogue méthodique de la bibliothèque publique d'Anvers, par F.-H. Mertens. Anvers, de la Croix, 1843-1846. 2 vol. in-8° de XXI-530 et LI-548 et XCIV pages. (Le catalogue des mss. est t. I, p. 48-54.)

Suppléments (sans nom d'auteur). Anvers, de la Croix, 1852-1873. 3 vol. in-8° de 163-XXIII, 204-XXIV, et 408-XXXII pages. (Dans le 1er supplément, les mss. sont p. 14-15; dans le 2e, p. 15-16; dans le 3e, p. 20-22.)

Haenel, col. 749-750; Migne, col. 331-334.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 564-566.

BRUGES. — *Catalogue méthodique, descriptif et analytique*

des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, par P.-J. Laude, bibliothécaire. Bruges, Tanghe, 1859. In-8° de 552 pages.

Haenel, col. 751-761; Migne, col. 333-348.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 556-557.

BRUXELLES (1). — *Bibliotheca Hulthemiana ou Catalogue méthodique de la collection de livres et de manuscrits de M. Charles van Hulthem* [par Aug. Voisin]. T. VI, comprenant les mss. Gand, J. Poelman, 1837. In-8° de LVI-323 pages. (Cette collection a été acquise par l'État belge et fait actuellement partie de la Bibliothèque royale.)

Inventaire des manuscrits de l'ancienne Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. Nos 1-1800, [par Marchal]. Bruxelles, Vandooren, 1839. In-fol. de XIX-360 pages, avec planches.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, publié par ordre du Ministre de l'intérieur, [par Marchal]. Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1842. 3 vol. in-fol. de CCCII-360, IV-452 et 442 pages.

Catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale en livres imprimés, cartes, estampes et en manuscrits. Bruxelles

(1) Sur l'histoire de la Bibliothèque de Bruxelles, voyez :

Bibliothèque protypographique ou librairie des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens, par J. Barrois. Paris, Crapelet, 1830. In-8° de XL-316 pages et 5 planches.

Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne, au XV*e siècle*, par G. Peignot, 2e édition. Dijon, Lagier, 1841. In-8° de 143 pages. (La 1re édition est de 1830.)

Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne, présentement bibliothèque publique de Bruxelles, par M. de La Serna Santander. Bruxelles, Braeckenier; Paris, Tilliard, 1809. In-8° de IV-216 pages.

Histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles, par P. Namur. Bruxelles, Parent, 1840. In-8° de XI-320 pages.

et Leipzig, Muquardt, 1843-1855. In-8° en 4 parties de 133, 164, 122, 116, 119, 147, 144, 136, 178, 106, 124, 74, 252, 180, 174 et 159 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Analyses et extraits de différents manuscrits de la Bibliothèque royale,... par le baron de Reiffenberg, p. 368-381 et p. 468-485 du t. X des *Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.*

Extrait du catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Bruxelles, par Achmet d'Héricourt. Saint-Pol, Thomas, 1843. In-8° de 10 pages.

Répertoire onomastique des manuscrits formant la 2e section de la Bibliothèque royale de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1857. In-fol. de VI-73 pages.

Die griechischen Manuscripte der königlichen Bibliothek zu Brüssel, von Bibliothekar Dr Aug. Scheler in Brüssel, dans le *Serapeum*, 1845, p. 360-367.

Bibliothèque royale de Belgique. Catalogue de la bibliothèque de F.-J. Fétis, acquise par l'État belge. Bruxelles, Muquardt, 1877. Gr. in-8° de XI-946 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogue de la bibliothèque de M. F.-V. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville de Bruxelles. Bruxelles, Weissenbruch, 1876-1878. 2 vol. gr. in-8°. T. I (imprimés) de VII-247 pages ; t. II (manuscrits), par Alex. Pinchart, de 468 pages. (Cette collection fait partie de la Bibliothèque royale.)

Catalogue systématique de la bibliothèque de la Chambre des représentants. Bruxelles, Hayez, 1844. In-8° de 487 pages. (Le catalogue des mss. est p. 412-415.)

Sanderus, t. II, p. 3-14.

Haenel, col. 762-768; Migne, col. 347-366.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 486-547.

GAND. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Gand,* classés par le bibliothécaire Joseph-Ant. Walwein de Tervliet, écuyer, etc. Gand, Houdin, 1816. In-8° de XIV-56 pages.

Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand, par le baron Jules de Saint-Genois, professeur, bibliothécaire à l'Université de Gand. Gand, Annoot-Braeckman, 1849-1852. In-8° de VIII-499 pages, avec 2 planches.

Manuscrits de la bibliothèque de la ville et de l'Université de Gand. [S. l. n. d.] In-8° de 196 pages, avec 1 planche.

Haenel, col. 768-769; Migne, col. 367-368.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 549-552.

LIÉGE. — *Catalogus librorum bibliothecæ Leodiensis.* Leodii, 1732. In-8° de 45 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.) (1)

Manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liége, p. 78-90 de l'*Histoire de la bibliothèque publique de Liége,* par P. Namur. Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1842. In-8° de VIII-206 pages.

[Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liége, par Fiess]. (Ce catalogue, qui comprend 173 n^{os}, n'a été ni achevé, ni publié. In-8° de 160 pages, avec 3 planches.)

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liége, [par M. Grandjean]. Liége, Vaillant-Carmanne, 1875. In-8° de VII-589 pages, avec 3 planches.

Catalogue des collections léguées à la ville de Liége par Ulysse Capitaine, dressé par H. Helbig et M. Grandjean

(1) Les anciens catalogues de la bibliothèque de Liége ne mentionnent pas de mss. (Communication de M. Grandjean, bibliothécaire de l'Université de Liége.)

en vertu d'une délibération du conseil communal en date du 9 juin 1871. Liége, Vaillant-Carmanne, 1872. 3 vol. in-8° de VII-429, 400 et 186 pages. (Les mss. sont indiqués t. III, p. 1-47.)

Haenel, col. 774; Migne, col. 375-382.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 477-480.

LOUVAIN. — *Bibliothecæ publicæ Lovaniensis primordia et librorum catalogus a curatoribus ejusdem editus.* Lovanii, 1638. In-4° de 130 pages. (Le catalogue des mss. est p. 124-127.)

Eryci Puteani Auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis. Accedit catalogus librorum primæ collectionis a curatoribus ejusdem bibliothecæ editus. Lovanii, de Witte, 1639. In-4° de 60 pages.

Manuscripti codices bibliothecæ publicæ Academiæ Lovaniensis ex catalogo librorum primæ collectionis a curatoribus ejusdem bibliothecæ edito, et Eryci Puteani ejusdem Auspiciis postposito, dans Sanderus, t. II, p. 37-40.

[Catalogue de quelques manuscrits de la bibliothèque de Louvain], p. 209-219 de l'*Histoire de la bibliothèque publique de Louvain*, par P. Namur. Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1841. In-8° de XI-282 pages.

Haenel, col. 770; Migne, col. 381-382.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 481-485.

MONS. — *Manuscrits (ayant rapport à l'histoire de la Belgique) reposant à la bibliothèque publique de Mons*, par Ad. Mathieu, p. 35-49 du t. VI, nouvelle série, des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique.*

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 468-475.

NAMUR. — *Catalogue des livres de la bibliothèque publique de la ville de Namur.* Namur, Gérard, 1807. In-8° de 266 pages, plus 2 pages de supplément. (La liste des mss. comprend les p. 259-266.)

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 475-477.

TOURNAI. — *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Tournai*, par le Dr Am. Vilbaux. Tournai, Casterman, 1860-1876. 4 vol. in-8° de XI-828, 601, 586 et 828 pages. (Les mss. occupent les p. 1-138 du t. I.)

Notice historique sur la bibliothèque publique de Tournay, par Victor Deflinne. Bruxelles, Tarlier, 1828. In-12 de 124 pages.

Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay, par Victor Deflinne-Mabille. Tournay, Renard-Dosson, 1835. In-8° de 77 pages. (Ce *Précis* contient, p. 22-77, le catalogue d'un *Choix de manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Tournay.)*

Haenel, col. 770-771; Migne, col. 383-384.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 559-563.

HOLLANDE

Sur les anciennes bibliothèques de Hollande,
voyez :

Bibliotheca belgica manuscripta, sive elenchus universalis codicum mss. in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis urbium ac privatorum hominum bibliothecis adhuc latentium, collegit illum et edidit Antonius Sanderus, Iprensis ecclesiæ canonicus et scholasticus. Insulis, le Clercq, 1641. 2 vol. in-4° de x-367 et iv-280 pages.

Sur les bibliothèques actuelles de Hollande,
voyez :

Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgiæ, Britanniæ magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ asservantur, par G.-F. Haenel. Lipsiæ, Hinrichs, 1829. In-4° de x pages et 1238 colonnes.

Dictionnaire des manuscrits, ou Recueil des catalogues de manuscrits existant dans les principales bibliothèques d'Europe, concernant plus particulièrement les matières ecclésiastiques et historiques, vol. II ou t. 41 de la *Nouvelle encyclopédie théologique* de Migne. Paris, Migne, 1853. In-4° de 1803 colonnes.

Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichts-

kunde zur Beförderung einer Gesammtausgabe der Quellenschriften des Mittelalters, herausgegeben von G.-H. Pertz. Hannover, in der Hanschen Hofbuchhandlung, 1839-1843. T. VII et t. VIII. In-8° de 1054 et 897 pages.

Delle biblioteche e delle società scientifico-letterarie della Neerlandia, commentario di Gius. Valentinelli, dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* [zu Wien]. 1871, t. XXXVIII, fascicules 1-3, p. 305-563.

Catalogue
comprenant les mss. de plusieurs bibliothèques
de Hollande :

Codices orientales bibliothecarum Groninganæ, Daventriensis, Leovardensis, societatis Remonstrantium Amstelodamensis, cet., descripti a M. J. de Goeje. In-8° de 39 pages. (Extrait du t. V du *Catalogus codicum orientalium bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ.*)

Alkmaar. — *Bibliographische en wetenschappelijke catalogus der oude bibliotheek van Alkmaar,* door Dr J.-J. de Gelder. Alkmaar, Coster en zoon, 1869. In-8° de 53 pages. (Les mss. sont p. 6.)

Amsterdam. — *Catalogus bibliothecæ Amstelredamensis.* Lugduni Batavorum, 1612. In-4° de 12, 44 et 31 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ civitatis Amstelodamensis. 1622. In 4°, paginé H 2. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Libri manuscripti bibliothecæ civitatis Amstelodamensis, descripti ex catalogo librorum ejusdem bibliothecæ

excuso Amstelodami ex typographia Ravestiniana, anno M. DC. XXII, dans Sanderus, t. II, p. 43-45.

Catalogus bibliothecæ publicæ Amstelodamensis. Amstelodami, apud Casparum Commelinum, 1668. In-4° de 96 et 43 pages. (Les mss. sont p. 82-83.)

Catalogus bibliothecæ publicæ Amstaelaedamensis. Amstelodami, Rieuwertz, 1711. In-4° de 144 pages. (Les mss. sont p. 100-102.)

Catalogus bibliothecæ publicæ Amstelaedamensis, [avec une préface de H. Cras]. Amstelaedami, Dronsberg, 1796. In-fol. de XXIX-260 pages. (Les mss. sont p. 221-231.)

Supplementum catalogi bibliothecæ publicæ Amstelodamensis. Amstelodami, 1847. In-fol. de 78 pages. (Les mss. sont p. 64.)

Catalogus bibliothecæ Instituti regii belgici. [Amsterdam], Pieper et Ipenbuur, 1821. In-8°, avec pagination distincte pour chaque division. (Les mss. sont à la dernière page.)

Catalogus van de handschriften en boeken behoorende tot de bibliotheek der Remonstrantsch-Gereformeerde kerk te Amsterdam, opgesteld door P. Scheltema. Amsterdam, Spin en zoon, 1849. In-8° de VIII-116 pages. (Les mss. sont p. 3-36.)

Catalogus van de bibliotheek der stad Amsterdam. Vierde gedeelte. Amsterdam, 1858. Pet. in-4°, p. 949-994. (Le 1er volume, 1re partie, a paru en 1856. La pagination se suit dans les quatre parties, dont les trois premières ne mentionnent pas de mss.)

Zesde gedeelte. Supplement, tweede gedeelte. Amsterdam, 1876. Pet. in-4°, p. 922-940. (La 5e partie ne mentionne pas de mss.)

Bibliotheek der Remonstrantsche kerk te Amsterdam. Catalogus. Vervolg. Amsterdam, 1863. In-8° de 16 pages. (Les mss. sont p. 1-6.)

Catalogus der boeken en handschriften van de bibliotheek der Remonstrantsche gemeente te Amsterdam, [par J. Tideman]. Amsterdam, Rogge, 1877. In-8° de 120 pages. (Les mss. sont p. 67-118.)

Haenel, col. 773; Migne, col. 331-332.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 579-581.

ARNHEM. — *Catalogus van de openbare bibliotkeek te Arnhem, juni 1858*. Arnhem, Nijhoff en zoon. In-8° de XII-289 pages. (Les mss. sont p. 241-250.)

BOIS-LE-DUC. — *Analytische catalogus der oorkonden met opgave der handschriften berustende in de boekerij van het provinciaal Genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord Brabant*, [par P.-J. van der Does de Bye]. 's Hertogenbosch, Muller, 1875. In-8° de 127 pages. (Les mss. sont p. 106-127.)

DELFT. — *Catalogus bibliothecæ collegii literarii gymnasii Delphensis*, [par J.-C. Schröder]. Delphis, Beman, 1721. Pet. in-fol. de 88 pages.

Appendix librorum quibus bibliotheca collegii literarii gymnasii Delphensis augeri locupletarique cœpit ab anno M. DCC. XX. ad annum M. DCC. XXX. [S. l. n. d.] Pet. in-fol. de 4 pages. (Dans ces deux catalogues, les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Haenel, col. 773; Migne, col. 331.

DEVENTER. — *Catalogus bibliothecæ publicæ Daventriensis*. Daventriæ, de Lange, 1832-1872. 3 vol. in-8° de VIII-320, X-352 et X-310 pages (Le t. I est l'œuvre du Dr P.-C. Molhuysen ; le t. II, du Dr C.-A. Engelbregt et du Dr H.-B.-J. van Eyk; le t. III, du Dr H.-B.-J. van

Eyk. (Les mss. sont t. I, p. 235-254; t. II, p. 260-261; t. III, p. 215-216.)

Enkhuysen. — *Index variorum insignium librorum tam historicorum, medicorum, juridicorum, quam theologicorum, qui servantur in bibliotheca Enchusana.* Enchusæ, van Straalen, 1693. In-4° de 18 pages. (Ce catalogue contient la mention de 5 mss.)

Franeker. — *Catalogus librorum bibliothecæ Academiæ Franekerensis.* Ex decreto magnifici rectoris D. Henrici Antonii Nerdini, theologiæ doctoris et professorum Franekerae excudebat Ægidius Radæus, 1601. In-4°, paginé G 2. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus bibliothecæ Academiæ Frisiorum, quæ est Franequeræ. [S. l. n. d. 1626?] In-4° de 343 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ publicæ quæ est in illustrium Frisiæ ordinum Academia Franekerana. Franekeræ, Balck, 1644. In-4° de [vi], 112 et [7] pages. (Des mss. ? et des ouvrages couverts d'annotations manuscrites sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ publicæ quæ est in illustrium Frisiæ ordinum Academia Franekerana (ed. G. Kaldenbach). Franekeræ, J. Alberti, 1656. In-8° de vi-176 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ publicæ quæ est in illustr. et præpotent. Frisiæ ordinum Academia Franequerana, [par A. Savois]. Franequeræ, Halma, 1713. Pet. in-fol. de ix-240 pages, plus 21 pages de tables. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Novus catalogus bibliothecæ publicæ Franequeranæ. Partis primæ sectio prima, libros theologicos complectens. Bi-

bliothecam ordinavit, libros descripsit Jacobus Amersfoordt, theol. d^r et in Athenæo Franequerano professor, publ. bibl. ibidem constitutæ præfectus. Opus, fratris obitu interruptum, continuavit Henricus Amersfoordt. Leovardiæ, Brouwer, 1842. In-fol. de 271 et 98 pages. (Les mss. sont p. 184-193. — Après la suppression de l'Université de Franeker, en 1843, la bibliothèque a été transférée à Leuwarden.)

Haenel, col. 773; Migne, col. 331.

Goes. — *Catalogus van de bibliotheek der gemeente Goes,* [par le Dr R.-A.-S. Piccardt]. Eerste gedeelte. Goes, Kleuwens en zoon, 1859. In-4° de 40 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Gouda. — *Bibliothecæ Goudanæ publicæ catalogus.* Goudæ, van der Klos, 1765. Pet. in-fol. de 79 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus van de openbare boekerij te Gouda, [avec préface de M. Nijhoff]. Gouda, van Goor zoonen, 1874. In-8° de 115 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Haenel, col. 773; Migne, col. 331.

Groningue. — *Catalogus librorum bibliothecæ illustris ac almæ Universitatis illustrium et præpotentium Groningæ et Omlamdiæ d. d. ordinum, secundum seriem litterarum alphabeti digestus,* cura et opera Gerhardi Lammers, professoris medicinæ, physicæ et bibliothecarii. Groningæ, typis viduæ E. Agricolæ, 1669. In-4° de 171 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ illustris ac almæ Universitatis illustrium et præpotentium Groningæ et Omlandiæ d. d.

ordinum, secundum seriem litterarum digestus, novo supplemento et notitia librorum manuscriptorum auctus. Groningæ, Sijers, 1722. In-fol. de 186 et 88 pages. (Les mss. sont p. 79-87 de la 2e partie.)

Catalogus librorum bibliothecæ illustris ac almæ Universitatis illustrium et præpotentium Groningæ et Omlandiæ d. d. ordinum, secundum seriem litterarum alphabeti digestus, notitia librorum manuscriptorum auctus, cura et opera Leonardi Offerhaus, professoris historiarum in specie patriæ, etc. Groningæ, Bolt, 1758. In-fol. de 10 et 386 pages. (Les mss. sont p. 380-386.)

Catalogus librorum bibliothecæ Universitatis quæ Groningæ est secundum seriem literarum alphabeti digestus, curante Joanne-Rudolpho van Eerde, j. u. doctore,... Groningæ, Oomkens, 1833. Pet. in-fol. de II-309 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ Universitatis quæ Groningæ est secundum seriem litterarum alphabeti digestus, curante Petro van Limburg Brouwer, bibliothecario. Pars altera. Groningæ, Oomkens, 1841. Pet. in-fol. de 333 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ Universitatis quæ Groningæ est secundum seriem litterarum alphabeti digestus, curante G. Hecker. Pars tertia. Groningæ, Oomkens, 1851. Pet. in-fol. de 136 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Lijst van de handschriften, kaarten en boeken, behoorende tot de verzameling van het Genootschap : Pro excolendo jure patrio, *opgerigt te Groningen in het jaar 1751-1831* [S. l. n. d.] In-8° de 36 pages.

Tweede lijst van de handschriften, kaarten en boeken, behoorende tot de verzameling van het Genootschap : Pro

excolendo jure patrio, *opgerigt te Groningen in het jaar 1751-1852*. [S. l. n. d.] In-8° de 44 pages.

Haenel, col. 774; Migne, col. 332.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 588-591.

HARLEM. — *Catalogus librorum bibliothecæ Harlemensis*, [par Salomon van Echten]. Lugduni Batavorum, ex typ. Hackiana, 1672. In-fol. de 37 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum bibliothecæ Harlemianæ. Harlemi, van Kessel, 1716. In-4° de 113 pages. (Les mss. sont p. 105-113.)

Catalogus librorum bibliothecæ Harlemianæ novus, [par Herm.-Joan. Egbert]. Harlem, Enschedé, 1768. In-4° de 175 pages. (Les mss. sont indiqués p. 137-144.)

Catalogus bibliothecæ publicæ Harlemensis, [par le Dr Abraham de Vries]. Harlemi, Enschedé et fil., 1848. In-8° de 658 pages. (Le catalogue des mss. est p. 1-21.)

Supplementum catalogi bibliothecæ publicæ Harlemensis. Harlemi, Enschedé et fil., 1852. In-8° de VI-230 pages. (Le catalogue des mss. est p. 1-15.)

Catalogus van de stedelijke bibliotheek te Haarlem. Tweede supplement. Haarlem, bij de erven F. Bohn, 1864. In-8° de 545 pages. (Le catalogue des mss. est p. 1-3.)

Haenel, col. 774; Migne, col. 367-368.

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 582.

LA HAYE. — *Catalogus van de boeken der Nationale Bibliotheek*. In den Haag, ter' sLands-drukkerij, 1800. In-8° de XXXIV-655 et 147 pages. (Les mss. sont confon-

dus avec les imprimés; voyez surtout les p. 525 et suivantes.) (1)

Catalogus librorum et manuscriptorum japonicorum a Ph.-Fr. de Siebold collectorum, annexa enumeratione illorum, qui in musæo regio Hagano asservantur, auctore Ph.-Fr. de Siebold. Libros descripsit J. Hoffmann. Accedunt tabulæ lithographicæ XVI. Lugduni Batavorum, apud auctorem, 1845. In-fol. de VI-35 pages.

Lijst der boeken en geschriften uitmakende de bibliotheek van het Departement van Koloniën. 's Gravenhage, [ter Algemeene Lands-drukkerij,] 1858. In-8° de 266 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Haenel, col. 769; Migne, col. 367-370.

Archiv de Pertz, t. VII, p. 130-132, et t. VIII, p. 566-570.

LEUWARDEN. — Voy. FRANEKER.

LEYDE. — *Nomenclator autorum omnium quorum libri, vel manuscripti, vel typis expressi exstant in bibliotheca Academiæ Lugduno-Batavæ, cum Epistola de ordine ejus atque usu*, [auctore Petro Bertio]. Lugduni Batavorum, apud Franc. Raphelingium, 1595. In-4° de 46 fol. non numérotés.

Catalogus rariorum librorum quos ex Oriente nuper advexit et in publica bibliotheca inclytæ Leydensis Academiæ deposuit Jac. Golius. Parisiis, Vitray, 1630. In-4° de VIII-12 pages. (Les ouvrages contenus dans ce catalogue sont mss.)

(1) Une partie des mss. de la Bibliothèque royale de La Haye, celle qui se rapporte à l'histoire et à la littérature de la France, est décrite dans l'ouvrage suivant : *Lettres à M. le comte de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye,* par A. Jubinal. Paris, Didron, 1846. In-8° de 264 pages.

Catalogus bibliothecæ publicæ Lugduno-Batavæ. Lugduni Batavorum, Elsevier, 1640. In-4° de [IV], 224 et 22 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Codices quos bibliothecæ legavit Jacobus Perizonius, au commencement des *Orationes* de Perizonius. Lugduni Batavorum, Langerak, 1640. In-12.

Catalogus librorum manuscriptorum quos Josephus Scaliger bibliothecæ Leidensi legavit, dans le *Promptuarium sive Bibliotheca orientalis* d'Hottinger. Heidelbergæ, Wyngaerden, 1662. In-4°.

Catalogus bibliothecæ publicæ Lugduno-Batavæ noviter recognitus. Accessit incomparabilis thesaurus librorum orientalium præcipue mss. Lugduni Batavorum, apud vid. et heredes Joh. Elsevirii, 1674. In-4° de [XXIV], 424 et [4] pages. (Les mss. sont p. 276-424.)

Catalogus bibliothecæ nobilissimi P. M. viri juvenis D. Joannis Thysii institutæ in perpetuam sui memoriam et usum posterorum. Lugduni Batavorum, Doude, 1677. In-4° de 76 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum bibliothecæ publicæ universitatis Lugduno-Batavæ, cura et opera Wolferdi Senguerdii, j. u. d., Jacobi Gronovii, græcæ linguæ, etc., et Jo. Heymann, linguarum orientalium professoris. Lugduni apud Batavos, sumptibus Petri van der Aa, bibliopolæ, 1716. In-fol. de XVIII-500 pages, plus la table qui n'est pas paginée. (Les mss. sont p. 324-494.)

Catalogus mss. codicum doctissimi viri Isaaci Vossii concinnatus a Paulo Colomesio, dans *Pauli Colomesii Rupellensis, presbyteri ecclesiæ Anglicanæ et bibl. Lambethanæ curatoris, Opera... junctim edita*, curante Jo. Alberto Fabricio,... Hamburgi, Spiering, 1729. In-4°, p. 845-895.

Catalogus bibliothecæ nobilissimi P. M. viri juvenis D. Joannis Thysii institutæ in perpetuam sui memoriam et usum posterorum. Lugduni Batavorum, de Groot, 1739. In-4° de 110 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Lugduno-Batavæ bibliothecæ manuscripta theologica, ex Spizelio, dans la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova,* de Montfaucon, t. I, p. 601-603. Paris, Briasson, 1739. In-fol.

Mss. Isaaci Vossii, dans la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, de Montfaucon, t. I, p. 675-681.

Specimen catalogi codicum mss. orientalium bibliothecæ Lugduno-Batavæ, in quo multos libros ineditos descripsit, auctorum vitas nunc primum vulgavit, latine vertit, et annotationibus illustravit Henricus Arentius Hamaker, l. l. o. o. in Academia Lugduno-Batava prof. extraord. et interpres legati Warneriani. Lugduni Batavorum, S. et J. Luchtmans, 1820. In-4° de VIII-265 pages.

Catalogus codicum orientalium bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ. Lugduni Batavorum, Brill, 1851-1877. Sept vol. in-8° de XXXVI-366, 323, 394, 350, VII-328, XX-319 et 234 pages. (Les t. I et II sont l'œuvre de R.-P.-A. Dozy; les t. III et IV de P. de Jong et M.-J. de Goeje; le t. V de M.-J. de Goeje; le t. VI de P. de Jong et le t. VII, qui contient l'*Index*, de Houtsma.)

Catalogus librorum manuscriptorum qui inde ab anno 1741 bibliothecæ Lugduno-Batavæ accesserunt. Descripsit Jacobus Geel, bibliothecæ Lugduno-Batavæ præfectus. Lugduni Batavorum, Brill, 1852. In-4° de VIII-306 pages.

Catalogus librorum bibliothecæ Thysianæ in Academia Lugduno-Batava. Lugduni Batavorum, la Lau, 1852. In-8° de 80 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus codicum hebræorum bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ, auctore M. Steinschneider. Lugduni Batavorum, Brill, 1858. In-8° de XXVIII-424 pages, avec 11 *fac-simile.*

Catalogue de la bibliothèque wallonne déposée à Leyde, publié par ordre de la réunion des églises wallonnes des Pays-Bas, rédigé par J.-T. Bergman. Leyde, la Lau, 1855. In-8° de VIII-40 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

1er supplément. Leyde, Drabbe, 1860. In-8° de VIII-67 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

2e supplément. Leyde, Drabbe, 1865. In-8° de VIII-66 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

3e supplément. Leyde, Drabbe, 1870. In-8° de VIII-98 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

2e édition. Leyde, van der Hoek, 1875. In-8° de XII-203 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

Catalogus van de bibliotheek der Maatschappij van Nederlandsche letterkunde, te Leiden. Eerste gedeelte. *Handschriften. — Taal en letterkunde, algemeene en Nederlandsche.* Leiden, 1847. In-8° de XXXVI-268 pages.

Catalogus der bibliotheek van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden. Eerste gedeelte. *Handschriften.* Leiden, Brill, 1877. In-8° de 77 pages.

Haenel, col. 774; Migne, col. 369-376.

Archiv de Pertz, t. VII, p. 133-138, et t. VIII, p. 570-578.

LUXEMBOURG. — *Catalogue des livres et des manuscrits de la bibliothèque de Luxembourg, par ordre alphabétique et par ordre de matières*, [par le Dr. Clasen]. Luxembourg, Lamort, 1846. In-8° de XII-520 pages.

Catalogue de la bibliothèque de l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg, précédé d'une notice historique sur cet établissement, par le professeur A. Namur, bibliothécaire de l'Athénée. Luxembourg, Buck, 1855. In-8° de VI-835 pages. (Le catalogue des mss. est p. 700-702 et p. 826-835.)

Archiv de Pertz, t. VIII, p. 592-596.

MIDDELBOURG. — *Catalogus van de provinciale bibliotheek van Zeeland*, [par G.-A Fokker et J.-P. van Visvliet]. Middelburg, Auer, 1860. In-8° de 141 pages. (Les mss., qui sont en général de peu d'importance, sont, ainsi que dans les catalogues suivants, confondus avec les imprimés.)

Nieuwe uitgaaf, [par les mêmes]. Middelburg, Auer, 1863. In-8° de 302 pages.

Eerste vervolg, [par les mêmes]. Middelburg, Auer en zoon, 1869. In-8° de 131 pages.

Nieuwe catalogus van de provinciale bibliotheek van Zeeland, [par les mêmes]. Auer en zoon, 1876. In-8° de 531 pages.

Inventaris der handschriften van het zeeuwsch Genootschap der wetenschappen, door J.-P. van Visvliet. Middelburg, Altorffer, 1861. In-8° de 87 pages.

Vervolg, [par M. F. Nagtglas]. Middelburg, Altorffer, 1869. In-8° de 17 pages.

Tweede vervolg, [par le même]. Middelburg, Altorffer, 1874. In-8° de 3 pages.

Catalogus der bibliotheek van het zeeuwsch Genootschap der wetenschappen, [par M. F. Nagtglas]. Middelburg, Altorffer, 1864. In-8° de 457 pages.

Vervolg, [par le même]. Middelburg, Altorffer, 1866. In-8° de 32 pages.

Tweede vervolg, [par le même]. Middelburg, Altorffer, 1869. In-8° de 49 pages.

Derde vervolg, [par le même]. Middelburg, Altorffer, 1874. In-8° de 80 pages.

Catalogus der bibliotheek van Predikanten en den kerkeraad der Nederduitsch hervormde gemeente te Middelburg, [par G.-A. Fokker et J.-P. van Visvliet]. Middelburg, Auer en zoon, 1876. In-8° de 30 pages.

Catalogus der verzameling van geschriften van zeeuwsche geneeskunst oefenaren of betrekkelijk den natuur en geneeskundigen staat van Zeeland, [par le Dr A.-A. Fokker]. Middelburg, Auer en zoon, 1876. In-8° de 38 pages.

Rotterdam. — *Catalogus librorum quos complectitur bibliotheca publica ad ædem S. Laurentii Roterodami*, [par J. Clarisse]. Roterodami, van Baalen, 1814. In-8° de 24 pages. (Les mss. sont p. 24. — Cette bibliothèque a été incorporée en 1869 à la bibliothèque publique de la ville de Rotterdam.)

Catalogus van handschriften op de bibliotheek der Remonstrantsch-Gereformeerde gemeente te Rotterdam, [par H.-C. Rogge et P.-A. Tiele]. Amsterdam, Rogge, 1869. In-8° de 166 pages.

Inventaris van de registers en stukken, afkomstig van de voor maart 1811 bestaan hebbende en hierna te noemen regterlijke Ligchamen welke zich thans bevinden op het Archief der Arrondissements-Regtbank te Rotterdam. [La Haye, Lands-drukkerij, 1877]. In-4° de 16 pages. (Les mss. relatifs à la jurisprudence ancienne de Rotterdam, indiqués dans cet inventaire, font partie des archives de la ville et sont confiés à la garde du bibliothécaire-archiviste de Rotterdam.)

UTRECHT. — *Bibliothecæ Trajectinæ catalogus.* Trajecti ad Rhenum, typis Salomonis Rhodii, 1608. In-4°, non paginé. (Les mss. sont à la fin, fol. O,O2-Qq.)

Codices manuscripti bibliothecæ Trajectinæ ad Rhenum ex catalogo ejusdem bibliothecæ excuso Trajecti ad Rhenum, typis Salomonis Rhodii, anno M. DC. VIII, dans Sanderus, t. II, p. 72-90.

Bibliothecæ Trajectinæ catalogus. Trajecti ad Rhenum, 1612. In-4°. (Réimpression du précédent, selon Valentinelli.)

Catalogus bibliothecæ Ultrajectinæ. Trajecti Batavorum, ex officina Meinardi a Dreunen, 1670. In-fol. 1ère partie de 103 pages, 2e partie et appendice de 136 pages. (Les mss. sont 1ère partie, p. 89-103.)

Catalogus bibliothecæ Trajectino-Batavæ. Trajecti ad Rhenum, van de Water, 1718. In-fol. de 467 pages. (Le catalogue des mss. est p. 446-460 et p. 465 et 467.)

Auctarium catalogi bibliothecæ Trajectino-Batavæ. Trajecti ad Rhenum, Broedelet, 1754. In-fol. de 46 pages. (Les mss. sont p. 30-34.)

Codices orientales bibliothecæ Academiæ Rheno-Trajectinæ, descripti a P. de Jong, litt. or. in ea Acad. prof. (Extrait du t. V du *Catalogus codicum orientalium bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ.*) In-8° de 15 pages.

Haenel, col. 771-772; Migne, col. 383-384.

Archiv de Pertz, t. VII, p. 132-133, et t. VIII, p. 582-588.

ZWOLLE. — *Catalogus van de bibliotheek der vereeniging tot beoefening van Overijsselsch regt en geschiedenis.* Zwolle, Willink, 1872. In-8° de 43 pages, plus un supplément, sans date, de 12 pages. (Les mss. sont confondus avec les imprimés.)

POSSESSIONS HOLLANDAISES

Batavia. — *Eerste vervolg catalogus der bibliotheek en Catalogus der maleische, javaansche en kawi handschriften van het Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen.* Batavia, Bruining et Wijt; 's Hage, Nijhoff, 1872. In-8° de 118, iv et 46 pages.

Codicum arabicorum in bibliotheca societatis artium et scientiarum quæ Bataviæ floret asservatorum catalogum inchoatum a D. R. Friederich, absolvit indicibusque instruxit L.-W.-C. van den Berg. Bataviæ, Bruining et Wijt, 1873. In-8° de viii-154 pages.

INDICATEUR DES ARMOIRIES

DES VILLES, BOURGS, VILLAGES, MONASTÈRES
COMMUNAUTÉS, CORPORATIONS, etc.,
contenues dans l'Armorial général de D'HOZIER.
(Voyez p. 65 et 123).

VII. — BRETAGNE

VIII. — CHAMPAGNE

IX. — DAUPHINÉ

X. — FLANDRE

XI. — GUYENNE



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

DÉPÊCHES

DES AMBASSADEURS VÉNITIENS

RELATIVES A LA FRANCE

DÉPOSÉES AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Parmi les documents diplomatiques conservés aux Archives de Venise, il n'en est pas de plus importants que les *Dépêches (Dispacci)*, adressées à la Sérénissime République par ses ambassadeurs ou résidents, accrédités auprès des diverses puissances. Ces *dépêches*, envoyées d'ordinaire chaque semaine au Doge et au Sénat, informent minutieusement le gouvernement de Venise de tout ce qui se passe d'intéressant dans les cours étrangères; les moindres actions des princes y sont relatées, les intentions des ministres y sont discutées; les faits les plus insignifiants en apparence y sont commentés et appréciés avec la plus entière franchise; ces documents nous font voir en un mot, qu'on nous pardonne cette

expression, le *dessous des cartes* de la politique européenne à l'époque où ils sont écrits (1).

On comprend donc de quelle utilité pour l'histoire d'un pays peuvent être ces dépêches; et quand, en 1863, M. le comte de Walewski, alors ministre d'État, chargea MM. de Mas Latrie et A. Baschet de publier un *choix* de dépêches relatives à la France, cette nouvelle fut certainement accueillie avec faveur par tout le monde savant. Mais la publication traîna en longueur, et l'on reconnut qu'il serait peut-être préférable de posséder la collection *intégrale* des 21 117 (2) dépêches vénitiennes, intéressant la France; on fournirait ainsi d'amples matériaux à tous ceux qui s'occupent de notre histoire nationale. Dans le courant de juillet 1876, les copies de M. de Mas Latrie furent donc déposées par les soins de M. Léopold Delisle au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où elles prendront rang plus tard parmi les volumes italiens; un nouvel envoi de M. de Mas Latrie, et les copies faites par M. A. Baschet en vue de la publication ministérielle, vinrent bientôt compléter ce premier fonds.

Ce sont ces dépêches dont nous donnons ici l'inventaire; tel qu'il est, cet inventaire est loin d'être complet, et la Bibliothèque nationale ne possède pas encore les 268 liasses ou *filze* qui composent la série des dépêches françaises émanant des ambassadeurs vénitiens. Il se passera encore quelque temps avant que l'on n'ait la suite non interrompue de ces documents, qui vont du mi-

(1) On consultera avec fruit sur les Archives de Venise, leur histoire et leur organisation, l'excellent livre de M. A. Baschet, *Histoire de la Chancellerie secrète*, 1870, in-8°.

(2) Cf. le *Mémoire adressé à M. le ministre de l'Instruction publique sur le Recueil original des dépêches des Ambassadeurs Vénitiens*, par M. A. Baschet, nov. 1877, in-8°. (Extrait des *Arch. des miss.)*

lieu du XVIe siècle à la fin du XVIIIe. Nous croyons toutefois, malgré ces *desiderata*, que le présent inventaire ne sera pas sans utilité, au moins jusqu'au jour prochain où, les copies que l'on continue activement suivant les instructions de M. l'Administrateur général seront complètement achevées (1); il nous sera alors permis de mettre sous les yeux du lecteur la série continue de cette belle collection à laquelle on pourra joindre d'autres documents diplomatiques, tels que les *Deliberazioni*, les *Esposizioni Principi*, etc., qui, eux aussi, ont leur importance historique.

Gaston RAYNAUD.

I. — REGISTRI

La série complète des *Dispacci* ne commence régulièrement qu'en 1554 avec les *Filze;* avant cette date, l'on n'a que quelques ambassades, contenues soit dans ces trois *registres,* soit dans les *Lettres adressées aux Chefs du Conseil des Dix;* cette dernière série est encore à copier.

1	3 sept. 1530 — 5 déc. 1532	Giovanni Antonio Venier, Giovanni Pisani, Sebastiano Giustinian, Marino Giustinian.
2	13 nov. 1540 — 10 juil. 1542	Matteo Dandolo, Giovani Antonio Venier.
3	8 déc. 1546 — 22 mars 1549	Francesco Giustinian.

(1) Plusieurs *filze*, mentionnées dans cet inventaire sont entrées tout dernièrement à la Bibliothèque nationale, qui les a fait copier à ses frais.

II. — FILZE

Nous conservons aux *filze* ou liasses de dépêches la numérotation qu'elles ont à Venise, en les faisant suivre des noms des Ambassadeurs qui ont écrit les dépêches.

Certaines *filze* ne sont pas tout à fait complètes; nous les mentionnons cependant, car nous espérons que d'ici à peu elles seront mises en état.

1	11 mai 1554 — 18 févr. 1557	Giovani Capello, Febo Capello, *secro*, Giacomo Soranzo.
2	1er mars 1557 — 28 févr. 1558	Giacomo Soranzo, Giovanni Michieli.
3	8 mars 1558 — 30 déc. 1559	Giovanni Michieli.
4	3 mars 1560 — 27 févr. 1563	Giovanni Michieli, Nicolo da Ponte, Bernardo Navagiero, Michele Surian, Marc Antonio Barbaro, Giacomo Surian.
5	2 mars 1563 — 18 févr. 1566	Marc Antonio Barbaro, Giacomo Surian.
6	15 mars 1566 — 23 févr. 1569	Giacomo Surian, Giovanni Correr.
7	4 mars 1569 — 24 févr. 1572	Giovanni Correr, Alvise Contarini, Sigismondo Cavalli.
...	....	....
9	1er mars 1575 — 24 fév. 1577	Giovanni Francesco Morosini
...	....	....
11	10 mars 1579 — 24 févr. 1581	Girolamo Lippomano, Lorenzo Priuli.
12	2 mars 1581 — 19 févr. 1583	Lorenzo Priuli, Giovanni Moro.
...	....	....
15	3 mars 1586 — 27 févr. 1587	Giovanni Dolfin.
...	....	....
18	4 août 1589 — .. févr. 1590	Giovanni Mocenigo.
19	2 mars 1590 — 19 févr. 1591	id.
20	3 mars 1591 — 30 déc. 1591	id.
21	1er janv. 1592 — 4 févr. 1593	id.
22	1er mai 1593 — 27 févr. 1594	id.

23	7 mars 1594 — 28 févr. 1595	Giovanni Mocenigo, Pietro Duodo, Vincenzo Gradenigo, Giovanni Dolfin.
24	4 mars 1595 — 17 févr. 1596	Pietro Duodo.
25	11 mars 1596 — 22 févr. 1597	id.
26	1er mars 1597 — 28 févr. 1598	Pietro Duodo, Francesco Contarini.
27	10 mars 1598 — 24 févr. 1599	Francesco Contarini.
28	7 mai 1599 — 27 févr. 1600	Francesco Contarini, Francesco Vendramin.
29	5 mars 1600 — 20 févr. 1601	Francesco Vendramin, Francesco Contarini, Marino Cavalli.
30	3 mars 1601 — 19 févr. 1602	Marino Cavalli, Giovanni Dolfin, Antonio Priuli, G. Battista Patavin, *secro*.
31	4 mars 1602 — 17 févr. 1603	Marino Cavalli.
32	3 mars 1603 — 17 févr. 1604	Marino Cavalli, Angelo Badoer.
33	2 mars 1604 — 15 févr. 1605	Angelo Badoer.
34	1er mars 1605 — 28 févr. 1606	Angelo Badoer, Pietro Priuli.
35	14 mars 1606 — 30 sept. 1606	Pietro Priuli.
36	10 oct. 1606 — 20 févr. 1607	Pietro Priuli, G. Battista Patavin, *secro*.
37	1er mars 1607 — 29 août 1607	Pietro Priuli.
38	12 sept. 1607 — 29 févr. 1608	Pietro Priuli, Antonio Foscarini.
39	12 mars 1608 — 24 févr 1609	Antonio Foscarini, Francesco Moresini.
40	10 mars 1609 — 28 févr. 1610	Antonio Foscarini.
41	4 mars 1610 — 30 août 1610	id.
42	2 sept. 1610 — 25 févr. 1611	id.
43	2 mars 1611 — 21 févr. 1612	Antonio Foscarini, Zorzi Giustinian.
44	6 mars 1612 — 19 févr. 1613	Zorzi Giustinian.
45	5 mars 1613 — 18 févr. 1614	Zorzi Guistinian, Piero Contarini.
...	....	....
56	6 sept. 1621 — .. févr. 1622	Girolamo Priuli, Giovanni Pesaro.
...	....	....
99	3 mars 1643 — 23 févr. 1644	Gerolimo Giustinian.

100	8 oct. 1643 — 15 févr. 1644	Angelo Contarini, Giovanni Grimani.
101	1er mars 1644 — 28 févr. 1645	Gerolimo Giustinian, Giovanni Battista Nani.
102	7 mars 1645 — 20 sept. 1645	Giovanni Battista Nani.
103	3 oct. 1645 — 27 févr. 1646	id.
104	8 mars 1646 — 28 août 1646	id.
105	4 sept. 1646 — 24 févr. 1647	id.
106	5 mars 1647 — 26 nov. 1647	id.
107	3 déc. 1647 — 23 juin 1648	Giovanni Battista Nani, Michiel Moresini.
108	24 avril 1648 — 26 févr. 1649	Michiel Moresini.
109	5 mars 1649 — 31 août 1649	id.
110	7 sept. 1649 — 22 févr. 1650	id.
111	1er mars 1650 — 29 août 1650	id.
112	7 sept. 1650 — 28 févr. 1651	id.
113	7 mars 1651 — 26 sept. 1651	id.
114	3 oct. 1651 — 23 juil. 1652	id.
115	31 mai 1652 — 25 févr. 1653	Giovanni Sagredo.
116	4 mars 1653 — 24 févr. 1654	id.
117	3 mars 1654 — 16 févr. 1655	id.
118	2 mars 1655 — 29 févr. 1656	Giovanni Sagredo, Francesco Giustinian.
119	7 mars 1656 — 27 févr. 1657	Francesco Giustinian.
120	6 mars 1657 — 26 févr. 1658	id.
121	5 mars 1658 — 25 févr. 1659	id.
122	4 mars 1659 — 7 janv. 1660	id.
123	5 août 1659 — 15 juin 1660	Giovanni Francesco Marchesini, *secro*.
124	5 août 1659 — 25 févr. 1660	Giovanni Battista Nani.
125	2 mars 1660 — 17 août 1660	id.
126	19 avril 1660 — 22 févr. 1661	Alvise Grimani.
127	11 mars 1661 — 30 août 1661	id.
128	6 sept. 1661 — 28 févr. 1662	id.
129	7 mars 1662 — 31 août 1662	id.
130	1er sept. 1662 — 27 févr. 1663	id.
131	6 mars 1663 — 20 juil. 1663	id.
132	2 déc. 1662 — 28 août 1663	Alvise Sagredo.
133	4 sept. 1663 — 1er févr. 1664	id.
134	5 févr. 1664 — 29 août 1664	id.
135	9 sept. 1664 — 2 janv. 1665	id.
136	6 mars 1665 — 25 août 1665	id.
137	1er sept. 1665 — 24 nov. 1665	id.

138	16 oct. 1665 — 29 juin 1666	Marc Antonio Giustinian.
139	6 juil. 1666 — 22 févr. 1667	id.
140	1er mars 1667 — 30 août 1667	id.
141	6 sept. 1667 — 28 févr. 1668	id.
142	6 mars 1668 — 7 août 1668	id.
143	14 août 1668 — 20 nov. 1668	Marc Antonio Giustinian, Giovanni Moresini.
143 *bis*	15 sept. 1668 — 29 janv. 1669	Ferigo Marin, *secro*.
144	25 déc. 1668 — 12 juin 1669	Giovanni Moresini.
145	3 juil. 1669 — 26 févr. 1670	id.
146	5 mars 1670 — 27 août 1670	id.
147	3 sept. 1670 — 25 févr. 1671	id.
148	4 mars 1671 — 24 juin 1671	id.
149	17 avril 1671 — 8 mai 1672	Francesco Michieli.
150	9 mai 1672 — 2 nov. 1672	id.
151	9 nov. 1672 — 22 févr. 1673	id.
152	1er mars 1673 — 28 août 1673	id.
153	2 sept. 1673 — 25 mars 1674	id.
154	21 juin 1673 — 13 déc. 1673	Francesco Michieli, Ascanio Giustinian.
154 *bis*	20 déc. 1673 — 28 févr. 1674	Ascanio Giustinian.
155	7 mars 1674 — 29 août 1674	id.
156	5 sept. 1674 — 27 févr. 1675	id.
157	6 mars 1675 — 21 août 1675	id.
158	28 août 1675 — 26 févr. 1676	id.
159	4 mars 1676 — 22 juil. 1676	id.
160	29 mars 1676 — 26 mai 1677	Domenico Contarini.
161	2 juin 1677 — *(la fin manque)*	id.
162	2 mars 1678 — *(id.)*	id.
163	1er sept. 1678 — *(id.)*	id.
...	....	....
201	4 mai 1703 — 7 déc. 1703	Lorenzo Tiepolo.
202	14 avril 1704 — 27 avril 1705	id.
203	1er mai 1705 — 28 mai 1706	id.
204	4 juin 1706 — 29 sept. 1707	id.
205	6 oct. 1707 — 27 avril 1708	Lorenzo Tiepolo, Alvise Mocenigo.
206	22 déc. 1707 — 16 avril 1709	Alvise Mocenigo.
...	....	....
208	4 oct. 1709 — 14 avril 1710	Alvise Mocenigo.
...	....	....
210	7 sept. 1711 — 1er août 1712	Giovanni Emo, *nobile*.

210 *bis*	21 oct. 1720 — 8 janv. 1722	Giov. Maria Vincenti, *secro.*
210 *ter*	20 janv. 1722 — 24 mars 1725	id.
211	13 juin 1722 — 23 oct. 1722	Lorenzo Tiepolo, Nicolo Foscarini.
212	18 déc. 1722 — 4 févr. 1723	Barbon Morosini.
...	....	....
244	31 août 1755 — 23 mai 1756	Giovanni Al. Mocenigo.
245	25 mars 1756 — 13 nov. 1757	Nicolo Erizzo.
...	....	....
248	21 avril 1760 — 8 févr. 1762	Nicolo Erizzo, D. Almoro Tiepolo.
249	15 févr. 1762 — 3 nov. 1764	D. Almoro Tiepolo, Bartol. Gradenigo, Giovanni Fontana, *secro.*
250	25 mai 1764 — 22 sept. 1766	D. Almaro Tiepolo, Bartol. Gradenigo.
251	6 oct. 1766 — 12 sept. 1768	Bart. Gradenigo, Alvise Mocenigo.
252	19 sept. 1768 — 25 févr. 1771	Bart. Gradenigo, Alvise Mocenigo.
253	4 mars 1771 — 9 nov. 1772	Alvise Mocenigo.
254	10 mai 1774 — 26 déc. 1774	id.
255	2 janv. 1775 — 20 mai 1776	id.
256	27 mai 1776 — 2 déc. 1776	id.
...	....	....
258	1er mars 1779 — 11 déc. 1780	Marco Zeno, Daniel Dolfin.
259	15 sept. 1780 — 24 juin 1782	id. id.
260	1er juil. 1782 — 29 mars 1781	Daniel Dolfin.
261	5 avril 1784 — 19 déc. 1785	id.
262	2 janv. 1786 — 30 juin 1788	Daniel Dolfin, Antonio Capello.
...	....	....



LE FONDS SAINT-ESPRIT

(SEIZIÈME ARTICLE. — Voyez t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183, 244; t. XIX, p. 29, 90, 205, 258; t. XX, p. 51, 220, 271; t. XXIV, p. 42, 77, 136.)

TOME XXV. — 1. — « Le livre des statuts et ordonnances de l'ordre du benoist sainct Esprit, estably par le très-chrestien roy de France et de Polongne Henry troisiesme de ce nom. » A Paris, Mettayer, 1629. Imprimé. In-4° de 44 pages. — Fol. 1.

2. — « Article obmis des statuts de l'ordre de S[t] Michel et milice du S[t] Esprit. » — Fol. 23.

3. — « Requeste presentée a Nosseigneurs du Parlement par le duc de Richelieu contre Madame la duchesse d'Aiguillon. » Imprimé. In-fol. de 48 pages. — Fol. 24.

4. — « Factum pour Jacques Buisson, fermier général des domaines, poursuite et diligence de son procureur en la généralité de Bourdeaux, intimé et deffendeur, contre dame Marie Magdelaine Thereze de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, Auger Duchanin et Guillaume Jullien, appelans et deffendeurs, et Maurice Millot fermier precedent audit Buisson, diligences de ses procureurs et associez intervenans. » Imprimé. Pet. in-fol. de 3 pages. — Fol. 49.

5. — « Panegyrique a Monseigneur le cardinal de Richelieu, sur ce qui s'est passé aux derniers troubles de France. » A Paris, du Bray, 1629. Imprimé. In-4° de 36 pages. — Fol. 51.

6. — « Lettre d'un officier de la garnison d'Arras à monsieur Arnault. » D'Arras, le 20 de mars 1644. Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 71.

7. — « Testamentum christianum, testamentum politicum, epitaphium Sorbonicum Armandi Richelii cardinalis, authore R. P. P. Labbé, S. J. » Imprimé. In-4° de 15 pages. — Fol. 73.

8. — Vers de Menard au cardinal de Richelieu. — Fol. 81.

9. — Portrait gravé de Richelieu à cheval. *David pinx. Le Blond excud.* — Au-dessous sont ces vers :

Tel est ce grand héros, que le ciel a commis
Pour assister Louys de ses conseils fidelles;
Nostre Auguste par eux domte ses ennemis,
Et joint à ses Estats des conquestes nouvelles.
Nul ne peut esgaller l'immortel Richelieu;
Son esprit est divin soit en paix soit en guerre;
Il s'en parle partout comme d'un demy-dieu
Et lui seul put suffire à gouverner la terre.

Fol. 82.

10. — Armoiries gravées du cardinal de Richelieu. — Au-dessous, quatre cartouches avec ces devises : *Crevit in magnum solem : Lux parva ; Crevit in magnum fluvium ; Fons parvus.* — Au v°, grossier dessin au crayon rouge d'une tapisserie aux armes du cardinal; au-dessous, deux cartouches gravés, avec ces devises : *Sic intactis mœnibus urbes ; Mens immota regit.* — Fol. 83.

11. — Diverses devises en l'honneur de Richelieu. — Fol. 84.

12. — « Testament de Monsieur le cardinal de Richelieu. » — Imprimé. In-4° de 16 pages. — Fol. 86.

13. — Note sur une réception de Marion Delorme par Richelieu. — Fol. 94 v°.

14. — « Abrégé de la vie et des actions glorieuses de l'Eminentissime cardinal Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, grand mi-

nistre d'Estat soubz le regne du roy Louis XIII. » Imprimé. In-fol. de 4 pages. — Fol. 95.

15. — Portrait gravé de Richelieu. *Champaigne pinx. Nanteuil sculp. 1657.* — Fol. 97.

16. — Épitaphe de Richelieu. — Fol. 98.

17. — Autre. — Fol. 99.

18. — « Eminentissimi mortuorum gloriosis ac sceleratis Manibus sacrum. » — Fol. 100.

19. — « Joannis Armandi Plessei Richelii S. R. E. Card. emin., Franciæ Ducis, pontentissimi *(sic)* et Regis christianiss. Ludovici XIII, ministri famosissimi vitæ sinopsis. » — Fol. 101.

20. — Épigrammes contre Richelieu. — Fol. 103-108.

21. — « Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu pour luy servir d'épitaphe. » 1643. — Une note ms. apprend que cet opuscule ou plutôt ce pamphlet est l'œuvre de Mathieu de Mourgues, abbé de Ste-Geneviève. Imprimé. In-4° de 12 pages. — Fol. 109.

22. — « Le Mausolée cardinal ou Éloge funèbre de feu Monseigneur le cardinal duc de Richelieu contenant sa naissance, sa vie, sa mort et sa sépulture. Dédié à son Altesse de Monaco. » Paris, Pasté, 1643. Imprimé. In-4° de 23 pages. — Fol. 114.

23. — Épitaphe du cardinal de Richelieu. Imprimé. In-4° de 5 pages. — Fol. 128.

24. — « Discours funèbre à la mémoire de feu Monseigneur l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu et de Fronsac, pair, grand-maistre, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, prononcé dans le parquet de l'audience du Siége de Marseille, tenant la séance Monsieur Antoine de Valbelle, conseiller du Roy et lieutenant de l'Admirauté au Siége de ladite ville, par le sieur Mascaron, advocat en Parlement. » Marseille, Garcin, 1643. Imprimé. In-4° de 42 pages. — Fol. 132.

25. — « Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu pour luy servir d'épitaphe. » 1643. Imprimé. In-4° de 12 pages. — Fol. 157.

26. — Extraits de l'*Histoire de l'Académie françoise* relatifs à Richelieu. — Fol. 163.

27. — Portrait gravé de Richelieu. *Jac. Lubin sc.* — Fol. 165. — Au-dessous sont ses armoiries gravées.

28. — Biographie de Richelieu. Imprimé. In-fol. de 2 pages. — Fol. 166.

29. — « Theologia gallica transubstantiationem Richelii in Deum ex vi verborum factam expendens ex coætaneis Franciæ scriptoribus industria Theophili Alethini collecta. « — Fol. 167.

30. — Gravure représentant un guerrier [Louis XIII ?] armé, tenant de la main droite une épée et de la gauche un bouclier sur lequel est le portrait de Richelieu. Entre autres sujets, on voit à gauche une arène, où il y a deux lutteurs ; à droite l'hydre terrassée par Hercule. Dédicace à Richelieu par Laurent de Brisacier. — Fol. 183.

31. — Trois écussons gravés aux armes de Richelieu. — Fol. 184.

32. — Gravure représentant « Mr le duc de Bourbon. » En bordure, des médaillons où sont figurées des batailles. *Jouvenel inv. Steph. Gantrel sc.* — Fol. 185. — Au v° sont quatre cartouches, représentant une marche triomphale, un mariage, un échiquier avec cette devise : *Ludimus effigiem belli*, et un pavillon, avec cette devise : *Dum crescent vincula crescent.*

33. — Portrait gravé de Louis XIII. *Jaspar Isac fec. et exc.*

> Le règne fleurissant d'un monarque si juste
> Ramène l'aage d'or et l'empire d'Auguste.

Fol. 186.

34. — Gravure représentant Louis XIII, cuirassé, te-

nant de la main droite une épée qui soutient ue colonne et présentant la main gauche à des guerriers agenouillés. *K. Audran fec.* — Fol. 187.

35. — Gravure représentant Louis XIII assis sur un aigle et couronné par Henri IV. — Au-dessous, une vue de la Rochelle et des prisonniers enchaînés. *Huret inv. I. Couvay sc.* — Fol. 188.

36. — Gravure représentant Louis XIII à cheval, le bâton de commandement à la main. — Au-dessus, une Renommée chantant sa gloire et des Amours le couronnant. *M. Asinius sc.* — Fol. 189.

37. — Portrait gravé d'Alphonse, cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon. *C. Mellan del. et f.* 1636. — Fol. 190. - Au v° sont ses armoiries gravées.

38. — Portrait gravé de Claude Bouthillier. *M. Lasne del. et fec.* — Fol. 191. — Au v° sont ses armoiries gravées.

39. — Portrait-médaillon gravé du même. — Fol. 192.

40. — Portrait-médaillon gravé du même. *Greg. Huret inv. et fec.* — Fol. 193.

41. — Portrait gravé de Marie de Bragelongne, femme de Claude Bouthillier. *Nanteuil fac. 1646.* — Fol. 194.

42. — Portrait de Victor Bouthillier, évêque de Boulogne. *Champaigne pinx. Nanteuil sc. 1651.* — Fol. 195. — Au v°, portrait du même, archevêque de Tours. *Nanteuil f.* 1659.

43. — Autre portrait du même par Nanteuil. — Fol. 196.

44. — Armoiries gravées du même. — Fol. 197. — Au v°, portrait gravé de Jean Bouthillier. *H. David fac.*

45. — Portrait gravé d'Armand-Jean Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe. *P. van Schuppen fac. 1683. F. Muguet exc.* — Fol. 198. — Au v°, portrait-médaillon gravé du même. *I. Langlois fec.*

46. — Portrait gravé du même. *C. de la Grange ins-*

cium pinx. N. Habert sc. 1692. — Fol. 199. — Au v°, deux autres portraits du même, dont l'un par Langlois.

47. — Portrait gravé du même. *P. Giffart sc.* — Fol. 200. — Au v°, autre portrait gravé du même. *H. Rigaud pinx.. P. Drevet sc.* — Au-dessous, gravure représentant sa mort. *De Rochefort sc.*

48. — Portrait gravé de Léon Bouthillier, comte de Chavigny. *Gantrel sc.* — Fol. 201.

49. — « Lettre sur la promotion de Monsieur Bouthiler à la charge de secrétaire d'Estat. » A Paris, 1628. Imprimé. In-8° de 15 pages. — Fol. 202.

50. — Portrait gravé du même. *Ph. Champaigne pinx. R. Nantueil sc.* — Fol. 210. — Au v°, autre portrait gravé du même.

51. — Portrait gravé du même. *M. Lasne del. et fa.* — Fol. 211. — Au v°, portrait gravé du même.

52. — Portrait gravé de François Bouthilier, évêque de Troyes. *N. de Plate Montagne pinx. J. Jollain sc. 1679.* — Fol. 212. — Au v°, ses armoiries gravées.

53. — Sujet intitulé : *Le marquis de Chavigny*, qui représente le marquis de Chavigny? relevant une femme en pleurs. *Landry sc.* — Au-dessous, portrait gravé de François Bouthillier, évêque de Troyes. *Gantrel sc. 1681.* — Fol. 213.

54. — Portrait gravé de François Bouthillier, évêque de Troyes. — Fol. 214.

55. — Nomenclature des fiefs possédés par la famille Bentivoglio. Imprimé. En italien. — Fol. 215. — Au v°, portrait gravé de Gui, cardinal Bentivoglio. *Ant. van Dyck pinx. 1623. J. Morin sc.*

56. — Portrait gravé de Cornelio Bentivoglio. — Fol. 216. — Au v°, sa biographie imprimée.

57. — Portrait gravé de Gui Bentivoglio. — Fol. 217. — Au v°, sa biographie imprimée.

58. — Documents généalogiques sur divers membres

de la famille Bentivoglio. — Fol. 218. — Au v°, portrait gravé de Gui, cardinal Bentivoglio. *Cl. Mellan del. et sc.*

59. — « Discours de la cérémonie observée en la dernière création des chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit. » Imprimé. In-fol. — Fol. 219.

60. — Peinture représentant la réception d'un chevalier du Saint-Esprit par Louis XIII. — Fol. 225.

61. — Marche du roi Louis XIII et des chevaliers et novices pour la promotion faite à Fontainebleau, le 14 mai 1633. — Fol. 227.

62. — Séance du roi, des officiers et chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit à la promotion faite à Fontainebleau, le 14 mai 1633. Peint. — Fol. 229.

63. — Prestation de serment faite par un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à Louis XIII. — Fol. 231.

64. — Dîner du roi, des commandeurs et chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit à Fontainebleau, en 1633. — Fol. 232.

65. — Gravure représentant Richelieu assis; entre autres personnages, à sa gauche, la reine à genoux déposant sa couronne à ses pieds; à sa droite, un Génie le couronnant. *Champagne inv. M. Lasne fe.* — Fol. 234. — Au v°, portrait gravé de Richelieu. *P. Daret sc. et exc.*

66. — Portrait gravé de Richelieu. *Champaigne pinx. Nanteuil sc.* — Fol. 235. — Au v°, ses armoiries gravées.

67. — Portrait gravé de Richelieu. *M. Lasne fec.* — Fol. 236. — Au v°, autre portrait gravé du même.

68. — Gravure représentant à droite Richelieu debout; à gauche Louis XIII à cheval lançant la foudre ; à ses pieds des guerriers écrasés, etc. *Lasne fec.* — Fol. 237. — Au v°, portrait gravé de Richelieu.

69. — Esquisse à l'encre de Chine d'un buste de Richelieu. Fol. 238. — Au v°, son portrait gravé. *Jaspar Isac fec. et exc.*

70. — Portrait gravé de Richelieu. — Fol. 239. — Au v°, autre.

71. — Autre. — Fol. 240.

72. — Dessins, médailles et emblêmes en l'honneur de Richelieu. — Fol. 241.

73. — Portrait gravé de Richelieu. *Ex. off. Cl. Mellan.* — Fol. 242. — Au v°, Richelieu assis et Louis XIII lui apparaissant sur un nuage. *Huret inv. et fec.*

74. — Consécration de la France à la Vierge. Richelieu est à genoux devant la Vierge et l'enfant Jésus qui lui apparaissent. *C. Mellan inv. et fec.* — Fol. 243. — Au v°, son buste gravé en médaillon.

75. — Gravure représentant Richelieu debout. — Fol. 244. — Au v°, autre portrait gravé du même. *M. Lasne.*

76. — Portrait gravé de Richelieu tenant dans la main droite un globe fleurdelisé et surmonté d'une couronne; de la main gauche, il tient enchaînés un aigle et un lion. — Au v°, gravure allégorique représentant Richelieu assis, la main droite appuyée sur une sphère terrestre; au-dessous, cette devise : *Stante hoc cuncta moventur*, etc. *M. Lasne fec.*

77. — Gravure représentant Louis XIII et Richelieu debout et des épisodes du règne de Louis XIII. *Rouscel exc.* — Fol. 247.

78. — Gravure allégorique représentant Richelieu assis entouré de personnages. Au-dessous cette devise :

Pandere scit clausum, scit apertum claudere Janum,
Romulus hic animis, religione Numa.

Au v°, emblêmes et devises en l'honneur de Richelieu, et gravure flamande représentant à gauche le roi, au milieu, Richelieu assis et vomissant, sous la forme d'une ville, un breuvage ou *bouillon* qui lui a été servi par un personnage qui tient une coupe dans la main. Un autre personnage soutient le bras gauche de Richelieu et lui tient la tête. Cette singulière gravure est suivie d'une

pièce de vers flamands intitulée : « Spouw-dranck, gheschoncken aen den verkropten Richelieu, etc. » A la fin une « pasquille françoise, » ainsi conçue :

Richelieu le cardinal at un grand mal :
Où ? En Se-dans,
Pour luy guarir que faut-il ? Un Bouillon.
Si celà luy n'ayde pas que faut-il faire ? Changer d'Aire.
Il est changé.

79. — Gravure allégorique représentant un portrait de Richelieu en médaillon, avec ce distique :

Sic semper moveat, qui dum movet, omnia firmat
Et qui si cesset cuncta movere, ruent.

Au-dessous, à gauche, Mercure tenant un caducée; Diane, armée d'un arc et d'une flèche; l'Amour et Vénus; à droite, un guerrier armé d'une épée et tenant un bouclier; Apollon tenant une lyre; Jupiter appuyé sur son sceptre; au-dessous une femme sur le manteau de laquelle sont une tiare pontificale et les clefs de saint Pierre; une autre sur le manteau de laquelle est l'aigle à deux têtes de la maison d'Autriche; enfin, deux autres femmes tiennent des lions enchaînés. 1641. *Greg. Huret inv. et sc.* — Fol. 250. — Au v°, emblêmes et devises en l'honneur de Richelieu.

80. — Portrait gravé de Richelieu. *M. Lasne del. fec. et exc.* — Fol. 251. — Au v°, autre, par le même.

81. — Portrait gravé représentant Richelieu assis et écrivant. — Fol. 252. — Au v°, autre.

82. — Portrait gravé de Richelieu. *Ph. Champaigne pinx. J. Morin sc.* — Fol. 253. — Au v°, autre représentant Richelieu debout, tenant de la main droite une barette. Sur les bords, cartouches où sont décrits les principaux faits de l'administration de Richelieu.

83. — Tombeau de Richelieu. *F. Girardon inv. et fec. Carolus Simonneau del. et sc.* Dédié à Charles-Maurice le Tellier. — Fol. 254.

84. — Tombeau du même, par les mémes, vu de derrière. — Fol. 255.

85. — Tombeau du même, par les mêmes, vu de côté. — Fol. 256.

86. — Tombeau du même, par les mêmes, vu de côté. — Fol. 257.

87. — Dessin et coupe du caveau où fut inhumé Richelieu. — Fol. 258.

88. — Épitaphe de Richelieu et son buste sur piédestal. — Fol. 259.

89. — « Testament de Monsieur le cardinal de Richelieu. » Imprimé. In-4° de 16 pages. — Fol. 260.

90. — Portrait à l'encre de Chine d'Armand-Jean de Vignerod, dit du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac. — Fol. 268. — Au v°, ses armoiries gravées.

91. — Épitaphes du cardinal de Richelieu. Imprimé. A Anvers par M. D. L. In-8° de 16 pages. — Fol. 269.

92. — Deux notes biographiques relatives à Richelieu. — Fol. 276.

93. — « Abrégé de la vie et des actions glorieuses de l'éminentissime cardinal Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, grand ministre d'Estat sous le règne de Louis XIII. » Imprimé. In-fol. de 2 pages. — Fol. 277.

Tome XXVI. — 1. — Portrait gravé de Louis, cardinal de la Valette. Signé : *R. L.* — Fol. 1.

2. — Gravure allégorique représentant Hercule qui porte sur ses épaules un globe aux armoiries du cardinal de la Valette, Vénus sur un char traîné par deux colombes et Mercure sur un char traîné par deux coqs. *Fr. Albanus inv. Fr. Villa fec.* — Fol. 2.

3. — Portrait gravé du même, avec ce quatrain :

Qui d'un prélat veut faire un capitaine,
Qu'avec ce prince il courre les hasars,
Car soubs l'esclat d'une pourpre romaine
Loge souvent un vaillant cœur de Mars.

Jaspar Isac ex. — Au-dessous, autre portrait gravé du même. — Au v°, ses seize quartiers. — Fol. 2 *bis*.

4. — Portrait gravé du même, chez Daret. — Au bas, note ms. signée Guillaume et Renaudot, relative à la mort du cardinal de la Valette. — Fol. 3 v°.

5. — Note relative à la maladie et aux derniers moments du cardinal de la Valette. De Toulouse, 3 novembre 1639. — Fol. 4.

6. — « Le siége levé devant S. Jean de Losne par Galas, avec perte de plus de huit cens impériaux ; et ce qui s'est naguères passé en Bourgongne. » Imprimé. In-4° de 4 pages. 1636. — Fol. 5.

7. — « La prise de la Capelle par l'armée du Roy. » Imprimé. In-4° de 4 pages. 1637. — Fol. 7.

8. — Portrait gravé de Claude de Rebé, archevêque de Narbonne. — Fol. 9.

9. — Portrait gravé du même. *Cl. Mellan del. et sc.* — Fol. 10.

10. — Portrait gravé du même. *B. Moncornet exc.* — Fol. 11.

11. — Portrait gravé de Jean-François de Gondi, 1er archevêque de Paris. *A. Perey pinx. C. Duflos sc.* — Fol. 12. — Au v°, ses armoiries gravées et note relative à sa profession de foi.

12. — Deux portraits gravés du même : le premier par M. Lasne, le deuxième par Moncornet. — Fol. 13. — Au v°, ses seize quartiers.

13. — Notice biographique sur Jean-François de Gondi, tirée des *Eloges des prélats de Paris*. Imprimé. In-4° de 10 pages. — Fol. 14.

14. — Portrait gravé de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz. — Fol. 20.

15. — Courtes notes relatives au cardinal de Retz. — Fol. 21.

16. — « Preuves du mareschal de Rais, Albert de Gondi, pour sa réception dans l'ordre du St-Esprit. » En italien. — Fol. 22.

17. — « Remarques sommaires sur la maison de Gondi, par le sr d'Hozier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, généalogiste de Sa Majesté, et juge général des armes et blasons de France. » A Paris, M. DC. LII. Imprimé. In-4° de 19 pages. — Fol. 48.

18. — Portrait gravé de Marguerite de Gondi, marquise de Magnelais. — Fol. 59.

19. — Dessin au lavis représentant son tombeau. — Fol. 60.

20. — Son testament. Imprimé. In-4° de 25 pages. — Fol. 64.

21. — « Oraison funèbre de haute et puissante dame Charlotte-Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, prononcée en la présence de Monseigneur l'Archevesque de Corinthe. coadjuteur de Paris, célébrant pontificalement dans l'église des prestres de l'Oratoire de Jésus, » par le P. Senault. Paris, M. DC. L. Imprimé. In-4° de 88 pages. — Fol. 73.

22. — Lettres de grand-vicaire de Paris pour Jean-François-Paul de Gondi, données par Jean-François de Gondi, archevêque de Paris. 24 juillet 1646. — Fol. 121.

23. — Courtes notes sur le cardinal de Retz. — Fol. 127.

24. — « La véritable fronde des Parisiens frondant Jean-François-Paul de Gondy, archevesque de Corinthe, coadjuteur de Paris, et depuis le vœu du Mazarinisme, indigne cardinal de la sainte Eglise, ennemy juré des princes du sang et amy du Mazarin et des Mazarins,

avec des avis nécessaires à Messieurs les Princes, au Parlement, aux Parisiens et à Monsieur de Penis. » A Paris. M. DC. LII. Imprimé. In-4° de 24 pages. — Fol. 128.

25. — « Remarques sommaires sur la maison de Gondi, par le s^r d'Hozier, etc., » comme au n° 17. — Fol. 140.

26. — Lettre de Pierre d'Hozier à Guénégaud, secrétaire d'État. Du 8 septembre 1652. — Fol. 151.

27. — Vers satiriques à l'adresse du cardinal de Retz. — Fol. 153.

28. — « Lettre d'un bon François à son amy. » Signée : S. A. R. T. — Fol. 154.

29. — Éloge du cardinal de Retz. — Fol. 170.

30. — « Lettre du Roy à nostre Saint Père le Pape pour demander à Sa Sainctеté des commissaires pour faire le procez au cardinal de Retz. » Du 12 décembre 1654. Imprimé. In-4° de 7 pages. — Fol. 171.

31. — « La responce de Monseigneur le cardinal de Retz, faite à Monsieur le Nonce du pape et à Messieurs de Brienne et le Tellier, secrétaires d'Estat. » Imprimé. In-4° de 4 pages. — Fol. 175.

32. — « Oraison funèbre de feu messire Jean-François de Gondy, premier archevesque de Paris, conseiller du Roy en ses conseils et commandeur de ses ordres, prononcée par le sieur Mazure, docteur de Sorbonne et curé de l'église parochiale de S. Paul, au service solennel qui se fist en ladite église, le 19 juin 1654, où officièrent et assistèrent tous Messieurs les curez de la ville et fauxbourgs de Paris. » A Paris, M. DC. LIV. Imprimé. In-4° de 34 pages. — Fol. 179.

33. — « Veritez chrestiennes et catholiques pour la consolation des ames fidelles, timides et scrupuleuses, contre les illusions de Monsieur le cardinal de Retz. » Imprimé. In-4° de 64 pages. Manque la fin. — Fol. 196.

34. — « Seconde lettre d'un bon françois, où est exa-

minée celle de M. le cardinal de Retz, aux archevesques et évesques de France. » M. DC. LV. Signée : N. N. Imprimé. In-4° de 38 pages. — Fol. 228.

35. — Injonction aux domestiques du cardinal de Retz de quitter Paris. Du 22 août 1654. Imprimé. — Fol. 247.

36. — Mandement du cardinal de Retz. Du 28 juin 1655. Imprimé. — Fol. 248.

37. — « Ordonnance du roy contre le cardinal de Rets et ses adhérans, du deuxième juillet 1656. » Imprimé. — Fol. 249.

38. — « Lettre du Roy à Messieurs de l'assemblée générale du clergé de France touchant le procédé de Monsieur le cardinal de Retz en la révocation du grand vicaire de l'archevesché de Paris, du 2 juillet 1656. » Imprimé. In 4° de 12 pages. — Fol. 251.

39. — Portrait gravé de Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux. *I. Picart del. et fec.* — Fol. 257. — Au v°, ses armoiries gravées.

40. — « Advis salutaire donné au sieur illustrissime cardinal de Sourdis, pour sagemeut vivre à l'advenir. » 1615. Imprimé. In-8° de 14 pages. — Fol. 258.

41. — « Oraison funèbre pour Monseigneur l'archevesque de Bourdeaux. » Imprimé. In-4r de 26 pages. — Fol. 265.

42. — Armoiries, attributs et médaille en l'honneur d'Henri d'Orléans, duc de Longueville. — Fol. 278. — Au v°, ses seize quartiers.

43. — Portrait gravé du même, avec ce quatrain :

Gouverner sagement une grande province,
Bien manier le fer, estre aymé des guerriers,
Sont les plus grands désirs de ce valeureux prince
Pour un jour reposer à l'ombre des lauriers.

B. Mon... exc. — Fol. 279.

44. — Portrait gravé du même. — Fol. 280.

45. — Autre. *R. Lochon del. et sc.* — Fol. 281.

46. — « Lettre de Monseigneur le Duc de Longueville au Roy. » 1615. Imprimé. In-12 de 7 pages. — Fol. 282.

47. — « Déclaration du Roy sur ce qui s'est passé en sa ville de Péronne, publiée en Parlement le vingt-cinquiesme octobre, mil six cens seize. » A Paris, M. DC. XVI. Imprimé. In-12 de 7 pages. — Fol. 288.

48. — « Détail du combat de S[t] Laurens de la Roche dans le comté de Bourgogne, donné entre les troupes françoises soubs le commandement de Monsieur le marquis de Guitry, mareschal de camp dans l'armée du Roy commandée par Monsieur le duc de Longueville et les troupes espagnolles commandées par le baron de Clinchamp soubs les ordres du marquis de S[t]-Martin, gouverneur pour le Roy d'Espagne du comté de Bourgogne, le premier jour d'avril 1636. » — Fol. 289.

49. — Gravure représentant le tombeau du duc de Longueville aux Célestins. — Fol. 291 v°.

50. — « Relation du passage du Rhin par S. A. de Longueville, le 28[e] décembre 1639. » — Fol. 292.

51. — Portrait gravé du duc de Longueville, suivi de notes biographiques le concernant. — Fol. 298 v° et 299. — Au fol. 299 v°, autre portrait gravé du même. *I. Frosne sc.*

52. — Lettre de Monseigneur le duc de Longueville à Messieurs du Parlement de Paris. » Imprimé. In 8° de 8 pages. — Fol. 300.

53. — « Manifeste de Madame la duchesse de Longueville. » Imprimé. In-8° de 12 pages. — Fol. 306.

54. — « Très-humble remonstrance faite au Roy et à la Reyne par Mademoiselle et Madame de Longueville, pour la liberté de Messieurs les Princes. » 1651. Imprimé. In-8° de 7 pages. — Fol. 311.

55. — « Déclaration du Roy en faveur de Madame la

duchesse de Longueville, de Monsieur le mareschal de Turenne et de tous ceux qui les ont suivy ou exécuté leurs ordres. Vérifiée en Parlement le 19 may 1651. » Imprimé. In-4° de 7 pages. — Fol. 314.

56. — « Le coup d'Estat ou le vray manifeste de Monseigneur le duc de Longueville, envoyé à Son Altesse Royale sur le retour du C. Mazarin au conseil de Sa Majesté. » Imprimé. In-4° de 7 pages. — Fol. 317.

57. — Portrait gravé de Charles d'Orléans, comte de Dunois. *Ferdinand pinx. R. Nanteuil sc.* — Fol. 320 v°.

58. — « Oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, prononcée sur le corps dans l'église de Coulommiers, le premier jour d'aoust 1672, par monsieur l'abbé Bauyn, docteur de Sorbonne. » Paris, Léonard, M. DC. LXXII. Imprimé. In-fol. de 43 pages. — Fol. 321. — Au v° du titre est son portrait gravé. *Ferdinand pinx. Nanteüil sc.*

59. — « Lettres de légitimation du sieur chevalier de Longueville et observations de Madame de Nemours. » Imprimé. In-fol. de 4 pages. — Fol. 343.

60. — « Oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Charles d'Orléans, duc de Longueville, prince souverain de Neufchastel, etc., prononcée en l'église des Célestins, le mardi 9 aoust 1672, jour de son enterrement par Messire Gilbert de Choyseul, évesque de Tournay. » Paris, Desprez, M. DC. LXXII. Imprimé. In-4° de 43 pages. — Fol. 345.

61. — Quittance de Jean d'Orléans, écuyer, de la somme de 27 l. 10 s. tournois. Du 20 octobre 1339. Copie de Gaignières. — Fol. 367.

62. — Copie de l'épitaphe de Léonor d'Orléans dans l'église de Thorigny. — Fol. 368.

63. — Quittance de Thomas Guérard de la somme de 2900 saluts d'or à lui payés par Jean, bâtard d'Orléans, le 2 octobre 1442. — Fol. 369. — Au-dessous, mention

de la donation du comté de Longueville à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, par Charles VII, le 16 janvier 1449 (v. st.).

64. — Notice sur Jean d'Orléans, comte de Dunois. — Fol. 370.

65. — Testament olographe du comte de Dunois. — Fol. 372.

66. — Copie de deux chartes de Payen et de Jean d'Orléans en faveur des religieuses de Vesins et de l'Aumône. 1248 et 1220. — Fol. 375.

67. — Dessins de sceaux des ducs d'Orléans. — Fol. 378 et 379.

68. — Portrait de Louis d'Orléans. 1606. — Fol. 380.

69. — Analyse d'une quittance de Marguerite d'Orléans et d'un mandement du roi Charles VII en faveur du comte de Dunois pour le paiement à celui-ci d'une somme de 600 livres. 1431. — Fol. 381.

70. — Copie d'acte par lequel Jean, seigneur de Belleville, institue le comte de Dunois tuteur, garde et gouverneur de sa femme et de ses enfants après sa mort. Du 20 décembre 1434. — Fol. 382.

71. — Dessins de médailles des ducs d'Orléans. — Fol. 384. — Au v°, épitaphes de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, et de Marie de Savoie, comtesse de Neufchâtel.

72. — Épitaphe de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, comtesse de Neufchâtel et de Valengin. — Fol. 385.

73. — Arrêt pour Madame de Longueville, du 26 mars 1678. — Fol. 387.

74-79. — Six pièces relatives au procès entre la maison de Longueville et la maréchaussée et le prévôt de Chaumont. 1669-1679. — Fol. 388.

80. — « Oraison funèbre sur le trespas de Son Altesse Monseigneur Henri d'Orléans, duc de Longueville et

d'Estouteville, pair de France, prince souverain de Neufchastel, comte de Dunois, de Saint-Pol, de Chaumont, etc., » prononcée à Caen, le 23 mai 1663, dans l'église Saint-Pierre, par le P. Le Pelletier. Caen, M. DC. LXIII. In-4° de 43 pages. — Fol. 396.

81. — « Mémoire pour dame Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, héritière de feu Monsieur le duc de Longueville son frère, demanderesse, contre le sieur contrôlleur général du domaine, défendeur. » Imprimé. In-fol. de 12 pages. — Fol. 422.

(A suivre.)

ERRATA

Page 186, ligne 3 ; *au lieu de :* je n'ai pu retrouver le *lisez :* quant au

Même page, ligne 8 ; *au lieu de : dodecachordo. lisez : dodecachordo*, c'est un livre imprimé, encore aujourd'hui conservé à Conches.

Dans quelques exemplaires seulement :

Page 3, ligne 4, rétablissez la syllabe : *li,* tombée pendant le tirage.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME

CATALOGUE GÉNÉRAL

